00039827

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

Presented to the Bombay
Literary Society
by
Henry Willis Esq.
19th March 1829.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

t. 944.032
Ret/Mém
39827.

00039827

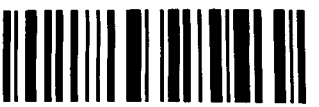

39827

NOTICE

SUR

GUY JOLI.

Joli (Guy), conseiller du roi au Châtelet, neveu de Claude Joli, chanoine de l'église de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages fort curieux, sur des matières ecclésiastiques, fut nommé, en 1652, syndic des rentiers de l'hôtel de ville de Paris : il s'attacha, pendant les troubles de la fronde, à la fortune du cardinal de Retz, et finit par le quitter. C'était un intrigant, d'une humeur bizarre, soupçonneuse et inconstante. Il a consigné, à sa manière, l'histoire des événemens de son temps, depuis 1648 jusqu'en 1665, dans des Mémoires qui semblent avoir été écrits à dessein de contrôler ceux du cardinal de Retz. Quand ceux-ci parurent pour la première fois, en 1717, ils produisirent une vive sensation : il y eut des gens à qui le

caractère du coadjuteur plut au point qu'ils pensèrent sérieusement à l'imiter. Le régent n'imagina pas de meilleur moyen de détruire l'impression que ces Mémoires paraissaient faire sur certains esprits trop turbulens, que de rendre publics les Mémoires de Guy Joli qui existaient en manuscrits dans la bibliothèque de M. de Caumartin. Il pensait que ces Mémoires, dans lesquels le cardinal de Retz est fort maltraité, le perdraient dans l'opinion de ceux qui auraient pu prendre de lui une idée trop avantageuse. Écrits d'une manière moins attachante que ceux du cardinal, ils firent taxer leur auteur d'ingratitude : on ne vit pas sans étonnement qu'un homme auquel le cardinal avait long-temps donné sa confiance ; qu'il avait, pendant plusieurs années, admis à son amitié, lui rendît en calomnies ce qu'il en avait reçu en bienfaits ; et l'ingratitude n'est pas toujours absoute par le talent. Voltaire a dit que les Mémoires de Guy Joli sont à ceux du cardinal de Retz ce que le domestique est au maître. Ce n'est, le plus souvent, qu'en racontant d'une manière défavorable au cardinal les événemens auxquels celui-ci avait eu part, que Guy Joli trouve l'art de fixer l'attention. S'il rapporte un fait honorable, il l'accompagne presque toujours

d'une réflexion qui en diminue le mérite, ou d'une réticence qui fait naître le doute. L'intention de l'auteur, de dénigrer le cardinal, se fait principalement voir à la fin de ses Mémoires, où il le présente comme un sale débauché, malade de libertinage, sans raconter aucune des aventures qui avaient causé ce triste résultat, et avec des demi-ententes qui laissent à la malignité du lecteur un champ aussi immense à parcourir que fertile en conjectures. Guy Joli prétend que c'est lui qui composa la lettre du cardinal de Retz, relativement à l'insulte faite à Rome à M. de Créqui, ambassadeur de France, lettre qui fut approuvée généralement, et traduite dans plusieurs langues; mais cette assertion n'a pour elle que la déclaration de son auteur. Il avait composé, par ordre de la cour, quelques *Traités pour la défense des droits de la reine*, contre Pierre Stockmans, célèbre jurisconsulte, Paris, 1688, in-12; *Les intrigues de la paix, et les négociations faites à la cour par les amis de M. le Prince, depuis sa retraite en Guyenne*, in-4°, 1652; une *suite* de ces mêmes intrigues, 1652, in-4°. Il tenta vainement de reconquérir sur l'esprit du son ancien maître un crédit qu'il avait perdu probablement par sa faute.

Les Mémoires de Joli*ne sont pas seulement la contre-épreuve de ceux de Retz : ils les continuent depuis 1655 jusqu'en 1665, c'est-à-dire, pendant une période de dix années.

MÉMOIRES

DE GUY JOLI.

Le ministère du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France avec des témoignages et des sentimens d'une joie qu'on ne peut assez exprimer; et même, comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, et que la régence fut donnée à la reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, et que la reine, qui avait elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendrait une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors sa majesté avait toujours paru fort sensible à la misère des peuples, et aux disgrâces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après que la reine en changeant d'état avait aussi changé d'humeur et de sentiment; comme on vit qu'elle remettait le gou-

vernement du royaume et le soin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'évêque de Beauvais (1), à qui elle avait de grandes obligations, et qui était au moins un homme de bien ; chacun se figura diversement et à sa mode les raisons de ce choix et de cet attachement à un étranger : de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plupart des grands seigneurs et autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitait fort inconsidérément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avaient attendu, se trouvant plus que jamais accablés de nouveaux subsides, les belles espérances qu'on avait eues, et les acclamations générales qui avaient été faites lorsque la reine amena le nouveau roi à Paris, et qu'elle fut déclarée régente, se tournèrent subitement en murmures, en imprécations, et dans une espèce de désespoir, qui est toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'espérer, et

(1) Augustin Potier, aumônier et confident de la reine. Ce fut lui qui proposa aux Hollandais de se faire catholiques, pour conserver les bonnes grâces de la cour, et se maintenir dans l'alliance de la France.

qui se trouvent tout d'un coup frustrés de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cause des barricades : car, bien qu'elles ne soient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnait sans cesse à toutes sortes de personnes, et les impositions qui augmentaient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissaient si fort les esprits, et les tenaient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner que les barricades aient été faites, que de ce qu'elles ne se soient pas faites plus tôt.

On avait souffert long-temps avec patience; on avait laissé mourir le président de Barillon dans la prison d'Amboise, où la reine l'avait jeté, quoiqu'il eût contribué plus que personne à faire dans le parlement tout ce qu'elle avait voulu lors de la régence. Bientôt après que M. le duc de Beaufort eut amené le roi et la reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du cardinal Mazarin, et on l'y laissa languir plusieurs années. On murmurait publiquement du désordre des finances; on parlait ouvertement contre d'Emery, homme violent et de basse naissance, qui avait été

fait surintendant. Le parlement s'était assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647, pour l'édit du tarif, que la cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupait tous les jours dans le Palais et dans les places publiques; et même comme on envoya le régiment des gardes dans la rue Saint-Denis pour favoriser l'enlèvement de Cadeau, fameux négociant; de Croiset, procureur au Châtelet de Paris; et de quelques autres bons bourgeois qui poursuivaient avec chaleur au parlement une requête qu'ils avaient présentée contre l'édit du domaine; le peuple s'était ému et avait sonné le tocsin aux églises de la même rue et des environs, et s'était si bien mis en état de défendre ceux qu'on voulait arrêter, que les gardes furent obligés de se retirer, aussi-bien que le lieutenant civil, qui avait eu ordre d'aller en personne faire cette exécution.

Depuis ce temps-là, le peuple, dans tous les quartiers de Paris, et pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il était aisé de voir que tout le monde ne songeait pas seulement à se tenir sur ses gardes; mais encore se disposait à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le parlement et les

autres compagnies ne s'étaient pas encore entièrement déclarées, et qu'elles tâchaient toujours de conserver un milieu entre les violences de la cour et les ressentimens du peuple, les choses traînaient en longueur, et il ne serait peut-être rien arrivé de considérable, si l'imprudence du ministre et de ses suppôts n'avait, au commencement de 1647, fait deux choses qui choquaient si directement les intérêts de toutes les compagnies souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particulière ce qu'elles n'auraient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étaient droites, et sans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions étaient tellement traversées par la cabale et par la corruption des méchans, que la cour aurait triomphé des larmes des peuples et des efforts des magistrats, si elle ne se fût embarrassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la première des entreprises de la cour, qui commença d'échauffer les compagnies souveraines, fut l'édit que le roi porta au parlement au mois de janvier

1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car, bien que cet édit ne semblât regarder que le corps des maîtres des requêtes, les conséquences en retombaient sur toute la robe, et il y avait peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parens ou amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'assemblèrent le même jour, et que le lendemain ils formèrent opposition à l'édit par des députés de leur corps, qui entrèrent à la grand'chambre; cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avait pas coutume d'en faire paraître contre les desseins de la cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on savait que cette assemblée s'était faite contre les défenses expresses du chancelier, et qu'on y avait arrêté de faire de leurs bourses particulières une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourraient être exilés, et qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétablissement du droit annuel, ils se cotiseraient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve et aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les compagnies souveraines à se réunir contre la cour, fut la saisie des gages de messieurs de la chambre

des comptes, du grand-conseil, et de la cour des aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La comédie en musique qui, dans ce même temps, fut représentée pour la première fois au Palais-Royal, pour laquelle on avait fait venir d'Italie quantité de musiciens et de chanteuses, et qui coûta plus de cinq cent mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particulièrement à ceux des compagnies souveraines qu'on tourmentait, et qui voyaient bien, par cette dépense excessive et superflue, que les besoins de l'état n'étaient pas si pressans qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignèrent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avaient de la dureté de la cour, et du peu de ménagement qu'elle avait pour eux, ils ne laissèrent pas de prendre des mesures secrètes entre eux pour leurs intérêts communs; et jugeant bien que ce qui les regardait en particulier ne ferait pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, et ne serait pas appuyé, s'ils ne prenaient le prétexte du

bien public et de la réformation des finances ; ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi, messieurs du grand conseil et de la cour des aides firent un arrêté d'aller demander à messieurs de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'état, sans parler ni du prêt qu'on leur demandait, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par messieurs de la chambre des comptes, qui nommèrent sur-le-champ des députés pour aller, avec ceux de la chambre des aides, proposer à messieurs du parlement l'union des quatre compagnies, laquelle, après toutes les remises, et nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 mai 1648, et ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleraient à la chambre de Saint-Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple et le bien de l'état.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris et dans toutes les provinces, et la cour, qui ne s'y attendait pas, fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines, de la demande du prêt.

Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par la faiblesse de la cour, et témoignant hautement qu'elles n'avaient jamais eu d'autre intention que le soulagement du public.

Ainsi la cour, qui voyait tous les jours diminuer son crédit et son autorité, résolut de tenter les voies de la force; et la nuit du jeudi au vendredi, elle fit arrêter les sieurs Turgot et d'Argouges, conseillers au grand-conseil, qui furent conduits au Mont-Olimpe, et le président Latin et deux conseillers de la même compagnie, qui furent menés à Pont-à-Mousson, et les sieurs de Chesel et Guerin, conseillers de la cour des aides, qui furent relégués à Nancy.

Le conseil donna aussi des arrêts de cassation contre celui du parlement du 13 mai; et le sieur Guenegaud, secrétaire d'état, fut envoyé au Palais avec le sieur Carnavalet, lieutenant des gardes-du-corps, pour tirer la feuille du registre où était cet arrêt. Mais un petit commis, qui était dans le greffe, ne lui ayant pas voulu obéir, sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussitôt dans la grande salle, dont les marchands fermèrent toutes les

portes; et ils se préparaient à faire pis, si les sieurs Guenegaud et Carnavalet ne se fussent sauvés par un escalier dérobé, sans exécuter leur entreprise.

Il y eut encore, à peu près dans le même temps, une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avait su qu'il avait, dans une occasion, opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivait sur des tablettes les noms de tous ceux qui entraient chez le président, lequel, en ayant été averti, envoya chercher un commissaire, et fit mettre l'espion au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la reine, de sorte qu'il était en liberté quand le parlement envoya au Châtelet pour le transférer à la Conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'était qu'un jeu et une pièce faite à la main pour donner plus de crédit à ce que dirait dorénavant ce président, dont les avis étaient fort suspects.

Il arrivait ainsi tous les jours de petits inci-

dens qui augmentaient la chaleur du peuple, et diminuaient son respect pour la cour, de manière qu'on déclamait hautement contre les édits dans tous les lieux publics, et principalement dans la salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assemblaient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la reine y allait entendre la messe, lesquelles ne pouvant aborder de sa majesté pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois : *A Naples! à Naples!* pour marquer que si on ne leur faisait justice, on en ferait autant à Paris qu'on en avait fait à Naples peu de temps auparavant.

Toutes ces choses ne faisaient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la reine ni des ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dangereux, parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passait en Angleterre faisait aussi un très-mauvais effet; et, bien que tout le monde désapprouvât l'emportement des Anglais, on n'en blâmait que l'excès et non pas les raisons, et le peuple tombait imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel et permis de se dé-

fendre et de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui, dès ce moment, regarda ce prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la cour : on ne parlait d'autre chose dans le monde, et la haine qu'on avait contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenait depuis long-temps une intelligence secrète avec un de ceux qui le gardaient, appelé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, et d'autres choses nécessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte, une heure après midi, il entra dans la galerie du donjon avec M. de Beaufort, qui s'y promenait tous les jours avec le sieur de la Ramée, gouverneur du château de Vincennes ; et ayant fermé par dedans la porte de la galerie au verrou, il se jeta sur cet officier avec M. de Beaufort; et après l'avoir bien lié, et lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans sans façon et se coula par une corde dans

le fossé, disant à ce prince qu'il était juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y allait de sa vie ; au lieu que si on venait à reprendre son altesse, il en serait quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirés tous deux aussitôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendaient, sous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc ; et étant monté à cheval, il se rendit, lui quatrième, dans le pays du Maine et d'Anjou, et demeura quelque temps caché chez le curé de la Flèche.

La cour fut surprise de cet événement, dont on avait cependant averti le cardinal Mazarin quelques jours auparavant, et qui avait été prédit par l'abbé de Marivaux et Goiset, avocat, qui se mêlaient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux était si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avait publiée avec toutes ses circonstances ; et quelqu'un de ses amis l'ayant rencontré au cours, le jour qu'elle eut son effet, et lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort était encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'était pas encore quatre

heures, et qu'il fallait qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, et les avis réitérés qui furent donnés au cardinal firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage ; mais la Ramée était loin de soupçonner Vaugrimaut, qui était son homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivaient tous les jours de Munster, faisant désespérer de la paix, achevèrent de soulever les esprits du peuple, qui rejetait sur le cardinal le retardement et les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643, la cour avait envoyé à Munster M. le duc de Longueville et MM. d'Avaux et Servien en qualité de plénipotentiaires, où, après plusieurs difficultés suscitées par Servien qui avait le secret du cardinal, on ne laissa pas de convenir de plusieurs articles qui furent trouvés justes et avantageux à la France par MM. de Longueville et d'Avaux. Il est même certain que ces deux plénipotentiaires étaient disposés à les signer ; mais Servien s'y étant opposé, ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoique leurs commissions leur donnassent le pouvoir de signer lorsqu'ils

seraient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avaient été avec lui confirmèrent ce qui avait été écrit de Munster; de sorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la paix pour ses intérêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaire, et de ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisait sans cesse sur le peuple, sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement et les autres compagnies continuaient de s'assembler par leurs députés à la chambre de Saint-Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense et de cassation que le conseil rendait tous les jours : ce qui tenait toute la France dans une émotion si générale et dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avait personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, et d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce temps-là, le 20 août 1648, par M. le Prince, la cour s'imagina qu'elle pourrait encore entreprendre un coup d'autorité, et qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement, elle viendrait aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étaient même inspirées par quelques-uns de ce corps, et particulièrement par le premier président Molé, qui s'opposait par toutes sortes d'artifices au dessein de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'était que pour gagner du crédit dans le parlement, et pour faire peur à la cour, afin d'être mieux payé des cent mille livres qu'on lui donnait tous les ans, et pour obtenir tous les jours de nouvelles grâces pour ses enfans, qui le gouvernaient et qui le vendaient à la cour.

Cet homme avait aussi une jalousie secrète du sieur de Broussel, dont la réputation lui était insupportable : ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnèrent le pernicieux conseil d'enlever cet officier avec quelques autres de la même compagnie, qui n'étaient criminels que parce qu'ils avaient l'affection du peuple, dont ils avaient pris la défense contre les entreprises du ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut exécuté le 26 août 1648, la reine ayant mené le roi à Notre-Dame, au *Te Deum* qui se chanta sur le midi pour la victoire de Lens; après quoi leurs majestés s'étant retirées, le régiment des gardes françaises et suisses, qui avaient

accoutumé de les suivre, demeurèrent dans leurs postes aux environs de Notre-Dame ; et en même temps, le sieur de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, suivi de quelques soldats, entrèrent environ une heure après midi chez le sieur Broussel, logé au port Saint-Landri, dans le moment qu'il sortait de table, étant alors en soutane et en pantoufles avec ses enfans.

Le sieur de Comminges présenta d'abord à ce bon homme une lettre de cachet, par laquelle il lui était ordonné de le suivre à l'instant. Ce conseiller ayant répondu qu'il était prêt à obéir en lui donnant le loisir de s'habiller, la demoiselle de Broussel ajouta que son père ayant pris médecine ce jour-là, comme il était vrai, pourrait avoir besoin de se retirer avant de partir : ce qui lui fut accordé par le sieur de Comminges ; mais voyant que le sieur de Broussel tardait un peu trop, et que le peuple s'assemblait autour de la maison, et avait même fait éloigner le carrosse préparé pour l'emmener, le sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état où il l'avait trouvé, en simple soutane et sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jeta au milieu un banc de bois, de l'étude d'un no-

taire, pour arrêter le carrosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des gardes, et de gagner le Marché-Neuf, et ensuite le quai des Orfévres, où le carrosse s'étant rompu, le sieur de Comminges fit arrêter celui d'une dame qui passait, et l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premièrement au château de Madrid, et de là à Saint-Germain, où il coucha. Après cet événement, les gardes défilèrent jusqu'au lieu où le carrosse s'était rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, et toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment au Palais, sur le pont Notre-Dame, dans la rue Saint-Honoré, et ensuite partout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étaient à la Grève ayant été avertis par les cris des gens et des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondaient sur la rivière, passèrent dans de petits bateaux au port Saint-Landri avec des crocs, où, ayant joint ceux du quartier et plusieurs autres gens attroupés au son du tocsin de Saint-Landri, armés de hallebardes et de vieilles épées, ils coururent après le carrosse en criant: *Tue! tue!* Mais ils furent arrêtés par le maréchal de la

Meilleraye (1), qui, étant sur le Pont-Neuf à la tête des gardes, s'avança à cheval jusque dans la rue Saint-Louis pour faire cesser le désordre : cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine et de danger, un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel et les autres magistrats de police d'aller par les rues et de se rendre chez le premier président ; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi-bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légèrement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet, vers Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue Saint-Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur ; et le coadjuteur en revenant du Palais, mécontent de la manière dont il avait été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple et à se le concilier : je lui ai ouï dire qu'il l'avait fait exprès.

(1) Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maréchal de France, mort en 1664.

En arrivant dans la chambre de la reine, en rochet et en camail, qu'il n'avait pas quittés depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disait à la reine : *Madame, votre majesté est bien malade, le coadjuteur apporte l'extrême-onction*, et bien d'autres plaisanteries. La reine lui dit : *M. le coadjuteur, le roi mon fils saura bien punir quelque jour....* Dans ce temps-là le cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la reine, qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençait. Le coadjuteur, en confessant le crocheteur, reçut un coup de pierre qui lui fit une contusion aux côtes. La reine l'envoya prier de venir au Palais-Royal le lendemain, mais il s'était mis au lit exprès; la reine lui offrit de faire justice de Beautru, mais il dit qu'il ne se plaignait de rien. Il envoya le soir chercher un maître des comptes, nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel de ville : il était fort ami du coadjuteur et capitaine de son quartier, qui était au Chevalier-du-Guet. Miron proposa les barricades. Il fallait que dans quelque autre quartier que celui du Chevalier-du-Guet on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conseiller des requêtes, capitaine de la rue Saint-Jacques. Il était ivre. Sa femme, sœur du pré-

sident de Pommereuil, dont le coadjuteur était amoureux, se leva, fit battre le tambour, et commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du remède, partit à pied du petit archevêché, en rochet, camail et bonnet carré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple, qui se mettait à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissait pas de crier en même temps qu'il fallait leur rendre M. de Broussel. Ce prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais-Royal, où il parla à la reine assez fortement du péril qu'il y avait de pousser les choses plus loin; mais la reine lui ayant répondu assez aigrement, et les partisans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres disaient pourtant qu'avant ce temps-là le coadjuteur était déjà mécontent du cardinal, qui lui avait refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avait traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevait depuis quelque temps chez lui tous les mécontens, comme le comte de Mon-

tresor, le marquis de Noirmoutier, les sieurs de Saint-Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, et plusieurs personnes du parlement et de la ville. Il avait fait même un sermon aux Jésuites, le jour de Saint-Louis, en présence du roi et de la reine, qui fut trouvé fort emporté et séditieux par les courtisans. Aussi disait-on que les bénédictions qu'il affectait de donner par les rues, étaient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'apaiser, ce qui était vrai, et que les sieurs d'Argenteuil et de Marigni, qui le tenaient sous les bras, encourageaient le peuple à tenir bon.

Dans le même temps on arrêta le président de Blancménil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'était déjà sauvé. MM. Lainé et Loisel en avaient fait de même; et ceux qui furent envoyés chez eux y laissèrent des lettres de cachet qui les reléguaient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déférèrent pas. Enfin, tout ce bruit ayant obligé MM. du parlement à se rendre au Palais; quand le parlement entra au Palais-Royal, la reine voulait faire pendre quelques conseillers aux fenêtres. Mon père était sur la liste; le cardinal l'en empêcha. J'ai ouï dire que la délibération fut fort belle pour savoir

si on délibérerait, n'étant pas *in loco majorum :* il passa à délibérer. Martineau dit qu'il fallait rendre M. de Broussel, et que le peuple le demandait de trop bonne grâce, ce qui excita un grand murmure : apparemment il n'avait pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espèce d'assemblée des chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'apaiser sur les six heures du soir, et se retira peu à peu chacun chez soi, après que les gardes eurent abandonné le Pont-Neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna et fit crier *vive le roi!* par des gens apostés. Cependant les boutiques demeurèrent fermées, et la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre et de plomb. Après tout, il y avait assez d'apparence que la nuit aurait radouci l'altération des esprits, si le prevôt des marchands et les échevins n'eussent averti, par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes et leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la reine que les bons bourgeois étaient bien intentionnés, et que les sédi-

tieux n'étaient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyaient par-là autorisés, en quelque façon, dans ce qu'ils voudraient entreprendre. Outre cela, les parens et amis du sieur de Broussel et des autres exilés, avec ceux qui étaient mécontens de la cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les officiers et bourgeois de leur connaissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le coadjuteur, qui était piqué de la manière dont on avait reçu ses offres de services au Palais-Royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Serrigni, son parent, par le sieur d'Argenteuil et le sieur de Laigues, qui étaient revenus depuis peu de l'armée, fort irrités contre M. le Prince, à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avait été maltraité par son altesse.

Tout cela n'aurait cependant peut-être servi de rien, si le hasard et la mauvaise conduite de la cour n'avaient, le lendemain matin, porté les choses à la dernière extrémité. Dans la confiance que la reine et le cardinal avaient sur les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils

l'avaient commencée, et résolurent d'envoyer M. le chancelier au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, et leur faire défense à l'avenir de connaître des affaires publiques : ce qui se faisait de concert avec le premier président, et quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchaient par toutes sortes de moyens de ralentir la première chaleur du parlement, et de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier, qui était parti de chez lui en carrosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Mégisserie, ni sur celui des Orfévres, où les chaînes étaient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avait fait suivre, et de continuer son chemin le long du Pont-Neuf et sur le quai des Augustins, jusqu'à l'hôtel de Luynes près le pont Saint-Michel, où, ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avait fait perdre un procès au conseil, qui, étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : *Voilà le b..... de chancelier qui vient pour empêcher que le parlement ne s'assemble, et qu'on ne rende M. de Broussel : il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le temps de se jeter

dans l'hôtel de Luynes, où, étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire, où il demeura fort long-temps.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accouraient de tous côtés, ils entrèrent dans la maison et cherchèrent partout; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y allaient mettre le feu, lorsque le maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des gardes françaises et suisses, qui écartèrent la populace, et donnèrent lieu au chancelier d'entrer dans le carrosse du lieutenant civil d'Aubrai, son parent, qui était venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettait en état de tous côtés de l'empêcher: ce qui fut cause que les gardes, par son ordre, commencèrent à faire des décharges en se retirant, et le maréchal, qui était à cheval, tua encore d'un coup de pistolet, à l'entrée du Pont-Neuf, une pauvre femme qui portait une hotte: ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira, des maisons qui sont vis-à-vis, plusieurs coups de fusil, dont le carrosse du

chancelier fut percé en cinq ou six endroits ; et Picard, lieutenant du grand prevôt de l'hôtel, qui servait auprès de lui, en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le géographe, qui était à la portière.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-Neuf, le peuple qui était sur le quai de la Mégisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne se sauvât, on vit tout d'un coup cinq ou six cents d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un grand bâton, et pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le Grand-Châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui était en état avec sa compagnie, suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue, vis-à-vis Saint-Leufroi ; et ayant en même temps fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, et se postèrent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussitôt suivi par toute la ville, et tout le monde s'était mis à crier aux armes et barricades, avec tant de promptitude et tant d'ordre, qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues, avec double

rang de barriques pleines de terre, de pierres et de fumier, derrière lesquelles tous les bourgeois étaient en armes et en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer. . .

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin, le 27 août 1648, pendant que le parlement était assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confrères, au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut résolu enfin, après avoir su ce qui se passait dans la ville, que la compagnie irait en corps demander leur liberté à la reine, et qu'en cas de refus elle reviendrait au Palais pour délibérer, et demeurerait assemblée jusqu'à leur élargissement. Suivant cette délibération, messieurs du parlement en robes et bonnets carrés, au nombre de plus de cent soixante, sortirent du Palais sur les dix heures et demie, le peuple ouvrant partout les barricades pour leur faire passage, criant : *Vive le roi! vive Broussel! vive le parlement!* et les priant de faire revenir M. de Broussel à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au Palais-Royal, on leur donna aussitôt audience dans une salle où se trouvèrent le roi, la reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres.

Le premier président ayant représenté l'état de la ville, et la nécessité qu'il y avait de rappeler incessamment les exilés, la reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changerait pas de résolution ; que le parlement serait responsable au roi de tout ce désordre, qui n'était pas si grand qu'on ne le pût bien apaiser ; que le roi s'en vengerait un jour ; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas, en se levant pour se retirer dans une autre chambre : *Oui je les rendrai, mais je ne les rendrai que morts.* Après quoi, comme la compagnie commençait à sortir, il y eut quelques personnes qui firent des propositions d'accommodement ; mais, cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il était venu, sinon qu'en passant aux premières barricades, les bourgeois commencèrent à murmurer, criant qu'ils voulaient revoir M. de Broussel.

Enfin le premier président, suivi de toute la compagnie, s'étant présenté à la barricade de la Croix du Trahoir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa compagnie, une hallebarde à la main ; et s'adressant au premier président, il lui demanda s'il ramenait M. de Broussel. A quoi ce magistrat ayant

répondu que non, mais qu'ils avaient de bonnes paroles de la reine, et qu'ils retournaient au Palais; Raguenet répliqua que c'était au Palais-Royal qu'il fallait retourner, et ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeraient pas; et plusieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui disaient qu'ils savaient bien qu'il y avait des traîtres parmi eux, entre autres lui premier président, qui était d'intelligence avec la cour, et qu'il voulait du mal à M. de Broussel; que s'ils ne le ramenaient, ils n'épargneraient pas un d'eux: paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la compagnie, surtout envers le premier président, qui fut bien tiraillé et pris enfin à la barbe, qu'il portait fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du parlement qui étaient les plus fermes, et qui exhortaient en passant le peuple à prendre courage, et à faire retourner le premier président: ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, et en péril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la compagnie; cinq présidens à mortier et plusieurs conseillers s'étant sauvés par des rues détournées, dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au Palais-Royal, et la cour ayant été informée de ce qui se passait, elle jugea qu'il n'était pas à propos de résister aux désirs du parlement et du peuple ; elle consentit donc que la compagnie délibérât dans une des salles du Palais-Royal, où il fut arrêté que la reine serait suppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du sieur de Broussel et des autres exilés : ce qui fut exécuté à l'instant. On fit partir deux carrosses, un du roi, et l'autre de la reine, pour aller querir les sieurs de Blancmenil et de Broussel, et on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées sur-le-champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parens, qui se chargèrent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étaient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir ; après quoi, messieurs du parlement se retirèrent chacun chez soi, sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avait su ce qui s'était fait, et qui avait vu passer les carrosses du roi et de la reine pour aller prendre les sieurs de Blancmenil et de Broussel.

Ce même jour le coadjuteur, qui était averti de tout ce qui se faisait, jugeant bien que toute

cette affaire ne pouvait manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc de Longueville, qui n'était pas content de la cour non plus que lui, et à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir et conférer ensemble sur les affaires présentes. Le duc accepta la proposition sur-le-champ, et se résolut d'aller trouver le coadjuteur; mais comme il ne pouvait passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies, et alla descendre dans un lieu qui s'appelle *le Terrain*, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitait alors.

Leur conférence fut assez longue, et il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui, dès ce moment, auraient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouverait jamais une plus belle occasion; que le peuple était disposé à tout entreprendre; que bien des gens criaient dans les rues qu'il fallait aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'était rien faire sans cela, et que s'il en revenait, il n'épargnerait pas ceux qui l'auraient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, et qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il fallait suivre les mouvemens du parlement et du peuple, et tâcher d'engager dans les intérêts publics des personnes de qualité, particulièrement M. le Prince, à qui il semblait qu'on faisait une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurèrent donc là, ce qui s'était passé au Palais-Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, et ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les efforts du prevôt des marchands et des échevins pour faire rompre les barricades, et quoique le président Blancmenil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant: *Vive le roi! vive Broussel!* Partout où il passait, on fit des salves et des décharges générales de mousqueterie, ce qui

fit croire en plusieurs endroits que les bourgeois en étaient venus aux mains avec les soldats; mais enfin ce conseiller étant descendu de carrosse à Notre-Dame, et ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'apaiser; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardaient sur l'eau du côté de la Grève, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passèrent la rivière dans de petits bateaux pour le reconnaître.

Après cela il fut au Palais, où messieurs du parlement l'avaient envoyé prier d'aller reprendre place : ce qu'il fit à son ordinaire et sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit et au président Blancmenil, de la part de toute la compagnie qui l'en avait chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades et mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, et les carrosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avait des troupes dans le bois de Boulogne; mais ce bruit

fut dissipé dans un instant, et on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Flèche de ce qui se passait à Paris, avait pris la poste, et qu'il y était arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se serait vengé du cardinal Mazarin; du moins il est bien certain qu'il y avait quantité de gens dans la ville qui avaient le même dessein, et que s'ils avaient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seraient pas demeurées là.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes que le cardinal Mazarin avait eu grand tort d'exposer ainsi en même temps le roi, la reine et lui-même, et que, voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel et les autres, il ne devait pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum*, mener le roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'aurait pu être forcé de faire ce qu'il fit, et d'où il aurait été aisé de dissiper la rumeur du peuple et les remontrances du parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la première chaleur des esprits. Il aurait été plus prudent et plus de la majesté de la cour, d'attendre tran-

quillement ses remontrances, et on devait considérer que quand le chancelier aurait pu arriver au Palais sans obstacle, il y avait toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'otage aux exilés.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auraient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guère d'eux-mêmes à ces dangereuses extrémités, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats; et il fallait n'avoir aucune connaissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois, animés comme ils l'étaient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devaient tenir lieu de leçon; et si la majesté d'un roi de son âge n'avait pas contenu le peuple, il ne fallait pas croire que la présence d'un roi enfant, d'une reine espagnole et méprisée, et celle d'un ministre étranger, très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans

cette rencontre ; c'est que tous ceux qui l'approchaient, et qui attendaient des grâces par son moyen, croyaient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, et en donnant des conseils violens, qui étaient fort conformes à l'humeur hautaine et emportée de la reine. La plupart des courtisans n'étaient pas même fâchés du désordre, dans l'espérance qu'ils deviendraient plus nécessaires, et qu'ils attireraient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étaient dans les principales charges de l'état n'auraient peut-être pas aussi été fâchés de la perte du cardinal, dans la pensée qu'ils pourraient remplir sa place, et que la reine serait forcée de se jeter entre leurs bras : ce qui est si véritable que ceux d'entre eux qui paraissaient les plus échauffés, et qui donnaient les conseils les plus violens, ne laissaient pas d'envoyer sous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement et de la ville, pour les affermir dans leur dessein.

Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avait contre le cardinal Mazarin ; son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les juges donnèrent des permis-

sions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un ; et cela était véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochait publiquement d'être Mazarins, couraient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servait comme d'une espèce d'imprécation contre les choses déplaisantes ; et il était assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *B..... de Mazarins.*

D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenaient pour la cour étaient appelés MAZARINS, et les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms, qui causaient même des brouilleries dans les familles entre les pères et les enfans, les maris et les femmes, les frères et les sœurs ; mais avec cette différence, que le premier passait pour une injure dont tout le monde se fâchait, ceux mêmes qui étaient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifiait de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce temps-là, et dès l'année précédente, les garçons

de boutique et autres jeunes gens s'assemblaient en différens lieux, où ils se battaient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pouvaient les en empêcher : ce que le sieur Bachaumont, conseiller au parlement, et fils du président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, où M. le duc d'Orléans allait souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés ; ce qui réussissait ordinairement pendant que son altesse royale était présente ; mais, en son absence, la compagnie reprenait souvent les affaires des jours précédens, et délibérait en toute liberté d'une manière dont la cour n'était pas contente : sur quoi le sieur de Bachaumont dit un jour que la cour viendrait aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des Frondeurs ; de sorte que ce nom se donnait premièrement à ceux qui opinaient vigoureusement, et depuis à ceux qui se déclaraient contre le cardinal, et il devint tellement à la mode, qu'il n'y avait rien de bien fait qu'on ne dît être à la Fronde : les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain, rien n'était ni beau ni bon, s'il n'était à

la Fronde ; et, pour exprimer un homme de bien, il n'y avait pas d'expression plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

Les barricades n'ayant interrompu que pour quelque temps les délibérations du parlement sur les affaires publiques, cette compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de Saint-Louis, pour les rentes sur l'hôtel de ville et pour le tarif ; et comme la fin des séances ordinaires approchait, le parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la reine des lettres de continuation qui, après une extrême résistance de la cour, furent accordées pour quelque temps et même prorogées dans la suite.

Cependant la reine qui avait coutume de faire prendre au roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel ; tout

le monde s'imagina qu'il y avait du mystère dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la ville, d'autant plus que dans le même temps on eut avis que les troupes s'approchaient, et commettaient de grands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le parlement s'étant assemblé le 22 septembre 1648, on résolut de prier la reine de ramener incessamment le roi à Paris, et d'en écarter les troupes, plusieurs de la compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre l'auteur de tous les désordres ; quelques-uns ayant même proposé de renouveler l'arrêt de 1617, par lequel les étrangers sont exclus du gouvernement et du ministère. Mais cet avis ne fut pas suivi, et on se contenta d'ajouter à la délibération, que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seraient priés de venir prendre leurs places dans la compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'état.

Mais comme ces deux princes écrivirent à MM. du parlement, pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députés pour cet effet, qui proposèrent beaucoup de choses sur tout ce qui avait été agité dans la chambre et dans les assemblées du parlement,

depuis les barricades ; et parce que le sieur de Chavigni avait été arrêté dans ce temps-là, et que le sieur de Châteauneuf, garde des sceaux, et le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, avaient été exilés, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sait pas précisément quel fut le sujet de la prison du sieur de Chavigni, si ce n'est qu'on l'accusait de porter M. le Prince à embrasser les intérêts du parlement, pour se venger du cardinal, qui lui avait ôté la charge de secrétaire d'état, pour la donner au sieur de Brienne; et on disait que le sieur de Chavigni ayant fait confidence de son dessein au président Perrault, qui était à M. le Prince, ce président en avait averti le cardinal, ce qui fit arrêter le sieur de Chavigni, dont il appréhenda l'esprit, et la grande liaison qu'il avait avec les principales personnes de la cour et du parlement, et qui aurait pu faire une intrigue dans le cabinet plus dangereuse pour le cardinal, que tous les murmures du peuple et les remontrances du parlement. Enfin, après plusieurs conférences et beaucoup de voyages des députés, on convint d'une déclaration, qui fut publiée le 24 octobre 1648, par laquelle le roi accordait à ses

peuples la diminution d'un cinquième sur les tailles pour les années 1648 et 1649, et la suppression de plusieurs autres droits, avec promesse de ne créer aucun office de judicature ni de finance pendant les quatre années suivantes, et que les officiers des cours souveraines ne pourraient être troublés dans l'exercice de leur charge par lettres de cachet ou autrement, et que tout prisonnier d'état serait interrogé dans vingt-quatre heures. Après cette publication, le parlement cessa ses assemblées jusqu'après la Saint-Martin, le roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'octobre.

Pendant que ces choses se négociaient, ceux qui s'étaient distingués dans les barricades, voyant que l'intention de la cour était de se venger, et sachant bien d'ailleurs que le retour du roi à Paris ne venait que du refus que M. le duc d'Orléans avait fait jusque-là de consentir au siége de cette grande ville, on pensa de tous côtés à se réunir et à se préparer à la défense.

Plusieurs conseillers du parlement, des plus zélés, s'assemblaient régulièrement presque tous les jours après midi, chez le sieur Longueil, conseiller de la grand'chambre, où l'on concertait ce qu'il y avait à faire, et les avis qu'il faudrait suivre les jours suivans, sur les différentes

propositions qui pourraient être faites. Ceux qui se trouvaient le plus souvent à ces conférences étaient le sieur de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, de Montenclos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Fèvre, la Barre, et quelques autres, entre lesquels il y en avait qui se voyaient encore chez le sieur Coulon, où étaient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue était ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étaient unies avec lui, entre autres le marquis de Noirmoutier, qui était revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que son altesse avait dites de lui, après la bataille de Lens, sous prétexte que la première ligne de l'armée que ce marquis commandait, fut poussée, quoiqu'il y eût très-bien fait son devoir. Mais M. le Prince ne laissa pas de faire des railleries de ce marquis, qui se retira de l'armée, et chercha ensuite toutes les occasions de se venger de M. le Prince et de la cour qui lui avait refusé la satisfaction qu'il demandait pour cette offense.

C'est pourquoi le marquis de Noirmoutier

fut des premiers à se joindre au coadjuteur, aussi-bien que son ami le marquis de Laigues, qui avait aussi des raisons de se plaindre de M. le Prince; et comme Noirmoutier avait des liaisons avec M. le prince de Conti, qu'il savait être très-mécontent de M. le Prince son frère, aussi-bien que madame de Longueville, dont M. le Prince avait dit mille choses fort outrageantes au sujet du prince de Marsillac, il crut qu'il ne serait pas difficile de les engager l'un et l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, et même à la cour, dont le prince de Conti se plaignait aussi, à cause de la prétention qu'il avait d'entrer au conseil : ce qui lui avait été refusé.

M. de Longueville, qui prétendait avoir le premier rang après les princes du sang, n'était pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyait pas ses prétentions comme il l'aurait désiré, et il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il était par la princesse son épouse, que le prince de Marsillac ménageait avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle aurait une considération toute particulière dans le parti, par l'ascendant qu'elle avait sur les princes de Conti et de Longueville,

et qu'étant comme il était dans ses bonnes grâces, il lui serait aisé de tirer de grands avantages pour lui quand il serait question de traiter et de s'accommoder avec la cour. Les mesures étant donc prises de tous les côtés, on résolut de se trouver à Noisi, où M. le prince de Conti et madame de Longueville promirent de se jeter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le siége par ordre de la cour, comme le bruit en courait déjà partout. Cette promesse fut très-agréable au coadjuteur, non-seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque temps il avait des sentimens fort vifs et fort tendres pour madame de Longueville, et qu'il espéra que le séjour de Paris pourrait lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, et peut-être de prendre des avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardait comme son rival.

Cependant le coadjuteur ne laissait pas d'agir en même temps du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti; et il a toujours soutenu que son altesse lui avait donné parole positive d'y entrer, et qu'ils s'étaient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entredonner de nouvelles assurances. Mais M. le

Prince a toujours nié le fait, et il y a bien de l'apparence qu'il n'avait donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, et dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temps-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu, et qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui voulait le lier avec les frondeurs, et celles du maréchal de Grammont, qui le sollicitait fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité l'affaire était assez douteuse et méritait bien qu'on y pensât. Enfin il se détermina en faveur de la cour, dans l'espérance qu'il allait devenir le maître du cabinet et de la fortune du cardinal, qu'il pourrait même détruire quand il voudrait regagner l'affection publique (qu'il voyait bien qu'il allait perdre pour un temps), en le sacrifiant au parlement et au peuple. Ce fut dans cette pensée que son altesse fit offrir ses services à la reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de sa majesté.

La reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de la Rivière (1), qu'il lui était très-dangereux

(1) Cet abbé de la Rivière, depuis évêque de Langres,

de souffrir que M. le Prince demeurât seul auprès du roi et de la reine ; que ce lui serait un moyen infaillible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, et d'en exclure son altesse royale, qui perdrait ainsi toute sorte de considération, avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquaient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance et de la réputation de M. le Prince.

Ce n'est pas que si son altesse royale eût voulu écouter ses véritables amis, et bien examiner les dispositions des esprits et des affaires, il n'eût bien vu que le parti du parlement était le plus avantageux, et qu'en se déclarant en sa faveur, il aurait été lui-même le maître des

---

légua en mourant cent écus à celui qui ferait son épitaphe; en voici deux :

Monsieur de L.... est mort testateur olographe ;
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui légués à cet effet,
Parbleu ! l'argent est bon dans le siècle où nous sommes;
Comptez toujours : Ci-gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

Ci-gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

affaires sans avoir rien à craindre de la cour, ni de la trop grande élévation de M. le Prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes et leurs faiblesses, et il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le duc s'étant donc laissé persuader par les émissaires de la reine, le siége de Paris fut résolu, et les troupes commencèrent à s'en approcher de tous côtés : ce qui ne put se faire si secrètement, que le parlement et la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la Saint-Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, et sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans et M. le Prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur et de hauteur, interrompant le président Viole, et faisant un signe de la main comme pour le menacer, ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses traînèrent ainsi en confusion et en murmures, le cardinal ne pouvant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyait bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne

réussissait pas, retomberaient nécessairement sur lui ; il savait bien aussi que quand elle réussirait, il ne pouvait manquer de tomber dans la dépendance de M. le Prince, ce qu'il craignait sur toutes choses : de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avait été le maître on n'aurait pas assiégé Paris. Mais comme il était entraîné par l'emportement de la reine, et que la plupart des courtisans le poussaient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle ; il fut obligé de suivre le torrent, et de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le sieur le Tellier disait que le siége de Paris n'était pas une affaire de plus de quinze jours, et que le peuple viendrait demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquait seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc, à la cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, et on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagèrent pour quelque temps les esprits. M. le Prince et M. le maréchal de la Meilleraye voulaient que le roi allât loger à l'Arsenal, et qu'on se rendît maître des portes Saint-Antoine et Saint-Bernard, et de l'île Notre-Dame ; ce qui aurait sans doute causé

un grand désordre dans Paris, et c'était le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de ne pas avoir une sortie assez libre et assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le roi et la reine, M. le duc d'Anjou et le cardinal, sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit, par la porte de la Conférence, où s'étaient rendus M. le duc d'Orléans et M. le Prince, M. le prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le chancelier, les secrétaires d'état, et autres gens de la cour, qui s'en allèrent tous à Saint-Germain, sans qu'on ne s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venue à la connaissance du peuple, causa sur-le-champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui se saisirent aussitôt et sans ordres des portes Saint-Honoré, de la Conférence et de plusieurs autres. Messieurs du parlement en ayant été informés s'assemblèrent à l'instant, quoiqu'il fût fête, et ayant su que la cour avait laissé une lettre adressée au prevôt des marchands et aux échevins, on envoya aussitôt pour savoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portait en substance que le roi ayant été obligé de

sortir de sa bonne ville de Paris pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques officiers du parlement, qui, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, et abusé long-temps de sa bonté, se seraient portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, et à former des intelligences avec les ennemis de l'état, sa majesté avait bien voulu faire part au prevôt des marchands et aux échevins de sa résolution, leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendrait d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville qui pût en troubler le repos, ni faire préjudicier au service du roi; sa majesté se réservant de les informer plus amplement, dans la suite, de ses résolutions.

Cette lettre aurait peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons; mais comme elle ne nommait personne, et que le commerce prétendu avec les ennemis de l'état était sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la reine, de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince, par lesquelles ils leur faisaient savoir que c'étaient eux qui avaient con-

seillé au roi sa sortie, et même la manière de l'exécuter. Ainsi le parlement résolut, sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seraient gardées par les bourgeois; qu'on poserait des corps-de-garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, et que les chaînes seraient tendues si le besoin y était; enjoignant au lieutenant civil, et officiers de police, de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, et de faire retirer les gens de guerre qui étaient dans les villes et villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une lettre particulière pour M. le coadjuteur, par laquelle il lui était ordonné de se rendre à Saint-Germain, à quoi il fit démonstration de vouloir obéir; mais son carrosse fut arrêté dès le Marché-Neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetèrent, de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, et de continuer à soutenir les intérêts du peuple : à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il serait plus en sûreté à Paris, qu'à Saint-Germain.

Le lendemain, 7 janvier, un lieutenant des gardes du roi apporta au parquet des gens du

roi une lettre de cachet adressée à eux, et une autre pour le parlement, que les gens du roi portèrent aussitôt à l'assemblée des chambres, et dirent que, par celle qu'ils avaient reçue, ils voyaient que la volonté du roi était que le parlement se transférât à Saint-Germain et attendît là ses ordres. Sur quoi la compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, et délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent, adressées au prevôt des marchands et aux échevins : elle ordonna que les gens du roi iraient trouver la reine à Saint-Germain, et la supplieraient de donner les noms de ceux qui avaient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des lois de l'état.

Les gens du roi allèrent à Saint-Germain; mais ils furent obligés de s'en revenir sans voir la reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'était plus temps, et qu'ils eussent à se retirer sans coucher à Saint-Germain. Mais comme il était neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, et qu'ils n'auraient pu retourner à Paris sans un péril manifeste, ils demeurèrent où ils étaient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la reine à la lettre.

Si la reine les eût écoutés et congédiés avec de bonnes paroles, et si, au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se serait pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragés, et appréhendant les suites de la guerre.

Mais, sur cette réponse fière, le parlement ayant jugé qu'il n'y avait plus de ménagement à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'état, enjoint à lui de se retirer de la cour dans les vingt-quatre heures, et du royaume dans huit jours, sinon ordonne à tous sujets du roi de lui courir sus, et défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt, le samedi matin, à l'occasion d'une seconde lettre au prevôt des marchands et aux échevins, qui leur enjoignait de faire obéir le parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; et il fut ordonné qu'on ferait un fonds de deniers pour lever des troupes : ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de temps un fonds de quatre ou cinq millions, le parlement et toutes les autres compagnies s'étant cotisés.

Jusque-là tous les nouveaux conseillers de la dernière création faite sous le ministère du cardinal de Richelieu étaient si mal reçus dans la compagnie, que les présidens ne leur distribuaient jamais de procès, et prenaient à peine leurs avis aux audiences : de sorte que ces charges étaient dans un étrange rebut, et ceux qui en étaient pourvus ne trouvaient pas aisément des acheteurs qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notre-Dame, qui avait une de ces charges, jugeant l'occasion favorable de les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15,000 livres pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devait fournir, à condition qu'il n'y aurait plus de différence entre les charges anciennes et les leurs, et qu'on leur distribuerait des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeler *les Quinze-Vingts*, parce qu'ils étaient vingt qui avaient donné chacun 15,000 livres.

Dès qu'on sut qu'il y avait de l'argent dans la caisse publique, les officiers et gens de qualité vinrent offrir leurs services au parlement

et à la ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avait au parlement. Le duc d'Elbeuf le suivit de près avec MM. ses enfans, et il fut déclaré général des armées du roi sous l'autorité du parlement : ce qui lui donna un si grand crédit dans la ville, pendant les premiers jours, qu'il en était comme le maître absolu. Il s'en aperçut si bien, qu'il écrivit aussitôt à la reine pour lui offrir ses services, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyait bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marsillac, et le marquis de Noirmoutier, ayant quitté Saint-Germain pour se jeter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, et le prince de Conti fut déclaré généralissime, malgré l'opposition du duc d'Elbeuf, qui était pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avait bien connu ses forces, et la défiance que tout le monde avait de son altesse ; car il est certain que le duc fut, pendant un jour entier, le maître de faire chasser ce prince hors la ville, s'il avait voulu. Mais le coadjuteur qui commençait à établir son autorité parmi le peuple,

ayant fait connaître que son altesse et M. de Longueville avaient donné leur parole il y avait long-temps, et qu'ils n'avaient eu aucune part à l'enlèvement du roi, ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le coadjuteur avait confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, et le reconnut pour généralissime, et MM. d'Elbeuf, de Bouillon et de la Mothe-Houdancourt pour lieutenans-généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceraient alternativement; avec cette seule distinction, que M. d'Elbeuf devait commencer, et avoir la première séance au conseil de guerre, qui se tiendrait toujours chez M. le prince de Conti; après quoi ce prince alla loger à l'hôtel de ville, pour effacer la défiance qui pouvait rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville, sa sœur, y prit aussi un appartement par la même raison: de sorte que la maison de ville fut le lieu où tout le monde allait faire sa cour, les officiers de robe et d'épée s'y rendant régulièrement tous les soirs, et le coadjuteur pour des raisons générales et particulières. Dans ce temps-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de ville tint sur les fonts, et le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville

alla dans son gouvernement de Normandie, pour y servir le parti, n'ayant pas voulu prendre de qualité entre les autres généraux qu'il croyait au-dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres seigneurs qui s'engagèrent avec le parlement et la ville; comme les ducs de Chevreuse, de Luynes, de Brissac, le marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, etc.

M. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui, dans la suite, n'eut de véritable confiance qu'en lui et au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Jusque-là le coadjuteur n'avait pas eu de voix délibérative dans le parlement; mais on la lui donna le 3 janvier 1649, en l'absence de monseigneur l'archevêque de Paris, son oncle; il y prit sa place après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce temps-là il y eut peu d'exploits de part et d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparèrent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait gouverneur, et le sieur de Louviers, son fils, qui était lieutenant aux gardes, son lieutenant. D'un autre côté, M. le Prince, qui commandait l'armée du roi, se rendit maître des postes importans de Saint-

Cloud, de Saint-Denis et de Charenton; mais il ne garda pas long-temps le dernier. Le parlement s'occupait aussi à faire venir des vivres à Paris, et à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveraient, et pour se saisir de tous les effets et meubles appartenant au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs; mais cette recherche fut assez inutile et ne produisit pas grand'chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers; et le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni, son parent, qui fut appelé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat était archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers, sous le nom d'un prêtre, ne fut pas approuvée de tout le monde, et ne réussit pas avantageusement pour son auteur; car le chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son régiment, et ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, et on n'en fit que rire: cet échec ayant été appelé par raillerie *la première aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-temps à former leurs

régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, et l'armée du parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particulièrement la cavalerie, qui n'était remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cochères, suivant l'ordre du parlement; et comme le marquis de la Boulaye en avait le principal commandement, on l'appela par dérision le *général des portes cochères*.

L'armée du roi n'était pas si nombreuse, et ne passait pas neuf ou dix mille hommes; mais c'étaient de vieilles troupes et bien meilleures. Le duc de Bouillon avait proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui aurait été bien plus avantageux pour Paris, et de moindre dépense. C'était d'envoyer une somme de cinq cent mille livres à M. de Turenne, son frère, pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandait, et l'amener au service du parlement. M. de Turenne et la plupart des officiers-généraux étaient disposés à prendre ce parti; mais la cour ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur dessein, et le sieur d'Hervart ayant été envoyé par le cardinal dans cette armée, avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du roi plusieurs officiers étrangers, particuliè-

rement le colonel Rosen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui, par ce moyen, fut obligé de quitter l'armée avec ses amis : ce qui ne serait pas arrivé si on lui avait envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avait dans la ville et dans le parlement tant de gens engagés, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étaient bien intentionnés ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissait pourtant pas de se réjouir à Paris : il ne se passait pas de jour qu'il ne se fît quelque chanson nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plupart fort spirituelles, et de la façon de M. de Marigni. Le sieur Scarron fit aussi sa *Mazarinade ;* et il paraissait tant d'autres écrits injurieux même contre la reine, que le parlement fut obligé de faire défense d'en débiter de cette nature. Mais ces défenses n'empêchèrent pas le cours de ces libelles, et la reine était tombée dans un mépris si général, que le menu peuple ne la nommait plus que *madame Anne.* Cette licence de parler était une des choses qui contribuaient le plus à entretenir l'animosité du peuple, et à diminuer le chagrin qu'on avait de voir qu'il ne se faisait rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir

le passage de Corbeil, et il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devaient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant appris qu'il était sorti des troupes de Saint-Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec trois cents chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenait du côté d'Etampes, et qui arriva heureusement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du roi, qui le poussèrent jusqu'au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, et se mêla de bonne sorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avait tué Nerlieu qui commandait le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres assurassent qu'il avait été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuse à ce prince, non-seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il était aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, et sortirent au nombre de plus de 30,000 en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes et des broches, et autres instru-

mens de cette sorte; et quand M. de Beaufort rentra le soir dans la ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il passa, le monde criant : *Vive Beaufort!*

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois, avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avait postées pour favoriser son passage, étaient sorties du lieu où il les avait mises, pour charger quelques escadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, et le prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le comte de Royan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, pour faire entrer un convoi de blé et autres provisions, si nombreux, que les charrettes ne cessèrent de défiler, nuit et jour, pendant deux fois vingt-quatre heures; le marquis de Noirmoutier, qui avait la tête de tout, s'étant avancé jusqu'à Dammartin, et le marquis de la Mothe (1) jusqu'à Gonesse. Mais tout cela fut fort mal distribué.

Le marquis de la Boulaye fit aussi entrer quel-

(1) Philippe de la Mothe - Houdancourt, maréchal de France, mort en 1657.

ques petits convois ; et, quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissait pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'avisèrent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, et particulièrement au Port-à-l'Anglais, pour la défense d'un pont de bateaux qu'on avait construit sur la rivière de Seine.

Voilà les principales actions de guerre qui se firent durant le siége de Paris, par les troupes de la ville. Celles du roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagny et de Brie-Comte-Robert, M. le Prince attaqua Charenton, où l'on avait jeté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui était très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu, qui y commandait, y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la rivière, sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le Prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le duc de Châtillon, qui reçut un coup de mousquet

dans les reins, et qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque; mais M. le Prince s'était posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avait, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le coadjuteur qui fût d'avis de donner bataille, et qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'était pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoique abandonné deux jours après par M. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, et contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dol, nommé Cohon, où il rendait compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandève, religieux cordelier, connu auparavant sous le nom de père Faure, confesseur de la reine, et le sieur Delaune, conseiller au Châtelet, le servaient fort bien; que le parlement

ferait bientôt la paix à telles conditions qu'on voudrait, et que les officiers-généraux ne s'y opposeraient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des gardes : on en devait aussi donner à l'évêque de Glandève, mais on ne le fit pas, parce qu'il était logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter ; mais ayant été averti de bonne heure, il se retira à Saint-Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disaient encore davantage ; et qui venaient de quelques-officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit ; mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on aurait pu, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maison d'Epernon, qui fut arrêté jetant, la nuit, des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secrètes, la cour avait envoyé, quelques jours auparavant, un héraut d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, et pour le prevôt des marchands et les échevins. Ce héraut s'étant présenté à la porte Saint-Honoré, y fit sa chamade ; et le capitaine qui y était de garde l'ayant arrêté à la barrière, en fit aussitôt donner avis au parlement, qui, après de longues délibérations, arrêta de ne

point entendre le héraut, ni recevoir ses lettres, et d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain, pour dire à la reine que le refus de la compagnie ne venait que du respect qu'ils avaient pour elle, les hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis, et qu'ils suppliaient S. M. de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidélité pour le service du roi.

C'était là proprement ce que la cour souhaitait pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avait encore pu réussir, et il y a lieu de croire que cette momerie de héraut avait été concertée avec ceux du parlement qui étaient dans les intérêts de la cour, à dessein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Aussi la reine ne perdit pas cette occasion : elle fit dire aux gens du roi que S. M. était satisfaite des assurances qu'ils lui donnaient, mais qu'elle en désirait des effets véritables; après quoi, on se pouvait promettre des témoignages de sa bienveillance envers toute sorte de personnes sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un autre héraut, envoyé dans le même temps par l'archiduc,

gouverneur des Pays-Bas, et chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu, les émissaires de la cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avait des gens qui entretenaient des correspondances avec les Espagnols : ce qui était odieux, et de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avait plus de quinze jours que cet envoyé était à Paris, quelques-uns de la compagnie ayant travaillé, pendant ce temps, à lui dresser une créance dont on accusait particulièrement le président de Bellièvre et le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au parlement, on résolut après plusieurs contestations, de l'entendre, et de lui donner séance dans la compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelait don Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquait pas d'esprit. Il avait été choisi par madame de Chevreuse, qui était à Bruxelles, et il avait ordre de négocier principalement avec le coadjuteur, et avec ceux qui étaient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvait douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportait les offres d'une paix générale tant

désirée dans le monde chrétien ; que le cardinal Mazarin n'avait pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France ; mais que, depuis la sortie du roi hors de Paris, il en avait proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, et de réduire Paris à la raison ; que sa majesté chrétienne n'avait pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'état par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques ; qu'ainsi le roi son maître l'avait envoyé à la compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettait volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudraient, même à Paris, où il enverrait ses plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes, et qu'il offrait cependant à la compagnie toutes les troupes du roi son maître pour en disposer, et les faire commander même par des officiers français ; déclarant au surplus, qu'en cas que le parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureraient sur la frontière, sans rien entreprendre pendant qu'on traiterait de la paix.

Ce discours, et le rapport fait par les gens du roi, de ce qui s'était passé à Saint-Germain, fut suivi d'une délibération, où il fut arrêté qu'on députerait vers la reine, pour la remercier de la manière dont elle avait reçu les gens du roi ; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris, et pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, et l'informer de ce qui avait été dit par son envoyé, sur quoi le parlement n'avait pas voulu délibérer sans savoir la volonté de sa majesté, à laquelle ils étaient prêts à obéir, et à lui témoigner qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi.

Ainsi le premier président avec le président de Mesmes et des députés de toutes les chambres, étant partis pour Saint-Germain, on y convint que de part et d'autre on enverrait des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, et que, dès que le parlement aurait donné les mains à cette conférence, les passages seraient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parlement, où les partisans de la cour faisaient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faisaient courir le bruit de la venue

de monsieur de Longueville avec dix ou douze mille hommes; mais comme ces bruits n'étaient suivis d'aucun effet, les partisans de la cour s'en prévalaient pour décrier la faiblesse du parti, et décourager les sectateurs.

Cependant le peuple ne laissait pas de continuer dans sa fermeté, et de crier à toute occasion qu'il ne voulait pas de paix; mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députés s'y rendirent de part et d'autre, et l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportés à Paris, pour les faire ratifier: à quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avait rien de précis pour les intérêts des officiers-généraux; que l'article du parlement de Rouen n'était pas comme on le souhaitait, et que les députés avaient permis que le cardinal Mazarin signât le traité; sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, et quand on s'assembla au parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jeter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, et menaçant de tuer les députés quand ils sortiraient: ce qui obligea M. de Beaufort de sortir pour leur parler et pour les apaiser.

Il fallut donc en venir à une nouvelle déli-

bération, malgré le premier président, et le président de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes députés retourneraient à Ruel pour traiter des prétentions des officiers-généraux, qui, pour cet effet, envoyèrent leurs agens ; et on leur recommanda de faire en sorte que le cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir ; et, à la sortie, il fallut que le coadjuteur et le duc de Beaufort accompagnassent le premier président pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet qui fut envoyée dans le même temps au sujet des généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, et donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt et pour plusieurs autres choses.

Cependant les officiers-généraux ayant choisi le duc de Brissac et le comte de Maure pour assister à la conférence, et ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article ; et ils l'auraient obtenu, si les généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paraissaient ; d'autant plus que l'archiduc, à qui on avait envoyé les marquis de Noirmoutier et

de Laigues, était enfin rentré en France avec l'armée du roi d'Espagne, et avait écrit à M. le prince de Conti que, nonobstant sa marche, il serait toujours prêt à entendre aux propositions de la paix générale, et à s'arrêter en cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donnerait avis à la reine, et l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait cette démarche dès le commencement, ils en auraient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en avisèrent trop tard, et leur entrée dans le royaume ne servit qu'à terminer plus tôt l'accommodement, tout le monde étant déjà las et rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adresse de diviser le parlement, elle eut aussi celle de diviser les généraux, par les promesses qui furent faites sous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conseil du roi, et un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbeuf, une somme d'argent et un domaine considérable en Normandie; au duc de Bouillon, satisfaction entière sur ses prétentions; et au prince de Marsillac, des lettres de duc et pair; ce qui facilita la réconciliation de madame de

Longueville avec M. le Prince ; après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, et le premier président, à son retour avec les autres députés, rapporta une déclaration du roi, qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avaient été dans le parti, spécialement pour les marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fiesque, Saint-Ibal, la Sauvetat et la Boulaye, sans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il était, le maître de toutes les affaires, et en état de se venger à sa discrétion du coadjuteur et du duc de Beaufort, qui avaient paru les plus affectionnés au parti, et sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'était promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, et nullement d'intrigues et de cabales. Les frondeurs ne pouvaient souffrir le cardinal Mazarin en place ; ils appréhendaient ses ressentimens, et pour s'en défendre, ils tâchaient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le cardinal, de son côté, tâchait de rétablir son crédit, espérant que le temps lui fournirait les occasions de se venger ; mais ce qui l'inquiétait davantage était l'autorité que M. le Prince avait prise dans les

conseils pendant la guerre, dont il appréhendait les suites. M. le Prince, nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendait conserver l'avantage qu'il avait, comme dû à sa naissance et à ses services; et, quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il voulait le retenir dans le respect et dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvaient traverser une partie de ses desseins, il cherchait sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, et à leur ôter la faveur du peuple, qui était entière et sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il était difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble: aussi leur arrivait-il souvent de se barrer et de s'entre-choquer, quelquefois même sans dessein. Une des premières actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la cour l'avait fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela serait reçu du peuple. Quelques-uns disaient pourtant qu'il y était venu de son mouvement et sans aucun concert avec la cour. Quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux Tuileries avec quelques-uns de ses amis, il

se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disait être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre, qui dénotaient assez intelligiblement le duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort et à ses amis, lesquels ayant su que le duc de Candale devait souper, peu de jours après, dans le jardin de Renard au bout des Tuileries, ils résolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avait été projeté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale était à table, lui dit en riant qu'il venait se réjouir avec lui familièrement, et avec la liberté qui régnait alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur, et le duc de Beaufort qui n'attendait que cela, prit un bout de la nappe, et renversa tout ce qui était sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'était pas bien faite pour eux : on se sépara donc de part et d'autre, et le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin, dans le des-

sein de faire appeler le duc de Beaufort; mais la cour empêcha que la chose n'allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, et fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers et contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes et de grenades à l'Arsenal, et qui, descendant la rivière comme pour aller à Saint-Germain, fut arrêté vers le Pont-Rouge, et pillé par le peuple, qui disait tout haut qu'on avait dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il était empoisonné. Le peuple allait tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme, pour savoir de ses nouvelles; et, quoique sa maladie ne fût rien, les frondeurs la faisaient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avaient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentaient, dont plusieurs le voyant au lit, se jetaient à genoux, pleurant à chaudes larmes, et priant Dieu pour lui comme pour leur père et leur libérateur.

Tous ces incidens, joints à l'animosité qui paraissait encore dans les discours du peuple

contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisait pas encore bon à Paris pour lui : aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la reine l'en pressât beaucoup, et que M. le Prince se chargeât de l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, et faire voir qu'elle n'était pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville, par des gens apostés ; de sorte que la cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de Saint-Germain à Compiègne, à la réserve de M. le Prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le parlement, qui lui députa exprès plusieurs de ses membres : ce qui ne fut pas approuvé du peuple, qui ne regardait ce prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs, jusque-là que s'il avait séjourné plus long-temps à Paris, il n'y aurait peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginait : mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de leurs majestés, bien aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodait fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de son altesse, comme il le fit connaître dans une affaire qui arriva peu de

temps après, et qui fit assez de bruit. Beauton, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une pièce offensante pour son altesse, dont on l'accusait d'être l'auteur, intitulée *Discours sur la députation du parlement à M. le Prince*, la cour témoigna y prendre beaucoup de part, et s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le Prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit était que le parlement n'avait pas dû députer à M. le Prince, parce que cette compagnie n'avait jamais fait cette démarche que pour le roi et M. le duc d'Orléans, et que M. le Prince ayant été l'auteur du siége de Paris, le protecteur du cardinal, et la cause de tout ce qu'ils avaient souffert, il n'était pas juste de se réjouir de son retour; et à la fin l'auteur (1), apostrophant M. le Prince, lui pronostiquait qu'il serait la victime du ministre, qui le jetterait dans une prison, d'où il ne sortirait que par la générosité de ceux qu'il avait persécutés sans sujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le Prince eût fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se serait

(1) C'était un nommé Portail, avocat au parlement.

peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, et il aurait dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étaient que pour l'engager davantage dans cette affaire, et pour rejeter sur lui toute la mauvaise humeur qui restait dans l'esprit du peuple. En effet, tous les mouvemens qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beauton, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le Châtelet: ce qui serait certainement arrivé, si le sieur Joli (1), conseiller au Châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avait engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étaient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avait à faire et à dire; mais ce malheureux était si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avaient été donnés, il pensa se perdre lui-même par ses réponses. Le sieur

(1) Auteur de ces Mémoires.

Joli avait été jusqu'alors infiniment uni avec le sieur d'Aubray, lieutenant civil, dont il rapportait tous les procès; mais ils rompirent dans cette occasion, et en vinrent même à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce temps une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avait été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-sale et offensant contre l'honneur de la reine, intitulé *la Custode*. Mais comme il sortait de la Conciergerie pour être mené en Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs se trouvèrent à la porte du Palais, qui chargèrent brusquement les archers à coups de pierres, et criant sur eux *aux mazarins!* Ils furent secondés par les gens de boutiques du quartier: de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs archers de blessés; et même le sieur Grani, lieutenant-criminel, qui les commandait, eut assez de peine à se sauver après avoir reçu plusieurs coups de bâton.

Tous ces événemens étonnaient la cour. Le cardinal voulait s'en servir pour différer le retour du roi à Paris; mais on lui fit connaître qu'une plus longue absence pourrait faire naître des affaires plus dangereuses, et dont les suites

pourraient empêcher la cour de revenir quand il en serait absolument nécessaire. On lui disait aussi qu'il fallait accoutumer le peuple à la présence du roi ; que c'était le seul remède pour refroidir la chaleur des esprits, et qu'enfin il était bon d'appuyer de plus près ceux qui étaient bien intentionnés, et qui étaient las de la continuation de ces désordres.

Aussi le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La première précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchesse de Montbazon, qui gouvernait absolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint, à force de promesses, que ce duc ne traverserait point le dessein du retour. On aurait bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut se contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas si difficile ; il alla sans beaucoup de façon à Compiègne sur les instances qui lui en furent faites ; quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce voyage ne lui était proposé que pour le décrier dans l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, et il se figura qu'il suffisait de paraître à son retour, qu'il n'y avait

été que pour rendre ses devoirs au roi et à la reine, sans voir le cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, et qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prévôt des marchands, et de plusieurs autres, jusqu'à se servir de la Ratière, partisan, pour ménager les bateliers en les faisant boire et en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand'chambre, en lui promettant la surintendance des finances pour le président de Maisons, son frère.

Le cardinal crut aussi qu'il serait bon de faire une entreprise d'éclat qui rétablît sa réputation. C'est pourquoi il fit assiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, et y alla lui-même pour faire des présens d'épées, de baudriers et de gants de senteur à la plupart des officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servait qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le siége fut levé; de sorte qu'il fallut en revenir aux premières mesures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conseillait plus que jamais, ce à quoi le cardinal n'aurait jamais

donné les mains, si M. le Prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portière du carrosse du roi avec M. le Prince, qui lui servait comme de brave; et, pour signaler ce retour, on fit une cavalcade du Palais-Royal aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, le jour de Saint-Louis, cette éminence étant encore dans le carrosse du roi, et M. le Prince à cheval, avec toute la cour, dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures, le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

M. le Prince lui donna, peu de jours après, d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs, pour le perdre, sur le refus qu'il faisait de donner, suivant sa promesse, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette raison n'était, à le bien prendre, qu'un prétexte, car M. le Prince avait d'autres raisons personnelles et plus essentielles de se plaindre de ce ministre, qu'il ne pouvait pas dire. Il n'était pas content de l'alliance que M. le cardinal voulait faire avec la maison de

Vendôme, en donnant une de ses nièces à M. de Mercœur : il était indigné avec justice de ce qu'après lui avoir fait espérer que le roi traiterait de la principauté de Montbéliard pour la lui donner ; et ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avait néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvait tous les jours que ce ministre le traversait sous main ; en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonstrations d'une considération toute particulière.

Le cardinal, de son côté, ne pouvait souffrir la manière outrageante dont M. le Prince parlait de ses nièces, ayant dit, au sujet du mariage qui se négociait avec M. de Mercœur, que les nièces du cardinal n'étaient pas trop bonnes pour les gentilshommes, et que, s'il le fâchait, il obligerait Champfleuri, capitaine des gardes de son éminence, de lui amener son maître par la barbe à l'hôtel de Condé. Il crut aussi que la folle déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la reine, venait de M. le Prince, qui, dans la vérité, donna sa protection à Jersay, quoique banni de la cour pour ce sujet. Les soupçons du cardinal allèrent même plus loin : il s'imagina, comme bien d'autres qui voyaient les choses de plus près, que

M. le Prince n'avait fait parler Jersay que pour se mettre, par ce moyen, tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avait plusieurs autres raisons de part et d'autre, qui ne venaient que de la concurrence d'autorité que le cardinal voulait se conserver, et que M. le Prince aurait été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paraissait pas, et dans le monde il n'était question que du Pont-de-l'Arche, sur quoi le cardinal ne se pressait pas de satisfaire M. de Longueville, ses appréhensions étant presque entièrement dissipées, et les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays, *passato il pericolo, se vien gabbato il santo.*

Enfin cette mésintelligence fit beaucoup de bruit, et son altesse poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui et avec les frondeurs, pour perdre le cardinal. Le duc d'Orléans paraissait même être de concert avec M. le Prince; jusque-là que ces deux princes se pelotèrent un jour à coups d'oranges, dans un souper comme par débauche; et on remarqua qu'en buvant à la santé du cardinal, M. le Prince dit tout haut à la reine, *à la Rivière*, et cela d'un ton qui don-

nait à douter s'il la portait à l'abbé de la Rivière qui était présent, ou s'il voulait dire qu'il fallait noyer le cardinal ; et l'on prétend que le lendemain ils lui envoyèrent une lettre avec cette inscription : *A l'illustrissimo signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le coadjuteur, le duc de Beaufort, et les chefs des frondeurs commencèrent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvaient se présenter à tous moments. Mais il arriva que M. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont-de-l'Arche, et lui promit de lui procurer et à ses amis, tous les avantages qui dépendraient de lui. De son côté, son altesse s'engagea à soutenir de toutes ses forces les intérêts du cardinal, et à abandonner entièrement les frondeurs, qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentait bien qu'il les avait offensés.

Les frondeurs, extrêmement irrités, se plaignirent hautement de M. le Prince, disant qu'il ne les avait recherchés que pour les sacrifier à ses intérêts ; et rappelant le souvenir de ses premières infidélités, ils n'oublièrent rien pour le rendre odieux au peuple, et pour lui faire

regarder son accommodement avec le cardinal, comme une perfidie horrible, et qui était sans exemple. Effectivement on avait vu M. le Prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, et jusqu'à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlèvemens et des barricades fort hasardeuses, il n'avait pu se résoudre à ces extrémités, qui auraient été suivies d'un désordre général.

Il semblait que cette résolution devait entraîner la perte des frondeurs, et que la cour allait entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire, dont elle était si jalouse ; mais ceux qui connaissaient le fond des choses jugèrent bien que cet accommodement forcé ne durerait pas long-temps, et que le cardinal italien chercherait à se venger des affronts qui lui avaient été faits, et à se tirer de la nécessité où il s'était mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudrait demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paraissait occupé que du soin de détruire les frondeurs, amusant ainsi son altesse, qui le souhaitait plus que lui, et qui s'imaginait que leur perte rendrait celle du cardinal plus facile. De leur côté,

les frondeurs cherchèrent les moyens de se soutenir, et de profiter des occasions qui pourraient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les fermiers des gabelles, qui avaient été condamnés par plusieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel de ville : de sorte que les rentiers, voyant que le prevôt des marchands et les échevins, gagnés par la cour, négligeaient les intérêts du public, commencèrent à s'assembler dans l'hôtel de ville, où, sur la proposition du sieur Joli, conseiller au Châtelet, ils arrêtèrent qu'ils choisiraient parmi eux des syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes : ce qui fut arrêté, nonobstant un arrêt de la chambre des vacations, qui leur défendait de s'assembler, et qui n'empêcha pas qu'ils ne le fissent toutes les semaines, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cents personnes. On passa même outre à l'élection des syndics, et on nomma les sieurs Charton, président aux requêtes; Joli, conseiller au Châtelet; Matarel, Laborv et des Coutures, secrétaires du roi; du Portail, avocat en parlement; Maréchal, avocat au conseil; Delole;

et quelques autres, au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de se trouver à l'hôtel de ville, où les principaux n'osèrent pourtant pas aller, de peur d'être remarqués, se contentant d'appuyer sous main la conduite des autres.

Toute la conséquence de cette affaire ne fut pas assez comprise dans le commencement, ni par la cour, ni par les frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avait peu de personnes dans Paris et dans les provinces qui n'y eussent quelque intérêt direct ou indirect. La cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites; et les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvaient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils désiraient. Ils commencèrent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyaient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particulièrement Joli, qui était connu pour avoir des sentimens si fermes pour la justice et, en, l'intérêt public, qu'ils ne doutaient point, de le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudraient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iraient en corps demander protec-

tion au coadjuteur et au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solennellement. Il y eut même un d'entre eux qui harangua ces deux messieurs, qui répondirent fort honnêtement, et avec toutes sortes d'assurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, et d'assurer les personnes qui s'étaient chargées du syndicat, Joli proposa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une requête au parlement, pour demander la confirmation du syndicat, et de la faire signer de quelques conseillers intéressés dans les rentes, afin que si la grand'chambre, dont le premier président était le maître, voulait entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendait à faire assembler le parlement : ce que les frondeurs souhaitaient sur toutes choses ; sachant bien qu'après cela il leur serait aisé de faire naître des incidens favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bordeaux, qui avait envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainsi la requête fut

signée de près de cinq cents rentiers, entre autres du sieur de Loisel, conseiller au parlement, qui n'avait aucune relation avec les frondeurs; des sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatresous, Caumartin, la Barre, Vialar, tous conseillers du parlement, qui signèrent, à la prière du coadjuteur et du duc de Beaufort: de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussitôt après la Saint-Martin de 1649, la requête ayant été présentée à la grand'-chambre, qui prétendit en connaître seule, quoique messieurs des enquêtes eussent demandé l'assemblée des chambres à ce sujet, et eussent arrêté entre eux de confirmer le syndicat.

La cour était engagée trop avant et trop intéressée dans cette affaire pour reculer: c'est pourquoi, au lieu de penser à satisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejeter la requête, jugeant bien que l'établissement du syndicat allait déposséder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeurerait, par ce moyen, entre les mains des frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, et elle donna ordre au premier président d'empêcher l'assemblée des chambres, à quelque prix

que ce fût. Cependant le cardinal, voulant être informé de ce qui se disait dans la ville, s'avisa de faire expédier des brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes, et partout ailleurs; d'y parler et d'y agir de la manière qu'ils jugeraient la plus propre pour s'y donner créance, et découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avait point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avait jamais vu d'espions de cette nature; aussi ce nouveau tour de politique fut si secret qu'on n'en découvrit rien, et que personne même ne s'en douta que long-temps après. On voyait seulement que le premier président s'opposait avec fermeté à l'assemblée des chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritaient, principalement l'audience qui était demandée par les députés du parlement de Bordeaux.

Néanmoins les rentiers ne se relâchèrent point de leurs poursuites; et se sentant fortement appuyés par la chambre des enquêtes, le premier président fut enfin obligé de proposer une conférence chez lui, où il y aurait des députés de toutes les chambres, et où les rentiers seraient reçus pour y soutenir leurs inté-

rêts : ce qui fut exécuté, le samedi 4 décembre, chez le premier président, où quelques présidens à mortier se rendirent avec les députés et un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choses furent assez paisibles, le premier président ayant fait entendre à l'assemblée que l'affaire se pourrait accommoder en donnant satisfaction aux rentiers : mais messieurs des enquêtes dirent qu'il fallait aussi donner ordre à la connivence du prevôt des marchands et des échevins ; on dit qu'il fallait laisser entrer quelques-uns des rentiers pour savoir quelles étaient leurs prétentions, mais en petit nombre : sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli et deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier président tâcha de les éblouir par des propositions spécieuses, et qui n'étaient rien dans le fond : à quoi Joli répondit que la première chose par où il fallait commencer, et sans laquelle on ne pouvait rien faire, était la confirmation du syndicat, et qu'il suppliait l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crièrent : *Des syndics! des syndics!* Mais comme le président n'en voulait pas, il rompit l'assemblée jusqu'au

samedi suivant. A la sortie, les rentiers crièrent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savaient ne leur être pas favorables, et les traitèrent de traîtres et de mazarins; et j'en vis même quelques-uns tiraillés sans aucun respect, et la plupart furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le sieur de Champlatreux, fils aîné du premier président, s'étant approché de Joli, lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant de séditieux, et le menaçant de lui faire son procès. Joli répondit aussi avec chaleur, se sentant appuyé de plusieurs rentiers qui s'étaient approchés; après quoi chacun se retira, sans que les autres qu'on avait fait venir osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il fallait faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avaient paru les plus échauffés à la conférence, et il résolut d'en faire arrêter cinq ou six à la première assemblée, qui devait se tenir le samedi suivant en ce même lieu, où il y aurait des gens armés tout prêts à se saisir de ceux à qui on en voulait, et le régiment des gardes s'y rendrait en même temps, pour appuyer l'exécution qui devait en être faite sur-le-champ par ordre de

certains commissaires apostés, qui les feraient pendre aux grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce ministre eût voulu en venir à cet excès de violence ; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'était son dessein ; et quoique les frondeurs n'en fussent pas avertis alors comme ils le furent depuis d'une manière à n'en pouvoir douter, ils surent cependant que la cour avait un dessein contre eux ; que la garde se redoublait tous les jours pour en favoriser l'exécution ; qu'on devait commencer par les rentiers, et attaquer ensuite le coadjuteur, le duc de Beaufort et les autres chefs, partout où on les rencontrerait.

Cet avis général fut donné par une personne qui le savait d'un de ceux qui avaient assisté à la délibération. C'en était assez pour engager les intéressés à se tenir sur leurs gardes : aussi n'y manquèrent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse et de Laigues, s'assemblèrent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joli, le tout à l'insçu du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye et de plusieurs autres, parce qu'on n'était pas assuré du secret, surtout à l'égard de madame de Montbazon, à

39827

qui le duc de Beaufort ne celait rien. Ceux qui étaient de cette conférence se trouvèrent assez embarrassés, jugeant bien que la cour pourrait rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise qui serait irréparable; de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la cour, à quelque prix que ce fût, et surtout de tâcher de faire assembler les chambres avant la conférence qui devait se tenir chez le premier président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut de trouver des prétextes suffisans et des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avait parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvela une proposition qui avait été faite quelque temps auparavant, savoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués, ce qu'on supposait devoir faire un soulèvement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il fallait être d'intelligence avec celui qu'on attaquerait : ce qui ne se pourrait faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le

duc de Beaufort. On craignait le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitait tout de bon.

Enfin Joli, qui avait déjà conféré sur ce sujet avec le comte de Montresor et le sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même; disant qu'à la vérité il pouvait n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple, mais que sa qualité de syndic des rentiers, et la bonne opinion qu'ils avaient de lui, feraient sans doute leur effet, et produiraient du moins l'assemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étaient tous les jours au Palais, ne manqueraient pas d'y faire impétueusement, au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avait assurément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier se chargea de donner un gentilhomme qui était à lui, très-brave et très-adroit, nommé d'Estainville, pour tirer un coup de pistolet au sieur Joli, lorsqu'il passerait dans son carrosse, suivant les mesures qui seraient prises entre eux; et le marquis de Fosseuse promit de fournir

à d'Estainville un bon cheval pour se sauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil et Joli furent, le vendredi au soir, chez le marquis de Noirmoutier, qui demeurait dans la rue Saint-Merri, dans la maison où l'amiral de Châtillon était logé quand il fut tué à la journée de Saint-Barthélemi. Ils y trouvèrent d'Estainville, qui les attendait dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint et le manteau de Joli sur un morceau de bois dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet, avec tant de justesse, qu'il la perça précisément où elle devait être percée; après quoi il fut arrêté entre eux que le véritable coup serait tiré le lendemain sur les sept heures et demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeait Argenteuil, qui n'était pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joli allait presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avait projetée. D'Estainville s'approcha du carrosse; Joli se baissa, et le coup passa par-dessus sa tête, et fut si bien ajusté qu'il se rapportait parfaitement à la situation où Joli devait être dans le carrosse, derrière lequel il n'y avait pas de la-

quais, qui avaient été envoyés exprès en différens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il put; mais ce ne fût pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abattu sur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés, et la nuit il renvoya le cheval du marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne et empoisonner pour en ôter tout-à-fait la connaissance.

Il arriva encore une autre chose qui était capable de tout gâter. D'Estainville avait mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de lettre qui lui avait été adressée; mais par bonheur son nom se trouva brûlé : le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes, par le sieur Brignon, avocat-général, qui demeurait dans le cloître des Bernardins, ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussitôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien, au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où, ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devaient avoir passé, une espèce de plaie qu'il

s'était faite lui-même, la nuit, avec des pierres à fusil : de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, et y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce temps d'Argenteuil fit et dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvait venir que de la part de la cour, qui voulait se défaire de celui des syndics qui paraissait le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'était à lui qu'on en voulait; et comme il était colonel du quartier, il fit battre le tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les rentiers, suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la Tournelle, où l'on tenait l'audience, et demandèrent justice de l'assassinat de Joli, qu'ils disaient être mort : ce qui fit cesser l'audience, et obligea messieurs des enquêtes d'aller aussitôt, bien échauffés, prendre leurs places à la grand'chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'était à lui qu'on en voulait; que l'entreprise s'était faite à sa porte, et cela avec un emportement si grand et si naturel,

qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disait que sept ou huit fois aux requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection et de fidélité pour ses amis. Ce bon président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, et il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Viole Douzenceau, conseiller-clerc de la grand'chambre, qu'il était d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il fallait un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'chose ce jour-là au parlement, ayant été seulement arrêté qu'il serait informé de l'assassinat commis en la personne du sieur Joli, par les sieurs Champion et Doujat, qui furent aussi chargés de s'informer de l'état où il était. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvait pousser la chose plus loin; et se jeta dans les rues avec environ deux cents hommes qui criaient aux armes, disant que la cour avait fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers, et qu'on en voulait faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainsi de côté et d'autre, particulièrement chez

le coadjuteur et chez le sieur de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté : il y eut seulement quelques boutiques fermées en différens endroits de la ville; et le principal effet de cette levée de boucliers fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchés au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de la Boulaye ne savait rien de l'affaire de Joli, et qu'il n'avait pris aucunes mesures avec ceux du parti, à la réserve du duc de Beaufort, lequel ayant su la blessure de Joli, jugea que la chose pourrait avoir des suites, et se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour appuyer le marquis, si le peuple s'était remué : mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les conseillers-commissaires, qui étaient venus dès le matin chez Joli, y retournèrent l'après-dînée, et trouvèrent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre ; mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins et chirurgiens du parlement, dont l'un, savoir le sieur Guenaud (1), eut ordre de la

(1) Guenaud était médecin de la reine. Il marchait tou-

reine d'aller le soir au Palais-Royal, pour rendre compte à sa majesté de ce qu'il avait vu : ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvait pas douter de la vérité de la chose ; qu'il avait trouvé beaucoup de fièvre à M. Joli, et que le plus grand comédien du monde ne pourrait pas porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le marquis de la Boulaye, qui voyait bien que son entreprise du matin l'exposait à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre plus téméraire, en attaquant M. le Prince sur le Pont-Neuf, à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet, il assembla deux ou trois cents personnes dans l'île du Palais et aux environs : mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le Prince. Ainsi on résolut de faire mettre dans le carrosse de son altesse et dans celui de M. de Duras, qui le suivait ordinairement, quelques laquais, dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet ; et si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il aurait couru très-grand risque.

---

jours à cheval : c'est pour cela qu'on disait, en parlant de lui, *Guehaud et son cheval.* Il mourut en 1667.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal était l'auteur de cette entreprise, et que la Boulaye n'avait rien fait que par son ordre; mais il n'y a guère d'apparence, quoique, depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis, pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avait imaginé cet attentat sur M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avait faite le matin, sachant bien que la perte de son altesse n'aurait pas déplu au cardinal, qui lui avait fait proposer par madame de Montbazon, dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avaient aucune part; que l'affaire de Joli ne venait pas du même conseil, et n'avait aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le Prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, et le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet; que c'était une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avait abandonnés dans cette rencontre, et que le parlement ne pouvait se dispenser de condamner, sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement, pendant les premiers jours,

l'affaire parut tourner d'une manière assez favorable pour la cour, et le roi ayant envoyé, le lundi 13 décembre, une lettre de cachet au parlement, pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'était passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'état, on fit, pendant toute la semaine, différentes informations qui furent tenues fort secrètes, et dont les principaux témoins étaient les espions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avait pas encore découvert cette belle intrigue, et que les conseillers bien intentionnés pour le parti n'avaient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde était si consterné, que si la cour eût poussé la chose avec vigueur, elle aurait fait tout ce qu'elle aurait voulu, et dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort et les plus considérables de la faction étaient presque résolus de sortir de Paris, de se retirer à Péronne, où ils espéraient d'être reçus par le maréchal d'Hocquincourt, ami intime des duchesse de Chevreuse et de Montbazon; mais le comte de Montresor leur fit connaître que ce serait tout perdre; qu'il fallait aller tête levée au parlement, où il y avait encore quantité de gens bien intentionnés pour

eux, et qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonnerait pas dans le besoin.

Ayant donc appris que les informations ne contenaient que des bagatelles, et n'intéressaient proprement que la Boulaye, qui s'était retiré à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au parlement, à la suite du coadjuteur et des ducs de Beaufort, de Retz et de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orléans, M. le Prince et plusieurs autres seigneurs qui se présentèrent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli, au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connaître qu'il y avait encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensait.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi suivant, lorsque le premier président, après la lecture des informations et des conclusions des gens du roi, qui portaient que le coadjuteur, le duc de Beaufort et le sieur de Broussel seraient assignés pour être ouïs, voulut faire retirer ces trois messieurs comme étant accusés. Le coadjuteur et le duc de Beaufort s'étant levés

pour se retirer, le sieur Coulon, conseiller, s'y opposa, et le sieur de Broussel dit tout haut qu'il ne sortirait pas que le premier président ne sortît aussi, attendu qu'il était partie au procès, puisqu'il prétendait qu'on avait voulu l'assassiner; ajoutant qu'il était son ennemi particulier; qu'il l'avait voulu perdre en plusieurs occasions, et qu'il en donnerait de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration résolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, et il s'éleva un bruit si grand et si continuel contre le premier président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eût commencé à sept heures du matin, et ne finît qu'à quatre heures du soir; et comme on sût peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avait plus de dix mille hommes, ce qui se passait dans l'assemblée, on donna partout de grands signes de joie; et lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étaient au passage s'étant mis à crier, *Chapeaux bas, c'est M. le duc de Beaufort!* tout le monde mit aussitôt le chapeau à la main, et se mit à crier : *Vive Beaufort! vive Broussel!* et ces acclamations continuèrent toujours quand on s'assemblait, au lieu que la plupart murmu-

raient dès qu'ils voyaient paraître M. le duc d'Orléans ou M. le Prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublièrent rien de ce qui pouvait augmenter la chaleur du peuple et les dispositions favorables du parlement. Pour cet effet, ils s'assemblèrent tous les soirs chez le sieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, et ils résolurent qu'on donnerait des requêtes de récusation contre le premier président, au nom du coadjuteur et du duc de Beaufort, et des sieurs de Broussel et Joli, fondées sur l'intérêt personnel que ce magistrat avait dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avait voulu l'assassiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en était promis. Cependant comme le premier président avait plusieurs partisans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour savoir si les requêtes seraient reçues ou non. Il y eut aussi des récusations présentées contre M. le Prince, qui offrit de se retirer; mais la compagnie ne le voulut pas souffrir, et on n'insista pas à son égard comme à celui du premier président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, et les frondeurs ayant fait imprimer des

moyens de récusations, qui soulevèrent partout les esprits du peuple, quelques amis communs proposèrent de passer outre au jugement du fond du procès, sans délibérer sur les récusations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort et au sieur de Broussel, de les tirer d'affaire sur-le-champ, n'y ayant aucune preuve considérable contre eux : ce qui engagea ces messieurs à retirer leurs requêtes, se laissant endormir par de fausses apparences. Mais comme ce désistement ne pouvait se consommer sans le consentement de Joli, qui avait aussi récusé le premier président; le coadjuteur, qui avait grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en ferait rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement était un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, et ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avait chargé de sa requête, de la rapporter sur-le-champ, elle fut lue, et on la trouva si forte et si précise contre le premier président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général; ensuite de quoi le coadjuteur et le duc de Beaufort ayant remis aussitôt leurs requêtes

entre les mains des conseillers qui devaient les rapporter, il fut ordonné que le premier président passerait le barreau, et qu'il répondrait au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, et qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisième des enquêtes, qui parlait toujours avec tant de justesse, d'éloquence et de bon sens, que, dès qu'il ouvrait la bouche, il se faisait un silence général, qui ne finissait pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier président, qu'il demeurerait juge : ce qui arriva par le caprice et la légèreté de quelques-uns de ceux qui passaient pour être des plus zélés, entre autres les sieurs Labbé, Amelot et Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le cardinal pour la prison de M. le Prince, dont ils n'étaient pas plus contens que de lui. Jusque-là le cardinal n'a-

vait rien osé entreprendre contre son altesse, dans la crainte que, se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entièrement. Il avait cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec M. le Prince, il serait aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du roi; et c'est ce qui lui avait fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étaient encore trop puissans; et qu'il était dangereux de les pousser à bout, ayant su qu'ils avaient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenaient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la première occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal, de concert avec eux, et de lui offrir en même temps leur amitié contre M. le Prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avaient réduit, et des inquiétudes continuelles que lui donnait la trop grande autorité de son altesse.

Le mariage du duc de Richelieu, que M. le Prince venait de faire avec la fille du marquis de Vigean, sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal;

ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie, chez madame de Longueville, et fait partir, dès la même nuit, le duc de Richelieu pour se jeter dans le Havre : ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussitôt confidence au marquis de Laigues, son bon ami, et celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux messieurs, qui avaient été offensés par M. le Prince, eurent la joie de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le coadjuteur y eut la plus grande part, et ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire, après plusieurs conférences secrètes qu'il eut avec le cardinal au Palais-Royal, où il se rendait la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse, qui voyait plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulières des chefs du parti, qui répondaient des autres. On promit au coadjuteur un chapeau de cardinal, l'amirauté à M. de Beaufort, quoiqu'il

ne sût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrète, le gouvernement de Charleville et du Mont-Olimpe à Noirmoutier, et la charge de capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela il ne restait plus que le consentement de M. le duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvait entreprendre cette affaire ; mais il ne fut pas difficile à obtenir, et il se rendit aisément aux raisons de la reine et de madame de Chevreuse, qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il était de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de M. le Prince, dont il était naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut la crainte que son altesse royale ne découvrît le secret à l'abbé de la Rivière, son favori, qu'on savait être dans les intérêts de M. le Prince ; mais on tira des paroles positives de M. le duc d'Orléans, qu'il n'en dit rien, ce prince étant déjà un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laissaient pas, dans le même temps, d'entretenir une négociation secrète avec M. le Prince, par le moyen du duc de Retz et du marquis de Noirmoutier, qui traitaient avec le sieur de Chavigni et le prince de Marsillac. Mais son altesse n'y voulut jamais entendre, quoique plusieurs de ses

amis le lui conseillassent ; et ce fut même une des choses qui lui firent négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisaient, s'ils avaient été assurés de la cour; ni que la reine et ce ministre pussent jamais se résoudre à rien entreprendre contre lui, non-seulement à cause de ses services passés, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étaient les affaires du dedans et du dehors. D'ailleurs ils avaient grand soin de l'endormir l'un et l'autre par de bonnes paroles pour lui et pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la cour ne pouvait rien entreprendre contre lui, sans parler à M. le duc d'Orléans ; mais il ne supposa pas que son altesse royale pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de la Rivière, et ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi, quoique M. le Prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, et il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton, sans s'embarrasser, que sans doute ce serait une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet

de plumes, un manteau rouge et l'épée au côté, et qu'il promettait à son altesse de la réjouir de cette vue, s'il prenait envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre et si dégagé, que M. le Prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le cardinal dans son cabinet, qui faisait écrire par le sieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti et le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restait plus que l'exécution; mais comme le cardinal était naturellement incertain et timide, et qu'il différait toujours, peut-être dans l'espérance que le temps ferait naître des incidens qui le dispenseraient d'en venir à cette fâcheuse extrémité, les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer: ils prirent même des mesures secrètes contre lui du côté du parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avaient de craindre que M. le duc d'Orléans, naturellement peu discret, ne se lassât de garder le secret; que, depuis quelques jours, il n'allait plus aux assemblées du parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte;

qu'il disait hautement que le procès criminel n'était qu'une bagatelle ; comme pour faire entendre à M. le Prince qu'il ne devait pas le poursuivre ; qu'il pourrait en dire davantage par la suite, et donner lieu à son altesse de juger que la cour aurait changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à M. le Prince, qu'il avait reçu avis que des Coutures, un des principaux sujets du procès criminel, était caché dans une maison de la rue Montmartre, d'où il devait le faire enlever l'après-dînée ; et que, pour le faire plus sûrement, il fallait donner ordre aux gendarmes et chevau-légers de monter à cheval, et de se tenir prêts, à tout événement, derrière le Palais-Royal: ce que son altesse approuva. Le ministre lui dit aussi qu'il avait reçu des dépêches d'Allemagne, sur lesquelles il fallait assembler le conseil, et qu'il serait bon que son altesse fît avertir M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit aussitôt. Ainsi ces trois princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du conseil au Palais-Royal, furent arrêtés par le sieur Guitaut, capitaine des gardes de la reine, et par le sieur de Comminges (1), son neveu,

(1) Reçu en survivance de cette charge.

le 18 janvier 1650. Et bientôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même carrosse, où le sieur de Comminges monta seul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gardes de la reine, commandés par les sieurs de Miossens, depuis maréchal d'Albret, et de Comminges. Ils arrivèrent fort tard à Vincennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à M. le Prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à son altesse que la fidélité qu'il devait au roi ne le lui permettait pas ; et le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, et remarqué que son altesse jetait les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venait pas de secours, lui dit qu'il était son très-humble serviteur, mais que quand il était question du service du roi, il n'écoutait que son devoir, et que s'il venait du monde pour les sauver, il les poignarderait plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, et de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à sa majesté, qui lui en avait confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empêcha pas que M. le Prince n'eût une entière confiance au

sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut même si grande, que son altesse ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut, qui les servaient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder; on leur donna en même temps des officiers du roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à M. le duc d'Orléans, son altesse royale dit: *Voilà un beau coup de filet; on vient de prendre un lion, un singe et un renard.* On arrêta aussi dans le même temps le président Perraut, intendant de M. le Prince, et on alla chez d'autres personnes qui ne se trouvèrent pas. Il n'y eut que madame la Princesse douairière qui fut épargnée; mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce temps-là, le coadjuteur était à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort, qui y avait dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivaient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes: ce qu'ils faisaient avec si peu de précaution, qu'il aurait été aisé à plusieurs de ceux qui étaient présens, s'ils avaient

été plus curieux, de jeter les yeux sur ces billets, et d'en avertir son altesse encore à temps. Mais la destinée des princes ne le permit pas, et la nouvelle de leur prison fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avait envoyé exprès au Palais-Royal, pour venir donner avis de ce qui se passerait, dès qu'il en aurait l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencèrent à paraître ce jour-là chez la reine, un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces messieurs auraient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étaient capables de faire soupçonner et découvrir le dessein ; mais la reine avait souhaité que cela fût. Ils avaient eu même tant d'envie de se venger de M. le Prince, et de paraître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir, outre que ceux du parti doutaient toujours de la fermeté du cardinal, et jugèrent qu'il ne fallait pas l'abandonner à son incertitude dans le temps de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avait arrêté quelqu'un au Palais-Royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'était M. de Beaufort ; ce qui obligea plusieurs bourgeois

à prendre les armes, particulièrement dans le quartier des Halles et vers la porte Dauphine. Tout le reste aurait bientôt suivi, si la reine n'eût envoyé en diligence chercher ce duc au palais d'Orléans, où lui et le coadjuteur étaient allés dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au peuple, étant suivi de trois ou quatre cents chevaux, depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crièrent qu'il fallait aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire le premier président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passait, des amis de M. le Prince, qui s'étaient assemblés à l'hôtel de Condé, proposèrent de monter à cheval, et d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le peuple, qui aurait pu s'imaginer que c'était une entreprise du cardinal; et dans la vérité, si la chose avait été bien conduite, elle aurait pu réussir : mais l'avis ne fut pas suivi, et tous ses partisans ne pensèrent qu'à se retirer. Madame de Longueville était partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante che-

vaux conduits par le duc de la Rochefoucault. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bordeaux; le vicomte de Turenne, celui de Stenay; le sieur de Bouteville (depuis duc de Luxembourg et maréchal de France) et quelques autres, celui de Bourgogne : de sorte que, dès le lendemain, on convint que le parti des princes serait assez considérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fît des feux de joie en plusieurs endroits de la ville, la plupart des bourgeois disant que le cardinal n'était plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien aisé à juger, et tous les accusés furent déchargés des plaintes contre eux, et renvoyés hors de cour et de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non-seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu, dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne se servît de l'affaire de Joli pour le pousser : ce qui aurait été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il aurait pu se trouver assez embarrassé ; c'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier, pour ac-

commoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joli : ce qui donna lieu à rire à ceux qui étaient du secret, et leur fit cependant juger qu'il y avait eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendrait de l'argent, mais qu'il voulait qu'il y en eût un acte devant notaire : ce qui n'était pas le compte de Champlatreux, auquel, par ce moyen, il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui et tous ses parens sortiraient, lorsqu'on parlerait de l'affaire de Joli, et qu'aucun d'eux ne serait de ses juges ; et Joli promit, de son côté, qu'il ne poursuivrait pas son information. Il n'aurait pu le faire quand il l'aurait voulu, parce que la cour envoya peu de temps après une amnistie en faveur du marquis de la Boulaye, et pour abolir ce qui s'était passé le 11 décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyaient que le marquis de la Boulaye n'avait rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce ministre, parce que la Boulaye a laissé entendre que cela était vrai, quoique auparavant il ne parlât pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, et pour diminuer le blâme

d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur ferait, avancerait sa fortune, et lui serait d'un grand mérite à la cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent, dès le trois ou le quatrième jour de leur prison, avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil, secrétaire de M. le prince de Conti, était celui qui conduisait le commerce si adroitement et par des inventions si subtiles, que le sieur de Bar était souvent lui-même l'instrument dont il se servait pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avait fait faire des écus creux, qui se fermaient à vis, qu'on mêlait avec ceux qu'on envoyait de temps en temps aux prisonniers pour jouer, et que l'on confiait au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servait aussi quelquefois du ministère des officiers de la chambre, et même d'un valet du sieur de Bar; sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvaient pas

leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenait que d'assez mauvaises nouvelles ; car, quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans et au dehors du royaume, le cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des frondeurs. C'est pourquoi dans les commencemens il les ménageait avec de grandes attentions, disant partout qu'il était fort aisé d'être devenu frondeur. Mais ses prospérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la suite, et les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des princes, et d'une ligue presque générale contre lui.

La première démarche que le ministre fit contre les princes, fut d'envoyer au parlement une déclaration assez mal digérée, concernant les raisons de leur emprisonnement, qui n'aurait pas produit un effet conforme à ses désirs, si les réponses qui furent faites par les partisans des princes, n'avaient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le roi et la reine à Rouen pour en chasser madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer à Dieppe, et de là en Flandre, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenay. Le duc de Richelieu aban-

donna aussi le Havre, et le roi demeura maître de toute la province, et des places que le duc de Longueville y avait. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenait pour les princes fut bientôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princesse douairière ayant présenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de messieurs ses enfans, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier président, qui était des amis de M. le Prince, ayant fait sous main, et sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans, avec le coadjuteur et le duc de Beaufort, étant allés au parlement, firent rejeter la requête; et toutes les sollicitations de cette princesse demeurèrent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle et de ses enfans, qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux; bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mère de ce rang quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque temps après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à

Bordeaux ; où madame la Princesse et M. le duc d'Enghien avaient été reçus avec le duc de Bouillon et de la Rochefoucault, et avaient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il serait fait remontrance au roi pour la liberté des princes. La plupart des amis du cardinal ne lui conseillaient pas ce voyage, parce qu'il y fallait mener beaucoup de troupes et laisser les frontières de Flandre ouvertes aux ennemis. Ils disaient encore que, pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourraient faire des pratiques dangereuses dans le parlement et dans la ville de Paris ; qu'on pouvait remédier aux désordres de Bordeaux en y envoyant un habile général avec des troupes ; qu'enfin Paris était la tête de toutes les affaires et le cœur de l'état, où il fallait nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa par-dessus toutes ces considérations ; et comme les Espagnols venaient de lever le siége de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seraient pas si tôt en état de rien entreprendre, et qu'il aurait le temps de s'assurer de Bordeaux, où il ne s'attendait pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne et en Normandie. Il partit donc avec le roi et la reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant-général de

la couronne, avec le sieur le Tellier, secrétaire d'état, qui avait le secret et la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidèlement dans l'union qu'ils avaient faite avec lui, et de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourraient faire dans le parlement et dans la ville, et même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur était devenu le confident, depuis la disgrâce de l'abbé de la Rivière, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, et sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes, son amie, qui allait tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse, où ces messieurs ne manquaient pas de se rencontrer. Mais comme le garde des sceaux était vieux, et que madame de Rhodes n'avait plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle était bien plus disposée à servir les frondeurs, et elle découvrait beaucoup plus de choses en leur faveur, par le moyen du garde des sceaux, qu'il n'en découvrait par elle en faveur du cardinal, auquel il n'était pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêchèrent donc pas les

inconvéniens qui avaient été prédits au cardinal. Le siége de Bordeaux, qui dura plus qu'il n'avait cru ; donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent maîtres de la Capelle, de Rhetel et de Château-Porcien ; et les amis des princes trouvèrent le moyen de faire délibérer plusieurs fois le parlement sur ce qui se passait à Bordeaux, d'où il était venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidens commencèrent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvaient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la cour à penser à en tirer les princes pour les transférer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit proposer le Havre ; mais les agens des princes s'y opposèrent de toutes leurs forces, et les frondeurs ne trouvaient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si absolument du cardinal. Ils auraient mieux aimé la Bastille, dont ils étaient à peu près les maîtres, et ce fut le sentiment du coadjuteur et du duc de Beaufort. Mais le sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la cour auprès de son altesse royale, pour l'en détourner, et l'engager à consentir au Hâvre. Le marquis de Laigues, consulté par le duc d'Or-

léans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille ; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où son altesse royale n'avait aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orléans, après plusieurs délibérations, se résolut de lui-même de les faire transférer à Marcoussi, dont personne n'avait parlé.

Cette translation déplut à la cour, et le cardinal, en ayant été informé, commença de se plaindre du coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre maître des princes, sous le nom de son altesse royale. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eût envoyé le marquis de Verderonne et le comte d'Avaux à l'archiduc, sur de nouvelles propositions de paix faites par ce prince, disant que cela ne venait que du coadjuteur, qui avait voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette négociation fut poussée un peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolède à Paris. Mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'était qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des passe-ports au nonce du pape et à l'ambassadeur de Venise, qui avaient été nommés pour médiateurs, et qui s'étaient avancés en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussitôt offensé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par son altesse royale, sous prétexte d'informer le roi des propositions des députés de Bordeaux; mais, en effet, pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le coadjuteur lui avait suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bordeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faisait publiquement, refroidirent les esprits, et le coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le sieur Arnauld, général des carabins, ami des princes et le sien, qui venait le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce ministre cherchait à lui faire une querelle d'Allemand, et qu'il serait bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettait les frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans le parlement et parmi le peuple.

En effet, les délibérations du parlement allaient si avant sur les affaires de Bordeaux, qu'on ne parlait pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais

aussi de l'éloignement du cardinal : sur quoi le coadjuteur et les frondeurs, en parlant d'une manière ambiguë, se faisaient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin était toujours odieux.

Les amis des princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs aventuriers, qui, se mêlant dans la salle du Palais, et déclamant hautement contre le cardinal, engageaient une infinité de gens de crier à tous momens : *Vive le roi! vivent les princes! point de Mazarin!* ce qui causait un tel bruit, et une si grande confusion, que son altesse royale délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoique assisté du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, et qui fut repoussé aussi-bien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme armé d'un poignard, qu'il se vantait de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grande salle du Palais, sans que personne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familièrement savent

bien qu'il était incapable de garder un secret de cette espèce, aussi-bien que de ses bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurèrent fermes, et empêchèrent qu'il ne fût rien ordonné contre le cardinal, ou pour la liberté des princes, et toutes les délibérations du parlement sur les affaires de Bordeaux se terminèrent à un second envoi de députés, par l'entremise desquels le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province, une amnistie générale pour la ville, et pour tous ceux qui avaient pris les armes, particulièrement pour les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault, et permission à madame la Princesse de se retirer avec M. son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bordeaux étant faite, les délibérations du parlement cessèrent aussi; mais les partisans des princes ne discontinuaient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre le peuple favorable. Ils s'avisèrent, entre autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps, en habit rouge, attaché à à un poteau, la corde qui passait à l'endroit du cou, comme s'il eût été pendu, avec un écri-

teau portant les crimes pour lesquels il était déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-Trahoir et au bout du Pont-Neuf, vis-à-vis la rue Dauphine ; cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, et d'y causer de l'émotion, jusque-là qu'un exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel, allant querir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carrosse, dans la rue Saint-Honoré, sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens : quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputèrent aux amis de M. le Prince ; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émissaires des princes, fut que le cardinal avait fait faire le coup, mais que ses gens s'étaient mépris, ayant cru que c'était le duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité ; ceux des assassins qui furent exécutés ayant dit simplement qu'ils étaient conduits par un homme qui s'était sauvé, et qui avait servi dans un des régimens de M. le Prince.

Le corps d'un de ces misérables ayant été

abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur et la rate au côté droit, et le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire, quoiqu'elle ne soit pas sans exemple, puisque, dans le même temps, ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passaient, les confidens des princes sollicitaient puissamment le coadjuteur, sans lequel ils voyaient bien qu'ils ne pouvaient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils savaient d'ailleurs qu'il était piqué des plaintes du cardinal, et il s'en était ouvert à madame de Chevreuse, en lui faisant connaître en même temps les offres qui lui étaient faites de la part du Prince. Cette dame lui représenta qu'il ne devait pas se séparer si légèrement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le Prince, dont la fidélité devait lui être suspecte, après les expériences du passé; qu'il ne devait pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvaient être répandus par les émissaires des princes; et qui, quand ils seraient vrais, n'étaient pas assez importans pour le porter aux extrémités; et qu'enfin, avant de se déterminer, il fallait voir si

la cour lui refusait la nomination au cardinalat, qu'elle lui avait fait espérer, et que c'était uniquement par cette pierre de touche qu'il devait juger de ses bonnes ou mauvaises volontés à son égard.

Le coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne voulait rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuse, qui savait combien il désirait la chose, ne laissa pas d'en parler au sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au cardinal, et de lui faire bien sentir qu'il lui était de la dernière conséquence de retenir le coadjuteur dans ses intérêts, à quelque prix que ce fût. Le sieur le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition, qu'il savait bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne signifiaient rien dans son langage; mais il ne laissait pas de lui donner quelque lueur d'espérance.

Cette réponse retint le coadjuteur quelque temps, jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étaient échappées au cardinal contre lui et contre ses amis, dont madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance; d'autant plus que le sieur de Laigues, son ami, était

mêlé dans ce discours, le cardinal ayant dit que ce marquis avait encore trop de teinture du coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi, dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du chapeau : ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourrait pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard. Sur quoi le cardinal ayant fait réflexion, envoya chez elle le lendemain matin, et ayant su qu'elle était déjà partie, il fit chercher avec empressement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte qu'il avait que le coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avait de retourner à Paris, et de transférer les princes au Havre-de-Grâce.

Ce fut la première chose dont la reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des princes, ou de souffrir qu'on les menât au Havre : à quoi son altesse royale s'opposa pendant quelque temps avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la reine ; et le cardinal, craignant qu'il ne rétractât son

consentement, fit expédier les ordres sur-le-champ par le sieur le Tellier, auquel il dit en même temps de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver; au cas que son altesse royale l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver; mais il n'était plus temps.

Cette translation fut fort sensible aux amis des princes, qui étaient sur le point d'exécuter un dessein concerté depuis long-temps pour les sauver. Dans cette vue ils avaient gagné quatre gardes des sept qui étaient dans l'appartement des princes, qui devaient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étaient aussi assurés de quelques-uns des officiers et soldats qui veillaient à la garde des dehors sur la terrasse du château de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'était chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les princes devaient passer le fossé, pour aller joindre à vingt pas de là le duc de Nemours, qui les aurait conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui voulait bien se charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine;

mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouvèrent cette action indigne de lui et de la belle réputation qu'il s'était faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson, que M. le Prince fit dans son carrosse pendant qu'on le transférait :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Peu de temps après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre, se voyant maître des princes, et dans Paris, où il croyait n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, et refusa nettement de tenir les paroles qu'il avait données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avait toujours bien prévu qu'il en userait de la sorte ; et madame de Chevreuse commençait à s'en douter ; mais comme elle avait beaucoup de peine à quitter le parti de la cour, on ne serait pas parvenu à l'en détacher, si l'on ne s'était avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avait déjà été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse Palatine, qui avait toute la confiance des princes. Le coadjuteur et mademoiselle de Chevreuse la désiraient sur toutes choses. Il n'en était pas de même de madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifférence : parce que le marquis de Laigues s'y opposait directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal dont ils avaient sujet d'être contens, et qui leur avait tenu parole sur tout ce qu'il leur avait promis. D'ailleurs ces deux messieurs avaient des raisons personnelles pour ne pas se raccommoder avec M. le Prince, dont ils appréhendaient la vengeance et la légèreté. Ils disaient que tout était à craindre du côté de son altesse, et presque rien du côté du cardinal, qui ne s'empresserait peut-être pas de leur accorder toutes les grâces qu'ils pourraient désirer de lui, mais qui serait toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux ; et qu'enfin le mariage de mademoiselle de Chevreuse n'était pas une assurance suffisante pour eux, quand M. le Prince leur tiendrait parole sur ce chef : ce qu'il pourrait bien ne pas faire, s'il se voyait une fois en liberté.

A la vérité ces raisons étaient plausibles et bien capables de faire impression sur l'esprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut si secrète, qu'il n'y eut que le sieur Caumartin qui en sut quelque chose en qualité d'ami de madame de Rhodes, et de confident du coadjuteur et de madame de Chevreuse, dont il était fort considéré, parce que, tout jeune qu'il était, il avait un esprit prévenant, souple et délicat, avec une grande connaissance des affaires du parlement : ce qui faisait que lorsque le coadjuteur avait à parler dans la compagnie, c'était Caumartin ou Joli qui dressait le projet de son discours, et souvent l'un et l'autre ensemble.

Enfin, malgré les contradictions, mademoiselle de Chevreuse, madame de Rhodes, le coadjuteur et Caumartin firent si bien auprès de madame de Chevreuse et du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage et pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fut chargé, pendant que madame de Chevreuse tâcherait de persuader M. le duc d'Orléans : cela ne fut pas aisé. Ce n'est pas que son altesse royale ne convînt aisément qu'il était bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal ; qu'il ne serait plus

temps d'y penser si l'on attendait tranquillement la majorité du roi, qui approchait fort; et qu'enfin l'unique moyen de le réduire était de se réunir avec les princes. Le comte de Béthune, en qui le duc d'Orléans avait une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette nécessité; mais il appréhendait toujours les suites de cette réunion, et que M. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains, sur la proposition qui fut faite de mademoiselle d'Orléans avec M. le duc d'Enghien.

Il ne restait donc plus qu'à écrire; mais comme il y avait eu des avis différens parmi les frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faisait espérer dans peu la liberté des princes, soutenaient qu'il fallait tout attendre de ce côté-là. Les autres disaient que toutes les paroles qu'il donnait n'étaient que pour amuser leurs amis, et qu'il ne fallait rien se promettre de lui que par force, et en se rendant supérieurs: ce qui ne se pouvait que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divisait davantage était un article que ces messieurs voulaient insérer dans le traité, pour engager les princes à travailler

de concert avec eux à l'éloignement du cardinal : à quoi plusieurs d'entre eux ne pouvaient consentir, parce qu'ils étaient anciens mazarins et ennemis jurés des frondeurs.

Cependant, comme M. le Prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse Palatine, du président Viole et de Croissi, qui n'avaient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêtèrent point à ces considérations, et ils entrèrent en conférence avec le coadjuteur, qui allait toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvait pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connaissance du cardinal ; mais comme les avis qu'on lui donnait n'étaient pas bien circonstanciés, et qu'il négociait lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au-dessus de toutes choses, parce qu'il était venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne et de Bordeaux.

Comme il ne lui restait rien à soumettre que la frontière de Champagne, où les ennemis s'étaient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, et il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du roi, commandée par le

maréchal du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne, près Saumepui : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne le pensait : car le traité des princes ayant été signé peu de jours après, madame la Princesse présenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagèrent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ses artifices ; et il fut arrêté que très-humbles remontrances seraient faites au roi et à la reine, et que M. le duc d'Orléans serait prié d'employer son autorité pour la liberté des princes.

Son altesse royale n'était pas entrée dans ces délibérations, quoique dès lors il témoignât publiquement désirer la liberté des prisonniers, et qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'était faite sans son agrément ; mais comme son traité avec eux n'était pas encore conclu, il n'avait pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princesse Palatine, qui avait reçu pour cela un pouvoir de M. le Prince, sur un morceau d'ardoise, et

une promesse de madame de Longueville d'agréer pour les princes tout ce dont on serait convenu avec leurs agens. Dans le premier traité, qui regardait son altesse royale en particulier, on stipulait le mariage d'une de mes-demoiselles ses filles avec M. le Prince, et plusieurs autres conditions d'un attachement et d'une union très-étroite de part et d'autre. Par le second, qui regardait le coadjuteur, le duc de Beaufort, et le reste du parti, dont la plupart ne savaient pourtant rien, on convenait du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin, dans les termes les plus forts et les plus pressans. Il y avait aussi un article pour assurer l'amitauté au duc de Beaufort, M. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourrait avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur et le duc de Beaufort, qui n'était point entré dans le détail de la négociation, et auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon ne rompît l'affaire, à cause de la jalousie qu'elle portait à madame et à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur,

qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le duc s'en aperçût. On a prétendu aussi que, pour faciliter la signature, on avait promis au nom des princes une somme considérable à madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la manière dont on s'y prendrait pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposèrent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, et de le faire mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministère du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes-du-corps, dont il répondait; et la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, et que l'affaire serait exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la reine, devait donner au cardinal.

Mais son altesse royale n'ayant pu se résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avait toujours été différée sous différens prétextes, et par les manéges du premier président, qui ne pouvait souffrir, quoique ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la cour, ni à lui, de résister

aux empressemens et aux instances de la compagnie ; il fallut céder et répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençaient à mêler le cardinal dans les avis, et à prendre des conclusions contre lui. La reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que sa majesté consentait à la liberté des princes, mais qu'il était juste auparavant que madame de Longueville et le vicomte de Turenne, qui étaient en possession de la ville de Stenay, remissent cette place entre les mains du roi, et rentrassent dans l'obéissance : après quoi, sa majesté donnerait les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui voulait gagner du temps, et éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'exécution aurait fait certainement languir l'affaire des princes, et l'eût peut-être entièrement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussitôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il fallait délibérer : à quoi le premier président ne put s'opposer, après que le coadjuteur eut déclaré que son altesse royale jugeait la liberté des princes nécessaire au bien du royaume.

La délibération fut longue et les avis fort

partagés, les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, et les amis des princes ne pouvant y consentir. Sur quoi, quelques-uns ayant proposé d'inviter M. le duc d'Orléans à venir prendre sa place au parlement, tout le monde se rangea de cet avis, et on envoya prier son altesse royale de donner cette satisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excusa pendant quelques jours; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avait tenus sur ce sujet dans le conseil, où il avait osé dire que le parlement voulait faire comme celui d'Angleterre, et comparer le coadjuteur et le duc de Beaufort à Fairfax et à Cromwel. Ce que ce ministre dit pour rendre le parti odieux, produisit un effet tout contraire, jusque-là que son altesse royale déclara hautement à la reine qu'il n'entrerait plus dans le conseil tant que le cardinal y serait.

Dans ces sentimens il résolut d'aller au parlement, quoique la reine fît tous ses efforts pour l'en détourner, et pour l'obliger de retourner au conseil, offrant même de mener le roi au Luxembourg avec un seul écuyer et sans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avait en lui, et pour lui ôter les ombrages qu'il

avait pris de l'ordre qui avait été donné aux gendarmes et aux chevau-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le cardinal, voyant qu'il n'y avait rien à espérer du côté de son altesse royale, dépêcha en diligence le maréchal de Grammont, ami de M. le Prince, au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orléans étant allé au parlement, et la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet, portant ordre à toute la compagnie de se trouver à neuf heures au Palais-Royal, pour y apprendre la volonté de sa majesté : à quoi le premier président répondit qu'il fallait obéir. Mais plusieurs conseillers des enquêtes s'y opposèrent, disant qu'on avait déjà arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on envoyait à tous momens, et que, puisque son altesse royale était présente, il fallait délibérer. Cela allait passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orléans n'avait proposé sur l'heure de députer au Palais-Royal pour savoir la volonté de la reine, et que cependant la compagnie demeurerait assemblée

pour délibérer incessamment après le retour des députés. Ce qui fut exécuté sur-le-champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, et qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles son altesse royale demeura dans la grand'chambre. Au retour, le premier président, avec une affectation assez grossière, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carrosses et la foule des courtisans leur avaient rendu l'accès du Palais fort difficile ; mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du roi et de la reine, du duc d'Anjou, du cardinal, et de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avait fait ce discours :

« Messieurs, la reine vous a mandés pour » vous dire que depuis deux jours M. le coad- » juteur, pour émouvoir les esprits, va pu- » bliant partout que le cardinal Mazarin a tenu » des discours désavantageux de votre corps. » Elle a voulu vous assurer que cela est faux, » et vous informer en même temps de ce qui » se passa mercredi dans le conseil, où, sur le » sujet des affaires, M. le cardinal dit qu'il » voyait bien qu'on n'en voulait pas seulement » à lui, mais à l'autorité royale, et qu'après

» s'être défait de lui, on en viendrait à la » personne de Monsieur, et ensuite à celle de » la reine, et que M. le coadjuteur était auteur » de tous ces désordres; à quoi son altesse » royale avait répondu qu'on n'en voulait qu'au » ministre et à sa mauvaise conduite; qu'après » le conseil, il se plaignit à la reine du dis- » cours du cardinal, et que le lendemain il lui » manda par le maréchal de Villeroi et le sieur » le Tellier, qu'il n'assisterait plus au conseil » tant que le cardinal s'y trouverait : ce qui est » d'autant plus fâcheux à la reine, qu'elle a » toujours traité avec son altesse royale en » pleine confiance, sans lui rien celer des dé- » libérations les plus secrètes, et qu'elle ne » peut attribuer son éloignement qu'aux mau- » vais conseils de M. le coadjuteur; que, quant » à la liberté des princes, elle la désire plus » que lui, qui doit l'appréhender; et qu'enfin » elle conjure son altesse royale de vouloir » bien rentrer dans le conseil, l'assurant que » toutes choses se raccommoderont par sa pré- » sence.

Après cela, le premier président dit que la reine avait pris la parole, et les avait chargés de dire à son altesse royale qu'elle ne pouvait assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentait de

son éloignement, et qu'elle le conjurait de retourner au Palais-Royal pour y ordonner de toutes choses comme sa majesté même ; qu'elle les avait ensuite assurés que le roi ne sortirait pas de Paris ; que, s'il en était dehors, il reviendrait ; et qu'enfin, pour la liberté des princes, elle la promettait pure et simple sans aucune condition, et qu'au retour du maréchal de Grammont on verrait qui l'avait plus désirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle priait son altesse royale de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'état, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, et dit à M. le duc d'Orléans, de la part de la reine, qu'elle le priait d'aller au Palais-Royal, où elle souhaitait de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. Son altesse royale répondit que le rapport de M. le premier président étant de la dernière conséquence, il fallait auparavant voir ce qu'il y aurait à faire. Le premier président reprit aussitôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans qu'il ne devait pas refuser cette satisfaction à la reine ; que son refus mettrait la confusion et le désordre dans l'état ; qu'on pourrait tout raccommoder dans une conférence : sinon que le parlement

ferait tout ce que son altesse royale pourrait désirer ; qu'il l'en conjurait pour le bien et pour le repos de la France. En cet endroit le premier président, qui avait prononcé son discours avec force et véhémence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, et comme ayant peine à trouver ce qu'il voulait dire, et finit par ces mots : *Monsieur, ne perdez pas le royaume, vous avez toujours aimé le roi.*

Ce discours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un silence général, qui n'y avait jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusait pas de rendre visite à la reine si la compagnie le lui conseillait, malgré les sujets de crainte qu'il avait. Mais il dit cela d'un air et d'un ton si peu assurés, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser son altesse royale d'aller chez la reine, peut-être en serait-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où était la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu : *Ah ! monsieur, elle est*

toute entière ; le parlement s'y obligera. Enfin le coadjuteur, qui jusque-là n'avait rien dit, prit la parole d'un air décisif, et dit : Monsieur, son altesse royale vous a déjà déclaré qu'elle s'en rapportait à l'avis de la compagnie : l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, et il s'éleva un si grand bruit et si continuel de voix qui disaient qu'il fallait délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, et, après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la reine, il fit le discours suivant :

« Messieurs, par ce que vous venez d'enten-
» dre, il semble que la reine me veuille char-
» ger d'un changement notable en ma conduite,
» qui me pourrait être reproché, si je négligeais
» de la justifier à la compagnie. Pour le faire,
» je suis obligé de reprendre la chose de plus
» haut et de remonter au conseil qui se tint
» il y a dix-huit mois à Compiègne sur les
» troubles de Guyenne, où je dis que, pour les
» apaiser, je ne voyais pas de meilleure voie
» que de rappeler le duc d'Epernon. Le cardi-
» nal Mazarin me témoigna n'être pas content
» que j'eusse ouvert cet avis ; il m'en fit parler

» par la reine ; et, dans un autre conseil qui se
» tint à Paris pour la même affaire, ayant vu
» que je persistais dans mon sentiment, il le
» combattit et le fit passer pour fort extraordi-
» naire. Je me tus par respect pour sa majesté.
» Depuis il fut question de la prison des princes,
» qu'on me représenta comme absolument né-
» cessaire, et sur laquelle on ne me donna pas
» le peu de temps que j'avais demandé pour
» me résoudre. Au retour des voyages de Nor-
» mandie et de Bourgogne, on proposa celui
» de Bordeaux. Je m'y opposai autant que je
» pus, remontrant le péril où l'on s'exposait
» en abandonnant les frontières aux entreprises
» des ennemis. Mes raisons ne firent qu'aigrir
» le cardinal : sans s'y arrêter, il fit résoudre
» le voyage, qu'on pouvait éviter en retirant le
» duc d'Epernon de cette province, et en y
» envoyant un nouveau gouverneur. Quelque
» temps après, j'appris la résistance de Bor-
» deaux, l'irruption des Espagnols en Cham-
» pagne; et la prise du Catelet. Pour remédier
» à tant de désordres, je jugeai qu'il était à
» propos de députer quelques-uns de votre
» corps pour aller aider à pacifier les troubles
» de Guyenne. Vous savez, messieurs, la ma-
» nière dont ils furent reçus. La guerre conti-

» nua; il fut résolu d'envoyer de nouveaux
» députés. Le cardinal m'en sut mauvais gré;
» il se plaignit que j'avais empêché le succès
» des armes, et m'en fit écrire en ces termes
» par la reine.

» Quand madame la princesse sortit de Bor-
» deaux, il eut avec elle une longue conférence
» sans m'en donner avis; ensuite les ennemis
» pénétrant plus avant dans le royaume, il
» vous vint des nouvelles de plusieurs endroits,
» que dans vingt-quatre-heures ils se pouvaient
» rendre au bois de Vincennes. Pour la sûreté
» de MM. les princes, je les fis transférer à
» Marcoussi: on s'en plaignit à la cour. Les
» Espagnols s'étant retirés, j'écrivis trois fois à
» la reine pour savoir si elle souhaitait qu'on
» les ramenât au bois de Vincennes; elle ne
» me fit point de réponse. Le roi étant de re-
» tour à Fontainebleau, je m'y rendis aussitôt.
» On me proposa de souffrir qu'ils fussent
» conduits au Havre; la reine m'en fit les der-
» nières instances; et, pour ne pas l'irriter, je
» fus obligé d'y consentir. Peu après, je man-
» dai M. le garde des sceaux et le sieur le Tel-
» lier, pour leur déclarer que je n'approuvais
» point cette translation, et que, dans une
» affaire de cette importance, il fallait me

» vaincre par des raisons, et non par des
» prières. M. le cardinal m'en fit faire des re-
» proches par la reine, et m'en témoigna
» même quelque chose. Depuis il a conservé
» tant d'aigreur contre moi, que la plus grande
» partie des conseils s'est passée en dispute. Il
» m'a dérobé la connaissance de plusieurs af-
» faires; il a proposé ses desseins violens contre
» cette compagnie. Il m'a pressé d'abandonner
» mon neveu de Beaufort et M. le coadjuteur.
» Il a inspiré au roi des sentimens de défiance
» à l'égard de ses sujets, et des maximes de
» dangereuse conséquence. Enfin, mercredi
» dernier, en parlant de vos assemblées, il osa
» dire qu'il voyait bien qu'on en voulait au roi;
» qu'on prétendait commencer par lui, comme
» on avait fait en Angleterre par le vice-roi
» d'Irlande, et qu'après on n'épargnerait ni
» moi, ni la reine, ni le roi lui-même; mais
» que si je voulais le laisser faire, il viendrait
» bien à bout des factieux. Je lui répondis que
» le parlement de Paris n'était pas comme ce-
» lui de Londres; que vous étiez tous gens de
» bien, bons sujets du roi, et que vous n'en
» vouliez qu'à la personne du ministre, que
» vous regardiez comme l'unique cause des
» désordres. Enfin, voyant qu'il continuait les

» mêmes discours, je dis à la reine que je ne
» les pouvais plus souffrir, ni me trouver avec
» un homme qui donnait de si mauvaises im-
» pressions au roi. Le lendemain je mandai
» M. le garde des sceaux, le maréchal de Ville-
» roi, et le sieur le Tellier, pour leur déclarer
» que je n'irais plus au conseil ni au Palais-
» Royal, tant que le cardinal y serait. Voilà,
» messieurs, un compte exact de ma conduite,
» dans laquelle je ne crois pas qu'on puisse re-
» marquer aucun intérêt particulier. Tout le
» monde sait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
» respect j'ai toujours eu pour la reine : je ne
» m'en éloignerai jamais, encore moins du ser-
» vice du roi, qui toujours m'a été plus cher
» que toute chose (1). »

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par son altesse royale avec tant de facilité, de majesté, et d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement

(1) La fermeté de ce prince ne répondait pas à son éloquence, qui manquait à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain :

Beaufort brille par les combats,
Gaston par la harangue.
Ah ! que Beaufort n'a-t-il sa langue !
Ah ! que Gaston n'a-t-il son bras !

général, et d'une répétition continuelle qu'il fallait délibérer. Cependant le premier président et le président le Coigneux ne laissèrent pas d'insister encore sur une conférence de son altesse royale avec la reine ; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat-général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivaient que par l'interposition des corps étrangers : ce qui fit juger qu'il allait conclure rigoureusement contre le cardinal ; mais il tomba tout d'un coup, en priant son altesse royale de conférer avec la reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier président ; mais ce jeu fut traité, comme il le méritait, de badin et de ridicule. Le premier président n'en demeura pas là ; il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, et dit à M. le duc d'Orléans : « Ah ! Monsieur, toute la compagnie voit ma- » nifestement, que votre cœur est ému. Au » nom de Dieu, Monsieur ; au nom du roi et » de l'état, ne préférez point les voies ex- » trêmes ; vous ferez plus par vos raisons sur » la reine, que toutes ces assemblées. » Mais ayant malheureusement avancé qu'il osait répondre de la liberté des princes ; qu'ils étaient

peut-être déjà libres, que le maréchal de Grammont était parti exprès pour cela, et que la reine lui avait commandé d'en assurer la compagnie, son altesse royale lui répondit : « M. le » premier président, vous en savez donc plus » que moi ; car tout ce que je sais là-dessus, » c'est que le maréchal de Grammont est allé » seulement pour négocier sans aucun pou- » voir, pour la liberté des princes. » Ainsi le premier président ayant perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent, suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, et de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendait que le coadjuteur allait faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensait. Il se contenta de dire : « Mes- » sieurs, pour me défendre des calomnies » qu'on m'impose (1) : *In difficillimis reip.* » *temporibus urbem non deserui, in prosperis* » *nihil de publico deliberavi, in desperatis nihil* » *timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un dé- » plaisir extrême des mauvaises impressions » qu'on a données au roi et à la reine contre

(1) Le coadjuteur composa sur-le-champ ce latin, que la plupart des assistans prirent pour un passage de Cicéron ou de quelque fameux auteur de l'antiquité.

» moi ; mais ce qui me console, est d'être ca-
» lomnié par un homme dont les gens de bien
» méprisent jusqu'aux louanges. Après les té-
» moignages dont M. le duc d'Orléans a bien
» voulu m'honorer, je ne dois point chercher
» de justification : c'est pourquoi mon senti-
» ment est que la reine doit être suppliée d'en-
» voyer une déclaration d'innocence pour MM.
» les princes; d'éloigner M. le cardinal Mazarin
» d'auprès la personne du roi et de ses con-
» seils, et que non-seulement on doit se
» plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites
» contre le parlement, mais en demander une
» réparation publique. »

Enfin M. le duc d'Orléans opina, en rejetant quelques avis qui avâient été proposés, d'informer, de décréter et de faire le procès au cardinal : ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent ; et il conclut que le roi et la reine seraient très-humblement suppliés d'envoyer incessamment les ordres nécessaires pour mettre les princes en liberté, et ensuite une déclaration de leur innocence ; comme aussi d'éloigner le cardinal de la cour et du conseil, et de s'assembler le lundi suivant sur la réponse. Cet avis fut suivi ; l'assemblée ayant duré jusqu'à quatre heures du soir en présence d'un peuple

extraordinaire qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit, en voyant passer son altesse royale, de *vive le roi! point de Mazarin!*

Cet arrêt surprit la cour qui ne s'y attendait pas; mais elle ne désespéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avait chargé le premier président, pour la liberté des princes, n'avaient pas produit l'effet qu'on s'en était promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avaient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourraient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendraient rien pour les princes tant qu'ils toucheraient cette corde. C'est pourquoi la reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi, le sieur le Tellier, au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouait ce que le premier président avait avancé touchant la liberté des princes : sur quoi le conseil n'avait rien arrêté depuis la résolution qui avait été prise en présence de son altesse royale, le pressant toujours de retourner au Palais-Royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il fallait auparavant finir ce qui regardait la liberté des princes.

Le lundi matin, son altesse royale fit rapport à la compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, et même des termes injurieux ; de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la compagnie avait ordonnées par le dernier arrêt ; et comme on vit qu'il avait reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, et tout le monde entra dans de grandes défiances du procédé de la cour, d'autant plus que son altesse royale se plaignit en même temps des défenses que la reine avait envoyé faire au prevôt des marchands et à tous les officiers, de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant-général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, et que M. le duc d'Orléans serait remercié de la protection qu'il donnait à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il fallait se résoudre à faire de lui-même ce que, dans la suite, il aurait été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui auraient pu lui arriver dans ce tumulte. Ayant

donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseillaient d'emmener le roi et la reine, et de se moquer ensuite de toutes les délibérations du parlement en se mettant à la tête d'une armée qui réduirait les partisans des princes à la nécessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeurerait toujours le maître. On lui avait donné le même conseil après la bataille de Rhetel ; et, s'il l'eût suivi dans ce temps-là, il aurait certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étaient désunis et mécontens les uns des autres. Mais ce ministre étant enivré de la victoire et des avantages qu'il avait remportés en Normandie, en Bourgogne et en Guyenne, il crut qu'il lui serait aisé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisterait : ce qui n'arriva pas comme il se l'était imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui était plus sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, et ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montaient à cheval toutes les nuits, et faisaient des rondes continuelles autour du Palais-Royal.

M. le duc d'Orléans autorisait toutes ces pré-

cautions, et se tenait lui-même prêt à monter à cheval et à se mettre en campagne au premier avis, aussi-bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, etc., avec un fort grand nombre de noblesse, qui avait obtenu la permission de son altesse de s'assembler. Le cardinal, bien informé de toutes ces choses, résolut donc de se retirer seul, dans l'espérance que son éloignement apaiserait les esprits et donnerait lieu aux négociations. Ainsi ce ministre sortit de Paris, à pied, le 6 février 1651, sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer et de trois autres personnes qui le menèrent, par la porte de Richelieu, jusqu'au rendez-vous, où ils trouvèrent des chevaux tout prêts, lesquels ayant monté, allèrent joindre un gros de cinq cents chevaux qui le conduisirent à Saint-Germain. Cette retraite fut bientôt sue dans la ville ; et la reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta aussitôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisait pas pour qu'il entrât en conférence avec la reine : ce qu'il ne ferait point pendant que le cardinal demeurerait aux environs de Paris, et jusqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté. Cette ré-

solution de son altesse royale fut approuvée de tout le monde ; et, pour la confirmer, le parlement ordonna que la reine serait très-humblement suppliée, dès le même jour, de faire expédier incessamment des ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que leurs majestés seraient remerciées de l'éloignement du cardinal, et priées de lui commander de sortir du royaume, et d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du roi, tous étrangers, même les naturalisés, et en général tous ceux qui auraient prêté serment à d'autres princes que le roi. Suivant cet arrêt, le premier président, suivi des autres députés, étant allé au Palais-Royal, la reine leur dit seulement qu'elle ne pouvait leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans était chef, et que, s'il n'y voulait pas aller, elle serait obligée d'assembler les grands du royaume pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la reine envoya les ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Épernon, les maréchaux d'Estrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey, et George d'Aubusson, archevêque d'Embrun, au Luxembourg, qui dirent à son altesse royale que la

reine leur ayant témoigné qu'elle désirait qu'ils s'assemblassent au Palais-Royal, ils venaient prier son altesse royale de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderait toutes choses, et qu'ils étaient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela, M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscrètement qu'il serait sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans qui, depuis long-temps, était piqué contre ce duc à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avait à son altesse royale, et ce qu'il devait à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : C'est bien à vous, mazarin fieffé, à vous faire ici de fête ; vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les domaines et l'argent que l'on vous a donnés. Sans la considération de ces messieurs, avec qui vous êtes, je vous apprendrais le respect que vous me devez. Je vous défends ma maison et de vous présenter devant moi. Ensuite son altesse royale répondit à ces messieurs qu'elle les remerciait de leur honnêteté, qu'elle ne pouvait aller au Palais-Royal jusqu'à ce que les princes fussent en liberté, et que ses

amis ne lui pourraient conseiller autre chose pendant que le cardinal Mazarin demeurerait aux portes de Paris, d'où il gouvernait toujours comme s'il était au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la reine, qui avait espéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôterait les préjugés et les prétextes dont il s'était servi pour se dispenser d'assister au conseil. Il est de même certain que ce fut le premier sentiment de son altesse royale, qui fit assurer par deux fois à la reine qu'il irait au Palais-Royal ; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, sous prétexte de sa sûreté particulière et pour ne pas se commettre, disaient-ils, dans une occasion où il ne pourrait pas conserver toute la fermeté qu'il devait à ceux avec lesquels il avait traité, sans refuser la reine en face : ce qui serait bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands ; et se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement par les gens du roi, que si son altesse royale persistait à refuser d'aller au Palais-Royal, elle voulait bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui

le maréchal de Villeroi, le garde des sceaux et le sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la manière dont on s'y prendrait pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin était sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'apaisa pas la chaleur des esprits ; et quoique M. le duc d'Orléans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, et de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de leurs majestés, le cardinal Mazarin, ses parens et ses domestiques étrangers, sortiraient dans quinze jours du royaume, sinon qu'il serait procédé contre eux extraordinairement, permis à tous les sujets du roi de leur courir sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défense à tous gouverneurs, maires et échevins, de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orléans, où les ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le coadjuteur, le président Viole et le sieur Arnauld, se trouvèrent avec les commissaires de la reine.

Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de la Rochefoucault, le sieur de la Vrillière, le président Viole et le sieur Arnauld, se transporteraient incessamment au Havre avec une lettre de cachet, signée de la reine et de son altesse royale, portant ordre exprès au sieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il semblait ainsi que tout le monde devait être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la reine voulait emmener le roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien su d'où venait ce bruit, ni quel en était le fondement ; mais M. le duc d'Orléans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avait des avis très-certains : ce qui fit juger que la reine ne s'était relâchée à consentir à la conférence que pour ôter tout sujet de défiance, et prendre plus aisément ses mesures pour exécuter son dessein. Quoi qu'il en soit, son altesse royale donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui aurait été impossible d'en venir à bout quand elle l'aurait entrepris, d'autant plus que cinq à six compagnies de bourgeois du quartier Saint-Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du coadjuteur. Ils se saisirent des portes de la ville les plus proches du Palais-Royal. Ce-

pendant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier président, et plusieurs autres après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque M. le duc d'Orléans eut déclaré que le tout s'était fait par son ordre et sur les avis qu'il avait eus de nouveau de l'enlèvement du roi ; et il fut résolu de supplier la reine d'ôter au public toutes sortes d'ombrages là-dessus, ce que sa majesté fut obligée de faire en consentant que les bourgeois gardassent les portes de la ville : ce qui se fit si exactement, qu'ils visitaient tous les carrosses qui sortaient par la porte Dauphine pour aller à la foire Saint-Germain, pour voir si le roi n'y était point caché. Les choses étant en cet état, les députés qui étaient chargés de la lettre pour le Havre partirent aussitôt. Mais le cardinal Mazarin, qui était toujours aux environs de Paris, ayant été informé de cette résolution, prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des princes : ainsi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit, et il alla aussitôt à la citadelle saluer MM. les princes, et les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le

Prince, les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection ; mais il ne put tirer de son altesse que des paroles assez froides et générales, pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arrivèrent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orléans fut même au-devant d'eux sur le chemin de Saint-Denis, et les princes ayant mis pied à terre, son altesse royale descendit aussi de son carrosse ; et, après les avoir embrassés, il leur présenta le duc de Beaufort et le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils montèrent tous dans le carrosse de son altesse royale, qui les mena chez la reine, où ils furent très-bien reçus de leurs majestés. Ils trouvèrent sur toute leur route un fort grand nombre de carrosses, et une foule extraordinaire de peuple, qui criait : *Vive le roi! Vivent les princes!* Il y eut même la nuit des feux de joie en plusieurs endroits de la ville.

Les jours suivans, les princes allèrent au parlement pour remercier la compagnie de ses bons offices : ce qui se passa de part et d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours

après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement, et fut enregistrée le 28 février. Ensuite, pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le roi donna une nouvelle déclaration, par laquelle sa majesté excluait de ses conseils tous étrangers, quoique naturalisés, et tous cardinaux, même ceux de la nation (1). Cette dernière clause avait longtemps occupé le parlement et donné lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupirait avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la dernière chaleur au dedans et au dehors du royaume. Après tout, il faut convenir que ce furent les frondeurs qui

(1) Ce fut alors que M. Talon dit au roi : « Quoique les cardinaux aient toute l'obligation de leur promotion à votre majesté, et non au pape qui les nomme, néanmoins aussitôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être conseillers, sénateurs, assesseurs, coadjuteurs de la puissance pontificale; mais, qui plus est, ils s'imaginent être une portion de sa substance, et posséder une partie de son autorité, etc. »

eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devaient pas faire. Mais outre les considérations qui les y engagèrent, il est certain qu'à la réserve des marquis de Noirmoutier et de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avaient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, et pour éviter leur dernière ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le Prince à se raccommoder avec eux. La reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du cardinal et à la liberté des princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premières intrigues. Ce n'est pas que l'élargissement et la liberté des princes fissent tant de peine à sa majesté; elle n'était blessée que de l'absence du cardinal; et comme l'union des princes avec les frondeurs en était la cause, et un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les mémoires qu'elle recevait tous les jours du cardinal. Les voyages fréquens des courriers qui allaient et revenaient de ce côté-là, étant venus à la connaissance du public, excitèrent de grands murmures parmi le peuple, et donnèrent beaucoup d'ombrage aux princes et au parlement.

M. le Prince paraissait toujours dans le même sentiment, et fort animé contre le cardinal. La vérité est pourtant qu'il avait déjà quelque pensée de se raccommoder avec lui, et que toutes ses démarches ne tendaient qu'à lui faire peur et à le réduire à la nécessité de se soumettre entièrement à lui, pour se rendre, par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du cabinet et des affaires. Mais comme ses sentimens n'étaient connus que de peu de personnes, et qu'il ne faisait rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travaillait de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui, et on envoya des députés sur la frontière pour informer du trop long séjour qu'il avait fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, et d'empêcher les gouverneurs des places frontières à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville et le duc de Beaufort, qui avaient eu peu de part à l'élargissement des princes, et qui craignaient d'en avoir moins dans les affaires, s'ils souffraient la consommation du mariage de M. le prince

de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisaient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; et comme ils pénétraient mieux que personne dans les sentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'était pas beaucoup hasarder, que de laisser entrevoir à la reine que son altesse n'était pas tellement unie avec les frondeurs qu'elle n'en pût être séparée, en lui accordant certaines grâces pour elle et pour ses amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la reine, et M. le cardinal en ayant été informé, lui écrivit aussitôt d'offrir cette carte blanche à M. le Prince. Néanmoins, comme son dessein n'était que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du temps, sa majesté, sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvait prendre confiance en ce qu'on lui disait, fit proposer à son altesse de faire cesser l'assemblée de la noblesse, qui s'était augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvait aux Cordeliers, deux ou trois fois la semaine, sept à huit cents gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étaient porteurs de procurations : de sorte que cette assemblée représentait en quelque façon toute la noblesse du royaume.

Cette nouvelle confédération donnait avec justice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces messieurs ne s'étant assemblés que pour demander son éloignement et la liberté des princes, il était naturel qu'ils prissent des résolutions contraires aux mesures qu'il préparait pour son retour. D'ailleurs, tout ce qu'ils avaient fait depuis le premier jour avait été conduit avec tant d'ordre et de jugement, que l'autorité qu'ils avaient par eux-mêmes s'était fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces messieurs choisissaient tous les quinze jours deux nouveaux présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires : ce qui se passait avec beaucoup moins de bruit et de tumulte qu'au parlement. Personne n'interrompait jamais celui qui parlait. Ils avaient aussi élu deux secrétaires, qui ne changeaient pas comme les présidens. L'un était le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du coadjuteur, et l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le Prince, qui rédigeaient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reste, ces messieurs avaient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs priviléges et du bien public, qu'ils demandèrent à la fin

la convocation des états-généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les prélats, qui étaient alors à Paris, députèrent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du clergé. De sorte qu'il ne manquait plus que le consentement du tiers-état, qu'ils étaient sur le point d'aller demander à l'hôtel de ville, et d'écrire pour le même sujet dans les provinces ; après quoi il ne faut pas douter que les états ne se fussent assemblés, ce qui aurait rompu pour jamais les mesures du cardinal Mazarin. Aussi était-ce la chose du monde qu'il appréhendait le plus, et contre laquelle tous ses partisans se déchaînaient dans le parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnés, qui se persuadèrent trop légèrement que les états-généraux ruineraient entièrement leur pouvoir et leur autorité.

Cependant comme l'affaire était déjà fort avancée, et que tout le monde appuyait les démarches de la noblesse, il fallait avoir recours à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince, qui se laissèrent aisément persuader par différentes raisons, particulièrement le dernier, auquel madame de Longueville et le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'états aurait

nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui ; qu'elle mettrait les affaires dans une confusion générale, où les princes du sang pourraient bien ne pas trouver leur compte, et que, sans courir aucun risque, il pourrait dans un quart d'heure se procurer à lui et à ses amis plus d'avantages réels et de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvait espérer ni des frondeurs ni des états-généraux.

Ces deux princes, gagnés, allèrent donc eux-mêmes à l'assemblée de la noblesse, après s'être assurés de leurs amis, pour les exhorter à se séparer, et à se contenter de la promesse que la reine leur faisait, et dont ils se rendaient cautions et garans, d'assembler les états-généraux, aussitôt après la majorité du roi, et d'envoyer cependant, par provision, des lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires ; et bien des gens de grande qualité représentèrent fortement à leurs altesses, que rien ne leur pouvait être plus désavantageux que ce qu'ils demandaient, les priant bien de considérer le péril qu'il y avait dans le retardement, et le peu de cas qu'on ferait, après la majorité du roi, des pro-

messes dont on les flattait : ce qui fut exprimé en termes si forts et si dignes du rang de ceux qui parlaient, qu'on peut dire qu'il ne s'était point fait de discours qui approchassent de ceux-là, dans toutes les assemblées du parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix. L'assemblée fut rompue, et pour la forme, on envoya quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris; en conséquence de quoi, il se fit une assemblée dans l'archevêché, pour nommer des députés aux prétendus états-généraux. Mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes, qu'on aurait bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque manière que c'eût été. Cette première démarche faite, la cour n'en demeura pas là; et le cardinal ayant pénétré l'éloignement extrême de madame de Longueville pour le mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entreprit de le faire rompre et d'engager M. le Prince à faire cette seconde faute, qui, dans la suite, lui fut bien plus préjudiciable que la première, en lui faisant entendre que, pour établir entre eux une parfaite confiance, il fallait commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse était une jeune

princesse belle, bien faite, d'une humeur engageante, et capable de gagner le cœur de M. le prince de Conti, et de mériter l'estime de M. le Prince. Madame de Longueville avait bien une partie de ces qualités; mais elle ne s'y fiait plus tant, n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyait de toutes ses forces les instances du cardinal, en décriant de tous côtés mademoiselle de Chevreuse sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de maîtresse et de demoiselle du coadjuteur, en quoi elle était merveilleusement secondée, et par madame de Montbazon, et par le duc de Beaufort, qui étaient piqués du mystère qu'on leur en avait fait, et de la supercherie du coadjuteur, lors de la signature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentait incessamment à M. le Prince, qu'il n'obtiendrait jamais rien de la cour sans quelque complaisance pour la reine; que la continuation de son engagement avec le coadjuteur, et la consommation de ce mariage l'éloigneraient peut-être sans retour de toutes sortes de grâces, à moins de perdre absolument la reine, ce qui était une entreprise très-difficile, et à laquelle M. le duc d'Orléans ne consentirait jamais; que quand on en viendrait à bout, toute

l'autorité retomberait entre les mains de son altesse royale ; qu'il était vrai que la reine avait un grand attachement pour le cardinal ; mais, qu'après tout, il n'était pas indissoluble ; qu'il arrivait tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, et qu'au pis aller, en flattant et s'accommodant à la passion de la reine, son altesse pourrait introduire ses amis et ses créatures dans les conseils, après quoi il fallait tout espérer des conjonctures et du temps.

Plusieurs amis de M. le Prince soutenaient au contraire qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté-là ; que la reine ne changerait jamais sur le chapitre du cardinal ; que ce ministre n'avait rien plus à cœur que d'éloigner ce prince des affaires ; que les espérances vagues qu'il donnait ne tendaient qu'à les séparer d'avec les frondeurs ; après quoi le cardinal ne manquerait pas de se raccommoder avec eux pour le perdre ; ainsi, que le plus sûr était de le pousser sans quartier, et même la reine, s'il était besoin ; que la chose n'était pas si difficile qu'on se l'imaginait, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans ; qu'il ne fallait pas craindre pour cela que son altesse royale devînt si fort le maître des affaires, puis-

que le mariage en question attacherait bien plus étroitement les frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre; qu'enfin il serait peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un traité qui venait de lui rendre la liberté; que cette mauvaise foi dégoûterait ses amis, et empêcherait les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarrassèrent quelque temps M. le Prince, et le firent balancer; mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de madame de Longueville, et aux cabales domestiques qui, presque toujours, l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la reine ayant été avertie de ce qui se passait, intervint fort à propos dans le temps de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeler dans le conseil le sieur de Chavigni qui était un de ses amis, d'en éloigner le garde des sceaux de Château-Neuf, qui était dans les intérêts des frondeurs, et de donner les sceaux au premier président, toujours prêt à servir son altesse quand elle serait bien avec la cour. De plus, sa majesté promettait de lui donner le gouvernement de la Guyenne, au lieu de celui de Bourgogne, et la lieutenance-générale au duc de la Rochefoucault, avec le gouvernement de Blaye; celui de Provence à M. le

prince de Conti, et plusieurs grâces et dignités à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquèrent pas de produire leur effet, d'autant plus que la reine commença par exécuter les plus considérables et les plus essentielles ; M. le Prince ayant bien voulu consentir à donner du temps pour les autres, parce qu'il en fallait pour retirer, par exemple, le gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême, et que d'ailleurs il ne voulait point que son traité vînt sitôt à la connaissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avait donné les mains au retour du cardinal ; ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si l'on avait vu tout d'un coup le conseil rempli de ses créatures, et les grâces de la cour pleuvoir sur lui et sur ses amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut surpris du changement du conseil, dont on ne lui avait rien dit, et il jugea bien que cela n'avait pu se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec M. le Prince, qui n'en demeurait pas pourtant d'accord, mais qui cependant la fit connaître avec trop d'affectation, étant allé, le même jour, en triomphe au Luxembourg, suivi du duc de la Rochefoucault et de la plupart de ses partisans, qui firent une espèce

d'insulte au coadjuteur et aux autres frondeurs qui s'y trouvèrent, M. le duc d'Orléans fut fort embarrassé de cette affaire ; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pu se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposés par ses amis, qui lui conseillèrent de ne pas souffrir un mépris si marqué, et de ne pas accoutumer la reine à faire des changemens de cette conséquence sans sa participation. Le coadjuteur et le marquis de Noirmoutier étaient même d'avis d'aller enlever par force les sceaux d'entre les mains du premier président, et de les apporter au Luxembourg, soutenant que son altesse royale était en droit d'en user en qualité de lieutenant-général de la couronne ; mais M. le duc d'Orléans n'ayant pu se résoudre à cet éclat, ils jugèrent bien dès lors qu'il n'y avait pas grand'chose à espérer de lui, et qu'il ne fallait plus s'attendre au mariage de mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étaient promis de la part de M. le Prince.

En effet son altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur l'effet du mariage ; et quoiqu'il eût chargé au commencement le président Viole d'aller retirer sa parole et celle de M. le prince de Conti, avec quelques complimens pour madame et

mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, et il aima mieux rompre cette affaire avec éclat : ce qu'il fit un soir chez M. le prince de Conti, auquel il dit, en présence de tout le monde, cent choses injurieuses contre l'honneur de mademoiselle de Chevreuse ; après quoi ce prince, qui en était amoureux, déclara qu'il ne penserait plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut généralement désapprouvée de tous les honnêtes gens ; mais ce qui offensa davantage le public, ce fut son raccommodement avec la cour, dont il ne se cachait presque plus, et dont ses partisans tâchaient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le coadjuteur qui, dans la suite, dit une chose qui pouvait disculper son altesse ; savoir, qu'un jour il avait, en sa présence, dit à M. le duc d'Orléans qu'il serait à propos d'ôter la régence à la reine ; que son altesse royale ne l'avait pas écouté, et que lui, coadjuteur, n'avait pu y consentir à cause des obligations qu'il avait à sa majesté. Cela étant vrai, M. le Prince n'aurait pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'était le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais, outre que son altesse ni ses amis n'ont point parlé de cela, le coadjuteur n'en a rien dit lui-même, que très-long-

temps après; et ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connaissaient, et qu'il ne cherchait qu'à se faire une espèce de mérite auprès de la reine, à laquelle il était vraiment redevable de sa coadjutorerie, et cela aux dépens de M. le Prince. Quoi qu'il en soit on ne parla plus du mariage de mademoiselle de Chevreuse; il avait même déjà couru un bruit, quand les sceaux furent ôtés à M. de Châteauneuf, que la mère et la fille devaient être exilées, et qu'elles l'avaient cru si bien qu'elles passèrent une nuit sans se déshabiller, ayant leurs bijoux dans une cassette que mademoiselle de Chevreuse tenait sous son bras. Le coadjuteur et quelques-uns des frondeurs demeurèrent ainsi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se venger dans les occasions; mais la lettre de cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'était pas content de la mollesse de son altesse royale, on crut qu'il serait bon de lui en faire sentir quelque chose, et que cela pourrait le faire revenir: c'est pourquoi, quelques jours après, le coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit qu'ayant cru jusqu'alors n'être pas entièrement inutile dans les

affaires générales, il s'y était employé de son mieux; mais voyant qu'il n'était plus nécessaire, et que les affaires prenaient un autre train, il voulait se mettre en repos et ne plus s'exposer, comme il l'avait fait, pour le bien public et pour des intérêts particuliers, dont on ne lui tenait pas grand compte. Ce discours fit son effet sur M. le duc d'Orléans, qui en parut surpris, comme on l'avait bien prévu : ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisait grand tort, si l'on craignait qu'il pût se livrer à l'autre parti, et qu'il souhaitait d'entretenir toujours une intelligence sincère avec lui et avec ses amis. Mais enfin, pour le réchauffer davantage, le coadjuteur feignit de persister dans sa résolution, malgré les prières et les instances assez vives de son altesse royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de démonstrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent sérieuse et sincère. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la confirmation avec grand appareil dans plusieurs paroisses de la ville : ce qui n'empêchait pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, et qu'il n'allât toujours les soirs secrètement à l'hôtel de Chevreuse, où les principaux de

la cabale ne manquaient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurèrent quelque temps dans une espèce de calme, M. le Prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faisait même plus rien au parlement que criailler contre le cardinal et contre ceux qui prenaient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'était retiré ; et comme M. le Prince n'appuyait plus ces murmures, ils cessèrent peu à peu avec les assemblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée. Le ménagement que la cour avait eu pour madame de Chevreuse ayant fait juger aux frondeurs que leurs affaires n'étaient point désespérées, ils firent agir sous main auprès de la reine et du cardinal Mazarin, qui ne se trouvèrent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avaient obtenu de M. le Prince tout ce qu'ils désiraient par la rupture du mariage de mademoiselle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les frondeurs par M. le Prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le Prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de manière qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le cardinal voyait une espèce d'impossibilité à son retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas

assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il fallait les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre ; après quoi il lui serait aisé de rentrer dans les affaires et de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimait mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale était toujours la plus puissante et la plus à craindre pour lui, outre que M. le Prince l'embarrassait fort par des demandes continuelles qui lui faisaient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avait rien à redouter du côté des frondeurs, qui ne cherchaient qu'à se venger de son altesse, sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit, en apparence, aux propositions que madame de Cheyreuse lui fit faire d'arrêter M. le Prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnait toute sa confiance à madame de Longueville et au duc de la Rochefoucault, et qui avait mal répondu aux soins qu'elle avait pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal, qui le savait bien, et qui connaissait son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plupart des siennes, l'employant dans les

intrigues les plus secrètes et les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur, par madame de Rhodes, la première nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de son altesse. Mais comme elle voulait encore garder quelques mesures avec M. le Prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi que le cardinal n'aurait pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lionne, secrétaire des commandemens de la reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit, pour cet effet, secrètement chez le comte de Montresor, où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joli qui l'y accompagna. Ces messieurs, après une conférence de trois heures, ajustèrent facilement toutes choses, et convinrent d'une union parfaite et de bonne foi, moyennant la prison de M. le Prince. Après quoi le coadjuteur promit, au nom du parti, de travailler au retour du cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du parlement tels avis qu'il lui plairait, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions; et le

sieur de Lionne s'engagea au nom du cardinal, de procurer toutes sortes de grâces au coadjuteur et à ses amis.

En sortant de la conférence, le coadjuteur dit à Joli, qui l'avait attendu dans une salle, qu'assurément l'affaire qu'il savait allait être mise en exécution, et qu'il n'y avait plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étaient d'autant plus nécessaires, qu'on avait résolu de n'en pas parler à M. le duc d'Orléans. Mais les choses n'allèrent pas si vite qu'on l'avait cru : M. de Lionne, qu'on pressait assez, rejetant le retardement d'avoir des nouvelles du cardinal, sur la difficulté qu'il y avait, afin de recevoir les derniers ordres qu'il fallait donner : ce qui paraissait si vraisemblable, que ces longueurs ne donnèrent aucun soupçon au coadjuteur ni à madame de Chevreuse, ni à ceux qui étaient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a su depuis, que le sieur de Lionne, qui affectait toujours le secret en parlant aux autres, l'avait révélé lui-même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au sieur de Chavigni, celui-ci en fit part aussitôt à M. le Prince, et comme son altesse reçut un billet en

même temps pour l'avertir que trois compagnies du régiment des gardes avaient ordre de marcher vers le faubourg Saint-Germain, il monta promptement à cheval, sur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à Saint-Maur, où il fut suivi peu de temps après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucault, et par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvait savoir la raison : ses partisans faisaient ce qu'ils pouvaient pour persuader le peuple qu'on avait voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposait au retour du cardinal; mais le coadjuteur et ses amis publiaient partout que cette nouvelle escapade n'était fondée que sur le refus qui lui avait été fait de plusieurs grâces qu'il demandait encore pour lui et pour ses créatures; que ce qu'on alléguait du cardinal n'était qu'un prétexte pour animer le peuple; qu'il n'était pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, et que l'ombrage qu'il avait pris était sans fondement, et ne pouvait manquer de mauvaises intentions.

Ces jugemens, dans la bouche de personnes non suspectes, firent juger qu'il y avait de la

terreur panique, avec un nouveau dessein de brouiller. Bien des gens le crurent, d'autant plus que, dès le lendemain, on vit paraître M. le prince de Conti au parlement, où il dit seulement, pour justifier la retraite de M. son frère, qu'il avait eu des avis très-certains qu'on le voulait arrêter, sans ajouter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchait tous les jours des courriers au cardinal; qu'il était plus puissant que jamais dans le conseil par le moyen des sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, ses créatures; qu'ils ne faisaient rien que par ses ordres; que son altesse ne pouvait prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la cour, si ces trois messieurs n'en étaient éloignés; ce qu'il demandait instamment à la compagnie; après quoi il reviendrait aussitôt à Paris, et irait rendre ses respects au roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le Prince, qui fut présentée au parlement par un de ses gentilshommes, et qui ne disait que les mêmes choses, hormis que M. le duc de Mercœur y était nommé entre ceux qui avaient été trouver le cardinal à Cologne, et cela dans le dessein d'épouser une de ses nièces (1). Ainsi le

(1) Le duc de Mercœur ayant épousé mademoiselle de

premier président, qui préférait les intérêts de la cour à ceux de M. le Prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que son altesse aurait mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jeter la frayeur dans les esprits de tout le monde, et qu'après tout, M. le Prince n'avait pas plus à craindre, et ne devait pas faire plus de difficulté de venir au parlement que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, et dit qu'il se croyait obligé de justifier la reine dans cette rencontre, qui n'en voulait pas à la personne du Prince : et il le disait comme il le pensait, parce qu'on avait pris un grand soin de lui cacher ce secret; et comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'assemblée, qui se contenta d'ordonner que la lettre du Prince serait portée à la reine, pour savoir sa volonté, et que M. le duc d'Orléans serait prié de s'entremettre et de rassurer M. le Prince.

C'est pourquoi la reine envoya, conjointe-

Mancini, nièce du cardinal, fut cité au parlement comme ayant fait ce mariage hors du royaume, et sans la permission du roi. Madame de Mercœur mourut en 1657, fort regrettée de toute la cour, à cause de son rare mérite.

ment avec son altesse royale, le maréchal de Grammont à Saint-Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avait eu aucun mauvais dessein contre lui, et qu'il pouvait revenir en toute sûreté sur sa parole : à quoi il répondit qu'il n'entrerait jamais pendant que la reine aurait auprès d'elle les valets du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, et on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlemens du royaume : ce qui semblait marquer un dessein prémédité de porter les peuples à un soulèvement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande salle du Palais un grand nombre d'officiers et de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut aussi des gens apostés qui crièrent en sortant : *Point de Mazarin !* Mais ces cris n'approchaient point de ceux du temps passé ; il n'était pas nécessaire alors d'avoir des crieurs à gages : tout le monde, d'un même esprit, se servait de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur ; ce n'était plus la même chose, les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune considération pour les intérêts publics.

L'aversion qui régnait toujours contre le car-

dinal donnait pourtant encore les suffrages à M. le Prince par bien des gens qui croyaient qu'il agissait tout de bon contre lui ; mais les personnes éclairées allaient bride en main, sachant qu'il venait de manquer à un traité, dont le principal article était la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarèrent pour son altesse, s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple ; mais les choses étaient bien changées. Tout le monde était las des désordres de la guerre, et n'y voulait plus retomber : le cardinal était hors du royaume ; d'ailleurs on avait de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincèrement dans le parti de M. le Prince, qui venait d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur, son frère, d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa nièce. Enfin on voyait bien qu'il ne s'était précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulières qui n'intéressaient personne, et qu'il n'y tenait la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il aurait toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le Prince ayant été

portée à la reine, sa majesté y fit une réponse par écrit, que les gens du roi apportèrent au parlement, portant en substance que M. le Prince ne devait pas conserver les soupçons qu'il avait pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que sa majesté et son altesse royale lui avaient fait donner du contraire par le maréchal de Grammont; que sa majesté avait donné pouvoir à M. le duc d'Orléans d'accommoder cette affaire, conformément au désir du parlement; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, sa majesté déclarait qu'elle n'avait eu aucune pensée de le faire revenir, et qu'elle voulait observer religieusement la parole qu'elle avait donnée au parlement; qu'elle ne savait rien du voyage du duc de Mercœur; qu'il s'était fait sans sa participation; que les sieurs Servien et le Tellier avaient toujours bien servi le roi défunt; que le sieur de Lionne était un de ses domestiques qu'il lui était permis de choisir à sa discrétion; qu'elle l'assurait qu'aucun d'eux n'était entré en négociation pour le retour du cardinal; que si, après ces assurances, M. le Prince demeurait éloigné de la cour, on aurait lieu de croire que d'autres desseins l'empêchaient de se rendre à son devoir; et qu'enfin si cela continuait, sa majesté en aurait un ex-

trême déplaisir, puisqu'elle ne désirait rien tant que de voir une parfaite union dans la maison royale, si nécessaire pour le bien et le repos de l'état.

Cette réponse, quoique peu sincère, ne laissa pas d'être assez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas signée d'un secrétaire d'état; mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore M. le duc d'Orléans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince: ce que son altesse royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre M. le prince de Conti et le premier président, lequel exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le Prince ne devait pas se retirer sur de simples soupçons, et que sa sortie précipitée pourrait causer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devait pas parler de la sorte d'un prince du sang. Mais le premier président, reprenant la parole, dit qu'il ne devait pas être interrompu dans son discours, et qu'en la place où il était, il n'y avait que le roi qui lui pût imposer silence; et, se mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avait des exemples assez récens des ancêtres de

M. le Prince, qui avaient brouillé l'état. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, et répliqua tout en colère au premier président, que partout ailleurs il lui ferait connaître ce que c'était qu'un prince du sang. M. le duc d'Orléans ne dit rien durant cette contestation; mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on se fût servi du terme odieux de guerre civile; qu'il espérait qu'il n'y en aurait point, et qu'on y mettrait bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet, dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit ce qu'il put pour dissiper ses soupçons, et pour l'obliger à se désister de ses demandes touchant l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier et de Lionne. Mais son altesse demeura ferme, et ne voulut consentir à rien sans cette condition, ni la reine s'y soumettre, sa majesté persistant avec autant de fermeté dans ses sentimens, que son altesse dans les siens. Son altesse royale ayant fait rapport au parlement de ce qui s'était passé, sans découvrir ses sentimens, on fut obligé d'en venir à une délibération qui fut assez confuse, les esprits étant partagés par la chaleur des partis, et par l'attachement aux dif-

férentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le coadjuteur, dont on ne savait point les véritables sentimens, et qui paraissait dans un pas assez délicat entre la cour et M. le Prince. Mais comme il avait pris des mesures avec le sieur de Lionne, il ne lui fut pas malaisé de former son avis de manière que personne n'eût lieu de s'en offenser, l'ayant composé auparavant avec les sieurs de Caumartin et Joli, qui connaissaient parfaitement les dispositions du parlement, et les biais qu'il fallait prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il se servit :

« Messieurs, j'ai toujours été persuadé qu'il » eût été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les » esprits aucune inquiétude sur le retour du » cardinal Mazarin, et que même on ne l'eût » pas cru possible. Son éloignement ayant été » jugé nécessaire par le vœu commun de toute » la France, il semble qu'on ne peut croire son » retour, sans douter en même temps du salut » de l'état, dans lequel il jetterait assurément » la confusion et le désordre. Si les scrupules » qui paraissent sur ce sujet sont solides, il » est à craindre qu'ils ne produisent des effets » fâcheux; et s'ils n'ont point de fondement,

» ils ne laissent pas de donner de justes sujets
» de crainte par les prétextes qu'ils fournissent
» à toutes les nouveautés. Pour les étouffer tout
» d'un coup, et pour ôter aux uns l'espérance,
» et aux autres le prétexte, j'estime qu'on ne
» saurait prendre d'avis trop décisif; et comme
» on parle de commerces fréquens, qui donnent
» de l'inquiétude, il paraît à propos de décla-
» rer criminels et perturbateurs du repos pu-
» blic ceux qui négocieront avec M. le cardinal
» Mazarin, ou pour son retour de quelque ma-
» nière que ce puisse être. Si les sentimens de
» son altesse royale eussent été suivis il y a
» quelques mois, les affaires auraient mainte-
» nant une autre face; on ne serait pas tombé
» dans ces défiances; le repos de l'état serait
» assuré, et nous ne serions pas obligés de sup-
» plier M. le duc d'Orléans, comme c'est mon
» avis, de s'employer auprès de la reine, pour
» éloigner de la cour les créatures de M. le car-
» dinal, qui ont été nommées. Il est vrai que
» la forme avec laquelle on demande cet éloi-
» gnement est extraordinaire, et que si l'aver-
» sion d'un de MM. les princes du sang était
» la règle de la fortune des particuliers, cette
» dépendance diminuerait beaucoup l'autorité
» du roi. La liberté de ses sujets et la condition

» des courtisans deviendraient fort désagréa-
» bles, en les assujettissant au caprice de tant
» de maîtres. Il y a une exception à faire dans
» cette rencontre ; il s'agit de l'éloignement de
» quelques sujets, qui ne peut être que très-
» utile, en levant les ombrages qu'on pourrait
» prendre pour le retour de M. le cardinal,
» qui même a été proposé à cette compagnie
» par son altesse royale, dont les intentions
» toutes pures pour le bien de l'état et pour
» le service du roi, sont connues de toute l'Eu-
» rope. Il faut espérer de la prudence de leurs
» majestés et de la sage conduite de M. le duc
» d'Orléans, que les soupçons seront dissipés,
» et que nous verrons bientôt l'union rétablie
» dans la maison royale, suivant les vœux de
» tous les gens de bien, qui n'ont travaillé à la
» liberté des princes que dans cette vue : trop
» heureux d'y avoir pu contribuer en quelque
» façon par leurs suffrages. Pour former donc
» mon opinion, je suis d'avis de déclarer cri-
» minels et perturbateurs du repos public ceux
» qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin
» et pour son retour, de quelque manière que
» ce puisse être ; de supplier son altesse royale
» de s'employer auprès de la reine pour éloi-
» gner d'auprès de la cour les créatures de son

» éminence, qui ont été nommées, et de re-
» mercier son altesse royale des soins qu'il
» continue de prendre pour la réunion de la
» maison royale, si nécessaire pour le bien de
» l'état et la tranquillité de l'Europe. »

Ce discours du coadjuteur fut approuvé de tout le monde, les amis de M. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendait à lui donner la satisfaction qu'il désirait; et la cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il « avait redressé la conduite de son altesse. » M. le duc d'Orléans eut aussi lieu d'être content de la manière avec laquelle il avait parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, et il détruisit dans un moment toutes les mesures que M. le Prince avait prises dans le parlement, dont plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de son altesse, entre autres le sieur Lainé, conseiller de la grand'chambre, qui se déclarait en toutes occasions contre la cour, et qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de M. le Prince, il fallait le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on ferait droit, et l'obliger à ne plus rien demander après cela, parce qu'autrement il pourrait faire d'autres

demandes pour remplir le conseil et les premières charges du royaume de gens à sa dévotion, et se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une manière peu décisive, en homme qui ne voulait point se déclarer, ni prendre de parti entre la cour et M. le Prince, quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller sa jalousie naturelle et ses inquiétudes sur la trop grande élévation de M. le Prince. De sorte que par son incertitude, qui avait paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plupart des avis ; ayant été seulement ordonné que la reine serait remerciée de la parole qu'elle avait donnée de ne point rappeler le cardinal, et très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au parlement, pour y être insérée dans les registres, comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il serait informé contre ceux qui avaient eu commerce avec le cardinal depuis la défense.

La reine aurait donc pu, si elle avait voulu, se dispenser de faire retirer les sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, puisque l'arrêt n'en disait rien précisément. Mais comme on avait résolu d'ôter à son altesse jusqu'aux moindres

prétextes, S. M. leur ordonna de s'éloigner ; et lorsque les gens du roi allèrent au Palais-Royal, en conséquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle ferait dresser une déclaration conforme aux souhaits de la compagnie sur le chapitre du cardinal, et qu'elle ferait retirer les trois personnes suspectes à M. le Prince. En effet, ils ne se trouvèrent plus au conseil ; ils cessèrent même de paraître dans le monde avec leurs livrées ; en quoi leur conduite fut prudente et peut-être nécessaire, à cause des placards que les partisans de M. le Prince avaient fait afficher contre eux, et pour éviter l'animosité du peuple contre ceux qui étaient accusés de correspondance avec le cardinal Mazarin. On voyait bien que cette démarche n'était qu'un pur artifice ; mais comme elle ôtait toute sorte de prétextes à M. le Prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, et retournant le soir à Saint-Maur ; et quand il allait par la ville, il se faisait suivre par un nombre extraordinaire de pages et de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mère. Il se faisait aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité et d'officiers qui le suivaient en carrosse ; et par-dessus tout cela, il avait soin de faire dis-

tribuer de l'argent à la canaille qui le précédait avec des acclamations continuelles de *Vive le roi ! Vivent les princes ! Point de Mazarin !* Ce fut dans cet équipage, et avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la reine pour l'éloignement des personnes qui lui étaient suspectes, il ajouta qu'il fallait qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi fort mauvais que M. le Prince fût reçu au parlement sans avoir vu le roi. Le premier président l'exhorta fort de le faire, et sur cela ils eurent quelques paroles, son altesse soutenant qu'il n'y avait point de sûreté pour lui, et qu'avant sa prison on lui avait donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avaient pas empêché qu'on ne l'arrêtât ; de sorte qu'il retourna coucher à Saint-Maur, sans avoir vu leurs majestés. Quoique dans la suite la reine rendît le parlement dépositaire de la parole qu'elle donnait pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au roi, bien qu'il rencontrât un jour

sa majesté au cours, où quelques-uns dirent qu'il était allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'en est toujours fort défendu : cela ne laissa pas d'être bien relevé par M. le premier président, et la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au cours, que ce magistrat lui dit qu'il semblait qu'il voulait élever autel contre autel. M. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvait laisser passer cette parole ; qu'il savait le respect qu'il devait au roi ; qu'il n'y manquerait jamais, quand il pourrait s'y rendre sans risque, et que ce n'était point élever autel contre autel, que de demander des sûretés dans l'état où étaient les choses, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, et les nommés Berthet, Brachet, Silhon (1) et Ondedei (2), faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'était retiré : outre qu'il était bien averti qu'on avait fait depuis peu des assemblées où on avait résolu de l'arrêter une seconde fois, dont il ferait sa plainte en temps

(1) Silhon (Jean), dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits; mort en 1666.

(2) Ondedei fut d'abord espion du cardinal Mazarin, et ensuite évêque, à la honte de l'Eglise.

et lieu à la compagnie, et nommerait les personnes, qu'il désigna si bien, que tout le monde connut que cela tombait sur le coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une délibération où il fut arrêté que les paroles de la reine seraient enregistrées; que M. le Prince serait prié d'aller voir leurs majestés; que commission serait délivrée au procureur-général pour informer contre ceux qui avaient tenu des conférences secrètes pour arrêter M. le Prince; que le duc de Mercœur serait mandé pour rendre compte de son voyage vers le cardinal Mazarin, et de son mariage avec sa nièce; que le nommé Ondedei et les nommés Berthet, Brachet et Silhon, seraient assignés pour répondre aux faits que le procureur-général pourrait proposer contre eux, et que le premier des quatre serait pris au corps.

Peu de jours après, M. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs majestés, où il fut conduit par M. le duc d'Orléans, et assez bien reçu du roi et de la reine : cependant il était bien aisé de voir que les esprits n'étaient pas bien remis, et qu'il restait encore beaucoup de méfiance; et cette visite n'empêcha pas que M. le Prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour, et la nuit avec

une escorte de quatre-vingts chevaux. M. le prince de Conti en usait de même, et le coadjuteur, à leur exemple, n'allait jamais à l'hôtel de Chevreuse sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince pressait vivement l'interrogatoire sur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conséquence de l'arrêt qui lui ordonnait de venir répondre sur ce sujet, ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il était marié; que le voyage qu'il avait fait n'était que pour avoir sa femme; qu'après tout, ce mariage s'était fait du consentement de sa majesté, de son altesse royale et même de M. le Prince. A cela, M. le duc d'Orléans répondit qu'il était vrai que, trois ans auparavant, il y avait consenti aussi-bien que la reine, à la sollicitation de l'abbé de la Rivière et du maréchal d'Estrées; mais que depuis, ayant reconnu la pernicieuse conduite du cardinal, il avait fait son possible pour dissuader sa majesté de ce mariage, et pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avait déclaré qu'il n'y consentirait jamais.

Quoique la déclaration de son altesse royale fût assez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il aurait été bien difficile de rompre un mariage fait et

consommé dans toutes les formes : d'ailleurs on était occupé d'un dessein plus important. La reine et son conseil mettaient tout en œuvre pour éloigner M. le Prince, et faisaient presser sans relâche le coadjuteur de continuer ses intrigues secrètes et son manége dans le parlement, pour s'opposer à tous les desseins de son altesse. Le coadjuteur et ses amis souhaitaient son éloignement avec autant et plus de passion que la reine : car, quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hasardaient en se fiant aux promesses du cardinal, ils étaient si outrés des manquemens de M. le Prince à tant de promesses si solennelles, qu'il ne leur était pas possible de résister au désir de vengeance qui les aveuglait. Ils espéraient d'ailleurs que le cardinal aurait long-temps besoin de leur assistance ; que l'éloignement de M. le Prince ne finirait pas sitôt les affaires, et qu'il naîtrait dans la suite des occasions de se rendre nécessaires : ce qui obligerait le cardinal à leur accorder certaines grâces, et peut-être la nomination au cardinalat du coadjuteur.

M. le Prince au contraire tâchait de se maintenir dans Paris, dont il ne voulait pas sortir; mais comme il voyait approcher la majorité du roi, et que son crédit diminuait beaucoup

dans la ville, par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençait à prendre des mesures au dedans et au dehors du royaume, pour former un parti qui pût retenir le cardinal dans le respect, et obliger à lui accorder les grâces qui lui avaient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrètes que la cour n'en fût avertie : ainsi la reine, qui se voyait pressée de répondre à l'arrêt du parlement, qui lui demandait une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il était temps d'éclater : et comme M. le Prince n'était pas retourné au Louvre depuis que son altesse royale l'y avait mené, sa majesté résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse et peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, et d'éluder en même temps les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet, la reine ayant fait mander toutes les cours souveraines et le corps de ville, le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans et d'un grand nombre de seigneurs et d'officiers de la couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le Prince, qui fut ensuite remis entre les mains du pre-

mier président pour en faire part à toute la compagnie. Cet écrit contenait une nouvelle déclaration de leurs majestés pour l'exclusion perpétuelle du cardinal, et un examen général de la conduite de son altesse, auquel on reprochait d'abord toutes les grâces qu'il avait obtenues de la cour, les complaisances que leurs majestés avaient eues pour lui, et la manière dont il avait répondu à toutes leurs bontés. Ensuite le roi et la reine déclaraient les avis qu'ils avaient reçus de bonne part, des intelligences que ce prince entretenait avec les ennemis de l'état, avec l'archiduc et le comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avait pas voulu faire sortir de Stenay les Espagnols qu'on y avait introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le roi eût exigée de lui; qu'il avait écrit à tous les parlemens et aux principales villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte; qu'il faisait fortifier toutes les places dont il était le maître, particulièrement Montrond, où madame la Princesse et madame de Longueville s'étaient déjà retirées; qu'il ayait toujours refusé de joindre ses troupes à celles du roi, et qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisaient que désoler la Picardie et la Cham-

pagne ; qu'enfin leurs majestés avaient trouvé à propos d'informer le parlement de toutes ces choses, s'assurant qu'ils emploîraient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du roi, et pour faire rentrer son altesse dans son devoir.

La lecture de cet écrit surprit extrêmement toute la compagnie ; et ce fut sans doute la source de tous les désordres qui suivirent peu de temps après. M. le Prince tâcha d'y répondre en rejetant les accusations dont il était chargé sur la malice de ses ennemis, particulièrement du coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit, et qu'il accusait d'avoir tenu plusieurs conseils contre lui chez le comte de Montresor, pour le faire arrêter une seconde fois. M. le Prince n'avait pas encore parlé si positivement de ces conférences, pour ménager le sieur de Lionne, qui lui en avait donné les premiers avis : ce que son altesse tâchait encore de faire dans sa réponse, où il ne nommait que le coadjuteur et le comte de Montresor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en était promis. Au contraire, le coadjuteur et ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le sieur de Lionne ; mais plusieurs doutaient qu'il eût osé révéler ce

secret de son chef, et sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout : et qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eût conseillé et approuvé, et désavouant les conférences chez le comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang-froid, qu'on ne savait ce qu'on en devait croire. Après cela M. le Prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un était de lui, contenant des réponses particulières aux faits articulés dans celui du roi, et l'autre était une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le Prince aurait bien souhaité que son altesse royale eût été en personne au parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence ; mais il ne put obtenir cela de lui, son altesse royale s'étant dès auparavant retirée des assemblées à cause du tumulte qui se faisait toujours dans la salle du Palais, et parce qu'il ne voulait pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur qui avait toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il fallait pour ne pas donner cette déclaration à M. le Prince; mais il fut si pressé qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portait que son altesse royale n'avait su que bien tard la résolution prise par sa majesté de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avait été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avait trouvé plusieurs choses à redire, et qu'il avait conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le Prince avait proposé à la reine, et depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenay : l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville et les places de Luxembourg, et l'autre par la force, en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siége, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avait que deux cents hommes pour lui dans la citadelle, et que les Espagnols en avaient cinq cents dans la ville; que son altesse n'avait pas envoyé ses troupes à l'armée du roi, parce qu'elle était commandée par le maréchal de la Ferté, créature du cardinal, qui l'avait escorté dans tous ses voyages, et l'avait reçu dans ses places, malgré les arrêts du parlement; que M. le Prince ayant prié son altesse royale d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avait nommé le sieur de Vallon, que la reine avait empêché

de partir ; que les défiances de M. le Prince n'étaient pas sans fondement ; qu'il n'avait pas été fort bien reçu au Palais-Royal ; que son altesse royale ne lui avait pas conseillé d'y retourner, et qu'il était bien informé des conférences qu'on avait tenues à son préjudice ; qu'enfin il ne croyait pas que M. le Prince fût capable de former de mauvais desseins contre le service de l'état. L'écrit de M. le Prince était assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du cardinal, il protestait qu'il n'avait eu aucune part à tout ce qui s'était fait contre lui, avant et pendant sa prison ; que depuis, à la vérité, il s'était uni à tous les parlemens du royaume et aux vœux des peuples, pour conserver la tranquillité publique qui aurait pu être altérée par le retour du cardinal ; que si le conseil de sa majesté avait pris le soin qu'il devait de lever les ombrages du public, à l'occasion des voyages fréquens qui se faisaient à Cologne, le parlement n'aurait pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il semblait qu'on voulait éluder l'effet par l'écrit qu'on venait de produire. Qu'à l'égard des grâces qu'on lui reprochait, il prétendait les avoir bien méritées par ses services ; qu'après tout, ni lui ni ses amis

n'avaient pas tant de places à leur discrétion que le cardinal et ses créatures, qui commandaient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardick, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, etc.; qu'il fallait autre chose que des paroles pour éloigner sans retour un homme qui avait les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudrait. Que si l'on voulait considérer la manière dont il vivait avec le premier président, on ne lui imputerait pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assurait n'avoir eu aucune part, si ce n'était peut-être en s'opposant, comme il avait fait avec son altesse royale, aux avis violens du coadjuteur et du comte de Montresor, d'ôter les sceaux au premier président, de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, et d'aller droit au Palais-Royal; que l'éloignement des sieurs Servien, le Tellier et Lionne était nécessaire pour sa sûreté, et avait été approuvé du parlement et du public, et que s'il s'était exécuté, il se serait soumis aussitôt à toutes les volontés de la reine; mais qu'ayant vu que dans le même temps on continuait un commerce réglé avec le cardinal, il avait cru devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avait

empêché de retourner à la cour et au conseil, où rien ne se décidait que par les ordres du cardinal, et où il savait qu'on voulait faire entrer de nouveaux sujets qui lui étaient entièrement dévoués.

Les personnes dont M. le Prince entendait parler, étaient M. de Châteauneuf (1), ami intime de madame de Chevreuse et de madame de Rhodes, auquel il avait fait ôter les sceaux, et qui fut rappelé et fait chef du conseil, et le marquis de la Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite son altesse avouait qu'il avait écrit au parlement et aux bonnes villes du royaume, mais simplement pour se justifier et dissiper les bruits qu'on faisait courir que son dessein était d'exciter une guerre civile; que si madame la Princesse et madame de Longueville s'étaient retirées à Montrond, elles ne l'avaient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il n'était pas vrai qu'il fît fortifier ses places, quoiqu'il eût permission et pou-

(1) M. le Prince ne le pouvait souffrir, parce qu'il avait présidé au jugement et prononcé l'arrêt de M. de Montmorenci.

voir de sa majesté pour cela ; qu'enfin il était faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols ; que c'était une pure calomnie dont il demandait réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du sang ; qu'il suppliait la compagnie de la lui faire obtenir, et de prier leurs majestés d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la compagnie, s'il se trouvait qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le Prince, aussi-bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, et l'écrit de sa majesté, on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier était de supplier son altesse royale de s'entremettre de cet accommodement, et l'autre de supprimer tous les écrits de part et d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remise au 21 août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la salle : *Point de Mazarin ! point de coadjuteur !* sans doute par ordre de M. le Prince, qui était venu au Palais si bien accompagné d'officiers et de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fût quitte à

si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, et fit si bien que dans ce peu de temps il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'était déclaré en faveur de M. le Prince.

La reine, qui regardait le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes-du-corps, des gendarmes et des chevau-légers, et à quelques capitaines du régiment des gardes, d'envoyer secrètement le lundi matin, dans la salle du Palais, un certain nombre de leurs gens, qui recevraient les ordres de ce qu'ils auraient à faire, du marquis de Laigues, auquel on donna, pour les reconnaître, le mot de *Notre-Dame*. De son côté, M. le Prince rassembla le plus de monde qu'il put, avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *Saint-Louis*.

Le coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangèrent vers le parquet, les gens du roi

occupant jusqu'à la porte de la grand'chambre, où se tiennent les huissiers ; pendant que les gens de la maison du roi, sans faire paraître leur dessein, étaient dispersés par pelotons, et de manière qu'ils auraient pu attaquer par devant et par derrière les gens de M. le Prince. En un mot, on s'attendait si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, et autres gens de robe des deux partis, avaient des épées, des poignards, et autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montresor, que M. le Prince avait accusé de paroles ; et par écrit, se crut obligé d'aller aussi au parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avait pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, et quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le Prince, qui s'en rendirent les maîtres : ce qui, dans la suite, pensa être la perte du coadjuteur.

Son altesse royale ne se trouva pas à cette assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune considération, ni par aucun respect, M. le Prince commença à dire qu'on avait de mauvais desseins sur sa personne ; qu'en entrant

dans la salle, il avait vu plusieurs amis du coadjuteur; qu'il savait qu'on avait détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avait donné le mot de *Notre-Dame.* Le coadjuteur avoua cela, disant qu'il était vrai qu'il avait prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la dernière assemblée; mais que si son altesse voulait ordonner à ses gens de se retirer, il prierait les siens d'en faire de même : sur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étaient dans la salle en sortiraient, le sieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conseillers pour cela; et M. le Prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il allait se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, que cinq ou six valets de pied de M. le Prince mirent l'épée à la main, et coururent à lui, criant *au mazarin!* ce qui fut cause que les deux partis tirèrent aussi l'épée, se jetant en foule pour le couvrir, en criant *vive le roi!* et les autres, *vivent le roi et les princes!* de sorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues

dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y aurait eu beaucoup de sang répandu, si quelqu'un eût commencé, et que le parti de son altesse n'aurait pas été le plus fort, puisqu'ils furent d'abord obligés de reculer jusqu'à la porte qui mène aux enquêtes, et que les gens de la maison du roi, leurs officiers à leur tête, commençaient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le Prince. Mais il arriva heureusement que le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti, s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, aîné de la maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du coadjuteur, lui dit qu'il était bien fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs du royaume s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'était point question du cardinal, mais qu'il fallait crier *vive le roi!* tout seul, le marquis de Crenan répliqua : *Nous sommes tous bons serviteurs du roi*, remettant en même temps son épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le roi!* sans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huissiers, d'où il ne faisait que de sortir,

il trouva en tête le duc de la Rochefoucault, qui était demeuré au dedans du parquet, et avait fait mettre la barre de fer, de manière qu'elle leur tenait la porte entr'ouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce duc, voyant le coadjuteur, dit au sieur de Chavagnac, ami de M. le Prince, qu'il fallait tuer ce b.....-là, et qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en ferait rien, et qu'il était là pour le service de son altesse, mais non pour assassiner personne, et qu'il le poignardât lui-même s'il le voulait.

Le coadjuteur échappa encore à un autre danger plus pressant, pendant qu'il était arrêté au passage, par le secours du sieur d'Argenteuil, qui lui sauva certainement la vie ; car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M. le Prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant et criant : *Où est ce b..... de coadjuteur, que je le tue ?* le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet et à son camail ; et se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il aurait bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect ;

et dans ce temps-là MM. de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvait le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimait pas, et qui était serviteur de M. le Prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connaître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, et en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui voulait enfoncer un poignard dans le corps. En reconnaissance de cela, le prélat reçut le sieur Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le coadjuteur rentra dans la grand'chambre, au moment que chacun remettait l'épée dans le fourreau, et le sieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'sallé et parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du Palais, ainsi qu'il fût réglé sur-le-champ par les commissaires, pour éviter les désordres et les contestations, les partisans de M. le Prince prétendant que ceux du coadjuteur devaient sortir les premiers.

Tout ce tumulte empêcha qu'il ne se fît rien au parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffés. Au sortir de l'assemblée, son altesse et le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du Palais, et conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le coadjuteur et le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrés dans la grand'-chambre; mais cette contestation se termina cavalièrement par le coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le duc, en lui disant en pleine assemblée : *Ami la Franchise* (c'était le nom ordinaire du duc), *je suis prêtre et tu n'es qu'un poltron; c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cependant le duc de Brissac, parent du coadjuteur, et qui allait toujours au parlement avec lui, à son retour de l'assemblée, envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault; mais la chose ayant été découverte on y mit ordre; et le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déjà su que la reine était parfaitement contente de lui, et

qu'elle n'attendait rien davantage de sa part. Mais comme il lui semblait que c'était en quelque façon quitter la partie, il n'y aurait pas consenti aisément, si dans le moment le sieur Joli ne lui eût proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser, en assistant à la procession solennelle de la grande confrérie qui devait se faire ce jour-là, et où l'archevêque a coutume de se trouver avec tous les curés de la ville. Cette procession part de la Madeleine pour aller aux Cordeliers, où se dit la messe; et comme l'archevêque n'était pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance voulait que le coadjuteur remplît sa place; et il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettait à couvert son honneur et sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une manière avantageuse pour lui. Le hasard voulut donc que son altesse sortît ce jour-là du Palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même temps que la procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Madeleine, et que les uns et les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille, qui marchait devant le carrosse de son altesse, cria sur le coadjuteur, *au*

mazarin ! sans respect pour la cérémonie. Mais M. le Prince les fit taire ; lorsque son carrosse fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter et baisser la portière ; et ceux qui étaient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du sieur Gaucourt, qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son altesse s'agenouilla dans la portière, et reçut en passant la bénédiction du coadjuteur, qui fit ensuite une profonde révérence à M. le Prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus sollicité par la reine, qui paraissait toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence ; c'est pourquoi il fut ordonné que tous les écrits seraient portés à leurs majestés, et que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, et à son altesse royale de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de M. le Prince avaient tâché de porter les choses au plus loin, et de faire ajouter que la reine serait suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre son altesse, et de

fournir les preuves des faits; mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêchèrent ce dessein de réussir.

Enfin la reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier, que les avis qui lui avaient été donnés de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'ayant pas été confirmés, sa majesté voulait bien croire qu'ils n'étaient pas vrais; que cependant elle entendait que son altesse fît sortir la garnison de Stenay; que ces troupes allassent incessamment joindre celles du roi; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, et sortir de ces places les soldats qui excéderaient le nombre des états expédiés; pour cet effet, qu'il vînt rendre ses respects au roi, et prendre sa place au conseil.

Cette réponse avait été dictée par M. de Châteauneuf, qui était rentré en grâce et avait été fait chef du conseil, sans lui rendre pourtant les sceaux, qui demeurèrent entre les mains du premier président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les sceaux à M. de Châteauneuf: ce qui a été omis dans son lieu.

Le parlement demandait avec empressement la déclaration pour exclure les étrangers et tous

cardinaux du conseil. Le garde des sceaux le refusa, et soutenait que la reine, tutrice de son fils, ne pouvait faire de pareilles lois. Le motif était beau; mais la raison secrète était l'espérance qu'il avait d'être cardinal, si le mariage de M. le prince de Conti, qui avait la nomination, se concluait.

Le coadjuteur fut averti que la reine, qui avait toujours ordonné au garde des sceaux de résister, avait résolu d'accorder la déclaration après que le garde des sceaux aurait refusé, pour jeter sur lui la haine de la compagnie.

L'on envoya mon père au garde des sceaux, pour l'exhorter à se rendre; mais il fut inébranlable, et dit pour toute raison : Si la reine est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre; si elle me veut perdre, je ne ferai que me déshonorer en consentant à une chose si raisonnablement refusée, et sous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le garde des sceaux vint; il s'approcha de la reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser; le premier président harangua. Le garde des sceaux répondit avec force; la reine se leva de son fauteuil, disant : M. le garde des sceaux, scellez ce que le parlement demande, et elle s'alla enfermer dans son cabinet. Le

garde des sceaux revint chez lui, et y trouva M. de Guénégaud, qui reprit les sceaux, et les porta au premier président.

Un conseiller dit à Monsieur qu'il venait de voir les sceaux sur la table du premier président. Mon père proposa à Monsieur de mener avec lui M. le Prince pour les reprendre. Monsieur approuva la proposition, et la fit à M. le Prince, qui, connaissant la faiblesse de Monsieur, dit qu'il était prêt à le suivre, qu'il entendait la guerre de campagne, mais qu'il ignorait celle des tisons et des papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le garde des sceaux, en allant à Montrouge, passa au Luxembourg, fit descendre mon père, et envoya dire à Monsieur qu'il ne reprendrait pas les sceaux, mais qu'il viendrait tous les jours le conseiller quand il tiendrait le sceau.

Les sceaux ayant donc été donnés au premier président, ils restèrent entre ses mains, et il demeura toujours cependant à la tête du parlement, où il réussissait fort bien, au lieu qu'il était tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avait cru que la réponse de la reine mettrait son altesse dans la nécessité de se sou-

mettre, ou tout-à-fait dans son tort, sa majesté ne lui demandant que des choses justes et le justifiant en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'état; quoiqu'on sût fort bien ce qu'il en était, et qu'il continuait avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétextes; et comme M. le Prince continuait d'insister sur sa justification, et que M. le duc d'Orléans fut pour le même sujet au parlement, sa majesté se résolut d'envoyer enfin en même temps une déclaration d'innocence pour son altesse, et celle qu'on demandait depuis si long-temps contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut les affaires finies, et que M. le Prince ne ferait plus aucune difficulté de retourner au Palais-Royal.

Mais ceux qui voyaient les choses de plus près, et qui savaient les intrigues du Prince pour gagner le parlement et le peuple, jugèrent bien qu'il ne ferait pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avait plus de bonnes raisons à dire, et que le terme de la majorité du roi approchait, il prit le parti de se retirer à Bordeaux, après avoir écrit une lettre au roi pour s'excuser.

Il est certain que le Prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyait bien que les suites pourraient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs, il avait de la répugnance à quitter sa belle maison de Chantilly, et à s'éloigner de madame de Châtillon, dont il était fort amoureux. Mais madame de Longueville, M. le duc de la Rochefoucault, et une infinité d'officiers et de gens de guerre, dont il était continuellement obsédé, qui ne demandaient que les occasions d'une meilleure fortune, le déterminèrent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville et le duc de la Rochefoucault, qui avaient commencé les négociations de M. le Prince avec le cardinal, et qui voyaient que le dernier s'était moqué d'eux, cherchaient les moyens de se venger.

Ils s'étaient figuré que la seule apparence de guerre étourdirait le cardinal, et ils disaient sans cesse à son altesse qu'elle n'irait pas jusqu'à Bourges sans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avait de plus un intérêt particulier et secret de souhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importait beaucoup d'être éloignée de M. son mari, qui la pressait fort de retourner avec lui. Pour s'en dispenser avec quelque bienséance, elle

avait besoin d'une raison aussi spécieuse que celle de suivre son frère dans une querelle où tout le monde savait qu'elle avait autant et plus de part que personne.

Ainsi M. le Prince se laissa emporter presque malgré lui aux sollicitations et aux passions de ceux qui l'environnaient, dont les vues intéressées ne lui étaient pas inconnues, et l'obligèrent de leur déclarer que, si une fois ils lui faisaient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettrait pas peut-être sitôt qu'ils voudraient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le Prince, et demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme et peu satisfait de son altesse. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc, dans le commencement, l'eût fait espérer à M. le Prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin son altesse prit, avant son départ, quelques mesures avec M. le duc d'Orléans; qui demeura cependant à Paris

pour être spectateur de la tragédie qui allait commencer.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année, le 7 septembre 1651, sa majesté fut au parlement le même jour, pour s'y faire déclarer majeur, selon les lois du royaume. Pour cet effet, ce jeune prince partit du Palais-Royal, monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne et d'un grand nombre de seigneurs avec des habits magnifiques et des chevaux richement harnachés.

Cependant, au travers de cette pompe, et malgré la foule extraordinaire dont les rues étaient remplies, on ne laissait pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui régnait presque partout, au lieu des cris ordinaires de *vive le roi!* qui auraient dû être redoublés à tous momens dans cette occasion, et qui ne se faisaient entendre qu'assez rarement et faiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues Saint-Honoré, des Lombards, des Arcis, et ensuite par le pont Notre-Dame, où le roi étant proche de Saint-Denis-de-la-Chartre, et quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, sa majesté lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au Palais

avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité se fit dans les formes; et le roi, étant assis sur son lit de justice, remercia la reine des soins qu'elle avait pris de sa personne et de son éducation, compliment que la reine ne méritait point. Elle et le cardinal s'étaient mis peu en peine d'instruire le roi, et de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvaient dès lors dans sa majesté, afin de le retenir plus long-temps dans leur dépendance, et de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, et un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le Prince. Cela se faisait pour lui ôter toute sorte de prétextes, et pour mieux colorer ce qu'on avait dessein d'exécuter contre lui.

Cette déclaration n'empêcha pourtant pas M. le Prince de continuer son voyage; à quoi ne contribuait pas peu l'équivoque d'un courrier que lui envoya le maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage, et il lui expliquait par une lettre, qu'il y avait encore espérance d'accommodement. M. le Prince était allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courrier, confondant Augerville avec Angerville, prit le

chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que son altesse M. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il allait partir d'Augerville. M. le Prince, après l'avoir lue, dit à ceux qui étaient auprès de lui, que si elle était arrivée un peu plus tôt, elle l'aurait arrêté; mais que, puisqu'il avait le cul sur la selle, il n'en descendrait pas pour des espérances incertaines. De sorte que, sans autre délibération, il marcha vers Bordeaux, avec le peu de personnes dont il était accompagné; mais il fut bientôt suivi de M. le prince de Conti, qui avait voulu assister à la cérémonie de la majorité, des ducs de Nemours, de la Rochefoucault, et de la plupart des gens de qualité qui s'étaient déclarés pour lui pendant sa prison, à la réserve du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne. Le comte d'Ognon, gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bordeaux, où ce Prince avait été reçu avec de grandes acclamations du peuple, et du consentement du parlement, qui donna aussitôt plusieurs arrêts pour saisir les deniers du roi, et pour faire tout ce que son altesse voudrait et pourrait désirer.

Après cela M. le Prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tous côtés, et

délivra des commissions aux officiers qui l'avaient suivi ; de sorte qu'il se vit bientôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes réglées, et en état d'entrer en action. Mais comme il était important de faire connaître au public qu'il n'en venait à cette extrémité que pour sa défense, et par pure nécessité, un des premiers soins de son altesse fut d'écrire à M. le duc d'Orléans une lettre en forme de manifeste, qui contenait le récit de tout ce qui s'était passé à la cour depuis sa liberté, et, sur toutes choses, l'établissement dans le conseil des sieurs de Châteauneuf et de la Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, et beaucoup plus attachés à lui que les sieurs Servien, le Tellier et de Lionne, qui n'avaient été congédiés que pour le surprendre, et pour mettre en leurs places ses ennemis déclarés. Il tâchait aussi d'insinuer qu'il n'avait rien fait que de concert avec son altesse royale, qui n'avait pas approuvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourrait, à tout ce que son altesse royale et le parlement jugeraient le plus à propos pour remédier aux désordres de l'état.

La cour, informée de ce qui se passait à Bor-

deaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26 septembre, et de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'opposer aux desseins et aux progrès de M. le Prince, laissant à Paris le sieur de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, et surtout le coadjuteur, qui devaient avec M. le premier président prendre soin des affaires; et le dernier devait s'attacher et agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement et dans la ville, pour ménager les esprits et traverser les cabales des amis de M. le Prince. Ce n'est pas que la reine et le cardinal se confiassent entièrement au coadjuteur; mais ils avaient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'était passé, qu'ils comprirent que c'était pour eux une espèce de nécessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale, qui serait infailliblement arrivée, si ce prélat avait changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avait été promise depuis long-temps. Madame de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la reine et le cardinal, en leur représentant que la mésintelligence passée ne venait que de ce qu'on ne lui avait pas tenu parole, et que, dans cette conjoncture, si on négli-

geait de récompenser ses services, dont la cour avait marqué tant de contentement, il y avait lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment et de conduite.

Ces mêmes considérations étaient aussi fortement représentées par la princesse Palatine, dont le crédit était plus grand que celui de madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, et qui en eut tout l'honneur, le cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs expériences que cette princesse avait beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du coadjuteur, qu'elle savait mieux ménager que madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit il est certain que madame et mademoiselle de Chevreuse, et le marquis de Laigues, étaient dans ce temps-là les dupes du coadjuteur; qu'il allait presque toutes les nuits chez la princesse Palatine avec madame de Rhodes dans le carrosse de Joli, qui de là le menait à l'hôtel de Chevreuse, où il entrait comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce; et, pour le mieux entretenir pendant l'absence de la cour, il donna un chiffre à cette princesse, qui en fit usage très-régulièrement et de fort bonne foi, donnant

au coadjuteur les avis les plus sincères, jusqu'à lui mander souvent des choses qui semblaient être assez contre les intérêts de la cour. De son côté, le coadjuteur n'oubliait rien dans le détail de ses lettres de tout ce qui pouvait augmenter la considération où elle était auprès de la reine, et faire connaître à sa majesté que la plupart des services essentiels qu'il rendait alors dans toutes les occasions, étaient une suite des conseils de la princesse Palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi et très-utilement pour la cour, afin d'appuyer ses desseins et ses intérêts, soit dans le parlement, soit auprès de M. le duc d'Orléans, dont souvent il était fort malaisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectait d'avoir pour les amis de M. le Prince, dont il était continuellement obsédé. Cette conduite de son altesse royale, qui éloignait toujours avec soin ce qu'on pouvait faire contre M. le Prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disait qu'il voulait travailler, n'empêcha pas que, le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt, sur la requête du procureur-général, portant défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de

lettres patentes du roi, signées d'un secrétaire d'état, et scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces et des places de se saisir des contrevenans. Cet arrêt était assurément contre M. le Prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé ; et il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisaient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples et les officiers dans leur devoir et dans le respect, et les empêcher de prendre les armes en faveur de son altesse. Ce fut encore dans la même vue, et pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de son altesse royale, pour déclarer que sa majesté était prête à écouter toutes les propositions qui lui pourraient être faites pour rétablir la tranquillité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hospital, des sieurs d'Aligre et de la Marguerie, conseillers d'état, et des sieurs de Mesmes, Menardeau, Champrésé et de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le Prince, en tel lieu qu'ils jugeraient à propos. Mais cette proposition ayant

été refusée par son altesse, sous des prétextes assez frivoles, sa majesté envoya une déclaration au parlement, qui déclarait criminels de lèse-majesté MM. les princes de Condé et de Conti, madame la Princesse et madame la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucault, et tous ceux qui les assisteraient, si dans un mois ils ne reconnaissaient leur faute, et ne rentraient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous différens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le Prince, qui formaient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin, le parti de la cour et les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la délibération, où son altesse royale ne voulut pas se trouver, et suivant laquelle il fut ordonné, le 4 septembre 1651, que la déclaration serait lue, publiée et enregistrée pour être exécutée selon sa forme et teneur; que cependant M. le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement, et qu'après le mois expiré, on ne pourrait faire aucune procédure contre MM. les princes et autres privilégiés, qu'au parlement, et toutes les chambres assemblées, suivant les lois de l'état. Cet arrêt donna autant

de joie à la cour, que de déplaisir aux partisans des princes, qui n'avaient pas cru que la chose dût aller si vite, et qui soupçonnèrent M. le duc d'Orléans de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu faire pour l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avait refroidi son altesse royale, qui commença peu à peu à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de M. le Prince. Après tout, quand il se serait donné plus de mouvement, et qu'il aurait assisté à la délibération, il n'aurait pas empêché la vérification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la flotte espagnole dans la Garonne, et assiégé des places, entre autres Cognac, dont il fut obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissait pas de négocier en faveur de son altesse à Poitiers, où était la cour, et auprès du cardinal Mazarin, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différens voyages servirent à M. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans, et pour en recevoir, outre qu'ils donnèrent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du coadjuteur, dont il n'était pas assurément le premier auteur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'octobre, il y assembla quarante ou cinquante personnes de la dépendance de M. le Prince, avec quelques officiers cavaliers de la garnison de Damvilliers, que le major nommé Rochecorbon avait amenés avec lui. Une partie de ces gens furent postés un soir dans la petite rue où est Saint-Thomas-du-Louvre, et l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui est sur le bord de la rivière au bout de la rue des Poulies, proche le Petit-Bourbon, à dessein d'attaquer le coadjuteur dans son carrosse, au retour de l'hôtel de Chevreuse, d'où il revenait ordinairement tous les soirs par le quai des galeries du Louvre. L'entreprise était fort bien imaginée, et il était difficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaqué par devant et par derrière, sur le bord de l'eau, et dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluie, qui ayant empêché les gens de madame de Rhodes de la venir prendre avec son carrosse qui était drapé, elle pria le coadjuteur de la ramener chez elle : ce qu'il fit, prenant ainsi, contre son ordinaire, le chemin de la rue Saint-Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel de Brissac, où elle demeurait, au coin

de la rue d'Orléans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le coadjuteur; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des cavaliers de Damvilliers, ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe qu'on en voulait au coadjuteur, et s'étant imaginé que ce prélat pouvait être des amis de M. Talon, intendant des places frontières, avec lequel il avait quelque habitude, alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisaient l'entreprise, qu'il dit s'être retirés le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le sieur Talon, qui croyait le coadjuteur fort bien à la cour, à cause de sa nomination toute récente au cardinalat, alla aussitôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon était logé, et celui où se retiraient les cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur; de sorte que le coadjuteur, qui par un autre hasard avait pris médecine ce jour-là, et ne sortit point du logis, eut le temps de s'informer sous main des circonstances qui lui avaient été rapportées par le sieur Talon, et qui se trouvèrent vraies. Cependant cela ne l'empêcha pas, le lendemain, d'aller chez madame la présidente Pommereul, son ancienne amie, et pour la-

quelle il avait une forte inclination. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avait employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne pensait, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, et qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville et de la Rochecorbon. Le cavalier qui avait donné le premier avis au sieur Talon retourna lui dire qu'on les avait fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avaient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le coadjuteur, et le soin qu'il vit qu'on avait d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournait chez lui que par la rue Saint-Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étaient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, et dit qu'ils avaient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déjà pris le chemin de Bordeaux, et la Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le coadjuteur demanda

un ordre au premier président pour faire arrêter Gourville et la Rochecorbon, comme gens de M. le Prince, qui étaient à Paris pour lever des troupes, contre la défense du parlement, sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit aussi à M. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devait passer en retournant à Bordeaux, suivant les avis du cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de la Rochecorbon; par le moyen desquels on apprit qu'il était parti à la pointe du jour, et qu'il avait pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, la Forêt, lieutenant du prevôt de l'Ile, monta aussitôt à cheval, et l'attrapa le lendemain à Chartres, où il avait couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussitôt interrogé par le lieutenant criminel, auquel il nia d'abord toutes choses: mais un de ses valets ayant parlé autrement, et lui ayant été confronté, il avoua le tout, et que Gourville l'avait engagé dans le dessein d'enlever le coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, et assurer la personne de l'abbé de Silleny, que la cour avait fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut

aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf, qui en avertit aussitôt le coadjuteur ; mais il lui fit savoir en même temps que la reine l'avait fait élargir sur-le-champ. Il arriva encore dans la suite que le même Gourville fut découvert à Paris, au retour d'un autre voyage qu'il avait fait auprès du cardinal Mazarin ; et comme il était sur le point d'être arrêté par la Forêt et par l'écuyer du coadjuteur, qui le suivaient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier président.

Cette conduite de la cour donna bien à penser au coadjuteur et à ses amis ; et quoiqu'ils ne crussent pas tout-à-fait que le cardinal eût part à l'entreprise, ils ne purent s'empêcher de concevoir des soupçons violens contre la cour, voyant la protection qu'elle donnait à Gourville, et de présumer une intelligence secrète entre M. le Prince et le cardinal. Cependant ils jugèrent à propos de dissimuler, et de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement négligées et entièrement abandonnées. A l'égard de la Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour cinq ou six mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la mu-

raille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment autorisé par la connivence de Louviers, fils du sieur de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui était dans ce temps-là plus attaché aux intérêts de M. le Prince, qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages et ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, et il allait librement à Paris, et au lieu de la résidence du cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par M. le Prince, dont il n'avait point en effet de pouvoir; mais il en avait un précis de madame de Longueville et de M. le duc de la Rochefoucault, qui faisaient à peu près la même chose; détour que M. le Prince avait imaginé pour ne paraître pas ouvertement dans les négociations, et pour se réserver le droit de désavouer les propositions que faisait Gourville par son consentement au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, et qu'il ne souhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tirerait d'affaire par un accommodement avantageux, et que du moins son parti prendrait de nouvelles forces par le retour de ce ministre, dont la seule présence rendrait sa cause plus favorable, et ferait que sa querelle deviendrait

celle du public. Dans la vérité, les affaires de S. A. commençaient à devenir si mauvaises de tous côtés, qu'il aurait été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avait changé la face de toutes choses. Les troupes du roi avaient presque battu partout les siennes en Guienne, et ce prince, quoique très-brave et très-grand capitaine, avait été obligé et forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en savait pas assurément autant que lui. Outre la levée du siége de Cognac, il avait été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où était enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, et donna le temps au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela, M. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'était retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés et barricadés contre lui, à l'approche des troupes du roi. Ainsi M. le Prince était comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, sans argent et sans secours. A Paris, ses affaires n'étaient pas en meilleur état; tous les bons bourgeois étaient las de la guerre, et le prétexte du cardinal Mazarin ne faisait plus.

d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de son altesse avaient beau jeter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues ; tout cela ne produisait rien. Le parlement donnait des arrêts contre lui, qui étaient exécutés, non-seulement par les officiers de justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenaient. Il est donc certain que le parti de M. le Prince était dans le dernier abattement, et qu'il aurait été bientôt ruiné sans ressource, si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-temps qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plupart de ses amis ne le lui conseillaient pas, et le coadjuteur écrivait souvent ce qu'il en pensait à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seraient mal reçus et mal interprétés par le cardinal Mazarin, et qu'ils pourraient même nuire à la poursuite qu'il faisait à Rome du chapeau qu'il lui avait accordé. Mais ces considérations ne l'empêchèrent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnait pour l'en détourner, étaient tous intéressés : en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvait bien ne se pas tromper ; car la vérité

est qu'il se formait à la cour une intelligence depuis quelque temps plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal, que la reine ne paraissait plus si touchée de son absence, et qu'elle commençait à s'accoutumer à ceux qui étaient auprès d'elle, jusque-là que la nouvelle étant venue de la maladie du pape, sa majesté fit écrire au cardinal par M. le comte de Brienne, secrétaire d'état, qu'il ne pouvait mieux employer le temps de son absence qu'en allant à Rome servir ce roi dans un conclave, si le pape venait à mourir, et que cela pourrait servir à faciliter son retour. Mais il était trop rusé pour donner dans le panneau, et pour ne pas voir les conséquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'appréhension que la reine, sous ce prétexte, ne consentît à des choses auxquelles il n'y aurait plus de remède, et que par un changement assez naturel aux personnes de son sexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets présens, en oubliant les absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de sept à huit mille hommes, qu'il avait levés à ses dépens, s'imaginant qu'il lui serait aisé d'accabler le parti de M. le Prince en les joignant aux troupes

du roi. Ayant disposé toutes choses pour cela, il donna le commandement de ses troupes au maréchal d'Hocquincourt, qui en avait levé la plus grande partie, et leur avait donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu causa un bruit, lequel ne fut pas plutôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avait appréhendés, et beaucoup d'autres auxquels on ne s'était pas attendu, qui rejetèrent toutes choses dans la confusion et dans le désordre. Le premier et le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avait commencé à se dégager des intérêts de M. le Prince, et n'assistait plus aux assemblées du parlement, comme il faisait auparavant, pour adoucir les choses. Ce prince, ne pouvant souffrir qu'on eût consenti et osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solennelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui voulaient s'y opposer, et il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avait pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le Prince, que ses partisans les plus échauffés n'avaient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement

lors de l'entrée des troupes espagnoles, que le duc de Nemours amena en France, son altesse royale ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, et n'obéît aux ordres réitérés de sa majesté sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étaient pas espagnoles, quoiqu'elles vinssent des Pays-Bas, par les ordres de l'archiduc, et que ce n'étaient que des Allemands, des Liégeois et autres étrangers, dont M. le Prince avait plus de droit de se servir pour sa défense, que le cardinal de celles qu'il avait amenées au préjudice de tant de déclarations du roi et des arrêts du parlement. Ainsi, quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitait.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, et sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement, par lequel il était prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur et ses amis auraient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement et l'animosité des esprits, qui étaient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour em-

pêcher son retour; un du 13, et l'autre du 21 décembre 1651, portant que le roi serait averti par un président et quelques conseillers, qui seraient députés à cet effet, de ce qui se passait sur la frontière, et qu'il serait très-humblement supplié de vouloir donner sa parole royale pour l'exécution de sa déclaration vérifiée le 6 septembre dernier, avec défenses à toutes sortes de personnes de donner passage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sous les peines portées par les arrêts, et d'être déchus de toutes sortes de dignités. Ces arrêts n'empêchèrent pas le cardinal d'entrer dans le royaume par Sédan. Il était accompagné de MM. les maréchaux de la Ferté, d'Hocquincourt, et de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachant bien que c'était la meilleure manière de faire leur cour à la reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairait pas au cardinal, et qu'il ne pourrait plus faire qu'une mauvaise figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre arrêt pour faire

partir incessamment le président de Bellièvre et les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin et tous ceux qui avaient favorisé son passage, criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public, et déchus de toutes leurs charges et des priviléges de noblesse, avec ordre aux communes de courir sus au cardinal et à ses adhérens ; que ses meubles et sa bibliothèque seraient vendus, et ses bénéfices saisis : sur quoi il serait pris une somme de quinze mille livres pour ceux qui le représenteraient en justice, mort ou vif, et que M. le duc d'Orléans serait prié d'employer toute son autorité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde, et surtout parmi le clergé, qui se scandalisa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un cardinal. Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, qui avait apostasié, donna aussi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savait que, dans son pays, un arrêt de cette nature n'aurait pas été longtemps sans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage, fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenait un tarif ou répartition de cette somme de quinze mille livres en faveur de ceux qui trouveraient le moyen de se défaire

de lui ou de le mutiler; l'auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manières différentes d'attenter sur la personne du cardinal, qui pouvaient tenter ses domestiques et ceux qui approchaient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auraient voulu l'entreprendre, et cela était assaisonné d'une espèce de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny était d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, et il avait déjà régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades et autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le Prince, qui n'avaient pas peu contribué à lui rendre le parti des frondeurs favorables. En conséquence du dernier arrêt, le parlement envoya les sieurs Bitaud et Coudray-de-Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du cardinal; et ces deux conseillers étant arrivés à Pont-sur-Yonne, à peu près dans le même temps que le maréchal d'Hocquincourt, le sieur de Giviers se sauva, après avoir été poursuivi long-temps par les coureurs du maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du parlement, auquel on rapporta que le dernier avait été tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les

conclusions furent modérées, et on se contenta de donner des arrêts pour la liberté du sieur Bitaud, à laquelle on priait même les autres parlemens de s'intéresser, comme si c'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la cour, qui donna ordre que le sieur Bitaud fût élargi presque aussitôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers; et la reine, bien informée de sa marche, engagea le roi d'aller au-devant de lui jusqu'à une grande lieue, où, l'ayant rencontré, sa majesté le conduisit à cheval chez la reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arrivèrent presqu'en même temps, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une manière assez honnête, disant qu'on était persuadé des bonnes intentions de la compagnie, et qu'elle n'aurait pas fait cette démarche, si elle avait su que le cardinal n'était entré en France que par ordre de sa majesté, qui lui avait commandé de lever des troupes, et de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'arrêt qu'ils avaient

donné contre lui était extraordinaire et sans exemple ; que le cardinal voulait se justifier, et que sa majesté ne pouvait le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le sieur de la Sale au parlement avec une lettre, et fit présenter une requête, par laquelle il demandait une surséance de la déclaration qui avait été donnée contre lui jusqu'à l'entière exécution des arrêts contre le cardinal ; ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là ; car, en délibérant sur la réponse faite aux députés, il fut arrêté, le 25 du même mois, que très-humbles remontrances seraient faites au roi pour l'éloignement du cardinal, et cependant que les arrêts donnés contre lui seraient exécutés, et les autres parlemens priés d'en donner de semblables : ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passait à Paris, les troupes espagnoles s'avancèrent sous le commandement du duc de Nemours jusque sur la Loire, sans aucun obstacle ; et le duc de Rohan-Chabot se saisit de la ville d'Angers, ce qui obligea le roi d'aller à Saumur pour assiéger cette place, que ce duc ne défendit pas longtemps, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avait été envoyé sous les ordres du duc de

Beaufort. Cela n'empêcha pas que son altesse royale ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'aurait pas certainement obtenu la vérification de ses lettres de duc et pair ; tout le monde étant persuadé que ce seigneur, qui de tout temps avait été attaché aux intérêts du cardinal, n'avait excité ce désordre que pour se rendre le parlement favorable. Quoi qu'il en soit il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accusant d'ingratitude et d'infidélité, et M. le Prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le secours était assuré.

Il arriva dans le même temps une affaire qui aurait pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien ménagée. Ce fut la diversion des rentes de l'hôtel de ville, que sa majesté fit arrêter dans toutes les recettes, pour s'en servir aux nécessités de la guerre. Le parlement prit feu d'abord là-dessus, et la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les compagnies souveraines dans la chambre de Saint-Louis, où il y eut plusieurs conférences, dans lesquelles les partisans de M. le Prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'intérêt public, les compagnies souveraines et le corps de ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la

plupart des députés ayant déclaré qu'ils n'avaient ordre de conférer que sur l'affaire des rentes, et qu'on leur parlait d'autre chose. Ainsi l'affaire, tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques arrêts du conseil, qui semblaient mettre à couvert les intérêts des particuliers (1).

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa première chaleur sur cette affaire, se radoucit peu à peu sur les autres, de manière qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant désirée, quoique le maréchal d'Etampes eût proposé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut approuvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le Prince ne se rebutèrent point, et les troupes du roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il se servit de ce prétexte pour animer le parlement,

(1) On fit en cette occasion bien des chansons. Nous nous contenterons de rapporter le couplet suivant :

Si des rentes, pour nos péchés,
Les quartiers nous sont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile ?
Nous ne changerons que de lieu.
Nous allions à l'hôtel de ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

sous ombre qu'il avait autrefois donné des arrêts qui défendaient les approches de Paris aux troupes, dix lieues à la ronde. Mais le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de sa majesté, de les faire éloigner, pourvu que celles de son altesse royale et du duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique spécieuse, n'eut point de suite. Le maréchal de l'Hospital était un homme ferme, qui avait été choisi comme tel pour être gouverneur de cette grande ville, dans ces temps difficiles, et aussi en considération de la princesse Palatine, qui lui avait ménagé ce poste à la prière de madame de Rhodes, sa bonne amie, belle-fille du maréchal. Ce furent aussi ces deux dames qui formèrent une étroite liaison entre le coadjuteur et ce maréchal, lesquels, agissant de concert contre les desseins de M. le Prince, trouvaient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la ville et dans le parlement. Car, quoique le coadjuteur eût reçu dans ce temps-là le chapeau de cardinal, et que par cette raison il fût exclus du parlement, ses amis ne laissaient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondaient des

espérances chimériques pour lui d'une fortune et d'une autorité plus considérables qu'il n'en avait eu jusque-là. Ces pensées entrèrent si bien dans la tête de quelques-uns de ces messieurs, que, quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laissèrent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entre autres les sieurs Dorat, le Fèvre, de la Barre et Pinon du Matrai; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de temps avec cinquante mille écus d'argent comptant et autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charrier, qu'il avait envoyé pour solliciter le chapeau, et pour quelques présens de bijoux à la princesse de Rossane, qui avait épousé le neveu du pape Innocent X. Car le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, et si peu persuadé de celles du cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau n'éprouva aucune difficulté auprès de sa Sainteté; qui s'imagina que le coadjuteur allait aussitôt remplir la place du cardinal, qu'il aurait peut-être plus d'égards pour lui et pour le saint-siége, que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut

qu'elle ne devait pas être seule, et qu'il en fallait en même temps pour les autres couronnes ; et de plus, les oppositions secrètes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand-prieur de France, qui le traversait sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étaient pas précises, mais ambiguës, à cause des mesures que ce ministre était alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étaient utiles et nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat était janséniste ; et il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que, dans ce temps-là, le seul nom de janséniste était du moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France ; et monsignor Chigi, secrétaire des brefs, prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le pape à demander au coadjuteur un écrit, par lequel il renonçait au jansénisme. En son particulier, le pape ne s'en mettait pas fort en peine ; mais monsignor Chigi, qui se gouvernait par les jésuites, n'entendait pas raison là-dessus : de sorte que l'abbé Charrier fut obligé de dépêcher un courrier exprès au coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du

jansénisme ; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janséniste, ni moliniste, et qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du temps. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine, qu'il n'a jamais achevée, pour s'excuser et prouver par plusieurs raisons qu'on ne devait pas exiger cela de lui, et qu'il n'était point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandait. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ses amis un peu familiers ; mais la chose en demeura là, et il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charrier sut bien profiter de cette conjoncture, et représenter au pape que ses bonnes intentions pour le coadjuteur allaient devenir inutiles, si le cardinal rentrait une fois à la cour, où il serait le maître plus que jamais, et en état de le perdre, à moins que sa Sainteté ne prévînt son retour, et ne le mît en état de se soutenir par lui-même ; ajoutant qu'il avait avis certain que la révocation de sa nomination était en chemin : ce qui était vrai. De sorte que le pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charrier, par lequel il s'en-

gageait d'en tirer un du coadjuteur, tel qu'il le désirait. Cette résolution, quoique fort secrète, ne laissa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui, ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le dimanche au soir pour le lundi matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avait encore rien à craindre. Cependant le pape, qui se doutait bien de son dessein, envoya intimer le consistoire à petit bruit, le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure; et l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'ambassadeur, qui envoya s'excuser, voyant que le coup était manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement que le dimanche au soir il avait reçu par un courrier exprès, non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courrier du grand-duc, qui devança celui de l'abbé Charrier, le coadjuteur, qui prit aussitôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignèrent une joie extrême, à la réserve de madame et de mademoiselle de

Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avaient enfin découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, et d'y être fort assidu. Aussi s'acquittèrent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature ; mais on voyait bien que leur joie n'était pas naturelle ni sincère, surtout celle de mademoiselle de Chevreuse, qui ne jouait pas si bien son jeu que madame sa mère, et qui pouvait avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, et le commerce avec la princesse Palatine. Le cardinal de Retz, de son côté, ayait trouvé mauvais que madame de Chevreuse eût fait l'abbé Fouquet son principal agent à la cour ; de sorte que de part et d'autre il y avait des sujets de refroidissement, qui cependant ne furent connus que de peu de personnes, les marques extérieures de bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de mademoiselle de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours, sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup. On re-

marqua que son visage et son corps devinrent tout noirs, aussi-bien que l'argenterie qui était dans sa chambre ; de sorte que le bruit courut que c'était un effet du poison qu'elle avait pris elle-même, ou que madame sa mère lui avait donné pour des raisons secrètes. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, que cela fit de la peine à ceux qui savaient la manière dont il avait vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz fit plaisir à ses partisans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le Prince, et même aux personnes neutres, qui demeurèrent convaincues que dans toutes les affaires passées il n'avait eu en vue que ses intérêts particuliers ; et que dans la suite il suivrait aveuglément le parti de la cour : ce qui était de dangereuse conséquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à son altesse royale ; mais ce fut inutilement, et ce prince fut un de ceux qui lui marquèrent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui ; et, quoiqu'il continuât de favoriser le parti de M. le Prince, il ne laissa pas d'écouter toujours et de suivre souvent les avis du nouveau cardinal.

Aussi se donnait-il de garde d'épouser en sa présence les intérêts du cardinal Mazarin; mais en récompense il ne manquait pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'était pas de son intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit et de l'autorité de M. le Prince. C'était là l'endroit sensible de M. le duc d'Orléans et par où il était susceptible de toutes sortes d'impressions : ce que le cardinal de Retz savait mieux que personne, et il sut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de faire bien des choses pour son altesse royale. Ce fut par-là qu'il le détourna du voyage d'Orléans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du roi qui s'avançait de ce côté-là : ce qui lui aurait été aisé, cette ville étant la capitale de son domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoiselle sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jeter dans cette place, où elle fut introduite par une brèche qui fut faite par des bateliers; après quoi, la cour ne pensa plus, à la vérité, au dessein qu'elle avait formé de s'établir à Orléans. Mais si son altesse royale y eût été elle-même, sa présence aurait produit un tout autre effet, et aurait

sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le Prince eussent fait ce qu'ils désiraient de ce côté-là, ils jugèrent que ce n'était pas assez, et qu'il fallait trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de son altesse royale, qui leur échappait en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le Prince, qui était encore à Bordeaux, qu'il fallait absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenait de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, et que son parti, appuyé de celui de la cour, se fortifiait dans la ville, de manière qu'ils n'y pourraient pas résister si l'armée du roi s'en approchait. Sur ces avis M. le Prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'allaient pas bien en Guyenne, et que les troupes espagnoles avaient besoin d'un autre chef que M. le duc de Nemours. Il espérait aussi que les négociations du duc de la Rochefoucault et de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendraient plus vives par sa présence, et qu'il lui serait plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant, dès que le bruit de son retour fut répandu dans la ville, le maréchal de l'Hos-

pital, le prevôt des marchands et les échevins, assistés de plusieurs bons bourgeois, allèrent chez son altesse royale pour lui représenter qu'on ne devait pas le recevoir qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orléans se contenta de répondre que le Prince ne venait point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui, et qu'il ne séjournerait à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ses partisans n'affichassent des placards pour faire soulever le peuple, et n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues : *Vive le roi! vivent les princes! point de Mazarin!* en quoi ils réussissaient si bien que son altesse royale fut obligée d'envoyer ses gardes, et de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui voulait piller l'hôtel de Nevers, appartenant au sieur Guénégaud, secrétaire d'état, et dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-Neuf. Dans cette disposition, M. le Prince aurait peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avait eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du roi, sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt, sur la Loire. La nouvelle de

cet échec retint tout le monde, et personne n'osa s'opposer à son entrée.

M. le Prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de la Rochefoucault et de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passe-port du marquis de Levy, pour faire son voyage avec moins de risque, et de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Saint-Hippolyte, qui connaissait parfaitement les chemins. Un soir, qu'ils étaient à souper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître, qui ne connaissait pas les principaux de ses hôtes, se mit à dire plusieurs vérités-anecdotes de la maison de son altesse, qui les ignorait sans doute, et qui l'embarrassèrent assez aussi-bien que le duc de la Rochefoucault qui y avait bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer; il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savait. Cependant ces histoires, quoique vraies et très-offensantes, ne troublèrent point la fête. M. le Prince fit bonne contenance, et fit semblant d'en rire comme les autres; et le lendemain, comme si de rien n'eût été, ils continuèrent leur voyage, son altesse

raillant les uns et les autres sur leurs aventures. On remarqua, entre autres choses, qu'étant près de joindre son armée, il dit à Chavagnac qu'il avait déjà changé de maître, et qu'il pourrait bien encore en changer ; à quoi ce gentilhomme repartit brusquement qu'il était vrai, et qu'il en changerait jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon : ce qui arriva effectivement peu de temps après. M. le duc d'Orléans fut au-devant de M. le Prince, une lieue hors de la ville, et le mena le lendemain au parlement, où ils protestèrent tous deux que ce qu'ils avaient fait était pour le service du roi, le bien public et le repos du royaume ; après quoi M. le Prince, prenant la parole, dit qu'il venait remercier le parlement de la surséance qu'il avait accordée de la déclaration publiée au nom du roi contre lui ; qu'il priait la compagnie d'être persuadée que son intention n'était point de troubler l'état; qu'il n'en aurait jamais d'autre que d'employer sa vie au service du roi, comme il avait déjà fait, et qu'il était prêt à mettre les armes bas, dès que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, et que les arrêts donnés contre lui auraient été exécutés ; priant que sa déclaration fût enregistrée, et qu'on lui en donnât acte. Ce discours spécieux fut fort applaudi, et fit des impres-

sions avantageuses dans la plupart des esprits pour lui, d'autant plus que, dans le même temps, la cour soutenait ouvertement le cardinal Mazarin, et que sa majesté n'avait jamais voulu souffrir la lecture des remontrances du parlement, malgré les instances des députés, s'étant contentée d'y répondre par une lettre de cachet, avec une déclaration qui portait que toutes les procédures, informations et arrêts contre le cardinal Mazarin, seraient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu, ainsi que le roi aviserait bon, et que cependant l'exécution des arrêts et de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre serait sursise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer sur tout cela, les avis se trouvèrent partagés pendant plusieurs jours; mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneraient à la cour, et feraient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de sa majesté, et pour en avoir réponse; que la déclaration de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince serait aussi portée à sa majesté, et envoyée aux autres parlemens et compagnies souveraines, qui seraient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il serait fait une assemblée générale en la maison de ville,

où son altesse royale et M. le Prince seraient priés de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avaient faite au parlement, et l'assemblée de ville conviée d'envoyer aussi des députés, pour demander tous ensemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le duc d'Orléans et M. le Prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides et à la maison de ville, on y prit des résolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une manière qui fit juger qu'ils ne prenaient ce parti qu'avec peine, et par pure complaisance pour les princes. Le sieur de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dit même à son altesse royale que ses remontrances seraient inutiles, et qu'elle ferait mieux de s'entremettre pour un bon accommodement : à quoi quelques maîtres des comptes ajoutèrent que le mieux serait de défendre toute levée de gens de guerre sans permission du roi. Le sieur Amelot, premier président de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le Prince, qu'il s'étonnait fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'état, il eût voulu se liguer avec eux contre sa majesté, et que, non content de cela, il vînt

encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale, qui se différait de jour en jour, découvrait encore mieux la véritable disposition des esprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particulièrement celui de la ville, qui porta ses plaintes au parlement, de ce que les ponts de Charenton, de Saint-Cloud et de Neuilly, avaient été rompus par ordre des princes : ce qui empêchait de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut apaisé, quand on sut que les troupes du roi étaient à Melun et à Corbeil.

Cependant messieurs les princes voyant que les députés ne partaient pas, envoyèrent à la cour messieurs de Rohan, de Chavigny et de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations et pour conférer des moyens de parvenir à la paix, mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette résolution, dans une visite qu'elle rendit à son altesse ; à qui elle dit que le roi de la Grande-Bretagne, son fils (1), étant allé saluer le roi à Corbeil, avait de lui-même proposé une conférence que

(1) Charles II, réfugié en France, rétabli dans ses états après la mort de l'usurpateur Cromwel.

sa majesté accepta, pourvu que les princes en fussent d'accord : ce qui les obligea de faire cette démarche, pour faire connaître qu'il ne tenait pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils jugeassent bien que cette proposition était un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet, ces messieurs s'étant rendus à Saint-Germain, où la cour était arrivée, y firent leurs déclarations; mais on n'y eut aucun égard, et ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal : ce qui devait rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchait qu'à engager des négociations inutiles et sans fin, pendant lesquelles il espérait de fatiguer ses ennemis et de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne pensèrent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur-général fut envoyé à Saint-Germain demander un jour pour l'audience des députés : ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allèrent donc à Saint-Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes, ni la cour des aides, n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidens avaient dit aux princes. Le corps de ville fut le mieux traité, la cour sachant que la plupart de ceux qui le compo-

saient étaient entièrement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, sa majesté consentit, après quelques difficultés, à entendre la lecture de leurs remontrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grâce aux prières de la reine : après quoi on dit aux députés que le roi y ferait réponse dans quelques jours, quand il en aurait communiqué avec son conseil ; et, à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le roi avait mandé le maréchal de l'Hospital, et envoyé un passe-port à son altesse royale, pour telle personne qu'il lui plairait d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'était qu'une véritable feinte, et une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur, afin de profiter du bénéfice du temps, sur lequel le cardinal faisait toujours un grand fond. Mais ce temps ne fut pas si long qu'il l'aurait souhaité, à cause des instances des princes, qui ne lui donnaient point de relâche ; car, dès que les députés furent de retour, on délibéra aussitôt sur ce qui s'était passé à Saint-Germain, et il fut arrêté que les mêmes députés retourneraient pour presser une réponse plus positive, qui fut que sa majesté nommerait des commissaires pour con-

férer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudrait nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique et l'autorité du roi. Cette réponse fut rendue le 4 juin à Melun, où le roi était allé, sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes, sans quoi la cour ne se serait peut-être pas relâchée jusque-là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de Saint-Germain, qui pouvaient donner de l'inquiétude au cardinal; mais il en était arrivé aussi beaucoup qui entretenaient ses espérances. Il ne se passait guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zèle pour les princes, et de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prevôt des marchands et tout le corps de ville en furent attaqués en plusieurs rencontres, particulièrement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligés de se réfugier dans quelques maisons au bout de la rue de Tournon, et d'abandonner leurs carrosses, qui furent mis en pièces par cette canaille. Cela serait aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étaient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'était pas plus épargné que les autres, quand il était obligé

d'aller dans ce quartier-là ; et comme les partisans de M. le Prince l'avaient principalement en butte, il aurait couru plus de risque que personne, et il n'en aurait pas été quitte pour des injures qu'il essuyait souvent, s'il n'avait eu à sa suite des gens en état de le défendre.

Cependant la plupart des bourgeois savaient fort bien qu'il n'avait pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentimens dont il était accusé. Ces emportemens du peuple donnaient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes et des appréhensions, dont il était naturellement assez susceptible. De plus, on affichait tous les jours de nouveaux placards, et on imprimait de nouveaux libelles contre lui et contre la cour ; et, bien que le cardinal de Retz y fît répondre, et y répondît souvent lui-même d'une manière beaucoup meilleure que celle des attaquans, il restait toujours tant de chaleur et d'animosité dans le menu peuple, qu'il y avait lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernières extrémités.

Il est vrai que les partisans de la cour, appuyés des bons bourgeois et de la plus grande partie des honnêtes gens, faisaient ce qu'ils pouvaient pour rabattre les coups, et pour disposer les esprits à un accommodement : ce qui

parut assez sensiblement, lorsque M. le duc d'Orléans proposa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, sous prétexte d'empêcher les désordres; car le gouverneur, le prevôt des marchands et les échevins s'y opposèrent d'abord très-fortement; mais enfin ils y consentirent sur un ordre du roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de si bien prendre leurs mesures que la cour, bien loin d'en souffrir, en pourrait tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour se rendre maître de la ville, qui ne fut pas mieux reçue, sous prétexte de veiller à la sûreté du parlement, qui se trouvait exposé comme les autres aux insultes de la canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur son altesse royale. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir était d'une trop grande conséquence, et qu'il allait à déposséder les magistrats et à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le Prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occasion de l'attaque de Saint-Cloud par M. de Turenne. Il monta aussitôt à cheval et courut par les rues, pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place; mais il ne put

débaucher que quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint-Denis, dont il se rendit maître sans beaucoup de peine : entreprise qui fut aussitôt désavouée par la ville, laquelle écrivit au roi que cette sortie s'était faite sans ordre. D'ailleurs, cette ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de sa majesté, qui l'abandonnèrent ensuite, témoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisait assez connaître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'était pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que son altesse royale avait formé de conduire solennellement M. le duc de Lorraine au Palais, et de le faire entrer au parlement, ce que la compagnie ne voulut jamais souffrir : de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidens tenaient les esprits en suspens de part et d'autre ; et pendant que MM. les princes faisaient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement et de la ville, les partisans de la cour tâchaient de disposer les choses à la paix, et au retour du roi. Ce fut dans cette vue que le prevôt des

marchands et les échevins proposèrent au parlement de faire une procession générale pour la paix, avec la châsse de Sainte-Geneviève, patronne de Paris ; attendu que ces actions extérieures de religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples, dans des conjonctures douteuses et embarrassantes. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe et toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours souveraines, le corps de ville, et généralement tous les corps ecclésiastiques et séculiers y ayant assisté : ce qui ne servit pas peu à inspirer des désirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ses délibérations de ce côté-là, et à disposer les esprits à la conférence que la cour désirait, et que les princes éloignaient toujours autant qu'il leur était possible, dans l'espérance que l'armée du duc de Lorraine, qui était vers Brie-Comte-Robert, les mettrait bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'ils apprirent que ce duc s'était retiré à la première nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui, ayant fait passer en diligence l'armée du roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le siége d'Étampes, s'était mis en état de l'attaquer, avant que l'armée des princes pût le

joindre. De manière que le duc de Lorraine, se trouvant pressé, donna les mains à un accommodement avec la cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il était venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'était laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la vérité est que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus faible que M. de Turenne, et sachant bien que le dessein des Espagnols n'était pas de donner des batailles en faveur de M. le Prince. Ainsi, son altesse, qui s'était avancée à son secours, fut obligée de retourner sur ses pas promptement; et de mener ses troupes à Saint-Cloud. Cependant les députés du parlement ayant suivi la cour à Melun, en rapportèrent une nouvelle réponse du roi, par laquelle sa majesté commença de déclarer que son intention était de consentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût persuadée que les princes ne se servaient de son nom que pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi sa majesté demandait si, en congédiant le cardinal, les princes renonceraient à toutes sortes d'intrigues, sachant bien que le traité avec les Espagnols était général, et ne les assujettissait

point à mettre bas les armes, en cas de l'éloignement du cardinal. Le roi demandait aussi si les princes n'exigeraient point autre chose de lui, s'ils rentreraient dans leur devoir aussitôt après, eux et leurs partisans, et s'ils s'engageraient de congédier incessamment toutes leurs troupes, soit françaises, soit étrangères, et de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étaient les maîtres, et les villes rebelles, comme Bordeaux, etc. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étaient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin, après plusieurs délibérations, ils furent obligés de se conformer aux désirs du peuple, et de promettre qu'ils exécuteraient de bonne foi ces articles, dès que sa majesté aurait éloigné le cardinal, sachant bien que s'ils ne l'avaient pas fait, on aurait passé outre, et que la maison de ville aurait pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, et pourvoir à la sûreté du parlement et de la ville.

M. le Prince remarquait aussi que son altesse royale commençait à se rebuter de ces désordres continuels, et jugeait que si la cour prenait la résolution de lui accorder quelque

satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui serait pas possible de le tenir davantage, non plus que la plupart de ses partisans, qui ne cherchaient que des prétextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la déclaration des princes ayant été dressée, le parlement ordonna qu'elle serait incessamment portée au roi par des députés qui feraient entendre à sa majesté que la compagnie était entièrement disposée à faire de leur part tout ce qui serait nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince, et fit extraordinairement crier ses émissaires, qui firent, ce jour-là et les suivans, beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'en avaient encore fait. Cependant il n'arriva point de désordre, parce que le prevôt des marchands et les échevins faisaient tous les jours monter des compagnies bourgeoises à la garde de toutes les avenues du Palais, pour la sûreté du parlement; précaution à laquelle on eut assez de peine, dans les commencemens, à s'accoutumer, et qui coûta la vie à près de quarante personnes sur le quai des Orfévres, par l'insolence de quelques bourgeois du quartier, qui se mi-

rent à crier *au mazarin!* sur une compagnie de la colonelle du sieur Menardeau-Champré, conseiller de la grand'chambre, qui marchait du côté de la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du premier président. Il est vrai que tout le monde connaissait ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal, et dans des sentimens tout-à-fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de *mazarin* ayant été suivis d'une décharge que fit sur eux la compagnie qui gardait la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de manière que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoise ayant été bien rétablie rassura les partisans de la cour et ceux qui désiraient la paix, qui commencèrent à se déclarer si ouvertement et en si grand nombre, que ceux de M. le Prince avec tous leurs mouvemens ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande ville, quoiqu'il se présentât successivement à celles de la Conférence, de Saint-Honoré, de Saint-Denis, de Saint-Martin, jusqu'à celle de Saint-Antoine. Celle-ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de Mademoiselle, et de son au-

torité, après qu'elle eut obligé les troupes du roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles : ce qui fut le salut de M. le Prince, et de toute son armée. Sans cela, elle aurait été entièrement défaite sous les yeux de la plupart des bourgeois de Paris, qui ne faisaient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, et quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le duc d'Orléans ne s'en émut pas beaucoup davantage, et ceux qui l'environnaient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenait intérêt. Après cette action, le prévôt des marchands et les échevins, encouragés par le succès des armes du roi, prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée générale qui avait été ordonnée par le parlement, où ils invitèrent ceux de tous les corps qu'ils savaient le mieux intentionnés pour la paix, dans la résolution de leur proposer le retour du roi pur et simple, sans aucune condition : ce qui aurait été certainement arrêté, si MM. les princes, avertis de leur dessein, ne s'étaient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise était difficile : c'est pourquoi M. le Prince, qui connaissait la dispo-

sition des esprits, ayant jugé qu'il tenterait inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voies ordinaires, résolut d'emporter leurs suffrages par force, en les intimidant.

Dans cette vue il fit entrer dans la ville un grand nombre d'officiers et de soldats déguisés, lesquels s'étant répandus aux environs de l'hôtel de ville, se mêlèrent avec le menu peuple et les émissaires ordinaires de son altesse, mettant ensuite de la paille à leurs chapeaux, comme ils avaient fait le jour de la bataille de Saint-Antoine. Ils forcèrent peu à peu tous ceux qui passaient de prendre la même marque : ce qui devint si commun et si nécessaire pendant quelques jours, que personne n'osait paraître sans en avoir. Ce prélude assez manifeste de sédition n'empêcha pas que le maréchal de l'Hospital, le prevôt des marchands, les échevins, et la plupart de ceux qui avaient été invités, ne se trouvassent à l'hôtel de ville à deux heures après midi ; mais ce ne fut que pour remettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de sa majesté, dont le maréchal était porteur : ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des députés, MM. les princes furent obligés de se retirer, après avoir remercié la ville du passage qu'on avait accordé à leurs troupes, et leur

avoir fait des offres de service. M. le Prince ayant dit tout haut en sortant qu'il n'y avait dans l'assemblée que des mazarins qui ne cherchaient qu'à prolonger les affaires, ses partisans, qui n'attendaient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il fallait les assommer tous, et en même temps ils coururent en foule à la porte de l'hôtel de ville pour y entrer de force ; mais ils en furent heureusement empêchés par les archers, qui trouvèrent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage, et pendant qu'une partie d'entre eux tiraient dans les fenêtres de la maison de ville, les autres apportèrent du bois pour brûler la porte ; de sorte que les archers et les gardes du maréchal ayant été obligés de se retirer, ceux de l'assemblée se cachèrent où tâchèrent de se sauver comme ils purent au travers de la foule, déguisés en différentes manières : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût plusieurs de massacrés, entre autres les sieurs le Gras, maître des requêtes ; Ferrand, de Savari et le Févre, conseillers au parlement ; et Miron, maître des comptes, tous ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple était de-

venue si grande, que le curé de Saint-Jean s'étant avisé de porter le Saint-Sacrement dans la Grève, pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacèrent de le tuer lui-même, s'il ne se retirait promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paraissaient les plus échauffés ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des députés qui étaient de leur connaissance. Le prevôt des marchands et le sieur de la Barre, son fils, furent sauvés de cette sorte par des bateliers qui rendirent service à plusieurs autres pour de l'argent. Le maréchal de l'Hospital, que le danger menaçait plus que personne, fut obligé de se déguiser pour se dérober à la fureur du peuple. Mais il ne put faire si bien qu'il ne fût reconnu par le sieur Dauvilliers, le même qui avait garanti le coadjuteur à la journée du Palais contre une main armée d'un poignard, et ce Dauvilliers fut peut-être la cause de son salut; car ce gentilhomme, avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ses amis, qu'il remarqua entre les séditieux l'épée à la main, l'ayant tiré heureusement de l'hôtel de ville, le mena chez un bourgeois de sa connaissance, d'où ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nou-

veau risque, auquel ils ne s'étaient pas attendus, le maréchal, quoique déguisé, ayant été reconnu par un cabaretier de la cabale de M. le Prince, proche la Croix-du-Trahoir, qui se mit aussitôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers, qui le connaissait, s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il se méprenait, et passant vite leur chemin, ils arrivèrent heureusement à l'hôtel de l'Hospital.

Pendant tout ce tumulte, le duc de Beaufort et le marquis de la Boulaye étaient dans une maison à la Grève, d'où ils regardaient froidement ce qui se passait, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que son altesse royale envoya Mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis. Ils suivirent cette princesse à la maison de ville, et firent retirer les séditieux assez à propos pour eux, attendu que plusieurs compagnies bourgeoises, qui avaient eu le temps de se reconnaître, commençaient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étaient enfermés, dans le dessein de faire main-basse sur les rebelles : en quoi ils auraient apparemment été secondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avait donné de l'horreur.

Quelques jours après, son altesse royale fut

au parlement pour tâcher d'excuser cette violence, mais inutilement. La plupart des conseillers demeurèrent dans leurs maisons, aussi-bien que les gens du roi, qui désertèrent le parquet. Le maréchal de l'Hospital et le prevôt, de leur côté, firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneraient plus, tant que les choses demeureraient dans l'état où elles étaient : de sorte que ce tumulte, suscité par M. le Prince, nuisit beaucoup à ses affaires, et lui aliéna généralement tous les cœurs des habitans. Cependant, dès ce temps-là, bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avait eu beaucoup de part à ce désordre, et que par une personne gagnée il l'avait proposé à son altesse comme une action capable d'intimider la cour, et de lui faire connaître ce qu'il pouvait dans Paris, ayant envoyé en même temps des ordres secrets à ses amis, pour augmenter le désordre et porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le Prince, et de le ruiner entièrement dans l'esprit des Parisiens : en quoi il réussit parfaitement bien. On a su depuis que ces ordres avaient été expédiés par le sieur Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'état.

D'un autre côté, le cardinal de Retz et ses

amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, ne négligèrent rien pour exciter la haine publique contre M. le Prince, par les bruits qu'ils faisaient courir de ses négociations avec la cour, avec plusieurs particularités qui furent toutes rassemblées dans un écrit intitulé *les Intrigues de la Paix*, dont il fut débité plus de cinq mille exemplaires en fort peu de jours.

M. le Prince en aurait bien pu dire autant du cardinal de Retz et de ses amis, qui avaient tous leur commerce particulier à la cour. Madame de Chevreuse avait des relations avec l'abbé Fouquet, l'abbé Charrier avec le grand-prevôt et l'abbé de Sourches son frère. Madame de Rhodes, qui mourut dans ce temps-là, faisait elle-même ses voyages à la cour en habits déguisés, aussi-bien que Berthet, et le baron de Pennecors, parent du cardinal de Retz, qui tâchaient tous les deux de se rendre nécessaires et de s'intriguer dans les négociations. Mais comme M. le Prince n'était pas si-bien informé des menées du cardinal de Retz qu'il l'était des siennes, il ne lui était pas si aisé de lui dire ses vérités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenait plus facilement contre son altesse royale.

La seule ressource de M. le Prince était donc dans la violence, dont il aurait encore bien voulu

se servir contre le cardinal de Retz : ce que la plupart de ses amis appréhendant, ils convinrent qu'il devait prendre le parti de la retraite, aussi-bien que le maréchal de l'Hospital et le prevôt des marchands, et qu'il allât à Mézières ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutier et le vicomte de Bussi-Lamet, parent du cardinal, étaient gouverneurs. C'était le sentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Brissac, du comte de Montresor, du marquis de Laigues, l'abbé Charrier et du sieur d'Argenteuil. Mais aussitôt que Joli, qui n'approuvait pas cette conclusion, eut vu le sieur de Caumartin, ils résolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdrait toute sa considération et son crédit auprès de la cour et du peuple, dès qu'il serait hors de Paris, et qu'il suffisait de le mettre en état de résister à une insulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'est pourquoi le sieur de Caumartin lui offrit aussitôt une somme de dix mille livres pour s'assurer d'une bonne garde, qu'il composa de cent ou cent vingt Anglais de la suite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter : sans parler de plus de cent gentilshommes, dont une partie couchaient dans le petit archevêché, et les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plupart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés, qui donnèrent leur parole, entre autres le sieur Houx, capitaine des bouchers, au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, et d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrètement des vitres de l'église Notre-Dame, qui répondaient au petit archevêché; afin qu'en cas de besoin, le cardinal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours. Tout cela se fit dans un grand secret, et par le soin d'un bon prêtre, nommé Carré, qui avait soin des cloches; mais le reste était public. Les soldats faisaient la garde régulièrement dans l'archevêché, sous les ordres du vicomte de Lamet et du marquis de Château-Renaud.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, et les empêchèrent de s'approcher, comme ils le faisaient auparavant, du quartier Notre-Dame, et d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils

produisirent le même effet à l'égard de M. le Prince, et que, quelque envie qu'il eût de chasser le cardinal de Retz de la ville, il rompait toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvait entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendait d'offenser son altesse royale, qui continuait de l'aimer et de le protéger.

Cependant on amusait à la cour les députés du parlement, sans leur rendre réponse, dans l'espérance que les bourgeois, irrités des violences de M. le Prince, se déclareraient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'était rendu maître de l'hôtel de ville par l'absence du maréchal de l'Hospital et du prevôt des marchands, auxquels ils avaient substitué le duc de Beaufort et le sieur de Broussel, il fallut enfin leur répondre; ce que sa majesté fit en leur déclarant qu'elle voulait bien consentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'était qu'un prétexte, à condition que les princes enverraient des députés pour traiter d'une bonne paix. Mais M. le duc d'Orléans ayant représenté que cette réponse était captieuse, et que c'était un artifice du cardinal, pour les engager à une conférence qui n'était

point nécessaire, puisqu'ils persistaient dans la résolution de mettre les armes bas sans aucune condition, dès qu'il serait retiré, le parlement ordonna que S. M. serait remerciée très-humblement; que les députés insisteraient toujours à l'exécution de cette promesse, et que MM. les princes seraient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenaient à leur dernière déclaration, et pour les prier de recevoir pour eux les ordres du roi, de ce qu'ils avaient à faire, après que le cardinal Mazarin se serait retiré.

Les termes de ces arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi, de part et d'autre, on continua les voies de fait, et la cour, ayant fait casser par un arrêt du conseil la nomination du sieur de Broussel à la charge de prevôt des marchands, les princes n'oublièrent rien pour soutenir ce qu'ils avaient fait, et pour porter les choses encore plus avant: ce qui ne leur fut pas difficile, la plupart des conseillers du parlement se tenant enfermés dans leurs maisons, et ne voulant plus se trouver aux assemblées. De sorte que les députés étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres de la cour de la suivre à Pontoise, et ayant fait leur rapport, le parlement, après plusieurs délibérations, donna un arrêt

par lequel il fut déclaré que sa majesté n'étant pas en liberté, son altesse royale emploîrait toute son autorité pour la tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin, et permission pour cela de prendre la qualité de lieutenant-général du royaume, avec ordre à tous les sujets de sa majesté de le reçonnaître pour tel, tant que le cardinal demeurerait en France; que M. le Prince serait aussi prié d'accepter le commandement des armées sous l'autorité de son altesse royale; que tous les officiers du roi, capitaines de ses gardes, etc., en demeureraient responsables avec leur postérité; qu'il serait écrit au roi pour excuser le retour des députés, et pour le supplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin; ajoutant que l'arrêt serait envoyé aux autres parlemens, qui seraient invités d'en donner de semblables.

La cour cassa cet arrêt; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnait l'exécution de celui qui mettait la tête du cardinal à prix; que sa bibliothèque serait vendue et ses meubles; que les fermiers de ses bénéfices seraient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour assurer le paiement de ceux qui trouveraient moyen de se défaire du cardinal; et le

second imposait une nouvelle taxe sur les bourgeois pour le paiement des troupes, qui fut fixé à la somme de huit cent mille livres pour la maison de ville, et répartie sur toutes les maisons, à raison de soixante-quinze livres par porte cochère, et les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques-uns des partisans des princes, et ne servit qu'à indisposer davantage contre eux l'esprit des bourgeois, qui se dispensèrent de payer, en disant que l'arrêt avait été cassé par le conseil.

Cependant son altesse royale et M. le Prince acceptèrent les qualités qui leur avaient été données par le parlement; ils dépêchèrent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces; et M. le duc d'Orléans établit un conseil au Luxembourg, où il appela deux officiers du parlement, le président de Nesmond et le sieur de Longueil, et même M. le chancelier, qui aurait pu et dû se dispenser d'y assister. La cour, voyant que le parlement n'osait plus s'opposer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoise où elle s'était rendue, et ayant ramassé vingt ou trente maîtres des requêtes, présidens et conseillers, elle en composa une espèce de parlement, pour opposer à celui de Paris. Ces officiers, quoiqu'en

petit nombre, ne laissèrent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur, et, pour s'attirer plus de considération, ils firent de concert avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut aussitôt accordé et exécuté, après quoi le roi fut à Compiègne, laissant le maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le vicomte de Turenne était allé se poster à Villeneuve-Saint-George, pour tenir tête au duc de Lorraine qui était rentré en France, et s'était avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le Prince à décamper de la plaine d'Ivri pour passer à Charenton, sur un pont de bateaux qu'il fit dresser sur la Seine, au Port-à-l'Anglais, M. de Turenne se trouva comme enfermé entre l'armée du duc de Lorraine, et celle de M. le Prince (embarras qui dura quelques jours, mais dont il se tira heureusement une nuit que ces deux princes étaient à Paris, et que M. le Prince était indisposé, pour s'être trop approché d'une comédienne); M. de Turenne ayant pris si bien son temps, que ses ennemis ne s'aperçurent de son éloignement que quand il fut en état de ne plus les appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus,

qu'ils remarquèrent dans le parlement un fort grand changement à leur égard, depuis le départ du cardinal Mazarin ; ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, et à déclarer qu'ils étaient prêts à se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux et pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement donna un arrêt par lequel il fut ordonné que sa majesté serait très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, et suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvait désirer de leur obéissance et de leur respect ; que MM. les princes seraient aussi remerciés et priés de continuer leurs bons offices pour la paix, et que cependant leur déclaration serait enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendait que les princes, conformément à leur déclaration, devaient mettre bas les armes, sans aucune capitulation : de sorte que son altesse royale ayant écrit au duc d'Anville, qui était à la cour, d'obtenir des passe-ports pour quelques personnes qu'il voulait envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avait pu obtenir les passe-ports, parce que sa majesté voulait qu'avant toutes choses, M. le Prince mît bas les armes, suivant ses promesses.

Pour satisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amnistie au parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la manière dont elle était dressée, qui condamnait trop ouvertement la conduite des princes, et parce que le canal du parlement de Pontoise ne plaisait pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations, dont le résultat fut que le roi serait très-humblement remercié et supplié de revenir à Paris, d'accorder des passe-ports aux envoyés des princes, et une amnistie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlemens du royaume, et que toutes les compagnies souveraines seraient invitées de députer vers sa majesté pour le même sujet. Cet arrêt faisait voir la disposition où l'on était de se rendre à la première démarche que la cour voulait faire, sans se mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes ; et comme tous les corps étaient invités de députer au roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'arrêt, sans s'embarrasser du reste. Les ecclésiastiques, comme de raison, commencèrent à donner l'exemple ; et le doyen de Notre-Dame ayant proposé au chapitre d'envoyer des députés sans

en parler au cardinal de Retz, Joli, après en avoir été informé, fit entendre au cardinal qu'il lui était avantageux de se mettre à la tête de cette députation, et que ce serait une occasion fort naturelle de recevoir de la main de sa majesté le bonnet que le pape lui avait envoyé par un courrier : ce que le cardinal souhaitait avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens pour que le roi donnât cette commission à son altesse royale ou à quelque autre. C'est pour cela qu'après s'être assuré de l'agrément de la cour, par le moyen de la princesse Palatine, il prit ses mesures avec le chapitre et avec le reste du clergé, dont les différens corps joignirent leurs députés à ceux du chapitre, et il partit à leur tête dans un appareil assez solennel et tranquille pour le temps, n'y ayant eu que quelques menues canailles qui crièrent à l'ordinaire après eux *aux mazarins!* sans trouver aucun embarras ni obstacle sur la route (quoique les troupes de M. le Prince fussent répandues dans toutes les campagnes), à cause de la protection de son altesse royale, qui avait donné un détachement de ses gardes au cardinal de Retz, pour l'escorter jusqu'à Compiègne. Leur voyage fut de huit jours, dont le cardinal en

passa trois à la cour, où il fut fort bien reçu. Sa harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçue en des termes parfaitement accommodés à la disposition des esprits. Il y eut plusieurs conférences pour concerter les moyens du retour du roi, et d'une réunion sincère entre les deux cardinaux, qui ne put être terminée, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris; mais on convint de se donner des nouvelles de part et d'autre.

Cependant les partisans de M. le Prince ayant fait imprimer une fausse harangue du cardinal de Retz au roi, pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la véritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortait des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vive le roi! vive la paix!*

Cet exemple du clergé fut bientôt suivi par toutes les compagnies souveraines, par le corps de ville, par le corps des marchands, par les colonels et les capitaines de la bourgeoisie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avait toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entre eux, et particulièrement avec le sieur de Sève, maître des requêtes et colonel du

faubourg Saint-Germain. L'abbé Fouquet, qui s'était érigé en agent du cardinal, voulut aussi se faire de la fête, et se donner le mérite du retour du roi. Pour cet effet, sur des ordres qu'il s'était fait adresser de la cour, il assembla dans le Palais-Royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, sous la direction du sieur le Prévôt, conseiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix et les avantages qu'ils devaient se promettre du retour du roi, qui était désiré de tous les gens de bien, et traversé par un petit nombre de factieux, conclut, en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la ville, à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'usage des armées du roi, et à crier en sortant : *Vive le roi!* avec assurance qu'ils seraient suivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussitôt chargés et dissipés par les bourgeois : de sorte que cette tentative mal concertée pensa tout gâter, et ne fit que retarder les desseins qui avaient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant, comme dans le fond les esprits

étaient favorablement disposés, ce prélat, pour satisfaire à sa promesse, envoya secrètement à la cour le sieur Joli, afin de prendre des mesures pour le retour du roi avec la princesse Palatine. Mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée de M. le Prince, qui le menèrent à Charenton, où ils le gardèrent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cents écus qu'il leur avait promis pour sa rançon, et qu'il envoya chercher à Paris : après quoi ces cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auraient trouvé les dépêches de la princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur que M. le Prince n'eût aucune connaissance de sa capture : son altesse sachant quelle part il avait dans les secrets du cardinal de Retz, Joli aurait sans doute couru risque, s'il eût été à la discrétion de ce prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché. Car il rencontra M. le Prince presque tête à tête, de manière que, pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval à travers les champs : ce qui aurait dû naturellement le rendre suspect, et le faire arrêter. Cependant il sortit heureusement de tous

ces dangers, et il alla rendre compte de ses aventures et de ses négociations au cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention, et qui fut ravi de le voir et d'apprendre de lui que, dès que leurs majestés eurent reçu de ses nouvelles, elles résolurent aussitôt de se rendre à Saint-Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelque difficulté sur ceux de la ville, parce que le duc de Beaufort et le sieur de Broussel s'étaient trouvés à leur nomination; mais elle fut levée quand on sut qu'ils s'étaient démis l'un et l'autre de leurs emplois, et le roi leur accorda une audience très-favorable, aussi-bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement, furent les officiers de la bourgeoisie, dont la cour avait plus de besoin que de tous les autres pour assurer le retour du roi, et une réception honorable dans Paris. M. le Prince, voyant que tout se disposait de ce côté-là, se retira vers la Flandre avec ses troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le ministère de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, et en dernier lieu du duc de la Rochefoucault: soit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec

lui, ou que les prétentions de son altesse fussent excessives et exorbitantes. 1° Il demandait que le cardinal Mazarin sortît du royaume, et que le roi donnât à son altesse royale et à lui le pouvoir de faire la paix générale ; 2° qu'on fît un conseil composé de personnes non suspectes, et qu'on ôtât le surintendant ; 3° que tous ceux qui avaient suivi les princes fussent rétablis dans leurs biens, charges et gouvernemens ; 4° que M. le duc d'Orléans aurait une pleine satisfaction pour lui et pour ses amis ; 5° que l'on accorderait à la ville de Bordeaux les immunités et priviléges qu'elle demandait ; 6° que M. le prince de Conti aurait permission de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême ; que le duc de Nemours aurait celui d'Auvergne, et le duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois et de Saintonge, ou une somme de trois cent cinquante mille livres pour traiter de tel autre qu'il voudrait ; que le prince de Turenne serait dédommagé du rasement de Taillebourg ; que les comtes du Dognon et de Marsin seraient faits maréchaux de France, et le sieur Viole, secrétaire d'état ou président à mortier : qu'on donnerait des lettres de duc au marquis de Montespan ; qu'on rendrait le gouvernement d'Anjou au duc de

Rohan, avec celui du Pont-de-Cé et de Saumur ; que le marquis de la Force aurait le gouvernement de Bergerac et de Sainte-Foi, et qu'on donnerait cent cinquante mille livres à M. de Silleri, pour acheter un gouvernement, avec promesse de le faire chevalier de l'ordre à la première promotion. A ces conditions M. le Prince promettait de mettre bas les armes, et de consentir au retour du cardinal dans trois mois, ou après la conclusion de la paix générale. Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fussent devenues moins difficiles par la mort du duc de Nemours, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère, d'un coup de pistolet, pour des démêlés secrets qui duraient depuis long-temps entre eux, et qui se réveillèrent au sujet du gouvernement de Paris, qui avait été donné au duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut rien. Il n'y eut que madame de Châtillon qui profita de ces négociations, par le don que lui fit M. le Prince de la terre de Merlou, où il pouvait cependant entrer d'autres considérations : ainsi toutes les conférences ne produisirent rien ; et il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre,

entraîné par madame de Longueville, qui était jalouse de madame de Châtillon, et qui craignait toujours d'être obligée de retourner vers son mari. D'ailleurs il faisait un fort grand fond sur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il espérait tirer de grands avantages; mais, faute d'un chef de confidence, cette haine s'étouffa peu à peu, et chacun ne songea qu'à se soumettre dans la crainte de se perdre.

La cour ne laissa pas de profiter de cette consternation, et d'en tirer avantage. Le roi revint à Paris sans amnistie générale, et sans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire, sa majesté lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne, avec ordre de l'aller trouver ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, et il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le roi, continuant d'agir avec autorité, envoya, le 21 octobre 1652, une lettre de cachet au parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'était plus temps de faire des difficultés, elle obéit sans raisonner et alla au Louvre, où le roi tint son lit de justice; et, après une amnistie qui paraissait générale, sa majesté fit publier une déclaration pour en ex-

cepter les ducs de Beaufort et de la Rochefoucault, les sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le marquis de la Boulaye, Fontrailles, et Denis, trésorier de France, avec défense au parlement de prendre à l'avenir connaissance des affaires d'état et de la direction des finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étaient employés avec le plus de chaleur pour le retour de sa majesté. Cependant les disgraciés furent obligés de disparaître et de se cacher en différens endroits, où quelques-uns sont morts exilés, entre autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où, ordinairement, on ne juge des choses que par l'événement. La vérité est qu'il n'y avait pas toute la part qu'on pourrait s'imaginer, la plupart de ces changemens s'étant faits par hasard et sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auraient été un effet de son génie, il n'en mériterait pas plus de gloire ; puisqu'il est toujours aisé à celui qui a l'autorité du prince, de s'en prévaloir et même d'en abuser, en donnant de belles

espérances et en manquant impunément à sa parole. Certainement cela ne justifie pas son altesse royale, ni M. le Prince, ni le coadjuteur, qui devaient le mieux connaître. Une meilleure intelligence aurait pu prévenir ce malheur et tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devaient attribuer qu'à leurs passions et au désir qu'ils avaient, chacun en particulier, de se venger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyaient avoir été offensés.

La manière dont le roi rentra dans Paris devait surprendre le cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avait fait au retour du roi, il semble qu'on ne devait pas oublier de si bonne heure les paroles qu'on lui avait données, de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presque aucune réflexion sur cette conduite, non plus que sur le secret du message à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre leurs majestés, et cela par un hasard, le prévôt de l'île l'ayant dit à Joli comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devait encore l'étonner davantage :

c'est qu'il reçut, un moment après, un billet de la princesse Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avait préparé au Louvre, et de lui envoyer seulement Joli, qu'elle instruirait de toutes choses. Cela fut exécuté comme elle le désirait, et cette princesse, en abordant Joli, commença par lui demander si le cardinal de Retz avait perdu l'esprit, pourquoi il avait fait revenir le roi sitôt à Paris, ajoutant qu'elle ne croyait pas que cela fût de son intérêt, ni qu'il en dût espérer une grande satisfaction. Ce discours, rapporté au cardinal, ne fit pas grande impression sur son esprit, si enthousiasmé des caresses de la reine, qu'il n'écoutait presque rien de tout ce qu'on lui représentait. Sa majesté lui avait dit, entre autres choses, que le retour du roi était son ouvrage, et qu'il venait de lui rendre un service dont elle voulait le faire souvenir toute sa vie.

Cependant, quoiqu'il fût pénétré des flatteries de la reine, il ne laissa pas, au sortir du Louvre, de faire encore une démarche qui sentait bien l'esprit de la fronde. Il alla chez M. le duc d'Orléans pour lui conseiller de demeurer à Paris, et de ne point obéir à l'ordre qui lui avait été envoyé. Mais, à dire le vrai, ce con-

seil n'était plus qu'une espèce de bienséance dont son altesse royale ne fit pas grand cas, ce prince étant parti le lendemain matin peu satisfait du cardinal de Retz, qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avait négocié beaucoup de choses avec la cour sans sa participation, quoiqu'il lui eût protesté cent et cent fois qu'il ne voulait dépendre que de lui. La reine fut aussi peu contente du conseil qu'il avait donné à son altesse royale; mais elle ne lui en témoigna rien, et ne laissa pas de le caresser à son ordinaire quand il allait au Louvre, ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne lui pouvait faire écouter les avis qui lui venaient tous les jours du péril dont il était menacé. Il s'imaginait vainement que la pourpre romaine le mettait à couvert de toute entreprise, et que le peuple ne manquerait pas, dans le besoin, d'accourir à son secours, en quoi il se trompait fort. La plupart du monde, et particulièrement les personnes de qualité qui avaient le plus de part aux intrigues, avaient changé en haine l'affection qu'ils avaient eue pour lui, parce qu'on voyait manifestement qu'il était l'unique auteur de la révolution dernière; à quoi il n'y avait plus de remède.

Cependant la princesse Palatine ne cessait de faire avertir le cardinal de Retz de prendre garde à lui ; et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, et savoir d'elle ce qu'il avait à craindre, ce qu'il jugeait plus facile, parce qu'elle avait quitté son appartement du Louvre, et qu'elle était logée chez elle à l'hôtel de Luynes, il chargea Joli, son entremetteur ordinaire, de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement et secrètement. Mais cette princesse répondit qu'elle ne voulait en aucune façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle, parce que ce serait trop l'exposer, et que tout ce qu'elle pouvait faire pour lui était de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joli, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avait fait donner ; et le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvait donc aller ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit brusquement en se levant : *A tout jusqu'à la mort.*

Cette déclaration l'étourdit tellement, que, passant d'une extrémité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, et il affecta de se faire suivre partout où il allait de huit ou dix personnes armées ; rodomontades fort inutiles.

qui l'exposaient plutôt que de l'assurer. S'il eût été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avait à prendre était de se retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en déclarant fièrement qu'il ne quitterait pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvait toute seule être la cause de sa perte, puisque c'était donner à entendre à la cour qu'il lui restait encore des moyens de renouveler les désordres passés. La vérité est pourtant qu'il ne cherchait qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, et qu'il s'imaginait que le meilleur moyen était de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'était plus de saison, et qui n'était plus soutenue des moyens réels ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le cardinal Mazarin savait fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, et lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il savait bien faire naître des difficultés pour se dispenser de conclure, se plaignant, entre autres choses, de ce que le cardinal de Retz se servait de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diversité de

personnes, et même souvent de propositions, ne lui permettait pas de se déterminer à rien; et, en cela, il faut convenir que le cardinal Mazarin avait raison; car la facilité du cardinal de Retz était si grande, qu'il ne refusait aucun de ceux qui lui offraient leur médiation, quoique ses meilleurs amis lui représentassent souvent les dangereuses conséquences de cette conduite; mais il était environné de gens qui trouvaient leur compte à cette confusion, et qui, plus occupés de leurs intérêts que des siens, tâchaient de s'intriguer dans ses négociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La princesse Palatine avait toujours eu plus de part que personne à sa confiance; et malgré les traverses des autres, elle avait l'adresse de réduire la négociation en des propositions moins vagues et plus précises de part et d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz, s'il voulait aller à Rome, et de lui procurer des abbayes, des pensions, et tout ce qui serait nécessaire pour soutenir la dignité de son caractère dans cette cour. Mais il ne se contentait pas de cela, et comme il avait plusieurs personnes considérables qui s'étaient attachées à lui, il demandait trois gouvernemens de places

importantes, pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, et pour le sieur d'Argenteuil; une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charrier; une charge de secrétaire d'état pour le sieur de Caumartin; et une somme d'argent pour le sieur Joli, ou l'emploi de secrétaire des commandemens de M. le duc d'Anjou. Dans le commencement, la princesse Palatine s'était chargée de faire accepter toutes ces conditions; mais, quand elle vit le roi de retour à Paris, et que les craintes du cardinal Mazarin n'étaient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, et dit nettement au cardinal de Retz, que, puisqu'il avait fait la faute de laisser revenir le roi, il n'était plus question de marchander, et qu'il fallait absolument se contenter de ce qu'on lui offrait, sans penser à ses amis, dont on se souviendrait en temps et lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joli qui appuyât ce sentiment. Il lui représentait sans cesse le péril où il s'exposait, s'il en usait autrement; et que, ne pouvant espérer d'obtenir les grâces qu'il souhaitait pour un petit nombre de ses partisans, il ne devait pas trop s'y opiniâtrer, quand ce ne serait que pour ne pas décourager les autres, qui auraient

lieu de se plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz était assez disposé à suivre ce conseil, et si le sieur de Caumartin eût été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui et Joli l'auraient déterminé, se mettant peu en peine l'un et l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joli ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au duc de Brissac, à l'abbé Charrier, et à d'autres gens intéressés, dont il était continuellement obsédé. Au commencement, le duc de Brissac n'avait eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz; mais il s'était, depuis quelque temps, si bien mis avec lui par des voies si agréables, en lui ménageant des parties de plaisir, qu'il était fort difficile de faire prendre d'autres résolutions au cardinal, que celles qui lui étaient inspirées par le duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le duc de Brissac avait avec mademoiselle de la Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverni, parent du cardinal. Cette demoiselle, qui était fort bien faite, avait pour voisines mesdemoiselles de la Loupe, dont l'aînée était une des plus belles personnes de France; et comme il y avait une porte de communication d'une maison à l'autre,

mademoiselle de la Loupe était à tous momens chez mademoiselle de la Vergne, où le cardinal et le duc allaient souvent la nuit entretenir ces deux demoiselles. Le cardinal de Retz s'était fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches et fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portait à se tenir ordinairement, le jour aussi-bien que la nuit, paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquait dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageait souvent le cardinal dans des parties de promenade ou de chasse, dans lesquelles ce prélat s'ouvrait à lui de ses affaires les plus secrètes, jusqu'à lui découvrir son commerce avec la princesse Palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui représentant que ses frayeurs étaient purement politiques et affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, et lui faire sa cour à ses dépens. Le duc ajoutait que cette princesse n'avait plus de crédit, et qu'il ferait bien mieux de traiter directement avec la reine, qui ne se rendrait pas si difficile sur les conditions, ou avec Servien, qui avait été rappelé depuis peu, et qui avait alors toute la confiance de sa majesté. Cette pensée de traiter avec Servien venait de madame la duchesse de Lesdi-

guières, amie du duc de Brissac, qui cherchait depuis long-temps un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz, son cousin, et qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la manière obligeante dont il avait été reçu dans sa maison de Beaupreau, pendant son exil; mais en effet pour insinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un léger compliment à la reine mettrait les choses en état d'être terminées dans un moment. La duchesse de Lesdiguières donna dans ce panneau, et y fit tomber aisément le duc de Brissac, parce que les discours de Servien s'accommodaient à leurs desseins et à leurs intérêts. Ils ne savaient pas, l'un et l'autre que Servien et l'abbé Fouquet ne s'étaient raccommodés que dans le dessein de perdre le cardinal de Retz, et d'empêcher sa réconciliation avec le cardinal Mazarin, prévoyant bien que, si elle se faisait une fois, ils ne seraient plus que des serviteurs inutiles et sans considération. Dans ce dessein, ces deux messieurs avaient prévenu l'esprit de la reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendrait jamais à faire revenir le cardinal Mazarin, si elle ne s'assurait auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoison-

naient la conduite, en faisant remarquer à sa majesté qu'il n'allait plus au Louvre, et qu'il affectait de se promener tous les jours dans les rues de Paris, et de se vanter publiquement qu'il n'en quitterait pas le pavé. Ces discours ne manquèrent pas de produire leur effet dans l'esprit de la reine, qui, dans le fond, haïssait toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignorait pas les services qu'il lui avait rendus; et les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter, au sieur de Pradelle; capitaine aux gardes, soit mort ou vif, et de l'attaquer dans les rues, s'il refusait d'aller rendre ses respects à leurs majestés. L'abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcherait d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Lesdiguières et du duc de Brissac, qui lui donnèrent tant d'ombrage contre la princesse Palatine, qu'elle lui devint suspecte, et qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joli, qui voyait toutes choses, ne cessait de représenter au cardinal les inconvéniens qui pouvaient en arriver, suivant les avis de la princesse Palatine; mais, comme le comte de Montresor et Argenteuil

appuyaient les visions du duc de Brissac, le premier dit hautement qu'il tenait en toutes rencontres pour des *Schelmes*, ceux qui conseillaient au cardinal de négliger les intérêts de ses amis. Joli ne fut point écouté, la princesse Palatine devint suspecte, et le cardinal de Retz n'eut pas la force de résister au comte de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charrier n'était pas moins vif que le duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentimens par les raisonnemens du maréchal de Villeroi, du grand-prevôt de l'hôtel, et de l'abbé de Sourches son frère, avec lesquels il avait toujours entretenu un commerce particulier, de manière qu'il concourait presque avec eux sans savoir ce qu'il faisait, l'envie qu'il avait de sortir promptement d'affaire à son avantage, lui faisant écouter trop aisément ce qui pouvait flatter ses désirs. Ainsi, le duc de Brissac et lui s'étant trouvés de même humeur et de même opinion, ils gouvernaient entièrement le cardinal de Retz, avec d'autant plus d'empire, qu'ils entraient l'un et l'autre dans ses plaintes secrètes, où l'abbé s'était intrigué de tout temps, ne le perdant presque point de vue, et l'engageant

presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'était ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, et ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui aurait assurément été fort aisée, en l'attaquant dans une de ces occasions. Ce dessein allait à le faire périr en secret par assassinat et en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons. La première fut un reste de répugnance et de honte dans l'esprit de la reine pour une action si étrange. Sa majesté questionnant cet abbé pour savoir comment il s'y prendrait pour en dérober la connaissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, et qu'il le ferait expédier en lieu et de sorte que rien ne serait découvert, après quoi il le ferait saler. Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura peine à les croire; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnèrent lieu d'espérer que le cardinal se laisserait persuader d'aller au Louvre, où il

serait plus aisé de s'assurer de sa personne, sans en venir à ces fâcheuses extrémités. D'ailleurs, le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avait pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, et des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parens et des amis du cardinal de Retz, qui n'auraient apparemment pas manqué de se joindre au parti de M. le Prince, pour le traverser.

La cour de Rome donnait aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savait bien que le pape n'était pas de ses amis, et que le sacré collége n'approuverait pas un attentat de cette nature sur un de leurs confrères. Ces considérations garantirent pour un temps le cardinal de Retz de l'abbé Fouquet; qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses démarches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, et tâchant de corrompre ses domestiques, pour découvrir l'heure où il sortait, et les lieux où il allait pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa était fils d'un bourgeois de Paris, qui, ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé du Fai, homme d'affaires, demeurant près de

Saint-Paul, tâchait de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis, Joli ayant été chez Pean pour l'interroger, il répondit, sans se troubler, qu'il était vrai qu'il avait vu plusieurs fois ce Fai chez son frère l'orfévre, et qu'il lui avait demandé des nouvelles de son éminence, à quoi il n'avait pas fait d'attention, mais qu'il ne lui avait jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela, Joli, l'ayant assuré qu'on ne doutait point de sa fidélité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tâcher de tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du cardinal de Retz, qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montresor et l'abbé Charrier, des avis qu'il avait reçus, comme aussi d'une lettre du P. Thomas, que celui-ci avait écrite au P. de Gondi, pour l'avertir du danger dont son fils était menacé. Mais il plut à ces MM. de traiter tous ces avis de terreur panique, et de dire que c'étaient des artifices de la princesse Palatine, pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la reine sans sa participation, et afin de prolonger les négociations, qui lui attireraient de la considération et du mérite. Dans le fond, le cardinal de Retz n'était

pas du même avis, mais il n'osait pas les contredire. Joli remarqua cela, et lui proposa d'aller à Mézières ou à Charleville, chez le duc de Noirmoutier, ou chez le vicomte de Bussy-Lamet, d'où il pourrait lui-même traiter avec le cardinal Mazarin, sans la médiation de la princesse Palatine, ni de personne. Il lui représenta que c'était le moyen le plus sûr pour sortir promptement d'affaire, et pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandait, par la crainte que le cardinal Mazarin aurait de le voir dans un lieu qu'il pourrait livrer à M. le Prince, en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, qui l'aurait sans doute suivie, s'il avait été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidens n'avaient garde d'y consentir; ils voulaient absolument demeurer les maîtres de son accommodement, dont ils espéraient tirer de grands avantages. C'est pourquoi ils faisaient parler Servien en des termes qui représentaient les choses si prêtes à exécuter, qu'il semblait que tout devait être conclu dans un quart d'heure d'entretien avec la reine.

La proposition de Joli ayant donc été éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz résolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta

encore un nouvel expédient imaginé par le même Joli, pour rompre, ou du moins différer cette visite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons son ami, pour le prier de faire savoir au cardinal Mazarin les dispositions où il était de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudrait pour traiter lui-même avec lui et convenir ensemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du consentement de tout le monde, et M. de Châlons l'ayant reçue, s'acquitta aussitôt de sa commission auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Brissac et ses associés n'eurent pas la patience d'en attendre la réponse; et comme Servien les pressait extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagèrent enfin à leur donner sa parole pour le jeudi 18 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvait arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers et de remettre sa cassette entre les mains de Joli, où il ne restait que ses chiffres. Il ne garda dans ses poches qu'une lettre du roi d'Angleterre et la moitié d'un sermon qu'il devait prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avait déjà fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui pensa rompre encore une

fois cette résolution. Ce fut le retour du sieur de Caumartin, qui revint enfin sur les instances réitérées de Joli, la veille de cette fatale visite. Il descendit chez Joli. Après une conférence sommaire sur l'état des choses, ils allèrent ensemble chez le cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyait perdu sur ce qu'il venait d'entendre, le prélat n'en voulut pas demeurer d'accord : et, après avoir exposé ses raisons, il conclut que la cour pouvait bien prendre la résolution de le faire assassiner, cé dont il ne la croyait pas capable, mais qu'elle n'oserait le faire arrêter, la chose étant sans exemple, et d'une périlleuse conséquence dans la conjoncture des affaires présentes. Dans toute cette conversation il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le duc de Brissac et ses nouveaux confidens, qui avaient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien ; et dans la vérité, il ne s'y opposa pas avec la vigueur et la fermeté que Joli s'en était promises : soit qu'il ne fût pas suffisamment instruit de l'air du bureau, et peut-être par déférence aux volontés du cardinal qui avait pris sa résolution, et qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc

ferme, quoique la princesse Palatine, trois heures avant qu'il sortît, lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors, qu'elle le conjurait de ne rien précipiter, et de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leverait toutes les difficultés. Joli eut beau insister là-dessus, et y joindre les remontrances, cela fut inutile et ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'abbé Charrier, qui s'était rendu au petit archevêché, dès sept heures du matin, et qui persécutait, à tout moment, le cardinal de monter en carrosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelques autres personnes qui l'accompagnèrent jusqu'au Louvre. Etant arrivés ils montèrent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroi, d'où l'on envoya savoir ce que le roi faisait : et comme on rapporta que sa majesté sortait de sa chambre pour aller chez la reine, le cardinal partit, et, au bas de l'escalier, il rencontra le roi, qui lui dit en passant : *Ah! vous voilà donc, M. le cardinal; je vous souhaite le bonjour.* Le roi entra ensuite dans la chambre de la reine, qui voyant paraître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : *M. le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade; on le voit bien à votre visage,*

mais il paraît pourtant assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand. La conversation finit là, sans que sa majesté lui dît un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espèce d'indifférence l'obligea de sortir un peu plus tôt qu'il n'avait dessein de faire. Mais à peine fut-il hors de la porte, qu'il fut joint par M. de Villequier, qui, l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtait de la part du roi; et, marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer, le cardinal se tourna vers ceux qui l'avaient suivi, et leur dit qu'ils n'avaient qu'à se retirer, et qu'il était arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin, après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussitôt dans le Louvre, la reine dit qu'elle louait Dieu de ce qu'il n'y avait point eu de sang répandu: ce qui fait bien voir que les ordres étaient donnés de la manière qu'il a été dit. Sa majesté demanda aussi au sieur le Tellier si Joli était arrêté: à quoi il répondit que non, parce qu'il n'était pas venu au Louvre. La reine répliqua qu'il fallait donc aller chez lui pour le prendre; mais le sieur le Tellier lui représenta que cela pourrait être dangereux, attendu qu'il

demeurait dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourrait arriver du désordre (1).

Joli eut donc le temps de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Caumartin. Tous deux allèrent, par différens chemins, chez le comte de Montrésor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison serait plus observée qu'aucune autre. Après cela, Joli retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela était fort imprudent, puisque s'il eût été pris, et qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y aurait pas manqué, le cardinal de Retz était perdu sans ressource, Joli étant dépositaire des secrets les plus délicats et les plus importans. Enfin, s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Château-Renaud, de l'abbé d'Hacqueville, et du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carrosse du dernier,

(1) Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginaient l'un et l'autre qu'on n'oserait attenter à leur personne, sans réfléchir que le plus dangereux état pour un sujet c'est de se rendre redoutable à son souverain.

qui le mena dans une maison particulière, où il passa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La Providence seule conserva Joli dans cette occasion, le cardinal de Retz l'ayant pressé, autant qu'il le put, d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avait peur, pour le piquer d'honneur. Cela pensa déterminer Joli à le suivre : mais enfin, ayant fait réflexion au risque qu'il y avait pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, et lui dit en le quittant, que puisqu'il voulait se perdre, il fallait qu'il se perdît tout seul, et que peut-être il serait assez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il allait se précipiter : ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces mémoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'intéressèrent à la prison du cardinal de Retz, et combien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On disait hautement : « Il n'a que ce qu'il mérite, pour avoir abandonné M. le Prince, et s'être employé, comme il a fait, au retour du roi. » Il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame et les curés de Paris qui en témoignèrent du ressentiment. Aux premières nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'assem-

blèrent extraordinairement, et résolurent de prier M. l'archevêque de Paris de se joindre à eux pour aller demander sa liberté. Plusieurs curés qui se trouvèrent dans le même temps à l'archevêché firent les mêmes instances, et le nonce du pape, qui s'y rencontra pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seraient soutenus avec vigueur du côté de Rome, et par lui-même, en tout ce qui dépendrait de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa sous prétexte d'indisposition, et remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur-le-champ, par le P. Gondy son frère, et père du cardinal de Retz, et par la duchesse de Lesdiguières sa nièce, qui s'avisait un peu trop tard de chercher du remède au mal dont elle était la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque ralentit un peu les bonnes intentions du clergé : mais le chapitre alla son chemin, et ordonna des prières de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du Saint-Sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur le Tellier leur eût porté un ordre du roi pour faire cesser cette dévotion, où il se trouvait beaucoup de monde. Les chanoines refusèrent d'obéir, et quelques-uns même parlèrent en

des termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne fallait pas presser cette affaire; de sorte que, si l'archevêque avait marqué un peu plus de résolution, et menacé des censures ecclésiastiques, il y a bien de l'apparence que la cour aurait été obligée de le relâcher. Car le chapitre et les curés étaient résolus de fermer Notre-Dame et toutes les églises, si l'archevêque les eût voulu appuyer : ce qui aurait causé un étrange désordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince était devenu beaucoup plus considérable.

Mais l'archevêque était bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa faiblesse naturelle, qui était connue de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avait conçue de son neveu, depuis sa promotion au cardinalat. Ainsi, quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au roi les remontrances dont il avait été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta si mal, que la reine lui ayant reproché les prières de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étaient pas faites par son ordre, mais par celui du chapitre. Après cela sa majesté l'ayant tiré à part, et lui ayant dit quelques petits mots de douceur, avec des assurances que son neveu n'aurait aucun mal, il s'en contenta, et crut avoir beaucoup

fait pour lui, laissant tous les ecclésiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur liait en quelque façon les mains, et ne leur permettait pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le cardinal de Retz, et ordonna que l'on dirait tous les jours, à la fin de l'office, un psaume en chant lugubre, avec une oraison pour sa liberté. Mais on en demeura là, par la lâcheté de l'archevêque et de la plupart des parens ou amis du prisonnier, qui le négligèrent tellement, qu'on n'aurait pas seulement eu de ses nouvelles, sans la présidente de Pommereul, qui pratiqua, dès les premiers jours, deux commerces différens, par le moyen desquels le cardinal écrivait et recevait des lettres assez souvent.

Cette dame était depuis long-temps amie du cardinal de Retz, et il est certain qu'il avait plus d'inclination et d'estime pour elle que pour toutes celles auprès desquelles il s'était attaché. Aussi peut-on dire qu'elle méritait cette distinction, l'ayant toujours obligé sans intérêt, et sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires, pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux

et ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parens refusaient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La duchesse de Lesdiguières fit aussi une chose à bonne intention, et qui pouvait lui être utile, mais qui pensa le perdre : car s'étant imaginé qu'il pourrait avoir besoin de contre-poison, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier, qui l'avait arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant aussitôt remises entre les mains de la reine, sa majesté proposa la chose au conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contre-poison, et d'y mettre du poison véritable pour être ensuite rendu au prisonnier. Lâche conseil ! Mais le sieur le Tellier opina au contraire, et dit qu'il n'y avait qu'à jeter les boîtes et n'en plus parler. La reine suivit cet avis, fort irritée contre la duchesse, de ce qu'elle l'avait prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colère s'apaisa, madame de Lesdiguières s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour souhaiterait de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le cardinal en véritable ami : et comme la cour l'avait laissé libre, pendant que Joli était obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit,

pour concerter ensemble la manière dont il fallait conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvaient rien faire seuls, et qu'il fallait engager le plus de monde qu'il se pourrait, ils jugèrent à propos de faire bonne mine au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières, au comte de Montresor, à l'abbé Charrier et au sieur d'Argenteuil, laissant là les éclaircissemens pour une autre saison. Ainsi, ayant proposé à la duchesse de Lesdiguières, chez qui le duc de Brissac se tenait caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal, pour prendre des mesures ensemble, ils se trouvèrent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisait aussi pour le comte de Montresor. Ce dernier n'osa paraître ni se compromettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conférences auraient pu produire quelque chose de bon, si l'on avait exécuté ce qui y fut résolu : savoir, que l'abbé Charrier irait incessamment à Rome, pour agir auprès du pape (à quoi il ne se résolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance) ; que Joli irait en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au prince de Conti et au comte du Dognon, qui tenaient encore dans Bordeaux et

dans Brouage pour M. le Prince. Le duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers-là, pour appuyer les propositions de Joli. On résolut aussi que l'abbé de Lamet serait prié d'aller à Mézières et à Charleville, pour engager le vicomte de Bussy et le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du cardinal de Retz, en traitant avec M. le Prince, et, dans un besoin, avec les Espagnols. Si tous ces projets avaient réussi, le cardinal Mazarin se serait trouvé embarrassé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avait espéré. Il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, et qui parut être dans la résolution de se déclarer : ce qu'il aurait fait apparemment, s'il avait été mieux ménagé, et si Joli avait pu aller de ce côté-là, comme il en avait grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avait plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du cardinal de Retz, s'il lui arrivait jamais de tomber dans la disgrâce de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vraisemblable que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avait envoyé chez Joli, pour le prier de

se retirer chez elle, et pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où était alors M. de Noirmoutier, qui lui avait donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisait. Joli représenta tout cela au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il était bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devait commencer, et qui était bien plus en état de former un parti que personne, étant maître de Belle-Isle, et à portée de se joindre à M. le prince de Conti, et au comte du Dognon; après quoi, le duc de Noirmoutier ne manquerait pas de faire ce qu'on souhaiterait de lui. Cette raison était plausible, et Caumartin s'y rendit: mais dans le fond, le duc de Brissac avait ses vues particulières, et craignait que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considération qu'il pouvait y prétendre. Ainsi Joli fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Brissac avait promis de le suivre incessamment. Cependant il ne lui tint pas parole. Il laissa passer six semaines entières sous différens prétextes, mais, dans la vérité, pour consoler un peu plus long-temps la duchesse de Lesdiguières, et peut-être aussi ma-

dame de la Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étaient le duc et la duchesse de Retz, avec le vieux duc son père, il commença, dans son style ordinaire, à parler en homme qui souhaitait de faire quelque chose, et qui avait les meilleures intentions du monde. Mais Joli s'aperçut bien qu'il n'y avait pas grand fond à faire sur lui, ayant découvert que lorsqu'il était seul avec les ducs et la duchesse de Retz, qui n'étaient pas plus échauffés que lui, il leur parlait d'une manière toute différente. La différence qu'il y avait entre ces messieurs, était que le vieux duc disait franchement qu'il n'y avait rien à faire, et qu'il fallait se tenir en repos : au lieu que les ducs de Brissac et de Retz avec la duchesse affectaient de dire, à tout propos, qu'ils étaient dans la résolution de se remuer et d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux discours se terminèrent dans une partie de chasse, où il se trouva près de cent gentilshommes du Poitou, qui buvaient fort bien, et qui, le verre à la main, disaient devoir faire des régimens, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournèrent chez eux.

Les ducs de Retz et de Brissac crurent aussi faire beaucoup, en écrivant une lettre au roi

sur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produirait un grand effet. Cependant ils avaient si grand'peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils passèrent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes, les points et les virgules. Joli eut bien de la peine à trouver des termes et des expressions assez faibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Brissac prit quelques mesures avec la duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paraître vouloir faire ce que, dans le fond, ils ne voulaient point. Après cela le duc de Brissac s'en retourna chez lui, et toutes les belles espérances qu'il avait données s'évanouirent. Il excusa sa faiblesse par celle des autres, et tâcha de rejeter toute la faute sur les ducs de Retz, principalement sur son beau-père, dont il disait n'oser combattre les sentimens : conduite qu'il tint toujours pendant la prison du cardinal de Retz, et dans des occasions même fort pressantes, où le duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revanche et pouvoir s'excuser à son tour sur lui. La première occasion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti, nommé Mazerolle,

dépêché par son maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, et tout ce qui dépendait de lui pour se déclarer. La seconde fut un message de la même nature, de la part de M. le Prince, qui offrit encore des choses plus positives par le canal d'un gentilhomme, nommé Saint-Marc, qui fut présenté au duc de Retz par le marquis de Château-Renaud, son parent, fort brave homme, qui mourait d'envie de faire quelque chose d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une manière si ambiguë, et le duc de Brissac, ayant été consulté, fut si longtemps à former son avis, et le donna ensuite d'une manière si froide et si peu décisive, qu'il était aisé de voir, qu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut aussi ce que le marquis de Château-Renaud dit en parlant à Joli, qui ne l'avait déjà que trop remarqué, en lui conseillant de ne pas perdre davantage de temps avec lui, et d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joli en avait toujours grande envie, et il pensa partir brusquement; mais il en fut empêché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit si fortement là-dessus, qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il sût fort bien qu'il n'y avait rien à espérer de ce

côté-là : il ne laissait pourtant pas de presser ces messieurs ; mais ils éludèrent toujours ses poursuites, sous différens prétextes. L'accommodement de M. le prince de Conti et de Bordeaux leur en fournit un, dont ils étaient ravis dans l'âme, sans se soucier de ce qu'on pouvait dire du peu de soin qu'ils avaient eu de faire ce qui dépendait d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avait pas trouvé disposé à faire ce qu'on souhaitait de lui, ce que les ducs de Retz et de Brissac ne laissèrent pas tomber à terre, disant pourtant qu'il ne tenait pas à eux, et qu'ils auraient été prêts à tout faire si le duc de Noirmoutier avait voulu se déclarer, pendant que lui, de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendait et soutenait que c'était au duc de Retz à donner l'exemple et le mouvement à tous les amis de son frère le cardinal.

C'est ainsi que ces messieurs, s'excusant les uns sur les autres, éludèrent tour à tour les propositions qui leur furent faites ; tout le temps se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mézières et à Charleville, la duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joli

pouvait faire, quoique d'ailleurs elle lui fît fort bonne mine, et qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer son mari et le duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisait même bien pis ; car elle écrivait à un nommé Vincent, créature du sieur Servien, la plupart des choses qui se passaient à Machecoul : ce qui alla si loin que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz, dont il semblait qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, et qui pouvait engager le duc de Noirmoutier à se déclarer, la duchesse fit partir en même temps en poste un nommé Dolot, dont la femme, sœur de celle de Vincent, était sa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui se passait. Cela pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien, et il était tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme, et la Dolot, étaient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étaient introduits auprès de la duchesse de Retz en qualité de musiciens, et qui étaient ensuite entrés peu à peu dans sa confidence, en ménageant ses intrigues avec Servien, pendant son exil, dont elle lui avait fait passer une bonne partie du temps dans Beaupréau et dans les autres

terres du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passerait pendant la prison du cardinal de Retz, et pour faire en sorte que la duchesse, qui gouvernait absolument son père et son mari, les empêchât de rien faire. Mais il n'était pas besoin de tant de précautions contre des gens qui ne pensaient à rien moins qu'à secourir leur frère, particulièrement auprès de la duchesse, qui craignait extrêmement de troubler son repos et les plaisirs dont elle jouissait alors dans son domestique.

D'un autre côté, la duchesse de Chevreuse et le marquis de Laigues, qui pouvaient tout sur l'esprit du duc de Noirmoutier, agissaient à peu près de la même façon, faisant bonne mine à Caumartin et aux autres amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écrivaient sous main au duc de Noirmoutier de ne point se déclarer, parce que s'il l'eût fait, le marquis de Laigues n'aurait pu avec honneur se dispenser de se retirer à Charleville, et de quitter madame de Chevreuse : ce qui lui aurait fait perdre sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou, et les occasions d'augmenter considérablement sa fortune. La duchesse de Chevreuse craignait

aussi pour elle-même ; si Laigues se fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui était revenu six semaines après la prison du cardinal de Retz, l'avait chargée d'agir auprès du duc de Noirmoutier, dont elle s'était en quelque façon rendue responsable. Ainsi, il était comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parens ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avait peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, et à témoigner qu'il ne tenait pas à lui qu'il ne se déclarât ; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du roi de sa place, le duc ayant dans ce même temps fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir, s'il eût été pressé un peu davantage. Il avait aussi déjà donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le Prince ; et il lui avait écrit plusieurs fois, et envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussy-Lamet au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disait toujours à l'abbé de Lamet, qu'il ne pouvait se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il savait que la

plupart de ses amis disaient que si l'on faisait quelque chose pour lui, cela pourrait porter le cardinal Mazarin aux dernières extrémités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lamet répliquait qu'il n'était pas si aisé d'avoir des lettres du cardinal de Retz, et que, quand on pourrait en avoir, il n'était pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource, si elles étaient surprises. Le duc de Noirmoutier répondit qu'il savait bien qu'on recevait tous les jours de ses lettres, et que, s'il avait de la peine à lui écrire si précisément, il se contentait qu'il écrivît à lui abbé de Lamet une simple lettre de créance, pour l'autoriser à lui dire positivement de sa part qu'il le priait de se déclarer, après quoi il promettait de le faire. L'affaire paraissait de cette sorte en assez bon état, et le duc de Noirmoutier aurait eu de la peine à s'en dispenser, si le cardinal de Retz eût voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y résoudre, il donna un beau champ au duc pour se disculper devant le monde, outre que dans la vérité plusieurs de ses amis doutaient si l'on devait hasarder la chose, dans la crainte du poison. Tous ceux qui appréhendaient de s'exposer, se servaient de ce prétexte, particulièrement la duchesse de

Lesdiguières, qui nuisait autant au cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avait porté préjudice par ses folles espérances. Le P. de Gondi, quoique retiré du monde, avait d'autres sentimens ; et il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposait jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au-devant, quoiques les duchesses de Lesdiguières et de Retz tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvaient. Mais ce bon homme était si persuadé du préjudice que la prison de son fils portait à l'église, qu'il ne pouvait goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il voulait hasarder toutes les fortunes de sa famille dans une occasion si juste et si sainte.

Le plus grand obstacle à tout cela fut l'irrésolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyait toujours. Il ne répondait jamais précisément, par la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étaient pas inconnues, après les ordres qu'il savait qu'on avait donnés à Pradelle, en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhension avait, dans la vérité, tellement saisi son esprit, qu'elle paraissait, quelque soin qu'il prît de la cacher, dans toutes ses actions. Une des premières fautes fut celle qu'il fit de négliger de se sauver dans une occasion que la présidente

de Pommereul et Caumartin avaient ménagée pour sa liberté, en corrompant du Croisat, exempt des gardes, qui commandait dans le donjon de Vincennes, et qui avait promis de le mettre en liberté, moyennant une somme de 150,000 liv., qui devait être consignée entre les mains d'une personne sûre. Cette affaire fut poussée fort loin; et le succès en paraissait infaillible; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne fallait pas se fier à du Croisat, dont il se plaignait beaucoup, et qu'il disait être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du dessein. Mais ce soupçon n'était fondé que sur la timidité du cardinal, et la suite fit connaître clairement que du Croisat agissait de bonne foi. Cette intrigue se ménageait avec une femme que du Croisat entretenait depuis long-temps, et qui offrait de se mettre en otage en tel lieu qu'on voudrait, en attendant l'exécution; mais il arriva, lorsqu'on y pensait le moins, que du Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisait. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la cour de sa fidélité, si par hasard l'avis lui en était donné d'ailleurs: ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'était promis, la cour n'ayant pas

jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus long-temps exposé à une tentation de cette nature. De là, il est aisé de juger qu'elle n'avait pas assez de confiance en lui, pour avoir concerté avec lui la perte du cardinal par une intrigue aussi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le cardinal de Retz donna des marques de sa faiblesse et de son chagrin, qui ne paraissaient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivait à ses amis, sans parler de ce qu'il prenait soin de leur cacher, comme la proposition qui lui fut faite par Pradelle, de concert avec la cour, de se démettre de son archevêché : ce qu'il écouta long-temps fort sérieusement sans leur en rien dire.

Pradelle était la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commission de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour se servir de lui, afin de ménager l'esprit du prisonnier, et lui inspirer les sentimens qu'il souhaiterait sur l'article de la démission : à quoi la duchesse de Lesdiguières aidait autant qu'il lui était possible, ayant pour cet effet, et sous prétexte de le soulager dans la prison, fait entrer le sieur de Bragelonne, son ancien domestique, et chanoine de Notre-Dame, homme fort ti-

mide et fort faible. Cet homme avait ordre de le porter à se démettre ; de lui dire que c'étaient les sentimens du P. de Gondi, et c'est ce qui n'était pas vrai, et de l'assurer que par ce moyen il serait bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin et madame de Pommereul ayant été informés de cette intrigue sourde, avertirent si bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui dirait Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba dans une fièvre chaude, et se coupa lui-même la gorge avec un rasoir.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, et qu'il fût bien résolu à ne rien conclure par son moyen. Mais, dans le fond, il avait formé déjà le dessein d'exécuter la chose, comme il fit peu de temps après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, et le consentement de ses amis qui y étaient entièrement opposés, particulièrement Caumartin et plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il était temps de faire publiquement proposer au cardinal de Retz de se démettre de son archevêché, afin

de se disculper auprès du pape et de quantité de personnes, qui ne s'étonnèrent pas que le roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'était passé.

Ce prétexte était assurément le plus spécieux qu'on pût donner, pour faire entendre raison à sa Sainteté, qui avait fait faire plusieurs instances, et qui avait envoyé un nonce exprès, pour solliciter la liberté du cardinal (1). Et comme on n'avait pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il était en quelque façon nécessaire de se justifier, dans la crainte que la cour de Rome ne portât les choses plus loin, et ne prît des résolutions fâcheuses contre le cardinal Mazarin; car, suivant les bruits qui couraient, le pape voulait le citer à Rome, et lui faire ôter son chapeau. Dans la vérité, si les amis du cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le pape les aurait appuyés, sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'abbé Charrier, que si l'on pouvait mettre seulement deux mille hommes en armes en sa faveur, il enverrait aussitôt un lé-

(1) Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon, et le pape ne poussa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre son autorité.

gat pour se mettre à leur tête, et agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avait presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parens; mais elle devait toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le Prince : aussi avait-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, et afin d'observer les démarches des uns et des autres. Ayant été informée par l'un d'eux que le nommé Breteval, marchand de dentelles dans la rue des Bourdonnais, entretenait commerce avec M. le Prince, elle donna ordre au lieutenant-civil de l'arrêter et de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui était dans sa maison. Si cet officier s'était bien acquitté de sa commission, il aurait fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigny, agent de M. le Prince, qui y était logé, et qui était encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisait dans la maison, il se leva tout nu en chemise, et gagna le haut de la maison, sans que personne s'en aperçût. De là, grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du roi et avocat au con-

seil, et ne se croyant pas en sûreté dans le grenier, il descendit jusque dans la cave. La fraîcheur du lieu et de la saison ne lui aurait pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si, heureusement pour lui, une servante n'y fût descendue peu de temps après pour tirer du vin. Cette fille, surprise, comme on peut le penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigny qu'elle n'en avait elle-même. Dans la crainte que ce cri ne le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit, il lui dit, pour la rassurer, qu'il était un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers, qui le ruineraient s'il était découvert. Après cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeurait à deux maisons de là, que son ami de chez Breteval s'était réfugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, et qu'il souhaitait de lui parler. Dalancé, qui était en peine de lui, reçut ce message avec joie, et ayant bien recommandé le secret à cette fille et d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, et qu'il irait lui-même le tirer de son cachot. La servante, trouvant Marigny tremblant de froid,

lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalancé lui fit porter des habits, et le conduisit chez un de ses amis : le tout à l'insçu du sieur Fardouel, qui n'apprit l'aventure de Marigny, et les soins de sa servante, que long-temps après.

Cependant le nonce du pape, qui résidait à Paris, ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour savoir de ses nouvelles, et le traitement qu'on lui faisait, le cardinal Mazarin le lui permit, et le fit accompagner par le sieur de Lionne, neveu de Servien, pour observer ce qui se passerait, et s'il parlerait de sa démission, conformément aux discours qu'il tenait à Pradelle. Mais il tint un tout autre langage, ayant récité d'un ton ferme et d'un air assuré en leur présence un discours qui lui avait été donné et envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion était qu'il refusait sa liberté, si elle ne se pouvait obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz, qui fut fort loué de sa fermeté apparente; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-temps, et il ne put s'empêcher, quelque temps après, de s'ouvrir plus naturellement à

Duflos-d'Avanton, jeune officier des gardes-du-corps, à qui la cour avait depuis peu confié la garde de sa personne, et de lui laisser connaître la disposition où il était de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, et la liberté d'en conférer avec Caumartin, ou avec le premier président de Bellièvre, auxquels il voulait, avant toutes choses, faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent, et d'une manière si forte, que d'Avanton vit fort bien qu'il serait aisé de le pousser plus avant, et d'obtenir sa démission pure et simple, même sans sauver les apparences. Mais ce nouveau confident en usa en honnête homme, et sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avait en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où était son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour: ce que d'Avanton fit peut-être autant par prudence que par honnêteté, pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal, qui l'en menaçait tous les jours, s'il passait les bornes de sa commission, et pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignait que le cardinal ne se remît

entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardait toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'amuser. Ce qui attira à d'Avanton la confiance du cardinal de Retz, fut sa complaisance et la manière honnête dont il en usait avec lui dans tout ce qui ne regardait point le service essentiel de sa charge, et que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude et un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidait à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues et bien ennuyantes à un prisonnier.

Cependant il y avait encore des jours où le cardinal de Retz paraissait fort irrésolu, et avait oublié toutes les paroles qu'il avait données. Cette manière bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu son esprit naturellement léger, et qu'il eut pénétré le désir extrême qu'il avait de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manége de variations continuelles, qui durèrent depuis le 15 janvier 1652 jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars 1654.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès

que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le château de Vincennes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention. Cette procuration portait en substance, que le cardinal ayant le dessein d'aller à Rouen, donnait charge au sieur de Labour, son aumônier, de prendre pour lui possession de l'archevêché en cas de la mort de M. son oncle. Elle avait été dressée par les sieurs Roget, notaire apostolique, et de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre, ayant été averti, s'assembla dès sept heures du matin, trois heures après la mort de l'archevêque, et les mesures furent si bien prises, que le doyen, qui avait été jusque-là toujours assez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne fallait pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment de fidélité; formalité séculière à laquelle l'église ne s'arrêtait pas. Ainsi, la chose ayant été mise en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix que sur-le-champ le sieur de Labour, son procureur, qui était à la porte, serait introduit et mis en possession avec toutes les cérémonies

et solennités requises : ce qui fut exécuté. Après cela le chapitre envoya des députés à M. le chancelier pour le prier de leur ménager une audience du roi, afin de supplier sa majesté de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz, leur archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la semaine sainte, qui approchait. Tout cela se fit sans qu'il parût personne du côté de la cour pour s'y opposer, jusque vers les dix heures du matin que le sieur le Tellier alla de la part du roi chez le doyen, pour faire assembler le chapitre, et l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, parce que le cardinal de Retz n'avait pas fait le serment de fidélité. Mais l'affaire était déjà consommée; il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le chapitre alla au Louvre, pour faire leurs remontrances et supplications à sa majesté ; mais le chancelier, sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord qu'ils avaient été bien vite ; qu'ils avaient fait tort aux droits du roi ; que S. M. ne reconnaissait point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris ; qu'elle leur enjoignait de nommer un grand-vicaire pour le gouvernement spirituel de l'archevêché, laissant au roi le soin de nom-

mer des économes pour le temporel; après quoi le chancelier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil, qui portait tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu prendre la parole, la reine fit signe au roi de s'en tenir là, et le chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procédé surprit tout le monde. On l'imputa à l'aigreur et à la fierté de la reine. Plusieurs murmuraient hautement, disant que c'était mettre la main à l'encensoir, et que cette manière d'agir ressemblait fort à celle de Henri VIII, roi d'Angleterre. L'arrêt du conseil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard, et il fut résolu de s'en tenir à ce qui avait été arrêté, et de reconnaître les sieurs Chevalier et Lavocat pour grands-vicaires, sur les lettres qu'ils présentèrent signées du cardinal de Retz, qui avaient été fabriquées par les auteurs de la procuration (1); de sorte que ces deux ecclésiastiques commencèrent à gouverner le diocèse, en ordonnant des prières publiques avec l'exposition du Saint-Sacrement par toutes les églises de

(1) Le principal d'un collége, nommé le Houx, demanda à voir de l'écriture du cardinal, et la contrefit si bien, que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal était de la main de le Houx.

Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur archevêque. Ces prières furent commencées par le chapitre de Notre-Dame : les curés de la ville entrèrent dans le même esprit, se soumirent aux grands-vicaires, et laissèrent entendre qu'ils obéiraient en toutes choses, jusqu'à fermer les églises (1), en cas qu'on en vînt à l'interdit. Cela serait certainement arrivé, toutes les mesures ayant été prises pour cela, si le cardinal de Retz eût tenu bon. Le peuple, qui ne s'était point d'abord ému de sa prison, commençait à murmurer et à prendre feu sur la religion ; et les amis de M. le Prince faisaient ce qu'ils pouvaient pour l'animer. Le nonce avait aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands-vicaires et les curés ; et le premier président de Bellièvre avait donné lieu de croire que le parlement ne leur serait pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avait ménagé toute cette intrigue, ne doutait point qu'elle ne réussît, et que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant sur les lettres qu'il recevait de lui tous les jours, remplies de protestations très-expresses de ne donner jamais sa démission pour quoi que ce

(1) Les curés auraient fermé leurs églises ; mais on sut que les moines n'imiteraient pas les curés.

pût être. Cependant les choses qui se passaient dans son esprit étaient bien différentes de celles qui paraissaient dans ses lettres : l'impatience, l'ennui, le chagrin, et par-dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvait faire sur sa personne, l'engagèrent à détruire tout ce que ses amis avaient fait en sa faveur, lorsqu'on y pensait le moins.

A bien examiner les choses, il est difficile de le condamner entièrement, quoiqu'il ne fût question que d'attendre peut-être sept à huit jours davantage : car il y a bien de la différence du raisonnement d'un homme qui se voit à la discrétion de son ennemi, et qui souffre depuis long-temps dans une prison, d'avec celui de gens qui, étant en liberté, s'imaginent que rien n'est plus aisé que d'attendre tranquillement les effets de leurs sollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin, qui avait aussi ses inquiétudes et ses raisons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la négociation du sieur d'Avanton, sur les avis qu'il avait donnés que le cardinal de Retz y était entièrement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin et fut in-

troduit dans la chambre du cardinal qui était encore au lit. Il commença par lui faire un grand sermon sur l'autorité du roi, sur l'obéissance absolue qui lui était due, et sur les disgrâces auxquelles s'exposeraient ceux qui prétendraient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçu du cardinal ; et, quoiqu'il fût effectivement résolu à se soumettre aux volontés de la cour, il rejeta cependant fort loin les premières propositions du comte, et se tint fortement sur la négative. Ainsi cette première conférence se passa toute entière en contestations extrêmement vives de part et d'autre, quoiqu'elle eût bien duré deux heures. D'Avanton s'étant ensuite approché du comte de Noailles, pendant qu'il mangeait un morceau, et qu'il se chauffait auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendrait rien du cardinal par hauteur et en le contrariant, mais que, s'il voulait se radoucir un peu, et lui accorder la liberté qu'il avait toujours demandée de conférer avec un de ses amis, il en obtiendrait tout ce qu'il voudrait. Alors le comte changea de ton ; et, ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrèrent en matière, et se trouvèrent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines

conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le comte de Noailles demandait une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étaient demeurés d'accord ; mais le cardinal ne voulut rien faire, disant qu'il devait se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution ; que s'il voulait absolument une réponse par écrit, il lui en donnerait une semblable à celle qu'il avait donnée au nonce, c'est-à-dire un refus absolu : parce qu'autrement il se ruinerait d'honneur auprès de ses amis, et que d'ailleurs il ne voulait point s'exposer au hasard des avantages que le cardinal Mazarin pourrait en tirer contre lui, sans être assuré de la récompense qu'on lui promettait pour son archevêché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du cardinal, et d'une réponse par écrit, pour en imposer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des protestations de son obéissance, remerciait le roi de la bonté qu'il avait de penser à sa liberté ; mais il déclarait ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étaient proposées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant plusieurs bénéfices d'un revenu équivalent, persuadé qu'elles étaient contraires à sa conscience, à son honneur, et à ce qu'il devait à l'église.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés et des caresses à d'Avanton, et l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnaissance du cardinal Mazarin, qui était intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avait ses raisons pour lui parler de la sorte : car, étant créature du cardinal Mazarin, et des plus dévoués, il était de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage et suivant ses désirs. La fortune du comte dépendait absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz, et il emmena exprès d'Avanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, et pour mieux assurer le succès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avait en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, et en redoublant ses carésses, qu'il voyait bien qu'il ne lui disait pas tout ce qu'il savait. Cela était plus vrai qu'il ne pensait : car si d'Avanton avait voulu trahir le secret et la fidé-

lité qu'il avait promise au cardinal de Retz, il est certain que la cour aurait obtenu sa démission beaucoup plus aisément, et peut-être sans aucune condition.

Caumartin et les autres amis du cardinal de Retz ne surent rien du secret de cette conférence, et ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même, le prisonnier s'étant contenté de leur faire savoir qu'il avait demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, et qu'il espérait qu'enfin on la lui accorderait. On a déjà dit que la raison qui l'obligeait d'insister sur cette entrevue était pour couvrir son honneur, et pour faire croire au monde qu'on lui avait conseillé de donner sa démission ; jugeant que, s'il ne pouvait pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oserait au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en aurait détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeait de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avait prises avec le clergé, pour la liberté du cardinal de Retz ; et ayant su que le premier président de Bellièvre avait été nommé par la cour pour cette conférence,

il l'alla voir pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyait de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystère et le succès de la négociation de d'Avanton, dont le cardinal Mazarin avait informé le premier président, pour lui faire connaître les dispositions où il trouverait le cardinal de Retz, avec ordre de lui dire qu'aussitôt qu'il aurait donné sa démission, il pouvait être assuré qu'on le mettrait entre les mains du maréchal de la Meilleraye, qui le menerait au château de Nantes, où il le garderait comme son ami jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz, de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président, que le cardinal n'avait feint d'écouter d'Avanton que pour amuser la cour, et se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis, pour l'instruire de ses véritables intentions, et convenir ensemble des mesures qu'il fallait prendre.

Le premier président, persuadé par les raisons de Caumartin, et par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de

Retz, alla donc à Vincennes, dans l'espérance de le fortifier, et dans le dessein de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la cour, il mena deux notaires avec lui pour recevoir la démission du cardinal, en cas de besoin; mais, avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir d'Avanton. Il lui représenta les trois dernières lettres qu'il avait écrites à la cour, par lesquelles il pressait extrêmement sur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz, pour consommer l'affaire qu'il assurait comme indubitable. Il le questionna de vingt manières différentes sur le fondement qu'il pouvait avoir de donner des affirmations si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvait rien croire, et qu'il y avait bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'était laissé jouer par le cardinal de Retz, accoutumé aux intrigues et aux déguisemens. Mais cet officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avait rien écrit dont il ne fût bien assuré, et qu'il en allait éprouver la vérité, ils passèrent dans l'appartement du cardinal, le président raillant toujours d'Avanton, et lui marquant par ses gestes et ses paroles qu'il n'en croyait rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matière, qu'il vit que d'Avanton avait raison, ayant trouvé le cardinal en-

core plus déterminé à la démission, que d'Avanton ne lui avait dit, et que si la cour avait voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y serait soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leur conversation particulière et secrète ne fut pas longue, et il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étaient convenus; savoir : 1° qu'on dresserait deux expéditions de la démission du cardinal de Retz, dont l'une demeurerait entre les mains du premier président, et l'autre serait envoyée en cour de Rome pour être agréée du pape, moyennant la récompense dont ils étaient convenus; 2° que cependant le cardinal de Retz serait remis entre les mains de M. de la Meilleraye, son allié, qui le conduirait au château de Nantes, où il demeurerait en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des visites de ses amis; 3° que le maréchal de la Meilleraye s'obligerait en parole d'honneur et par écrit de ne point souffrir, et sous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs, et de le mettre en pleine liberté, aussitôt que la démission serait admise en cour de Rome, sans attendre de nouveaux ordres du roi.

Après cela, le premier président envoya chercher les deux notaires qui étaient demeurés ca-

chés dans un carrosse à la porte du château ; mais Pradelle, enragé de voir finir cette affaire à sa barbe et sans lui, fit d'abord grande difficulté de les laisser entrer, sous prétexte que l'ordre ne portait point qu'on laisserait entrer personne après lui. Mais enfin le premier président lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, et à quoi il s'engageait, s'il en empêchait la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carrosse avec les deux notaires, qui furent conduits par d'Avanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dressèrent deux minutes de sa démission qu'il signa, et qui furent remises entre les mains du premier président, comme dépositaire et garant des promesses respectives de part et d'autre.

L'affaire finie, le premier président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particulièrement Caumartin, à qui le premier président dit pour le consoler, qu'il était la dupe du cardinal de Retz ; qu'il lui avait jeté de lui-même sa démission à la tête, sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avait marquées.

Le chapitre et les curés, qui s'étaient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, et cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avaient eue jusque-là de sa constance et de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le P. de Gondi fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncèrent cette nouvelle comme devant lui être agréable à cause de la liberté du cardinal son fils, qu'il aurait bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions, sans pouvoir rien ajouter autre chose à cause des larmes qu'il répandait en abondance.

La duchesse de Lesdiguières elle-même, qui avait fait son possible pour mettre les choses au point où elles étaient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étaient pas faites par son moyen, ni par celui de Servien et de Pradelle, qui étaient la même chose : tous ces gens-là s'étant imaginé devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, et dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le duc et la duchesse de Retz, les ducs de Brissac et de Noirmoutier, le marquis de Laigues et la duchesse de Chevreuse, qui furent bien aises de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchaient qu'à se débarrasser, afin de couvrir la honte de n'avoir voulu rien faire pour leur frère, leur parent et leur ami. Mais celui de tous qui en fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarrasser de ce qu'en penseraient les autres, n'avait cherché qu'à se mettre en liberté, et à se délivrer des appréhensions continuelles où il avait été dans sa prison. Véritablement il est assez difficile d'en porter un jugement certain, et de dire s'il fit bien ou mal, vu les fâcheuses dispositions de la reine et du cardinal Mazarin à son égard, et les desseins qu'il savait qu'on avait formés contre sa personne. Mais, de quelque manière qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'était ni nécessaire, ni même honnête, ayant le dessein qu'il avait, d'amuser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin et ses autres amis.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins, ne laissa pas traîner cette affaire. Il fit aussitôt expédier les ordres pour la translation du cardinal de Retz au château

de Nantes, le maréchal de la Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avait arrêté, suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après cela, ils lui donnèrent de parole et par écrit toutes les assurances spécifiées ci-dessus. Il le fit sortir du château, et le remit entre les mains de d'Avanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de chevaux de différentes brigades des gardes de la reine, des gendarmes et chevau-légers, et des gardes du cardinal Mazarin, et un détachement de mousquetaires tirés de deux compagnies du régiment des gardes, que Pradelle commandait à Vincennes. Cette sortie du cardinal de Retz se fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avait pas trop l'air de liberté, et ressemblait assez à un changement de prison. Aussi quand le cardinal de Retz fut averti par d'Avanton, la veille de son départ, des ordres qui avaient été donnés pour ces détachemens, il fut si effrayé, qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avait manqué de parole; qu'on lui avait promis de le mettre entre les mains de M. de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avait bien voulu répondre de sa personne; que s'il

avait cru être traité de cette manière, il n'aurait jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquaient assez le trouble de son esprit, dont le sieur d'Avanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la cour était obligée de prendre ces précautions dans la crainte que les ducs de Retz et de Brissac n'entreprissent de l'enlever sur sa route : mais ce n'était là qu'un prétexte ; car il est bien certain que ces messieurs n'en avaient pas la moindre pensée, et qu'on leur faisait beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritaient, d'avoir une si bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avait été annoncé et prévu quelque temps auparavant par Goiset, avocat, qui avait comme prédit aussi l'évasion du duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du cardinal, il lui disait de se consoler et de prendre patience ; que la prison du cardinal ne serait pas longue ; qu'il y aurait plusieurs négociations pour sa liberté, dont il ressentirait les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne serait pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il se trouva dans le château de Nantes n'était en

effet qu'une ombre de liberté; car, quoique M. de la Meilleraye le traitât avec toute la douceur et toute l'honnêteté possible, il ne laissait pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avait été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz était logé au second étage, dans une chambre où il couchait, avec quatre soldats qui passaient toutes les nuits à la porte de sa chambre, et une sentinelle dans la cour, sous ses fenêtres. Il est vrai que, pendant le jour, il avait la liberté de se promener dans le château et dans une allée en terrasse qui avait vue sur la rivière, sur la Motte Saint-Pierre et sur le faubourg; mais il n'y allait jamais qu'il n'y fût suivi de deux gardes qui avaient ordre de l'observer, sans parler de deux sentinelles qui étaient toujours aux deux bouts de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de soixante pas. Ainsi le maréchal ne négligeait rien pour s'assurer de sa personne, dont il avait répondu à la cour; mais il faut aussi avouer qu'à cela près, il lui faisait tout le bon traitement qu'il pouvait désirer. Outre la bonne chère, qui était parfaite, il avait soin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes et de femmes de la ville et de la province. Il lui donnait souvent la comédie; il donnait à jouer

tous les jours, et jouait lui-même un fort gros jeu. Il laissait une entière liberté au cardinal de Retz de voir tous ses amis et tous ses domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre, vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme et en grand seigneur, avec une galanterie et une complaisance parfaites. Cette manière d'agir consolait fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée, il fut visité par les ducs de Retz et de Brissac, qui firent à d'Avanton toutes les caresses et toutes les amitiés possibles en présence de Pradelle, qu'ils avaient dessein de mortifier, parce que le cardinal n'était pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de temps après; mais Joli, qui était à Machecoul, n'eut pas la liberté d'y aller sitôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, et qu'il fallait prendre sur son chapitre des mesures plus particulières avec le maréchal de la Meilleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on savait qu'il avait eu plus de part que personne. La vérité est que le cardinal, dans le commencement, eut de la peine à se résoudre à voir Joli, se souvenant bien de ce qu'il lui avait

dit avant sa prison, pour lui faire éviter cette disgrâce. Il appréhendait qu'il ne lui reprochât cela aussi-bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs, les ducs de Retz et de Brissac ne pressaient pas cette entrevue, sachant bien que Joli ne manquerait point d'informer le cardinal de tout ce qui s'était passé pendant sa prison. C'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joli ne l'aurait pas vu sitôt, sans les instances de Caumartin, qui le sollicitait à tout moment de l'appeler auprès de lui. Joli n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de la Meilleraye, qui lui fit assez connaître qu'il n'avait pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plus tôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avait eue auparavant, et lui remit entre les mains tous les chiffres et toutes les affaires qu'il avait à Rome, à Paris et ailleurs, avec de nouvelles marques de considération et d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joli se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeait lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivait qu'on vînt à parler de sa prison, il se contentait de dire que l'intérêt de ses amis en avait été cause, et que cependant ils n'a-

vaient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disait que le cardinal n'avait peut-être pas mal fait de la donner pour se tirer du lieu et du péril où il était; mais qu'après cela il se persuadait, ajoutait-il, que ce que la cour avait fait en cette occasion, n'était que par nécessité, pour éviter la première chaleur du chapitre et du clergé, et qu'enfin le cardinal Mazarin ne manquerait pas de le tirer un jour des mains du maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus rude que la première. Caumartin se conduisit à peu près de la même manière, sans lui rien reprocher qu'assez faiblement, s'attachant particulièrement à lui faire appréhender ce que la cour pouvait encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du château de Nantes, quand ils jugeraient qu'il en serait temps, et si la cour entreprenait de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entre eux fort secrètement, Joli se chargea de l'exécution, et des mesures qu'il fallait prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les

partisans du cardinal de Retz. Joli se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal, et de le confirmer dans ce dessein. C'est pourquoi il s'attacha particulièrement à cultiver les bonnes grâces de M. de la Meilleraye, qui lui étaient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer et de concerter la manière dont on s'y prendrait. De son côté le cardinal de Retz affectait de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevait de Rome, dont Joli lui portait les originaux, après les avoir déchiffrés, et mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez long-temps, et jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvaient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait et si pénétré de cette manière d'agir, que, par un retour peut-être trop généreux, il montrait aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivait plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux et les plus outrageans, en présence du cardinal de Retz et de Joli, disant qu'il était plus grand frondeur qu'ils n'avaient jamais été, et qu'il haïssait le cardinal

Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyaient de cela que ce qu'il en fallait croire, sans s'amuser à des discours qui pouvaient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disaient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour, par des raisons d'intérêt et de fortune.

Cependant la cour et le cardinal de Retz agissaient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome, où une des expéditions de la démission avait été envoyée. Le sieur de Gaumont fut nommé par le roi pour aller solliciter cette affaire; mais ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plus tôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charrier, qui, sachant ce qu'il contenait, trouva le moyen de l'ouvrir adroitement et d'en tirer la démission: après quoi, il le rendit bien fermé à Gaumont, dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la pièce en question, en écrivit au premier président: mais comme ce magistrat, qui dans le fond était ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire, qui s'était fait en prison, il aurait été inutile de produire la démission:

ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle était devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon ; et si sa Sainteté eût été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitait, l'affaire aurait été bientôt conclue, et la démission se serait bientôt retrouvée, ce qu'avait fait l'abbé Charrier n'ayant été que pour se rendre maître de la chose, et pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvaient arriver. Cependant, quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au [illegible]s du pape, ses ennemis, et surtout l'abbé Fouquet, ne laissèrent pas d'en prendre occasion de faire entendre au cardinal Mazarin, qu'il faisait agir sous main l'abbé Charrier pour empêcher l'expédition de l'affaire, et qu'il n'avait pas intention d'exécuter ce qu'il avait promis, ajoutant qu'il avait des avis certains que le cardinal cherchait les moyens de se sauver, et qu'il le ferait si on n'y prenait garde. Les deux avis étaient pourtant très-faux dans ce temps-là, puisque l'abbé Charrier sollicitait sérieusement à Rome, et que le dessein de faire sortir le cardinal de Retz du château n'était encore qu'en idée, et ne devait s'exécuter qu'en cas que la cour changeât

de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la cour et au cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligèrent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travaillait incessamment à se sauver, selon les sentimens de ses amis, sans s'arrêter à aucune considération. C'était aussi celui de sa Sainteté, qui pressait tous les jours l'abbé Charrier d'en écrire au cardinal de Retz, et de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui et contre le cardinal Mazarin, tout ce qu'il pouvait désirer. Mais comme l'abbé représentait à sa Sainteté les différentes difficultés et risques d'une entreprise de cette nature, et que cependant le retardement pouvait obliger la cour à transférer le cardinal dans une prison plus sûre et plus étroite, le pape répondit qu'il n'y pouvait que faire; que, s'il était entre les mains des Turcs, il faudrait bien qu'il prît patience, et que, quoi qu'il en fût, il ne pouvait en conscience accepter la démission, qui était trop contraire aux lois de l'Eglise.

C'était aussi le sentiment du premier président de Bellièvre, que Gaumartin était chargé

de pressentir ; et quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisait un peu, il se faisait cependant assez entendre, en disant que le cardinal de Retz était trop habile homme pour se laisser prévenir, et que, puisque Joli était à Nantes, il ne doutait point qu'il ne prît son parti quand il en serait temps ; mais il alla plus avant dans la suite, car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz était de venir droit à Paris au sortir de Nantes, de révoquer sa démission, de prendre possession en personne, et de faire le serment de fidélité au parlement : à quoi il promettait d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'événement. Caumartin s'était aussi assuré du premier président de la chambre des comptes pour le serment de fidélité.

Enfin il n'y avait plus aucun des amis du cardinal de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le duc de Brissac, l'abbé Charrier, et les autres qui avaient le plus été pour sa démission, et cela, parce qu'ils n'étaient pas contens de la manière dont elle avait été donnée, et qu'ils jugeaient bien que, si elle était admise, le cardinal de Retz demeurerait sans aucune considération, et ne pourrait plus rien

faire pour eux : au lieu que, s'il se sauvait du château de Nantes, on pourrait renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourraient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz résista jusqu'à l'extrémité aux sentimens de ses amis les plus intimes, et, quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions du cardinal Mazarin, et des sollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Brest, il eut bien de la peine à se résoudre ; s'imaginant que les chagrins de la cour à son égard ne venaient que du refus de Rome, et de l'opinion qu'on y avait qu'il ne faisait pas tout ce qu'il pouvait pour faire admettre sa démission. Il était d'ailleurs entretenu dans cette pensée par le maréchal de la Meilleraye, qui lui conseilla, pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle lettre au pape en termes très-pressans, pour le prier d'accepter sa démission, et de l'envoyer au premier président par Malclerc, son écuyer, qui pouvait aller jusqu'à Rome, si la cour le jugeait à propos, avec des ordres très-positifs pour l'abbé Charrier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas,

dès ce temps-là, d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le maréchal. Il ne lui laissait plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joli prenait soin de composer de manière à ne lui laisser aucun ombrage, et à l'entretenir dans l'opinion où il était, qu'on travaillait sérieusement pour faire agréer la démission, le cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connaître que le pape l'exhortait à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnait incessamment à la cour du dessein que le cardinal avait de se sauver; et voyant que ses lettres ne faisaient pas assez d'impression sur l'esprit du roi et du cardinal Mazarin, qui étaient alors en campagne occupés d'autres soins, il résolut de les aller trouver exprès, pour solliciter lui-même et faire expédier les ordres nécessaires pour le faire transférer à Brest. Le premier président, ayant su cela, en avertit Caumartin, et celui-ci le cardinal de Retz, lequel ayant su que le maréchal de la Meilleraye avait reçu dans le même temps des ordres plus pressans

de le resserrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conseillaient de penser à se tirer de la captivité. Mais comme il n'en voulait venir là que dans la dernière extrémité, il résolut, avant toutes choses, de faire sonder le maréchal pour savoir ce qu'il ferait s'il arrivait que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Brest, ou que le roi vint exprès à Nantes, comme on en faisait courir le bruit.

Il jeta pour cela les yeux sur le duc de Brissac, beau-frère du maréchal, auquel il jugea qu'il était à propos et temps de communiquer son dessein, attendu qu'il avait besoin de son secours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupreau, pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, et se chargea non-seulement de savoir ce qu'on pouvait se promettre du maréchal, mais aussi de lui fournir tous les secours qui seraient en sa disposition pour lui aider à se sauver, et pour le conduire ensuite à Paris, ou partout ailleurs où il voudrait se retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal, qui aimait le duc, et qui ne douta point de la sincérité de ses promesses; de sorte que, rempli de belles espérances, il fit aussitôt appeler Joli pour lui dire qu'il n'a-

vait qu'à prendre des mesures avec le duc de Brissac, qui était résolu de tout entreprendre pour lui. Joli ne fut pas si crédule, et ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoutant cependant qu'il fallait se servir de lui, et en tirer ce qu'on pourrait. Pour cet effet il lui proposa différens moyens de le sauver, dont le principal dépendait absolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre sous la garde-robe du cardinal de Retz, on avait proposé qu'en faisant une ouverture au plancher qui les séparait, le cardinal pourrait descendre dans l'appartement du duc, et se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, et qu'on chargerait à l'ordinaire sur un mulet qu'on ferait venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Brissac, qui ordonna au sieur de la Rade, son écuyer, de conférer avec Joli pour la construction du coffre, et pour les autres préparatifs. Il parla ensuite au maréchal, pour savoir la manière dont il en userait, s'il recevait des ordres de la cour pour la translation du cardinal; et le maréchal, sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'était ni en humeur ni en état de faire la guerre au roi. Mais étant interrogé sur le même sujet par madame sa femme, sœur

du duc, et par madame de Chalusset, femme du lieutenant du roi, il leur répondit plus ouvertement, et elles dirent l'une et l'autre qu'il ne fallait pas s'y fier.

Sur cette réponse, le cardinal et le duc convinrent qu'il fallait disposer toutes choses pour l'exécution projetée; et, pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avait pas accoutumé de séjourner long-temps à Nantes, s'en retourna chez lui jusqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joli qui connaissait assez le duc de Brissac, et qui jugea bien qu'il ne s'embarquerait pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour sauver le cardinal, dans lequel le duc ne fut pas intéressé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde sur une escarpolette du haut de la terrasse, où il avait la liberté de se promener, et qui répond sur le bord de la rivière auprès d'un abreuvoir. Quelques-uns de ses amis devaient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, et le mener au travers du faubourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au-dessus de Nantes, à un rendez-vous sur la Loire, où ils trouveraient des bateaux prêts pour passer la rivière, et de l'autre côté des chevaux frais pour gagner dif-

férens relais disposés d'espace en espace chez des gentilshommes, afin de se rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Brissac, pour ne pas diminuer les bonnes intentions qu'il faisait toujours paraître. Mais Joli ne laissa pas de préparer ce qu'il jugea nécessaire pour cela, et d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rousseau, frère de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puissant de corps, et très-capable de bien exécuter ce à quoi on voulait l'employer.

Cet abbé, étant arrivé à Nantes, fit provision d'une corde pour l'exécution de ce dessein, avec un bon morceau de bois, nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carrosse, pour l'attacher au bout de la corde, et sur lequel le cardinal devait être assis, et une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevait tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, et de la nécessité qu'il y avait de les prévenir le plus tôt qu'il pourrait, fit prier le duc de Brissac de revenir le plus promptement possible, en le

sommant de tenir la parole qu'il avait donnée. Le duc revint deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde ; et la Rade, son écuyer, ayant remis entre les mains de Joli le coffre qu'il avait fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joli et par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure, après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin, 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les deux ducs de Retz, seulement par bienséance, avec promesse de revenir le dimanche au soir sans faute, pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint et se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de lui, et il ne vint que le lundi fort tard, s'excusant sur un débordement d'eau, qui avait rompu le pont d'une petite rivière qui est sur le chemin de Machecoul à Nantes : après quoi, il déclara nettement au cardinal de Retz, que les ducs n'étaient point du tout d'avis qu'il entrât dans un dessein de cette nature, étant beau-frère du maréchal et logé chez lui : de sorte qu'il se dégagea ainsi de toutes ses paroles et promesses si positives.

Le cardinal, feignant d'approuver ses raisons, ne le pressa pas davantage ; et l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joli de ce changement : sur quoi, ils résolurent à l'instant de tirer de lui au moins ce qu'on pourrait pour aider à l'autre dessein, qu'ils lui découvrirent alors, le priant d'envoyer, dès qu'il serait chez eux, son écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, et de s'assurer de quelques bateaux pour passer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre côté de la rivière, pour aller jusqu'à Brissac, et de là chez le marquis de Château-Renaud, chez le marquis de Vassé, chez le marquis de Fosseuse, où le cardinal était assuré de trouver les équipages nécessaires pour le mener en diligence à Paris, avec ceux de sa suite. Le duc de Brissac accepta cette proposition avec joie, parce qu'elle le dégageait de la première, qui aurait été non-seulement peu honnête à lui, par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuse, puisque, suivant l'arrangement, il devait demeurer le dernier dans le château, et n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi, dans le fond, on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque ; mais on ne peut pas aussi l'excuser d'une grande

légèreté d'avoir promis aussi positivement qu'il l'avait fait, et de manquer à sa parole dans le temps de l'exécution. Il fallait, avant de s'engager, examiner la chose mûrement avec son conseil, et en prévoir les conséquences.

Quoi qu'il en soit ce duc retourna chez lui aussitôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'était chargé. Cependant, comme l'expédient du coffre était plus du goût du cardinal que l'autre, Joli ayant su que la duchesse de Retz était en chemin pour le venir voir, et qu'elle devait loger dans l'appartement du duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plut fort au cardinal de Retz, et même à la duchesse, qui, étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance et de générosité que lui, ajoutant que, s'il avait bien insisté, les deux ducs de Retz se seraient apparemment désistés de leurs oppositions, et qu'elle ne doutait pas qu'en envoyant Joli à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances réitérées plusieurs fois avec chaleur, et accompagnées des anciennes marques de tendresse, engagèrent le cardinal de Retz à envoyer Joli à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui repré-

senta du peu d'apparence du succès, et du danger qu'il y avait de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manquerait pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse était mal avec son mari; que c'était là le sujet de son voyage à Nantes, et que le cardinal voulant les raccommoder, envoyait Joli à Machecoul, parce que le duc avait beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui-même, qui le pria en même temps de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, et de dire à ceux qui paraîtraient curieux sur le voyage de Joli; qu'il n'était fondé que sur la nouvelle qu'il avait reçue de la vacance d'un prieuré de six mille livres de rente à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le panneau tout au travers, plaignant le malheur de la duchesse, pour laquelle il avait eu autrefois quelques sentimens; mais cela ne servit de rien. Joli trouva les deux ducs de Retz si éloignés, et si prévenus contre cette affaire, qu'il n'en put rien obtenir que des ordres très-pressans pour la duchesse de revenir incessamment, menaçant Joli de le rendre responsable des événemens; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence, la duchesse avait proposé au cardinal de le sauver dans son carrosse, avec les habits d'une de ses demoiselles, qui sortaient toujours masquées, aussi-bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du château ; mais comme ce n'était que sous la même condition du consentement de son père et de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joli, qui la fit partir aussitôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude, le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joli avait réussi, et qu'il avait raccommodé toutes choses.

Cependant la Rade, écuyer du duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la duchesse, avec un cheval pour le cardinal, il envoya donner avis à Joli, qui l'alla trouver aussitôt dans une maison du faubourg de Richebourg, et qui lui apprit que le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné ne manqueraient pas de se trouver à six heures du soir au rendez-vous, sur la rivière, à quatre lieues de Nantes, dont le cardinal ayant été averti, il résolut de se sauver sur les cinq heures du soir, qui était le temps où il avait coutume de se promener sur la terrasse. De sorte que toutes choses ayant été disposées

pour cela, l'abbé Rousseau, qui s'était chargé de le descendre, se rendit au château avec la corde et la sangle, enveloppées dans son manteau, de manière à ne pouvoir être remarqué sans en être averti; et, afin qu'il ne manquât ni de conseil, ni de courage, ni de secours, on lui donna pour adjoint le sieur Vacherot, médecin de la faculté de Paris, qui était attaché depuis long-temps à la personne du cardinal de Retz, homme résolu, de sang-froid, et capable de tempérer, par sa prudence et par sa sagesse, l'emportement et la vivacité de l'abbé Rousseau. Il fut aussi arrêté que Fromantin et Imbert, l'un chirurgien, et l'autre valet de chambre du cardinal, qui avaient coutume de le suivre à la promenade, auraient quelques bouteilles de vin pour faire boire la sentinelle et les deux gardes, qui seuls pouvaient voir ce qui se passait à l'endroit par où le cardinal devait se sauver.

Toutes ces mesures prises, le cardinal de Retz fit venir le sieur Salmonet, prêtre écossais, homme savant et de mérite, qui demeurait avec lui depuis long-temps, et le sieur de Montet, son frère, qui depuis a été tué en Alsace, lieutenant-colonel du régiment écossais de Douglas, le sieur de Boisguérin, gentil-

homme breton, attaché au cardinal, et le sieur de Beauchesne, ancien domestique de la maison, tous braves gens et fort résolus, auxquels il déclara le dessein qu'il avait de se sauver, les priant de faire tout ce que Joli leur dirait. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joie et d'approbation, à la réserve de Salmonet, qui, s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette résolution, en lui représentant fortement les suites fâcheuses qui pourraient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frère de Montet, qui, quoique très-brave, se mit aussi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement sans s'émouvoir et sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, trois à quatre heures après, pour s'aller botter, et se tenir prêts à monter à cheval, lorsque cinq heures sonneraient au château, pour se trouver avec la Rade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui était l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, et qui répondait au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvrait point l'endroit par où devait descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la rivière, on chargea le sieur Paris,

ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, et de jeter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verrait le cardinal prêt à descendre. Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal, et n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarrassa le plus Joli, et ceux qui attendaient avec lui, fut que le cardinal de Retz, intimidé, au moment de l'exécution, par Salmonet, qui était auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart d'heure après que l'horloge eut sonné; et les remontrances de ce trembleur opérèrent si bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joli de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert lui répliqua franchement que cela ne pouvait plus se différer; que l'affaire était sue de trop de gens pour n'être pas découverte, si on temporisait davantage; que la seule présence de l'écuyer du duc de Brissac, avec le cheval de main, dont le maréchal ne manquerait pas d'être informé, suffisait pour cela; que le lendemain était un dimanche, jour auquel toute la ville avait coutume de se promener sur la motte qui était au pied de la terrasse; qu'après tout il irait avertir Joli de ce changement, s'il le lui commandait absolument; mais qu'après cela, il lui déclarait qu'il ne rentre-

rait pas au château, et qu'il ne croyait point que Joli fût assez fou pour demeurer à Nantes plus long-temps, attendu qu'il y allait de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien et si à propos, que le cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre, suivi du sieur Vacherot et de l'abbé Rousseau, qui portait sous sa soutane tous les ustensiles nécessaires ; Salmonet s'étant retiré au même temps, pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert et Fromantin suivirent aussi le cardinal. Etant arrivés, son éminence fit semblant d'avoir soif et dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Après que le cardinal eut bu, en se retournant il fit signe à Fromantin et à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux gardes qu'il fallait vider la bouteille, et boire à la santé de son éminence; et, feignant de craindre qu'il ne le sût, ils les tirèrent derrière une tour, où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton, entre deux créneaux, de manière à faire croire aux sentinelles, quand elles seraient retournées à leur faction, qu'il regardait à son ordinaire ceux qui se promenaient sur la Motte Saint-Pierre. S'étant ensuite placé

sur l'escarpolette, et fait lier à la corde avec la sangle, qui le prenait en écharpe de dessus une épaule par-dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau et le sieur Vacherot le dévalèrent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre, le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joli et aux autres qui s'impatientaient à l'abreuvoir. Mais la Fontaine, valet de Joli, et celui de Rousseau, qui étaient aussi placés de manière à voir ce qui se passait, le rassurèrent aussitôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, et l'ayant dégagé de la sangle et de l'escarpolette, ils le menèrent, tout hors de lui, au lieu où il était attendu. Après quoi, Beauchesne et de la Rade l'ayant mis à cheval, Joli et de Montet prirent le devant pour s'assurer de la porte du faubourg par où il fallut passer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne savait où il était, ni ce qu'il faisait; ce qui fit que son cheval, qui était trop vigoureux pour lui, et dont il ne tenait même pas la bride, s'étant cabré, s'abattit sur le pavé, dès qu'on commença de marcher, et le

cardinal s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étaient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter ; et cet accident ayant assemblé beaucoup de monde alentour de lui, Joli et de Montet qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main, pour écarter le peuple ; mais cela n'était ni difficile ni nécessaire. La plupart des habitans étaient plutôt disposés à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crièrent tout haut : *Dieu vous bénisse, monseigneur! sauvez-vous!*

Ainsi le cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble (1), qui alla si loin, qu'en sortant du faubourg, il pensa se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportait, si un de ses gens ne se fût mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premières lieues, quoique tous ceux de sa suite fissent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venait apparemment de la douleur de sa chute. Il ne commença d'ouvrir la bouche que quand il se vit dans le bateau où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient, et où il prit des bottes en passant la

(1) Le cardinal dit que, pour s'empêcher de s'évanouir, il se tirait, de temps en temps, les cheveux de toute sa force.

rivière. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, et pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudraient les suivre, et leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusque-là le cardinal se fût plaint de rien ; mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffrait de si terribles douleurs, qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin ; qu'il aimait mieux se laisser reprendre que de courir davantage : de sorte qu'il fallut le descendre de cheval à neuf heures du soir, et le coucher dans une pièce de terre à côté du grand chemin, où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis pour le venir enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigné alla chez un gentilhomme de ses parens, proche de là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit ; mais il fut refusé, et ne put obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paysans, pour porter le cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupreau, maison du duc de Brissac, et éloignée de là de trois ou quatre lieues : ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passait, le maréchal de la Meilleraye, qui était fort incommodé de la goutte, ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal ; mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes et les sentinelles ayant été si bien amusés et trompés par Imbert et Fromantin, qu'ils ne s'aperçurent de rien. Imbert et Fromantin, feignant de rapporter la bouteille, eurent le temps de sortir du château après l'abbé Rousseau et le sieur Vachérot, qui s'étaient retirés aussitôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal était toujours là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la première maison qu'il trouva ouverte, et, l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau et sa soutane, qu'il laissa derrière la porte, et parut aussitôt en habit gris avec une perruque dont il avait fait provision. En cet état il sortit de la ville, et s'alla cacher dans la première pièce de blé qu'il trouva, jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert fit un manége à peu près semblable, et ils se sauvèrent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évasion du cardinal fut

porté au château par un petit page de madame la maréchale, qui se baignait alors, et qui le voyant descendre, se mit à crier de toute sa force, pour avertir les sentinelles; mais comme dans le même temps un jacobin qui se baignait aussi fut en péril de se noyer, et que de tous côtés on criait pour appeler du secours, les sentinelles lui appliquèrent les cris du page, qu'ils n'entendaient que confusément : de sorte que le page fut obligé de courir tout nu au château, pour se faire entendre, et de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la ville, celle du château qui répond sur la Motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tombait en charge d'avertir le maréchal, se regardèrent assez long-temps avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connaissant son humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal, ayant su la chose, et l'ayant dit à son père, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra, devant tout le monde, dans des emportemens si étranges, qu'il paraissait hors de son bon sens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avait favo-

risé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement était très-faux; et il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avait pour lui, par ordre ou du moins par permission de la cour, il ne se relâchait en rien pour tout ce qui avait rapport à la sûreté de sa personne, et qu'il le faisait garder aussi étroitement qu'il l'était auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le grand-maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal et plusieurs autres volontaires, jusqu'au nombre de deux à trois cents, ils suivirent le cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvait pas aller vite, ils n'arrivèrent au lieu où il avait passé la rivière, que trois heures après; et n'y ayant point trouvé de bateau, ceux qui avaient servi au passage ayant été percés et coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes; mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avait été page dans la maison de Retz, qui lui représenta qu'il serait inutile et même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le duc de Brissac se mêlait de l'affaire, et qu'il n'aurait pas manqué d'assembler ses amis: de sorte qu'il pourrait bien être pris lui-même en voulant prendre son prisonnier.

Ce raisonnement sauva le cardinal de Retz : car il est certain que si le grand-maître fût passé seulement avec six personnes, il l'aurait trouvé dans sa chaise, suivi seulement de Joli, de Montet et la Rade. Le duc de Brissac et le chevalier étaient allés chacun de son côté assembler leurs amis. Boisguérin et Beauchesne avaient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris; mais le grand-maître, persuadé de ce qu'on lui disait, retourna sur ses pas avec sa troupe, à la réserve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la rivière, pour savoir si le cardinal avait effectivement passé la Loire au lieu où ils étaient arrêtés.

Ce qu'il y eut de plus heureux et de plus étonnant en tout cela, fut que le maréchal, outre le corps qui avait suivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la rivière, sur le chemin de Beaupreau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouvèrent personne sur leur route, hors le sieur de Paris qu'ils gardèrent un jour entier, avec menaces de le ramener dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument qu'il ne demandait autre chose, et qu'il aurait le plaisir

de dire au maréchal qu'ils s'étaient amusés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avaient que faire, au lieu de courir après le cardinal qui n'était que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes, qui connaissaient l'humeur violente du maréchal, qu'ils ne jugèrent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot et Salmonet furent aussi découverts et arrêtés à Nantes, mais inutilement : car, quoique le premier eût aidé à descendre le cardinal, il n'y avait aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence, et à prouver qu'il s'était toujours fortement opposé à ce dessein. Mais les gens de Joli et de l'abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez maltraités pendant quelque temps, quoique enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avaient rien su de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joli, contre qui le maréchal jurait et s'emportait à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachait la barbe et les cheveux, disant qu'il était enragé d'avoir été si long-temps sa dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit

bien alors avoir été chiffrées par lui ou déchiffrées à plaisir.

Si le maréchal était embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'était pas moins à Beaupreau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac, qui était allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, et pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carrosse avec le chevalier de Sévigné et sa compagnie ordinaire, pour aller à deux lieues de là se réfugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de la Poise. Cette maison est entourée de bons fossés pleins d'eau. Il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha de Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chute l'avait mis, qui ne lui permettait pas de continuer son chemin. Les sieurs de Sévigné et de la Poise le quittèrent là pour aller aider au duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéir en toutes choses au cardinal : de sorte que Joli demeura seul avec lui pendant cinq ou six heures qu'il passa dans son lit assez tranquillement; après quoi, le concierge de la

maison l'ayant averti qu'il avait vu quelques cavaliers avec des gardes du maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au bas d'une tour, par une trappe, qui ne paraissait point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y descendirent avec une petite provision de pain et de vin. Le lieu était fort incommode, et on y enfonçait jusqu'à mi-jambe dans l'eau et dans les terres glaises. Pour remédier à cela, on descendit quelques chaises de paille, sur lesquelles le cardinal et Joli furent obligés de passer près de neuf heures de temps fort désagréablement, en attendant le retour du maître de la maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le duc de Brissac n'avait encore pu assembler que trente gentilshommes, et qu'il en voulait un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement et plus honorablement.

Mais le cardinal, qui s'ennuyait dans son cachot, ne voulut pas y demeurer davantage, et ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joli, ils se mirent en chemin vers

les onze heures du soir sous la conduite du maître de la maison. Ils firent près d'une lieue assez légèrement ; mais ensuite le cardinal se mit a faire de si grands cris, qu'il fallut le mettre à terre environ à minuit, pendant que le sieur de la Poise alla chercher quelque espèce d'équipage dans le voisinage, pour le transporter à Beaupreau qui n'était éloigné que d'une lieue ; mais n'ayant pu rien trouver qui convînt, il revint au point du jour, et il proposa au cardinal de se traîner comme il pourrait dans une ferme voisine qui était à lui, où il pourrait demeurer assez sûrement jusqu'au soir, caché dans un tas de foin qui était dans la cour ; après quoi il promit que le duc de Brissac viendrait le chercher à la tête de deux cents hommes, tous bons gentilshommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il fallait bien se soumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'étant donc rendus à la ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le cardinal s'enferma avec Joli. On leur donna du pain, du vin et du salé, et ils demeurèrent dans cet état depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, le fermier allant de temps en temps officieusement leur donner des alarmes, dès qu'il voyait passer quelque cava-

lier. La chose alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la cour, et faire plusieurs questions qui paraissaient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude; et, soit que cela se fît par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le sieur de la Poise revint avec plusieurs chevaux les tirer de cette prison, et le cardinal s'étant mis en croupe derrière un gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyait son bras blessé, ils arrivèrent heureusement à Beaupreau, où ils trouvèrent le duc de Brissac avec plus de trois cents gentilshommes, un bon carrosse, où l'on avait mis deux matelas sur lesquels le cardinal se couchait à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joli, après avoir pris un bouillon à Beaupreau. Le duc de Brissac fit fort bien les choses, et en grand seigneur.

Il se mit à la tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des caresses à tout le monde. Tous les pages et domestiques avaient des flambeaux allumés pour éclairer la marche, qui se fit pendant la nuit, et il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à ceux qui en auraient besoin. En cet équipage, on arriva vers la pointe du jour à un bourg appelé Mon-

taigu, où l'on trouva le duc de Retz, frère du cardinal, avec sept à huit cents chevaux : de sorte que les deux troupes étant jointes ensemble, il y avait plus de douze cents hommes à cheval, tant maîtres que valets, la plupart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très-bonne grâce. On trouva aussi à Montaigu et sur toute la route les paysans sous les armes : de sorte que ces messieurs, voyant leur partie si bien faite, jugèrent à propos de se faire voir au maréchal de la Meilleraye en passant à la vue de Nantes, d'où ils continuèrent leur marche jusqu'à Machecoul, où ils arrivèrent le mardi 11 août, sur les cinq heures du soir, et où toute cette noblesse fut traitée magnifiquement pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La première chose qu'on fit, dès qu'on fut arrivé, fut de panser le bras du cardinal ; et l'on vit bien alors qu'il ne se plaignait pas sans sujet, tout son bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort considéré dans la maison, l'ayant bien examiné, dit que ce n'était rien. Cet ignorant ne s'aperçut pas que l'épaule était démise : ce qui fut cause que le cardinal, ayant été traité d'une toute autre

manière qu'il ne fallait, en ressentit de fort grandes douleurs, et demeura estropié pour toute sa vie. Cela ne serait pas arrivé sans doute, s'il avait été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce temps-là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démission de l'archevêché, qui lui était conseillée par tous ses amis de Paris et d'ailleurs, et à laquelle il les avait déjà priés de travailler comme ils pourraient; mais comme tout ce qu'ils avaient pu faire sans lui ne suffisait pas pour annuller un fait de sa main, Joli fit dresser un acte de révocation en bonne forme, par les notaires de Machecoul, qui fut signé du cardinal, et envoyé à Paris en diligence, pour s'en servir dans le besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux duc de Retz ayant fait représenter au cardinal, par sa fille la duchesse, plusieurs raisons considérables pour l'en détourner, et pour le porter au contraire à ratifier de bonne grâce ce qu'il avait fait en prison. Il lui faisait entendre que c'était l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la cour, et de s'en attirer des grâces; mais le jeune duc de Retz et le duc de Brissac, qui n'envisageaient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très-faiblement cet avis,

et Joli ayant au contraire soutenu avec chaleur la nécessité de la révocation, et fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris et du P. de Gondi, la chose passa sans peine, les raisons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été pesées assez sérieusement.

Après cela, il fut question de trouver au cardinal un autre asile que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de la Meilleraye faisait venir des troupes par ordre de la cour, et que le duc de Retz ne pouvait arrêter ni entretenir long-temps chez lui un aussi grand nombre de noblesse. Belle-Isle ayant été choisi pour cela, le duc de Brissac, le chevalier de Sévigné et Joli s'embarquèrent avec le cardinal et du Brocard, le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe, et trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes et un petit bâtiment appelé *Chatte*, au port de la Roche, qui n'est qu'à une lieue de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaise, la nuit du vendredi 14 août, fort secrètement; personne n'en ayant rien su que ceux qui étaient de la partie, de peur que le maréchal, en étant informé, n'envoyât après eux des barques armées qui auraient pu les embarrasser.

Le premier jour de l'embarquement se passa assez bien, et la petite flotte arriva heureusement à la rade du Croissi, à la réserve de *la Chatte*, qui demeura derrière, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande alarme au sujet de plusieurs petits bâtimens qui la vinrent reconnaître, toute la côte étant sur ses gardes, à cause de quelques vaisseaux biscaïens qui pirataient. Cette alarme fut légère en comparaison de celle qu'on eut le lendemain sur les deux heures du matin, deux des bâtimens biscaïens étant venus sur les chaloupes, et les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avait une église ruinée, nommée Saint-Jacques, où le cardinal se retira. Il se fit cacher dans un monceau d'ardoises, de peur d'être découvert par les gens du pays. Dans cette fâcheuse nécessité, Joli fut d'avis de faire un signal aux Biscaïens, et de les prier de les passer à Belle-Isle, ou même droit en Espagne, prévoyant bien qu'à la fin on serait obligé d'en venir là; mais le duc de Brissac, qui n'avait aucune envie de passer en Espagne, rejeta bien loin cette proposition. Ainsi le cardinal de Retz, qui n'osait rien décider sans lui, fut obligé de demeurer dans les ardoises depuis midi jusqu'à huit heures du soir, que

les Espagnols se retirèrent, après avoir tiré de temps en temps quelques coups de canon sur les chaloupes. Il semblait que ces coups de canon devaient naturellement faire venir du monde en cet endroit; cependant le cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vînt personne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté sur les chaloupes avec sa suite, qu'on aperçut une troupe de cavaliers courant sur la côte, qui étaient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être aussi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reste du voyage fut assez paisible. Les matelots firent force de rames toute la nuit, et, ayant été favorisés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arrivèrent heureusement à Belle-Isle, le 17 août 1654, sur les onze heures du matin, et *la Chatte* le lendemain; et quelques jours après, le duc de Retz, qui n'avait pu venir plus tôt, parce qu'il avait été obligé de demeurer à Machecoul, pour remercier la noblesse, et pour y donner les ordres nécessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arrivèrent à Belle-Isle étaient si fatigués, et ils avaient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on

ne songea d'abord qu'à se reposer et à se divertir, se voyant dans un pays assez agréable, et en sûreté contre les entreprises du cardinal Mazarin : de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquiétude que celle de la blessure du cardinal. Mais comme son mal n'était pas encore bien connu, et que du Brocard qui le pansait n'en savait pas plus que le chirurgien de Machecoul, qui avait toujours soutenu que ce n'était qu'une contusion, on ne s'en mettait pas autant en peine que la chose le méritait : d'autant plus que le lit, le repos, et le moins d'inquiétude, donnaient plus de relâche au cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendait assez tranquillement des nouvelles de Paris pour se déterminer à passer, ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissait pas, par provision, de se mettre en état de se défendre autant qu'il était possible ; et le duc de Retz, ayant fait faire la revue à tous les habitans de l'île, qui se trouvèrent environ neuf cents hommes, il leur fit promettre de se jeter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire qui était de cent cinquante hommes, et les quarante gentilshommes qui avaient suivi le cardinal, dont le nombre

s'augmenta considérablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de service.

Les premières nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boisguérin, qui dit que si le cardinal de Retz avait pu aller droit à Paris, suivant le premier projet, il aurait été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avait marqué une joie extraordinaire, en apprenant qu'il s'était mis en liberté; que le chancelier et l'abbé Fouquet se préparaient à sortir, sur le bruit qui se répandait de son arrivée prochaine; et que le premier président de Bellièvre n'attendait que cette occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin et les Fouquets, avec qui il était brouillé. Il ajoutait que le clergé était fort bien disposé; que le chapitre de Notre-Dame avait fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cents personnes avaient assisté; que les curés avaient aussi résolu d'en faire chanter un; que le chapitre avait enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avait été aussitôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frère du grand-vicaire; que l'abbé Fouquet, ayant été informé de tout cela, était allé chez le premier président, pour lui demander le duplicata de la démission qui était entre ses mains; mais que le

premier président l'avait refusé, disant que c'était un dépôt dont il ne pouvait se dessaisir sans le consentement du cardinal de Retz ; que Caumartin avait fait deux lettres, l'une au roi, et l'autre à la reine, sur les blancs signés par son éminence, lesquelles lettres avaient été portées par le sieur de Villiers, un des gentilshommes de la princesse Palatine, qui avait promis de prendre son temps pour les rendre ; que cette princesse avait écrit à Caumartin, qu'elle ne désespérait pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin, en conservant même l'archevêché, mais qu'il fallait attendre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols (1); que le duc de

(1) Arras était une place très-importante pour les Espagnols. Un peu avant que les Français la prissent, on disait par dérision à Arras :

Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Français l'ayant prise, on retrancha le *p* au quatrième mot du premier vers, et on dit :

Quand les Français rendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étaient commandés par le prince de Condé ; et ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchemens. Il en serait arrivé tout autrement si Fuensaldagne avait suivi le sentiment de M. le Prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

Noirmoutier avait écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz pour leur déclarer qu'il était prêt à le recevoir dans Charleville, s'il voulait s'y retirer, et qu'il les conjurait de le lui faire savoir : ce qu'il lui avait fait déjà dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il était au château de Nantes, à l'occasion de quoi le cardinal avait donné, dès ce temps-là, une lettre de créance à Joli pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre, il le priait de faire tout ce que Joli lui dirait. Boisguérin dit aussi que les partisans de M. le Prince pressaient de traiter avec ceux du cardinal de Retz; que son altesse avait su son évasion et qu'il s'acheminait à Paris. Il avait fait ce qu'il avait pu pour engager le comte de Fuensaldagne à lever le siége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plupart des bourgeois disposés à le recevoir; mais ce général ne voulut point entendre à cette proposition, qui aurait été cependant, suivant les apparences, le salut de l'Espagne, de son altesse, du cardinal de Retz, et par conséquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin.

Voilà tout ce qui fut rapporté par Boisguérin sur un billet de créance de Caumartin qui n'a-

vait pas osé rédiger tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de la Meilleraye, qui s'étaient rendus maîtres de tous les passages. Mais comme le messager avait de l'esprit et beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement, et vit même la duchesse de Retz, qui aurait pu se servir de lui pour envoyer au duc, son mari, l'argent qu'elle lui avait promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac, sa sœur, qui avait fait espérer la même chose au duc de Brissac, son époux. Ces deux dames se contentèrent de leur donner, au lieu d'argent, quantité de fausses alarmes, en leur faisant entendre que le maréchal faisait de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Isle. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces messieurs, que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyait bien qu'on ne voulait pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigné et les autres remarquaient tous les jours des barques longues, envoyées, selon eux, par le maréchal pour investir l'île; après quoi, il ne leur aurait plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retirerait. Les ducs de Retz et de Brissac ne voulaient

point que ce fût à Charleville, parce qu'ils craignaient de s'engager dans des affaires qui pourraient avoir de longues suites, dont le duc de Noirmoutier ne manquerait pas de tirer tous les avantages, si l'on en venait à un accommodement. Joli soutenait de son côté qu'il n'y avait pas de meilleur parti à prendre que celui-là; que la présence du cardinal de Retz donnerait de l'inquiétude au cardinal Mazarin, lorsqu'il serait dans ces quartiers-là; qu'il y avait à la rade de Belle-Isle des vaisseaux hollandais dont on pourrait se servir pour passer en Flandre, et de là à Charleville ou à Mézières, et qu'enfin il valait mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, si ce voyage était jugé nécessaire, que de passer par l'Espagne, quand ce ne serait que pour ôter au cardinal Mazarin les prétextes que ce passage lui fournirait pour rendre le cardinal de Retz odieux et suspect. Cependant les ducs de Retz et de Brissac l'emportèrent, et déterminèrent le cardinal à passer en Espagne sur une petite barque de vingt-cinq tonneaux, dont tout l'équipage était composé de quatre matelots et du maître, qui, selon eux, avait fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avait tant d'envie de se défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il passerait plus sûrement sur cette

barque que sur les plus grands vaisseaux. Après cela, on affecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change aux barques longues du maréchal, qu'on supposait toujours autour de Belle-Isle, et qui ne subsistaient que dans l'imagination de ces messieurs. Pour cet effet, on fit semblant d'embarquer le cardinal dans un gros vaisseau hollandais, qui mit aussitôt à la voile; et cependant il coucha, cette nuit et la suivante, chez le curé de Berger dans l'île, avec Joli, Boisguérin et du Brocard, d'où ils partirent la troisième nuit, déguisés en soldats, pour s'embarquer sur la petite barque, sans que le cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il est vrai que le duc de Retz avait fait charger la barque de sardines, avec ordre au maître de les vendre, et d'en mettre le prix entre les mains du cardinal. Joli se trouva heureusement avoir cent vingt louis d'or, et Boisguérin soixante.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, et on ne fit aucune mauvaise rencontre jusque vers les deux heures après midi, qu'on aperçut une grande frégate qui faisait force de voiles sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit, et alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher

trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portait à terre; cependant elle se passa sans accident, et on comptait d'arriver de bonne heure à Saint-Sébastien; mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devait se donner la terre à droite, la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, et demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenait à l'est, il fit un signal, dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon, de sorte qu'il fallut s'arrêter et passer la nuit sur une côte qu'on ne connaissait point. Pendant ce temps-là, le maître ayant reconnu son erreur, doubla le cap le lendemain, et ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque était française; mais comme on lui demanda la route de Saint-Sébastien, et si elle voulait prendre quatre personnes pour les y porter en la payant bien, elle accepta ce parti, et mit le cardinal à terre avec ceux de sa suite, le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain, à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à Saint-

Sebastien, il dépêcha Joli vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui était à une lieue de là, au port appelé le Passage. Il n'en devait revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le baron eut vu Joli habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportait des nouvelles du siége d'Arras : à quoi Joli répondit que non ; et lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il commença à le traiter avec beaucoup de civilité, et lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui était estimé de tout le monde, et pour qui le roi son maître, et don Louis de Haro ne manqueraient pas de s'intéresser fortement ; que s'il croyait faire plaisir au cardinal, il retournerait incessamment à Saint-Sébastien ; mais que, pour ne point faire d'éclat, il jugeait plus à propos de n'y retourner que dans le temps qu'il avait marqué en partant ; qu'en attendant il allait dépêcher un courrier à Madrid, et que, dans deux jours, il ne manquerait pas de se rendre, à l'entrée de la nuit, à l'auberge de son éminence, pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il serait sans que personne de la ville en sût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le temps marqué, le gouverneur étant venu avec

quelques-uns de ses gens prendre son éminence. On le conduisit dans un appartement séparé, où don Juan de Vatteville, son frère, allait tous les jours dire la messe, et où le cardinal était servi très-proprement et très-délicatement, lui et les siens, pendant que le baron tenait sa table ailleurs, où il y avait quelques gens de M. le Prince, des réfugiés de Bordeaux, et plusieurs officiers de mer et de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Espagne et à don Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie, et Boisguérin fut dépêché pour porter les lettres, sans aucune autre charge, le cardinal craignant de s'embarrasser, et tâchant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvaient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en particulier le comte de Fiesque, qui était à Madrid de la part de M. le Prince, et de lui faire beaucoup de complimens, qui dans le fond ne signifiaient rien. Le baron de Vatteville eût bien voulu que le cardinal se fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, et avec beaucoup de discrétion; mais elles ne produisirent rien, et le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait

vendre les sardines, dont il tira six cents écus, qui servirent à le faire habiller, et ceux qui étaient avec lui, qui en avaient fort grand besoin. Deux jours après le départ de Boisguérin, il arriva encore une barque de Belle-Isle, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme. Beauchesne vint sur cette barque. Il avait été envoyé de Paris à Belle-Isle, et de là à Saint-Sébastien, pour apporter des nouvelles assez différentes de celles de Boisguérin, dont la plus importante était la levée du siége d'Arras, où l'on disait que M. le Prince avait fait des merveilles, et que s'il avait été secondé par le comte de Fuensaldagne, ils n'auraient pas été forcés comme ils le furent dans leurs retranchemens. Après cela, il dit que la cour avait envoyé ordre aux sieurs Granger, Biet et Joli, chanoines de Notre-Dame, au sieur Loisel, curé de Saint-Jean et chancelier de l'université, aux sieurs Chevalier et Lavocat, aussi chanoines et grands-vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le roi à Péronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de se retirer en différens lieux, où ils furent relégués. On avait fait publier à Paris, à son de trompe, que les gens du cardinal de Retz eussent à se retirer et à sortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux

du dernier archevêque avaient été chassés de l'archevêché, où l'on avait établi Saint-Amour, exempt, avec quatre gardes. Ensuite on avait signifié au chapitre un arrêt du conseil qui leur ordonnait de prendre le gouvernement du spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le serment de fidélité, et de nommer incessamment des grands-vicaires. Une partie des chanoines avaient été d'avis, avant toutes choses, de faire des remontrances sur l'exil de leurs confrères; mais à la fin il avait passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendraient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause de l'absence et jusqu'au retour du cardinal de Retz et de ses grands-vicaires. A cet effet le chapitre avait nommé les sieurs Descontes, doyen, le Musle-Derroches, chantre, Charton, pénitencier, et Séguier, théologal, pour faire les fonctions de grands-vicaires, et ordonné qu'on ferait des remontrances et des prières à sa majesté en faveur des exilés.

Toutes ces choses étant une suite de la levée du siége d'Arras, dont le baron de Vatteville avait donné avis à Madrid, Boisguérin, qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avait servi qu'à fortifier don Louis de

Haro dans le dessein d'exhorter son éminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'escorte de toute leur armée navale, et une grosse somme d'argent, sans rien exiger de lui que ce qu'il jugerait à propos lui-même pour ses intérêts particuliers; que, s'il voulait absolument aller à Rome, il le pourrait faire aussi aisément de Charleville que de partout ailleurs, en passant par l'Allemagne; mais qu'il ne croyait pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouverait pas son compte à Rome, comme il se l'imaginait; qu'on ne s'y gouvernait que suivant les événemens; qu'il y trouverait, après l'affaire d'Arras, plus de faiblesse qu'il ne pourrait croire; que cependant il ne refusait pas de le servir à sa mode, et que, s'il avait résolu de passer en Italie, il lui enverrait au premier jour un de ses secrétaires avec une litière du roi, pour le conduire dans un port du royaume de Valence, où il trouverait une galère toute prête, lui offrant sa bourse pour cela et tout le crédit du roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par don Christoval de Crassemberg, Allemand, et principal secrétaire de don Louis de Haro, qui amena une litière du roi d'Espagne, et qui

apporta tous les ordres nécessaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles et des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offrait beaucoup davantage, s'il voulait aller à Charleville ou à Mézières.

Joli, qui avait été de cet avis le premier, fit tout son possible pour engager le cardinal à le suivre, lui représentant que c'était l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le Prince; que Rome ne serait pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitait depuis long-temps, puisqu'il le lui avait fait proposer plusieurs fois; que le pape était vieux et incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourrait venir un autre moins favorable; qu'au pis aller il serait aisé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourrait se faire à Rome contre lui, en se couvrant de l'autorité du roi, des lois de l'état, des maximes des parlemens et des libertés de l'église gallicane; et qu'enfin il ne voyait rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une

bonne place frontière, d'où il lui serait aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le Prince, et, dans un besoin, avec les Espagnols. En tout cas, Joli conseillait fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille pistoles, qui lui étaient en quelque façon nécessaires dans l'état où il se trouvait, espérant que ce petit engagement le pourrait mener plus loin ; que quand il ne les prendrait pas, on ne laisserait pas toujours de l'accuser d'en avoir pris ; que les engagemens de cette nature ne gâtaient jamais le fond des affaires, et n'étaient regardés que comme des bagatelles quand on venait à un accommodement ; qu'en allant à Rome, il ne pourrait subsister honorablement que sur la bourse et le crédit de ses amis, qui pourraient avec le temps manquer de pouvoir et de bonne volonté, et qu'enfin il devait éviter avec un grand soin de laisser connaître aux Espagnols qu'il ne voulait recevoir d'eux aucun secours ; qu'autrement il pourrait arriver que non-seulement ils négligeraient entièrement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseraient et le sacrifieraient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles : le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à

Rome. Beauchesne et le sieur de Salles, récemment venus de Paris, lui firent entendre que c'était le sentiment des ducs de Retz et de Brissac, et de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les pistoles du roi d'Espagne, et il aima mieux en emprunter au baron de Vatteville, pour continuer son voyage; il les lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la litière du roi d'Espagne, et il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion, pour donner de ses nouvelles à don Louis de Haro. Il tira de lui parole de secourir les ducs de Retz et de Brissac, s'ils étaient attaqués dans Belle-Isle, comme on les en menaçait. C'est ce qu'il leur fit savoir par Beauchesne, qu'il leur envoya pour leur apprendre de ses nouvelles.

Après cela le cardinal se mit en chemin, le premier jour d'octobre, dans la litière du roi d'Espagne, avec Joli et Boisguérin, de Salles et du Brocard, qui le suivaient, montés sur des mulets, et le maître-d'hôtel du baron de Vatteville qui fit la dépense du voyage. Le premier jour, ils allèrent coucher à Tolozette, à quatre lieues de Saint-Sébastien, et le lendemain, à la dînée, ils rencontrèrent quelques marchands français qui reconnurent fort bien le cardinal

et Joli, quelque soin qu'on prît de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agréablement, à la réserve des lits, qui sont rares en Espagne, même dans les hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, et ensuite par une petite ville appelée Tudela, où le peuple s'était soulevé contre la noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des gardes devant la maison du cardinal, les habitans s'étant imaginé qu'il venait pour châtier les séditieux, parce qu'il voyageait en équipage d'homme de guerre, sous le nom de marquis de Saint-Florent, Bourguignon : de sorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, et obligé, pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au vice-roi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir qu'il n'était pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa capitale (1). De là on se rendit à Sarragosse, ville grande et belle, où il y a une église célèbre

(1) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela, quelques mutins ayant comploté d'entrer chez lui de force pour l'assassiner : ce qui lui faisait dire long-temps après, qu'il surpassait Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'avait été en danger que onze fois, et que la sienne y avait été quinze.

par une image de la Vierge, appelée *N. Senora del Pilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commencement de la nuit, pour faire ses prières, on lui ouvrit les portes de l'église qui étaient fermées, on ôta même les ornemens de l'image, pour la lui laisser voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faisaient que pour les cardinaux ou les princes. C'en était assez pour lui faire connaître qu'ils savaient qui il était ; mais le cardinal ne voulait pas être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, et faisant de son mieux pour imiter les manières des cavaliers. Il s'imaginait toujours qu'on le poursuivait criminellement en France, sur son passage en Espagne ; et ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à Saint-Sébastien et ailleurs avec les Espagnols.

Enfin, après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence, sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galère toute prête, dont le commandant don Fernand de Carrillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait et fort sage, vint aussitôt saluer le cardinal de Retz et le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur

de la fête de sainte Thérèse, après quoi il se rendit sur la galère, dont il envoya la felouque vers les six heures du soir au cardinal, pour porter lui et son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connaître, et le connaissant pourtant. La galère était fort bien équipée. Il y avait dessus cent vingt soldats, quatre-vingts matelots, et vingt-huit bancs de chaque côté, avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il était arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme, parent de don Louis de Haro, appelé don Christoval, qui présenta, de la part de ce ministre au cardinal, deux grandes caisses pleines de gants et de peaux d'Espagne. On trouva dans une de ces caisses plusieurs bourses pleines d'or, que le cardinal refusa encore une fois, n'ayant voulu accepter que les gants et les senteurs, qu'on estimait plus de deux mille écus, qu'il donna ensuite à don Fernand de Carrillo, à la réserve de quelques paires de gants. Ce procédé parut noble et généreux, comme il l'était, aux Espagnols, qui se piquent de ces galanteries ; mais, comme ils s'étaient promis autre chose de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'était imaginé. Il fit aussi des largesses considérables, par rapport à ses finances,

au maître d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait assez mauvaise chère sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisaient la litière.

Après cela on mit à la voile, et la galère ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla, sur les cinq heures du soir, dans une petite anse, vis-à-vis de Majorque. Le lendemain, don Fernand ayant dit au cardinal qu'il pouvait descendre, s'il le trouvait bon, et se promener dans la ville, attendu que le vent était contraire, son éminence mit pied à terre et fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connaître et engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande et plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves et courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvens de filles, et toutes sortes d'autres divertissemens ; après quoi, le vent ayant changé, il remonta sur la galère, qui le mit en douze heures de temps au port de Mahon, dans l'île de Minorque, un des plus beaux havres de

l'Europe. L'entrée en est fort étroite, et il est difficile qu'il y passe plus de deux galères de front; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues, jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément. Les habitans, prévenus qu'il y avait la peste en Espagne, ne voulurent point donner pratique à la galère; mais ils apportèrent des vivres et des rafraîchissemens sur le bord de la mer, et en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état, depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galère sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avaient paru sur la côte; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lyon, gagna les côtes de l'île de Sardaigne, et le lundi au soir elle fit ce qu'elle put pour aborder à Sassari mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France, qui menait le duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours: de sorte que, le lendemain matin, la galère s'étant trouvée à l'embouchure du canal qui est entre la Sardaigne et l'île de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on l'avait résolu; et ayant

entendu deux coups de canon, tirés à balles l'un après l'autre avec un petit intervalle, don Fernand jugea que c'était un avis qu'on lui donnait de terre de la proximité de cette flotte, qu'il savait devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvrait point de voile hors du canal dont on était près de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo-Bonifaccio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyait que deux tartanes qui couraient le long de la terre, qu'il jugea être des corsaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chasse. Les soldats et la chiourme marquèrent une grande joie de cela ; mais le pilote ayant mal pris ses mesures, la galère échoua un moment après être sortie du canal, sur un fond de sable entre deux petits rochers. Heureusement elle ne se fit point de mal, parce que la mer était calme, et qu'il ne faisait presque point de vent ; cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes, pour se sauver, don Fernand et tous les soldats mirent l'épée à la main, et les contraignirent de se rasseoir ; après quoi, il fit mettre la felouque et l'esquif en mer, pour porter le cardinal et ses gens avec quelques autres passagers sur les rochers, pendant qu'on

travaillait à décharger la galère pour la remorquer : ce qui réussit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues et de peine.

Ensuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on passa la nuit; et le lendemain, qui était la fête de saint Simon et saint Jude, le vent n'étant pas propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la messe; mais, pendant qu'on la disait, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France était à Cagliari, don Fernand fit rembarquer tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, et le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il était impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galère, pendant que ce vent-là durerait; que, s'il changeait, elle aurait toujours beaucoup d'avance, et qu'il lui serait aisé de gagner un port. Malgré ces considérations et le mauvais temps qui continuait toujours, don Fernand ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête, à quatre heures du matin, contre le sentiment des officiers subalternes, qui firent même leurs protestations par écrit. En effet, la tempête fut si violente depuis les cinq heures du matin jusqu'à cinq du soir, que

tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paraissant inévitable. Cependant, comme le vent n'était pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup, et la galère s'étant trouvée près d'une petite île, appelée la Rinara, vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria : *Terra ! terra !* et voulut se jeter à la mer, dans la pensée que la galère allait se briser contre terre. Cela serait arrivé, si le commandant n'eût fait changer la manœuvre, pour gagner la pointe de l'île au-dessous du vent, où la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria en signe de réjouissance : *Calma ! calma !* Elle était pourtant encore assez agitée pour empêcher l'usage des rames, dont on entreprit inutilement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu plusieurs : de sorte que don Fernand fut obligé de faire jeter deux ancres, qui prirent heureusement toutes deux. Après cela il passa dans la chambre du cardinal, pour lui dire qu'il avait couru de fort grands dangers, mais qu'il en était dehors; qu'il fallait penser à se reposer, et que le lendemain il espérait gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avait plus besoin de repos que personne, s'étant extrêmement fatigué tout le

jour, et ayant veillé sur tout ce qui se passait, avec une attention extraordinaire, sans quitter le lieu d'où il donnait ses ordres, que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choses.

Le lendemain la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, et on arriva sur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galère, après la tempête qu'il avait fait le jour précédent. Peu de temps après, le vent recommença d'une si grande force, qu'il ne fut pas possible de passer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au cardinal d'aller voir Porto-Ferrajo, autre port de l'île d'Elbe, qui appartient au grand-duc de Toscane.

Enfin, le 3 novembre 1654, on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz se démasqua, et se laissa connaître. En avançant dans les états du grand-duc de Toscane, on trouva dans la première ville où l'on coucha, des officiers de son altesse qui avaient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître : ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différens endroits, pour le même sujet, sur l'avis qu'il avait eu de son passage en Italie.

A une demi-lieue de là, on rencontra le maître des cérémonies de son altesse, qui apporta des lettres de la part du grand-duc au cardinal de Retz, remplies d'offres et d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prières qu'il ne trouvât point mauvais si on lui faisait faire une espèce de quarantaine, à cause du mauvais air qu'on disait régner en Espagne, dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Volterra, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république romaine. On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un sommelier, qui traitèrent splendidement le cardinal pendant le séjour qu'il y fit. Au reste, il y a bien de l'apparence que le grand-duc se servit du prétexte du mauvais air, pour se donner le temps d'écrire en France, et pour y faire trouver bon le passage qu'il donnait si honnêtement à son éminence.

Le premier soin du cardinal de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un courrier exprès à l'abbé Charrier, pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours, tellement persuadé que le cardinal devait donner sa démission, qu'ayant

rencontré en arrivant Joli et Boisguérin, qui se promenaient à deux cents pas de la maison, la première chose qu'il leur demanda, fut s'il n'y était pas disposé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyaient pas, il en partit chagrin, et dit que si cela était, il n'y avait rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au cardinal, qui de lui-même y était assez disposé; mais comme il reçut dans le même temps des lettres de ses amis de Paris, qui l'en détournaient toujours fortement, et qui lui offraient leurs bourses pour l'entretenir dans Rome honorablement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenses, les remontrances de l'abbé Charrier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Paris pour convaincre ses amis de la nécessité de la démission, et pour disposer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis jusqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verrait de plus près ce qu'il y aurait à faire.

Cependant comme le cardinal manquait d'argent, ayant fait distribuer ce qui lui restait aux officiers et à l'équipage de la galère, il pria l'abbé Charrier, qui retournait à Rome pour lui préparer un logis, de passer par Flo-

rence et de demander une somme de quatre mille écus au bailli de Gondi, son parent, et secrétaire d'état du grand-duc, pour le conduire jusqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Après cela, son altesse lui envoya une litière pour le porter de Spedaletta, où il avait passé quinze jours, à l'Ambrogiano, maison de plaisance où il trouva le grand-duc, la grande-duchesse et le prince, qui le régalèrent parfaitement bien en toute manière pendant un jour et demi, quoiqu'il y fût *incognito*. Les conversations ne roulèrent que sur le sujet du voyage en général, sans entrer autrement dans le détail des affaires, à la réserve du conclave futur, qu'on jugeait fort prochain, à cause du grand âge et de la mauvaise santé du pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu des siennes avec le cardinal, et lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouverait plus favorable et mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le cardinal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand-duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal à la mode du pays, dans une maison particulière

où il avait assemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes, avec la même magnificence, par le prince Léopold qui en était gouverneur, et dans tous les autres lieux des états du grand-duc, par où il passa jusqu'à Radicofani : après quoi le cardinal entra dans les états ecclésiastiques, toujours *incognito*, et dans la litière du grand-duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charrier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, secrétaire d'état, pour en informer sa Sainteté, qui, dès le lendemain, lui accorda une audience secrète, où il lui donna beaucoup de marques d'estime et d'amitié, l'exhortant à prendre patience et à se faire traiter pour son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisserait manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des complimens et des excuses de ce qu'il ne le voyait point encore, disant que c'était pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, et pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service : raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au cardinal de Retz les grâces qu'il demandait. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit re-

trancher beaucoup des libéralités et des honneurs que sa Sainteté avait intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il voulait lui donner, et il empêcha le pape de le loger auprès de lui, dans son palais de Monte-Cavallo, disant qu'il ferait mieux de se loger dans une maison religieuse, où, vivant dans un esprit de simplicité, de retraite et de modestie, il rendrait sa cause bien meilleure, et embarrasserait davantage ses ennemis.

Ces conseils avaient quelque chose de plausible, à la vérité, et pouvaient passer pour sages et pour sincères, du moins à l'égard du logement et de la conduite qu'il prescrivait au cardinal; quoique peut-être une marque plus grande d'une protection ouverte aurait fait plus d'honneur au pape, et aurait été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devait rien retrancher du secours d'argent dont il savait que le cardinal de Retz avait un extrême besoin; et ce secours pouvait se donner, suivant l'Évangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut

au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressait à tous les évêques de France sur l'état des affaires, et dont messieurs de Port-Royal étaient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus, qui depuis fut son secrétaire, la lui avait apportée à l'Ambrogiano avec d'autres dépêches du père de Gondi; et le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit demander la permission au pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids et plus d'autorité, par une approbation tacite de sa Sainteté. Mais le cardinal de Chigi qui voulait ménager la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avaient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz; et qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charrier, et l'abbé au cardinal de Retz, qui s'était laissé si étrangement prévenir de l'affection sincère de cette éminence pour ses intérêts, que depuis il fut fort difficile de l'en désabuser. Cependant Joli, qui commença dès lors à ouvrir les yeux et à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensait, et les raisons qui devaient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire

écouter : de sorte qu'il fut ensuite obligé de prendre le parti de se taire quand il était question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz et l'abbé Charrier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, et qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant, pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les pères de la Mission, et son monde fut logé dans un petit hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule, que les chirurgiens trouvèrent être démise. Pour la lui remettre, on lui fit souffrir des douleurs extrêmes, sans qu'il se plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce temps-là donnèrent aussi beaucoup de peine au cardinal, principalement l'exil de M. son père, et des duchesses de Retz et de Brissac, qui ne dura pourtant guère, leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit aussi qu'on avait envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'était sauvé en se cachant dans un trou de muraille, derrière une tapisserie, quoique cin-

quante archers fussent occupés à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne seraient peut-être pas sitôt sortis, s'ils n'avaient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par-dessus laquelle ils se figuraient que Caumartin était sorti pour se sauver; mais tous les domestiques, qui ne savaient pas eux-mêmes où était leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou, une demi-heure après que les archers se furent retirés. Ensuite il se réfugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec madame sa mère, et depuis chez le baron de Languet, dont la maison était sur la frontière, et chez quelques autres personnes de ses amis, jusqu'à ce que le premier président de Bellièvre lui eut obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus près de Paris. On sut aussi que le sieur Chevalier, frère du chanoine, grand-vicaire du cardinal de Retz, avait été arrêté en passant à Lyon au retour de Rome, et que le procureur-général avait présenté par ordre de la cour sa requête au parlement, pour informer du passage du cardinal de Retz en Espagne, sur la déposition des marchands qui l'avaient vu dans une hôtellerie proche de Saint-Sébastien. Sur cela le cardinal

Mazarin prétendait intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eût fait des traités avec les ennemis de l'état; mais comme le fait était faux, et qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de suite. Cependant le roi, qui peu de temps auparavant avait envoyé le sieur de Lionne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres pressans de quitter toute chose pour aller à Rome et y traverser le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, sa majesté fit défendre à tous les Français d'avoir aucune communication avec lui, et aux cardinaux de la nation ou même de la faction française, de faire arrêter leurs carrosses, suivant l'usage du pays, lorsqu'ils le rencontreraient. Mais le pape ayant été averti de cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir, sa Sainteté ayant fait dire que si quelqu'un d'entre eux manquait, à l'égard du cardinal, aux civilités ordinaires, elle les ferait mettre au château Saint-Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'était déjà mis sur un pied à se faire respecter. Plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étaient rendus auprès de lui, et l'accompagnaient en toute occasion et mangeaient avec lui; sans parler de

plusieurs jeunes aventuriers français qui s'étaient logés dans son quartier, exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus, il avait reçu des secours très-considérables de France, qui l'avaient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carrosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plupart jeunes Français, fort délibérés et prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes et leurs valets de chambre, composaient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvait compter dans un besoin. Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon : ce qui faisait appeler sa suite *la nuée grise*.

Les amis du cardinal de Retz, qui l'assistaient de leurs bourses, n'approuvaient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeaient assez inutile et hors de saison ; mais, outre que son inclination l'y portait, il disait aussi qu'il fallait vivre de cette manière à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense et de la figure qu'ils font ; que, paraissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcherait sur le ventre, et que ses ennemis en tireraient de grands avantages contre lui.

Effectivement, cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le pape et la cour de Rome jugeant par-là qu'il n'était pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On savait d'ailleurs qu'il avait pour sa personne une table de six couverts fort délicieuse et très bien servie, une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun qui était de plus de quarante : tout cela suivi de grandes aumônes, qui se faisaient régulièrement à la porte, donnait au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple, et lui attirait une bienveillance presque générale ; qui n'est pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut-il pas de peine à faire, dans des commencemens, une partie de ce qu'il voulait, se voyant soutenu de l'approbation publique et de l'inclination du pape, à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en aurait tiré sans doute des secours et des avantages considérables, sans les ménagemens, la faiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du pape parut visiblement en deux occasions, dont la première fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz,

suivant l'usage ; car on vit sans cesse et en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard, pendant toute la cérémonie, avec des manières et des expressions d'une tendresse toute particulière : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point, et les cardinaux d'Est et de Bichi se retirèrent dès le commencement du consistoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devait faire. Ils agirent ainsi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser de s'y être présentés, disant qu'ils avaient été surpris, et que le pape avait tenu la chose si secrète, qu'ils n'en avaient rien su : ce qui était vrai.

La seconde fut lorsque l'évêque de Coutances, autorisé par les grands-vicaires du chapitre, donna les Ordres dans l'église de Notre-Dame; car sa Sainteté, en ayant été informée, adressa aussitôt des commandemens très-exprès au nonce d'interdire l'évêque et les grands-vicaires : ce qui aurait produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, et aurait presque décidé l'affaire, si ces dépêches étaient arrivées un peu plus tôt à Paris. Mais un courrier extraordinaire y ayant apporté presque en même temps la nouvelle de la mort du pape,

cette action de justice qui marquait les intentions du chef demeura inutile, et ses ordres ne furent point exécutés.

Le saint-père, qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant aperçu de sa fin, fit appeler tous les cardinaux, auxquels il donna sa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection et une grande liberté d'esprit, les exhortant à choisir un bon sujet pour remplir sa place, et leur recommandant particulièrement le cardinal de Chigi. Après cela, il mourut à Monte-Cavallo, le 7 janvier 1655. Ce pape méritait d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il était ferme et vigoureux à soutenir les intérêts de l'église, assez pénétrant et bien instruit des affaires du monde, ayant d'ailleurs ses faiblesses et ses défauts qui éclatèrent un peu trop par sa complaisance excessive pour la signora Olimpia, sa belle-sœur, qui abusa long-temps de sa facilité, s'étant rendue maîtresse absolue de toutes les affaires.

Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnèrent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongèrent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

Après ses obsèques, qui se firent à l'ordinaire, les cardinaux entrèrent au conclave le 18 janvier, où ils demeurèrent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres avec trois conclavistes, l'abbé Charrier, Joli, et Imbert son valet de chambre, quoique les cardinaux n'en aient ordinairement que deux, à la réserve de ceux qui sont princes ou incommodés : deux exceptions, qui lui donnaient un double droit à jouir de ce privilége, étant de maison ducale, ce qui est équivalent aux princes d'Italie, et d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assez exact de ce qui se passa dans le conclave. Joli en composa la relation dans ce temps-là, et en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.

LETTRE

A M..... touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre VII.

MONSIEUR,

Si je ne vous avais pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devait en arriver, je n'aurais pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais et des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi, que je vous avais prédite. Mais, voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales et particulières que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits, sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, monsieur, que je me rends plus volontiers à la prière que vous m'avez faite de vous envoyer une relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée, dont je ne puis garantir l'exactitude que pour les choses qui sont

venues à ma connaissance ; car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de savoir toutes les intrigues, les cabales et les négociations secrètes qui se font dans ces rencontres. Je suppose d'abord que vous n'ignorez pas la manière dont se fait l'élection des papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerez seulement que les billets où sont les vœux des cardinaux sont faits de manière qu'on n'en saurait découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal, à qui on donne sa voix, qui se présente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là jusqu'à ce que l'élection soit faite ; car alors il est permis de les déplier entièrement, et par-là on découvre bien des mystères et des infidélités.

Il est bon aussi de savoir la différence entre le scrutin et l'accessit, qui sont deux actes séparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le scrutin se fait le premier par le moyen du billet, qui est conçu en ces termes : *Ego cardinalis*, etc. ; cela ne se voit point qu'en rompant un cachet : *ego in summum pontificem dominum N.....* ; cela se voit ; et au bas : *Sic me sancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une sentence tirée de

l'Écriture, qu'on dispose chacun à sa discrétion, et qui est aussi pliée et cachetée comme le commencement sans qu'on la puisse lire.

Si, dans cette première action qui s'appelle scrutin, quelqu'un avait le nombre de voix suffisant il serait pape, et on en demeurerait là; mais cela n'arrive guère. Ordinairement on change et on corrige le scrutin, par ce qu'on appelle accessit en donnant sa voix à un autre sujet, avec cette seule différence qu'au lieu du terme *eligo*, on met celui d'*accedo domino N.*, ou bien *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'accessit à celui du scrutin; et, s'il se trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers et une au delà, l'affaire est faite, sinon c'est à recommencer: ce qui se fait deux fois le jour, matin et soir.

A l'égard de ce qui se fait dans l'intérieur du conclave, si vous voulez en avoir une connaissance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du mystère et du merveilleux où il n'y en a point, et d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la Providence, qui domine toujours et qui gouverne le caprice des hommes.

Ainsi, quoique la figure extérieure du con-

clave soit environnée de pompe et de majesté, autant que celle de quelque assemblée que ce puisse être, cette grandeur apparente n'établit pas une conséquence nécessaire d'une élévation extraordinaire dans les esprits qui la composent : les hommes y sont, comme partout ailleurs, sujets à leurs passions et à leurs faiblesses, remplis d'inégalité, de contradiction et de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage et prudente n'ait là, comme ailleurs, un grand avantage sur les autres, et qu'un esprit supérieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres et de les amener à ses fins ; mais il faut aussi avouer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remue les volontés, qui entraîne leurs consentemens d'une manière étonnante, et qui confond souvent les projets les mieux concertés, et les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui a paru bien manifestement dans ce conclave, où l'on a vu les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un sujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs espérances, et les jeunes solliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas apparemment beaucoup d'indulgence pour les faiblesses de leur tempérament. On y a vu la

France revenir à un sujet qu'elle avait exclus, l'Espagne désirer, contre ses maximes, un pape qui paraît ferme et vigoureux, et le cardinal Barberin sortir du nombre de ses partisans les créatures d'Urbain VIII son oncle, et se donner pour maître celui qu'il avait si longtemps rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte et plus sensible, parce qu'il n'y avait point de neveu pour soutenir la mémoire du défunt, et que les esprits, vivement pénétrés des désordres et des scandales du dernier gouvernement, s'abandonnèrent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence et d'impétuosité.

Cet emportement dans son excès ne laissait pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le conclave, en faisant connaître que tout le monde attendait et demandait un nouveau pontife, dont la conduite remédiât à ce qui avait déplu dans le gouvernement précédent.

L'attachement du dernier pape, et la complaisance outrée qu'il avait pour la signora Olimpia, étaient ce qui avait le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attachèrent à choisir un sujet éloigné de ce défaut : après cela, l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération ; et comme on était persuadé que l'inaction d'Innocent X lui avait trop fait éloigner et négliger la guerre contre les Turcs, qui donnaient de l'inquiétude à toute l'Europe, et que celle qui régnait entre les princes chrétiens avait besoin d'une médiation plus vigoureuse et plus efficace, on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentait plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples, que le cardinal de Chigi, qui, dans l'opinion du public, passait pour rassembler en lui toutes les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des désordres passés, et pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'espérance d'un avenir plus heureux.

Ce n'est pas que le cardinal Sachetti ne partageât les vœux et les sentimens, et que la

douceur et l'égalité de ses mœurs, jointes à une assez grande expérience dans les affaires, n'attirassent sur lui les yeux et les souhaits d'une bonne partie du monde, d'autant qu'il avait par-devers lui l'avantage de l'âge, qui n'était compensé dans le cardinal de Chigi que par des signes équivoques d'une santé assez incertaine et délicate. Cependant, comme le cardinal Sachetti laissait dans les esprits quelques sujets de défiance sur l'article de ses parens, et surtout d'une belle-sœur qui ne lui était pas indifférente, et que son concurrent paraissait plus éloigné des occasions de ce penchant, cette considération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : sans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'était acquise à Munster, de l'autorité que lui avait attirée sa charge de secrétaire d'état, dont il avait rempli les fonctions d'une manière fort gracieuse ; et enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un sujet peu recommandable, ne laissa pas de faire impression sur les esprits ; mais, outre ces deux sujets, il y en avait encore quelques-uns qui s'attiraient l'attention publique à certains égards, quoique assez faiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils auraient été

plutôt approuvés que désirés, si ce n'est peut-être par quelques amis particuliers, et pour des intérêts personnels.

Le conclave était, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avaient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France était alors peu considérable par le nombre des voix, et n'était pas en état de former elle seule une conclusion; mais, quoi qu'en disent les Italiens, son nom et la réputation de ses armes ne laissaient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, et pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne aurait témoigné une défiance et une aversion ouvertes. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passait de secret dans le conseil de ce parti; les cardinaux qui le composaient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Est, Ursin, ayant refusé le concours et la communication que le cardinal de Retz leur avait offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuait, en faveur du cardinal Sachetti, les mêmes offices qu'elle lui avait rendus dans le conclave précédent, parce qu'il était ami intime du cardinal Mazarin; et qu'au contraire elle rejetait ouvertement le

cardinal Chigi, auquel elle avait donné même l'exclusion.

Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute manière au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, et qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avaient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi, son parent et son ami, qui ne laissait passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du roi.

(1) La faction d'Espagne était sans comparaison plus nombreuse, et pouvait, en demeurant unie, donner une exclusion certaine; mais tous les sujets dont elle était composée, n'étaient pas tous tellement dépendans et assurés, qu'on pût compter sur leurs voix, sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenaient le plus, était leur opposition constante et unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y

(1) Carlo di Medicis, J. Carlo di Medicis, Trivulcio, Colonna, Caraffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Durazzo, Costagalti, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovizio, de Lugo, Montalto, Maldachini, Rosseti, Baggi, S. Sforza, Savelli.

eut pas moyen de vaincre. Au contraire, leurs véritables inclinations se déclarèrent toujours en faveur du cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avait donnée, et de l'inimitié qu'il professait contre le cardinal Mazarin, et de la conduite qu'il avait tenue avec une grande fermeté sur l'affaire des évêchés vacans de Portugal, ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce serait un nouvel obstacle à la paix générale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux cardinaux, étaient enveloppées d'une contenance et d'un secret si impénétrables, que bien des gens jugeaient que non-seulement cette cour ne désirait pas l'élection du cardinal Chigi, mais même qu'elle n'aurait consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti, que par condescendance pour les cardinaux de Médicis, qui l'avaient soutenue dans le conclave précédent, fondés sur une espèce de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Médicis et l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejeter sur eux, pendant que de leur côté les Médicis laissaient échapper de temps en temps des paroles

qui ne paraissaient pas favorables au cardinal Chigi.

Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences et ces contradictions étaient des manéges de politique, pour mieux couvrir leurs desseins et pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auraient pu se détacher de la faction, s'ils s'étaient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en faveur de l'autre : par exemple, celui du cardinal Rosseti, qui ne serait assurément pas demeuré un moment dans leur parti, s'il avait cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi, pour lequel il avait une aversion et une antipathie naturelles, et ceux de plusieurs gens de bien qui estimaient trop le cardinal Sachetti pour lui donner une exclusion formelle.

(1) La faction des barberins avait un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne ; et par conséquent une exclusion peut-être autant et plus certaine, attendu qu'elle était composée de vieillards qui avaient tous chacun leurs pré-

(1) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa, Lecchini, Casarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabriel, Ginetti Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spadà, Santa-Suzanna, Sachetti.

tentions au pontificat, et leurs raisons particulières pour en exclure ceux qui en approchaient le plus. Ils parurent assez long-temps fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre ; mais les personnes sensées jugèrent qu'ils ne lui prêtaient leurs voix, que parce qu'ils savaient bien qu'elles lui seraient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne ; dans l'espérance qu'après l'avoir ballotté long-temps sans succès, on jetterait enfin les yeux sur quelqu'un d'entre eux qui déplairait moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vue du cardinal Barberin, puisque, après avoir vu pendant plusieurs jours de suite trente-trois suffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un scrutin trente-un pour le cardinal Barberin : ce qui donna une alarme violente aux autres factions, et les obligea d'observer avec plus d'attention ses démarches et les discours de ses conclavistes, ou autres partisans qui ne laissaient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualités, et de s'accommoder au goût et à la disposition du conclave. Après tout, on demeura convaincu que la vue principale des barberins regarda toujours le cardinal Sachetti, comme celui de tous

qui leur convenait davantage, soit pour leur procurer la mainlevée des biens que l'Espagne leur avait fait saisir dans le royaume de Naples, soit pour assurer la fortune de leur maison et celle de la signora Olimpia, qui, après la mort du pape, s'était absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avait contractée avec leur maison.

Ils n'avaient aucune inclination pour le cardinal Chigi. On peut même dire qu'il y avait une espèce d'antipathie entre lui et le cardinal Antoine Barberin. Non-seulement il évitait de s'expliquer sur son chapitre avec le cardinal de Retz, et rejetait les propos qu'il lui tenait en sa faveur, comme ne lui étant pas agréables, mais il tâchait aussi souvent de l'en dégoûter, par des endroits où il le croyait beaucoup plus sensible qu'il ne l'était en effet, comme sur le jansénisme. Il disait qu'il ferait bien, avant toutes choses, de s'assurer de ses sentimens sur la matière de la grâce. Le cardinal de Chigi, de son côté, n'était pas mieux disposé à l'égard du cardinal Barberin, et il ne manquait jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, et il le lui présentait comme un esprit artificieux et malin. Il n'en était pas de même du jeune cardinal Carlo Bar-

berin, qui marquait en toute rencontre beaucoup d'affection et de considération au cardinal Chigi, aussi-bien que le cardinal Sachetti, et plusieurs autres du même parti.

(1) La faction de l'escadron volant (2), pour n'être pas si nombreuse, n'était peut-être pas moins considérable, ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux, alertes, habiles, et toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tous propos : *Sachetti o Cataletto*. Mais, dans la vérité, une partie d'entre eux n'étaient occupés que du cardinal Chigi, et les autres lui donnaient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentimens dans les cardinaux de ce parti n'était connue que de peu de gens, et les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissaient pas connaître au cardinal Barberin, en se joignant;

(1) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Boromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacroce.

(2) On appelait cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paraissait détachée des deux autres et comme voltiger entre elles.

comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car, quoiqu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils savaient qu'il était entièrement porté pour le cardinal Chigi, il y avait toujours quelqu'un d'entre eux qui le joignait à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti, quand ils sauraient qu'elle lui serait inutile, ou de ne la lui pas donner, quand ils auraient lieu de craindre ; et s'ils ne pouvaient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisaient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sait pas bien si le cardinal de Chigi était informé de tout ce manége, mais il feignait toujours de l'ignorer ; et le cardinal de Retz, qui était assis auprès de lui dans la chapelle, assurait qu'il l'avait empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquait que fort peu de suffrages.

(1) La faction du petit escadron était composée de six cardinaux, que le prince Pamphile et la princesse de Rossane, sa femme, avaient

(1) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardaient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étaient tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les obligeait à concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressait particulièrement au cardinal Chigi, parce qu'il avait toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, et qu'il avait pris plusieurs fois son parti contre la signora Olimpia, dans les démêlés qu'elles avaient souvent ensemble.

Outre ces factions, qui comprenaient toutes les voix du conclave, il y en avait une moins sensible qui se répandait dans toutes les autres. C'est celle des jésuites, qui ne peuvent pas, à la vérité, tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui font pourtant une espèce de *conditio sine quâ non;* n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome, et de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache et leur agrément. Cette cabale invincible n'était pas opposée au cardinal Sachetti; mais elle était attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, et c'était principalement pour lui qu'elle travaillait au dehors par

les intrigues, et au dedans par le cardinal de Lugo et quelques autres, mais surtout d'une manière efficace et délicate par les sermons du père Quœchi, prédicateur du conclave, dans lesquels il y avait toujours quelque trait qui ne convenait qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce père, décrivant adroitement ses manières et sa conduite, comme devant servir de modèles au conclave.

Les choses étant disposées de cette manière, toutes ces différentes factions commencèrent à resserrer leurs pratiques et à prendre leurs mesures, suivant leurs génies, pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire, et sans découvrir leurs véritables desseins, se contentèrent, dans les commencemens, de se tenir unis et serrés, pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la formule *accedo nemini*. Ils pratiquèrent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets, avec cette clause. Pendant que les cardinaux français avec les barberins et l'escadron faisaient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avait tous les jours trente-trois suffrages, et quelquefois trente-cinq, quoiqu'il aurait dû

en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avaient tous été sincèrement affectionnés pour lui. Mais, comme nous l'avons déjà dit, une partie de l'escadron le trahissait. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme et constante donna lieu à une plaisanterie du cardinal Cesi, qu'on appelait dans le conclave *la vecchia*, *la vieille*, parce qu'il avait la mine d'un châtré. Il dit un jour, en sortant de la chapelle, qu'il n'y aurait point de pape si le cardinal *Nemini* et le cardinal *Trenta-tre* ne s'accommodaient ensemble.

La trahison de l'escadron fut long-temps inconnue au cardinal Barberin, dont les soupçons tombaient plutôt sur les vieux cardinaux de sa faction, qu'il appelait ordinairement dans son chagrin *le mie bestie*, quand il voyait qu'il lui manquait presque toujours six suffrages de trente-neuf, sur lesquels il avait lieu de compter, et qui auraient apparemment conduit le cardinal Sachetti sur le trône, s'ils avaient tous répondu fidèlement à leurs démonstrations extérieures, puisque le nombre nécessaire pour rendre l'élection valide n'était que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des suffrages approche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les

partisans des autres cabales se détachent pour suivre le torrent, dans l'appréhension de se trouver dans la liste des contredisans sous un nouveau pontificat : ce qu'on tâche d'éviter avec grand soin.

D'ailleurs la manière ambiguë avec laquelle l'ambassadeur d'Espagne s'était expliqué sur le chapitre du cardinal Sachetti, et une espèce de mésintelligence qui se remarquait entre ce ministre et les cardinaux de Médicis, pouvaient lui donner lieu d'espérer avec assez de fondement un retour favorable de quelques sujets de leur parti qu'on savait n'y être attachés qu'assez faiblement; entre autres du cardinal Rosseti, qui n'aurait pas manqué de se joindre à eux s'il avait pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le voulait faire après coup, lorsqu'il n'en était plus temps.

Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha, pendant un si long temps et avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connaissait à la fin l'inutilité), que pour tenir en échec le parti d'Espagne, et pour engager le roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le

conclave. Il se plaignait dans cette lettre des traitemens injurieux de ses ministres, qui avaient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples, offrant cependant de servir sa majesté catholique en tout ce qui dépendrait de lui.

Ce n'est pas que de temps en temps il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différens sujets qui se jetaient à la traverse, pour tâcher de succéder aux espérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étaient qu'un véritable amusement: ce qui faisait dire au cardinal Cesi, qui se moquait de ces petites intrigues : *Per Dio! gli Sacchetano tutti.*

Le premier qui fut mis sur les rangs fut le cardinal Caraffe, qui, après les cardinaux Sachetti et Chigi, était assurément celui qui avait le plus de part dans l'estime publique ; et s'il n'était pas mort dès le commencement du conclave, on ne sait ce qui en serait arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeait de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

Le cardinal Rapaccioli fut aussi balloté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'ex-

clusion de la France, de l'opposition secrète de l'Espagne, qui le regardait comme une créature des barberins, et de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

On pourrait alléguer des raisons à peu près semblables de ceux qui s'opposèrent aux cardinaux Capponi, Ginetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Durazzo, Brancaccio, Santa-Suzanna et Corrado, qui furent proposés les uns après les autres avec le même succès. Le cardinal San-Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce et Grimaldi, qui étaient l'un et l'autre assez capables de réunir les factions de France et d'Espagne, et de ménager même le concours du cardinal Barberin : mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo et Albizzi, et pardessus cela l'opposition formelle des jésuites, qu'aucun des partis n'osait choquer directement, firent échouer ses espérances, qui autrement paraissaient assez bien fondées.

Enfin, après toutes ces tentatives, qui demeurèrent sans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avaient rien négligé pour lui ménager des suf-

frages, jugèrent qu'il était temps de se déclarer; voyant la patience de la plupart des cardinaux épuisée, et qu'ils étaient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

Car il faut savoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avait disposé adroitement à écrire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avait pour lui, en se rendant caution de sa conduite future, tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette éminence donna, dans ce conclave même, une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublièrent leur devoir. Car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils aîné de l'église dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi, qui était assis auprès du cardinal de Retz, non-seulement l'engagea de réclamer contre cette innovation, mais il lui marqua aussi la manière dont il devait s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils de l'église

étant réservée à sa majesté très-chrétienne, il était trop bon Français et trop serviteur du roi, pour souffrir qu'on entreprît de la donner à un autre; que si les cardinaux attachés à ses intérêts manquaient à leur devoir, il ne voulait pas manquer au sien : que la rigueur avec laquelle on le traitait n'étoufferait jamais dans son cœur les sentimens qu'il avait toujours eus pour l'honneur et pour l'intérêt de son prince, et qu'il suppliait le sacré collége de ne point recevoir le mémoire dans cette forme, et de lui donner acte de ce qu'il s'y opposait pour le roi son maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du cardinal Sachetti produisit son effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya aussitôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela, il ne restait plus que le cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assez difficile, et résista long-temps aux sollicitations du cardinal Bichi et de ceux de l'escadron, qui se déclarèrent à la fin ouvertement pour le cardinal Chigi. Mais enfin la réponse du roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitait, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la mainlevée de ses biens: et le cardinal Lugo l'ayant assuré de la protec-

tion du cardinal Chigi pour sa maison et pour celle de la signora Olimpia ; il donna une conférence avec les cardinaux de Médicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain, 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui se fit tout d'une voix, à la réserve de celle du cardinal Rosseti, qui, quoique de la faction d'Espagne, ne pouvant se résoudre à nommer le cardinal qu'il haïssait mortellement, donna la sienne au cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il était sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'était plus temps, et qu'il était engagé.

Cette résolution fut si subite, et tenue si secrète jusqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvaient pas intérieurement, et qui n'auraient pas manqué de se déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avaient eu le temps de se reconnaître. Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils se laissèrent entraîner au torrent, de peur de se faire des affaires par une résistance inutile et hors de saison.

Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Pas-

quin en a dit par allusion aux armes du pape et à la longueur du conclave, ne se trouve pas véritable, et que tout le monde ne dise pas après lui : *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Je suis, monsieur,

Votre, etc.

Le 15 avril 1655.

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur : l'allégresse publique dura même long-temps, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parens suivant l'usage, et qu'il en parlait de manière à faire croire qu'il n'y penserait jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercueil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avait toujours l'idée de la mort présente. Cela donnait au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela, le saint-père ne laissait pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui était du faste et de l'éclat ; s'étant fait faire des habits, des meubles et des équipages magnifiques, avec des carrosses et des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'é-

pargna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusque-là que ses pantoufles lui revenaient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisaient pas au peuple de Rome, qui aime le faste et la dépense ; mais les honnêtes gens surent bientôt en porter un jugement convenable, et ce jugement ne lui faisait pas honneur. On disait de lui qu'il était *minimus in maximis*, *et maximus in minimis*.

Le cardinal de Retz n'ouvrit pas sitôt les yeux que les autres sur le caractère de ce pape, et il demeura long-temps dans l'erreur, tellement persuadé de son amitié et de sa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier qu'il pouvait s'accommoder avec la cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection, du côté du pape, qu'elle devait suffire selon lui à terminer ses affaires, sans aucune difficulté, à son honneur et à son avantage. Il écrivit sur le même ton à ses amis, affectant de leur laisser entendre qu'il avait eu beaucoup de part à l'élection de sa Sainteté, et c'est ce que lui et l'abbé Charrier disaient aussi dans Rome assez inconsidérément à tous ceux qui voulaient bien les en croire, quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela aurait été vrai, la chose n'était pas trop bonne

à dire, et pouvait lui nuire dans l'esprit du pape, comme il arriva dans la suite.

Ils croyaient l'un et l'autre leurs affaires en si bon état et si sûres, qu'ils s'emportaient contre ceux qui voulaient leur faire remarquer les froideurs et les remises de ce nouveau pontife. Ils déclamaient publiquement et sans aucune discrétion contre le sieur de Lionne, envoyé extraordinaire de France, afin de traverser ses négociations; et c'est ce qu'ils faisaient avec tant d'emportement et d'une manière si indigne, qu'ils en étaient blâmés par leurs meilleurs amis. Le sieur de Lionne en usait bien plus modérément, se contentant d'exécuter sans aucune passion les ordres du roi, dont il était chargé; et, pour marquer au cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchait pas de l'honorer, et qu'il n'était pas trop dans le sentiment de ceux qui l'employaient, il lui fit offrir secrètement, par le sieur de Barillon de Châtillon, de le servir en France, et de ménager son accommodement sans qu'il donnât sa démission. Mais l'abbé Charrier l'empêcha d'écouter cette proposition, étant déjà engagé avec le sieur de Croissi-Fouquet (1), qui était

(1) Croissi-Fouquet n'était rien au surintendant, famille différente et ennemie.

arrivé à Rome presque dans le même temps que le sieur de Lionne, et dans le dessein de le traverser, les Fouquets craignant, sur toutes choses, que cette affaire ne se terminât par l'entremise du sieur de Lionne, contre lequel ils avaient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avaient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui se passerait; l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avait déjà traité avec lui pour la liberté de M. le Prince, et que depuis il avait été prisonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avaient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée et par le moyen d'une ficelle que Croissi laissait descendre de la fenêtre de sa chambre, qui était sur celle du cardinal. Ils attachaient des billets à cette ficelle, et se communiquaient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement; car ils envoyèrent à Rome, avec le sieur de Lionne, leur jeune frère, qui était alors conseiller au parlement, et qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur servir d'espion auprès de Lionne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce ministre

n'osant lui refuser la communication de la plupart de ses dépêches, à cause de la faveur de ses frères ; et madame de Lionne, dont le jeune conseiller possédait les bonnes grâces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passait.

Avec cette intelligence secrète, l'abbé Charrier n'eut pas de peine à persuader au cardinal de Retz, qu'il lui était de la dernière importance de lier commerce avec ces messieurs, qui paraissaient en effet plus en état de le servir utilement que le sieur de Lionne, soit à Paris ou à Rome ; de manière qu'il ne balança pas à se déterminer de ce côté-là. Ainsi le sieur de Croissi fut introduit par l'abbé Charrier, qui visitait le cardinal régulièrement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet, pour autoriser ce qu'il avançait, et pour divertir le cardinal par le récit de ses aventures avec madame de Lionne, dont il rapportait toutes les circonstances, désignant les manières, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes secrètes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, et les autres pour celle du mari. Le mari, de son côté, faisait l'amour à une jolie demoiselle de sa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouissaient le cardinal de

Retz et l'engageaient avec ces gens-là, de manière qu'il n'y avait pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croissi prenait un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le sieur de Lionne recevait ou qu'il envoyait en France; et, pour mieux justifier la fidélité et la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espèce de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même au cardinal pour lui donner les copies des lettres que son maître écrivait à la cour, qui se trouvaient toujours très-conformes aux mémoires de Croissi.

Ce panneau était si grossier, qu'il aurait dû tout seul ouvrir les yeux au cardinal de Retz et à l'abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport si exact et aussi uniforme entre des gens qui ne se seraient pas entendus. Cependant c'était ce qui les persuadait davantage, et l'abbé Charrier était si amoureux de son ouvrage et se savait si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvait souffrir que Joli ouvrît la bouche pour la rendre suspecte au cardinal, qui n'en était pas moins infatué que lui. Cependant Joli ne négligeait rien pour l'en dégoûter, parce qu'il savait que le dessein de Croissi n'était que de le porter à donner

sa démission, comme il l'avait déclaré au sieur Vacherot, son médecin, et à Verjus, son secrétaire.

Si les soins de Joli ne réussissaient pas entièrement selon ses souhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution et moins d'ouverture de cœur que dans le commencement; ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joli, en lui faisant entendre que les Fouquets le trahissaient; qu'ils informaient la cour de tout ce qu'il faisait, disait ou pensait, et que l'abbé Fouquet était toujours le promoteur et l'exécuteur le plus échauffé des résolutions que la cour prenait contre lui. Ils lui firent connaître que c'était par ses soins que la lettre aux évêques avait été brûlée par la main du bourreau, comme libelle séditieux, en vertu d'une sentence du Châtelet, qu'on avait publiée à son de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre, pour tous ceux qui étaient auprès de lui, sans exception de ses domestiques, de le quitter incessamment et de retourner en France. Ils lui firent connaître encore qu'il avait fait mettre dans les gazettes, que la protestation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambassadeur d'Espagne était

un jeu joué de concert entre eux, et un effet de l'intelligence secrète qu'il entretenait avec ce ministre, comme s'il eût été possible ou vraisemblable que cet ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son maître et à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux et avantageux.

Toutes ces choses étaient avec justice imputées à l'abbé Fouquet, qu'on savait être le surintendant de la gazette, et le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il savait se servir avec tant d'adresse, de malice et de fourberie, qu'il ne manquait jamais de moyens pour ses fins. Il se servait également de toutes sortes d'avis vrais ou faux. Il faisait lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le Prince ou du cardinal de Retz; ensuite il les faisait arracher et les portait au cardinal Mazarin, comme une marque de ses soins et de sa vigilance.

On apprit en ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'était le mariage d'une des nièces du cardinal Mazarin avec le duc de Modène, dont on crut que le principal dessein était de faire peur au pape, et de lui faire sentir que, par cette alliance, on

pourrait, dans un besoin, porter la guerre jusque dans les états de sa Sainteté, en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance, au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du pape, qui, bien loin de mollir, voulut faire connaître à ce ministre qu'il ne le craignait point. En effet, il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusait depuis long-temps. Quoique cette cérémonie ne signifie pas grand'chose en soi, elle ne laissait pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'était une reconnaissance authentique de l'autorité archiépiscopale du cardinal, qui était alors contestée par la cour de France. La vérité est cependant que le pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur, et qu'il ne l'aurait peut-être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avait bien su que cette cérémonie n'était qu'une pure formalité qui ne l'engageait à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses partisans, qui commençaient à croire qu'il avait été la dupe de l'élection du pape, et qu'il leur en avait

imposé là-dessus. La publication du jubilé, que tous les papes donnent à l'avénement de leur pontificat, lui fournit un prétexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette bulle était adressée aux archevêques et évêques, à leurs grands-vicaires, et, en leur absence, à ceux qui ont la charge des âmes; et comme, par ces derniers mots, les chapitres paraissaient exclus, le cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son mandement, pour en faire la publication dans son diocèse, aux sieurs Chevalier et Lavocat, aux grands-vicaires, ou en leur absence, aux curés de la Madeleine et de Saint-Severin, archiprêtres, qu'il nommait aussi pour ses grands-vicaires. Ces messieurs le firent aussitôt publier dans leurs paroisses, et commencèrent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvaient pas que le chapitre se fût saisi de la juridiction, se prévalurent des termes de la bulle, pour l'exécuter chacun dans leurs paroisses sans les ordres du chapitre, en se soumettant à leurs archiprêtres revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avait ordre précis de ne point laisser

agir le chapitre : de sorte que la division commença de se mettre dans le gouvernement du diocèse, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit en même temps au chapitre, pour leur déclarer que le pape lui ayant accordé le pallium, qui était la consommation de la puissance archiépiscopale, il leur enjoignait de ne se plus mêler du gouvernement de son diocèse, et de reconnaître les deux archiprêtres pour ses grands-vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapitre par un homme inconnu, qui dit qu'il venait de la cour, elle fut ouverte et lue sur-le-champ, après quelques légères difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz ; et l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement, à la pluralité des voix, qu'il fallait obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuart d'Aubigni, parent du roi d'Angleterre, et qui prenait en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur et de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement ; et les grands-vicaires du chapitre cessèrent d'agir dès ce moment-là. Il fut seu-

lement ordonné qu'on porterait la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures. Pour en arrêter les suites, elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer de laisser nommer les grands-vicaires par le pape, chose qui n'avait jamais été en France, et qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'église gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettait fort peu en peine de ces libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courrier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir : aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avait garde de laisser perdre une occasion aussi favorable pour le saint-siége. Par le même courrier, on envoya des ordres au sieur de Lionne pour demander des juges à sa Sainteté pour faire le procès au cardinal de Retz ; et cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la juridiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Madeleine et de

Saint-Severin ne fussent reconnus pour grands-vicaires, en attendant des nouvelles de Rome : résolu de se servir de la violence, s'ils ne déféraient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet, ces deux messieurs furent mandés à la cour ; mais Caumartin et quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagèrent le sieur Chassebras, curé de la Madeleine, en qui on se fiait le plus, de se cacher et de laisser aller seul le curé de Saint-Severin. Celui-ci se laissa intimider et eut la faiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on désirait de lui; mais le curé de la Madeleine, après avoir conféré avec le conseil du cardinal de Retz, fit imprimer et afficher aux portes des églises le mandement du cardinal, qui le nommait son grand-vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il déclarait les raisons qui l'avaient engagé à se charger de cette commission dans un temps aussi difficile. Ces affiches surprirent la cour, et elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les archers et grisons de Paris, qui veillaient toutes les

nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettaient ces affiches. Mais ces soins furent inutiles, et le sieur Amblard, domestique du cardinal de Retz, qui s'était chargé de ce soin, exécutait la chose si adroitement et avec tant de précautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoique les affiches de cette nature se renouvelassent assez souvent. Un boucher, nommé le Houx, se mêlait aussi de ces sortes d'affaires, où il employait ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand matin; et son frère, qui était principal du collége des Grassins, homme savant et de bon esprit, servait aussi le cardinal de Retz d'une autre manière assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans : ce qu'il savait faire si parfaitement, qu'on n'y pouvait remarquer aucune différence.

On ne saurait dire combien tout le monde admirait et exaltait le curé de Sainte-Madeleine, et son secrétaire qui contre-signait Guilfauteau. Ces deux hommes osaient bien, au milieu de Paris et sous une autorité qui ne trouvait point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paraissait prendre goût, les officiers

du Châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, et de lui faire son procès, comme auteur de libelles et d'affiches séditieuses contraires à l'autorité du roi; à raison de quoi, on décerna un décret contre lui, et il fut contumacé et crié à son de trompe par les carrefours de Paris, suivant l'usage. Le grand-vicaire, de son côté, fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir représenté les entreprises qui se faisaient tous les jours contre la juridiction de l'archevêque, et les poursuites scandaleuses de la justice séculière contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand-vicaire avec toute la modération possible et tout le respect dû au roi, il exhortait et conjurait ceux qui avaient fait cette injure à l'église d'en demander pardon à Dieu, et de reconnaître leur faute, afin que cette première monition ne leur fût pas inutile, et qu'il ne fût pas obligé de procéder à des suites plus rigoureuses, suivant les règles de la discipline ecclésiastique. Cela n'empêcha pas les officiers du Châtelet de donner une sentence contre lui, le 27 septembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, et pour sa rébellion aux commandemens du roi, il était banni à perpétuité hors du royaume, ses biens

confisqués au roi, et ses bénéfices déclarés vacans et impétrables, avec défense à toutes personnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les ordonnances; déclarant ses monitions scandaleuses, séditieuses, injurieuses au roi et aux droits du royaume, et ordonnant qu'elles seraient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand-vicaire répondit aussitôt à cette sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonétait une seconde fois les auteurs des persécutions faites à l'église sous le nom de sa majesté, de cesser et de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres et les excommunications de l'église. Ces monitions étaient fort bien écrites, ayant été concertées par MM. de Port-Royal, et on ne doute point qu'elles n'eussent produit un grand effet, si on avait poussé la chose jusqu'à l'interdit, comme le grand-vicaire, Caumartin et d'Aubigny le voulaient avec plusieurs autres, vu qu'on était assuré de l'obéissance de la plupart des curés et du chapitre; mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y résoudre. L'abbé Charrier, Croissi, et le plus grand nombre de ses

amis, n'oubliaient rien pour l'en détourner, en lui représentant sans cesse que cette démarche extrême ne servirait qu'à irriter davantage la cour ; que le pape leverait aussitôt l'interdit, et qu'après cela il n'y aurait plus de ressource pour lui. Les autres disaient au contraire qu'il pourrait naître à Paris des choses si subites, et d'une si dangereuse conséquence, que la cour serait obligée d'accommoder les affaires sur-le-champ, et n'aurait pas le temps d'envoyer à Rome ; que d'ailleurs, quelque faible que fût le pape, il n'y avait pas d'apparence qu'il levât l'interdit, sans faire auparavant l'accommodement du cardinal de Retz, son honneur et son autorité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium ; que les Espagnols avec tous les cardinaux de leur faction ne manqueraient pas d'appuyer cette affaire ; enfin, qu'il était dangereux de la laisser dans l'état où elle était, après l'avoir commencée avec tant de vigueur, et que la cour de Rome, venant à remarquer la faiblesse du cardinal et le peu de pouvoir de ses amis, s'opposerait plus aisément aux choses que la cour désirait de lui, et qui lui étaient fort avantageuses, en nommant des vicaires apostoliques ou un coadjuteur.

Ce n'est pas que le sieur de Lionne avançât

beaucoup sur ce sujet-là, non plus que sur les instances qu'il faisait pour obtenir des juges qu'ils fissent le procès au cardinal de Retz; sa Sainteté s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du temps, et d'éluder ses poursuites plus aisément; et cette congrégation avait répondu qu'on ne pouvait donner des juges au cardinal de Retz, qu'il n'eût été entièrement rétabli, suivant la maxime : *Spoliatus antè omnia restituendus.* Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il se voulait rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, et le convaincre de plusieurs crimes et scandales, la congrégation paraissait inclinée à recevoir cette accusation : ce qui retenait les choses en suspens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'esprit et dans les discours du pape, il passa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avait eue jusque-là en sa protection, en une défiance extrême : c'est pourquoi, dans l'appréhension que sa Sainteté ne l'abandonnât entièrement, si le siége de Pavie réussissait, et ne l'obligeât à se conformer aux désirs de la cour, sans lui donner le temps de se reconnaître, il demanda permission à sa Sainteté d'aller aux

bains de Saint-Cassien dans les états du grand-duc. Ces bains lui étaient conseillés par les médecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa présence et ses sollicitations commençant à importuner le pape.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

1249 V. V. 9. 4

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILE D'UNE DE SES LETTRES.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ ETIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

MÉMOIRES

DE GUY JOLI.

Après un mois de séjour à Saint-Cassien, dont les bains ne lui furent pas d'un grand secours, le cardinal de Retz alla passer un autre mois à Caprarolles, maison de plaisance du duc de Parme, dans le territoire de l'Eglise, en attendant la saison des pluies, avant laquelle il est dangereux de se retirer à Rome. Il apprit là que la chambre des vacations, sur la requête du procureur-général, avait donné un arrêt contre la dernière monition du curé de la Madeleine, par lequel il était enjoint au prevôt de Paris, ou à ses lieutenans civils et criminels, d'informer contre les auteurs de ces placards, avec défense, sous peine de la vie, à toutes sortes de personnes, d'en imprimer, publier, ou afficher de semblables sans permission. Cet arrêt ne fut pas délibéré à l'ordinaire, et il n'y eut que le président de Novion et le rapporteur qui le signèrent. Mais, comme à Rome on ne

prenait point connaissance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un arrêt de tout le parlement, et y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'autorité de cette compagnie, qui s'oppose souvent au pape, et annulle les prétentions de la cour de Rome. Aussi le pape commença à croire que le parti du cardinal de Retz ne se soutenait que faiblement en France; qu'en nommant un suffragant, le parlement ne s'y opposerait point, et qu'il obligerait sensiblement la cour, qui l'en sollicitait continuellement par le ministère du sieur de Lionne. Les jésuites l'exhortaient aussi de toutes leurs forces à cela, lui représentant sans cesse que le cardinal de Retz était un homme engagé avec les jansénistes, et que sa Sainteté ne trouverait jamais une occasion plus favorable d'étendre son autorité pontificale, même du consentement de toute la France.

Cependant ces raisons, quoique conformes aux résolutions du pape, ne le déterminèrent point encore, à cause de la levée du siége de Pavie, qui rassura un peu sa Sainteté et lui fit donner des paroles plus favorables à l'abbé Charrier, qui partit aussitôt pour se rendre à Caprarolles, afin d'obliger le cardinal de Retz à retourner à Rome, ajoutant que c'était le

sentiment de Croissi, qui lui avait dit que le sieur de Lionne n'espérait plus rien obtenir contre lui.

Joli soutenait, au contraire, qu'il fallait s'approcher de Paris, afin d'appuyer le curé de la Madeleine, et de fulminer un interdit; que c'était le seul moyen de réduire la cour; que celle de Rome ne ferait jamais rien pour lui, s'il ne s'aidait de ses propres forces, en profitant de la chaleur des esprits, qui ne durait pas toujours; et qu'il ne fallait pas s'épouvanter d'un arrêt de la chambre des vacations donné par un de ses ennemis déclarés, auquel on ne devait pas douter que le président de Bellièvre ne trouvât aisément les moyens de remédier après la fête de Saint-Martin, étant, comme il l'était toujours, bien intentionné en faveur du cardinal de Retz. Cependant il résolut de retourner à Rome, et d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très-beau palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ses carrosses et de ses estafiers, suivant son penchant naturel. Il s'imaginait qu'on jugerait de ses ressources et de son crédit par la dépense qu'il ferait à Rome, sans cependant rien changer dans sa conduite ordinaire, s'amusant à déclamer inutilement contre le sieur de Lionne, et pas-

sant une partie des nuits à conférer avec l'abbé Charrier, Croissi et le petit Fouquet, qui l'entretenaient de badineries et de vaines espérances sur les bonnes intentions du pape, et qui l'obligèrent enfin d'écrire à Caumartin, pour empêcher le curé de la Madeleine de passer outre.

Ces deux messieurs obéirent; mais ils surent dans la suite faire des actions de vigueur, dont le succès fit bien voir qu'on aurait pu réussir en poussant les choses avec plus de fermeté. L'archevêque de Rouen leur en fournit l'occasion par un mandement d'interdiction qu'il publia contre l'évêque de Coutances, pour avoir fait les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Rouen : ce qui engagea le curé de la Madeleine à faire afficher un mandement au nom du cardinal de Retz, par lequel il était déclaré que messire Antoine-Denis Cohon, ancien évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, avaient encouru les censures de l'église, pour avoir administré les ordres dans son diocèse sans sa permission, et que, pour cet effet, ils étaient interdits de toutes fonctions ecclésiastiques, et même de la célébration de la messe dans le diocèse de Paris, avec défense à tous les doyens, chapitres, curés et communautés séculières ou régulières de les

laisser officier dans leurs églises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du cardinal de Retz. Ce fut au sujet de l'assemblée du clergé, qui devait se tenir à Paris cette année-là, et que le cardinal Mazarin avait différée sous différens prétextes, parce qu'elle ne pouvait se faire régulièrement qu'avec l'agrément du cardinal de Retz ou des grands-vicaires. Mais enfin le curé de la Madeleine ayant su que l'on prenait des mesures pour faire la chose sans lui, il fit défense au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne, et aux Augustins, où ils avaient coutume de s'assembler, de recevoir les députés, protestant de nullité de tout ce qui pourrait s'y passer contre l'autorité du cardinal de Retz; ce qui fut appuyé par tous les curés de la ville, qui firent une pareille protestation, et envoyèrent, pour cet effet, des députés à ceux qui devaient composer l'assemblée : de sorte que ces messieurs ayant jugé ces défenses et protestations juridiques, allèrent déclarer au cardinal Mazarin qu'ils ne pouvaient commencer leur assemblée; et comme la cour avait besoin d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au curé de Saint-Severin, grand-vicaire, pour faire l'ouverture de l'assemblée : ce qui

était une reconnaissance solennelle des droits du cardinal de Retz. Par où il était aisé de voir que s'il eût agi dans toute l'étendue de son pouvoir, et soutenu le curé de la Madeleine, il aurait mis ses affaires sur un autre pied en France, où tout le monde était bien intentionné pour lui, et à Rome, où le pape n'aurait pas été fâché de voir naître des embarras de cette nature, dont il aurait su profiter.

Mais le cardinal n'ayant voulu prendre aucune résolution vigoureuse, et s'étant contenté de se tenir sur la défensive, il ne fut pas difficile au sieur de Lionne, aux jésuites, et à ses autres ennemis de détacher le pape de ses intérêts, en lui représentant la faiblesse de son parti, sa liaison avec les jansénistes; la puissance redoutable de ses parties; et qu'en continuant de le protéger, sa Sainteté pouvait compter qu'elle n'aurait aucune part à la paix générale, dont il était déjà question : la chose du monde que le pape appréhendait le plus.

Toutes ces considérations déterminèrent enfin le saint-père, qui, peu de jours après le retour du cardinal de Retz à Rome, lui déclara que, ne se sentant pas assez de force pour le soutenir plus long-temps, il lui conseillait de s'accommoder, et de donner quelque chose aux désirs

de la cour de France, qu'il avait de grandes raisons de ménager lui-même, et qu'il n'osait pas choquer directement, dans le dessein qu'il avait de disposer les deux couronnes à une bonne paix, qui était un bien préférable à tous les autres. Il concluait par des expressions extrêmement pressantes dont le cardinal demeura si surpris et si étourdi, qu'il voulait prendre sur-le-champ des mesures pour se retirer, appréhendant les dernières extrémités, et qu'on ne le fît mettre au château Saint-Ange, s'il refusait de se soumettre aux conditions qui devaient lui être proposées dans le premier consistoire ; mais l'abbé Charrier, l'abbé Lamet et Joli lui ayant représenté qu'il n'était plus temps ni possible de reculer, après s'être engagé si avant, il résolut de tenir ferme et d'attendre les événemens. Cependant, avant que d'aller au consistoire, il donna ordre à Joli de serrer tous ses papiers, ce qui marquait sa défiance et la crainte qu'il avait d'être arrêté, sentimens qui lui étaient particulièrement inspirés par l'abbé Charrier, quoiqu'il fût obligé plus que personne à l'encourager, pour lui aider à se tirer de ce mauvais pas où il l'avait engagé par ses conseils, au lieu que l'abbé Lamet et Joli, qui avaient toujours bien prévu que le pape

l'abandonnerait, faisaient tous leurs efforts pour le soutenir et pour diminuer ses frayeurs, qui l'auraient perdu s'il s'y était abandonné.

Enfin s'étant présenté au consistoire, sa Sainteté lui déclara nettement qu'elle avait nommé un suffragant pour gouverner le diocèse de Paris pendant son absence, en qualité de vicaire apostolique ; à quoi le cardinal de Retz tâcha inutilement de s'opposer. Le pape demeura ferme dans sa résolution, aussi-bien que le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'état, chez qui il alla, en sortant du consistoire, pour le prier de différer au moins l'exécution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir, après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joli, qu'il envoya chercher aussitôt pour l'informer de ce qui s'était passé, tâcha de le rassurer, en lui disant que cette nomination ne serait pas reçue en France ; que tous les évêques s'y opposeraient, attendu qu'il y allait de leur intérêt aussi-bien que du sien ; que les parlemens ne souffriraient jamais un exemple de cette nature, qui était extrêmement contraire aux libertés de l'église gallicane, qu'il fallait faire bonne contenance, et dire à ceux qui lui en parleraient pour le consoler, qu'il en était plus fâché pour le repos de sa Sainteté que pour son intérêt

particulier, persuadé que sa nomination n'aurait point lieu et qu'il serait obligé de la rétracter; qu'enfin il fallait, sans perdre de temps, dépêcher un courrier à Paris avant celui du pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les évêques et le parlement. Ce discours remit un peu le cardinal, qui fit aussitôt partir pour Gênes Imbert, son valet de chambre, avec ordre de remettre son paquet entre les mains d'un marchand de confiance, auquel on mandait d'expédier incessamment un courrier pour Paris, sous prétexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la sûreté des dépêches, qui auraient pu, sans cette précaution, être interceptées par ordre de la cour, si le courrier eût paru venir directement de Rome, et cet expédient eut le succès qu'on s'en était promis; car le courrier du cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du pape, ses amis prirent si bien leurs mesures, qu'à la première proposition qui se fit de l'établissement d'un suffragant, toute l'assemblée du clergé s'y opposa si unanimement et avec tant de chaleur, que le nonce n'osa présenter son bref et fut obligé de le renvoyer au pape, en lui disant qu'il avait couru risque d'être lapidé par le

peuple, sur le seul bruit qui s'était répandu de l'exécution de ce dessein. Le parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le procureur et les avocats généraux ayant déclaré hautement que, si le bref paraissait, ils en appelleraient comme d'abus. Le premier président avec la plûpart des conseillers parurent aussi bien disposés à le casser, ou du moins à n'en pas souffrir l'exécution, et ce qu'il y a de plus étonnant et de plus fort, c'est que l'évêque de Meaux, frère du chancelier Seguier, que la cour avait destiné pour être suffragant, refusa absolument cette commission, ne voulant point se charger de la haine publique, quoiqu'il fût d'ailleurs et par lui et par son frère fort attaché à la cour.

Il arriva même à la fin que le cardinal Mazarin se dégoûta du bref comme tous les autres, soit pour la contradiction universelle qu'il remarquait dans les esprits du peuple et du clergé, ou peut-être parce qu'il ne laissait pas d'être avantageux en quelque façon au cardinal de Retz, en ce qu'il y était qualifié archevêque de Paris, et que le pape n'alléguait point d'autres raisons de cette nomination que son absence.

Le bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les correspondans du cardinal de Retz

ne manquèrent pas de lui en donner avis aussitôt par la même voie et avec les mêmes précautions ; de sorte qu'il en reçut les nouvelles plusieurs jours avant le pape et le sieur de Lionne, et qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour et d'insulter à ceux qui croyaient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps-là que la reine Christine vint à Rome. Elle avait été invitée à ce voyage par sa Sainteté, pour y confirmer d'une manière plus solennelle son abjuration de l'hérésie de Luther. Une action de cette nature devait sans doute être traitée sérieusement et avec gravité ; mais le pape, s'abandonnant à son génie, n'en fit qu'une scène de théâtre, remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles et de vaines cérémonies : il n'oublia rien de tout ce qui pouvait faire du bruit et de l'éclat, s'imaginant que c'était là le seul moyen de paraître aux yeux de toute l'Europe comme le principal auteur de cette conversion. Ce ne furent que régals, festins, danses, ballets, comédies, carrousels, mascarades, galanteries de toutes les espèces pendant plus de trois mois ; et le pape les ordonnait lui-même avec tant d'application, et les faisait exécuter avec tant de magnificence, que la reine de Suède s'en moquait elle-même,

et tournait sa Sainteté en ridicule, comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyaient bien qu'il sortait de son caractère. Le cardinal de Retz ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces de cette princesse, en quoi il réussit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenait pourtant pas à lui qu'on ne crût qu'il y entrait aussi avant que personne ; mais ceux qui voyaient les choses de plus près jugèrent avec justice qu'il y avait plus de vanité dans son fait que de réalité. Ces intrigues l'occupèrent quelque temps, et le cardinal s'y abandonnait tout entier, suivant son penchant naturel, sans penser à ses affaires, jusqu'à ce qu'il fût réveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le sieur de Lionne fit à sa Sainteté, par ordre de la cour, de nommer pour grand-vicaire l'un des six sujets suivans ; savoir, le doyen de Notre-Dame, le sieur Charton, ancien pénitencier ; le sieur du Saussay, curé de Saint-Leu et official de Paris, nommé à l'évêché de Toul ; le sieur de Rouillé, curé de Saint-Barthélemi ; ou les sieurs Morel et Cornet, docteurs en Sorbonne. La cour engagea même les évêques suffragans de l'archevêché de Paris d'en écrire au cardinal de Retz

pour lui faire agréer cette proposition comme raisonnable et avantageuse pour lui, puisqu'en rétablissant l'ordre dans son diocèse, elle renfermait une reconnaissance tacite de son autorité.

Le pape fit ce qu'il put pour appuyer les instances de la cour. Après en avoir fait parler au cardinal de Retz par tous ses amis, il lui en parla lui-même en termes de prières, lui désignant particulièrement le sieur du Saussay, dont sa Sainteté dit qu'elle lui répondait, et qu'elle l'engagerait à se conduire de manière qu'il en serait content, et qu'il exécuterait pareillement tous ses ordres; autrement elle lui promettait de le révoquer, et de faire ensuite tout ce que bon lui semblerait, avec promesse de le soutenir et de le protéger avec toute l'autorité du saint-siége. C'est du moins ainsi que le cardinal le fit entendre à ses amis, dont les sentimens furent partagés sur cette proposition. L'abbé Charrier et le sieur de Croissi opinèrent d'abord sans balancer, qu'il fallait se conformer aux désirs de la cour et du pape, disant pour leurs raisons qu'il était d'une extrême conséquence de ménager les esprits des évêques suffragans, pour les disposer à bien faire dans d'autres rencontres, et qu'avant toutes choses le cardinal devait travailler à faire connaître son

autorité sur le spirituel, après quoi il lui serait aisé de se faire rétablir dans le temporel.

Joli fut d'un autre sentiment, et quoiqu'il demeurât d'accord de la nomination du sieur du Saussay, il soutenait qu'il fallait tirer des avantages réels et présens de la confusion du pape pour le refus de son bref, des recherches de la cour et de la disposition favorable du clergé; qu'il n'était plus proprement question du rétablissement de l'autorité du spirituel, puisque le curé de Saint-Severin, nommé grand-vicaire par le cardinal de Retz, avait été reconnu par tout le clergé; que la nomination d'un second grand-vicaire ne ferait pas plus d'effet à cet égard, et que c'était une affaire entièrement consommée; qu'il fallait donc porter la chose plus loin jusqu'au rétablissement effectif du temporel, sans s'exposer sur des espérances éloignées et incertaines, en insérant une clause dans l'acte de nomination du sieur du Saussay, qui portât que ledit sieur du Saussay ne pourrait exercer ses fonctions qu'après que le cardinal de Retz aurait été rétabli dans son temporel. L'abbé de Lamet se déclara d'abord pour le sentiment de Joli, fondés l'un et l'autre sur toutes les lettres de Paris, qui assuraient que tout le clergé avait les meilleures inten-

tions du monde, et que si le cardinal voulait bien, en leur considération, donner les mains à un grand-vicaire qui fût agréable, on ne devait pas douter qu'ils ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste ; ce qui leur fit juger qu'il fallait ménager cette occurrence favorable, et engager l'assemblée d'insister pendant l'embarras où l'on était, pour le gouvernement du diocèse, et qu'autrement, si l'on accordait un grand-vicaire sans condition, l'affaire tomberait d'elle-même, et leurs bonnes intentions se dissiperaient avec l'assemblée, faute d'avoir été ménagées. Mais à la fin l'abbé de Lamet s'étant relâché, parce qu'il n'avait pas la fermeté de s'opiniâtrer et de s'opposer directement aux sentimens du cardinal de Retz, qui s'était déjà déclaré en faveur des premiers, il résolut d'envoyer la nomination du sieur du Saussay pure et simple.

Cependant Joli jugeant la chose de la dernière importance, et que si l'on laissait échapper cette conjoncture avantageuse, elle ne reviendrait jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le cardinal à envoyer au moins sa nomination à M. l'évêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'assemblée, mais de décla-

rer en même temps qu'il ne la rendrait point qu'après qu'on aurait rendu justice au cardinal sur son temporel ; mais ce dernier expédient ne fut pas mieux reçu que le premier, et son éminence se contenta des espérances en l'air qu'on lui donna des instances du pape par le moyen de son nonce et des bons offices du clergé.

Ainsi on dépêcha un courrier avec les ordres du pape, et les dépêches du cardinal de Retz, adressées à MM. les évêques suffragans de l'archevêché de Paris, avec l'acte de nomination et trois lettres qu'il priait de présenter au roi, à la reine et à l'assemblée du clergé. Ces trois lettres furent supprimées, parce que les suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du cardinal Mazarin, il les garda longtemps, puis les renvoya au sieur de Lionne pour les rendre au cardinal de Retz, disant que leurs majestés n'avaient pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'on rendît à l'assemblée du clergé celle qui lui était adressée. Ainsi il n'y eut que l'acte de nomination qui parut, et en vertu de cet acte le sieur du Saussay se mit aussitôt en possession du grand-vicariat et commença de gouverner le diocèse, où, par ce moyen, toutes choses demeurèrent tranquilles pendant quelque temps, aussi-bien qu'à Rome.

Le cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son épaule par un homme qui se vantait de le guérir, et qui passait pour fort habile dans sa profession. La vérité est que depuis cette opération il se servit mieux de son bras qu'il n'avait fait auparavant.

Cependant on attendait tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'était promis de l'assemblée du clergé ; mais on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir que ces messieurs avaient oublié l'intérêt de leur archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils désiraient. La même chose arriva du côté du nouveau grand-vicaire, avec cette différence que le sieur du Saussay ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avait attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux intérêts du cardinal, ce qui parut principalement en trois occasions essentielles.

La première fut au sujet d'un ordre que son éminence lui adressa pour faire en son nom et comme son procureur, le serment de fidélité, afin de lever toute difficulté pour la restitution du temporel, qui ne pouvait plus rouler que sur ce prétexte. C'est ce que le sieur du Saussay refusa de faire. Il refusa même de donner aucun

acte par lequel il pût paraître qu'il s'était présenté pour prêter serment.

La seconde fut à l'occasion du jubilé, qui avait toujours été remis pendant les contestations pour le gouvernement du diocèse. C'était une affaire dans laquelle il ne paraissait pas qu'il pût y avoir aucune difficulté ; mais le sieur du Saussay s'avisa d'en faire naître une de gaieté de cœur, sans raison, et seulement pour nuire au cardinal de Retz, en prenant dans l'acte de publication la qualité de grand-vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand-vicaire de l'archevêque, ce qui aurait été d'une très-grande conséquence si l'on eût laissé passer la chose ; mais le chapitre s'en aperçut heureusement et s'y opposa vigoureusement, faisant réformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvait convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du siége.

La troisième rencontre où le sieur du Saussay fit connaître ses mauvaises intentions, fut lorsqu'il donna permission à l'évêque de Coutances de conférer les ordres et de faire les autres fonctions épiscopales pendant la semaine sainte, quoique ce prélat eût été interdit par le cardinal de Retz et par le curé de la Madeleine son grand-vicaire. Cela empêcha un grand nombre de

chanoines d'aller à l'office le jour du jeudi-saint; et le peuple l'ayant remarqué, il en arriva un grand scandale : d'autant plus que l'évêque se trouva mal en faisant les saintes huiles, et en célébrant la messe, qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eût jeté de l'eau sur le visage et qu'on lui eût frotté plusieurs fois le nez et les tempes avec du vinaigre pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, et comme un avertissement pour les auteurs de ce dérangement.

Tant d'éclat devait ce me semble obliger le cardinal de Retz à révoquer le sieur du Saussay, comme il en était fortement sollicité par la plupart de ses amis ; il aima mieux cependant prendre patience et en porter modestement ses plaintes à sa Sainteté, d'autant plus qu'il ne manquait pas de conseillers qui tâchaient d'expliquer favorablement la conduite du sieur du Saussay, en disant que tout ce qu'il aurait pu faire pour le serment de fidélité n'aurait servi qu'à irriter la cour; que la qualité de grand-vicaire de l'archevêché n'intéressait que le chapitre et nullement l'archevêque; que la permission qu'il avait donnée à l'évêque de Coutances l'avait engagé lui-même à recon-

naître l'autorité du cardinal dans le même lieu où il avait paru la mépriser ; qu'après tout, la voie de douceur était la seule qui fût permise auprès de la cour ; que le sieur du Saussay ne pouvait pas faire dans les commencemens tout ce qu'il aurait bien voulu, et que par sa conduite sage et prudente, il avait déjà ménagé le rappel des sieurs Chevalier et Lavocat, anciens grands-vicaires, et de tous les autres ecclésiastiques qui avaient été exilés à cause du cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchaient pas que dans le fond S. E. ne fût vivement blessée de la conduite de son nouveau grand-vicaire, qu'elle voyait bien n'être qu'un artifice ; mais elle voulut différer son ressentiment pour quelque temps, à dessein de voir ce que produirait un bref que sa Sainteté avait écrit un peu auparavant à l'assemblée du clergé au sujet de la paix générale, pour exhorter le roi à procurer ce bonheur à tout le monde chrétien. Il n'y était fait aucune mention du cardinal Mazarin ; mais sans le nommer, le bref ne laissait pas de faire entendre qu'on le croyait peu disposé à la paix. Il disait en parlant du roi, *alioquin per se ad pacem propensum* ; ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce ministre, et qu'il ne manque-

rait pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenserait sa Sainteté. En effet, ce bref choqua extrêmement le cardinal Mazarin, et pour faire connaître à la cour de Rome qu'il l'avait bien entendu, il engagea ces messieurs du clergé à le justifier dans leur réponse : ce qu'ils firent si exactement, que toutes leurs lettres ne roulaient que sur les bonnes intentions de son éminence pour la paix, sur les mesures qu'il avait déjà prises pour y parvenir, et sur son application à finir ce grand ouvrage. Cette réponse fut assez mal reçue du pape, et comme en même temps on eut à Rome des nouvelles du traité de la France avec Cromwel, on espéra que sa Sainteté pourrait éclater et donner des marques publiques de son mécontentement; mais cela n'arriva pas, et le sieur de Lionne ayant été rappelé bientôt après, cette nouvelle démarche augmenta les inquiétudes du saint-père, qui commença d'appréhender que la France ne voulût rompre toute sorte de commerce avec lui, et s'appliquer entièrement à la guerre d'Italie. C'est ce qui fit tomber sa Sainteté dans le dernier précipice de sa faiblesse naturelle, ne voulant plus entendre parler du cardinal de Retz que pour l'abîmer et le perdre, s'il eût été possible.

L'arrivée de don Mario, frère du pape, et celle de ses neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaise humeur. Ces messieurs furent enfin appelés à Rome par sa Sainteté et reçus avec une espèce de triomphe. Le saint-père avait long-temps dissimulé sur ce sujet, s'en étant fait prier par la reine de Suède et par tous les cardinaux, auxquels il avait demandé leurs sentimens par écrit, comme si sa faiblesse eût pu être excusée par celle de ses courtisans, qui savaient bien qu'ils ne pouvaient lui donner un autre conseil sans lui déplaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement fut fort désavantageux au cardinal, parce que les parens du pape, qui ne songeaient qu'à l'établissement de leur fortune, n'avaient garde d'épouser les intérêts d'un cardinal malheureux et abandonné presque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la cour de France. Cependant le cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, et qu'il ne pouvait plus se promettre aucun secours de ce côté-là, sachant d'ailleurs que le sieur du Saussay continuait de garder une conduite qui gâtait entièrement ses affaires, résolut de passer outre à la révocation, sans en parler à sa Sainteté, qui n'aurait pas manqué de l'en détourner; et

dans ce dessein il demanda encore une fois la permission d'aller aux eaux de Saint-Cassien, sous le même prétexte de son mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement, par des nouvelles, ce que produirait cette révocation à Paris et à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer exposé aux caprices et aux mauvaises humeurs du pape. Il fut encore déterminé à cela par la peste qui régnait à Naples, et qui commençait à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du sieur de Lionne, et après avoir expédié l'acte de révocation.

Cet acte était conçu en termes assez honnêtes à l'égard du sieur du Saussay; mais il était très-positif et lui défendait expressément de se mêler en aucune façon du gouvernement de son diocèse, soit en qualité de grand-vicaire, soit en qualité d'official, dont il exerçait la charge dès le temps de l'ancien archevêque. Il nommait derechef pour ses grands-vicaires les sieurs Chevalier et Lavocat, les curés de la Madeleine et de Saint-Severin, et pour official le sieur Joli, chanoine de Notre-Dame, et le sieur Pocher, docteur de Sorbonne, pour vice-régent: l'acte fut non-seulement signifié au sieur du Saussay, mais aussi attaché au coin des rues, afin que

personne n'en prétendît cause d'ignorance. Ainsi le sieur du Saussay ne put se dispenser d'obéir ; et comme ses bulles de l'évêché de Toul étaient expédiées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à Saint-Denis par les évêques de Chartres et de Meaux. Mais ces messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvaient faire cette cérémonie sans la permission de l'archevêque ou de ses grands-vicaires, il fut obligé d'avoir recours au sieur Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'établir par cette soumission l'autorité du cardinal de Retz et la sienne, et ne doutant pas que la cour approuvât une démarche qu'il ne faisait qu'à la prière d'un homme qu'elle protégeait et affectionnait.

Cependant, la cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé aussitôt par le chancelier, qui lui fit de grandes mercuriales sur ce qu'il s'ingérait encore de faire les fonctions de grand-vicaire ; et en sortant de là il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il fut traité longtemps avec une grande dureté. La cour, ou plutôt le cardinal Mazarin, n'en demeura pas là, et sa passion l'emporta jusqu'à empêcher l'effet de la permission qu'il avait accordée, en obligeant le sieur du Saussay d'aller se faire sacrer

à Poissy, du diocèse de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le sieur Lavocat à se retirer aussitôt; de sorte que, par son absence, le gouvernement retomba sur les soins du curé de Saint-Severin, qui fut le seul à qui la cour laissa la liberté de faire les fonctions de grand-vicaire, quoique avec assez de peine, tout ce qui avait rapport au cardinal de Retz en faisant toujours beaucoup au cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la révocation étant venues à Rome, le pape en fut extrêmement irrité; et quoique la peste l'eût obligé de se retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyait presque personne, et où il ne voulait entendre parler d'aucune affaire, il ne laissa pas de dépêcher un courrier au cardinal de Retz, qui était encore à Saint-Cassien, pour lui ordonner de rétablir le sieur du Saussay, suivant les instances qui lui en avaient été faites par ordre de la cour. Cet ordre acheva de convaincre le cardinal de Retz, et de lui faire sentir qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui à la cour de Rome; et comme il en était fort dégoûté par d'autres raisons, que la peste y était très-violente, qu'il n'était plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie; et

après avoir envoyé à Florence pour concerter secrètement avec le bailli de Gondi son passage sur les terres du grand-duc, il se retira d'abord dans une maison particulière, appelée Maresme, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite.

Ce fut de là qu'il écrivit à sa Sainteté pour lui représenter que l'état où était son diocèse l'obligeait de s'en rapprocher, afin d'être plus à portée de remédier aux désordres causés par son absence ; qu'il comptait toujours sur sa protection contre les persécutions de ses ennemis, et contre les violences qui étaient faites à sa personne et à l'église ; que d'ailleurs il se croyait obligé de décharger sa Sainteté des importunités qu'elle recevait à son occasion, et de lui épargner une partie de l'embarras et de la peine que cette affaire lui faisait. Après cela, le cardinal de Retz fit prendre les devans à l'abbé de Lamet et à Joli, et partit de nuit de Maresme pour se rendre à une maison de plaisance du cardinal Jean-Carlo de Médicis, n'ayant pris que Malclerc et deux valets de chambre, parce qu'il ne voulait mener avec lui qu'un petit nombre de personnes affidées, pour mieux dérober sa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette maison, le bailli de Gondi s'y

rendit, et lui apporta la nouvelle de la levée du siége de Valenciennes, dont M. le Prince avait forcé les lignes; ce qui lui fit concevoir de meilleures espérances du succès de son voyage, aussi-bien qu'au grand-duc et aux cardinaux de Médicis, qui, sans cela, paraissaient assez embarrassés sur sa retraite. Il demeura deux jours dans cette maison, où il voulut voir Croissi, qui était demeuré à Florence, ayant accompagné le sieur de Lionne jusque-là, et n'ayant osé retourner à Rome à cause de la peste. Le bailli de Gondi, qui vit cet homme dans la confidence du cardinal, apprenant qu'il lui avait confié le secret de son voyage, et le dessein qu'il avait d'aller à Besançon, avertit son éminence qu'elle ne devait pas se fier à lui, pour des raisons qu'il n'expliquait pas, mais qui firent juger à Joli que le bailli étant général des postes du grand-duc, avait pu, suivant l'usage de toutes les cours qui veulent savoir tout ce qui se passe, intercepter quelques dépêches de Croissi, par où il avait connu qu'il trahissait le cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avait fait à Rome, sans vouloir rien écouter de ce qu'on lui disait contre lui. Après cela il partit prenant la route de Pontremoli avec sa petite

suite ; et après avoir traversé l'état de Massa, il se rendit dans le Milanais sur un passe-port du comte de Fuensaldagne, qui lui envoya de plus une escorte de cinquante chevaux. Ce gouverneur aurait bien voulu faire quelque chose de plus pour lui, et il tâta fort le pouls à Malclerc sur ce sujet, disant que son éminence devait aller droit en Flandre trouver M. le Prince, pour prendre des mesures avec lui qui seraient avantageuses à l'un et à l'autre ; que si elle ne le faisait, ses affaires tomberaient dans le mépris, et qu'elle se trouverait abandonnée de tout le monde. C'était aussi le sentiment de Joli, qui l'avait déjà fortement exhortée à ne pas laisser échapper cette occasion comme elle avait fait lors de son passage en Espagne, et à prendre des mesures avec le comte de Fuensaldagne ; mais le cardinal n'eut pas la force de s'y résoudre, quoiqu'en partant de Rome il y parût assez disposé, et que sur la route il affectât de dire tous les jours qu'il irait droit se livrer aux Espagnols et à M. le Prince.

Cependant, comme il fallait se séparer honnêtement du comte, il lui demanda un chiffre, et lui fit dire par Malclerc qu'il allait suivre ses conseils ; qu'il ne sortait d'Italie que dans ce dessein ; qu'après avoir séjourné quelque

temps à Besançon pour y apprendre des nouvelles de ses amis, il s'acheminerait en Flandre. Il lui fit demander des lettres pour le gouvernement de Franche-Comté, après quoi le cardinal de Retz continua son chemin avec son escorte ; et après avoir passé à deux lieues de Milan et à huit de Valence, qui était assiégée, il alla s'embarquer sur le lac pour aller à Morges, et de là par le mont San-Pione et le pays de Valais à Lausanne, d'où il se rendit à Besançon vers la fin du mois d'août de l'année 1656.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher l'abbé de Vatteville qu'il avait vu à Saint-Sébastien chez le baron son frère ; et ayant appris, en passant à Pontarlier, qu'il était assez près de là, à un lieu nommé Usains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût se retirer sûrement en attendant des nouvelles de Paris. L'abbé de Lamet et Joli allèrent à Besançon.

L'abbé de Vatteville fut d'abord assez surpris et même embarrassé du compliment du cardinal, ayant peu de crédit dans le pays, quoiqu'il affectât de faire reconnaître le contraire : aussi laissa-t-il assez connaître dans le commencement qu'il aurait bien voulu être défait de S. E.

Mais ayant compris dans la suite que ce pourrait être pour lui une occasion de faveur à la cour d'Espagne, il lui ménagea une retraite chez la marquise de Conflans, sa parente, dont le mari était alors en Flandre. Ce séjour ne fut pas pourtant tellement fixe qu'il ne se promenât à droite et à gauche dans tout le pays pendant quelques mois. Il est vrai qu'il retournait de temps en temps chez la marquise, qui eut dans la suite, et suivant la bonne coutume de S. E., beaucoup de part au récit des diverses aventures de sa vie.

Cependant l'abbé de Lamet et Joli étaient à Besançon, où arrivèrent peu après quelques-uns des gens du cardinal, qu'il avait laissés en Italie, et auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg et en divers autres endroits. Le sieur Verjus fut un des premiers qui passa par hasard à Besançon; et Joli l'ayant vu passer à cheval devant l'auberge où il était logé, l'appela et le retint, l'ayant jugé plus propre que personne pour aller à Paris porter des nouvelles et en rapporter: ce que le cardinal ayant approuvé, on le dépêcha aussitôt. Il fit si grande diligence, qu'en peu de jours on sut, par son moyen, que le cardinal Mazarin avait marqué beaucoup d'inquiétude du départ du

cardinal de Retz d'Italie ; qu'il avait fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de lui donner retraite ; qu'il faisait tous ses efforts pour le rétablissement du sieur du Saussay ; que l'assemblée du clergé s'y opposait, attendu que c'était revenir au dessein du suffragant, mais qu'elle avait résolu de prier le cardinal de Retz de nommer des grands-vicaires agréables au roi, avec promesse de s'employer ensuite pour la restitution de son temporel; que l'évêque de Châlons ne doutait pas qu'elle ne le fît, et répondait du succès en quelque façon; que le comte de Montresor et plusieurs autres étaient de son avis, insistant sur la nomination d'un nouveau grand-vicaire au goût de la cour, et que, si on n'y mettait ordre promptement, il y avait lieu de craindre qu'ils ne passassent outre, en nommant eux-mêmes un sujet, quoique le sieur d'Aubigni et quelques amis du cardinal ne fussent pas de ce sentiment, et qu'on leur eût représenté que S. E. en était fort éloignée.

Sur ces avis le cardinal de Retz écrivit aussitôt à l'évêque de Châlons, pour l'informer plus précisément de ses intentions, et pour le détourner de cette résolution ; mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voie de la poste, que M. de Châlons avait de son

autorité fait faire par celui dont on se servait pour contrefaire l'écriture de S. E. une nomination en forme du doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de grand-vicaire, avec une lettre du cardinal de Retz de la même fabrique à l'assemblée du clergé, par laquelle il les priait d'intercéder auprès de S. M. pour la restitution de son temporel. La lettre était datée du Plessis, deux jours seulement avant sa réception : ce qui fit juger au cardinal Mazarin que le cardinal de Retz était fort proche. Dans l'alarme que la cour en prit, elle envoya aussitôt une lettre de cachet à l'assemblée, par laquelle S. M. déclarait qu'elle ne voulait point entendre parler du temporel de l'archevêque, quoiqu'elle eût bien voulu consentir au rétablissement du spirituel en considération de l'assemblée ; parce qu'on poursuivait actuellement auprès du pape une nomination de juges pour faire le procès au cardinal de Retz, qui examineraient s'il devait être rétabli dans la jouissance du temporel ou non pendant l'instruction du procès. Après cela on apprit que l'assemblée du clergé avait pris des mesures et des résolutions toutes contraires à celles que M. de Châlons s'en était promises, dont il s'excusa, en disant qu'il avait été trompé le pre-

mier, et qu'il croyait s'être assuré d'un nombre suffisant de suffrages. En effet, l'affaire fut presque partagée, et si elle eût été décidée à la pluralité des voix, elle l'aurait été sans difficulté en faveur du cardinal; mais l'ordre de cette compagnie étant d'opiner par provinces, il se trouva que celle de Paris, qui, par toutes sortes de raisons, devait lui être favorable, se déclara contre lui : ce qui fit que de onze provinces, il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond, le projet de M. de Châlons n'était pas si avantageux pour le cardinal de Retz qu'on se l'imaginait : son avis portant seulement qu'on ferait office à son éminence pour la restitution de son temporel dans la conjoncture qui serait la plus favorable ; et que cependant l'assemblée ferait de très-humbles remontrances au roi pour avoir la liberté de lui parler de cette affaire et de toutes les autres affaires ecclésiastiques. A le bien prendre, l'autre avis qui l'emporta était bien mieux digéré et peut-être plus favorable : aussi avait-il été concerté par de plus habiles gens que M. de Châlons, quoique peut-être plus malintentionnés, entre autres par M. de Marca, archevêque de Toulouse. Il portait que sa majesté serait très-hum-

blement suppliée de faire terminer cette affaire du cardinal de Retz dans six mois, par des juges ecclésiastiques, en commençant par faire droit sur la saisie du temporel de l'archevêché et de ses autres bénéfices, et, en cas que la chose traînât en plus grande longueur, que MM. les agens feraient auprès du roi les offices nécessaires pour faire régler ce qui regardait le temporel, suivant le droit et les constitutions canoniques, les immunités, et les libertés de l'église gallicane.

Il faut du moins convenir que cette résolution était spécieuse et paraissait assez dans l'ordre; quoique cependant elle fût en effet fort désavantageuse au cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'assemblée se terminaient à un procès dont les juges seraient apparemment dans la dépendance de la cour; et qu'au défaut de cela ils renverraient la chose aux agens du clergé, gens ordinairement esclaves de la cour, qui ne briguent cet emploi que pour faire leur fortune, et qui d'ailleurs ont fort peu de crédit, l'assemblée étant finie. Le cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du procès dont il était menacé par la délibération, et dont il avait tant de peur, que c'était l'unique raison qui l'empêchait de

prendre des résolutions vigoureuses. La vérité est pourtant qu'il en fut bientôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du clergé porterait ses amis à lui conseiller de donner sa démission, dessein qu'il n'avait jamais quitté depuis les négociationse d d'Avanton. D'ailleurs l'évêque de Châlons lui écrivit, et lui fit écrire de belles lettres par MM. de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposaient les exemples des saints évêques qui s'étaient cachés dans les déserts et dans les cavernes au temps de la persécution; ce qui lui fit former le dessein frivole et chimérique de se cacher aussi, pour se faire une grande réputation dans le monde, en suivant l'exemple de ces grands hommes : quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir caché que d'une manière et dans un esprit tout-à-fait différens.

Mais comme par provision il fallait pourvoir à sa subsistance, le cardinal envoya Verjus pour ce sujet à Paris pour en conférer avec ses amis. Avant qu'il partît on fit plusieurs propositions pour trouver une espèce de fonds indépendant de la cour. Joli proposa de mettre dans les églises des troncs avec cette inscription : *Pour la subsistance de M. l'archevêque ;* disant que si la cour souffrait ces troncs, ils produiraient un

profit et un revenu considérable, sur lequel on pourrait faire fond, et qu'ils serviraient à entretenir les bonnes dispositions du peuple, et que si on les faisait ôter, cette rigueur pourrait réveiller leur haine contre le cardinal Mazarin, auteur d'une persécution si opiniâtre, et animer davantage leur charité, dont les curés pourraient leur faire entendre qu'ils se rendaient dépositaires sous le sceau de la confession, pour ensuite les lui remettre par les voies qui leur seraient indiquées. Mais le cardinal rejeta bien loin cette proposition, qu'il traita de gueuserie, et indigne de lui : cependant Verjus ne laissa pas de la proposer aux correspondans de Paris, dont plusieurs, entre autres M. d'Aubigni, l'approuvaient fort, disant qu'on ne pouvait rien imaginer de meilleur, ni qui convînt davantage à la conjoncture présente.

Cependant cette ouverture n'eut point de suite, M. de Châlons, qui était toujours le principal directeur des affaires, ayant assuré huit mille écus par an au cardinal pour sa subsistance. Ainsi comptant sur cette somme, qui était assez modique pour lui, il résolut d'abord de se cacher en allant de ville en ville, sans songer ni à M. le Prince ni aux Espagnols;

quoiqu'il fût encore en état de traiter avantageusement avec eux. Mais outre que la seule idée du procès criminel que le cardinal Mazarin travaillait à lui intenter lui faisait peur, il avait pris tant de goût pour la vie libertine des hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il savait bien n'approuver pas cette nouvelle manière de vivre. Dans ce dessein il dispersa, sous différens prétextes et en différens lieux, ceux dont la présence lui pouvait être incommode. Il changea de nom, et en fit changer à tous ceux qui étaient auprès de lui. Il ne les entretenait plus que de fausses démarches et de contre-marches, pour se dérober à la poursuite des émissaires du cardinal Mazarin. En cela il était merveilleusement secondé par son écuyer Malclerc, qu'il retint toujours auprès de lui préférablement à tous les autres; parce que ce fidèle *Achate* prenait soin de lui rendre d'autres offices agréables en certaines occasions, par le moyen desquels il se rendit maître absolu de son esprit.

Cependant plusieurs avis étant venus de Paris, que la cour était informée du séjour du cardinal de Retz en Franche-Comté, et qu'elle avait donné des ordres pour l'y faire arrêter, il

fallut se résoudre à en sortir : ce que S. E. eut assez de peine à faire à cause des liaisons qu'il y avait faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joli, qui étant demeuré malade dans son hôtellerie de Besançon, fit savoir au cardinal qu'un nommé la Neuville, major de Brissac, étant arrivé au même lieu, s'était informé si dans le pays on ne parlait point du cardinal de Retz; que l'ayant fait suivre, on avait remarqué qu'il allait souvent chez un nommé Blein, échevin, et chez un homme qui avait été secrétaire de M. de Beaussaut, intendant en Alsace ; que quand il sortait pour aller en campagne il y était joint par plusieurs cavaliers ; et qu'enfin le sieur Tineau, secrétaire de la maison de ville, auquel S. E. avait été adressée par le comte de Fuensaldagne, avait averti l'abbé de Lamet et Joli de prendre garde à eux, et au cardinal de Retz, s'il était encore dans la province ; parce qu'il voyait bien qu'on ménageait quelque chose contre lui avec le magistrat de la ville. L'abbé de Vatteville reçut aussi et donna les mêmes avis, qui obligèrent enfin le cardinal à se retirer en Suisse, d'où il écrivit a l'abbé de Lamet et à Joli de l'aller trouver à Constance avec quelques autres de ses domestiques qu'il avait laissés derrière

lui, et au sieur Vacherot d'aller attendre de ses nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu précipité, mais fort à propos, aussi-bien que celui de Lamet et de Joli, dans l'hôtellerie desquels il arriva vingt gardes du cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent sortis. Ils prirent tous si bien leurs mesures dans leur retraite, que la cour fut long-temps sans pouvoir découvrir où ils étaient; le cardinal de Rétz ayant passé presque tout l'hiver *incognito* à Constance, où l'abbé de Lamet et Joli le laissèrent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour régler le commerce de lettres qui était devenu fort difficile, par la recherche exacte qu'on faisait de ceux qui étaient soupçonnés d'en avoir avec lui.

Le sieur Rousseau de Chenicourt, son intendant, fut arrêté, quoiqu'il ne se mêlât presque plus de ses affaires. Le sieur Matharel, secrétaire du roi, fut aussi mis à la Bastille (quoiqu'on n'eût aucune relation avec lui); parce qu'il parlait indiscrètement des affaires du cardinal, par un pur mouvement de zèle. Le marquis de Fosseuse fut aussi arrêté, quoiqu'il fût à Paris par permission expresse de la cour, pour ses affaires domestiques. Enfin la persécution s'étendit jusque sur deux ou trois mal-

heureux de la lie du peuple, qui n'étaient accusés que de bagatelles; ce qui laissa bien voir la malignité des ennemis de son éminence, mais montra en même temps qu'ils étaient fort mal avertis, et donna lieu à ceux qui avaient de véritables intelligences de se précautionner davantage et de se tenir sur leurs gardes.

De Constance, le cardinal se rendit à Ulm, à Ausbourg et à Francfort, où il donna rendez-vous à l'abbé Lamet et à Joli, et où ils reçurent des nouvelles de la liberté du sieur Chevalier, après qu'on lui eût fait essuyer plusieurs duretés inouïes, dont le but était de l'obliger de promettre par écrit qu'il ne se mêlerait plus ni directement ni indirectement des affaires du cardinal, ce qu'il ne voulut jamais faire. La cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du roi, après quoi Chevalier fut élargi à la prière du doyen de Notre-Dame, nouveau grand-vicaire. On y apprit aussi la mort du premier président de Bellièvre, qu'on crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il était brouillé avec les Fouquets, et que le cardinal Mazarin n'était pas content de lui, parce qu'il était extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenait les intérêts en toute rencontre. Ce président était aussi fort estimé

dans sa compagnie, et même à la cour, où il avait des amis considérables jusque dans le cabinet. On prétend encore que le ministre avait eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposait à toutes les nouvelles maltôtes; mais il n'avait osé l'entreprendre, dans l'appréhension de nouvelles barricades. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand et digne magistrat, qui favorisait ses affaires et protégeait ses amis de toute sa force, jusque-là que tout le commerce secret et les chiffres de son éminence étaient entre les mains de Brûlé son secrétaire, qui lui avait été donné par Caumartin, confident intime du cardinal de Retz, et c'était à lui que s'adressaient les dépêches les plus secrètes, qu'il prenait soin de déchiffrer, après quoi il en envoyait des copies au sieur de Caumartin, qui était encore éloigné de Paris, et à l'évêque de Châlons, qui les communiquait au sieur le Pelletier de la Houssaye, son neveu, à l'abbé d'Haqueville, à M. d'Aubigni, et quelquefois au comte de Montresor et au marquis de Laigues, quoique madame de Chevreuse ne se mêlât plus des affaires du cardinal de Retz.

De l'autre côté, c'était Joli qui avait soin de tout le commerce et à qui s'adressaient les lettres

de change, tantôt à Francfort, et puis à Cologne, dont il mettait le produit entre les mains de Malclerc pour l'abbé de Lamet. Celui-ci fut envoyé à Munster, et le cardinal passa en Hollande, où il se plaisait fort, et d'où peut-être il ne serait pas sorti sitôt sans une petite incommodité qu'il ne gagna pas en disant son bréviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à Cologne, où il fit venir en diligence le sieur Vacherot son médecin, et fit partir en même temps Joli pour Amsterdam, où il fut bientôt joint par Verjus son premier secrétaire, le second, nommé Gautreau, ayant été envoyé à Liége avec l'abbé Rousseau, pour y recevoir certains paquets et les faire tenir sûrement à Joli.

Cependant la ville de Munster ayant été assiégée, l'abbé de Lamet s'y trouva enfermé malgré lui : et comme il s'était travesti en cavalier, avec un justaucorps de buffle, les bourgeois, qui, dans cet équipage, n'avaient garde de le prendre pour un docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considérable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le cardinal de Retz, il lui fit de grandes et justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nouvelles

depuis son séjour à Munster où il l'avait envoyé.

La ville de Cologne étant d'un grand commerce et un passage fort fréquenté, le cardinal ne put y être long-temps sans y être découvert par les émissaires du cardinal Mazarin et de l'abbé Fouquet, qui envoyèrent aussitôt sur les lieux des gens de main et d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortirait de la ville pour aller à la promenade, ou de faire pis, ce qui n'était pas difficile, son éminence n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques; mais ses amis de Paris ayant été informés de ce dessein, lui en donnèrent avis par le canal de Joli, l'exhortant de prendre garde à lui, et de se souvenir que l'électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg son ministre, qui étaient entièrement dans les intérêts du cardinal Mazarin, pourraient fort bien favoriser une entreprise de cette nature. Le cardinal traitait ces conseils prudens d'avis chimériques et de terreurs paniques, ne se donnant pas même la peine de lire les lettres qu'on lui écrivait sur ce sujet, et cela parce qu'il avait trouvé de quoi s'amuser dans la maison d'un Liégeois, nommé Daudrimont, où il était logé.

Cependant l'abbé de Lamet et Vacherot, qui demeuraient aussi dans des lieux séparés de la même ville, l'avertirent qu'ils avaient vu Croissi par la ville. Il y était venu de Francfort, après l'élection de l'empereur. Le cardinal commença de croire alors que les avis pouvaient être véritables, et changeant en un moment la bonne opinion qu'il avait eue de lui en une défiance extrême, il se figura que Croissi n'était à Cologne que pour le faire assassiner. Il poussa la chose jusqu'à s'imaginer que deux de ses domestiques les plus anciens, et en apparence les plus fidèles, s'étaient laissés corrompre par Croissi et par un nommé de Bracq, parent des Fouquets, qui était aussi à Cologne, et qu'on découvrit avoir logé et défrayé cinquante ou soixante cavaliers en différentes hôtelleries.

Le premier de ces domestiques, qui devint suspect au cardinal, fut Imbert, son valet de chambre, qui depuis vingt-cinq ans avait eu part à ses secrets, et l'avait servi avec une fidélité et un attachement sans exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, et de passer par Besançon pour y prendre, chez le sieur Tineau, une valise avec quelques papiers de peu de conséquence, et cette valise ayant été dérobée ou

égarée, il crut qu'Imbert l'avait vendue à M. de Lionne en passant à Francfort, et qu'en même temps il avait pris des mesures avec Croissi, parce qu'ils arrivèrent à peu près en même temps.

L'autre domestique que le cardinal de Retz voulut soupçonner, était un nommé Noël, son cuisinier, qui l'avait bien servi dans la prison de Vincennes, et qui depuis l'avait suivi dans tous ses voyages, sans lui donner aucun sujet de plainte ni d'inquiétude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la disgrâce de son maître, et cela sans aucun fondement, si ce n'est qu'il était ami d'Imbert, et fort connu de Croissi, à raison de son commerce fréquent dans la maison de S. E. Les prétextes dont se servit le cardinal pour le congédier furent que, lorsqu'il sortait, Noël le suivait toujours sans son ordre, pour observer où il allait, à quoi le cuisinier répondait qu'il n'en usait ainsi que par ordre exprès de Malclerc, qui lui faisait entendre qu'il était bon de savoir à peu près ce que leur maître deviendrait. 2. Il l'accusait d'avoir copié ses chiffres, ce qui était vrai, mais il ne l'avait fait que par ordre du cardinal lui-même. 3. On lui reprochait ses rendez-vous fréquens et ses commerces

dans la maison où logeait Croissi ; et pour l'en convaincre, l'abbé de Lamet fut chargé de le suivre deux ou trois fois, sans que Noël le sût, pour voir s'il ne passerait pas plusieurs fois devant la maison de Croissi, et pour observer s'il ne tournerait pas la tête de temps en temps pour voir s'il n'était point suivi. Noël répondit à cela en avouant le fait, mais en soutenant aussi que Malclerc lui avait commandé tout ce manége, comme une chose importante pour le sérvice de S. E. En un mot il y a bien de l'apparence (et la suite l'a fait voir assez clairement) que ces deux domestiques ne tombèrent dans la disgrâce du cardinal, que par les artifices de Malclerc, qui voulait demeurer seul le maître de la personne de S. E. et de sa bourse : ce qui ne lui aurait pas été facile pendant qu'il aurait été éclairé par la vigilance de deux domestiques affectionnés et fidèles.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce temps-là une entreprise de la cour sur la personne du cardinal de Retz, et que le sieur de Croissi n'était allé à Cologne que sur les avis qu'il avait eus de la retraite du cardinal en cette ville, comme il en est demeuré d'accord lui-même depuis, en disant que l'intention de Croissi était de lui offrir ses ser-

vices, et un asile sûr qu'il avait chez ses amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de pénétrer dans les véritables intentions de Croissi; mais on ne saurait disconvenir que le cardinal de Retz n'eût lieu d'être surpris que cet homme, avec qui il avait eu des liaisons si étroites, ne lui donnât aucun signe de vie, étant dans un même lieu, et ne pouvant ignorer que S. E. y fût, quand ce n'aurait été que par rencontre de ses gens, qui allaient tous les jours par la ville, et passaient exprès devant la maison de Croïssi, pour se faire reconnaître. On ne saurait nier encore que les soupçons que S. E. conçut contre lui ne fussent bien fondés, étant informée de ses conférences fréquentes avec de Bracq, qu'il savait être le chef d'une entreprise formée contre la personne de S. E. Mais il peut bien être aussi que le cardinal porta les soupçons trop loin, et qu'il eut tort de lui reprocher, comme il fit depuis en parlant à Croïssi lui-même, qu'il avait eu dessein de l'assassiner. Les indices spécifiés n'étaient pas assez précis pour en inférer un complot de cette nature, dont il n'était pas permis d'accuser légèrement un homme qui avait d'ailleurs une assez bonne réputation, et qui n'avait aucun intérêt personnel pour entreprendre une action si noire;

quoiqu'il fût ami et parent des Fouquets, et qu'il cherchât constamment une occasion de mériter par quelque service important son rappel en France, d'où il était exilé.

Il y a bien plus, d'apparence que Croissi, qui avait autrefois voulu engager le cardinal à donner sa démission, était venu à Cologne dans la même vue, prétendant de s'approcher peu à peu de lui, et de le disposer, sous prétexte d'une plus grande sûreté, à se retirer dans un lieu où il aurait été à peu près le maître, et où il avait compté de lui persuader aisément une chose dont il savait bien qu'il n'était pas dans le fond bien éloigné. Cette pensée est beaucoup plus naturelle, et s'accommode mieux avec les intérêts de Croissi, et avec l'idée d'un honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les domestiques du cardinal pouvaient tirer de sa mort; et on ne doit pas supposer que des serviteurs, nullement reprochables d'ailleurs, et qui ont par-devers eux près de trente ans de service, écoutent des propositions de cette nature sans de très-grandes raisons. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de croire que les jugemens du cardinal de Retz étaient téméraires, et ses soupçons mal

fondés, s'il est vrai (car on en doute) qu'il les ait effectivement crus capables et coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avait des desseins sur la personne du cardinal, de quelque nature qu'ils fussent, et que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur et d'adresse que le cardinal évita ses embûches; ce qu'il fit par le moyen de M. le Prince, que Malclerc alla trouver de sa part à Bruxelles, pour lui demander une escorte, qui lui fut accordée sur-le-champ de fort bonne grâce, sous la conduite du sieur Dumont son confident. Celui-ci prit cinquante ou soixante maîtres avec lui, et les fit défiler à Cologne par pelotons et par différentes routes. Ils y furent dispersés en différens lieux; et après avoir concerté les mesures nécessaires avec son éminence, il les fit sortir par plusieurs portes, et leur donna un rendez-vous à un certain endroit, éloigné d'une portée de mousquet de la ville, où le cardinal se rendit avec Malclerc dans le moment qu'on fermait les portes; de manière que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ses gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le temps nécessaire au cardinal de Retz de se retirer sûrement avec son escorte sur les terres des états de Hol-

lande dans la ville de Guenep, où Dumont le quitta pour aller rendre compte de sa commission à M. le Prince. Le lendemain matin, de Bracq, qui avait sans doute été informé de la sortie de son éminence, se mit en campagne avec tout son monde; mais il était trop tard, et il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avaient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué son coup. De Guenep, le cardinal se rendit à Nimègue et ensuite à Leyde, où Joli l'alla trouver. Jusque-là tout allait bien, et il aurait été à souhaiter que le cardinal de Retz en fût demeuré là, trop heureux d'avoir évité le péril où sa trop grande sécurité l'avait exposé; mais, occupé comme il l'était de ses soupçons, il donna des ordres avant que de partir de Cologne, à l'abbé de Lamet, de faire arrêter les deux malheureux Imbert et Noël; de sorte que, peu de jours après son départ, l'abbé ordonna à Imbert d'aller à Liége et de passer par Juliers, où il lui donna quelques commissions, entre autres pour le gouverneur de la citadelle, qui le retint prisonnier; et le lendemain, l'abbé s'étant mis en chemin avec Noël, comme pour aller à Bonn, ils rencontrèrent un parti des gens de M. le Prince, apostés, qui les conduisirent aussi dans la citadelle de Juliers, où

l'abbé ayant trouvé Imbert, il lui fit plusieurs questions, et enfin il lui déclara qu'il était prisonnier par ordre de son maître, qui l'accusait de trahison aussi-bien que Noël. Ces deux malheureux ayant été mis dans des cachots séparés, l'abbé de Lamet en alla porter les nouvelles au cardinal, qui les reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Cependant Joli lui représenta fortement qu'il ferait mieux en toute manière de ne pas tant éclater, dans une affaire assez équivoque, contre des gens qui avaient toujours été reconnus pour fidèles, qu'il valait mieux les renvoyer en France sous quelque prétexte, en attendant que la vérité fût éclaircie, et qu'en les retenant prisonniers dans une place qui appartenait aux Espagnols, il donnerait lieu au cardinal Mazarin de l'accuser et de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considérations, le cardinal de Retz voulut pousser l'affaire à toute rigueur. Il composa une espèce de factum rempli de faits ambigus, expliqués d'une manière odieuse, et de plusieurs conjectures assez mal établies; il affecta d'envoyer le factum à ses amis de Paris, qui en jugèrent autrement que lui. Il envoya Verjus son secrétaire à Juliers,

pour y faire interroger les deux prisonniers, dans le dessein de les mettre entre les mains de la justice ; mais ils répondirent si pertinemment à toutes les questions qu'on leur fit, que, bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds, comme il l'avait ordonné, le sieur Verjus fut tenté de les faire élargir sur-le-champ ; ce qu'il représenta d'une manière assez forte au cardinal à son retour, mais beaucoup plus vivement à Joli, avec lequel il convint de leur innocence, et que tout ce vacarme ne venait que de l'intérêt, de la haine et de la jalousie de Malclerc, peut-être aussi de la timidité naturelle du cardinal, qui lui avait grossi les objets, et fait interpréter criminellement des actions d'elles-mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi-bien que les instances du père de Gondi, de l'évêque de Châlons et du sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux, qu'ils croyaient fort innocens. Il sembla même que les offices qu'on leur rendait ne faisaient que l'aigrir au lieu de l'adoucir ; et cela alla si avant que non-seulement ils restèrent prisonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la paix générale, qui les devait faire élargir, mais il fit en sorte, par le moyen de M. le Prince,

qu'ils furent transférés à Bilfelt, où ils demeurèrent encore un an à la charge de son éminence, qui payait régulièrement leur pension de quartier en quartier. Peut-être même n'en seraient-ils jamais sortis si Noël, qui était fort industrieux et entreprenant, n'avait trouvé moyen de détacher peu à peu, avec la pointe d'un petit couteau, et avec une patience de prisonnier, une très-grosse pierre de taille. Il fit un très-grand trou dans la muraille, par où il descendit avec ses draps; après quoi il vint droit en France, où il se présenta aux amis du cardinal, avec la confiance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander justice, offrant de se remettre dans la Conciergerie et partout ailleurs, si on voulait lui faire son procès. M. de Châlons en ayant écrit à son éminence, prit occasion de lui demander la liberté d'Imbert, qui était toujours à Bilfelt, et de lui envoyer exprès le sieur Despinay, qui ne put rien obtenir au premier voyage; mais y étant retourné une seconde fois, on le lui remit entre les mains, pour être rendu à M. de Châlons, à condition de répondre de sa personne et de sa conduite. Enfin le cardinal de Retz est toujours demeuré si persuadé de leur prétendue trahison, que, depuis son retour en France, il n'a jamais

voulu écouter aucun de ses amis sur ce sujet, ni les prières des deux accusés pour être reçus à se justifier et à lui faire connaître leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'est passé dans l'affaire de ces deux misérables ; et c'est là peut-être la cause du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans, après qu'il les eut fait arrêter, et ne finit que par la démission de son archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuse et fort glorieuse. Mais pouvait-on attendre autre chose d'un homme dont toute la joie était, sur la fin, de s'enfoncer obscurément dans les hôtelleries, et de faire dans toutes les villes où il séjournait, ce que font ordinairement ceux dont il empruntait les habits et les noms, sans vouloir presque entendre parler de ses affaires, surtout quand on lui proposait quelque action de vigueur et de fermeté.

Ce n'est pas qu'il n'en affectât toujours les apparences et le langage. Il comparait sa retraite dans les hôtelleries à celle des saints anachorètes dans les déserts ; mais il attribuait avec plus de fondement l'obscurité de sa vie à la nécessité d'éviter les persécutions. Il est vrai

d'ailleurs qu'il y eut de certains momens où il semblait vouloir prendre courage et suivre les conseils de ses amis ; mais ce n'était qu'une boutade, qu'une vapeur qui se dissipait en un instant. Après cela il retombait aussitôt dans le néant ; et c'est pourquoi Malclerc, qui le connaissait mieux que personne, disait ordinairement à Joli, quand il le voyait s'efforcer à lui inspirer des sentimens plus dignes de lui et de son caractère, qu'il perdait son temps et ses paroles, et qu'il *ne ferait jamais d'une buse un épervier* (1).

Une des occasions où le cardinal de Retz parut un peu se réveiller, fut lorsque le cardinal Mazarin remit le fort de Mardick et les autres places maritimes de la Flandre entre les mains de Cromwel : d'où Joli, qui était à Amsterdam, prit sujet de composer un petit écrit, pour faire sentir toutes les conséquences d'un marché si préjudiciable à la France, sous le titre de *Lettre d'un gentilhomme anglais à un de ses amis à la Haye.* Le cardinal en ayant été touché, en fit un autre en forme de *remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la*

(1) Joli, qui témoigne partout ailleurs tant de mépris pour Malclerc, cite ici ses paroles comme une sentence, parce qu'elles sont injurieuses au cardinal.

Flandre entre les mains des Anglais. Cette pièce, conçue en termes pompeux et magnifiques, courut par toute l'Europe avec un très-grand applaudissement, et fut traduite en diverses langues. Cette affaire n'avait du reste aucun rapport avec celles du cardinal de Retz; cependant comme elle intéressait le cardinal de Retz, dont elle décriait la conduite, il fut fort flatté du succès de sa pièce, et ceux qui étaient auprès de lui espérèrent pendant quelque temps que cela pourrait réveiller son ambition, et lui faire entreprendre des choses plus grandes et plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes espérances, quand ils le virent résolu d'aller à Bruxelles, pour remercier M. le Prince du secours qu'il lui avait envoyé à Cologne; ne doutant pas qu'ils ne s'unissent étroitement ensemble pour agir de concert contre leur ennemi commun. Le cardinal y paraissait entièrement résolu; cependant ils ne firent rien, S. E. s'étant contentée de faire sentir à S. A. qu'elle n'était plus en état de rien entreprendre, ses amis l'ayant abandonnée, particulièrement le duc de Noirmoutier, qu'elle disait l'avoir trahie, et n'avoir rien voulu faire pour elle: ce qui n'était pas tout-à-fait vrai. Elle se garda bien de laisser con-

naître à M. le Prince les ressources qui lui restaient du côté du spirituel, en fulminant un interdit de concert avec lui et avec les Espagnols, qui pouvait en ce cas-là lui ménager la protection du pape : ce qui aurait causé sans doute un très-grand désordre dans Paris, et donné aux mécontens une belle occasion d'entreprendre quelque chose de considérable.

Ainsi, toute leur conférence se passa en malédictions contre Noirmoutier, qui était fort haï de S. A., et en assurances générales de correspondance et d'amitié, sans s'engager à rien, sinon que M. le Prince promit de ne point faire sa paix, ni le cardinal de donner sa démission, sans s'avertir l'un l'autre. Après cela, le cardinal, selon sa coutume, donna un chiffre à S. A., dont il ne fit pas beaucoup plus d'usage que de ceux qu'il avait laissés à don Louis de Haro et au comte de Fuensaldagne.

Dans ce même voyage, le cardinal fit aussi faire des complimens au roi d'Angleterre, et donner au duc d'Ormond l'adresse de Joli à Amsterdam, afin que si S. M. B. avait quelque chose à lui ordonner, elle lui envoyât ses commandemens par cette voie. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choses du monde, ou du moins le

voulant faire accroire ; parce que de temps en temps il recevait des lettres de M. le Prince, qui ne signifiaient rien, et auxquelles il répondait de même.

Cependant sa vie obscure et vagabonde continuait toujours, tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, à Amsterdam, à la Haye, à Rotterdam, à Utrecht, et en plusieurs autres villes de Hollande. Mais on se plaisait particulièrement à Utrecht, dans une auberge qui avait pour enseigne *de Kleine poortie*, la petite porte, dont la servante nommée *Annetie*, ou Nanon, occupait une assez bonne place dans le cœur du cardinal. Ce fut là que l'abbé Charrier l'alla trouver pour lui persuader de donner sa démission, et d'entrer pour cet effet en négociation avec le maréchal de Villeroi et le grand-prevôt, dont il exaltait fort le crédit et les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté, attendu qu'on doutait du prétendu crédit de ces entremetteurs, et que le conseil de Paris n'était pas de cet avis. D'ailleurs M. le Prince ayant engagé le cardinal de faire un second voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageait avec la noblesse de Normandie par le moyen du comte de Créqui-Berneville, et par M. d'Anneri, ancien ami du cardinal de Retz. Le maréchal

d'Hocquincourt, qui s'était aussi retiré à Bruxelles, fort mécontent du cardinal Mazarin, avait beaucoup de part en cette affaire, et devait être détaché avec quatre mille chevaux pour se jeter en Normandie, pendant que l'armée d'Espagne irait se poster sur la rivière de Somme aux environs du Crotoy, dont le gouverneur avait des relations avec M. le Prince, qui devait de là marcher à Paris, aux premiers avis qu'on aurait du soulèvement de la Normandie, et mener avec lui le cardinal de Retz.

Mais tous ces projets, assez bien concertés, n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Espagnols et de don Juan, qui, ayant voulu, avant toutes choses, tenter le secours de Dunkerque assiégé par M. de Turenne, furent battus à la bataille des Dunes, le maréchal d'Hocquincourt tué, et toute leur armée dissipée, malgré les soins et la bravoure de M. le Prince et de don Juan, qui ne laissèrent pas d'y acquérir de la gloire.

Pendant tous ces grands événemens, il arriva que douze ou quinze aventuriers français allèrent descendre à Amsterdam, dans la maison où Joli et Verjus étaient logés, sous la conduite d'un homme qu'ils disaient avoir lui seul le secret de leur voyage, dont ils ignoraient le dessein, si

ce n'est qu'ils cherchaient une personne de qualité, dont ils avaient déjà fait la perquisition en plusieurs villes d'Allemagne, particulièrement à Cologne; que c'était l'abbé Fouquet qui les employait, et qui leur faisait donner à chacun demi-pistole par jour; qu'il y avait encore une autre bande de leurs camarades dans Amsterdam, logés ailleurs. C'est tout ce qu'on put savoir de ces bandits, par le moyen de quelques gens que Joli chargea de boire avec eux, et de les faire causer : ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces misérables s'étant conduits avec si peu de discrétion et de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étaient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoi qu'il en soit, Joli partit aussitôt pour en aller donner avis au cardinal, qui était à Naërden avec l'abbé Charrier : ce qui l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand et plus sûr.

Il y fut visité peu de temps après par le duc d'Ormond, chargé de complimens pour S. E. de la part du roi d'Angleterre, et ce fut de lui qu'il apprit la première nouvelle de la bataille de Dunkerque. Ce fut aussi le même seigneur qui lui vint annoncer dans la suite la mort de Cromwel, et qui pria S. E. de faire ce qu'elle

pourrait du côté de Rome, pour disposer le pape à secourir le roi d'Angleterre son maître de quelque somme d'argent dans cette conjoncture, et à lui rendre les catholiques de son royaume favorables, S. M. promettant de les prendre sous sa protection après son rétablissement. La proposition fut reçue comme elle le devait être par le cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour le service du roi. En effet, il proposa aussitôt à l'abbé Charrier de retourner à Rome pour proposer cette affaire au pape et au cardinal patron, et pour voir en même temps la disposition de cette cour par rapport à lui. Mais l'abbé, qui avait d'autres vues, s'en défendit pendant quelque temps, et la chose en demeura là pour le coup.

Ensuite le cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles fut le trouver de la part des jansénistes, qui, se voyant fort pressés du côté de la cour de Rome et de celle de France, s'adressèrent au cardinal pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit et de la bourse de leurs amis, qui étaient en grand nombre et fort puissans, lui conseillant fortement d'éclater et de se servir de toute son autorité, qui serait appuyée vigoureusement de tous leurs partisans. Cette offre aurait

pu être acceptée, et aurait peut-être produit son effet, si elle eût pu être faite à propos; mais ces messieurs n'ayant rien dit dans le temps, et ne se mettant alors en mouvement que pour leurs intérêts particuliers, le cardinal, dont le courage était d'ailleurs extrêmement amolli et le crédit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il eût voulu rebuter tous ceux dont il pouvait espérer quelques secours. Ainsi l'abbé Charrier voyant qu'il n'y avait rien à faire de ce côté-là, se résolut enfin d'aller à Rome pour solliciter sa Sainteté en faveur du roi d'Angleterre et de son éminence; Saint-Gilles, qui lui avait apporté des lettres du sieur Bagnols son parent, lui ayant fait comprendre que son voyage pourrait n'être pas inutile aux jansénistes, et lui ayant promis quelques fonds pour sa subsistance, sans quoi il ne se serait pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptait pas beaucoup sur les promesses du cardinal. Ainsi Saint-Gilles étant retourné en France, sans remporter avec lui autre chose qu'un chiffre, qui était la conclusion ordinaire des négociations qui se faisaient avec lui, l'abbé Charrier se mit en chemin avec le cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusqu'à Ausbourg, où il lui donna

de plus une somme considérable, qui acheva de le déterminer et leva toutes les difficultés qu'il avait faites jusque-là.

Ce voyage, fait à contre-temps, fut entièrement inutile; tout ce que put faire l'abbé Charrier fut d'obtenir une audience secrète du cardinal Azolin, qui, s'étant bien voulu charger d'en parler au cardinal patron, lui dit pour toute réponse, peu de jours après, que les promesses du roi d'Angleterre n'avaient fait aucune impression; que, quelque avantage qu'on pût se promettre de sa part en faveur des catholiques anglais, on ne se résoudrait jamais à lui donner ou à lui prêter de l'argent; qu'à l'égard du cardinal de Retz, les parens du pape, ne songeant qu'à leur établissement, étaient plus éloignés que jamais de se brouiller, en sa considération, avec la cour de France; qu'enfin le jansénisme était une chose si odieuse, qu'il n'était pas permis d'en ouvrir la bouche, et qu'il serait non-seulement inutile, mais même dangereux d'en parler; qu'il avait dit au cardinal patron que l'abbé Charrier était à Rome, mais qu'il l'avait trouvé si froid et tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il était chargé, qu'il ne lui conseillait pas d'y songer davantage.

Sur cette réponse, l'abbé, sans demander audience au pape ou au cardinal patron, s'en retourna en France, après avoir informé le cardinal de Retz du peu de succès de sa négociation. De son côté le cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, sur les bruits qui couraient de la paix générale. Il y trouva Verjus, qui arrivait de France, où il l'avait envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ses amis, et pour changer ses chiffres et ses adresses, à cause de la prétendue trahison de ses domestiques; après quoi il passa en Flandre pour conférer avec M. le Prince qui l'avait averti des dispositions à la paix.

Ils auraient bien voulu empêcher la paix l'un et l'autre, s'ils avaient pu, aussi-bien que le marquis de Caracène qui commandait en Flandre. Il y avait aussi une cabale à la cour d'Espagne qui s'y opposait ouvertement, disant que leurs affaires n'étaient pas en assez mauvais état pour les obliger à rien précipiter; qu'il y avait lieu d'espérer une révolution en France; qu'après avoir engagé le cardinal Mazarin à une conférence sur la frontière, il ne pouvait éviter de deux choses, l'une, ou de leur accorder la plupart de leurs demandes, ou de se charger de toute la haine de la rupture, ce qui

serait d'une dangereuse conséquence pour lui, et dans les pays étrangers et dans la France, la reine commençant à croire elle-même qu'il ne souhaitait pas la paix ni le mariage du roi avec l'infante, dans l'espérance peut-être de lui faire épouser Anne Mancini sa nièce, dont le roi était devenu fort amoureux.

Mais don Louis de Haro, ministre d'Espagne, raisonnait d'une autre manière. Le mauvais succès de la bataille d'Elvas, gagnée par les Portugais au mois de janvier 1659, à laquelle il s'était trouvé en personne, lui avait inspiré un si grand désir de vengeance, qu'il n'était occupé que de cela, répondant à tous propos à ceux qui le pressaient sur ce sujet : *Hà mister conquistar à Portugal* (1). Il avait tant de peur que le traité commencé, par lequel le cardinal Mazarin promettait d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher sur le rétablissement de M. le Prince, en lui faisant offrir, sur les terres d'Espagne, deux fois plus de bien qu'il n'en avait en France. Il écrivit aussi au marquis de Caracène de rompre tout commerce avec le cardinal de Retz, parce que le moindre ombrage qu'on donnerait de

(1) Il faut conquérir le Portugal.

ce côté-là au cardinal Mazarin, lui ferait rompre la paix.

Cela n'empêcha pas que le cardinal de Retz n'allât plusieurs fois à Bruxelles pendant le traité; qu'il n'y vît le marquis de Caracène, et qu'il n'y eût plusieurs conférences avec M. le Prince sur les intelligences en Normandie, qui continuaient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la prise du sieur de Bonneson, gentilhomme de Sologne, qui eut la tête coupée à Paris; ce qui obligea les sieurs de Créqui et d'Anneri à se retirer en Hollande.

La paix étant faite, le commerce du cardinal de Retz avec son altesse cessa tout d'un coup, ou se réduisit à des protestations d'amitié, M. le Prince étant revenu en France, au lieu que son éminence fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'elle aurait pu faire avec son altesse. C'est pourquoi Joli, ne voyant plus de ressource pour elle, lui conseilla de quitter cette vie vagabonde, et de se retirer plutôt dans quelque monastère sous la protection de l'empereur, où elle pourrait vivre d'une manière plus honorable, plus religieuse et plus conforme à son état, et d'ailleurs avec beaucoup moins de dépense.

Mais le cardinal ne voulut point écouter ses avis. Après avoir fait un troisième voyage à Bruxelles, pour y saluer le roi d'Angleterre à son retour de la conférence des Pyrénées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, allant de ville en ville, et courant d'auberge en auberge, passant son temps à la comédie, aux danseurs de corde, aux marionnettes et à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir une lecture sérieuse. S'il lisait, il ne lisait que des livres de badinerie et de fadaises. Cette conduite bizarre fatiguait étrangement Joli et Vetjus, d'autant plus que sa plus grande application était de jeter de la défiance et de la jalousie entre tous ceux qui l'approchaient, par des rapports souvent supposés qu'il leur faisait aux uns et aux autres; de sorte qu'il y avait toujours des disputes et des éclaircissemens, dans lesquels le cardinal ne manquait jamais de prendre le parti de son écuyer Malclerc, qui le gouvernait avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avait de son ministère en certains amusemens, et peut-être aussi de crainte qu'il ne découvrît ses faiblesses et ses folies, dont il était l'unique confident et le témoin.

Cette dépendance du cardinal augmenta même depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec l'écuyer à Anvers, dans une hôtellerie qui a pour enseigne la ville de Sevemberg ; car, des paroles en étant venus aux coups, ils se gourmèrent et se prirent à la gorge avec tant de fureur, et avec si peu de respect de la part de l'écuyer, que le cardinal eut le nez fort endommagé et son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu, et cela le rendit depuis si soumis et si souple, que son éminence n'osait parler à personne sans en rendre compte à son écuyer et sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnait.

On n'a jamais bien su le sujet de cette querelle, et le sieur Vacherot, médecin du cardinal, qui accourut au bruit avec quelques domestiques, qui virent comme lui le débris du combat et les marques sanglantes sorties des nez des deux athlètes, ne purent dire autre chose à Joli que ce qu'ils avaient vu, les parties ayant gardé un profond silence sur le sujet de cette tragi-comédie. Quoi qu'il en soit, l'impudence de l'écuyer alla si loin qu'il n'y avait pas de malice basse et vilaine qu'il ne fît impunément à tous ceux qui approchaient du cardinal, et cela en sa présence, sans qu'il osât dire un mot. Cet

insolent ne se contenta pas d'être le maître de sa personne et de sa bourse sans rendre compte, il voulut encore l'être de ses affaires, et se fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étaient particuliers. Mais ayant découvert que le sieur de Caumartin et les autres confidens de son éminence, ne voulaient avoir affaire qu'à Joli, il entreprit de le ruiner dans son esprit et de le lui rendre suspect par ses artifices et ses calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa chambre, pendant qu'il dormait, et faire l'inventaire de tout ce qu'il y avait dans ses poches.

Joli fut averti de tous ces tours par les domestiques du cardinal; mais il ne daigna pas s'en plaindre, et il travailla toujours à ses affaires avec la même affection et la même assiduité. Le cardinal, de son côté, jouait son rôle avec une grande dissimulation, et continuait de donner à Joli les mêmes marques de confiance et d'amitié, particulièrement quand il lui survenait des affaires au-dessus de la portée de Malclerc; mais il est certain que ce n'était que par grimace, et que le cœur de son éminence était entièrement changé à son égard.

Le désordre dans la vie et dans les manières

du cardinal de Retz dura deux ans entiers et jusqu'à son accommodement, ne s'étant rien passé de considérable pendant tout ce temps, à la réserve de quelques voyages qu'il fit, l'un à Hambourg, pour aller voir la reine Christine de Suède, et deux en Angleterre, après le rétablissement du roi Charles II, pour le faire souvenir des promesses qu'il lui avait faites de ménager sa réconciliation avec la cour. M. d'Aubigni, qui se trouva pour lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne réception qui lui fut faite par sa majesté, par le duc d'Ormond et par le chancelier; mais tout cela ne produisit rien de solide qu'un présent de quatre mille guinées, dont les lettres de change furent apportées en Hollande par le sieur Meade, gentilhomme irlandais qui était auprès de M. d'Aubigni. Le sieur Malclerc ne manqua pas de se rendre aussitôt maître de cette somme, et d'obliger son éminence à tenir le cas fort secret, sous prétexte que, si ses amis venaient à le savoir, ils cesseraient de lui envoyer les huit mille écus qu'ils lui fournissaient tous les ans pour sa subsistance.

Peu de temps après, le cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ses nièces avec le roi d'Angleterre, et ayant envoyé le

sieur Berthet à Londres pour ménager cette affaire, M. d'Aubigni ne manqua pas d'en donner avis au cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture : ce qui l'obligea de retourner à Londres, dans le dessein d'aider autant qu'il pourrait à la conclusion de ce mariage, ne doutant pas que ce ne fût une voie sûre pour se raccommoder avec le cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le roi et son conseil fort éloignés de cette proposition, il changea de batterie, et, entrant dans l'esprit de la cour, il déclama vivement contre le dessein du cardinal Mazarin, et fit tout ce qu'il put pour persuader au monde que c'était lui qui avait empêché cette indigne alliance, et qu'il n'avait entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela (1). Il proposa à S. M. une personne plus digne de son attention, savoir la princesse de Parme, dont les Espagnols offraient de payer la dot comme d'une fille d'Espagne, et cela fut poussé si avant par d'Aubigni, et par le moyen du comte de Bristol, que le roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le chancelier, qui avait d'autres vues, et

(1) Le roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mépris, et dit que la fortune ne lui avait point encore fait de pareille insulte.

qui ne l'avait laissé partir que pour l'éloigner de la cour, ayant proposé la princesse de Portugal, fit changer tout d'un coup l'esprit du roi, et le comte fut rappelé de Bruxelles, où il s'était arrêté. Cette résolution surprit un peu le cardinal, qui tâchait de persuader au monde qu'il gouvernait la cour d'Angleterre; quoique dans la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du pays, si ce n'est peut-être dans celles de M. d'Aubigni, à qui S. M. B. voulait faire donner un chapeau de cardinal.

Le chancelier témoignait aussi désirer la chose, de sorte que le cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette négociation à la cour de Rome. Cela lui donna occasion d'écrire plusieurs lettres, et de dresser de grands mémoires, dont il se faisait honneur, et qui étaient pourtant de la façon de Joli. Enfin cette affaire traîna long-temps et ne réussit pas, quoique le chancelier eût envoyé à Rome le sieur Beslin, son secrétaire et son confident, avec des lettres très-pressantes de la reine d'Angleterre, et des pouvoirs pour employer le nom du roi où il le trouverait à propos; mais il y a bien de l'apparence que tout cela était pour la montre, et que cet homme avait été choisi plutôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoi qu'il en soit, cette affaire fut le prétexte de plusieurs sommes considérables qui furent données à S. E. en différentes occasions, pour lesquelles elle ne rendit que peu de services et même assez inutiles; quoique cependant elle se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg, pour engager la reine Christine à écrire au cardinal Azolin et à ses autres amis de Rome, en faveur de M. d'Aubigni. Elle fit aussi la dépense de quelques conseils, entre autres de celui de faire passer vingt vaisseaux de guerre dans le détroit et jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au pape et à ses neveux, et les obliger à faire ce qu'on souhaitait d'eux.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que les mais du cardinal de Retz, prenant occasion de la mauvaise santé du cardinal Mazarin, tâchèrent de remuer la conscience de celui-ci, en lui faisant représenter qu'il n'était ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'église de Paris dans le trouble où elle était; et qu'après avoir donné la paix à toute l'Europe, il devait couronner son ouvrage en la donnant à l'église. Mais, voyant qu'il n'était pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur en publiant une lettre adressée à tous les évê-

ques. Cette lettre, qui était très-bien faite et de la façon des jansénistes, reprochait au cardinal Mazarin la dureté qu'il conservait encore pour le cardinal de Retz, après la conclusion de la paix générale, et jusque sur le bord de son tombeau. Elle finissait par implorer le secours et les prières de tous les prélats de l'église catholique, et cela était tourné de manière à faire juger que, si on ne lui rendait pas la justice, il n'en demeurerait pas là, et qu'il serait enfin obligé à faire usage des derniers remèdes, dont on disait n'avoir pas voulu se servir dans la crainte de troubler l'état pendant la guerre.

Cette lettre plut extrêmement au cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussitôt en latin et en français, et en signa plusieurs exemplaires, que Joli eut ordre d'envoyer aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, et de Pologne. Mais la maladie du cardinal Mazarin ayant augmenté considérablement, et l'évêque de Châlons lui ayant écrit qu'il serait peut-être mieux de ne point porter les choses à l'extrémité, et qu'il y avait encore quelque chose à espérer en ménageant l'esprit du ministre, il changea tout d'un coup de sentiment, et résolut de suppri-

mer entièrement cette lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à soutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela se fit malgré tout ce que put lui représenter Joli et les auteurs de la lettre ; qui auraient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail : jusque-là qu'il leur déclara nettement qu'il voyait bien que leur dessein était de le pousser plus loin, mais qu'il aimait mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la cour et le cardinal Mazarin contre lui.

Enfin pourtant l'évêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avait plus rien à espérer qu'en donnant la démission, le cardinal de Retz revint à son premier sentiment et consentit à la publication de la lettre, dans l'espérance qu'elle pourrait intimider le cardinal Mazarin et le faire rentrer en lui-même avant que de mourir, en fournissant à ceux qui l'assistaient à la mort une belle occasion de lui presser la conscience sur cet article : de sorte qu'on en répandit de tous les côtés. On en adressa des exemplaires, non seulement aux évêques, mais à tous les ecclésiastiques et particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon usage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le cardinal ne voulut

pas faire la moindre démarche pour soutenir cette lettre : d'ailleurs le cardinal Mazarin étant mort à peu près dans ce temps-là, il fallut prendre d'autres mesures. La première fut un peu brusque et peut-être téméraire, quoique fondée sur les avis de plusieurs amis. On lui conseilla de se rendre à Paris incessamment. Il s'avança jusqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre son parti, suivant les nouvelles qu'il y recevrait, et il écrivit à Joli et à Verjus de le suivre d'Amsterdam où ils étaient : ce qu'ils firent, malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produirait pas un bon effet. S'étant avancés jusqu'à Bruxelles, ils y trouvèrent le cardinal de retour, parce que S. E. apprit à Valenciennes que le roi avait fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de la recevoir, ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres et plus fortes que du temps du cardinal Mazarin.

M. d'Aubigni, qui était en Angleterre, avait conçu à peu près des espérances semblables en faveur de S. E., qu'il avait même poussées beaucoup plus loin; car, ayant conféré avec Berthet (1), qui s'était mêlé autrefois des affaires

(1) C'est ce Berthet qui avait été chargé de proposer le

de S. E., ils se figurèrent tous deux que non-seulement il serait aisé de ménager son retour, mais ils se mirent aussi dans la tête de lui faire remplir la place de son ennemi dans le conseil de S. M.; et dans cette vue chimérique, Berthet partit de Londres en poste avec le sieur Meade, gentilhomme de M. d'Aubigni, qui devait le faire aboucher avec les amis du cardinal de Retz. Le cardinal envoya dans le même temps son écuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même sujet, quoique depuis il s'en soit toujours bien défendu. Quoi qu'il en soit cette intrigue finit bientôt, par la prison de Berthet, qui fut mis à la Bastille. Pour l'écuyer du cardinal et le gentilhomme de M. d'Aubigni, ils se retirèrent heureusement, l'un en Angleterre et l'autre à Valenciennes, où son maître l'attendait avec impatience.

Cependant les sieurs le Tellier et Fouquet, ayant jugé qu'il leur serait avantageux de ménager la démission du cardinal de Retz, qu'ils savaient être désirée sérieusement par le roi et par la reine mère, conformément aux derniers conseils du cardinal Mazarin, prirent séparé-

---

mariage d'une nièce du cardinal Mazarin, et de promettre au roi de la Grande-Bretagne douze millions pour sa dot.

ment leurs mesures pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet le sieur le Tellier fit partir le baron de Pennacors, parent du cardinal de Retz, qui avait été employé dans la plupart des affaires passées, et cela de concert avec l'évêque de Coutances, qui, malgré ce qui s'était passé à son égard dans les derniers désordres, avait toujours rendu de bons offices au cardinal. Le baron ayant donc été trouver Joli à Amsterdam, lui expliqua le motif de sa commission, assurant que le sieur le Tellier était dans la disposition de faire plaisir à S. E. autant qu'il lui serait possible, et de la dispenser même de la démission, si cela était faisable; qu'en tout cas il se faisait fort de lui procurer une récompense très-considérable, dont elle aurait lieu d'être contente, laissant entendre qu'il fallait commencer par rentrer en grâce, et que S. M. étant une fois contente de sa soumission, il pourrait se présenter pour elle des choses qui vaudraient mieux que l'archevêché de Paris. Joli, sans approuver la commission, ne laissa pas d'en écrire au cardinal de Retz, qui lui ordonna aussitôt de mener Pennacors à la Haye, où il eut de longues conférences avec S. E., qui feignit, en présence de Joli, de ne pouvoir se relâcher sur la démission; mais ap-

paremment il tenait un autre langage en particulier, puisqu'il consentit enfin à faire ce qu'on souhaitait de lui. Il écrivit au roi et à la reine mère des lettres qui devaient leur être rendues par le sieur le Tellier, dans lesquelles, après s'être excusé du refus qu'il avait fait jusque-là de donner sa démission, sur les manières du cardinal Mazarin, il assurait LL. MM. d'une soumission parfaite à leurs volontés, et d'être prêt à renoncer à tous ses intérêts, lorsqu'il ne s'agirait plus de ceux de la conscience et de l'église.

Pennacors s'en retourna avec ces lettres, qui furent dressées par Joli, et le cardinal affecta de lui dire devant tout le monde que, si on continuait à vouloir sa démission, il n'avait que faire de revenir, quoique dans le tête-à-tête il lui eût dit tout le contraire, mais en confidence, et après avoir exigé de lui le secret à l'égard de l'abbé de Lamet, de Joli et de Verjus. Pennacors de son côté stipula le même secret au nom du sieur le Tellier sur toute cette négociation, déclarant qu'il quitterait tout là, s'il apprenait que le surintendant Fouquet en eût entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti, que l'abbé Charrier arriva à la Haye de la part du sieur

Fouquet, dans le même dessein de négocier avec le cardinal pour la démission de son archevêché, qu'il avait intention de faire tomber à un de ses frères, offrant de lui faire donner en bénéfices tout ce qu'il aurait presque pu souhaiter, et de fixer les revenus de l'archevêché à telle somme qu'il aurait agréable, dont l'abbé avait ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savait que la chose pût lui faire plaisir.

Cette proposition fut accompagnée d'éloges magnifiques du surintendant, le négociateur exaltant par-dessus les nues sa générosité, sa libéralité, sa fidélité inviolable envers ses amis, le crédit qu'il avait à la cour, et sa faveur auprès du roi et de la reine, qui ne laissaient pas lieu de douter qu'il ne devînt dans peu le maître de toutes les affaires. C'était là autant de considérations que l'abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du cardinal, et le déterminer à prendre un parti, dont il savait bien d'ailleurs qu'il n'était pas éloigné ; mais il fut bien surpris, lorsque son éminence, après avoir exigé de lui le secret de la confession avec serment, lui conta, en présence de Joli, tout ce qui s'était passé avec Pennacors, et lui fit sentir la différence des propositions du sieur

le Tellier et de celles du sieur Fouquet, le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisait presque fort de lui conserver l'archevêché. Elle y ajouta une réflexion encore plus essentielle, c'est que le surintendant ne parlait qu'en son nom et de son chef, au lieu que Pennacors avait laissé à entendre qu'il était en quelque façon autorisé du roi et de la reine. Cela fit dire dès lors à Joli que le surintendant n'était pas si bien en cour et dans l'esprit de leurs majestés qu'il se le figurait, puisqu'on lui cachait une affaire de cette nature.

Le cardinal et l'abbé Charrier se moquèrent de cette conséquence, qui fut cependant bientôt justifiée dans la suite ; mais ils convinrent qu'il fallait attendre des nouvelles de Pennacors, et qu'en attendant, l'abbé pourrait écrire en termes généraux que son éminence ne voulait point entendre parler de démission. Il eut cependant assez de peine à se réduire à ce parti, qui n'était pas d'un homme droit, s'imaginant d'ailleurs que la médiation du sieur Fouquet valait mieux que celle du sieur le Tellier ; et ne pouvant digérer la perte des grandes espérances qu'il avait bâties sur le succès de cette négociation, pour ses intérêts particuliers ; mais

comme il était attaché depuis long-temps au cardinal de Retz, il fut obligé de déférer à ses raisons et à ses volontés.

Les choses en demeurèrent là pendant trois semaines, sans aucun incident nouveau, que des plaintes et des reproches qui arrivaient de tous côtés de la part des amis du cardinal, sur les bruits qui couraient de son accommodement sans leur participation ; à quoi on se contenta de répondre qu'il était vrai qu'on avait fait des propositions, mais que son éminence ne les écoutait pas, parce qu'elles roulaient toutes sur la démission qu'elle ne voulait pas donner. Joli en écrivit à Caumartin en ces termes, ne croyant pas que le cardinal de Retz pût jamais oublier les sermens qu'il faisait à tous propos de ne point quitter son archevêché, comptant d'ailleurs que la négociation de Pennacors, si elle réussissait, tomberait entre ses mains, pour arrêter les articles de la jouissance, comme il l'avait toujours désiré. L'évêque de Châlons et son neveu la Houssaye faisaient aussi beaucoup de bruit, pour n'avoir pas de part dans un traité de cette nature, où ils prenaient encore plus d'intérêt que le sieur de Caumartin, attendu que l'évêque couchait en joue l'archevêché, ayant déjà fait entendre à la cour que le

cardinal de Retz se résoudrait beaucoup plus aisément à ne s'en défaire qu'en faveur d'un ami plutôt que d'un autre.

On fut assez long-temps sans recevoir des nouvelles de Pennacors, parce que le sieur le Tellier avait suivi le roi au voyage de Nantes, que sa majesté fit pour arrêter le sieur Fouquet, et qu'il jugea qu'il était à propos d'attendre la conclusion de cette affaire, qui occupait fort leurs majestés, avant que de leur rendre les lettres du cardinal, pour en obtenir une réponse favorable. Au reste la nouvelle de la prison du surintendant surprit extraordinairement le cardinal de Retz et l'abbé Charrier, qui s'étaient moqués de la conjecture de Joli. Le cardinal commença d'en tirer de bons augures pour ses affaires et d'espérer un succès plus gracieux de l'entreprise du sieur le Tellier; dont le crédit était considérablement augmenté. Mais il ne fut pas long-temps dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant fait savoir enfin que ses lettres avaient été présentées et reçues favorablement de leurs majestés; que le sieur le Tellier avait fait tout son possible pour les disposer à le recevoir en grâce en lui conservant son archevêché; mais que tout ce qu'il avait pu dire avait été inutile, et que, s'il voulait sortir

d'affaire, il fallait absolument se résoudre à donner sa démission, après quoi il pouvait se promettre une récompense avantageuse et toutes sortes d'autres grâces de sa majesté. Les lettres de Pennacors étaient même conçues en termes à faire juger que le sieur le Tellier ne se mettait plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avait apparemment entreprise que pour ôter à son concurrent le moyen de faire sa cour au roi; et quoique le cardinal lui eût dit plutôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il devait le faire, voyant la froideur et l'indifférence de celui qui l'employait. Il ne laissa pourtant pas de revenir avec les propositions de la cour sur le pied de sa démission, dont la première était l'abbaye de Saint-Denis, qu'on disait affermée quarante mille écus; ensuite la restitution de tous les revenus de l'archevêché et des autres bénéfices qui se trouveraient avoir été portés à l'épargne, ou mis en d'autres mains, que l'on confessait monter à près de soixante mille livres, quoiqu'il dût y avoir plus de deux cent mille livres, s'ils avaient été bien économisés; enfin une amnistie générale pour tous ceux qui avaient suivi le cardinal de Retz, et le rappel de tous les chanoines, curés et autres personnes exilés par rapport à lui, qui seront rétablis dans

leurs bénéfices, charges et emplois, nommément le sieur Chassebras, curé de la Madeleine.

Pendant quelques jours, le cardinal feignit de rejeter bien loin ces propositions et de refuser la démission. L'abbé Charrier et Malclerc, qui savaient ses intentions, jouaient aussi le même personnage, disant à l'abbé de Lamet, à Joli et à Verjus, qu'ils le confirmaient autant qu'ils pouvaient dans cette résolution; mais il est certain qu'ils faisaient l'un et l'autre le contraire de ce qu'ils disaient, et qu'ils n'avaient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque manière que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de son éminence. La seule chose qui inquiétait l'abbé était la crainte que ce traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes, quoiqu'il eût tiré parole positive du contraire du cardinal, et que, quand il serait question de finir, il lui donnerait un billet de créance, sur lequel il pourrait arrêter les articles avec le sieur le Tellier, et terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en était donné tous les soins. Afin d'entretenir son éminence dans cette résolution, l'abbé lui représentait sans cesse que Pennacors et l'évêque de Coutances étaient des misérables, sans au-

cune considération dans le monde, et dont le sieur le Tellier se servait, dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole; qu'ainsi le cardinal avait intérêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avait beaucoup de liaison avec le maréchal de Villeroi, ami intime du sieur le Tellier. Les autres confidens du cardinal de Retz écrivaient aussi fortement contre ces deux personnages, et s'accordaient tous en ce point, quoiqu'ils fussent fort divisés entre eux, chacun souhaitant de se rendre maître du traité, dans la vue d'en tirer des avantages particuliers, et néanmoins désapprouvant presque tous la démission. Mais le cardinal, sans les consulter davantage, résolut tout d'un coup de l'offrir, disant qu'il ne pouvait plus s'empêcher de faire cette démarche; que du reste il embarrasserait l'affaire de tant de difficultés, qu'elle deviendrait impossible. Ces conditions se réduisaient cependant à trois articles, dont le premier était, qu'on lui rendrait un compte exact de tous ses revenus, à quelque somme qu'ils pussent monter. 2. Que le marquis de Chandenier serait rétabli dans sa charge, ou qu'il en serait récompensé : ce qui était une suite des sollicitations du sieur Leclerc, que le marquis avait

envoyé en Hollande exprès pour cela. 3. Une abolition entière et sans restriction pour le sieur d'Anneri, avec son rétablissement dans tous ses biens. M. le Prince avait obtenu celui de M. de Créqui. Joli, voyant tout ce qui se passait jugea que c'était une affaire faite, et d'ailleurs il n'avait pas oublié la facilité avec laquelle le cardinal de Retz avait abandonné sa démission à Duflos d'Avanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une dernière tentative sur l'esprit de son éminence pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'elle prenait ne cadrait pas avec la lettre qu'elle avait écrite au roi, dans laquelle elle ne s'excusait de donner sa démission que sur l'intérêt de l'église et sur les motifs de sa conscience ; qu'il n'y avait ni grâce, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles ; qu'il n'en fallait venir là que peu à peu, et après bien des degrés ; qu'elle ne risquait rien dans le retardement, et qu'elle serait toujours reçue à cette capitulation ; qu'ainsi, pour mettre son honneur à couvert, elle pouvait faire dire au roi qu'elle était toujours dans la disposition de se soumettre à ses volontés au moment qu'elle

le pourrait faire sans agir contre sa conscience et contre les lois de l'église ; que pour faire voir à S. M. qu'elle n'était retenue que par cette considération, elle consentait à donner sa démission, en lui faisant voir un avis canonique signé d'un certain nombre de prélats et de docteurs de Sorbonne, qui portât qu'elle le pouvait faire en bonne conscience ; qu'en s'y prenant de cette manière il arriverait, ou que le roi n'insisterait pas sur la démission, ou que sa conduite serait justifiée devant tout le monde ; après quoi elle pourrait traiter des conditions. Mais Joli ne fut pas écouté ; ses expédiens furent traités de petits moyens et de bagatelles, et il ne fut plus question que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de manière que Charrier, à qui le cardinal avait promis une lettre de créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliser. Pour leur ôter cette difficulté, son éminence ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier, et de leur donner à l'un et à l'autre, sous un grand secret, un billet de créance : après quoi ils partirent tous deux à peu de distance l'un de l'autre, fort contens du personnage qu'ils allaient jouer, et remplis de grandes espérances. Ce petit micmac se fit sans en rien dire à Joli ;

mais à peine furent-ils sortis d'Amsterdam, que le cardinal lui conta tout ce qu'il avait fait, en s'excusant sur les importunités de l'abbé Charrier et pestant fort contre lui. Il le chargea ensuite d'écrire à Pennacors, pour le prier de ne s'en point offenser, et de laisser à l'abbé la petite satisfaction de discourir avec le sieur le Tellier, l'assurant du reste qu'on se reposait entièrement sur lui. A cela, Joli répondit qu'il ferait tout ce qu'il lui ordonnerait; mais qu'il ne croyait pas que Pennacors digérât aisément un tour de cette nature; que d'ailleurs il était à craindre que le sieur le Tellier ne s'offensât de cette conduite, et ne trouvât mauvais qu'on eût donné connaissance de cette négociation à l'abbé Charrier, qu'il savait avoir été envoyé par le sieur Fouquet, et qu'il ne prît de là occasion de rejeter les deux créances, et de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettrait plus en peine. Cette raison frappa si fort le cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plus tôt un courrier à l'abbé Charrier. Ce courrier, qui l'atteignit à Bruxelles, avait des ordres très-exprès pour l'abbé de supprimer la lettre de créance, et de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étaient survenues depuis son départ; et cela vint fort

à propos, attendu que les deux agens s'étant joints sur la route, et l'abbé n'ayant pu s'empêcher de se vanter de son billet, Pennacors en fut tellement surpris et offensé, qu'il écrivit brusquement au cardinal qu'il ne se mêlerait pas davantage de ses affaires, s'il ne révoquait incessamment un pouvoir qui le déshonorait.

Ainsi l'abbé Charrier ayant reçu ce contre-ordre fila bien plus doux, et Pennacors se voyant rassuré par les lettres de Joli, continua son chemin sans inquiétude. Il se rendit auprès du sieur le Tellier, et l'informa de l'état des choses et des nouvelles propositions du cardinal de Retz, ajoutant qu'il était prêt de se rendre à Commercy, ou tel autre lieu du royaume qu'il plairait à S. M., pour y passer l'acte de sa démission, pourvu qu'on lui envoyât quelque argent pour faire son voyage, à déduire sur les revenus de ses bénéfices. Ces propositions furent communiquées au roi; mais S. M. ne voulut pas s'engager à rendre autre chose que ce qui était entré à l'épargne, ni consentir au rétablissement du marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, et le cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles. Ils convinrent en-

suite à peu près de leur fait sur la parole qui lui fut donnée qu'on aurait soin de contenter le marquis de Chandenier. Cependant, comme ce marquis et ses amis faisaient beaucoup de bruit dans Paris, S. E. trouva bon d'y envoyer Joli pour apaiser leurs murmures, et pour faire expliquer cet article d'une manière dont ils eussent lieu d'être contens : ce qui lui parut d'autant plus nécessaire, qu'elle avait besoin là d'un homme de confiance, pour recevoir les paroles du sieur le Tellier, qui ne lui avaient été apportées jusque-là que par Pennacors, qui dépendait presque entièrement de lui, et pour recevoir l'argent qu'elle avait demandé pour son voyage.

Joli fit ce qu'il put pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paraître dans un traité qu'il n'approuvait pas, ni de se charger des murmures du marquis de Chandenier et des autres mécontens, qui se plaignaient d'avoir été abandonnés ; mais enfin il fut obligé de se rendre et de partir pour Paris, où, étant arrivé, son premier soin fut de voir le marquis, pour le disposer à se contenter d'une bonne récompense : à quoi il eut assez de peine de consentir. Ensuite il fit demander audience au sieur le Tellier, et ce ministre lui donna ren-

dez-vous aux Célestins. Après plusieurs contestations, il obtint que S. M. ferait donner six cent mille livres au marquis de Chandenier, et que le sieur le Tellier verrait le premier président de Lamoignon, ami du marquis, pour lui faire agréer cette récompense. Mais toute cette négociation devint inutile par l'opiniâtreté de cet officier, qui refusa de prendre cette somme, voulant être rétabli dans sa charge: en quoi il fut blâmé généralement de tout le monde, et le cardinal justifié, pour avoir fait tout ce qu'on pouvait exiger raisonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'était ni aisé ni possible de faire mieux, attendu qu'on traitait avec son maître. Après cela Joli eut bientôt fait avec le ministre, qui lui promit de lui faire donner deux mille louis d'or pour le voyage du cardinal, avec un passe-port pour lui et pour toutes les personnes de sa suite: ce qui ayant été fait, Joli partit avec Pennacors, chargé du modèle de la démission, pour se rendre à Bruxelles, où il trouva le cardinal. Ils partirent tous ensemble pour Commercy, et y arrivèrent huit jours après.

Dès que le cardinal fut arrivé à Commercy, son premier soin fut de faire dresser sa démission de l'archevêché de Paris par-devant

deux notaires, sur le modèle de la cour, qu'il remit aussitôt entre les mains de Pennacors et de Joli, pour la porter au sieur le Tellier, avec ordre de solliciter la restitution d'une partie de ses revenus, dont il avait un besoin pressant pour payer ses créanciers et pour fournir à sa subsistance. Sa majesté l'ayant vue, parla en assez bons termes du cardinal de Retz, et laissa entendre qu'il ne se repentirait pas de sa démission. Quelques-uns de ses amis expliquèrent cela selon leurs désirs, et comme si le roi eût eu intention de lui restituer l'archevêché ; mais ils ne furent pas longtemps dans cette erreur, car sa majesté nomma M. de Marca, archevêque de Toulouse, pour remplir cette place ; après quoi elle donna l'abbaye de Saint-Denis au cardinal, avec une autre petite abbaye dans le duché de Retz, nommée la Chaume, et dont le revenu n'est que de deux mille livres de rente. On lui fit aussi payer une somme de cinquante mille livres en attendant l'expédition des bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non plus que le rappel des exilés ; et même M. le Tellier déclara qu'il ne fallait point espérer tout cela, et que sa majesté se pressât d'exécuter les conditions du traité, que M. de Marca ne fût en

pleine possession de l'archevêché. Tout ce qu'on put obtenir, fut des lettres d'économat pour jouir par provision des fruits de l'abbaye de Saint-Denis. Ce déni apparent de justice donna lieu à plusieurs partisans du cardinal de déclamer hautement contre ce traité, auquel ils n'avaient point eu de part, disant que s'ils s'en fussent mêlés, ils se seraient bien précautionnés contre ces difficultés; que son éminence ayant exécuté de bonne foi tout ce qu'elle avait promis, la cour était obligée d'en faire de même à son égard; qu'on trouverait aisément les moyens de prolonger l'expédition des bulles, et de frustrer par ce moyen le cardinal de l'exécution de ses conventions, avec plusieurs autres choses semblables, qui lui donnèrent de très-grandes inquiétudes, d'autant plus que la cour de Rome tarda trois ou quatre ans avant que de rien expédier. Cela, dans la vérité, ne venait que de la lenteur ordinaire de cette cour, et de ce que M. de Marca tâchait d'en obtenir le gratis ou quelque remise.

Après tout, si ces déclamations avaient quelque chose de spécieux, il faut convenir que le conseil du roi avait aussi de bonnes raisons pour ne pas se presser, ayant la mémoire toute récente de la révocation que le cardinal de Retz

avait faite au sortir du château de Nantes de sa première démission, qui donnait un juste sujet de prendre des sûretés contre un retour semblable, et de différer le paiement de ses revenus jusqu'à ce que la chose fût entièrement consommée.

Si le cardinal de Retz eût bien voulu faire attention à tout cela, il aurait pris patience de meilleure grâce, et ne se serait pas laissé emporter comme il faisait à tous momens à un dépit outré (1), qui lui faisait dire et faire mille extravagances, jusqu'à jurer grossièrement que, pour se venger de la cour, il quitterait son chapeau et se ferait moine à Breuil, petit monastère de bénédictins à la porte de Commercy. Il se fâchait sérieusement contre ceux qui riaient de ses boutades; et cela me fait souvenir encore d'une saillie plus ridicule et plus indigne de S. E., saillie qu'elle ne manquait jamais d'avoir quand elle recevait quelque

(1) Il est visible que le sieur Joli est outré lui-même, et qu'il charge son tableau. Il règne dans tout son ouvrage un esprit de satire et de malignité qui suppose beaucoup de chagrin contre le cardinal de Retz. L'auteur lui attribue bien des faiblesses et bien des torts qu'il n'eut point, et grossit ceux qu'il eut en effet.

mécontentement du pape. Elle disait donc que, pour le faire enrager, elle se ferait huguenot, et qu'elle écrirait ensuite contre Rome d'une terrible manière. Par-là il est aisé de juger que la bile et la colère régnaient avec une violence extraordinaire dans le tempérament du cardinal. Après tout, au milieu de ses chagrins excessifs, il ne laissait pas de songer à se divertir le plus qu'il pouvait dans Commercy, où véritablement il aimait mieux être que partout ailleurs, quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venaient le voir, et qu'il se plaignît continuellement de la cour, qui le laissait languir là si long-temps. Il ajoutait cependant, par un autre déguisement beaucoup plus artificieux et plus faux, que, si quelque chose pouvait lui rendre ce triste séjour supportable, c'était le peu de dépense qu'il faisait, moyennant quoi, avec le temps, il espérait s'acquitter de ses dettes; devoir dont il voulait uniquement paraître occupé, quoique dans la vérité ce fût alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connaître dans la suite assez manifestement à ceux qui examinaient sa conduite de plus près; car il employa plus de cent mille livres en vaisselle d'argent, par pure vanité : il dépensa plus de trente

mille écus à bâtir dans son château de Commercy, et cela sans aucune nécessité.

Ce n'est pas que Joli, qui était à Paris, et qui de temps en temps touchait quelque chose de l'épargne pour S. E. (quoique avec assez de peine), ne l'employât autant qu'il pouvait à satisfaire quelques-uns de ses créanciers; mais c'était presque toujours malgré le cardinal et surtout malgré son écuyer Malclerc, qui attirait tout l'argent entre ses mains autant qu'il lui était possible, sous prétexte de prévenir ses folles dépenses qu'il lui mettait pourtant dans la tête, et dont il ne rendait jamais aucun compte. Cependant il est certain que, dès ce temps-là, le cardinal avait d'autre argent, dont il ne se vantait pas, et qui lui venait du roi d'Angleterre. Les deux dernières lettres de change (qui étaient de deux mille livres sterling, c'est-à-dire, de vingt-six mille livres de notre monnaie) ne lui avaient été rendues par le sieur Meade à Bruxelles, que peu de jours avant son départ pour Commercy; mais le temps de l'échéance n'étant pas encore venu alors, il envoya Duflos d'Avanton, qui l'était venu trouver en Hollande pour s'attacher à sa fortune, après s'être défait de la charge qu'il avait dans les gardes-du-corps, il l'envoya, dis-

je, à Amsterdam, où ces lettres s'adressaient, pour en tirer d'autres sur Paris, lesquelles lui furent payées en louis d'or et en pistoles d'Espagne, qu'il remit ensuite à un oncle de Malclerc, nommé Taille-Fumières, prevôt du chapitre de Commercy, et à son valet Claudon. Outre cela il y a lieu de juger que S. E. toucha encore dans la suite des sommes plus considérables de la part de ce monarque ; car il est certain que dans une occasion elle proposa encore au même personnage de passer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une somme de plus de quinze mille livres sterling, destinée à la poursuite du chapeau de cardinal pour M. d'Aubigni. Mais d'Avanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature, qu'il connaissait bien pour dangereuse, on ne lui en parla plus, et l'écuyer y alla seul sous prétexte de faire des complimens au roi sur la convalescence de la reine, qui avait été à l'extrémité. Savoir s'il rapporta cette somme avec lui, c'est ce qu'on ne saurait dire ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis son retour il fit plusieurs petites absences mystérieuses, apparemment pour négocier les lettres de change qu'on lui avait données sur différentes villes, et que, dans ce temps-là, il se fit

de très-vives instances à Rome en faveur de M. d'Aubigni, le roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un chapeau, dont ce monarque était toujours fort entêté. Le chancelier, à qui cette intrigue ne plaisait pas trop, n'osa pourtant s'y opposer ; au contraire, pour faire la cour, il donna Belling son secrétaire, qui était catholique, comme pour aller la solliciter à Rome, mais dans la vérité pour la traverser sourdement. Il est certain que M. d'Aubigni était en même temps la dupe du chancelier et du cardinal de Retz, et qu'ils prenaient l'argent à bon compte, pour ne rien faire ; attendu que S. E. n'avait qu'un fort petit crédit à Rome, et que dans le fond le cardinal n'était pas intentionné pour lui, soit par jalousie ou autrement. Cela paraissait même dans ses discours, où il n'épargnait nullement M. d'Aubigni, quoiqu'il fît profession d'être de ses amis.

Pendant toutes ces affaires, on eut avis de l'expédition des bulles de M. de Marca (1), ce qui réjouit un peu la petite cour de S. E. Mais cette joie ne dura guère, la nouvelle de sa mort

(1) M. de Marca mourut le 29 juin, âgé de soixante-huit ans. Il avait été président au parlement de Pau, conseiller d'état, et archevêque de Toulouse. Il fut nommé à l'archevê-

étant arrivée presque en même temps, sans qu'il eût eu celui de prendre possession de l'archevêché. Cet accident rejeta l'exécution des promesses qui avaient été faites au cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, et donna occasion à de nouveaux murmures qu'il colorait habilement, en présence de certaines gens, de la peine que lui faisait la prolongation de l'exil des ecclésiastiques qui souffraient à cause de lui, quoique dans le fond il en fût peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de M. de Rhodez à l'archevêché de Paris; mais les vacarmes, mais les emportemens et les malédictions allèrent dans les derniers excès, quand on sut l'insulte qui avait été faite à Rome au duc de Créqui, dont le cardinal jugea bien que le contre-coup tomberait nécessairement sur lui, en arrêtant les bulles du nouvel archevêque.

ché de Paris, et mourut voyant la terre promise, mais sans y mettre le pied. On lui fit cette épitaphe :

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand prince marqua
Pour être chef de son église.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussitôt le démarqua.

Le duc de Créqui s'attira en quelque manière cette insulte, qui donna lieu aux démêlés du roi avec Alexandre VII, et dont la cour exigea une réparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'ambassade de Rome, le duc avait accordé sa protection à un bretteur des plus déterminés, et lui avait permis assez mal à propos de le suivre. Cet homme, qui ne pouvait vivre sans tirer l'épée, était d'une humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul et sans sujet plusieurs Corses qui passaient auprès de lui, et cette querelle alla si loin, que les Corses résolurent de s'en défaire en trahison. Le bretteur, qui en eut avis, trouva moyen de se sauver; mais les Corses, irrités et peut-être excités sous main, en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'ambassadeur. Mais pour revenir au cardinal de Retz, les correspondans de Paris, au lieu de l'apaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit, en lui insinuant que les remises de la cour ne venaient que du peu de considération qu'on y avait pour l'évêque de Coutances et pour Pennacors, et que si S. E. voulait se reposer sur eux et s'avancer jusqu'à Joigny sous prétexte d'un rendez-vous avec le duc de Retz son frère, pour

conférer de leurs affaires domestiques, ils se chargeaient d'obtenir pour elle la permission de venir à la cour, et toutes les autres grâces qu'on lui avait refusées jusque-là.

Le cardinal de Retz prit ce parti sans hésiter : et quoique Joli lui eût écrit que ses amis s'en faisaient accroire, et qu'il y serait trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que M. le maréchal de Villeroi avait parlé au sieur le Tellier, qui promit de faire son possible pour obtenir que le cardinal eût la liberté d'aller rendre ses respects au roi. Le succès justifia la prédiction de Joli. Ce voyage lui fut non-seulement inutile, mais fort désavantageux et honteux, puisqu'il fut obligé de retourner sur-le-champ à Commercy, pour y attendre l'expédition des bulles.

Cependant les affaires de la cour de Rome au sujet du duc de Créqui s'aigrirent et dégénérèrent enfin en une parfaite rupture. Comme on crut à la cour qu'on pourrait avoir besoin du cardinal et de ses amis en cette occasion, on commença de le ménager un peu davantage. Le sieur le Tellier dit même à Joli, sous un grand secret, que S. M. serait bien aise de savoir le sentiment du cardinal sur la conduite qu'on devait tenir avec cette cour, et sur la sa-

tisfaction qu'on pourrait demander en cas d'accommodement : et on laissa entrevoir au même Joli les grands avantages qui pourraient en revenir au cardinal, si ses avis étaient goûtés et suivis d'un bon succès. Joli ne demeura pas bien persuadé de ces espérances ; mais comme il ne faut rien négliger dans ces sortes d'occasions, il dépêcha aussitôt un courrier au cardinal de Retz pour l'informer de la chose. S. E. envoya une réponse avec ses avis sur les questions du ministre, et ces avis contenaient entre autres choses, l'érection d'une pyramide, et l'envoi du cardinal patron en qualité de légat en France, pour faire satisfaction à S. M., deux choses auxquelles la cour n'avait pas pensé, et qui furent si bien reçues, que la susdite réponse fut envoyée au duc de Créqui, avec ordre de la suivre de point en point dans la négociation de cette affaire, qui se termina effectivement suivant le projet, sans que le cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la cour.

Il arriva cependant, peu de temps après, un nouvel incident au sujet de la même affaire, les cardinaux résidant à Rome ayant écrit et répandu dans les différentes cours de l'Europe une lettre circulaire pour les prier d'employer tous leurs bons offices et tous leurs soins à ter-

miner un démêlé si important au saint-siége. Le cardinal de Retz ayant reçu cette lettre, l'envoya aussitôt à Joli, pour la communiquer au sieur le Tellier, avec ordre de lui dire que son éminence n'y répondrait que comme il plairait au roi; mais les ministres étant eux-mêmes assez embarrassés de ce qu'ils devaient faire, le sieur le Tellier dit à Joli que le cardinal pouvait faire telle réponse qu'il lui plairait, et que sa majesté trouverait bon tout ce qu'il ferait. Néanmoins, comme on savait ce que de semblables discours signifient dans les affaires de cette nature, le cardinal de Retz envoya peu de jours après sa réponse ouverte au ministre, en deux façons qui ne différaient que dans quelques expressions. Cette lettre était de la façon de Joli. Elle fut mise en latin par M. Fléchier(1), qui était en ce temps-là auprès du fils aîné de M. de Caumartin. La lettre contenait en substance que le cardinal de Retz ne refusait pas de rendre tous les bons offices dont

(1) Esprit Fléchier, mort en 1710, âgé de soixante-dix-huit ans. Son mérite l'avait fait nommer à l'évêché de Lavaur en 1685, et ensuite à celui de Nîmes en 1687. Il avait été reçu de l'académie française en 1673, à la place de M. Godeau, évêque de Vence.

on le jugerait capable ; mais qu'il ne croyait pas qu'il pût y en avoir d'efficaces que ceux que le sacré collége emploîrait à Rome auprès de sa Sainteté pour la porter à faire satisfaction au roi sur un outrage si injurieux, et que leurs éminences devaient se souvenir dans cette affaire, que les rois de France sont les fils aînés de l'église, et que cette église n'avait commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection et par leurs bienfaits.

Cela n'était peut-être pas si grand'chose ; mais le sieur le Tellier ne laissa pas d'en être fort content, ayant dit à Joli que la lettre était admirable, et que le cardinal de Retz n'avait rien omis de ce qu'il fallait dire, ni rien dit de ce qu'il fallait omettre ; que ce qu'il y trouvait de plus merveilleux, c'est que son éminence parlait comme si elle eût été tous les jours dans les conseils du roi. Cela flattait si fort le cardinal, qu'il lisait à tous ceux qui l'allaient voir cette lettre avec l'autre écrit, comme les meilleurs ouvrages de sa façon, imposant là-dessus à tout le monde, jusqu'à son ami l'évêque de Châlons. Mais tout cela ne lui servit pas de grand'chose, et n'adoucit point à son égard la dureté de la cour, qu'on peut dire avoir été excessive, sans raison et à contre-temps, par le

refus opiniâtre qu'elle lui fit, non-seulement de le recevoir à rendre ses devoirs à sa majesté, ce qui ne tirait à aucune conséquence, mais aussi d'aller voir monsieur son père, qui était à l'extrémité, qu'il n'avait pas vu depuis sa prison, et qui mourut à l'Oratoire le même jour que M. de Marca : en sorte que le cardinal fut obligé de demeurer à Commercy, sans autre occupation que celle de s'abandonner aux plaisirs qui accompagnent ordinairement l'oisiveté. Cependant, afin de dérober aux yeux du monde cette vie molle et paresseuse, il faisait de temps en temps de petits efforts et quelques actions d'éclat qui ne laissèrent pas d'imposer au peuple. Il faisait assembler une ou deux fois la semaine, avec un grand appareil, tous les paysans de ses terres, sous le prétexte de leur rendre justice, et comme s'il eût été question de décider des affaires fort importantes. A l'ostentation près, son intention en cela pouvait être bonne ; mais, outre qu'il n'entendait rien aux affaires et aux procédures de justice, il arrivait fort souvent que Malclerc et l'abbé de Saint-Avaux, religieux bénédictin, parent de Malclerc, renversaient toute la justice et les meilleures intentions de S. E., qui n'avait pas la force de les contredire. Ils lui allaient parler à l'oreille au milieu

de l'audience, et de là s'ensuivaient des injustices considérables, suivies des plaintes des malheureux condamnés mal à propos, et des railleries de ceux qui voyaient ce petit manége. Les habitans de Commercy appelaient par sobriquet le bénédictin, *l'éminence noire, et l'écuyer, l'éminence grise* (1), dont ils faisaient bien plus de cas, en fait de procès, que de l'éminence rouge, voyant par expérience que, sans leur protection et sans leur appui, les bonnes grâces du cardinal leur devenaient entièrement inutiles.

Après cela le cardinal de Retz tâchait de faire croire au monde qu'il s'occupait d'une autre chose qui lui aurait fait honneur dans le monde, et qui convenait parfaitement à l'état où il se trouvait; c'était d'écrire lui-même en latin l'histoire des troubles de Paris, et celle de ses propres aventures, à quoi personne n'était plus propre que lui, s'il avait voulu s'y appliquer

(1) On avait déjà donné le nom d'éminence grise auparavant au P. Joseph, favori du cardinal de Richelieu, dans l'épitaphe qu'on lui fit :

Ci gît au chœur de cette église
La petite éminence grise :
Et quand au Seigneur il plaira,
L'éminence rouge y gira.

sérieusement et dire la vérité ; mais ce projet, comme les autres, s'évanouit en fumée et en pure vanité. Le cardinal se contentait de réciter à ceux qui le visitaient, deux ou trois pages de son histoire en latin, belles à la vérité, et qu'il avait commencé de composer dans le bois de Vincennes avec l'aide du sieur Vacherot, son médecin, sous le titre de *Partus Vincennarum*. Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faisant montre d'un grand calepin qu'il feuilletait avec toutes les marques extérieures d'une grande application, dans les heures où il ne savait que faire, et lorsque le temps ne lui permettait pas d'aller à la chasse ou à la promenade. Cependant il en demeura toujours à ces deux ou trois pages, auxquelles ceux qui le connaissaient peuvent assurer qu'il n'ajouta pas grand'chose pendant tout le temps de sa vie, à cause de sa paresse naturelle et de son penchant pour les plaisirs, qui avaient sur lui un si grand pouvoir, que lorsque Joli, par un excès d'affection, a voulu lui faire des remontrances là-dessus et tâcher de le retirer de sa vie molle et paresseuse, en lui faisant honte de certaines faiblesses indignes de lui, il n'en a pu arracher autre chose qu'un lâche aveu de ses infirmités. « Mon pauvre ami, lui disait-il,

» tu perds ton temps à me prêcher, je sais bien » que je ne suis qu'un coquin ; mais, malgré » toi et tout le monde, je le veux être, parce » que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que » vous êtes trois ou quatre qui me connaissez » et me méprisez dans le cœur ; mais je m'en » console par la satisfaction que j'ai d'en im- » poser à tout le reste du monde, par votre » moyen même. On y est si bien trompé, et » ma réputation si bien établie, que, quand » vous voudriez désabuser les gens, vous n'en » seriez pas crus : ce qui me suffit pour être » content et vivre à ma mode. »

Mais comme la vanité était une de ses plus fortes passions, il y avait une autre chose à laquelle, par cette raison, il s'appliquait de tout son cœur et avec plaisir dans certaines heures. C'était la généalogie de la maison de Gondi. Il se piquait d'y trouver cinq cent et tant de quartiers sans aucune mésalliance. Il envoyait chercher vingt et trente fois Verjus et Gautrai, ses secrétaires, pour ajouter ou corriger quelque chose à cette généalogie qu'il lisait sans cesse, sans sujet ni raison, à tous ceux qui l'approchaient, et jusqu'à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de sa chambre. Enfin cette généalogie fut copiée une infinité de fois, et

envoyée à d'Hozier, pour la mettre en ordre, et la faire dessiner comme si ç'avait été celle d'un des plus grands princes du monde. Cependant, après tant de soins, elle est demeurée là comme ses autres ouvrages.

Pour achever de peindre le cardinal d'après nature dans son domestique, un de ses entêtemens était de faire parade de cinq ou six lettres qu'il écrivait tous les ordinaires à ses correspondans de Paris, se plaisant fort à voir de grands portefeuilles, et de grandes et belles écritures entre les mains de ses secrétaires, dont l'un, appelé Gautrai, ne faisait presque rien, et Verjus guère davantage. Cependant le cardinal affectait de leur montrer une grande confiance; mais, dans la vérité, son secret, s'il en avait qui en valût la peine, était entre les mains de Malclerc ou de l'abbé de Saint-Avaux, qui s'était insensiblement érigé sur le pied de troisième secrétaire pour les correspondances avec ceux qui étaient fâchés que sa démission n'eût pas passé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaises qu'il ne voulait pas être sues de ceux qui faisaient ses affaires à Paris, suivant le train où elles étaient depuis sa démission. Voilà donc quelle fut à peu près la manière de vivre du cardinal de Retz pen-

dant son séjour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maison particulière ; il se retirait souvent dans le château sous prétexte d'y aller voir ses bâtimens. Il s'enfermait ensuite dans une chambre de Malclerc, où cet écuyer officieux disait que son éminence ne faisait que dormir ; mais les autres croyaient qu'elle s'y occupait à des amusemens conformes à son tempérament.

Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, et les bulles de l'archevêché de Paris expédiées en faveur de M. de Péréfixe, le cardinal de Retz obtint la permission, tant de fois refusée, de rendre ses respects au roi, qui était alors à Fontainebleau, d'où l'on expédia des ordres pour le rappel des chanoines et des curés exilés ; mais tout cela se fit d'une manière à faire juger que ce n'était que l'exécution d'un traité désagréable, et sans aucune gracieuseté pour le cardinal. Les ministres se conduisirent en tout ce qui le regardait avec tant de sécheresse et avec si peu d'ouverture de cœur, qu'il y avait lieu de juger qu'ils appréhendaient sa présence à la cour. Ce n'est pas qu'ils en fissent rien paraître dans leurs discours ; au contraire, suivant l'usage de la cour, ils témoignaient, chacun en particulier, bonne envie de le ser-

vir, rejetant ce qu'il y avait de dur les uns sur les autres; surtout le sieur le Tellier ne manquait pas aux occasions de désigner assez clairement le sieur Colbert (1) comme l'unique auteur de tous les mauvais traitemens faits à son éminence, aussi-bien que de toutes les affaires odieuses qui étaient à la charge du public.

Cette espèce de division entre les ministres fit espérer à quelques-uns des amis du cardinal de Retz qu'il pourrait en profiter, et que l'un d'eux prendrait peut-être des engagemens avec lui, quand ce ne serait que pour nuire à son rival. Ils s'imaginèrent aussi que sa réputation et sa prudence feraient de grands effets à la

(1) Les épigrammes ne manquèrent pas à Colbert, non plus qu'à ses successeurs, témoin celles-ci :

Vous l'avez fait mourir, ignorans médecins,
Ce ministre usurier, cet homme sans clémence;
Vous croyez qu'il avait la pierre dans les reins,
Il l'avait dans le cœur, au malheur de la France.

Sous Fouquet, qu'on regrette encor,
L'on jouissait du siècle d'or :
Le siècle d'argent vint ensuite,
Qui fit contre Colbert concevoir du chagrin.
L'insolent Pelletier, par sa folle conduite,
Amena le siècle d'airain;
Et la France, aujourd'hui sans argent et sans pain,
Au siècle de fer est réduite
Par le turbulent Pontchartrain.....

cour, où ils avaient ménagé avec de grands soins de petites intrigues avec le maréchal de Villeroi, et avec d'autres qui n'avaient pas grand crédit, et qui dans le fond se moquaient du cardinal et de ses amis. Dans ces vues, ils s'empressèrent d'aller au-devant de lui jusqu'à Joigny, comme au-devant d'un héros, pour lui donner des avis sur sa conduite, sur ses paroles et sur ses moindres démarches. Ils affectèrent aussi de le suivre à Fontainebleau sans le perdre de vue; mais malheureusement tous leurs soins et toutes leurs petites mesures furent inutiles.

Le cardinal arriva à Fontainebleau; il y salua sa majesté, et y parut aux yeux des ministres et des courtisans d'une manière qui répondait si peu à l'opinion qu'ils s'en étaient formée, que dès ce moment ils cessèrent de l'estimer ou de l'appréhender. Ceux qui avaient eu quelques dispositions à lui faire plaisir, commencèrent à se refroidir et à le regarder comme un homme incapable de soutenir auprès du roi les desseins qu'on aurait pu avoir pour lui. En un mot, le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans ce qu'il était en effet, et ce que ceux qui le connaissaient avaient aidé à cacher depuis si long-temps.

Cependant, comme cela se passait à Fontai-

nebleau, qu'il n'était connu à fond que de peu de personnes, et que ceux qui s'aperçurent de quelque chose ne faisaient encore que douter, sa réputation ne laissa pas de se soutenir à Paris. La plupart des gens de qualité l'allèrent voir à Saint-Denis, où il alla résider au sortir de Fontainebleau ; et il faut avouer qu'il y parut alors avec un air bien plus dégagé qu'à la cour, et beaucoup moins embarrassé.

On le laissa séjourner assez long-temps à Saint-Denis, ou plutôt à Pierrefitte, qui est un village tout proche ; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de régler ses affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en bien faire valoir l'importance et la nécessité. Dans le fond ce n'était rien ; la seule chose qui méritait attention, et dont il fut extrêmement occupé, était le transport d'un grand coffre qu'il fallait faire venir de Paris. Le cardinal avoua confidemment et sous le sceau du secret à d'Avanton, qu'il y avait beaucoup d'argent dans ce coffre ; et ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller enlever à Paris, où Malclerc tenait la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût si bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connaître ce qu'il y avait dedans,

et de l'escorter avec Malclerc jusqu'à Pierre-fitte. Malclerc, plus mystérieux que son maître, ne voulut jamais ouvrir ce coffre en présence de d'Avanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avait neuf ou dix mille livres dedans avec quelques hardes. Cependant il était si embarrassé et dans une si grande inquiétude des événemens qui pouvaient arriver sur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la somme était beaucoup plus considérable, d'autant plus que Malclerc témoigna plusieurs fois appréhender que le poids du coffre ne fît rompre l'essieu du carrosse sur lequel il était attaché. Quoi qu'il en soit, il y a bien de l'apparence que cet argent venait d'Angleterre, d'où Malclerc l'avait apporté en lettres de change au dernier voyage qu'il avait fait; mais il est difficile de juger à quoi pouvait se monter cette somme, cela n'ayant été su que de l'écuyer et de l'abbé de Saint-Avaux, à qui il échappa de dire à d'Avanton, après l'heureuse arrivée de la voiture, qu'il y avait seulement dix-huit ou vingt mille livres, ce qui ne s'accordait ni avec ce que le cardinal lui avait fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin le cardinal partit deux jours après, ayant fait tout son possible, pendant tout son séjour aux environs de Paris, pour mettre mal ensemble

la plupart de ses amis et ceux qui étaient chargés de ses affaires, de sorte que l'abbé de Lamet, Joli et Verjus pensèrent dès ce temps-là à se détacher de lui, voyant bien qu'il n'avait plus en eux la même confiance ; qu'il leur faisait mystère des plus petites choses, et par-dessus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette séparation se fût faite alors, elle aurait eu assurément d'autres suites, et lui aurait fait perdre une bonne partie de ses meilleurs amis ; mais Joli raccommoda toutes choses, ayant fait entendre aux mécontens qu'il leur serait plus honnête d'aller jusqu'au bout, parce que le cardinal s'excusait sur ce que son traité n'était pas encore entièrement exécuté, et sous ombre qu'il lui restait encore quelque argent à toucher à l'épargne.

Cette réconciliation ne fut pas de longue durée, car S. M. ayant pris la résolution peu de temps après d'envoyer le cardinal de Retz à Rome, et S. E. ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mécontentemens se réveillèrent bientôt en se voyant, parce que le cardinal continuait de vivre avec eux de la même manière. Son affaire étant donc enfin entièrement terminée, l'abbé de Lamet, Joli, Verjus, d'Avanton et Rousseau, ne se croyant plus en-

gagés par des raisons d'honneur, résolurent de se retirer et de prendre congé de lui à Saint-Denis, où il était pour lors. La séparation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du cardinal. Il fit tout son possible pour raccrocher la chose comme il avait fait à Pierrefitte, mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, et ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étaient engagés que par honneur et par inclination, sans autre vue, et auprès duquel ils s'étaient toujours non-seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avaient aussi fait des dépenses considérables en plusieurs occasions pour lui faire honneur, sans cependant en avoir reçu (du moins dans les dernières années) aucune marque de reconnaissance, comme cela était dû à leur affection et à l'attachement le plus désintéressé qui fut jamais (1). Aussi le cardinal de Retz, qui sentit la perte qu'il faisait en ces

(1) Le cardinal s'en explique d'une manière bien différente. Il dit au contraire que depuis ses disgrâces il lui en avait beaucoup plus coûté qu'auparavant avec ses domestiques, qui n'étaient jamais contens, quoiqu'ils fussent tous très-bien payés. Il parle en particulier du sieur Joli comme d'un esprit un peu difficile et sujet à prendre souvent des travers.

cinq personnes, pria, pleura, jura, et fit mille protestations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laissèrent avec joie, et même avec quelque sorte de mépris, entre les mains de son écuyer Malclerc et de l'abbé de Saint-Avaux, qui composèrent dans la suite tout son conseil. A la vérité les sieurs de Caumartin et d'Hacqueville continuèrent encore depuis à s'intéresser dans ses affaires. Le premier en tira l'abbaye de Buzay pour un de ses enfans, et l'autre une pension de deux mille écus, qui lui était payée régulièrement par Malclerc; mais il faut mettre une très-grande différence entre ces deux messieurs, qui étaient liés avec S. E. par une longue amitié, par inclination et par une longue habitude, et ses deux autres conseillers, dont on sait bien qu'ils faisaient peu de cas, quoiqu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La seule chose que le cardinal de Retz fit un peu honnêtement et consciencieusement dans cette séparation, fut de faire payer dix mille écus à Joli, qui lui étaient dûs dès le temps de la prison de S. E.; mais il ne fut question d'aucune marque de reconnaissance pour les services d'aucun d'entre eux, et il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvait être dû à d'Avan-

ton, pour plusieurs petits voyages qu'il avait faits à ses dépens pour les affaires et par les ordres de S. E.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du cardinal de Retz, le lendemain de la Notre-Dame de mars 1665, il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit ensuite la route de Rome, pour assister au conclave, où Clément IX fut élu à la place d'Alexandre VII; mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce sujet une dernière pièce à Joli, disant que c'était lui qui l'avait engagé à ce voyage d'Italie, contre son gré. Il se garda pourtant bien de le lui dire à lui-même, sachant bien que cela était faux et sans aucun fondement; mais il le disait aux sieurs de Caumartin et d'Haqueville, et à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joli avec quelque apparence de raison, et pour leur cacher en même temps le véritable fondement de ce voyage dont ils étaient surpris avec justice, attendu qu'on n'avait encore aucune nouvelle certaine de la mort du pape, ni même qu'il fût en péril. Joli en était étonné aussi-bien qu'eux, ne sachant pas, comme il l'a su depuis, que par un des articles secrets du traité du cardinal avec la cour, et ménagé par Pennacors, il s'était engagé de re-

tourner à Rome, dès qu'il plairait à S. M., et après qu'il aurait eu l'honneur de la saluer, à quoi il avait consenti (quoique avec assez de répugnance), dans la crainte que l'accommodement ne se fît pas. C'est ce qu'il appréhendait si étrangement, qu'il n'y avait rien de si bas et de si rude qu'il ne fût capable d'accepter pour sortir d'affaire. C'est ici que je finis ces mémoires.

FIN DES MEMOIRES DE GUY JOLI.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Extrait d'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, chanoine de l'église de Paris.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Ceux qui ne sont pas instruits de ce qui se passa dans l'assemblée de 1655, et aux années suivantes, jusqu'en l'année 1668, et des résolutions qu'elle prit de s'opposer aux entreprises que la cour de Rome tâchait de renouveler sur les droits des évêques et sur ceux de l'église de France, pour anéantir et rendre inutiles les délibérations prises par celle de 1650., et les causes des protestations et nullités qu'elle avait fait signifier au nonce Bagni., ceux-là pourraient peut-être se plaindre de ce que, dans une relation particulière de ce qui s'est fait en l'assemblée de 1655, on aurait rapporté ce qui se fit aussi dans les deux précédentes, à l'occasion des brefs expédiés à Rome, en 1632 et 1633, pour le jugement des causes majeures nées en France. Mais ils connaîtront dans la suite la nécessité absolue qu'il y a eu de le faire, de même que de rapporter sommairement ce

qui se passa dans le diocèse de Paris après la mort de Jean-François de Gondi, son premier archevêque, arrivée le 21 mars 1654, et d'exposer les états différens dans lesquels on l'a vu, pour faire connaître au public que l'affaire qui regardait son successeur ayant été regardée par le clergé de Léon et d'Albi comme étant celle de l'épiscopat et de toute l'église, elle a été presque la seule et unique cause, ou du moins la principale, de la longueur de la tenue de cette assemblée, et en effet la seule et véritable des deux remises que la cour fit de son ouverture l'une après l'autre, du 25 mai au 25 août, et du 25 août au 25 octobre 1655. Le cardinal de Retz ayant remarqué dans sa lettre du 12 décembre 1654, qu'il adressa de Rome aux archevêques et évêques de France, que la première aigreur que la cour avait témoignée contre lui, et qui avait peut-être été la source de la plupart des autres, avait été un effet de la fermeté avec laquelle il avait cru être obligé d'obéir aux ordres que l'assemblée de 1645 lui avait donnés de solliciter, après qu'elle se serait séparée, le succès de ce qu'elle avait été obligée de faire en faveur de l'épiscopat, en la personne de l'évêque de Léon : on ne peut se dispenser de parler des autres qui le

regardent particulièrement, et qui peuvent avoir excité les tempêtes dont l'église de Paris n'a pas été exempte de ressentir les secousses et les effets extraordinaires ; de même que ceux qu'il avait choisis pour la conduire en son nom et sous son autorité.

La création des nouvelles charges des maîtres des requêtes, les commissions données à quelques-uns, pour en faire les fonctions dans les provinces avec un pouvoir qui anéantissait l'autorité des parlemens et leur juridiction, le retardement des rentes de l'hôtel de ville de Paris, dont les créanciers élurent des syndics, qui en cette qualité s'étaient pourvus en parlement, et plusieurs autres nouveautés, donnèrent lieu à plusieurs et fréquentes assemblées, qui se tenaient dans la chambre appelée de Saint-Louis, et à l'union des compagnies alors encore souveraines ; qui y assistaient par leurs députés : ce que la cour ne pouvait pas souffrir, étant persuadée que toutes ces assemblées tendaient à diminuer l'autorité de la régence et la puissance des ministres.

Le coadjuteur de Paris assistait à ces assemblées, en qualité de conseiller-né du parlement, de même que l'abbé de Saint-Denis : et d'autant que les délibérations qui s'y prenaient

étaient contraires aux intentions du ministère et du gouvernement, on ne pouvait pas se dispenser de regarder ceux qui paraissaient devoir, à cause de leur dignité, y avoir plus de crédit, comme en étant les principaux auteurs.

En l'année 1648, le coadjuteur fit le panégyrique de saint Louis, en l'église des Jésuites, en présence du roi et de la reine. Son sermon, dont il prit pour texte ces paroles du Sage, *Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et legem matris tuæ ne dimittas*, fut aussitôt imprimé par les soins de Guy Joli, conseiller au Châtelet, l'un des syndics des rentiers et son ami particulier; magistrat d'une probité aussi grande que d'une érudition profonde, dont le public a trouvé les marques et les preuves dans les ouvrages qu'il composa en 1667, pour la défense des droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sur le Brabant, fille aînée du premier lit de Philippe IV, roi d'Espagne. Ceux qui le connaissaient, et sa manière d'écrire et de composer, le faisaient auteur de ce sermon.

Le lendemain mercredi au matin, le roi et la reine se rendirent, environ sur les trois heures, en l'église de Notre-Dame, pour assister au *Te Deum* qui y fut chanté en action de grâces de la victoire obtenue près la ville de Lens, par les

troupes commandées par le prince de Condé. Le coadjuteur y officia ; et étant encore dans la sacristie, pour y quitter ses habits pontificaux, la nouvelle y arriva qu'on venait d'arrêter Pierre Broussel, conseiller en la grand'chambre, le président de Blancménil, président en la première des enquêtes, et autres qu'on avait tirés de leurs maisons : quelques-uns ayant aussi reçu des lettres de cachet pour se retirer dans les lieux qui leur étaient marqués.

Le sieur de Broussel étant logé près de l'église de Saint-Landri, le bruit de l'arrêt fait de sa personne se répandit parmi les bateliers de ce port et de celui de la Grève, et des ports voisins, qui, s'étant attroupés, et étant accourus, n'ayant quasi pas d'autres armes que des crocs, donnèrent l'alarme aux gardes françaises et suisses, qui étaient restées dans la rue Neuve de Notre-Dame, dans le Marché-Neuf, la rue Saint-Louis, et le quai appelé des Orfévres en l'île du Palais, et qui, étonnées de ce qu'on ne venait pas les relever du lieu où elles avaient été posées, se retirèrent, les soldats marchant à la file, sans ordre, sans battre la caisse, leurs mousquets sous les bras, et sans leurs principaux officiers, jusqu'au Palais-Royal.

Le coadjuteur s'y rendit aussitôt en rochet et

en camail, marchant à pied, les rues ayant été fermées en un moment par les chaînes qui furent tendues, et par des barricades faites avec des tonneaux remplis de terre et de fumier. Il y fut très-mal reçu par la reine, et très-mal écouté dans l'exposition qu'il lui fit de l'état auquel était toute la ville, du danger auquel elle exposait la maison royale, et de la nécessité qu'il y avait de remettre les prisonniers en liberté, et de rappeler les exilés : ce que le parlement en corps obtint le lendemain jeudi, y étant allé l'après-midi à pied, et ayant été contraint par ceux qui gardaient la porte et la barricade faite à la Croix-du-Trahoir de retourner au Palais-Royal, parce qu'il n'amenait pas avec lui les prisonniers et les exilés.

Le coadjuteur, fort abattu et fort fatigué, se retira au petit archevêché, marchant toujours à pied, soutenu sous les bras par l'abbé de Marigni et par un autre, précédé et suivi d'une troupe de gens de toute condition, qui s'augmenta dans sa marche, dans les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, de Saint-Denis et autres, et qui le conduisit en son hôtel au cloître Notre-Dame, près la porte du Terrain.

La reine, n'ayant pu oublier ce qui s'était fait à Paris pendant trois jours, et de s'être vue

contrainte de rendre les prisonniers et de rappeler les exilés, dont le retour n'apaisa pas les mouvemens qui avaient paru si subitement dans les compagnies souveraines et parmi le peuple, leur donna à tous des marques du ressentiment qu'elle en avait, et du désir qu'elle avait dès lors conçu de s'en venger. Etant sortie de Paris secrètement avec le roi, la nuit du mardi 5 au mercredi 6 janvier 1649, pour se retirer à Saint-Germain-en-Laye, et la résolution ayant été prise dans le conseil d'assiéger la ville de Paris avec les troupes qui étaient en Flandre et sur la frontière de la Picardie, le prince de Condé se chargea de la conduite de ce siége.

Le parlement s'assembla le même jour extraordinairement, et ordonna ce qu'il jugea être nécessaire pour sa propre conservation et pour la défense de la ville, de concert avec le prevôt des marchands, les échevins et les principaux habitans pour ces assemblées à l'hôtel de ville. On fit une levée de troupes, dont on donna d'abord le commandement au duc d'Elbeuf, qui était venu le premier offrir ses services au parlement.

Il fut donné ensuite en chef au prince de Conti, qui s'était rendu de Saint-Germain-en-Laye à Paris, avec le duc de Longueville son

beau-frère, qui alla aussi en Normandie, dont il était gouverneur, laissant la duchesse de Longueville comme un otage de sa fidélité. Elle prit son logement dans l'hôtel de ville, où elle accoucha peu de jours après d'un prince, qui eut pour parrain la ville de Paris, qui lui donna le nom de Charles-Paris d'Orléans. Ce fut lui qui fut tué au passage du Rhin, près le fort de Schenk, en 1672. Le prince de Conti eut pour lieutenans-généraux les ducs de Beaufort et de Bouillon, le maréchal de la Motte-Houdancourt, et plusieurs autres officiers qui n'étaient pas contens de la cour et du cardinal Mazarin, ou qui feignirent de ne l'être pas.

Le coadjuteur de Paris, qui n'avait pu oublier le mauvais accueil que la reine lui avait fait au Palais-Royal, le lendemain de la fête de Saint-Louis, et qui se rendait très-assidûment aux assemblées du parlement, voulut donner des marques publiques du ressentiment qu'il en avait; et, sous prétexte de défendre une partie de son troupeau, renfermé dans l'enceinte des murailles de la ville de Paris, il fit lever un régiment de cavalerie auquel il donna son nom, et le commandement au chevalier de Sévigné son parent.

La paix ayant été conclue à Ruel, après trois

mois de siége, il se trouva encore deux partis qui continuèrent d'entretenir la division des esprits, celui de la cour, et celui de la ville, à la tête duquel paraissaient le duc de Beaufort, très-accrédité parmi le peuple, le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier et quantité d'autres; et quoique le prince de Condé eût servi le cardinal Mazarin aux dépens de sa propre réputation, néanmoins l'un et l'autre, craignant la grandeur et la puissance de sa maison, et l'autorité qu'il avait sur les troupes composées de plusieurs régimens qui dépendaient de lui et de ses amis, le firent arrêter dans le Palais-Royal le soir du 18 janvier 1650, avec le prince de Conti et le duc de Longueville, par le comte de Miossans, depuis maréchal d'Albret, et par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui les conduisirent au château de Vincennes, gardés par un détachement de la compagnie des chevau-légers et de celle des gendarmes.

Quoique la cour n'eût pas lieu de craindre que la nouvelle de leur arrêt et de leur détention excitât quelque émotion dans la ville, le prince de Condé ayant perdu l'estime et l'affection de ses habitans, et causé des actes d'hostilité que les troupes qu'il commandait avaient

exercés pendant le siége, par de mauvais traitemens qu'on avait faits, tant aux prisonniers qu'elles faisaient, qu'aux paysans des villes circonvoisines, qui s'exposaient pour porter des vivres en la ville ou à leurs maîtres, elle crut toutefois ne devoir rien négliger pour la prévenir ou pour l'arrêter, si les domestiques ou si les amis des princes en eussent excité quelqu'une ; et parce que le duc de Beaufort s'était acquis l'amitié de la populace, on le vit en même temps sur les dix heures du soir, dans tous les quartiers, marchant à cheval, accompagné d'un bon nombre de gens de cheval, éclairé de quantité de flambeaux, et suivi de quelques artisans à pied, criant *vive le roi!* Cette marche fit juger que le duc, le coadjuteur et ceux de leur parti avaient eu quelque part dans la résolution que la reine avait prise de faire arrêter ces trois princes. Mathieu Molé, lors encore président du parlement, fut aussi mandé au Palais-Royal, où étant arrivé, et la reine lui ayant dit qu'elle avait fait arrêter les trois princes, il lui dit ces paroles, en élevant sa voix et ses mains : « Ah! madame, qu'avez-vous fait? ce sont les enfans de la maison royale: » lui marquant par-là les suites fâcheuses et malheureuses qu'aurait cette action faite en

considération d'un étranger, et pour le maintenir dans la place de premier ministre; paroles à peu près semblables à celles que Catherine de Médicis dit au roi son fils après l'action faite à Blois.

Aussi ce que produisit dans la suite la détention de ces trois princes, fit connaître que ce grand et sage magistrat ne s'était pas trompé dans ses secrètes prédictions. On ne vit plus dès lors que des assemblées au parlement; la princesse douairière de Condé dans le parquet des huissiers, à la porte de la grand'chambre dès les cinq heures du matin (après avoir passé la nuit en la maison du sieur Le Fèvre de Laubrière, chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller en cour, où elle avait été secrètement menée et conduite par l'abbé de Roquette, depuis évêque d'Autun, dans le carrosse du sieur de Garibal, maître des requêtes, lui servant de cocher en cette occasion), y distribuer des copies imprimées de la requête qu'elle avait présentée au parlement, demandant justice, et la liberté de ses deux fils et de son gendre. On vit la princesse de Condé, le duc d'Enghien, et la duchesse de Longueville, retirés à Bordeaux, le siége mis devant la ville, mais défendue par le duc de Bouillon, avec les troupes qui étaient

attachées à la maison de Condé, et qui s'y étaient rendues de plusieurs provinces, et même celles que Marcin commandait pour le roi en Catalogne, à cause de l'aversion qu'avait la Guienne contre le duc d'Epernon qui en était gouverneur. On vit le maréchal de Turenne commander celles que le roi d'Espagne avait jointes aux troupes qu'il avait amassées en Champagne, dont le prince de Conti avait le gouvernement; le corps de la noblesse assemblé à Paris dans le grand couvent des Cordeliers, demander la convocation des états-généraux, et par les députés la jonction du clergé assemblé dans celui des Grands-Augustins, pour demander la même chose avec la liberté des princes.

Le parti du duc de Beaufort fut obligé de quitter le parti de la cour, et de se joindre à celui des princes et au corps du clergé et de la noblesse, après la défaite arrivée à Rethel de l'armée que commandait le maréchal de Turenne, et la levée du siége qu'il avait mis devant Guise, craignant d'être accablé par la cour devenue toute-puissante par ces grands avantages qu'elle avait eus, et qu'elle devait à la valeur et à la sage conduite du maréchal du Plessis, qui commandait l'armée du roi, avantages qui la mettaient en état de perdre

ceux qui lui étaient opposés et ceux avec lesquels elle paraissait s'être réconciliée. Enfin il y eut des remontrances faites au roi et à la reine par Georges d'Aubusson, archêveque d'Embrun, second président du clergé, qui en avait été sollicité par la lettre que la princesse de Conti lui avait écrite, et qui avait été composée à Paris par un de ses agens, qui s'était servi d'un des blancs-signés qu'elle avait laissés et confiés à ceux qui étaient restés, pour s'en servir dans les occasions dans lesquelles ils en auraient besoin.

Celui qui rapporte ce fait est celui qui reçut un ordre le soir, d'environ une heure de minuit, de remplir l'un de ces blancs-signés du corps de la lettre qui fut présentée le lendemain matin à l'assemblée du clergé.

Le cardinal Mazarin voyant qu'il ne pouvait retenir plus long-temps les princes en prison, chercha alors tous les moyens de se réconcilier avec eux, et il crut qu'il n'y en avait pas de plus propre pour y réussir, que celui de leur faire paraître, et au public en même temps, qu'il était leur libérateur, et que c'était lui qui avait obtenu du roi et de la reine régente sa mère leur liberté.

Il se fit pour cela porteur lui-même des ordres

que la reine avait été obligée d'en faire expédier, avec lesquels s'étant rendu au Havre au mois de février 1651, il fit demander aux princes qu'il y tenait prisonniers la permission de les voir et de leur parler : ce qu'ils refusèrent généreusement, et avec des paroles de mépris, de lui accorder, sachant bien que leur liberté n'était point son ouvrage. Ainsi il fut obligé de mettre les ordres, dont il s'était fait le porteur, entre les mains du sieur de Bar, auquel il avait fait donner la commission de geôlier des princes, et de sortir en même temps du royaume, pour se retirer premièrement à Dinan, et ensuite à Bouillon et autres lieux, accompagné de quelques seigneurs français, au nombre desquels s'étaient mis assez gratuitement François-Bonaventure de Harlay, marquis de Brenal, frère aîné de François de Harlay, premièrement sacré archevêque de Rouen dans l'église des Chartreux de Paris, le 27 décembre 1651, et depuis archevêque de Paris, mort en 1695, en qualité de président seul perpétuel de toutes les assemblées, qualités qu'il avait su prendre et se procurer à lui-même, en faisant exclure de la députation des autres provinces les cardinaux et archevêques qui y devaient présider.

Le roi ne fut déclaré majeur que le 6 septembre 1651; et le prince de Conti assista à cette déclaration en habit long et en soutane violette.

Ce qui contribua davantage à l'accélération de la liberté des princes, fut leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis, et du château de Marcoussis au Havre, fort situé à l'embouchure de la Normandie, dont était gouverneur le duc de Longueville, l'un des trois princes que le cardinal de Mazarin tenait en prison, duquel fort était alors gouverneur le duc de Richelieu, très-attaché au prince de Condé son allié, à cause de dame Claire-Clémence de Maillé-Brézé son épouse, fille de dame Nicolas du Plessis de Richelieu, sœur du cardinal de ce nom, son grand-oncle, personne ne pouvant voir, ni souffrir plus longtemps, que, pendant une minorité, deux princes de la maison royale, et un autre capable de succéder à la couronne, fussent entre les mains et en la puissance d'un étranger et d'un cardinal italien, leur ennemi déclaré.

La cause de leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis; et de celui-ci a la citadelle du Havre, fut la crainte qu'eut le cardinal Mazarin que leurs amis, dont le

nombre paraissait s'augmenter tous les jours, et qui s'assemblaient publiquement dans Paris, ne les tirassent par force du château de Vincennes, qui n'en est éloigné que d'environ une lieue et demie. Il en donna la conduite au comte d'Harcourt, qui se chargea de les conduire au Havre avec un gros détachement qui lui fut donné des gardes-du-corps, des gendarmes, chevau-légers et autres troupes de la maison du roi.

Il fut généralement blâmé de tout le monde, d'avoir accepté une telle commission, quoiqu'il fût pauvre, et qu'il eût besoin des grâces de la cour : ne convenant pas à un prince de la maison de Lorraine, après avoir commandé les armées du roi en Provence, en Piémont, dans l'Italie et ailleurs, et acquis beaucoup de gloire et de réputation, de faire les fonctions d'un prevôt des maréchaux, pour conduire des prisonniers. C'est le nom que lui donna le prince de Condé pendant la route, ayant demandé plusieurs fois aux gardes qui étaient les plus proches du carrosse qu'on lui fît voir cet illustre prevôt des maréchaux.

Les princes ayant enfin recouvré leur liberté, étant sortis du Havre, arrivèrent à Paris le.... février 1651, environ trois heures après midi,

accompagnés non-seulement de leurs amis, mais encore de plusieurs personnes de la cour, qui étaient allés au-devant d'eux jusqu'à Saint-Denis et encore plus loin. Ils allèrent droit au Palais, où ils entrèrent, la garde étant sous les armes, et furent conduits par ceux qui étaient venus les recevoir à la descente de leurs carrosses, au bas de l'escalier, dans l'appartement où étaient le roi et la reine, qu'ils remercièrent de leur avoir donné la liberté.

Ils employèrent les premiers jours, après leur arrivée dans Paris, à rendre les visites les plus nécessaires, et à recevoir celles qu'on leur rendit en foule et avec empressement. Ils ne parurent néanmoins véritablement dans les rues et dans le grand public, que lorsqu'on eut achevé les équipages de deuil, qu'ils furent obligés de prendre à cause de la mort de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, leur mère et belle-mère, arrivée vers la fin du mois de décembre 1650. Ceux qui étaient chargés d'y faire travailler avaient fait attacher avec des clous la calotte du prince de Condé, croyant qu'un premier prince du sang avait droit d'user de cette marque d'honneur pour se distinguer des princes des maisons étrangères, le titre d'altesse sérénis-

sime ayant été donné aux princes du sang, pour les distinguer de tant d'autres qu'on traitait d'altesse. Mais madame d'Orléans, duchesse de Montpensier, l'ayant fait avertir que les seuls enfans de France avaient droit de jouir de cette marque d'honneur et de distinction, on réforma le carrosse aussitôt.

La princesse douairière de Condé était morte à Chatillon-sur-Loire, où la duchesse de Chatillon, et depuis de Meckelbourg, qui avait l'honneur d'être sa parente, lors veuve du duc de Chatillon, tué le 25 janvier 1649, à l'attaque et à la prise du village et du pont de Charenton, l'avait obligée de prendre sa demeure, après avoir quitté Angerville, situé sur le chemin de Paris à Orléans, appartenant au sieur Perrault, président en la chambre des comptes, intendant depuis long-temps de la maison de Condé. Elle s'y était retirée depuis que l'entrée et la demeure dans la ville de Paris lui avaient été interdites par la cour, avec défenses très-expresses qu'elle lui avait faites d'y venir, depuis qu'y ayant été amenée secrètement dans le carrosse de Garibal, maître des requêtes, par l'abbé Roquette, faisant la fonction de cocher, et descendue en la maison du sieur le Fèvre de Laubrière, conseiller en la cour, chanoine

de la Sainte-Chapelle, où elle coucha pour se rendre, comme elle fit, dès les quatre heures du matin, dans le parquet des huissiers, et être à l'entrée de la cour pour lui présenter sa requête, par laquelle elle lui demandait justice pour les princes, et qu'on fît le procès à ceux qui, abusant du nom et de l'autorité du roi, les retenaient en prison.

Sa mort étant arrivée pendant la tenue générale du clergé de France, on se trouva obligé de lui rendre les honneurs funèbres, qui étaient dus à la veuve d'un premier prince du sang, nonobstant l'état triste et malheureux dans lequel en mourant elle avait laissé sa maison, accablée d'affliction, privée de la vue et de la présence de ses enfans, de son gendre et de ses petits-enfans. Les uns étaient encore détenus dans les fers ; et les autres, savoir, la princesse de Condé sa belle-fille, le duc d'Enghien son fils unique, la duchesse de Longueville sa fille, s'étaient alors retirés à Bordeaux, et les comtes de Dunois et de Saint-Paul, ses enfans, retirés ailleurs.

Isaac Habert, évêque de Vabres, auparavant théologal de l'église de Paris, fut prié par l'assemblée, où il avait été député par la province de Bourges, de prononcer l'oraison funèbre

au service qu'elle ordonna être fait dans l'église des Grands-Augustins; et il répondit au choix qu'elle avait fait de sa personne, que la conjoncture du temps rendait très-délicat, mais avec une liberté vraiment épiscopale. En parlant des grandes vertus de cette princesse, il ne put se dispenser de faire ressouvenir ceux qui, l'écoutaient des premières disgrâces dont le ciel avait affligé la maison de Condé, c'est-à-dire, la prison qu'avait soufferte son mari pendant plus de trois ans, ayant été arrêté le 7 septembre 1616, et n'en étant sorti qu'au mois d'octobre 1619. On ne rapporte point ici le détail de cette oraison funèbre, et des autres qui furent prononcées dans les différens services solennels qui furent faits; mais il suffit de dire que l'effet que produisirent ces services tristes, lugubres et si fréquens, fit augmenter dans l'esprit du peuple le mépris, la haine et la fureur qui en avaient couru depuis plus de trois années contre la personne du cardinal Mazarin, son nom et son ombre; ce qui alla si loin, que la reine fut obligée de faire paraître qu'elle l'abandonnait et le ferait sortir du royaume. Ce qu'on ne peut pas se dispenser de rapporter ici, c'est que quelques gardes-du-corps du roi, que le sieur de Bar, qui les com-

mandait, tenait toujours enfermés au dedans de la cour du donjon du château de Vincennes, pour leur ôter toute sorte de commerce avec ceux qui en gardaient les dehors, et empêcher que par leur moyen les princes reçussent ni lettres, ni billets, ni aucun avis de vive voix de ce qui se passait à Paris ou ailleurs, prenant aussi compassion de leur état, et se persuadant que leurs disgrâces ne pourraient pas être de longue durée, assurés d'ailleurs qu'ils seraient très-récompensés des services qu'ils leur auraient rendus secrètement, embrassèrent les propositions qu'on trouva les moyens de leur faire, et exécutèrent fidèlement tout ce dont on les avait instruits qu'ils feraient pour tenir les princes avertis de tout ce que leurs amis faisaient pour leur procurer la liberté, et de ce qui se passait en Guienne, en Picardie, en Flandre, à la cour et ailleurs. Ils leur firent passer adroitement du papier, de l'encre et des plumes, dont ils se servirent pendant le temps de leur détention dans le château de Vincennes, où le prince de Condé étant allé dîner au mois de juin 1652, chez le sieur de Chavigni, qui en était gouverneur, et étant monté dans la chambre où il était autrefois, trouva encore dans un trou de la che-

minée les deux plumes qu'il y avait laissées.

Les billets qu'ils recevaient étaient écrits en chiffres, ceux qu'ils avaient doubles étaient fort étendus et contenaient peu de chiffres, qui signifiaient beaucoup de choses. Ils s'en servaient pendant la nuit, étant dans leur lit, feignant de lire des livres qu'ils avaient, les rideaux étant tirés, aucun n'osant prendre la liberté de les entr'ouvrir seulement pour savoir ce qu'ils faisaient. Ils les recevaient des mains de quelqu'un qui avait la liberté d'entrer dans leur chambre pour les servir. On les mettait souvent dans les doubles fonds des bouteilles de vin faites exprès, que les gardes du dehors passaient par une très-petite ouverture à ceux de dedans qui savaient le secret, pour les tirer de ce double fond, et y remettant la réponse qu'on y faisait, faisant passer ces bouteilles vides à ceux qui les devaient remplir de toutes les deux manières. On se servait aussi d'écus d'argent, qui étaient creux, qu'on faisait passer aux gardes affidés, dans lesquels on mettait aussi les billets et les réponses. Ceux qui recevaient ces écus avaient le secret de les ouvrir et de les fermer.

Les princes ayant ainsi obtenu leur liberté, Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens,

de la Rochefoucault, évêque de Lectoure, frère du duc de ce nom, et François Péricard, évêque d'Angoulême, vinrent de leur part remercier l'assemblée du clergé (s'étant placés au bureau) de tous les bons offices qu'elle leur avait si généreusement rendus auprès du roi et de la reine en cette occasion.

Le parti du coadjuteur s'était uni à celui des princes, sous certaines conditions, dont la principale était le mariage du prince de Conti avec une des filles de la duchesse de Chevreuse, qui en était le principal mobile. On fit extérieurement ce qui pouvait persuader l'une des parties, qu'on voulait de bonne foi exécuter ce qu'on avait promis. Le prince de Conti quitta l'abbaye de Nicolesme en faveur d'un des fils du duc de la Rochefoucault, et celle de Corbini, en faveur de Saint-Romain, depuis ambassadeur pour le roi en Suisse. Il déposa l'abbaye de Saint-Denis, et quelques autres encore, entre les mains de Montreuil, son secrétaire, et il passa procuration pour se démettre de l'abbaye de Clugny entre les mains des religieux, qui, en ayant accepté sa démission, postulèrent le duc d'Enghien pour leur abbé; mais pour rendre tout cela inutile, et se conserver les bénéfices, qu'il paraissait que ce

prince voulait quitter, il passa en même temps des actes qui révoquaient et annulaient les premiers, qui furent dûment insinués et signifiés, et qu'on garda secrètement jusqu'au temps qu'on voulait s'en servir.

Il serait inutile de rapporter ce qui se passa ensuite ; il suffit de dire que le coadjuteur, toujours attaché à la duchesse de Chevreuse, quitta le parti du prince de Condé, et se réunit à la cour pour se venger de l'inexécution des paroles qui avaient été données pour le mariage de la fille aînée de cette duchesse, qui mourut quelques mois après le retour des princes à la cour; et ce fut alors qu'il obtint du roi sa nomination au pape, pour le chapeau de cardinal, qu'on vit au commencement de l'année 1652, qu'il avait plutôt arraché qu'obtenu : le roi l'ayant depuis révoqué secrètement en faveur du bailli de Valencey, son ambassadeur à Rome, qui n'en put pas profiter néanmoins, d'autant que le pape, qui fut averti de cette révocation, fit des cardinaux dès la première semaine de carême, du nombre desquels fut le coadjuteur de Paris, dont l'ambassadeur ne fut avisé qu'après la promotion, allant chez le pape, qui sortait de son consistoire, où il venait de les créer, pour lui présenter les lettres du roi de sa nomina-

tion au lieu du coadjuteur : ce qui l'obligea de revenir à son palais, sans être entré en celui du pape, sans l'avoir vu et exécuté sa commission.

Le coadjuteur, fait ainsi cardinal malgré la cour, devait sa promotion au cardinalat, non pas tant à l'abbé Charrier, son agent à Rome, et aux officiers du grand-duc et des princes de sa maison, qu'au ressentiment que le pape avait de ce que le cardinal Mazarin l'avait contraint de lui donner un chapeau pour Michel Mazarini, dominicain, son frère, qu'il avait tiré de son couvent, pour le faire archevêque d'Aix : ayant pour l'y forcer, fait porter la guerre en Italie, jusqu'aux places frontières de l'état ecclésiastique, Piombino, Orbitello et Porto-Longone, assiégées et prises par les armées du roi.

L'archevêque de Paris n'en était pas plus content que le cardinal Mazarin, souffrant avec peine qu'on lui eût préféré son neveu ; et le cardinal Mazarin regardant celui de Retz, comme étant alors en état de se procurer la place de premier ministre, ou du moins d'avoir une très-grande part au ministère. Ses amis agissaient auprès du cardinal Mazarin pour tâcher d'obtenir pour lui son amitié, et de l'assurer contre la jalousie qu'il avait conçue

contre lui, et contre la pensée qu'il avait que le cardinal de Retz voulait sa place. Aussi c'est ainsi qu'il répondait aux amis de ce cardinal : « Je veux bien être de ses amis, mais il veut ma place. » Il ne se trompait pas dans le jugement qu'il en faisait, le cardinal de Retz prenant les moyens qui paraissaient les plus expédiens pour y parvenir.

Le roi étant absent de Paris, qui s'était déclaré en faveur du prince de Condé, auquel il ouvrit ses portes le 2 juillet 1652, pour y faire entrer ses troupes, après le combat donné dans le faubourg Saint-Antoine, le cardinal de Retz, avec ceux de son parti, se déclara ouvertement contre le Prince; et se rendant à des heures indues au palais du Luxembourg, après que ce prince en était sorti, il le ruinait dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et l'empêchait de faire et d'exécuter tout ce qu'il lui venait de promettre et accorder; ce qui obligea le prince de Condé, après que le duc de Lorraine eut retiré ses troupes, qu'il avait amenées lui-même en France à son beau-frère, de mener son armée à Villeneuve-Saint-George, où il tenait enfermée celle du roi, commandée par le maréchal de Turenne, mais qui se trouva dégagée par la retraite des Lorrains, qu'on soupçonnait

avoir été ménagée pour la cour par le cardinal de Retz. En Champagne, il assiégea et prit la ville de Rocroi.

La ville de Paris se voyant en liberté, ne songea plus qu'à obliger la cour, qui était à Compiègne, d'y revenir, et d'obtenir du roi un oubli général de ce qui s'était passé. Le cardinal de Retz y alla avec les députés du clergé, pour le supplier de revenir dans sa capitale. Le prevôt des marchands et les échevins, accompagnés des députés des quartiers, y allèrent ensuite, et tous les corps, tant des marchands que des métiers, le suivirent : ce que la cour avait désiré et ce que le cardinal de Retz avait évité, s'en étant chargé envers elle. Ce qui est si vrai, que le cardinal lui reprocha dans une de ses lettres les grands services que la reine avait déclaré publiquement qu'il avait en cela rendus au roi, en disant que son retour à Paris était l'ouvrage du cardinal de Retz.

Le désir qu'avait la reine de retenir auprès du roi le cardinal Mazarin en qualité de premier ministre, et les sieurs Servien, le Tellier et Fouquet, qui avaient le titre et le caractère de ministres d'état, et qui craignaient l'esprit inquiet du cardinal, firent prendre au roi la résolution de le faire arrêter, lorsqu'il vien-

drait le soir au Palais-Royal. Il avait prêché dans l'église de Paris, en la place du théologal, le premier dimanche de l'avent, et lorsqu'il fut sorti de chaire, on y trouva attaché ce placard :

> Vous prêcherez malgré les uns, cardinal, en dépit des autres; mais si vous prêchez l'avénement du Seigneur, ce n'est pas celui du seigneur Jules.

Il vint seul au Palais-Royal (où il avait paru plusieurs fois en habit déguisé) le soir qu'il y fut arrêté, et de là conduit au château de Vincennes, au mois de décembre 1652. Le sieur Joli, qui l'avait averti de la résolution prise dans le conseil de l'arrêter, s'excusa de l'accompagner, lui disant qu'il s'allât perdre lui seul, s'il voulait; mais que pour lui il ne voulait pas se perdre avec lui : ce qu'il lui dit, parce qu'il savait que la cour n'avait pas oublié ce qu'il avait fait en 1648, en qualité de l'un des syndics des rentiers, ni son trop grand attachement et de ceux de sa famille au cardinal; dont quelques-uns furent exilés depuis, à l'occasion de la sortie du cardinal du château de Nantes en 1654, et de ce qui se passa dans la suite dans l'église et dans le diocèse de Paris.

La garde ordinaire du château et du donjon fut alors augmentée d'un grand nombre de

gardes-du-corps de la première compagnie, commandée par le comte de Noailles, qui seul n'avait pas refusé de recevoir et de prendre le bâton en la place du marquis de Chandenier qui en était capitaine, et qui en jouit sans lui avoir jamais remboursé le prix de sa charge, le cardinal Mazarin, auquel il s'était attaché, l'ayant dispensé de faire justice à un gentilhomme et à un seigneur de la maison de Rochechouart et neveu du cardinal de la Rochefoucault.

Quelque grande que fût la fidélité de Claude Duflos, sieur d'Avanton, en Poitou, l'un des grands exempts des gardes de cette compagnie, et l'exactitude avec laquelle il veillait pour rendre compte de la personne du cardinal de Retz; quelque précaution qu'il pût prendre pour l'empêcher d'avoir aucun commerce au dehors, et qui était telle, que les gardes-du-corps qu'il commandait étaient tous enfermés au dedans de la cour du donjon sans avoir la liberté d'en sortir pour entendre la messe ailleurs que celle que le cardinal disait lui-même assez souvent, ou que disait un des chanoines de la Sainte-Chapelle à Vincennes, à laquelle il fit présent, en sortant de cette prison, du calice, des chandeliers, des burettes

et autres choses qu'il avait fait faire pour célébrer la messe ; néanmoins on ne put jamais empêcher qu'il ne fût informé de ce qui se passait au dehors et qui le regardait. A cela on ne sait qui peut y avoir eu plus de part, ou l'avarice de quelques gardes, ou la compassion qu'ils pouvaient avoir de l'état auquel ils voyaient un cardinal d'une maison illustre, leur futur archevêque et pasteur, dont les disgrâces pouvaient n'être pas éternelles, et qui pouvait être en état de récompenser les offices de charité qu'ils lui rendaient. Et comme la mort de son oncle devait produire beaucoup de changement dans ses affaires, par rapport à la dignité archiépiscopale, au titre dont il se trouvait revêtu, et à l'autorité qu'il aurait dans le diocèse de Paris, dont le clergé séculier et régulier et le peuple ne pourraient voir sans indignation l'injure qu'on faisait à l'église et à la religion, en retenant dans les fers celui que Dieu leur avait donné pour pasteur, ses amis eurent soin de lui faire savoir qu'il serait averti de la mort de celui auquel il devait succéder, aussitôt qu'elle serait arrivée, par des signaux qu'on lui avait marqués, l'un desquels était le son de certaines cloches qui sont dans les tours de Notre-Dame, que l'on ferait sonner

d'une manière extraordinaire, et la répétition qu'on ferait faire à la sonnerie de l'horloge de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, qui annoncerait deux fois de suite une même chose. On dit aussi qu'il en fut averti par le prêtre qui, en disant la messe devant lui, et élevant sa voix plus haut qu'à l'ordinaire, le nomma dans le canon de la messe, *Joannes-Franciscus-Paulus antistes noster*, le nom de Paul le distinguant de son oncle.

De quelque manière que les choses soient arrivées; ce qui est certain et de fait est que Jean-François de Gondi, oncle du cardinal de Retz, mourut premier archevêque de Paris, le 21 mars 1654, pendant la nuit; que, le même jour et de très-grand matin, parut, dans l'église de Paris, Pierre le Beure, porteur de la procuration de ce cardinal, pour prendre pour lui et en son nom possession de l'archevêché de Paris, qu'il prit en présence des doyen, dignitaires, chanoines et bénéficiers de cette église, assemblés à cet effet; qu'il fut installé en cette qualité en la chaire épiscopale, avec toutes les solennités ordinaires et accoutumées; que le *Te Deum* fut chanté en musique, au son des cloches; que la procuration pour prendre possession et les actes faits en vertu d'icelle, furent le même

jour insinués au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, avec les lettres du grand-vicaire qu'il avait signées et qu'il avait fait expédier par les sieurs Lavocat et Chevalier, qu'il avait choisis, nommés et institués ses vicaires-généraux, et la commission de vice-gérent en l'officialité, qu'il avait donnée en même temps au sieur Porcher, sous-pénitencier, docteur en la maison de Sorbonne.

Les lettres du grand-vicariat et la procuration pour prendre possession avaient été portées toutes dressées au château de Vincennes par Roger, notaire apostolique et greffier des insinuations, qui s'était introduit en sa chambre, déguisé en garçon tapissier, portant des pièces de tapisserie qu'il y tendit à la place de celles qui y étaient, et qu'il fit remporter après avoir donné le moyen au cardinal de signer; et c'est ce qui se trouve dans un livre manuscrit de l'église de Paris, qui, entre autres choses, contient les noms des chanoines qui ont été promus à l'épiscopat et cardinalat. L'auteur parle en ces termes du cardinal de Retz :

« Il fut dès lors reconnu pour archevêque de Paris, non-seulement dans tout son siége, mais encore dans tout le clergé de France. Les prêtres le nommaient à l'autel, les curés dans

leurs prônes le recommandaient aux prières en cette qualité, le clergé et le peuple reconnaissaient l'autorité de ses grands-vicaires, qui en firent publiquement et paisiblement les fonctions; qui administrèrent le diocèse sous son autorité, sans aucun trouble de la part de la cour, qui se contenta seulement de leur ordonner, par un arrêt du conseil d'en haut, de ne faire aucun mandement extraordinaire sans l'avoir communiqué. » Quoique la cour reconnût publiquement et en des actions particulières le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, et qu'elle eût mis ses grands-vicaires en état de faire ce qu'il lui plairait, néanmoins elle ne voulait pas l'avoir pour archevêque de Paris; et comme elle ne pouvait plus le retenir en prison sans s'exposer aux reproches, au murmure et à l'indignation du public, elle chercha tous les moyens dont elle crut pouvoir se servir pour obtenir de lui sa démission et lui rendre sa liberté aussitôt que le pape l'aurait admise et lui aurait donné un successeur. Elle obligea le nonce Bagni d'aller visiter le cardinal à Vincennes, feignant d'avoir reçu de Rome ordre de le visiter de la part du pape, mais plutôt pour le sonder touchant une démission, à quoi il ne le trouva nullement disposé. Toutes

les fois qu'il allait au château de Vincennes, il y trouvait le comte de Brienne et M. le Tellier, secrétaire d'état, chargés de propositions à lui faire. Il rejeta pendant un temps toutes celles qu'on lui faisait ; mais enfin, lassé des rigueurs d'une prison de seize mois, espérant de les adoucir et de jouir d'un peu de liberté, il les écouta, et donna la démission de son archevêché en présence de deux secrétaires d'état, du comte de Noailles, capitaine des gardes, et du premier président de Bellièvre, qui fut surpris de la nouvelle que d'Avanton lui donna, en entrant dans la cour du château, de la résolution qu'il avait prise de se démettre de l'archevêché de Paris, et qui fut dépositaire de quelques paroles qui furent respectivement données ; et que le cardinal de Retz n'a pas voulu déclarer, lorsqu'il en a parlé dans quelqu'une de ses lettres qu'il écrivit depuis sa sortie du château de Nantes. Ainsi, ni les promesses qu'on lui fit alors, ni les conditions sous lesquelles il donna sa démission, ni ce que la cour s'obligea de lui donner en bénéfice pour le récompenser de ce qu'il paraissait s'abandonner si volontairement aux vœux de la cour, ni ce qu'il avait demandé et obtenu pour ses amis, qui ne l'avaient point abandonné, et qui

l'avaient servi si utilement avant et depuis sa détention, ne furent point rendus publics; parce qu'on savait que ce que l'on avait obtenu de lui, dans l'état auquel il était, ne pouvait servir qu'à faire voir que la cour se trompait elle-même, devant être assurée que la démission qu'un cardinal avait faite étant dans les fers, entre les mains de ses ennemis, était absolument nulle, qu'elle lui serait inutile, et que le pape ne la recevrait et ne l'admettrait jamais, pour ne pas donner un titre d'exemple aux puissances séculières pour arracher, quand il leur plairait, des évêques de leur siége.

Le seul effet que produisit cette démission fut que le cardinal de Retz changea de prison, d'Avanton, qui commandait les gardes-du-corps, l'ayant transféré de Vincennes à Nantes, et mis entre les mains du maréchal de la Meilleraye, duquel il ne recevait pas l'ordre pendant la marche, quoiqu'il accompagnât le cardinal, qui devait être servi par quelques-uns de ses propres domestiques; et ses proches et ses amis, avoir la liberté de le visiter au château, où, contre les paroles données, il se trouva enfermé sous une bonne et sûre garde.

Il faut, en cet endroit, remarquer plusieurs choses.

La première est que les grands-vicaires du cardinal de Retz, qui avaient commencé le 21 mars 1654, jour du décès de l'archevêque de Paris son oncle, de prendre la conduite et l'administration du diocèse sous son autorité, continuèrent d'en faire les fonctions depuis, et nonobstant la démission qu'on avait tirée de lui de son archevêché, dans le château de Vincennes; parce qu'il était toujours demeuré en possession de son titre et de sa dignité, et qu'il ne pouvait en être privé que lorsqu'elle aurait été admise par le pape, et qu'il lui aurait donné un successeur.

La seconde, que la raison pour laquelle le maréchal de la Meilleraye renforça la garnison du château, et qu'il l'y fit garder très-étroitement par l'ordre de la cour, fut qu'elle avait été assurée que la démission qu'elle avait tirée de lui étant nulle; le pape, bien loin de l'admettre, l'avait rejetée avec colère et menaces, comme étant injurieuse à l'église et au sacré collége.

La troisième, que le cardinal, dans ses lettres qu'il écrivit à Rome depuis sa sortie du château de Nantes, a nié d'avoir donné aucune parole au maréchal de la Meilleraye de ne pas se servir du droit naturel et de tous les moyens qu'il

trouverait pour procurer sa liberté ; la cour lui ayant reproché d'avoir violé celle qu'elle disait qu'il lui en avait donnée.

La quatrième, que pendant sa détention dans le château de Vincennes et de Nantes, qui fut de près de vingt mois, on ne l'accusa d'aucun crime et qu'on ne s'avisa de lui en imposer et de former des accusations contre lui (seulement dans le public et non par-devant aucun juge, qui fût compétent d'en connaître) que depuis qu'il fut sorti du château de Nantes, par le secours que lui donna l'abbé Rousseau, très-fort et très-vigoureux, qui lui porta des cordes qu'il avait mises autour de son bras gauche étant caché dans un manteau long qu'il portait ordinairement, avec lequel il descendit seul, en plein jour, le long de la muraille, dans un fossé près de la rivière, pendant que ses gardes et ses sentinelles étaient occupés à vider une bouteille de vin qu'un des valets de chambre de ce cardinal, auquel cet abbé avait recommandé d'apporter à boire à cette éminence qui en demandait, leur avait donnée en s'en retournant. Et parce qu'il y avait assez proche de la muraille un prie-dieu sur lequel le cardinal se mettait à genoux lorsqu'il disait son bréviaire, qu'il s'était fait apporter, l'abbé Rous-

seau étendit sur ce prie-dieu un habit du cardinal, et au-dessus sa calotte rouge pour tromper les gardes, que les valets de chambre avaient avertis de ne pas approcher de leur maître parce qu'il voulait prier Dieu, et qu'ils crurent en voyant de loin ses habits qu'il était au prie-dieu.

Un des pages du maréchal de la Meilleraye, qui se baignait, ayant aperçu qu'on descendait quelqu'un avec des cordes dans le fossé, de dessus la muraille, sortit de l'eau tout criant : Le cardinal de Retz se sauve. Mais ceux qui étaient sur le bord de la rivière, et les mariniers, eurent moins d'attention à ce qu'il disait, qu'à secourir un religieux qui se noyait.

Le cardinal de Retz ayant été heureusement descendu dans le fossé, il en fut tiré par ceux que le duc de Brissac tenait tout prêts, avec des chevaux, sur l'un desquels on le monta. Mais à peine eut-il galoppé environ deux cents pas, qu'ayant voulu tourner trop court, au coin d'une rue du faubourg, son cheval s'abattit et le renversa par terre, et en tombant il se démit l'épaule. Ceux qui l'escortaient, se voyant poursuivis par les gardes du maréchal de la Meilleraye, qui était monté à cheval, eurent toutes les peines, non-seulement à le remettre

sur son cheval, mais encore à le faire consentir d'y être mis pour continuer leur chemin et le mettre en lieu de sûreté.

Tout avait été disposé pour le conduire et le mener à Paris, et l'escorte devait venir plus nombreuse dans les chemins, suivant les mesures qu'on avait prises, pour le mettre en possession de la maison épiscopale, ou lui donner les tours de son église pour sa retraite, au cas qu'elle ne fût pas pour lui un asile assez sûr et assez fort.

Mais cet accident imprévu obligea ceux qui l'escortaient de chercher un asile ailleurs, et de le conduire à un lieu près de Beaupreau, appartenant au duc de Brissac, beau-frère du duc de Retz, frère du cardinal, et qui avait épousé la fille du duc de Retz, fils du marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal de Retz, tué en voulant surprendre la forteresse du mont Saint-Michel.

Il sortit par ce moyen du château de Nantes le 8 août 1654, après midi, lorsque la cour était sur les frontières de Picardie, et occupée avec le cardinal Mazarin à faire lever le siége mis devant Arras par le prince de Condé, qui fut contraint de le lever le jour de Saint-Louis, et qu'il n'aurait pas levé si le cardinal de Retz

eût été assez heureux que de se rendre de Nantes à Paris : chacun étant persuadé que la nouvelle de son évasion, et celle de son arrivée et de sa présence dans Paris auraient obligé le cardinal Mazarin d'abandonner la frontière, et le secours de la place assiégée, pour se défaire de son plus grand ennemi, qui avait un peuple entièrement à sa dévotion, et capable de le maintenir dans son siége.

Le même jour 8 août 1654, il écrivit au chapitre de son église et aux curés de la ville de Paris, pour leur donner avis de sa liberté.

LETTRE AU CHAPITRE DE L'EGLISE DE PARIS.

MESSIEURS,

L'état où j'ai été jusqu'à cette heure, m'ayant obligé de retenir les véritables ressentimens des obligations que je vous ai, j'emploie ces premiers momens de ma liberté pour vous les expliquer. Et puisque j'ai eu le bonheur d'être élevé parmi vous, et que ç'a été le premier degré qui m'a fait passer à la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez à me conserver avec tant de générosité, jusqu'à vous exposer à toutes sortes d'événemens pour l'amour de moi, je veux aussi vivre et mourir en cette

même qualité, espérant que, comme vos affections iront toujours en augmentant, ma gratitude et ma reconnaissance seront aussi immortelles. C'est ce que je vous conjure de croire, et de me donner la part en votre souvenir et en vos prières que souhaite,

Messieurs,

Votre très-requis et affectionné serviteur,

Signé le cardinal DE RETZ.

Proche Beaupreau, le 8 août 1654.

Et au-dessus : A messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris.

LETTRE AUX CURÉS DE PARIS.

MESSIEURS,

Aussitôt que je me suis vu en lieu de sûreté, et qu'il m'a été permis de rendre publics les sentimens de mon cœur, sur les affections que vous avez universellement fait paraître pour ma personne, je n'ai pas voulu différer plus long-temps à vous rendre mes justes remercîmens, et vous donner les assurances que je serai inséparablement le reste de mes jours avec un clergé que j'aurai toujours aussi cher que je l'ai expérimenté généreux. Ma transla-

tion a été l'ouvrage de votre fermeté, et ma liberté celui de vos prières. Je vous en rends toutes les reconnaissances dont je suis capable, et dans l'espérance que vous me continuerez vos bons offices, je demeurerai,

Messieurs,

Votre, etc.

Signé le cardinal DE RETZ,
archevêque de Paris.

Proche Beaupreau, le 8 août 1654.

Et au-dessus : A messieurs les curés de Paris.

Le cardinal de Retz écrivit en même temps au roi, qui était à Péronne, où il avait dépêché un homme exprès pour lui présenter sa lettre. Mais ses ennemis qui étaient auprès du roi, suivant les plaintes qu'il en fit dans sa lettre du 14 décembre 1654, qu'il adressa aux évêques et archevêques de France, prenant le soin de lui ôter tous moyens de détromper le roi des mauvaises impressions qu'ils tâchaient de lui donner contre lui, renvoyèrent le gentilhomme sans aucune réponse, sinon celle-ci, qu'on ne pouvait rien recevoir de sa part qu'il ne se fût remis auparavant dans l'état dont il était sorti. C'était-à-dire que le seul moyen de se récon-

cilier avec eux était de se rendre leur esclave et leur captif, et que, lorsqu'il serait très-étroitement resserré dans le château de Nantes, ou dans les prisons de Brest, il pourrait écrire au roi avec toute sorte de liberté. Ce qui obligea le cardinal à méditer son évasion, et ceux de sa famille avec ses amis de lui en procurer les moyens, fut l'avis qu'il eut que la cour, n'ayant pas trouvé celle de Rome disposée à admettre une démission faite par un cardinal détenu prisonnier, avait, contre les paroles qui avaient été données, dont le premier président de Bellièvre était dépositaire, fait expédier des ordres pour le faire transférer du château de Nantes dans les prisons de Brest ou dans la forteresse de Brouage. Mais quelle qu'en ait été la cause, outre le désir naturel qu'on a de sortir d'un état violent et de recouvrer sa liberté, il est certain qu'aussitôt que la nouvelle en fut portée à Péronne, elle alarma la cour, et lui fit prendre la résolution d'ôter au cardinal de Retz la conduite et le gouvernement de son église, voyant qu'elle n'avait pu le dépouiller de son titre, et le priver de sa dignité. Et ce qui la précipita à prendre des moyens qui blessaient toutes les règles de l'église, sans prévoir qu'ils exciteraient l'indignation publi-

que, et engageraient les évêques à s'unir avec lui pour la défense commune des droits, et pour s'assurer leur titre et la possession de leur dignité et de leurs siéges, fut la joie que la nouvelle de son évasion donna au clergé et au peuple, et les témoignages publics que le chapitre de l'église de Paris et les curés en donnèrent par leurs actions de grâces, qu'ils rendirent solennellement à Dieu de la liberté qu'il avait rendue à leur archevêque.

Le chancelier Séguier, qui était resté à Paris avec les deux surintendans des finances Servien et Fouquet, qui s'étaient chargés de veiller pendant l'absence de la cour sur ce qui se passerait de la part du clergé, s'assemblèrent au Louvre seuls, où ils arrêtèrent, par l'avis du sieur Servien, que les deux autres furent obligés de suivre, qu'il serait envoyé un ordre aux sieurs Lavocat et Chevalier, grands-vicaires du cardinal de Retz, de se rendre incessamment à Péronne, de même qu'à quelques-uns des chanoines et des curés qui avaient paru les plus attachés à leur archevêque, pour y rendre compte de leur conduite : ce qui alarma tellement les autres curés leurs confrères, qu'ils n'osèrent ouvrir, ni faire lecture dans leur assemblée, de la lettre qui leur avait été écrite le 8 d'août.

Ils ordonnèrent au sieur de Roquette, premier commis du comte de Brienne, secrétaire d'état, en sortant de leur assemblée, de se servir des blancs-signés qui lui avaient été envoyés de Péronne, et d'en remplir huit pour être portés le lendemain matin, par un exempt, à ceux dont on lui donna les noms. Peu de jours après, savoir, le 22 du même mois d'août, on vit paraître quatre pièces faites à Paris par le sieur Servien, mais datées de Péronne, dont quelques-unes furent publiées par les jurés crieurs trompettes du roi, et affichées dans les places publiques, aux portes des églises et au coin des grandes rues.

La première, du 29 août 1654, était une ordonnance du roi, par laquelle, outre les ordres qui avaient été envoyés au maréchal de la Meilleraye, pour reprendre le cardinal de Retz, au cas qu'il se fût retiré en quelque lieu de l'étendue de sa charge ou du voisinage, il était ordonné et enjoint très-expressément à tous gouverneurs et lieutenans-généraux dans les provinces, gouverneurs des villes et places, maires et échevins, gentilshommes et seigneurs des châteaux, et tous les autres dans le pouvoir, détroit, juridiction et seigneurie desquels le cardinal de Retz se trouverait, de l'arrêter et

mettre en lieu de sûreté, ou d'en donner avis, conseil, aide ou main-forte pour l'arrêter et garder sûrement, jusqu'à ce qu'ayant averti le roi de sa détention, il en eût autrement ordonné; à peine à ceux qui sauraient le lieu où il serait, et ne le révéleraient, à ceux qui le pourraient arrêter, et qui le manqueraient ou qui refuseraient toute l'assistance qui dépendrait d'eux pour cet effet, d'être punis comme désobéissans et perturbateurs du repos public. Le roi défendit très-expressément à tous ses officiers et sujets, de quelque état, dignité et profession qu'ils fussent, de lui donner aucune retraite, aide et assistance quelconque, pour quelque cause ou prétexte que ce pût être, d'avoir intelligence ou commerce avec lui directement ou indirectement, de recevoir aucuns messages, lettres, ni ordres venant de sa part, ni d'en exécuter aucuns : à peine de punition d'être, en cas de contravention, privés des charges, offices et possessions des bénéfices dont ils se trouveraient pourvus, et déclarés incapables d'en posséder à l'avenir dans le royaume.

Les deuxième et troisième étaient deux lettres du roi écrites à Péronne, le 22 du même mois. La première adressée au maréchal de l'Hospi-

tal, gouverneur de Paris, et la seconde au prevôt des marchands et échevins de la même ville, pour leur ordonner de tenir la main à l'exécution de son ordonnance, du vingtième aussi du même mois d'août, et de s'assurer du cardinal de Retz, s'il était assez téméraire que d'entreprendre d'y venir.

La quatrième était un arrêt du conseil d'en haut, donné à Péronne le même jour 22 août, qui déclarait le siége de Paris vacant, et enjoint aux doyen, chanoines et chapitre de s'assembler pour nommer des grands-vicaires pour prendre l'administration et le gouvernement du diocèse pendant sa vacance, et qui leur fut signifié par deux huissiers de la chaîne avec commandement d'y obéir.

Comme il a été très-difficile d'avoir les arrêts et l'acte de signification qui en fut fait au chapitre, ni ceux des délibérations qu'il fut obligé de prendre, on ne peut les rapporter, ni rendre compte de ce qui se passa depuis l'évasion du cardinal de Retz, jusqu'au temps qu'il apprit lui-même au public son arrivée à Rome. Et pour en être en quelque manière un peu instruit, il faut se contenter nécessairement d'avoir recours à lui-même pour savoir ce qu'il a voulu en apprendre tant aux archevêques et

évêques de France, ses confrères, qu'au chapitre de son église, dans les lettres qu'il leur écrivit de Rome, le 24 décembre 1654 et 22 avril 1655, avant la mort d'Innocent X, et depuis l'élection d'Alexandre VII son successeur. La seule observation qu'on peut faire sur l'obéissance que rendit le chapitre à l'arrêt du 22 août, est qu'elle fut récompensée par la cour, en la personne du sieur de Contes, son doyen, d'une place de conseiller d'état, et que ceux qui avaient reconnu le siége vacant, qui avaient obtenu des dispenses, des institutions, des permissions de confesser, et qui avaient été ordonnés par les évêques de Dol et de Coutances, appelés les vicaires-généraux du chapitre, furent tous conseillés de se pourvoir à Rome pour être réhabilités et absous; que tous les autres évêques de France refusèrent de conférer les ordres à ceux qui se présenteraient, avec des démissoires de ces nouveaux vicaires-généraux; que ceux qui s'attachaient aux règles de l'église s'adressèrent au cardinal de Retz, qui était à Rome, pendant même la tenue du conclave, pour lui demander tout ce dont ils auraient besoin pour la mission, la juridiction et l'ordination, qui leur fut envoyée par l'abbé de Lamet, docteur en la maison de Sorbonne,

son parent et l'un de ses conclavistes ; et que le nonce Bagni, auquel la cour avait dit qu'il suffisait qu'un évêque ne lui fût pas agréable pour être privé de son siége, refusa de se servir des saintes huiles, que Claude Auvry, évêque de Coutances, avait faites dans l'église de Paris, à la prière des vicaires-généraux du chapitre, disant que *istud oleum non erat sacrum*.

Le cardinal de Retz après avoir assuré ses confrères par sa lettre du 24 décembre 1654, que la plus grande consolation qu'il avait eue dans les liens, avait été d'apprendre qu'ils avaient joint leurs supplications aux instances du pape, pour lui procurer la délivrance d'une misérable servitude ; qu'ils avaient témoigné que les mêmes chaînes qui le retenaient en prison tenaient enchaînée la liberté de l'église gallicane, et qu'ayant vu avec regret toutes leurs remontrances inutiles, ils avaient au moins gémi avec lui, et avaient été touchés de son infortune, leur représentait :

1°. Que quoiqu'il semblât que l'oppression de l'église ne pût aller guère plus loin, que d'emprisonner un cardinal et un archevêque, contre toutes les formes de la justice ecclésiastique et séculière, il n'avait pu s'imaginer que

ceux qui, pendant vingt mois de prison, n'avaient rien osé publier pour noircir son innocence, et qui n'avaient pas d'autres crimes à lui reprocher, sinon qu'il était archevêque de Paris, et qu'il possédait une dignité dont ils avaient envie de le dépouiller, se seraient emportés tout d'un coup aussitôt que Dieu lui aurait rendu sa liberté, à le déchirer de la manière la plus indigne, et qui blessât davantage le respect que tous les fidèles et les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jésus-Christ et les ambassadeurs du maître des rois.

2°. Qu'il s'était bien représenté que ceux qui ne le voulaient plus pour archevêque de Paris, auraient de la peine à souffrir qu'il fût dans un état où il pourrait conserver cette dignité malgré tous leurs efforts ; mais qu'il avait espéré que, dans la plus cruelle guerre qu'ils pourraient lui faire, ils auraient toujours quelque retenue pour la grandeur et la sainteté de l'épiscopat, et qu'il ne serait pas si malheureux que de voir le sacerdoce de Jésus-Christ flétri de la dernière des ignominies dans un royaume très-chrétien, tous les peuples soumis à sa juridiction ayant vu, avec autant de douleur que d'étonnement, que la délivrance de leur prélat,

qui avait été un peu auparavant l'objet de la joie publique, était devenue l'unique sujet d'une cruelle proscription contre sa personne, d'une sanglante diffamation contre l'honneur, d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

3°. Qu'il avait eu bien de la peine à croire, avant que de l'avoir vu de ses propres yeux, qu'on eût traité un archevêque, dans la ville de son diocèse et chassé de son siége, comme on aurait fait un bandit et un capitaine de voleurs; qu'on eût affiché dans toutes les places et au coin de toutes les rues des placards qui ne le déshonoraient pas seulement par des injures et des calomnies, mais qui l'exposaient à toutes sortes de violences, par des ordres barbares et inouïs contre la vie d'un des princes de l'église.

Il se plaignait de ce que, sans aucune information et sans aucune apparence du moindre crime, on avait commencé d'abord par une procédure aussi injuste et aussi inhumaine qu'était celle d'armer tous les gouverneurs des places, les maires et échevins des villes, tous les gentilshommes et seigneurs, contre un évêque, qui n'avait fait autre chose que de se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui avait fait soupirer toute l'église pendant tant de temps; de ce qu'on

le traitait comme un ennemi public, qui travaillait à allumer la guerre dans tout le royaume, lorsqu'il ne pensait qu'à en sortir pour se garantir d'une oppression qui lui était inévitable en y demeurant ; de ce qu'on ne lui laissait aucun lieu ouvert dans toute la France, que les prisons et les cachots ; de menacer de châtimens très-rigoureux, comme des recéleurs et des brigands, ceux qui auraient pitié de son infortune, et qui lui rendraient quelque office de charité, ou qui même seraient retenus, par un respect de chrétien vers l'église leur mère, de porter leurs mains violentes et sacriléges sur l'un des oints du Seigneur pour le sacrifier à la vengeance de ses ennemis, et enfin de faire un sacrilége digne d'une punition exemplaire.

Il leur représentait que, dans les placards, on avait déclaré au public qu'il méritait d'être poursuivi à feu et à sang, à cause de l'ingratitude qu'il avait témoignée des grâces qu'on voulait lui faire, c'est-à-dire, parce qu'il n'avait pas reçu avec assez de gratitude cette nouvelle espèce de grâce, qu'on jugeait sans doute être fort signalée, qui était de le décharger, par un mouvement d'amour qu'on avait pour lui, de la dignité d'archevêque de Paris, et de lui accorder, par un effort de la même charité, de

passer tout le reste de ses jours dans la prison de Brest.

On reconnaissait, disait-il, par le même écrit, c'est-à-dire l'ordonnance du 20 août 1654, qu'il avait protesté et fait assurer le roi par ses amis qu'il était toujours résolu de demeurer ferme dans l'obéissance et dans la fidélité qu'un sujet devait à son souverain; mais que cette parole, qu'il garderait constamment tant qu'il vivrait, à l'exemple de ceux de sa maison, aussi fidèle et aussi attachée à nos rois qu'aucune de France, était devenue tout d'un coup, par sa sortie, le fondement de la plus inhumaine proscription qu'on ait jamais vue dans une semblable rencontre : comme si on ne pouvait être fidèle au roi que dans les fers; que tous ceux qui étaient libres fussent des rebelles, et que toutes les paroles qu'on avait tirées de ses amis n'eussent été que pour assurer le roi qu'il demeurerait fidèlement en prison.

Je devais donc, continua-t-il de dire, être exposé à la fureur des peuples, parce que, selon mes ennemis, je me suis rendu coupable d'une supercherie honteuse, quoique je n'aie fait que me servir du droit naturel qu'a toute personne opprimée de se délivrer de l'oppression sans avoir violé aucune parole. Il appelait

en cet endroit M. le premier président de Bellièvre à témoin, comme dépositaire des paroles que ses ennemis lui donnèrent au sortir du bois de Vincennes, et le maréchal de la Meilleraye, qui avait tant fait de prisonniers, et par conséquent n'ignorait pas les lois de la prison, qui ne l'aurait pas gardé dans le château de Nantes aussi exactement, et avec tant de sentinelles et de gardes posés de nuit et de jour, s'il avait cru qu'il eût été prisonnier sur sa parole, dont il l'aurait lui-même dégagé par cette conduite, s'il la lui avait donnée, qui était seulement de ne se point sauver sur le chemin du bois de Vincennes, quoiqu'il l'eût pu facilement, lui qui, contre la parole qu'il en avait donnée, avait averti une personne de grande condition qu'il ne pouvait faire la guerre au roi, et qu'il était obligé de le laisser transférer à Brest ou à Brouage, suivant l'ordre qui en avait été expédié.

Il se plaignait, dans la même lettre, de ce qu'ayant offert de s'éloigner volontairement de Paris, pour guérir, par son absence, les frayeurs et les jalousies qu'on prenait sur son sujet, et de ce qu'ayant travaillé si utilement, même au péril de sa vie, pour le retour du roi, il n'avait retiré autre fruit, pour ses services, que la perte

de sa liberté; que, dans le temps où il gémissait sous les fers d'une prison, on n'avait fait aucun scrupule de lui forger des crimes d'état, de dire qu'il n'avait pas cessé de faire ses pratiques accoutumées, et de renouer ses intelligences avec les étrangers et avec M. le prince de Condé, sans se mettre en peine d'apporter la moindre preuve d'une accusation capitale; d'avoir aussi travaillé d'abord depuis sa sortie, par ses lettres et par ses émissaires, à faire des assemblées illicites de noblesse, et exciter le peuple à la révolte, lorsque tout le monde était en paix comme avant sa délivrance. De ce qu'on ne le pouvait rendre coupable des maux qui ne sont pas arrivés, on voulait le rendre de ceux qu'on prétendait pouvoir arriver s'il continuait d'exercer sa charge d'archevêque de Paris, comme il avait fait, durant sa prison, paisiblement par ses grands-vicaires, jusqu'au jour de sa sortie du château de Nantes. . .

Il représentait l'artifice grossier dont on s'était servi pour faire croire que le roi ne pouvait pas demeurer dans la capitale de son état, si celui que Dieu y avait établi archevêque, et qui ne pouvait cesser de l'être que par l'autorité de l'église, qui ne relève point de l'autorité séculière, et par les lois canoniques,

exerçait sa charge, même étant absent, en la même manière qu'il l'avait exercée durant six mois par ses grands-vicaires, sans qu'il fût arrivé pendant ce temps la moindre émotion dans Paris. Ce qui faisait connaître, disait-il, que le seul crime véritable qui avait attiré sur lui les derniers et les plus violens efforts de la passion de ses ennemis, c'était qu'il n'était pas davantage leur prisonnier, et qu'ils ne pouvaient plus le renfermer dans la prison du château de Brest.

Il y continuait de se plaindre de ce qu'on avait soumis à une infâme proscription la dignité de cardinal et d'archevêque ; de ce qu'on avait profané par une garnison de soldats sa maison archiépiscopale, quoique sacrée comme faisant partie de l'église, et de ce qu'on lui avait ravi tout le revenu de son archevêché, et employé, pour colorer cette action d'un faux prétexte, la plus haute des injustices, qui était celle d'alléguer le défaut d'avoir rendu au roi le serment de fidélité, et par conséquent l'ouverture de la régale, pendant qu'on l'avait détenu en prison et empêché de rendre ce devoir; de ce qu'on avait condamné ses domestiques à un exil rigoureux sans aucune forme de procès, persécuté ceux qu'on croyait être ses amis,

bannissant les uns et emprisonnant les autres ; exposant les maisons et les terres de ses proches à la discrétion des soldats, ayant avec inhumanité étendu la haine que ses ennemis lui portaient jusque sur la personne de celui qui lui avait donné la vie (Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, chevalier des ordres du roi, général des galères, depuis prêtre de l'Oratoire), sans considérer son extrême vieillesse, les services qu'il avait rendus à la France en qualité de général des galères, ni l'état d'une vie retirée, et d'un prêtre qui n'avait d'autre part en la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et la charité d'un prêtre, pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, ajoutant à un dernier exil de Paris un nouveau bannissement à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges où des gardes l'avaient conduit.

Il leur représentait l'attentat qu'on avait formé contre leur autorité commune ; des brebis ayant entrepris de juger les juges et les pasteurs du troupeau ; des séculiers de déposer un archevêque et de déclarer son siége vacant par un arrêt du conseil d'état, du 22 août 1654, ayant arraché l'encensoir au pontife du Seigneur et mis la main à l'arche, non pas pour la

soutenir, mais pour la faire tomber, et cela sous prétexte d'une démission, que le roi avait acceptée, mais qui était nulle, ayant été extorquée dans une captivité de seize mois, étant datée de Vincennes; contre laquelle il avait assez protesté auparavant par l'éloignement formel qu'il en avait témoigné au nonce Bagni, en présence de deux secrétaires d'état qu'on lui avait envoyés pour le sonder sur une démission qu'on n'osait faire paraître, tant elle était pleine de nullités, que le pape avait rejetée comme pernicieuse à l'église, et comme étant l'effet de la violence et de l'oppression, et qu'il avait révoquée. Démission enfin qui, de même que le défaut de la prestation du serment de fidélité, avait été reconnue n'avoir produit aucun effet, et n'avait pas été capable de faire déclarer son siége vacant, puisque ses grands-vicaires avaient continué depuis, comme ils faisaient auparavant, d'administrer son diocèse; que toutes les paroisses et tous les prêtres dans leurs sacrifices avaient continué de prier pour lui comme pour leur archevêque, puisque le roi l'avait reconnu pour archevêque de Paris, par un arrêt à ses grands-vicaires de ne faire aucun mandement extraordinaire sans le communiquer, reconnaissant par-là qu'ils avaient

le pouvoir d'en faire. D'où il concluait que puisqu'il avait été reconnu pour archevêque de Paris, depuis sa démission, nonobstant le défaut de prestation de serment de fidélité, jusqu'au jour de sa délivrance, la seule sortie du château de Nantes avait été la seule et unique cause de sa prétendue déposition, puisque ce n'était que depuis ce temps-là qu'un concile de nouvelle espèce, composé de maréchaux de France et de ministres d'état, substitué à la place de celui du pape et des évêques, et tenu à Péronne le 22 août, avait déclaré son siége vacant.

Il y observait la différence qu'il y avait entre les canons de ce concile et ceux de l'église, qui voulaient qu'aussitôt que Dieu avait rompu les liens d'un évêque prisonnier, il reprît la conduite de son diocèse, au lieu que ceux du concile de Péronne voulaient qu'un évêque, qui pendant sa détention gouvernait son église par ses grands-vicaires, perdît le pouvoir de le faire, ayant recouvré sa liberté, son église devenant captive dès le moment qu'il devenait libre, de libre qu'elle était lorsqu'il était captif.

Il ajoutait que c'était peut-être dans ce même concile qu'on avait fait un canon, qui avait été

allégué pendant sa prison au nonce Bagni, suivant lequel il suffisait qu'un évêque ne fût pas agréable à la cour, pour être déposé ; que, pour établir ces nouvelles lois, on avait commencé par intimider les grands-vicaires, qui n'ayant pu être ébranlés par les menaces avaient été mandés à la cour avec quelques chanoines et quelques curés de Paris, pour y rendre compte de leurs actions ; qu'on avait pris le temps de leur éloignement, pour signifier au chapitre de l'église de Paris cet arrêt qui déclarait son siége vacant, et qui ordonnait de nommer dans huit jours des grands-vicaires, pour administrer le diocèse en son nom ; que l'absence de cinq des plus généreux de cette compagnie, les menaces faites à quelques autres, les promesses faites aux plus intéressés, et la crainte de la perte de ses priviléges, dont le chapitre avait été menacé, ne l'avaient pas empêché de le reconnaître pour son archevêque, et de déclarer que son siége n'était pas vacant, ayant arrêté de très-humbles remontrances pour son retour et celui de ses grands-vicaires, jugeant que leur absence ne pouvait pas servir de fondement pour s'immiscer dans l'administration du diocèse.

Le cardinal de Retz expliquait encore dans

sa lettre, d'un côté la douleur qu'il avait d'avoir appris que le chapitre cédant à la force, et n'ayant pu résister à l'orage et à la tempête qui allaient fondre sur lui, avait nommé des grands-vicaires pour administrer son diocèse, dont il venait de déclarer que le siége n'était pas vacant; et de l'autre la consolation qu'il avait d'avoir su que pour cette nomination, il n'y avait eu que quatre voix de plus, que les suffrages de ceux qui avaient été éloignés ont rendues inutiles. Il leur faisait connaître les conséquences de cette entreprise sur sa juridiction et du violement si public de toutes les lois de l'église, et des voies que l'on prenait pour faire que les ecclésiastiques et évêques ne fussent plus que de petits vicaires du conseil d'état, destituables à la moindre volonté d'un favori.

Il finissait sa lettre en conjurant ses confrères de faire quelques réflexions sur l'état de l'église de Paris, sur la proscription de ses grands-vicaires, des chanoines et des curés relégués en diverses provinces et en des villes éloignées, afin que leur exemple y laissât une image de crainte et de terreur, qu'il fît trembler les autres qui n'avaient pas été lire dans leur assemblée la lettre qu'il leur avait écrite. Il leur

demandait non pas seulement des larmes et des gémissemens, mais de la vigueur pour leur faire soutenir les intérêts de l'église, leur faisant connaître que Dieu demandait autre chose de ses principaux ministres, que des mouvemens intérieurs et la stérilité d'un zèle muet et sans action; les faisant ressouvenir de ce que saint Martin avait dit à un empereur, et Constantin aux évêques de son siècle, et encore de ce que l'assemblée de 1655 avait fait en faveur de l'évêque de Léon, opprimé par un ministre et déposé de son évêché, par un jugement qui avait apparence d'être canonique, mais qui n'avait eu pour fondement qu'un faux crime de lèse-majesté.

Enfin il leur donnait avis de son arrivée, après beaucoup de traverses, au siége du prince des apôtres, et au refuge le plus assuré de tous les évêques persécutés; que la route qu'avait pu prendre une barque de cinq pêcheurs avait ôté à ses ennemis tout prétexte de l'accuser d'intelligence avec les ennemis de l'état, et que la route qu'il avait prise ensuite était suffisante pour justifier son passage d'Espagne, et pour convaincre de mensonge ceux qui avaient publié dans un de leurs placards, qu'il avait été à Madrid pour y offrir la place de Belle-

Isle, et qu'il y avait eu des conférences avec des personnes qu'il n'avait jamais vues. Il les informait des témoignages obligeans de charité et d'affection dont le pape et les cardinaux l'avaient honoré, l'ayant reconnu pour archevêque de Paris, et ayant reçu le pallium, qui lui avait été conféré en cette qualité, les assurant qu'il espérait demeurer dans la paix au milieu de la tempête, disant ces paroles de David : *In umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.*

La nomination que le chapitre de Paris avait faite du sieur de Contes, son doyen, et d'autres, pour, en qualité de ses vicaires-généraux, prendre l'administration et la conduite du diocèse, pendant le temps, non pas d'une véritable vacance, mais pendant celui que Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, le plus cruel ennemi et le plus dangereux, à cause de sa science, qu'ait jamais eu le cardinal de Retz (ainsi qu'on le connaîtra dans la suite), commença dès lors et qu'il continua depuis d'appeler une quasi-vacance, cette nomination, dis-je, introduisit dans cette église un schisme aussi scandaleux qu'il était ouvert, déclaré et soutenu alors par la cour, les personnes les plus pieuses, les plus savantes et les plus instruites des règles

de l'église, ayant refusé de reconnaître la juridiction des chapitres de ses vicaires-généraux.

Le scandale que causa ce schisme, qui désolait l'église de Paris, augmenta lorsqu'on vit deux évêques étrangers, Denis-Antoine Cohon, évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, ancien domestique du cardinal Mazarin, appelés sans aucune nécessité, contre la disposition des canons et les réglemens du clergé, par ces schismatiques grands-vicaires, pour faire les ordres dans la chapelle de la maison archiépiscopale, et les saintes huiles dans le chœur de Paris; entreprise qui dès lors fut si universellement condamnée, et depuis, tant par les véritables et légitimes grands-vicaires du cardinal de Retz que par les évêques assemblés, que d'un côté ceux qui avaient été ordonnés par ces deux évêques étrangers furent obligés d'obtenir à Rome des absolutions, et que de l'autre, ni les curés de la ville et ceux de la campagne, ni les doyens ruraux, ne vinrent point en 1655, prendre, suivant la coutume, les saintes huiles à Paris, chacun d'eux ayant conservé celles qu'ils avaient eues l'année précédente, ou en ayant eu des diocèses voisins, et que le nonce Bagni refusa de s'en servir,

parce qu'elles avaient été illicitement consacrées, ainsi qu'on l'a déjà rapporté.

Depuis cette longue et fameuse lettre du cardinal de Retz, adressée aux archevêques et évêques de France, il ne parut rien de sa part ni de celle de la cour pendant quelque temps. La tenue du conclave où il était, qui fut ouvert le 7 janvier 1655, n'ayant fini que le 7 avril suivant, lorsque le cardinal Fabio Chigi fut élu pape et prit le nom d'Alexandre VII, en fut la cause

Mais le courrier Marquin, qui avait été dépêché à M. de Lionne, envoyé extraordinaire vers les princes d'Italie, et qui était à Rome pour y prendre le soin et la direction principale des affaires du roi, qui sont les qualités qu'il désira qu'on lui donnât en la suscription des lettres qu'il recevait du comte de Brienne, secrétaire d'état pour les affaires étrangères, arriva à Paris le 15 avril au matin, qui était le quinzième jour après son départ pour Rome, avec la nouvelle de l'élection du pape. La cour, qui était à Vincennes, manda aussitôt le courrier (l'auteur lui délivra une ordonnance de 2,000 livres pour sa course), et craignant que le pape nouvellement créé ne suivît les mouvemens de son prédécesseur en faveur du cardinal de Retz, en la personne duquel il préten-

dait que l'église et le sacré collége avaient été également offensés, fit publier et afficher dans Paris, le 13 mai 1655, une ordonnance faite à Vincennes, le 16 avril précédent, qui était le lendemain de l'arrivée de ce courrier, par laquelle le roi déclarait qu'ayant envoyé à Rome pour informer cette cour de la mauvaise conduite de ce cardinal, et étant bien instruit des intelligences et pratiques qu'il continuait d'avoir avec les ennemis déclarés de son état, en attendant que son procès eût été fait, il avait donné les ordres nécessaires pour empêcher l'effet de ses pernicieux desseins. Mais d'autant qu'il pouvait y avoir encore aucuns particuliers ses sujets, lesquels feignant d'ignorer la mauvaise intention de ce cardinal, et n'avoir aucune connaissance des crimes dont il était prévenu, ce qui était impossible de connaître, ne laisseraient d'avoir correspondance avec lui et de se laisser surprendre à ses artifices, il faisait défense à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, ecclésiastiques ou autres, sous quelque prétexte que ce pût être, de demeurer près de lui, d'entretenir aucun commerce ou correspondance avec lui, par lettres ou autrement. Et si aucuns se trouvaient alors auprès de sa personne, il leur enjoignait

de se retirer en France, aussitôt que l'ordonnance leur aurait été connue, le tout à peine de saisie de leurs biens et d'être procédé contre eux comme désobéissans à ses ordres, coupables des mêmes crimes, et perturbateurs du repos public. Et pour obliger les Français qui étaient à Rome, et qui étaient attachés au cardinal de Retz et dans ses intérêts, d'en sortir, M. de Lionne ayant porté avec lui une grande quantité de blancs-signés du comte de Brienne, secrétaire d'état (l'auteur les joignit aux instructions qui lui furent données avant son départ), pour s'en servir suivant les ordres qu'il avait reçus de la cour, et les remplir en conformité de ses intentions.

Quelque temps après la publication de cette ordonnance, il parut une lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome le 22 du mois de mai, adressée aux doyen, chanoines et chapitre de son église, dont on distribua plusieurs copies imprimées, par lesquelles le public apprit:

1°. Qu'ils lui avaient donné des marques de leur estime et de leur affection par la réponse obligeante qu'ils avaient faite à sa première lettre du 8 août 1654, et par les publiques actions de grâces qu'ils avaient offertes à Dieu pour sa délivrance.

2°. Qu'il les y assurait que, parmi tant de traverses et périls qu'il avait courus depuis, il n'avait pas eu d'affliction plus sensible que d'apprendre les tristes nouvelles de la manière dont on avait traité leur compagnie, pour la détacher de ses intérêts, qui étaient ceux de l'église, et leur faire abandonner, par des résolutions forcées et involontaires, celui dont ils avaient soutenu le droit et l'autorité avec tant de chaleur et de constance; que la fin si heureuse de ses voyages et de ses travaux n'avait pu lui faire oublier ce qu'on avait fait pour les assujettir, et que ni l'accueil favorable que lui avait fait Innocent X, ni les marques de bonté et d'affection dont il lui avait plu honorer son innocence et son exil, ni la protection apostolique que ce pape lui avait promise avec tant de tendresse et de générosité, n'avaient pu entièrement adoucir l'amertume que lui avait causé depuis six mois l'état déplorable auquel leur compagnie avait été réduite.

3°. Qu'il avait appris avec douleur que ceux qui depuis sa liberté leur avaient fait un crime de leur zèle pour lui, ne lui avaient reproché par un écrit public et diffamant, d'avoir fait faire dans la ville capitale des actions scandaleuses et injurieuses au roi, que parce qu'ils

avaient témoigné à Dieu, par l'un des cantiques de l'église, la joie qu'ils avaient de sa délivrance, après la lui avoir demandée par leurs prières; et que cette action avait tellement irrité leurs ennemis, qu'ils en avaient pris occasion de les traiter de séditieux et de perturbateurs du repos public, s'étant servis de ce prétexte pour mander ses grands-vicaires en cour, et autres de leur corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leur conduite, mais dans la vérité pour les exposer au mépris, par les outrages, par les insultes, et les moqueries, et les abattre, s'ils eussent pu, par leurs menaces.

4°. Que ce qui l'avait le plus touché, avait été d'apprendre que cette persécution qu'on avait faite à ses grands-vicaires, et à quelques autres de leurs confrères, n'avait servi que de degré pour se porter ensuite à une plus grande, qu'on avait faite à tout le corps : n'en ayant été écartés que pour l'affaiblir et prendre le temps de leur exil, pour signifier au chapitre un arrêt du 22 août 1654, par lequel des séculiers, usurpant l'autorité de l'église, déclaraient son siége vacant, et leur ordonnaient, ensuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands-vicaires, pour gouverner son dio-

cèse en la place de ceux qu'il avait nommés, avec menaces qu'il y serait pourvu s'ils refusaient de le faire.

5°. Que deux huissiers, étant entrés dans l'assemblée du chapitre, leur avaient déclaré qu'ils leur signifiaient cet arrêt par exprès commandement, à ce qu'ils eussent à y obéir; et parce que les premières impressions de la crainte et de la frayeur étaient toujours les plus puissantes, ne voulant pas leur laisser de temps pour se reconnaître, ils leur avaient enjoint de délibérer sur l'heure, leur déclarant qu'ils ne sortiraient pas du lieu jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait.

6°. Que le cardinal de Retz avait repris dans sa lettre tout ce que le public avait déjà lu dans celle qu'il avait adressée le 24 du mois de décembre 1654, aux archevêques et évêques de France, touchant les cas, dans lesquel un chapitre peut prendre l'administration d'un diocèse pendant l'absence de son évêque, qui, quoiqu'il en soit éloigné, pourvu qu'il ne soit pas détenu prisonnier chez les infidèles, peut continuer de le gouverner par ses grands-vicaires; à l'exemple de saint Cyprien, qui, s'étant retiré pour ne pas exciter la fureur des infidèles contre son peuple, établit des grands-

vicaires pour conduire en son nom son église de Carthage ; du cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, et de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui, s'étant retirés tous deux à Avignon, ne cessèrent de gouverner leurs diocèses par eux-mêmes, en y envoyant leurs mandemens et par leurs grands-vicaires.

7°. Que ce qui lui avait causé aussi une sensible douleur, c'était d'avoir appris qu'il s'était trouvé deux prélats, assez indifférens pour l'honneur de leur caractère et assez dévoués à toutes les passions de ses ennemis, pour entreprendre de conférer les ordres sacrés dans son église, ou plutôt de les profaner par un attentat étrange : n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline ecclésiastique, que le droit qu'a chaque évêque de communiquer la puissance sacerdotale de J. C. à ceux qui lui sont commis, sans qu'aucun évêque particulier le puisse faire contre son gré, que par une entreprise qui le rend digne d'être privé des fonctions de l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte, selon l'ordonnance de tous les anciens conciles, que celui de Trente avait renouvelée.

Enfin, qu'ayant sujet de croire que ses grands vicaires étaient alors à Paris, où la bonté du

roi les avait appelés pour y exercer les fonctions sous son autorité, il leur avait adressé la bulle du pape pour le jubilé qu'il avait accordé à cause de son exaltation au pontificat, pour la faire publier selon les formes, et, en cas qu'ils n'y fussent pas, qu'il l'avait envoyée aux sieurs de Chassebras et de Hondène, docteurs de Sorbonne, archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, pour en user selon ses ordres et selon la pratique du diocèse, en l'absence des sieurs Lavocat et Chevalier ses grands-vicaires.

Le curé de Saint-Severin ayant reçu un commandement du roi de l'aller trouver, le sieur de Chassebras, qui reçut un pareil ordre, crut qu'il ne devait et ne pouvait y déférer, sans prévariquer à celui qu'il avait reçu du cardinal de Retz pour faire cesser les entreprises du chapitre sur sa juridiction. Après avoir commis le soin et la conduite de sa paroisse de la Madeleine au sieur Barré, docteur de Sorbonne (mort en 1705, doyen de l'église d'Orléans, grand-vicaire du cardinal de Coaslin, évêque d'Orléans et official du diocèse), il disparut, et, pour assurer sa personne et sa liberté dans ses fonctions de grand-vicaire, il choisit les tours de Saint-Jean-en-Grève pour le lieu de

sa demeure, comme un asile secret et assuré contre tout ce qui pourrait venir de la part de la cour pendant son absence de sa paroisse et sa retraite de sa maison presbytérale. Comme il ne cessait pas de gouverner le diocèse, ayant soin de faire mettre sur l'autel de l'église de la Madeleine toutes les expéditions de ce qu'on lui demandait, par des mémoires que l'on portait aussi sur le même autel, aussi la cour ne cessa-t-elle pas de faire procéder contre lui extraordinairement au Châtelet, où, après l'avoir fait appeler par trois différens jours à cri public devant la porte de son église, on déclara les défauts et contumaces dûment obtenus, et pour le profit, il fut déclaré rebelle, sans s'expliquer davantage, et ses bénéfices vacans et impétrables. Durant cette procédure il ne laissa pas de communiquer souvent avec ceux qui entretenaient des correspondances secrètes avec le cardinal de Retz et ses amis qui étaient cachés dans Paris, sortant de ses tours en habit séculier et déguisé.

Le cardinal de Retz ne s'était pas contenté d'avoir averti le chapitre de son église, par sa lettre du 22 mai 1655, qu'il avait établi les archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin ses grands-vicaires, par le mandement qu'il

leur avait adressé pour la publication de la bulle du jubilé. Il en fit un autre, le 28 juin suivant, adressé aux doyen, chanoines et chapitre de son église, à tous les curés, ecclésiastiques et aux fidèles de son diocèse, par lequel il les avertissait que, pour ne pas exposer son diocèse aux malheurs où le défaut d'une conduite légitime pourrait les précipiter, il avait nommé les archiprêtres de ces deux églises pour l'administrer sous son autorité, et exercer les mêmes fonctions qu'eussent exercé ses autres grands-vicaires, si leur absence ne leur en eût ôté le moyen; voulant que tous les curés, prêtres séculiers et réguliers, et les fidèles de son diocèse, sussent qu'ils ne pouvaient se soumettre à l'avenir à autre puissance spirituelle qu'à la sienne; qu'elle était la seule et légitime approuvée de Dieu et de l'église; que ceux qui cherchaient ailleurs que sous sa conduite et celle des personnes par lui commises la grâce qui les sauvait n'y trouveraient que leur condamnation; que ceux qui prendraient les ordres sacrés se lieraient devant Dieu et se rendraient abominables plutôt qu'ils ne se mettraient en état de délier les autres et de les sanctifier, et que ceux auxquels on voudrait communiquer le pouvoir d'absoudre, ne le recevraient au-

cunement, et tromperaient malheureusement les âmes qui prendraient leurs directions ; que les dispenses données pour les mariages ne seraient pas valables, ni les professions religieuses canoniques; enfin, que toute autre conduite que la sienne ne serait qu'un horrible sacrilége et qu'une institution détestable ; mais qu'il espérait mieux, et qu'il croyait qu'après le désaveu qu'il faisait d'une entreprise condamnée par la sainte église romaine, par les conciles, par toutes les universités libres, par tous ceux qui avaient l'amour de Dieu, et par lui, à qui seul l'église de Paris était commise, le chapitre de son église métropolitaine, dont il avait par le passé expérimenté le zèle pour l'église et l'affection pour ses prélats, obligerait les autres, par son exemple, à reconnaître son autorité en la personne des archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, ses grands-vicaires, et que ses ouailles, connaissant l'intention de leur seul pasteur, se garderaient bien, à l'avenir, de recevoir aucune pâture qui leur serait mortelle par une conduite infiniment préjudiciable au salut qu'il leur souhaitait.

Ce commandement fut suivi d'un autre du sieur Chassebras, du 28 juillet 1655, affiché aux portes des églises, qui était adressé à tous

les curés, communautés, maisons religieuses, monastères, et tous prêtres ecclésiastiques du diocèse, auxquels il faisait savoir qu'ayant plu au cardinal de Retz de lui commettre l'administration de son diocèse, pendant l'absence de ses grands-vicaires, il avait cru qu'il était de sa charge de ne point abandonner la conduite de son troupeau, ainsi que faisait un pasteur mercenaire, et de sa conscience de ne pas renoncer à la juridiction qu'il lui avait donnée, de crainte d'encourir les censures que l'église avait fulminées contre les ecclésiastiques et autres qui abandonnaient, sous prétexte d'une accusation, leur évêque avant qu'il y eût contre lui une sentence juridique, et que, puisque Jésus-Christ l'avertissait de craindre plutôt celui qui tuait l'âme que ceux qui pourraient nuire au corps, il appréhenderait pour cela de répondre devant Dieu d'une horrible indiscrétion en quittant le diocèse qui serait sans aucune forme de gouvernement, faute de supérieurs. C'est pourquoi ne croyant pas s'éloigner du respect qu'il devait aux magistrats et de l'entière obéissance qu'il devait au roi, en faisant exécuter, pour le gouvernement du diocèse, les ordres du cardinal de Retz que toute l'église reconnaissait pour archevêque de Paris, il avait

cru devoir leur signifier sa volonté exprimée dans son mandement. Ces deux mandemens imprimés l'un ensuite de l'autre, et sur une même feuille, se trouvèrent affichés aux portes des églises de Paris et des faubourgs de la même ville, le matin 15 août, fête de l'Assomption, jour qu'on avait choisi pour plus public, le peuple étant alors assemblé dans les églises pour assister au service divin, et dans les rues pour voir la procession solennelle qui se fait tous les ans ce jour-là, et à laquelle le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides et le corps de ville assistent.

L'absence du curé de Saint-Severin, qui était à la suite de la cour, où il avait eu ordre de se rendre, et les défenses que le chancelier Seguier lui avait faites de la part du roi, de faire aucune fonction de grand-vicaire dans le diocèse de Paris, la retraite du sieur de Chassebras dans un lieu inconnu mais très-sûr, et les perquisitions exactes et rigoureuses qu'on faisait de sa personne, avaient mis ce diocèse dans un état d'abandonnement de la part de ceux qui étaient chargés de le conduire, parce que le sieur de Chassebras ne pouvait, sans se découvrir, avoir aucune communication avec les curés, qui d'ailleurs n'avaient pas la liberté

de publier les mandemens qu'il était obligé de faire et de leur adresser, pour avertir de ce qu'ils contenaient ceux qui étaient soumis à la juridiction du cardinal de Retz. Il se servait de la seule voie qui lui restait, pour lui faire connaître les intentions de leur pasteur, qui était de faire afficher, pendant la nuit, aux portes des églises et dans les rues, tout ce que les curés et les supérieurs des communautés séculières et régulières auraient, dans un autre temps, reçu de sa part et fait exécuter.

On se servit alors de gens affidés, qui, marchant le soir dans les rues, portaient sur le derrière de leurs épaules des feuilles imprimées tout enduites de colle, qu'ils appliquaient, en se retournant le corps, et comme en passant, aux portes des églises et au coin des rues et dans les places publiques, mettant leur dos contre les murs et les portes des églises et des édifices des places publiques; ensuite ils continuaient leur chemin, sans que les passans eussent pu découvrir ce que faisaient ces gens, qui se retiraient du côté des murs des églises et des maisons, pour leur laisser la liberté entière du chemin.

Ainsi on ne vit plus alors par ce moyen que des actes, des ordonnances, des mandemens

imprimés et affichés dans les places publiques, qu'on notifiait par cette voie à ceux auxquels ils auraient dû être publiquement envoyés et signifiés en la manière ordinaire.

Le premier acte qui fut rendu public par cette voie (quoique néanmoins déjà signifié à Dominique Séguier, évêque de Meaux, comme le plus ancien des évêques de la province de Paris, et parce qu'il y était, en parlant à son suisse, en la maison qu'il avait conservée, comme ancien chanoine, dans le cloître de l'église de Paris, par Philippe Marcout, prêtre du diocèse de Meaux), fut celui par lequel le sieur de Chassebras, qui avait été averti que cet évêque s'était engagé de convoquer l'assemblée de la province de Paris par une autorité autre que celle du cardinal de Retz, et qu'on prétendait après une certaine, telle quelle, comparution au palais archiépiscopal, faire procéder à la nomination des députés de la province, pour assister à l'assemblée générale du clergé, conjurait premièrement les évêques de la province de faire conjointement leurs efforts pour obtenir du roi la sûreté de sa personne, à ce qu'il pût se trouver dans l'assemblée provinciale, et y tenir la place que l'ordre et la coutume lui donnaient, ou s'ils jugeaient plus à propos d'at-

tendre que l'assemblée fût formée par tous trois ensemble, s'y trouver et la supplier de joindre ses intercessions à celles qu'ils feraient au roi pour la sûreté de sa personne. Ensuite il protestait de nullité, tant contre l'assemblée provinciale, en cas qu'elle se tînt, et contre tout ce qui y serait résolu, que contre les délibérations qui seraient prises dans l'assemblée générale du clergé de France, où se trouveraient ceux qui y auraient été députés ensuite de la prétendue convocation ou assemblée des députés des trois diocèses, de Chartres, de Meaux et d'Orléans.

Le second, du 25 août 1655, était une ordonnance du cardinal de Retz, par laquelle il était enjoint au sieur de Chassebras son grand-vicaire, de faire savoir de sa part à Antoine-Denis Cohon, ancien évêque de Dol, et à Claude Auvry, évêque de Coutances, et à ceux qui étaient soumis à sa juridiction, qu'ils avaient encouru les peines portées par les saints canons contre ceux qui confèrent les ordres dans les lieux où ils n'ont aucune juridiction, et que pour cela il leur interdisait toute sorte de fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et du service divin.

Les trois et quatre, étant ensuite dans une

même feuille imprimée, étaient pour la notification que le sieur de Chassebras faisait à ces deux évêques, qu'ils avaient encouru les peines portées par les saints canons, savoir : l'évêque de Coutances pour avoir fait les saintes huiles, et celui de Dol pour avoir conféré les ordres sacrés dans l'église de Paris, sans la permission de son archevêque ou de ses grands-vicaires; et que, par le commandement exprès qu'il en avait reçu, il leur interdisait toute fonction ecclésiastique dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et le service divin, mandant au premier prêtre non suspendu ni excommunié de le leur signifier, et aussi l'acte par lequel il en donnait avis aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, et aux curés et communautés séculières et régulières, tant de la ville que du diocèse, auxquels il envoya des copies de tout.

Le cinquième, du 8 de septembre 1655, contenait une première monition du sieur de Chassebras, adressée à tous les fidèles du diocèse, auxquels il faisait savoir :

1°. Qu'il avait cru que les témoignages de respect et de déférence qu'il avait rendus au roi en la personne du chancelier, aussitôt qu'il avait été chargé de la conduite du diocèse, et

les assurances qu'il lui avait données, de ne rien faire dans l'exercice de cette charge qui pût blesser en la moindre chose la fidélité qu'il lui devait et le bien de son service, avaient assez fait voir avec quelle pureté d'intention il entrait dans le ministère ecclésiastique, et qu'il n'avait point d'autre pensée que de s'employer au besoin des âmes, à soulager les consciences des troubles et scrupules qu'avait fait naître avec raison l'usurpation d'une puissance sacrée et incommunicable autrement que par une puissance légitime.

2°. Que pour cet effet, aussitôt que l'archiprêtre, curé de Saint-Severin, docteur de la maison de Sorbonne, son collègue au vicariat, eut eu commandement d'aller trouver le roi, l'exemple des grands-vicaires, qu'on avait bannis et chassés, après un semblable commandement, l'avait fait résoudre à se retirer par respect de sa maison curiale, pour ne pas recevoir de pareils ordres, et n'abandonner pas tous deux ensemble le soin d'une des plus grandes églises du monde, dont ils étaient chargés de la part de Dieu, et qu'ils ne pouvaient quitter en même temps sans blesser leur conscience et sans trahir les intérêts de Jésus-Christ, voyant d'ailleurs qu'il était suffisant pour rendre au

roi la déférence que de très-humbles sujets devaient à ses ordres, en tout ce qui n'était pas contraire aux ordres de Dieu, que l'un d'eux se rendît en cour, pour apprendre de sa majesté ce qu'elle désirait de leur service.

3°. Que cette soumission n'avait servi qu'à faire voir que ceux qui par surprise avaient tiré ces ordres du roi, avaient entrepris de ruiner tout l'ordre épiscopal et d'anéantir la juridiction spirituelle, qui lui venait de droit divin, et contre laquelle les hommes ne pouvaient rien entreprendre qu'en faisant la guerre à Dieu, puisqu'ayant fermé toutes les avenues à son collègue vicaire-général, vers S. M., pour l'empêcher de l'informer de l'état de l'église de Paris et lui faire leurs justes plaintes de l'oppression qu'on avait commencé d'exercer contre elle, ils l'avaient tenu près de deux mois dans une ville frontière, sans lui faire savoir autre chose sinon qu'on ne voulait pas qu'il fît sa charge et qu'il obéît à son archevêque dans une fonction purement spirituelle; qu'on avait vu paraître trois ou quatre méchans libelles dignes du mépris et de l'aversion de toutes les personnes d'honneur, de savoir et de piété, comme étant injurieux à la dignité épiscopale, honteux à l'église, et remplis tant

d'impostures contre l'honneur et l'innocence d'un cardinal et d'un archevêque, que de maximes hérétiques et schismatiques contre l'autorité des successeurs des apôtres; qu'on avait vu la main profane des juges laïques arracher, par un attentat sans exemple, des registres ecclésiastiques la commission des vicaires-généraux, qu'ils avaient reçus du cardinal archevêque de Paris, comme si cette violence eût été capable d'arracher du cœur de cette église l'obligation indispensable qu'elle avait d'être soumise à son archevêque, et de les reconnaître pour ses grands-vicaires, et comme si elle eût pu leur lier les mains et les dégrader de leurs fonctions.

4°. Qu'on avait fait ensuite des défenses à tous les curés de recevoir aucun ordre du cardinal de Retz, ni d'y rendre aucune déférence, comme si c'eût été un crime à un évêque de faire des réglemens spirituels pour la conduite de son diocèse, dont le pape et toute l'église le reconnaissaient pour le seul et légitime pasteur; qu'on avait arraché avec une violence inouïe les mandemens qu'il avait publiés, fait des perquisitions scandaleuses dans leurs maisons curiales, visité tous leurs papiers, sans considérer qu'en la place qu'ils tenaient ils pourraient en avoir qui regardaient des secrets de conscience,

interrogé et examiné contre eux les vicaires de leurs paroisses.

5°. Que, quoique la calomnie la plus hardie ne lui pût reprocher d'avoir expédié aucun acte qui pût porter le moindre préjudice au service du roi, ni donner le moindre soupçon de sa conduite, on avait décerné contre lui des décrets d'ajournement personnel et de prise de corps, et par un procédé qu'à peine l'on aurait pu croire, si un million de personnes n'en eussent été témoins, on l'avait trompeté par les carrefours, et même devant la porte de l'église de la Madeleine, où il annonçait la parole de Dieu et disposait des mystères de J. C., comme s'il eût été un criminel et un scélérat que la justice poursuivît à cri public, et qui méritât d'être recherché d'une manière si infâme.

6°. Qu'après toutes ces choses, sa patience deviendrait lâcheté, son silence une horrible prévarication, et qu'il serait indigne du ministère qu'il exerçait, s'il ne défendait l'honneur de l'église, de l'épiscopat, de sa charge et de sa personne, par les voies que J. C. lui avait présentées.

7°. Que, quoiqu'il pût d'abord se servir des remèdes que les conciles, les canons et la coutume de la sainte église opposent à des vio-

lences semblables, néanmoins pour pratiquer de tous points, et même au delà de ce qu'on aurait pu attendre après une si grande injure, la mansuétude de l'Evangile, qui l'obligeait à supporter charitablement les pécheurs, jusqu'à ce qu'ils se rendent incorrigibles, il exhortait ceux qui, sous le nom sacré de S. M., excitaient une si injuste et si violente persécution contre l'église et sa personne, d'en faire une réparation si publique, qu'elle pût attirer sur eux, pour un si grand crime; la compassion du ciel et l'intercession de l'église : leur déclarant, par cette première monition, que s'ils ne la faisaient, et s'ils continuaient à opprimer l'église, à détruire sa juridiction et persécuter ses ministres, il aurait recours aux voies que la sainte église et les canons prescrivent en semblables occasions.

Le sixième était une seconde monition, datée du mois d'octobre 1655, adressée comme la première à tous les fidèles du diocèse, par laquelle, après s'être plaint de ce que sa patience et sa modération n'avaient servi qu'à irriter davantage ceux qui persécutaient l'église, pour continuer leurs violences, jusqu'à faire brûler par la main du bourreau la paternelle et charitable monition qu'il leur avait faite pour les

retirer de leurs péchés, ils les exhortait, ensemble leurs complices, et les admonétait pour la seconde fois, avant que de les livrer à Satan, qu'ils eussent à cesser les persécutions qu'ils excitaient sous le nom du roi (qui était trop juste et trop pieux pour prendre part à ce désordre) contre le cardinal de Retz, archevêque de Paris, contre l'ordre épiscopal et contre sa personne, laquelle monition se trouva, suivant l'ordonnance qu'elle contenait, affichée aux portes de l'église métropolitaine et aux autres de la ville et fauxbourgs de Paris.

Au commencement de l'année 1655, avant que la lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome le 24 décembre 1654, et adressée aux archevêques et évêques de France eût été rendue publique, et qu'ainsi on n'en pût prévoir les effets qu'elle pouvait produire, M. de Guénégaut, secrétaire d'état, avait délivré aux abbés de Mormielle et de Villards, agens généraux du clergé, pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, les lettres du roi, par lesquelles il leur permettait de tenir leurs assemblées particulières chacun dans leur diocèse, et les assemblées provinciales dans chacune province, pour y nommer deux députés de chaque ordre, pour assister à l'assemblée générale du clergé qui,

suivant la coutume, était indicte en la ville de Paris, au 25 mai 1655.

Mais aussitôt que la cour eut vu paraître cette lettre, elle connut bien qu'elle pourrait engager l'assemblée à défendre les droits de l'épiscopat, et à ne pas souffrir que des chapitres prissent l'administration d'un diocèse qui avait son pasteur dans la ville de Rome, sous prétexte d'une absence involontaire et de celle de ses grands-vicaires qu'on retenait en des lieux éloignés pour leur ôter la liberté et les moyens de faire leurs fonctions. Ce fut pour cela qu'elle prit le soin d'avoir des députés des suffrages desquels elle pût disposer, pour tâcher de rendre inutiles le zèle et les efforts de ceux qui se déclaraient en faveur de l'église et de l'épiscopat, et empêcher de prendre dans l'assemblée des résolutions contraires aux desseins qu'elle avait d'opprimer entièrement le cardinal de Retz. Le maréchal de la Meilleraye, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, entra dans le lieu où se tenait l'assemblée du diocèse de Nantes, pour commander au sieur le Normand, grand-vicaire de Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes, et official du diocèse, qui y présidait, de nommer celui qu'il lui indiqua pour député, pour assister

à l'assemblée provinciale qui serait convoquée à Tours.

L'adresse que le cardinal de Retz avait faite aux curés de la Madeleine et de Saint-Severin, qu'il avait établis grands-vicaires en l'absence de ceux que la cour avait exilés, de la bulle du pape Alexandre VII, sa lettre du 22 mai 1655 au chapitre de l'église de Paris, le zèle et la fermeté avec laquelle le sieur Chassebras avait commencé d'exécuter la commission qu'il avait reçue de son archevêque, et ce qui parut de sa part dans la suite, obligèrent la cour de différer la tenue de l'assemblée générale du clergé, premièrement du 25 mai au 25 août, et ensuite du 25 août au 25 octobre, et de faire envoyer par les agens autant de nouvelles lettres dans les diocèses, pour en avertir les archevêques et évêques, et ceux qui auraient déjà été nommés pour y assister en qualité de députés.

La cour n'avait pas eu le temps de découvrir les intentions du pape nouvellement élu, ni de pénétrer s'il suivrait les mouvemens de son prédécesseur, qui avait témoigné si publiquement pendant la détention du cardinal de Retz, et depuis son arrivée à Rome, le ressentiment de l'injure qu'on avait faite à l'église et au collége en la personne d'un cardinal et d'un arche-

vêque, et s'il n'engagerait pas les évêques de France assemblés, à se joindre avec lui pour en demander et obtenir la réparation. Elle espérait néanmoins que M. Servien, qui avait connu le pape à Munster, pourrait se servir de quelques liaisons qu'il avait eues avec lui pendant qu'il était nonce à Cologne, et pour la paix à Munster : en quoi elle se trompait, parce que la cour de Rome était indignée et en colère de ce qu'on l'y avait conclue sans la participation du nonce Chigi, et de ce que dans le traité on n'avait fait mention que de la médiation de la république de Venise, et non pas de celle du pape, qui nomma cette paix une paix honteuse, *pacem pudendam*, dans le traité de laquelle son nonce n'aurait jamais souffert d'être nommé, à cause du nombre d'archevêques et évêques qu'on y sécularisait, et parce que l'empereur et l'empire cédaient aux princes protestans Magdebourg, Ferden, Minden et Osnabruck, par alternative aux catholiques et aux protestans.

La difficulté qu'il y avait de convoquer l'assemblée provinciale de Paris, pour y nommer des députés, sans la présence desquels l'assemblée générale ne pouvait pas, dans la province de Paris, faire aucune délibération sans s'exposer à des protestations et désaveux, fut en-

core une des principales raisons, pour laquelle on en différait ainsi la tenue.

Les évêques de Chartres et d'Orléans n'étaient pas disposés à reconnaître les grands-vicaires du chapitre de l'église de Paris. Il avait déclaré en les nommant, que c'était à cause de l'absence de ceux de son archevêque, qu'il prenait l'administration de son diocèse, et que la présence des curés de Saint-Severin et de la Madeleine lui avait ôté dès le mois d'avril tout prétexte de continuer de gouverner ce diocèse. Il y avait même une contestation entre les évêques de Meaux et de Chartres, pour la présidence en l'assemblée provinciale. Celui de Meaux la prétendait comme le plus ancien, suivant le temps de sa consécration, alléguant, pour soutenir sa prétention, le jugement que le pape Grégoire XIII avait rendu en faveur de l'église de Séez, contre celui de Bayeux, doyen des évêques de la province de Rouen, tenue en 1581. L'évêque de Chartres alléguait la bulle d'érection de l'évêché, par laquelle on avait conservé aux évêques de Chartres la qualité qu'ils avaient de doyens de la province de Sens, et le droit d'avoir la première place entre les évêques de la province. Mais cette contestation fut terminée à Gromveil près de Chartres,

château appartenant au sieur de Ligny, fils d'une sœur du chancelier Séguier, et de l'évêque de Meaux, où les deux prélats s'étaient rendus.

L'affaire du cardinal de Retz ayant non-seulement mis ce diocèse et la province de Paris, mais encore le clergé dans un très-grand mouvement, elle obligea la cour à prendre des mesures, pour tâcher de prévenir, ou du moins de se garantir des suites qu'elle devait connaître qu'elle pourrait avoir, particulièrement dans le diocèse de Paris. Elle jugea que la présence du roi lui était nécessaire dans le lieu où le clergé devait s'assembler, pour se ménager d'un côté les suffrages des députés, et empêcher l'assemblée de prendre les résolutions que le cardinal Mazarin insinuait pouvoir être dangereuses et contraires à ce qu'il lui représentait être ses véritables intérêts et ceux de l'état; et de l'autre, pour rendre plus difficiles le recours du cardinal de Retz à l'assemblée et l'accès de ses agens auprès de ses députés, et pour rendre aussi inutiles les intentions que ses amis, et les plus zélés et les plus pieux d'entre les évêques auraient pu avoir de défendre l'honneur de leur dignité et les droits de l'épiscopat qu'on avait attaqués et violés en la personne du cardinal de Retz. Mais le roi ne

pouvait se rendre à Paris, de la frontière où il était, qu'après la fin de la campagne de Flandre.

Les secrétaires d'état eurent ordre, pour cela, d'écrire à tous les archevêques et évêques des provinces de leurs départemens, pour leur marquer ceux que la cour désirait avoir pour députés à l'assemblée générale ; et, sans parler de ce qui se passa dans les provinces, il suffit de rapporter qu'elle demanda à l'archevêque de Sens, l'évêque de Nevers (prélat d'un mérite très-petit), et l'abbé de Harlay-Cély, né à Constantinople (où le baron ou comte de Cély avait résidé pendant plusieurs années en qualité d'ambassadeur), pour députés de sa province, lui laissant, par grâce, la liberté de choisir un député du second ordre, pour composer la députation de cet archevêque, qui accorda ce qu'elle demandait, parce que l'évêque de Troyes refusa d'accepter et d'être de la députation ; croyant que l'abbé de Cély, qui était redevable à la maison de Retz, dont il était le vassal, à cause du comté de Joigny, de la conservation de la terre de Cély dans sa famille, et qui d'ailleurs était filleul de Roger, duc de Bellegarde (c'est ce que dit à l'auteur de cette histoire le père de Gondi, prêtre de l'Oratoire, et père du cardinal de Retz, l'étant allé voir

au mois de juillet 1657, après la séparation de l'assemblée, en la ville de Joigny, où la cour lui avait permis enfin de se retirer), lequel duc de Bellegarde était oncle maternel de l'archevêque de Sens, croyant, dis-je, qu'il ne manquerait pas à la parole qu'il lui avait donnée, de faire son devoir, et qu'il n'abandonnerait jamais les intérêts de l'église. Une coadjutorerie à l'évêque de Nevers, pour un neveu qui fut sacré sous le titre d'évêque de Tripoli, mais dont il ne jouit pas, étant mort avant lui, et l'évêché de Lodève, promis et donné depuis à l'abbé de Cély, après la séparation de l'assemblée, rendirent les bonnes intentions de l'archevêque de Sens très-inutiles. Mais son courage et sa fermeté engagèrent à son exemple plusieurs de ses confrères, et un plus grand nombre de ceux du second ordre, à le suivre et à l'imiter.

Le comte de Brienne, secrétaire d'état, fit savoir au chapitre de Reims, pour être maître de la députation de la province, que le roi désirait que ses grands-vicaires, qui avaient l'administration et la conduite du diocèse pendant la vacance du siége, convoquassent l'assemblée de la province en la ville de Senlis, afin d'y pouvoir faire nommer plus commodément

les députés qu'on désirait avoir, et empêcher la nomination des évêques de Châlons et de Boulogne, dont le premier était ami du cardinal de Retz. Cela obligea ce chapitre de députer au roi pour le supplier de le conserver dans le droit et dans la possession en laquelle sont tous les chapitres des églises métropolitaines qui sont vacantes, d'indire par leurs vicaires-généraux, et de choisir le lieu pour la tenue des assemblées de leurs provinces. Après une conférence qu'eurent les députés avec le comte de Brienne, secrétaire d'état, auquel le roi les avait envoyés, le chapitre de Reims eut la liberté de faire assembler les évêques de la province et les députés de leurs diocèses, dans la salle des palais et maison de l'archevêque en la ville de Reims.

Les choses étaient en cet état, lorsque le lundi 25 octobre 1655, tous les prélats s'étant rendus à Paris, l'assemblée commença.

MÉMOIRES

DE LA

DUCHESSE DE NEMOURS,

Contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France, pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal DE RETZ.

NOTICE

SUR

LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Marie d'Orléans, fille du duc de Longueville, née à Paris en 1625, épousa Henri de Savoie, et porta le titre de duchesse de Nemours : elle était souveraine de Neufchâtel en Suisse. Elle prit une part active aux troubles de la fronde. Son mari avait d'abord été attaché au parti des princes, mais la jalousie du commandement le brouilla avec le duc de Beaufort.

Une malignité marquée à prêter aux chefs de la faction des vues qu'ils n'avaient pas ; une envie déraisonnable de les rendre ridicules, dégénérant souvent en méchanceté ; des bruits populaires, des anecdotes apocryphes, adoptées par les mêmes principes ; des prétentions à la connaissance du cœur humain, affichées par des satires moins fondées sur la vérité des faits que sur la causticité de la duchesse de Nemours, lui ont dicté des mémoires plus agréables que véridiques. Mais si le témoignage de l'auteur n'est pas toujours un sûr garant de ce qu'il

avance, on ne peut refuser à ses mémoires le mérite d'être écrits d'un style piquant, et quelquefois même très-léger. Elle raconte avec intérêt, dessine le portrait des personnages avec finesse; et si la part d'éloge ou de blâme qu'elle fait à chacun, n'est pas toujours bien juste, elle sait la distribuer avec assez d'art pour donner au lecteur le change sur son impartialité. Elle parle du cardinal de Retz d'une manière peu avantageuse; et, d'accord sur ce point avec Guy Joli, elle semble s'être entendue avec lui pour faire la contre-partie des mémoires du coadjuteur. C'est pour ce motif qu'ils ont été imprimés ensemble, pour affaiblir l'effet des premiers, ainsi que nous l'avons dit dans la notice sur Guy Joli. Ils avaient déjà paru séparément à Cologne, dès 1709, deux ans après la mort de la duchesse de Nemours, décédée en 1707, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; elle avait survécu quarante-huit ans à son mari, qui l'avait laissée veuve et sans enfans en 1659. Ses mémoires contiennent plusieurs particularités intéressantes qui ne sont rapportées ni par le cardinal de Retz ni par Guy Joli. Peu d'ouvrages historiques sont plus agréables à lire que celui-là.

MÉMOIRES

DE LA

DUCHESSE DE NEMOURS.

LIVRE PREMIER.

En voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante, et gouvernée avec tant de sagesse et avec une puissance si absolue, on se persuaderait aisément qu'elle a toujours été gouvernée de même, et on a peine à s'imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue au temps de la régence d'Anne d'Autriche (1), mère du roi.

Il est pourtant certain que le ministère du cardinal Mazarin (2) se rendit quelque temps si odieux pendant cette régence, dont ce ministre exerçait tout le pouvoir sous l'autorité de

(1) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe II, roi d'Espagne, morte à Paris en 1666.

(2) Jules Mazarin, cardinal, ministre d'état, mort à Vincennes en 1661.

cette princesse, que les personnes même qui passaient pour les plus sages, se trouvèrent comme forcées à se révolter contre la puissance légitime pour s'affranchir de celle qui leur paraissait une véritable oppression; et afin de pouvoir anéantir cette puissance injuste, ceux à qui le gouvernement était insupportable excitèrent tant de troubles et formèrent tant de factions, que la minorité du roi en aurait été infailliblement accablée, si le ciel, qui prenait soin de ce prince, ne l'eût comblé dès lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis pendant sa majorité. Il fallait sans doute que l'animosité où ils étaient contre le ministère leur eût fait oublier que c'était Dieu qui leur avait donné ce roi, et que, l'ayant destiné pour dicter des lois à l'Europe, personne ne pouvait avoir d'empire sur lui que lui-même.

Ce prince était né à Saint-Germain le 5 septembre de l'année 1638. Il était parvenu à la couronne le 14 mai 1643, et, le cinquième jour de son règne, M. le duc d'Enghien gagna la bataille de Rocroi sur les Espagnols; ce qui fut un présage de la gloire et de la félicité du règne de Louis XIV, et le plus heureux augure pour la régence de la reine sa mère.

Cette régence eut en effet les commence-

mens les plus favorables, et, pendant plusieurs années, les armes du jeune roi eurent les succès les plus éclatans. Ce fut donc comme autant de présages certains de tous ces événemens si grands et si extraordinaires qui lui ont acquis tant de gloire, et qui ont donné, depuis sa majorité, des bornes si vastes à son empire.

Ce fut par les influences de l'étoile qui présidait à la naissance de ce prince que, tout enfant qu'il était, il sut détruire toutes les factions qu'avait produites la haine qu'on avait conçue contre le cardinal Mazarin; qu'il sut calmer tous les troubles qu'elle avait excités; qu'il sut forcer tous ses sujets à sacrifier la haine qu'ils avaient pour le ministre à la fidélité qu'ils devaient à leur roi. Enfin, ce furent là les essais par où ce nouveau César, en commençant à régner dans les Gaules, y commença, dès l'entrée de sa majorité, un règne encore plus glorieux que ceux des premiers Césars qui y ont régné avant lui.

Mon dessein, en donnant ces Mémoires, n'est que de rapporter simplement, et autant que je pourrai m'en souvenir, ce qui s'est passé à ma connaissance de plus particulier pendant la minorité du roi; car je ne suis point assez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il

conviendrait, les grandes actions qu'il a faites depuis. Ainsi, je ne parlerai que de l'état malheureux où la France se vit réduite par la haine implacable qu'on y avait pour le cardinal Mazarin, laquelle ne commença pourtant qu'après qu'il eut mal à propos refusé la paix avantageuse que les Espagnols nous offraient à Munster, en consentant, comme ils faisaient, que nos conquêtes nous demeurassent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, et fit juger que, pour avoir un prétexte de les perpétuer, ce ministre avait dessein d'éterniser la guerre.

Après avoir donné une idée des désordres et des troubles qui agitèrent la France, tant que notre nouvel Auguste n'y régna que, par ses ministres, à peu près comme les rois de la première race y régnèrent par leurs maires du palais, je ferai connaître les motifs secrets, et je rapporterai les différens caractères des principaux acteurs qui composaient alors le parti attaché à la cour, et celui qui était attaché au parlement, qu'on nommait la fronde, dans lequel ceux de cette faction entrèrent presque tous, sur le prétexte du bien public et de la défense du peuple. Mais avant, il est à propos que je remarque quel fut le sujet du premier mé-

contentement de la cour contre le parlement, et que je n'attende pas à dire dans un autre endroit que le roi étant tombé dangereusement malade de la petite-vérole, la reine, M. le duc d'Orléans (1), et M. le Prince (2), recherchèrent MM. du parlement, et eurent pour eux de très-grands ménagemens, dans la vue que, si le roi venait à mourir, ils pourraient avoir besoin d'eux pour une nouvelle régence. De sorte que ces démarches les avaient tellement gâtés et accoutumés à une si grande considération, que le roi ne pouvait prendre de conjonctures moins propres à se faire obéir que celle qu'il prit d'aller au Palais sitôt qu'il fut guéri, pour y porter plusieurs édits, dont il y en avait quelques-uns qui étaient fort à la charge du peuple, d'autres qui portaient suppression des gages des officiers, d'autres la création de quantité de charges de maîtres des requêtes, d'autres encore qui contenaient un réglement, par lequel celles des officiers qui viendraient à mourir seraient remises aux coffres du roi, pour

(1) Gaston de France, oncle du roi Louis XIV, mort à Blois en 1660.

(2) Louis de Bourbon, duc d'Enghien, devenu prince de Condé en 1646, mort à Fontainebleau en 1688.

être vendues à qui bon lui semblerait, et qui par conséquent devaient être perdues pour leurs familles.

MM. du parlement, quoique très-mécontens de ces édits, ne le parurent pourtant pas trop lorsqu'on les leur porta. Mais, comme ce n'est point en la présence du roi que se font les difficultés, ils résolurent ensuite de députer à la reine pour lui faire de très-humbles remontrances, et lui représenter que ces édits ne pouvaient être vérifiés. Or, cela n'était point contre la coutume de faire de ces sortes de remontrances, non plus que de ne pas vérifier tous les édits que l'on proposait; au contraire, cela se pratiquait même assez souvent sans que la cour y trouvât à redire. Mais pour ceux-ci, ce ne fut pas la même chose; non-seulement elle ne voulut pas consentir qu'ils pussent être mis en délibération, elle ne voulut pas même écouter les députés du parlement là-dessus.

Les maîtres des requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas; mais comme ils y étaient les plus intéressés, parce que la perte de leurs charges ruinait entièrement leurs familles, ils firent d'abord beaucoup plus de bruit que tous les autres officiers, et animèrent encore ceux

du parlement, quoiqu'ils fussent déjà animés. Ceux-ci prirent une conduite plus sage et plus habile ; car, au lieu de parler de leurs intérêts, ils ne parlèrent que de celui du public, et déclarèrent qu'ils ne voulaient plus vérifier d'édits contre le peuple, qui n'était déjà que trop misérable. Cette déclaration, qu'ils prirent grand soin de répandre dans la ville, eut un tel succès, que le peuple en vint jusqu'à l'adoration pour eux, et leur fit juger, par ses emportemens déréglés d'applaudissement et de reconnaissance, qu'il était prêt à sacrifier toutes choses pour leur défense.

Le parlement se voyant si bien soutenu en devint beaucoup plus fier et beaucoup plus redoutable. Toutes les compagnies souveraines, jointes au corps de ville, demandèrent l'union pour mieux défendre leurs communs intérêts. Le cardinal, ayant été averti de cette proposition, envoya querir les députés de toutes les compagnies souveraines, pour leur déclarer qu'absolument la reine ne voulait pas de ces arrêts d'union. Sur quoi ces messieurs ayant répondu qu'ils n'étaient point contre le service du roi, il leur répliqua que c'était assez que la reine ne l'eût pas pour agréable, et que si le roi ne voulait pas qu'on portât des glands à

son collet, il n'en faudrait pas porter, parce que ce n'était pas tant la chose défendue que la défense qui en faisait le crime. Cela n'empêcha pas que ces députés, en le quittant, n'allassent faire le rapport à leurs chambres de ce qui s'était passé, et qu'ils ne commençassent ce rapport par une plaisanterie, en faisant des dérisions extraordinaires du cardinal sur sa comparaison des glands, laquelle ils tournèrent dans un très-grand ridicule, et dont on composa pour lors force ouvrages burlesques de toute espèce, en vers et en prose. Ils se moquèrent encore beaucoup de lui, sur ce qu'au lieu de dire l'arrêt d'union, il avait dit l'arrêt d'ognon, par la difficulté qu'il avait à parler bon français.

Enfin, après bien des railleries, ils résolurent de donner cet arrêt dès le lendemain, malgré les défenses que la reine leur envoya faire le matin, qui ne les empêchèrent pas de passer outre, tant ils étaient enorgueillis et devenus fiers des recherches et des honneurs qu'on leur avait faits pendant la maladie du roi, comme je l'ai déjà dit. Ils ajoutèrent encore à cela qu'il fallait écrire aux autres parlemens pour les solliciter à la même union. Et comme ce fut par-là que commencèrent la révolte et la déso-

béissance, c'est à cela aussi que l'on attribue le commencement de ce qu'on a nommé fronde, dont la principale source vint du mépris qu'on avait pour le cardinal, fondé particulièrement sur son humeur craintive, que l'on commença de connaître et de découvrir dès le commencement de la régence, par la faiblesse qu'il eut de consentir à la déposition d'un homme que la reine avait pourvu de la cure de Saint-Eustache, pour y mettre en sa place le neveu de celui qui y était avant lui, lequel, par de très-grandes aumônes et par une vie toute pleine de piété, avait tellement gagné le cœur de tous ses paroissiens, que, dès qu'il fut mort, tout le peuple des halles, jusqu'aux harengères, alla en foule et en tumulte faire entendre à la reine et au cardinal qu'ils voulaient avoir son neveu pour curé, et qu'ils étaient résolus de n'en point souffrir d'autre. La reine et le cardinal eurent assez de faiblesse pour consentir à ce qu'ils demandaient avec tant d'insolence; ce qui fit dire en ce temps-là à bien des gens de bon esprit, que cet exemple du cardinal serait d'une pernicieuse conséquence, comme on ne l'éprouva que trop dans la suite.

Cela, joint à la certitude avec laquelle ceux du parlement comptaient sur les suffrages du

peuple, par le soin qu'eux-mêmes prenaient de lui persuader l'attachement qu'ils avaient à ses intérêts, contribua encore beaucoup à les rendre si insolens. Ils savaient que, pour pouvoir déterminer le cardinal à ce qu'on désirait de lui, il ne fallait que le maltraiter et le menacer; que d'ailleurs il n'était sensible ni aux offenses ni aux services; qu'il n'était ni cruel ni méchant; que par-dessus tout cela, également avare et faible, il ne pouvait se résoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avaient fait ou qui pouvaient lui faire du mal; qu'enfin, pour pouvoir obtenir quelque chose de lui, il fallait s'en faire craindre, puisqu'on le menaçait rarement sans succès. Et c'est ce qui en donna tant aux guerres de la fronde que l'on fit contre lui, et ce qui fit trouver tant de facilité à l'amener à ce qu'on en désirait.

Le peu de respect du parlement pour la cour venait encore de ce grand mépris pour le ministre, dont ils le connaissaient si digne, et ce mépris pour lui devint si outré que la reine ne le pouvant plus souffrir, voulut prendre des hauteurs extraordinaires avec ces messieurs; mais elle s'y prit si tard qu'elles lui furent inutiles, et cela ne lui parut que trop lorsqu'ayant envoyé le chancelier pour les interdire, le peuple

en devint si furieux, qu'avant que le chancelier pût être arrivé au Palais, il l'aurait mis en pièces, si en se cachant il ne se fût dérobé à sa fureur ; et le maréchal de la Meilleraye, que la reine y envoya avec tout le régiment des gardes, pour le dégager, ne put le ramener au Palais-Royal qu'avec beaucoup de risque.

Ceux qui contribuèrent le plus à tous ces troubles et à toutes ces révoltes, tant du parlement que du peuple, furent Broussel et Blancménil, lesquels furent aussi ceux qui parlèrent le plus insolemment contre les édits que le roi avait portés au Palais, et qui même s'opposèrent avec tant d'opiniâtreté à leur vérification, que la reine se trouva comme forcée de les faire arrêter tous deux. Ce fut le 26 août 1648 que cette princesse fut obligée d'en venir à cet éclat, jour auquel on avait chanté le *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire remportée à Lens sur les Espagnols. La détention de Broussel et de Blancménil porta les plus mutins des autres séditieux à ordonner des barricades dans toutes les rues de Paris, dans le dessein de se rendre maîtres de la personne du roi, de chasser le cardinal Mazarin, et d'augmenter le nombre de ceux qui gouvernaient l'état sous l'autorité de la reine.

Il n'y avait personne de tous ceux qui se déclarèrent contre la cour, jusqu'aux officiers des cours souveraines, qui n'eût, ou du moins ne crût avoir ses raisons particulières, et qui ne voulût persuader qu'il n'y avait que l'intérêt du peuple et du bien public qui l'y engageait.

Cependant il est certain que leur intérêt particulier y avait beaucoup plus de part que celui des autres. Et pour commencer par Broussel et Blancménil, qui parurent les plus zélés, et que la reine fit arrêter seuls par cette raison, ce qui les anima l'un et l'autre fut, à l'égard du premier, le refus qu'on lui fit d'une compagnie aux gardes pour son fils ; et à l'égard de l'autre, l'alliance qui était entre lui et l'évêque de Beauvais, que Mazarin avait fait exiler, parce qu'il lui paraissait dans une trop grande faveur, et qu'il aspirait au ministère.

Longueil fut le troisième du parlement qui se déclara contre la cour, et dont la raison particulière, outre le prétexte général des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la charge de chancelier de la reine.

Le reste du parlement avait suivi l'exemple de ceux-ci. Ainsi ils se déclarèrent tous les uns après les autres, moins par l'intérêt du public,

quoique ce fût là toujours le prétexte, que par leurs intérêts particuliers.

Pendant les barricades, par le moyen desquelles la reine se trouva forcée de rendre les prisonniers afin d'apaiser la populace, il se passa bien des choses, quoiqu'elles ne durassent que peu de jours. Mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déjà écrites, que parce que j'ai résolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils ont pu omettre de certaines particularités, qui ne regardent que quelques circonstances des motifs et des caractères de ceux dont les rôles ont été déjà amplement représentés.

La cour sortit de Paris quelque temps après les barricades, et elle n'y revint qu'après un accommodement que le parlement fit avec la reine-mère, mais véritablement qu'il fit de la manière qu'il voulut; ce qui impatienta fort le ministre, et la reine encore davantage. Aussi dès que le parlement se rassembla, ce qui fut vers la Saint-Martin, les cabales recommencèrent et plus fortement, et en plus grand nombre que jamais. Sur quoi la cour prit la résolution de bloquer Paris; mais, avant que de parler de ce blocus, je veux rapporter les noms des grands seigneurs qui vinrent s'offrir au parle-

ment, et dire en même temps quelque chose de leurs motifs et de leur caractère.

L'on s'étonnera sans doute que madame de Longueville (1) ait été une des premières, elle qui n'avait rien à espérer de ce côté-là, ni rien à craindre, et qui n'avait aucun sujet de se plaindre de la cour.

Pour ce qui est de M. le Prince (2), quoiqu'il eût paru prendre quelque sorte d'engagement avec le parlement, et qu'il eût même consenti à une espèce de négociation, qui fut traitée pour lui par M. de Chatillon (3), et pour le parlement par le président Viole; ce fut pourtant toujours sans dessein de prendre d'autre parti que celui de la cour. Tout ce qu'il parut faire contre elle ne fut d'abord que pour se venger du cardinal Mazarin, qui l'avait engagé au siége de Lérida, sur la parole qu'il lui avait donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes et de munitions qu'il ne lui en envoya, et qui par son

(1) Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Armand, prince de Conti, morte en 1679.

(2) Louis de Bourbon, prince de Condé.

(3) Louis Gaspard de Coligni, duc de Chatillon, tué devant Charenton en 1649.

manquement de parole le força à lever ce siége, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du parlement que par la seule espérance d'en faire mieux ses affaires avec le ministre, duquel il ne voulait seulement que diminuer l'autorité, afin de le pouvoir réduire plus aisément à ce qu'il désirait de lui. Ainsi ce prince voulait moins servir la fronde que l'endormir, pour tâcher par-là d'obtenir de la cour ce qu'il souhaitait.

Ce furent là les seules raisons qui engagèrent M. le Prince à faire comme s'il avait envie de prendre le parti du parlement, et à consentir à cette négociation dont je viens de parler; mais à la vérité sa politique là-dessus ne dura guère. La première chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi-bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des assemblées du parlement, et Coulon, grand frondeur, y ayant remontré avec beaucoup de véhémence que, pendant qu'on les amusait, on faisait venir des troupes auprès de la ville, ce prince lui demanda, d'un air assez fier, qui les commandait, et Coulon lui ayant répondu que c'était le colonel David, il répliqua qu'il y avait

long-temps qu'il commandait les armées du roi sans avoir ouï parler d'aucun colonel de ce nom. Après il sut donner un si grand ridicule et à Coulon et à son colonel inconnu, que dans l'assemblée on y traita Coulon de visionnaire, et on prit pour une fable l'approche des troupes de son prétendu colonel, quoiqu'il n'y eût rien pourtant de moins fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté M. le Prince à rehausser sa voix, et à redoubler cette hauteur qui lui était si naturelle, le parlement ne l'ayant pu souffrir, le prit encore plus haut que lui. Ce que ce prince souffrit à son tour si impatiemment, qu'il fit un signe de main en forme de menace à un de ces messieurs qui se nommait Quatresous. Sur quoi ce conseiller s'écria que M. le Prince venait de le menacer : ce qui fit murmurer le parlement, à qui Quatresous en demanda justice. Mais ceux qui étaient les plus attachés à M. le Prince dirent pour l'excuser, que c'était son geste ordinaire et non pas une menace : à quoi Quatresous répondit d'un air insolent, que si c'était son geste il devait s'en corriger comme d'un fort vilain geste ; dont M. le Prince fut si fort offensé qu'il fit sa propre querelle de celle du cardinal Mazarin avec le parlement.

M. de Bouillon (1) s'engagea dans les intérêts du parlement, sur le prétexte que la cour ne l'avait point dédommagé de la souveraineté de Sedan, dont il prétendait avoir été dépouillé par le feu roi, quoique bien des gens aient assuré que son père (2) l'avait usurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle qui en était la vraie héritière (3), qu'en lui tenant la main après sa mort, et en lui faisant signer cette donation comme si elle avait été encore en vie. Au moins voilà ce qu'on en disait en ce temps-là : du reste je ne voudrais pas l'avoir assuré.

Mais pour continuer de rapporter ici les motifs qui engagèrent M. de Bouillon à se déclarer contre la cour, ce duc prétendait, en se mettant à la tête d'un parti considérable qu'il croyait commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire justice de ses droits. D'autres ont cru que, de concert avec M. de Turenne son

(1) Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, mort en 1652.

(2) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, mort en 1623.

(3) Charlotte de la Marck, héritière de Sedan, duchesse de Bouillon, mourut sans enfans en 1594, et fit son mari heritier de tous ses biens.

frère, il avait dessein de faire de la France ce que le prince Maurice de Nassau avait fait de la Hollande. Mais il n'y a guère d'apparence qu'un dessein si vague, si extravagant et d'une exécution si difficile, ait pu entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de MM. de Bouillon et de Turenne (1).

Il est bien plus vraisemblable que M. de Bouillon prit le parti de Paris, persuadé qu'il y ferait le principal personnage; mais s'étant vu privé de cette espérance, il feignit d'avoir la goutte dans toutes les occasions où l'on avait besoin de lui. Il s'aperçut donc qu'il était moins considéré dans son parti que ne lui avait fait espérer le poste où il voyait M. de Turenne son frère, lequel commandait cette grande armée qu'Hervart avait gagnée pour la cour à force d'argent. Mais ce qui augmenta encore son dégoût pour le parti du parlement fut de se voir en concurrence avec MM. d'Elbeuf (2), de Beaufort (3) et le maréchal de la

(1) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.

(2) Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbeuf, mort en 1657.

(3) François de Vendôme, duc de Beaufort, tué à la défense de Candie en 1669.

Mothe (1), sans compter M. le prince de Conti (2) qui était encore au-dessus de tous ces chefs.

Cette concurrence entre tant de commandans fut un effet de la politique du parlement. Selon quelques-uns, il voulait faire croire à chacun des prétendans qu'il était le premier, afin d'engager un plus grand nombre de personnes du premier rang; et, selon d'autres, c'est que plusieurs particuliers faisaient chacun à part leurs négociations, sans en donner connaissance aux autres.

L'on crut que ce qui pourrait consoler M. de Bouillon de la ruine de ses projets, était que lui et madame sa femme (3) aimaient passionnément tous les partis qui se faisaient contre la France, et dans lesquels on pouvait avoir le moindre commerce avec l'Espagne.

M. d'Elbeuf voulut s'engager dans ce parti, persuadé tout de même, comme je l'ai déjà dit, qu'il y commanderait seul.

Le maréchal de la Mothe, par l'amitié qu'il

(1) Philippe de la Mothe-Houdancourt, maréchal de France. Madame sa veuve a été gouvernante des enfans de France. Il mourut en 1657.

(2) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

(3) Léonor-Catherine Fabrone de Berg, duchesse de Bouillon.

avait pour M. de Longueville (1), comme aussi pour se venger de quatre années de prison où l'avait détenu la cour.

Enfin M. de Beaufort, par la prison qu'il avait aussi soufferte depuis la régence, pendant laquelle on avait même commencé à lui faire son procès, sur le soupçon qu'il avait voulu attenter à la vie du cardinal Mazarin : il s'était sauvé au commencement de l'été, et depuis sa sortie il avait toujours été caché.

Aux premières brouilleries du parlement, madame de Vendôme (2) sa mère, y présenta requête pour la justification de son fils; et quoiqu'elle y eût été parfaitement bien reçue, l'affaire en demeura pourtant là. M. de Beaufort vint donc s'offrir au parlement le 14 janvier 1649, tant comme ennemi du cardinal, que pour se justifier de cette calomnie et se mettre par-là en lieu de sûreté.

Ce prince parut d'abord extraordinaire en toutes choses : il formait un certain jargon de mots si populaires et si mal placés, que cela

(1) Henri d'Orléans, deuxième de nom, duc de Longueville, mort en 1668.

(2) Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, femme de César, duc de Vendôme.

le rendait ridicule à tout le monde, quoique ces mots, qu'il plaçait si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paraître fort bons s'il avait su les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettait. Cependant cela ne le put empêcher de se rendre et de se trouver à la fin le maître de Paris : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parlait avec tant de dérangement et si grossièrement, qu'il fallait bien qu'un roi parlât la langue de ses sujets ; car son grand pouvoir parmi le peuple lui avait acquis le titre de roi des halles.

Madame de Longueville et lui avaient été dans la cabale opposée à celle de la régence, et quoiqu'ils ne témoignassent point se haïr, il était pourtant toujours resté un peu d'aversion entre eux ; ce qui fut cause qu'il prit des mesures avec le coadjuteur plutôt qu'avec M. le prince de Conti et elle.

Le coadjuteur sut si bien le faire valoir, en insinuant qu'il était irréconciliable avec le cardinal Mazarin, et incapable par conséquent de les tromper, que le peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avait pour lui. Il n'avait point d'esprit, mais il avait si bonne opinion de lui-même qu'il l'insi-

nuait facilement aux personnes simples. Il affectait même plus d'ingénuité qu'il n'en avait ; et par cette manière, moitié vraie, moitié artificieuse, il témoignait aussi plus de sincérité que ne lui en remarquaient les plus habiles : ce qui portait les autres à compter entièrement sur sa bonne foi.

Comme madame de Longueville avait caché avec beaucoup d'art la brouillerie qu'elle avait avec M. le Prince son frère, personne ne la crut véritable, lorsqu'en jugeant qu'il était de son intérêt de la faire connaître, elle consentit qu'on la publiât : ce qui fut cause que les Parisiens ne prirent aucune confiance, ni au prince de Conti, ni à elle, et ce qui donna aussi tant d'avantage à l'autre parti qui se trouva dans la ville, et qui leur était opposé.

M. le Prince avait pour madame sa sœur une extrême tendresse. Elle de son côté le ménageait moins par intérêt que pour l'estime particulière et la tendre amitié qu'elle avait pour lui.

En ce temps-là ni son esprit, ni celui de toute la cabale n'étaient point d'avoir des desseins ni de l'habileté, et quoiqu'ils eussent pourtant tous beaucoup d'esprit, ils ne l'employaient que dans les conversations galantes et enjouées, qu'à commenter et à raffiner sur la délicatesse

du cœur et des sentimens ; ils faisaient consister tout l'esprit et tout le mérite d'une personne à faire des distinctions subtiles et des représentations quelquefois peu naturelles là-dessus. Ceux qui y brillaient donc le plus étaient les plus honnêtes gens selon eux et les plus habiles, et ils traitaient au contraire de ridicule et de grossier tout ce qui avait le moindre air de conversation solide.

Madame de Longueville savait très-mal ce que c'était que politique ; aussi en avait-elle si peu, que, quelques années avant, elle avait vu, sans chagrin comme sans conséquence, l'amour et l'attachement extrême de M. le Prince et de mademoiselle du Vigean, de laquelle elle avait fait son intime amie, jusqu'à entrer même dans cette confidence. Mademoiselle du Vigean, de même caractère que madame de Longueville, avait vu avec aussi peu d'inquiétude l'extrême tendresse de M. le Prince pour madame sa sœur. Il est vrai que lorsque leur expérience leur en eut appris davantage à toutes deux, en devenant plus politiques, elles se devinrent insupportables l'une à l'autre. Chabot (1), par la confiance et par l'amitié que M. le Prince avait

(1) Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655.

pour lui, étant devenu le chef du conseil de mademoiselle du Vigean, lui fit comprendre qu'il était de son intérêt d'avoir seule la confiance de M. le Prince, à quoi elle réussit parfaitement bien.

Le maréchal d'Albret, et ensuite la Rochefoucault (1), plus politique encore que ce maréchal, firent alors si bien connaître à madame de Longueville le préjudice que cela lui ferait, qu'une autre partageât avec elle le crédit qu'elle avait sur M. le Prince, qui se voyait comme le maître du royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se résolut de rompre la grande intelligence qui était entre lui et mademoiselle du Vigean; et pour y mieux réussir, elle commença à en donner avis à mademoiselle du Vigean, qui en fit grand bruit. Ensuite elle détacha le marquis d'Albret pour en faire le galant de cette demoiselle, afin d'en dégoûter M. le Prince; mais Chabot, qui avertit ce prince que ce stratagème ne venait que de madame de Longueville, fut cause qu'il ne tourna sa colère que contre elle, que cette intelligence de M. le

(1) François, duc de la Rochefoucault, sixième du nom, auteur des *Mémoires de la minorité de Louis XIV*, et des *Maximes*, mort en 1680, nommé jusqu'en 1650 le prince de Marsillac.

Prince et de mademoiselle du Vigean n'en fut encore qu'un peu plus forte, et qu'enfin il n'eut plus pour madame de Longueville qu'une extrême froideur. Mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'est que la passion de M. le Prince pour sa maîtresse devint si violente, qu'ayant toujours eu dessein de se démarier depuis la mort du cardinal de Richelieu (1), comme prétendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser, et en fit même parler à madame sa mère (2), laquelle voulant avoir du crédit auprès de son fils à quelque prix que ce fût, lui témoigna approuver extrêmement son choix, en lui disant mille biens de cette personne et en lui marquant beaucoup d'estime pour elle.

Mademoiselle du Vigean osa bien parler elle-même à madame de Longueville, et cette dame, sans en témoigner aucun mécontentement, en avertit M. le Prince (3) son père,

(1) Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, mort en 1642.

(2) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille du connétable, veuve de Henri II, prince de Condé, morte en 1650.

(3) Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, mort en 1646.

avec lequel elle se raccommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre son fils. Aussi en fit-il un éclat épouvantable, et dit mille choses cruelles de l'amant et de la maîtresse.

M. le Prince, de son côté, fort irrité contre madame sa sœur, se résolut de pousser son ressentiment contre elle tout aussi loin qu'il pourrait aller ; et pour cela il dit à M. de Longueville, son mari, tout ce qu'il crut le plus nuire à cette dame, après lui avoir même conseillé de la faire enfermer dans une de ses maisons.

M. de Longueville, qui en savait déjà assez, n'eut pas de peine à croire tout ce que son beau-frère lui voulut persuader de sa femme ; mais il n'en fut que cela, et il en demeura là tout court. Outre que naturellement il n'était pas sensible, il était incapable d'une violence. Mais ce qui paraîtra tout-à-fait bizarre, c'est que M. le Prince qui venait de témoigner tant de ressentiment contre madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avait pour mademoiselle du Vigean, devint en fort peu de temps, après une maladie qu'il eut depuis la bataille de Nortlingue, aussi indifférent pour ce qu'il avait tant aimé, que s'il n'en avait jamais ouï parler.

Cependant, quoiqu'il ne fût plus du tout question de mademoiselle du Vigean, le frère et la sœur n'en furent pas mieux ensemble. M. le Prince demeura avec bien du mépris pour madame de Longueville, et madame de Longueville avec bien de l'aversion pour lui. Mais comme elle avait pris goût à cette recherche générale, et à la grande considération qu'il lui avait procurée, elle voulût suppléer par ses intrigues à ce qu'elle ne pouvait plus conserver par son frère, et cela lui fut d'autant plus aisé, que ceux dont elle se servait pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour pour parvenir aussi à leurs fins, n'oublièrent rien pour lui mettre dans la tête combien il était grand et beau à une femme de se voir dans les grandes affaires, et combien cela la ferait distinguer et considérer, outre le plaisir qu'elle concevait encore d'être dans un parti opposé à celui de son frère. Car, quoiqu'il y eut quelque apparence qu'il voulût entrer dans celui qu'elle avait pris, elle le connaissait trop bien pour l'en croire, sachant d'ailleurs combien il haïssait tous les partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, et qui était aussi celle qui la touchait le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands partis,

elle crut qu'elle passerait pour en avoir beaucoup plus d'esprit : qualité qui faisait sa passion dominante, et l'objet de ses désirs les plus pressans et les plus chers. En un mot, tout ce qu'elle croyait le plus propre à établir son mérite personnel prévalait toujours en elle sur toute autre considération.

C'est aussi ce qui faisait que les grandes choses dépendaient presque toujours chez elle des petites ; et qui aurait voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y serait assurément trompé, puisqu'elle sacrifiait ordinairement à sa gloire et sa fortune et son repos. Mais comme elle mettait presque toujours cette gloire où elle n'était point, il ne lui en restait presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle était.

Ce fut la Rochefoucault qui insinua à cette princesse tant de sentimens si creux et si faux. Comme il avait un pouvoir fort grand sur elle, et que d'ailleurs il ne pensait guère qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit, que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen.

Pour M. de Longueville, quoiqu'il eût dû être mal content de n'avoir point eu de part au secret des négociations qui s'étaient faites à Muns-

ter entre les plénipotentiaires pour la France, où il avait été aussi en qualité de plénipotentiaire lui-même, cela ne l'avait pourtant point fâché. Ce ne fut donc pas ce qui l'obligea à se déclarer contre la cour; mais le cardinal, qui ne le connaissait point assez, pour ne pas craindre qu'il n'eût là-dessus tous les sentimens qu'il devait avoir, et que pour se venger de lui, il ne publiât qu'il avait empêché la paix, trouva, sans y penser, en voulant l'apaiser sur ce qu'il ne sentait point, le secret de le fâcher véritablement.

Il savait qu'il désirait sur toutes choses le gouvernement du Havre, qui était la seule place importante qu'il n'eût point en Normandie, et qui pouvait le rendre maître absolu de toute cette province. Il lui fit donc espérer cette place par le nommé Priolo, mais sans avoir pourtant aucun dessein de la lui donner, ne pensant à autre chose qu'à en faire durer davantage la négociation par cette espérance, de laquelle il ne voulait simplement que l'amuser et l'éblouir. Et comme la chose touchait trop vivement M. de Longueville pour la pouvoir négliger, il la pressa tant, que Priolo le vint assurer de la part du cardinal qu'il la lui donnerait; mais enfin son impatience força le cardinal

à se découvrir entièrement, et à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avait jamais promise.

Le ministre ne passait pas pour avoir une fort grande délicatesse sur l'exécution de ses promesses, et Priolo était un fort grand menteur. Ainsi on n'a jamais pu savoir au vrai lequel des deux avait menti ; mais ce qu'on a cru de plus vraisemblable sur cela, c'est que le cardinal en avait peut-être moins promis que Priolo n'en avait avancé, et plus fait espérer que n'en avoua ce ministre.

M. de Longueville dans cette occasion ajouta cependant plus de foi à son secrétaire qu'au cardinal : ce qui causa une si grande animosité entre eux, qu'étant devenue publique, mille gens contribuèrent encore à l'augmenter, aussi-bien qu'à rendre ce ministre plus odieux, et cela d'autant plus facilement qu'il était devenu dans ce temps-là le mépris et la haine de presque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de M. de Longueville contre le cardinal, madame de Longueville revint de Normandie, et comme elle était grosse, elle emprunta Noisi, qui était à M. l'archevêque de Paris (1), afin de

(1) Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, mort en 1654.

pouvoir faire sa cour plus commodément. M. de Longueville la venait voir très-souvent. Le coadjuteur, sous prétexte de faire les honneurs de la maison de son oncle, y allait aussi fort souvent pour négocier; il fit tant de propositions, et marqua tant d'empressement à M. de Longueville, qu'il lui fit promettre de servir la France et le parlement. Mais ce prince ne prétendit jamais que ce fût ailleurs que dans le conseil du roi, où il était entré depuis la régence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de guerre. Aussi ne voulait-il point venir à Paris au blocus, parce qu'il ne croyait point s'y être engagé; et il n'y fût point venu du tout, si on ne l'eût entraîné. Ainsi, comme il n'avait point de dessein d'y demeurer, et que d'ailleurs il n'y voyait point de poste qui lui fût convenable, il ne tarda guère à s'en retourner en Normandie, où le duc de Retz (1) le suivit, lequel, selon Saint-Evremont (2), n'y fit rien autre chose que la charge de duc et pair.

Sitôt que M. de Longueville fut arrivé en

(1) Pierre de Gondi, duc de Retz, mort en 1676.

(2) Charles Marquetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremont, mort en Angleterre en 1703.

Normandie, toute la province se déclara pour lui, et dans le même instant l'on renvoya le comte d'Harcourt (1), que la cour y avait envoyé pour y commander.

Mais, pour dire ici quelque chose du caractère de M. de Longueville, après avoir parlé si long-temps des motifs qui le faisaient agir, ce prince était entré dans bien des affaires par le même esprit qu'il était entré dans celle-ci, c'est-à-dire, toujours sans en avoir le dessein. Naturellement il n'aimait point à contredire; il le faisait encore moins pour une chose éloignée, et dont l'exécution lui paraissait ou douteuse ou sans apparence : ainsi lorsqu'elle se tournait autrement qu'il ne l'avait conçue, il se trouvait presque toujours engagé et contre son attente et contre sa volonté.

Quant au coadjuteur, quoiqu'il parût et si empressé et si zélé pour grossir le parti du parlement, et quoiqu'il en fût entêté, il n'avait jamais eu aucun sujet de se plaindre de la cour : au contraire, il devait à la reine sa coadjutorerie de Paris. Mais il avait une ambition sans bornes, et, à quelque prix que ce fût, il voulait être cardinal, comme l'avaient été deux évêques

(1) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, mort en 1666.

de Paris de son nom (1). Un homme de bon sens, d'un cœur droit et d'une conduite régulière, aurait dû croire que la voie la plus sûre, la plus courte, la plus honnête, et la plus juste pour parvenir à ses desseins auprès du prince, était sa fidélité ; il en aurait fait ses principaux moyens ; il n'aurait cherché à établir sa grandeur et sa gloire que dans ses devoirs seuls ; et enfin ses devoirs et sa fidélité pour son prince lui auraient tenu lieu de toutes choses. Mais comme le coadjuteur ne pouvait trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes, et satisfaire toute l'étendue de son imagination, il crut au contraire qu'il trouverait beaucoup mieux son compte dans les partis et dans les troubles. Outre qu'ils flattaient bien davantage son inclination, il en avait tant pour toutes les choses extraordinaires, qu'il en aurait préféré une de cette nature qui aurait été médiocre ou mauvaise, à une qui aurait été bonne et solide, s'il n'avait pu y parvenir que par des voies ordinaires. Son esprit, quoique pénétrant et d'une éten-

(1) Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris, mort en 1616; et Henri de Gondi, dit le cardinal de Retz, évêque de Paris, mort en 1622.

due assez vaste, était cependant sujet à de si grands travers, qu'il se piquait généralement de tout ce qui ne lui pouvait convenir, jusqu'à se piquer de galanterie, quoique assez mal fait, et de valeur, quoiqu'il fût prêtre.

Il avait encore bien d'autres faiblesses qui furent la cause de tous les malheurs qu'il attira à la France. Mais on aurait assez de peine sans doute à s'imaginer ce qui a commencé à lui remplir l'esprit de toutes les chimères dont il était plein, et à concevoir qu'un homme de son caractère et de ses lumières ait pu se trouver susceptible d'une raison aussi creuse que celle qui a donné lieu à tous ses mouvemens et si vifs et si impétueux pour la fronde et pour le parlement.

Étant en Italie, le livre de la conjuration de Louis de Fiesque (1) lui tomba malheureusement entre les mains ; et comme la lecture des romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce livre tourna si fort la tête de ce coadjuteur, qu'il osa même entreprendre de justifier dans

(1) Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, auteur de la conjuration de Gênes, et qui se noya dans la mer le 1er janvier 1557, au commencement de l'action.

ce nouveau Catilina (1), ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné. Et il ne faut que lire le livre, qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la conjuration, pour voir combien il était charmé et des révoltés et des révoltes; puisqu'il paraît ne l'avoir traduit et commenté que pour justifier la conduite et le dessein du comte de Lavagne. Il se faisait même plus d'honneur et plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnait quelquefois, qu'il ne s'en promettait du chapeau de cardinal, que son ambition lui faisait désirer à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisait espérer avec tant de confiance.

De la lecture du livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les bourgeois de Paris, que depuis cela il avait toujours ménagé le peuple de cette grande ville avec une attention extrême; persuadé sans doute que l'archevêché de Paris n'était propre à rien de si bon, qu'à faire des intrigues considérables, qu'à fomenter des séditions, et qu'à exciter des révoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de rapporter

(1) Catilina, chef d'une conspiration contre la ville de

ici qu'aux premières barricades du parlement, il fut si transporté de joïe de trouver un moyen de pouvoir entrer dans les intrigues, qu'il sortit en rochet et en camail, pour faire croire en donnant des bénédictions qu'il voulait faire cesser la rumeur. Après quoi il vint avec empressement donner ses avis au cardinal sur ce qui se passait, lequel n'en fit pas grand cas, sachant peut-être bien qu'il y avait contribué; car, après qu'il fut parti, lui et la reine ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette manière froide et méprisante avec laquelle le cardinal reçut les offres du coadjuteur, que celui-ci fit son prétexte pour se mettre dans le parti de la fronde.

Les ducs de Brissac (1), de Luynes (2), de Noirmoutier (3) et de Vitri (4), entrèrent aussi tous quatre dans le même parti, et y furent faits lieutenans-généraux sous le commandement des ducs d'Elbeuf et de Beaufort, et

---

Rome sous les consuls. Il fut tué par Petreus, lieutenant d'Antoine, l'an de Rome 692.

(1) Louis de Cossé, duc de Brissac, mort en 1661.

(2) Louis-Charles-d'Albret, duc de Luynes.

(3) Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutier, mort en 1666.

(4) François-Marie de l'Hospital, duc de Vitri.

du maréchal de la Mothe, au-dessus desquels M. le prince de Conti était encore en qualité de généralissime, comme je l'ai déjà dit dans un autre endroit.

Le duc de Brissac entra dans ce parti à cause de l'alliance qui était entre le coadjuteur et lui ;

Le duc de Luynes, par une dévotion de jansénisme assez mal entendue ;

Noirmoutier, par la seule haine qu'il avait pour M. le Prince, à cause de quelque chose qui s'était passé à la bataille de Lens, dont il n'a jamais perdu le souvenir ;

Et Vitri, par le mécontentement de ce qu'on lui avait refusé le brevet de son père.

Je ne veux pas encore oublier ici que Laigues (1) entra dans le parti du parlement comme ami du coadjuteur, aussi-bien que par la haine qu'il portait à M. le Prince qui lui avait donné quelque chagrin au jeu. Avant cela Laigues était un homme peu connu et peu considéré.

La Boulaye (2), qui était entré dans ce parti

(1) Le marquis de Laigues. On a dit de son temps qu'il avait épousé en secret la duchesse de Chevreuse, mère du duc de Luynes.

(2) Maximilien Echalat, marquis de la Boulaye.

avant lui, et qui était encore moins dans le monde, y entra à cause du mécontentement qu'il eut de n'avoir pu obtenir la survivance de la charge de colonel des cent-suisses, que le duc de Bouillon la Marck (1) son beau-frère avait possédée.

Le prince de Tarente (2) prit encore le même parti, à la persuasion de madame de la Trémouille (3) sa mère, qui l'en sollicita fort, parce qu'elle aimait les procès et qu'elle en avait beaucoup.

Le comte de Maure, qui avait toujours passé pour un fort honnête homme, s'avisa par malheur pour lui de se faire frondeur, car il en acquit un si grand ridicule qu'il n'en est jamais revenu.

Tancrède (4) voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avait de se plaindre du parlement, qui lui avait fait perdre

(1) Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, mort en 1652.

(2) Henri-Charles de la Trémouille, prince de Tarente, mort en 1672.

(3) Marie de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France.

(4) .... Tancrède, prétendu fils de Henri II, duc de Rohan, que le parlement déclara supposé par arrêt l'an 1646.

son procès contre Chabot; mais comme il était mineur, l'espérance de revenir contre son arrêt l'avait obligé à prendre leur parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles et pour le parlement et pour lui : elle acheva d'assurer à son beau-frère toute cette grosse succession de la maison de Rohan.

Lorsque Tancrède mourut, on fit quelques vers sur sa mort au service du parlement; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

Il a tout fait pour la justice,
Et la justice rien pour lui!

Mata se vint ranger du côté du parlement, mais il n'y fit pas une figure fort considérable. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en ait fait d'autre que celle de général des postes qu'avait Nouveau, son beau-frère.

Fosseuse, Dallui, Sévigni, et plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au parlement presque en même temps que Mata; mais ils y firent si peu de chose, que je n'ai rien à en dire.

M. d'Elbeuf avait fait son traité avec le parlement par le nommé Deslandes-Payen, qui l'avait assuré de la part de tous ces messieurs qu'il aurait le principal commandement. Ce

Deslandes était conseiller, et avait connu M. d'Elbeuf en Flandre, où ils avaient été tous deux en exil.

Ce conseiller avait de très-grandes obligations à M. d'Elbeuf, qui lui avait fait gagner un procès, dans lequel il s'agissait d'un bénéfice considérable. Ce fut aussi par le moyen de ce Deslandes, qui avait un grand crédit au parlement, parce qu'il n'y avait que lui qui entendît la guerre, que ce prince fut reçu d'abord comme général. Il est vrai encore que pendant l'espace de deux jours seulement il fut le maître de Paris, les délices du peuple et l'espérance du parlement; mais sitôt que M. le prince de Conti et madame de Longueville furent arrivés, cette grande considération qu'on avait eue pour lui s'évanouit, et cessa si bien que depuis cela on ne savait plus qu'il y fût, que par les chansons burlesques qu'on fit contre lui : ce qui fut cause que la fronde se détermina à y faire venir M. le prince de Conti et madame de Longueville; car ceux qui négociaient avec lui pour Paris, n'avaient pas dessein de les faire venir qu'on n'eût vu auparavant comme les choses tourneraient. Mais comme ils virent que le duc d'Elbeuf, qui s'offrit dans ce temps-là au parlement, y était si puissant, ils crurent

bien qu'il n'y avait plus de temps à perdre, et que cela pourrait traverser leurs desseins. Les assiégeans et les assiégés se trouvaient également trompés dans leurs mesures ; car, comme tout le monde a des procès ou craint d'en avoir, il y eut peu de gens qui n'en prissent quelques-uns avec le parlement, ou tout au moins qui ne frondassent avec lui le ministre et le ministère, et qui n'applaudissent à ce qu'ils paraissaient faire pour le peuple. Mais comme les paroles ne coûtent rien, sitôt que la guerre fut déclarée, tel qui leur avait fait de grandes protestations, se trouvant plus engagé à la cour qu'à eux, favorisait lui-même le blocus ; et ceux qui y venaient servir se rendaient et se trouvaient à la fin leurs maîtres. Ce qui dégoûta si fort de la guerre messieurs du parlement, que, sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étaient joints à eux, ils délibérèrent de penser à quelque accommodement avec la cour, et cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre cent mille hommes qu'ils s'étaient flattés de lever à Paris étant tous gens de métier, et aucun ne voulant quitter sa maison qu'on ne lui donnât de l'argent, dont on n'avait guère, ils se trouvèrent presque réduits à rien. Ainsi on leva peu de monde, et

encore de si mauvaises troupes, qu'elles prenaient toutes la fuite à la première occasion. Du côté de la cour on n'était pas moins trompé : les troupes dont on avait formé le blocus de Paris pour affamer la ville, ne servirent qu'à la nourrir. Les vivres y étaient devenus si chers par la difficulté qu'il y avait d'y en faire venir, que les officiers qui en faisaient entrer par charrois y trouvèrent un profit très-considérable, et tout le monde par ce même intérêt y en apportait.

Cependant, quoique chaque général y en fît entrer tous les jours qu'il était de commandement, le peuple ne voulut point croire que d'autres en fissent entrer que M. de Beaufort et M. de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face si différente de ce qu'il avait été, qu'on aurait eu peine à s'imaginer que les mêmes gens eussent pu devenir en si peu de temps si différens d'eux-mêmes. On ne s'y entretenait plus que de la guerre, du prix de la farine, et de l'édit de 1617, qui excluait du gouvernement tous les étrangers ; on n'y parlait plus que d'affaires d'état, de quelque âge et de quelque sexe que l'on fût : plus on avait d'ignorance, plus on décidait hardiment. Mais dans ce caprice général où l'on était de ne

parler que de choses sérieuses, importantes et solides, on y avait pourtant si peu de solidité dans l'exécution, que presque personne ne s'avisa de traiter de chose importante la témérité qu'il y avait d'oser soutenir la guerre contre l'autorité royale.

Ce qui fit dire à M. le Prince que cette guerre ne pouvait être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passait les jours entiers à se moquer les uns des autres.

Dans le parlement on n'y traitait point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorsqu'on y proposait un avis pour la cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raisons que celles qu'on proposait, on n'y répondait jamais que par de longues huées semblables à peu près à celles que font les laquais à la porte du cours ou de la comédie; et c'était là proprement ce que l'on appelait *fronder*.

Ce mot a eu cependant encore une autre origine, qui était celle de la guerre que la canaille s'entre-faisait à coups de pierres, dans les faubourgs et dans les fossés de Paris, avec des frondes, à laquelle on comparait celle de Paris, qui se faisait par des bourgeois qui n'en connaissaient point d'autres; et l'on commença

à mettre le mot de fronde en usage, après que Bachaumont, en faisant comme les autres de ces huées ordinaires, eut dit qu'il allait fronder l'avis de son père, qui était le président le Coigneux, père du dernier mort.

On avait mené le roi à Saint-Germain le 6 janvier de cette année 1649, lorsqu'on y sut que M. le prince de Conti et madame de Longueville étaient arrivés à Paris le 10, et que M. le Prince, soupçonné d'y avoir fait venir son frère, était à un de ses quartiers, qui n'était éloigné que d'un quart de lieue de la ville. Cela fit croire qu'il s'y allait jeter lui-même; ce qui mit la reine et M. le cardinal dans une appréhension mortelle; mais cette crainte fut bientôt dissipée par son retour.

M. le Prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvait avoir eu de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvemens de la colère où il était de voir qu'on s'opposait à la réduction de Paris qu'il avait entreprise, dit des choses si terribles de son frère et de sa sœur, qu'il ne fallait être guère éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joué entre eux. Il devint si furieux d'abord, que personne ne pouvait l'aborder, et puis tout d'un coup il revint chez la reine avec un certain air libre, comme s'il

n'avait jamais été fâché, et tenant par la main un petit bossu qu'il lui menait paré d'un casque doré : *Voilà*, lui dit-il, madame, en faisant de grands éclats de rire, *le généralissime de Paris*. Il est vrai que le prince de Conti ne répondit pas à l'espérance qu'on avait conçue de son esprit. Madame sa sœur elle-même, qui l'obsédait et qui le gouvernait en ce temps-là, était bien aise qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marsillac, qui la gouvernait absolument et qui ne voulait pas que d'autres eussent le moindre crédit auprès d'elle, ni même qu'ils parussent y en avoir, l'éloigna fort du coadjuteur, qui n'aurait pas été fâché de la gouverner aussi, et qui l'était beaucoup que cela ne fût pas.

Cet éloignement de madame de Longueville fit insensiblement deux partis dans la ville.

On s'y était toujours defié d'elle, à cause de M. le Prince ; d'ailleurs on n'y avait pas une fort grande opinion de sa bonne foi, et encore une plus mauvaise de Marsillac qui la gouvernait ; et on savait même qu'elle ne pouvait être fâchée qu'on doutât de sa sincérité, parce qu'elle s'imaginait qu'on l'en croyait plus fine et plus habile, jusque-là que la crainte qu'on ne la crût capable de se plaire avec les esprits

vulgaires, ou qui n'étaient pas dans une grande réputation, faisait qu'elle n'osait presque paraître honnête avec personne.

Le coadjuteur, de son côté, outre qu'il était fort caressant avec tout le monde, se piquait d'une probité à l'épreuve et au-dessus de toutes sortes d'intérêts. En effet, il n'en avait pas de médiocres; il ne trompait jamais que dans les occasions qui lui pouvaient être d'une grande utilité, et comme il avait assez d'esprit pour connaître qu'il n'y en pouvait avoir aucune pour lui dans la conjoncture présente, il n'eut pas de peine à réussir par-là dans le dessein qu'il avait de s'attirer tout le crédit.

M. de Beaufort, uni avec le coadjuteur, eut la même politique; il avait pourtant plus de probité que lui; car, où il avait une fois connu à quoi l'honneur l'avait engagé, pour rien au monde il n'y aurait voulu manquer; mais comme ses connaissances étaient fort bornées, il avait le malheur de connaître rarement ses devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela si toutes ces conduites si opposées produisirent l'effet qu'elles devaient avoir du côté de ces deux hommes.

Sur la fin du blocus de Paris, le coadjuteur ôtait tout le crédit à M. le prince de Conti et à

madame de Longueville, comme ceux-ci l'avaient ôté auparavant à M. d'Elbeuf; mais par malheur pour lui il s'avisa de prêcher publiquement pour son parti contre celui du cardinal Mazarin et contre la personne de ce ministre, dans la créance que le peuple en serait encore plus animé contre lui, parce qu'il avait ouï dire que cela avait beaucoup contribué autrefois à soutenir la ligue, sans penser que la guerre de la ligue était une guerre de religion toute différente de celle-ci; aussi cela fit-il un effet tout contraire. On eut tant d'horreur qu'on osât en chaire louer une faction, dans un état, faite par des sujets contre leur prince légitime, et y prêcher la division comme une chose juste et raisonnable, que s'en étant aperçu lui-même, il feignit de se trouver mal, afin de finir plus tôt. D'un autre côté la défiance que l'on avait de madame de Longueville était si grande, qu'on crut qu'elle s'était enfuie de Paris, et que c'était le Feron, alors prevôt des marchands, de qui l'on se défiait aussi-bien que d'elle, qui l'avait fait sortir; ce qui obligea même le Feron de se cacher dans un cloître, et madame de Longueville de se faire voir, quoiqu'il n'y eût pas long-temps qu'elle fût accouchée.

Tout cela, joint au chagrin qu'avait le parlement de voir employer mal à propos son argent dans le luxe et dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avait destiné, lui donna d'abord quelque envie de faire la paix; mais les malintentionnés et les frondeurs les plus entêtés, qui ne voulaient point qu'on traitât, firent changer cette pensée; et voyant que leur puissance ne répondait pas aux espérances qu'on en avait conçues, ils se trouvèrent forcés d'avoir recours aux ennemis de l'état et d'envoyer chercher du secours chez les Espagnols, à qui Noirmoutier et Laigues, amis intimes du coadjuteur, en allèrent demander; et ce fut dans ce voyage que se fit la connaissance de Laigues avec madame de Chevreuse (1).

La cour sur cette nouvelle, et d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guienne et Reims, s'étaient déclarés pour Paris, la Provence sous le commandement du comte de Carce (2), qui avait un fort grand

(1) Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

(2) Le comte de Carce, de la maison de Gordes, lieutenant de roi en Provence.

crédit dans cette province, et le parlement de Guienne sous le commandement de Sauvebeuf (1) et de Lusignan, la cour, dis-je, informée de tous ces mouvemens contre elle, commença à faire des propositions et des offres aux particuliers, pour les détacher des intérêts du parlement. Marsillac, par son intérêt seul, fit voir à madame de Longueville que l'extrême défiance qu'on avait d'elle faisant diminuer son crédit tous les jours, elle en aurait encore moins à l'avenir; et comme elle se servait moins de son esprit que de celui des autres, il lui persuada facilement d'entendre aux offres et aux propositions de la cour.

L'on ne fut pas long-temps à s'apercevoir de cette négociation: ce qui fit que chacun voulut traiter séparément. Ceux même qui y étaient les plus engagés étaient fâchés que les autres s'engageassent à faire comme eux; ils voulaient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On leur proposa donc publiquement du côté de la cour une conférence à Ruel, qu'on jugea bien devoir réussir, parce que beaucoup de gens étaient déjà d'accord, et on ne faisait

(1) .... Sauvebeuf. C'était un brave du temps du fameux comte de Bouteville, père du maréchal de Luxembourg.

même cette proposition que pour la forme. Le duc et le coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun traité : ce qui leur donna beaucoup de réputation, et les fit demeurer à la tête d'un gros parti, duquel ils furent pendant plusieurs années comme les maîtres.

Madame de Longueville manda à son mari que tout le monde traitait ; qu'il y devait penser aussi ; et puis elle se plaignit de ce qu'il l'avait fait avant elle.

Par le traité qu'on fit, on donna au prince de Conti Damvilliers, où Marsillac devait commander sous lui, et dont il devait même avoir les appointemens : car, en ce temps-là, les personnes du rang de M. le prince de Conti les laissaient toujours toucher à leurs lieutenans dans leurs gouvernemens.

Sitôt que Marsillac, qui ne se hâtait et ne pressait tant madame de Longueville que pour en avoir plus tôt ce qu'on lui avait promis du côté de la cour, en eut obtenu ce qu'il prétendait, il ne pensa plus guère aux intérêts des autres. Il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchait, et son compte lui tenait d'ordinaire toujours lieu de tout. Il fit même trouver bon à madame de Longueville qu'on n'eût point pensé à elle, quoique le prince de Conti et elle n'eus-

sent pressé cette paix de leur côté, que dans l'espérance de faire leurs conditions meilleures, et dans la crainte de n'en être plus les maîtres, s'ils tardaient trop, parce qu'ils s'apercevaient bien que leur crédit diminuait tous les jours de plus en plus.

A l'égard de M. de Longueville, à la réserve seulement de la survivance de ses gouvernemens qu'on lui accorda pour ses enfans, et qu'on ne refusait à personne en ce temps-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-temps à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont-de-l'Arche, que la cour ne voulait point aussi lui donner, parce que n'ayant que trop connu et senti le grand crédit qu'il avait en Normandie, elle n'avait garde de l'augmenter en lui donnant cette place. Mais M. le Prince, voyant cette difficulté, assura M. de Longueville qu'il la leverait, et qu'il aurait ce qu'il désirait; que même en faveur de la paix il voulait bien lui en donner sa parole et s'en faire fort, sans se mettre beaucoup en peine s'il pourrait la lui tenir: car il ne se faisait pas une affaire de manquer à ce qu'il promettait.

Le coadjuteur fit humainement tout ce qu'il put pour s'opposer à cette paix, quoique M. le

prince de Conti témoignât la désirer avec tant de passion.

M. de Beaufort de son côté, qui n'en faisait pas moins que le coadjuteur, et qui cherchait tous les moyens imaginables de l'empêcher, crut en avoir trouvé un infaillible qu'il proposa à M. de Bellièvre, en lui demandant, par manière d'avis, si, en donnant un soufflet à M. d'Elbeuf, il ne changerait point la face des affaires: à quoi M. de Bellièvre répondit d'un sang-froid plus digne de sa gravité que de la question, qu'il ne croyait pas que cela pût changer autre chose que la face de M. d'Elbeuf. Cela réjouit et fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette conversation, et ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faisait les uns des autres, et surtout de M. de Beaufort.

Ainsi finit la première guerre de Paris, où l'on déchira d'une manière épouvantable M. le prince de Conti et madame de Longueville; ce qui leur donna une si cruelle aversion pour la fronde et pour le parlement, qu'ils l'ont toujours conservée depuis; et il arriva même parmi les frondeurs qu'on fit plus d'une fois à M. de Marsillac de ces sortes de menaces qui ne se font guère à des gens de sa qualité.

Après que la plupart du parti fut d'accord

que, pour la bienséance et pour contenter le peuple, on demanderait que le cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se voulait charger de cette commission, ce qui n'était pourtant qu'une pure comédie pour leurrer le peuple, le comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisait de bonne foi; mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix, tout le monde fit réflexion que, pendant la guerre, on en avait assez fait pour fâcher le cardinal, mais qu'on n'en avait point fait assez pour se mettre à couvert de son ressentiment! et c'est par cette réflexion qu'on blâma si fort messieurs du parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent, et de ne l'avoir pas faite ou plus tôt ou plus tard. Car il est certain que s'ils avaient pris le temps qu'ils avaient tant de postes considérables auprès de Paris, ces postes là leur auraient fait faire plus avantageuse: ou ils devaient du moins attendre encore quelque temps, puisque Paris ne pouvait plus être affamé; que plusieurs provinces étaient sur le point de se joindre à celles qui s'étaient déclarées pour eux; et qu'enfin la saison forçant la cour à retirer ses troupes pour les renvoyer sur la frontière

contre les Espagnols, elle se serait trouvée dans la nécessité de traiter avec eux aux conditions qu'ils auraient voulues : au lieu que pour avoir si mal pris leur temps il en arriva tout autrement. De cette paix, dont aucun des partis, ni de tous les gens qui y entrèrent ne furent contens, on peut encore faire cette réflexion, qui est que si rien ne flatte et ne séduit tant que les commencemens de ces sortes d'intrigues où l'on entre, rien aussi n'en désabuse tant que leurs fins, par l'expérience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y était proposé en y entrant. La paix du parlement ainsi faite et conclue, madame de Longueville alla à la cour, persuadée qu'ayant été la seule cause de la paix, elle y serait parfaitement bien reçue ; mais elle trouva au contraire qu'on ne s'y souvint que de la guerre qu'elle avait suscitée et entretenue.

La reine la reçut donc assez froidement, et le cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut de lui avoir été toujours plus favorable que tous les autres, qui avaient été comme elle opposés à son parti, croyant bien qu'il la décréditerait dans le sien en lui parlant ainsi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

M. le Prince ne vint ni la voir, ni la présenter, comme on pensait qu'il l'avait promis, s'excusant sur ce qu'il était malade; ce qui fit croire à madame de Longueville que c'était une mauvaise excuse. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche et les joues si enflées, qu'on vit bien que ses raisons n'étaient que trop bonnes.

M. le Prince, depuis la guerre de Paris, voyant que madame de Longueville gouvernait M. le prince de Conti, qu'elle avait du crédit auprès de M. son mari, et qu'elle était comme à la tête d'un gros parti, jugea qu'elle lui pourrait être utile, et avec la même facilité se porta à un accommodement avec cette princesse, pour qui il parut toujours depuis avoir bien de la considération. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, et ils n'agirent plus tous deux que de concert.

M. le Prince était charmé de la haine qu'on avait pour lui à Paris, et de ce qu'il avait fait accroire à des bourgeois de la ville, qui étaient venus à Saint-Germain, qu'il ne se nourrissait que d'oreilles de bourgeois de Paris. Il se piquait de craindre si peu Paris, qu'il y voulait aller seul avant la cour.

Cette haine dont il s'était tant moqué ne lais-

sait pas que de l'embarrasser; il trouva l'invention, pour y être en sûreté, de faire courir sourdement le bruit qu'il était mal avec le cardinal, et avant que d'y aller, de proposer des conférences avec M. de Beaufort et le coadjuteur : sur quoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, et il les vit tous deux, comme il avait été proposé; mais sitôt qu'il fut parti, il ne fut plus question de son accommodement, ni de sa brouillerie avec le cardinal.

Le parlement, que ce prince avait voulu perdre, et qui s'était déclaré si hautement son ennemi, eut la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé; ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étaient pas tous de cette opinion; mais comme c'était à la pluralité des voix que cela se décidait, il fallut bien que le moindre nombre cédât au plus grand.

Un peu après, madame de Chevreuse revint en France, avec autant de diligence que de secret, et sans la participation de la cour. Sitôt qu'elle fut arrivée, le cardinal s'imaginant qu'elle pouvait lui être utile dans la conjoncture des affaires présentes, lui manda que la reine voulait bien qu'elle vînt à la cour, où elle

fut parfaitement bien reçue, et où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avait quatorze ou quinze ans qu'elle n'avait été en France, hors deux ou trois mois seulement au commencement de la régence, ce qui était cause qu'elle n'y avait plus d'habitude; mais elle avait tant d'art et de savoir-faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long-temps sans y être dans une très-grande considération, et sans y avoir un très-grand nombre d'amis importans, qui avaient tous une confiance entière à elle.

M. le Prince crut qu'il y allait de sa gloire de ramener le roi et la reine à Paris, et M. le cardinal crut aussi qu'il était de l'intérêt de la régence d'y revenir; mais il était resté une certaine cabale de frondeurs, qui se trouvait dans un crédit absolu parmi le peuple et la fronde : ainsi il était difficile de pouvoir être en sûreté, sans négocier avec cette cabale.

M. Servien vint donc à Paris auparavant, et il s'adressa d'abord à M. de Beaufort, persuadé, à la peinture qu'on lui en avait faite, que ce n'était pas une affaire de le réduire à ce qu'il voudrait. Cependant, contre son attente, il ne laissa pas de résister quelque temps; mais enfin il se rendit et consentit à tout ce qu'on voulait

de lui, qui était seulement qu'il ne ferait plus rien contre le cardinal, et qu'il ne s'opposerait plus à rien de tout ce que la cour témoignerait désirer, sans qu'on lui promît autre chose pour une si grande docilité, sinon que le roi et la reine le recevraient fort bien : ce qui fit dire en ce temps-là que le coadjuteur, qui gouvernait M. de Beaufort comme l'on gouverne une pendule, ne l'avait monté que pour deux heures, parce qu'il n'avait pas résisté davantage.

Quant au coadjuteur, il ne voulut rien écouter ; mais voyant qu'il lui serait presque impossible d'empêcher le retour de la cour à Paris, il se contenta de laisser croire qu'il n'y mettrait aucun obstacle. Le roi et la reine revinrent donc à Paris le 18 du mois d'août 1649. Après la paix de Paris, il fallait songer à celle des provinces. Celle de Rouen avait été faite en même temps que celle de Paris ; et M. de Longueville avait obtenu qu'on ôterait le semestre de ce parlement qui avait été établi depuis peu d'années.

M. le cardinal voulait qu'en Provence le parlement traitât à de meilleures conditions que le gouverneur, quoique celui-ci eût été pour la cour. Sa raison était de vouloir lui donner des dégoûts assez grands, pour le forcer à lui rendre

ce gouvernement, qui était sur le chemin d'Italie; et il voulait faire plaisir au parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il serait leur gouverneur; mais M. le Prince, qui voulait favoriser le comte d'Alais (1) son cousin germain, força le cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il voulait.

En Guienne, l'affaire se passa tout d'une autre sorte. M. le cardinal voulut favoriser M. le duc d'Épernon (2), qui en était le gouverneur, et il le faisait dans la vue qu'une de ses nièces épouserait M. de Candale (3); mais M. le Prince fit encore une fois échouer par force les desseins du cardinal Mazarin, et l'on favorisa le parlement au préjudice du gouverneur.

Le cardinal, outré de ce que M. le Prince le maîtrisait et le contrariait partout, ne lui voulait guère moins de mal que ceux à qui ce prince faisait la guerre, et qu'à ceux qui la faisaient à ce ministre.

Un peu après la paix de Paris, M. de Ven-

(1) D'Angoulême, comte d'Alais, gouverneur de Provence.

(2) Bernard de Nogaret, duc d'Épernon.

(3) Louis-Charles Gaston de Nogaret, duc de Candale, mort en 1658.

dôme (1) proposa au cardinal Mazarin le mariage de son fils de Mercœur (2) à une de ses nièces, en lui faisant donner l'amirauté ; mais M. de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fît perdre son crédit parmi le peuple, qu'il le fit rompre sur l'heure, étant si puissant qu'on n'osait le fâcher. Mais au mois de septembre, soit que M. de Beaufort eût consenti au mariage, soit qu'on le considérât moins, à cause que le crédit des frondeurs diminuait beaucoup, on recommença à parler de ce mariage, et même il fut si avancé qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avait été amiral était le duc de Brézé (3), beau-frère de M. le Prince, qui avait demandé l'amirauté et à qui on l'avait refusée ; mais il avait tant pressé, qu'au lieu de cette charge on lui avait donné le gouvernement de Stenay, en spécifiant même que c'était pour récompense de l'amirauté. Il est vrai

(1) César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, grand-père de MM. de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665.

(2) Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, père de M. le duc de Vendôme et de M. le grand-prieur de France, mort en 1669.

(3) Urbain-Maillé, duc de Brézé, amiral et maréchal de France, mort en 1650.

que M. le Prince se voyant un pouvoir sans bornes ne laissa pas d'y prétendre, toujours persuadé qu'on n'oserait lui rien refuser de tout ce qu'il voudrait demander fortement.

Cette charge avait toujours été vacante depuis la mort du duc de Brézé; et quand M. le Prince sut qu'on allait la donner à M. de Mercœur, il devint si furieux qu'il se résolut de l'empêcher à quelque prix que ce fût; et le prétexte de la querelle qu'il fit à M. le cardinal là-dessus, fut qu'on n'avait point donné le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville, quoiqu'il ne s'en souciât guère auparavant.

M. le cardinal répondit à cette plainte qu'il ne savait pas pourquoi il lui alléguait qu'il s'y était engagé avec M. de Longueville, puisque la reine ne lui en avait jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse M. le Prince lui manda tout net qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il voulait qu'il s'en allât et qu'il quittât le royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à M. le Prince, à la réserve de M. de Vendôme et du duc d'Epernon. Le président de Bellièvre (1) vint lui offrir toute la fronde. Tous les

(1) Pompone de Bellièvre, premier président du parlement, mort en 1657.

frondeurs le virent en particulier ; l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous, pour chasser le cardinal qu'il affectait de tourner en ridicule sur toutes sortes de choses : et pour lui reprocher sa poltronnerie, il lui cria d'un ton et d'un air moqueur chez la reine, *adieu Mars*, avec mille autres choses outrageantes qu'il lui disait, et qu'il lui faisait en toutes occasions.

Le cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le royaume, et prévoyant bien qu'il était perdu s'il ne s'accommodait avec M. le Prince, commença à entrer en négociation.

Madame de Longueville, qui haïssait mortellement la fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement, et on prétend même que Marsillac en eut de l'argent. Le duc de Rohan-Chabot l'acheva, et les conditions furent que l'on donnerait le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville ; que l'on romprait le mariage de la nièce du cardinal avec M. de Mercœur ; que celle-là non plus que toutes les autres nièces ne se marierait point sans le consentement de M. le Prince ; que l'amirauté demeurerait encore vacante ; que l'on ne donnerait aucune charge, aucun gouvernement, ni aucun bénéfice considérable sans

sa participation, et qu'on ne ferait point commander d'armes à personne, qu'il n'en approuvât le choix, jusqu'aux moindres officiers. On fit deux doubles de ce traité, qui furent signés de la reine, de M. le Prince, et de M. le cardinal; dont l'un fut donné à M. le Prince, et l'autre demeura à M. le cardinal.

Dans le temps que ce traité fut prêt d'être réglé, M. le Prince, pour avoir un prétexte spécieux de rompre avec la fronde, envoya querir le président de Bellièvre, avec lequel il dit qu'il voulait être éclairci d'une chose touchant les frondeurs, savoir, qu'au cas qu'il vînt à se brouiller avec M. le duc d'Orléans, s'ils ne se déclareraient pas pour lui. Sur quoi le président repartit qu'ils étaient parens si proches, qu'il ne pouvait pas supposer que jamais ils se pussent brouiller. Mais M. le Prince persistant là-dessus à vouloir une parole décisive, Bellièvre dit qu'en ayant porté une de la part de toute la fronde, il ne pouvait décider sur ce qu'il lui demandait; qu'il allait leur en parler à tous, et revenir sur ses pas lui en rapporter la réponse.

Les frondeurs, après s'être bien consultés, connaissant d'ailleurs le penchant qu'avait M. le Prince de se raccommoder avec le cardinal sur

le moindre avantage, et se souvenant encore combien il les avait trompés de fois, toutes ces considérations leur donnèrent lieu de croire que cette proposition n'était faite que pour les mettre mal avec M. le duc d'Orléans, avec qui ils étaient fort bien. Ainsi ils résolurent de ne le point sacrifier à M. le Prince, mais seulement de lui faire une réponse la plus douce et pourtant la plus indécise qu'ils pourraient, qui fut que tous les frondeurs étaient de l'opinion de M. de Bellièvre; qu'ils ne pouvaient s'imaginer non plus que lui que deux princes d'un même sang, si proches parens, et qui malgré tout cela avaient tous deux de si bonnes intentions pour l'état; pussent jamais se voir brouillés l'un avec l'autre : que pour eux ils contribueraient toujours de leur mieux à entretenir cette intelligence si nécessaire au bien public. M. le Prince parut si mécontent de cette réponse, que sans avoir les moindres égards, ni même vouloir paraître garder les moindres mesures, il se raccommoda publiquement avec le cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvait pas s'assurer sur des gens qui lui avaient fait assez entendre qu'ils ne seraient pas pour lui contre M. le duc d'Orléans; et sans autres formalités il rompit avec eux.

Lorsque l'on vit que M. le Prince sacrifiait tout au cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eut personne, jusqu'aux moins éclairés, qui ne vît bien que ce prince était perdu. Il fut le seul qui ne s'en douta point, quoique par l'écrit fait double dont je viens de parler, et qui était demeuré secret entre lui, la reine et le cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres, sur les outrages qu'il avait faits à ce ministre.

Un peu après le raccommodement de M. le Prince avec le cardinal, la reine donna le tabouret à la comtesse de Fleix, fille de madame de Sennecey sa dame d'honneur, sur quoi M. le prince de Conti le demanda aussi pour madame de Marsillac (1), et M. le duc d'Orléans pour madame de Pons (2), depuis duchesse de Richelieu. Et comme dans ce temps-là tout faisait de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla jusqu'à faire des assemblées de noblesse pour en empêcher l'exé-

(1) André de Vivonne, dame de la Châteigneraie, princesse de Marsillac, et depuis duchesse de la Rochefoucault, morte en 1670.

(2) Anne Poussart de Fort du Vigean, sœur puînée de la belle Mlle du Vigean, et veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa ensuite le duc de Richelieu.

cution, à quoi le cardinal contribuait sous main, dans la pensée qu'elles ne pouvaient être que contre le duc d'Orléans et le prince de Conti. Mais il en arriva tout autrement ; car, dès qu'ils furent assemblés, sans se souvenir de ce qui les y avait obligés, ils se mirent à fronder contre le cardinal : ce qui fut cause qu'il prit encore un peu plus de soin de rompre ces assemblées qu'il n'en avait pris de les faire, et on ne parla plus des tabourets.

Ces assemblées finies, il parut une manière de calme dans le royaume, dont peu de gens étaient contens, et insensiblement toute l'aversion qu'on avait eue pour le cardinal se tourna contre M. le Prince et contre toute sa maison, à laquelle ils contribuaient plus que tous leurs amis ; car enfin ils trouvaient que c'était se donner un ridicule que de témoigner quelque attention à se faire aimer : aussi est-il certain que dans ce temps-là M. le Prince aimait mieux gagner des batailles que des cœurs.

Dans les choses de conséquence, ils s'attachaient à fâcher les gens, et dans la vie ordinaire ils étaient si impraticables, qu'on n'y pouvait pas tenir. Ils avaient des airs si moqueurs et disaient des choses si offensantes que personne ne les pouvait souffrir. Dans les

visites qu'on leur rendait, ils faisaient paraître un ennui si dédaigneux, et ils témoignaient si ouvertement qu'on les importunait, qu'il n'était pas malaisé de juger qu'ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour se défaire de la compagnie. De quelque qualité qu'on fût, on attendait des temps infinis dans l'antichambre de M. le Prince, et fort souvent, après avoir bien attendu, ils renvoyaient tout le monde sans que personne eût pu le voir. Quand on leur déplaisait, ils poussaient les gens à la dernière extrémité, et ils n'étaient capables d'aucune reconnaissance pour les services qu'on leur avait rendus : aussi étaient-ils également haïs de la cour, de la fronde et du peuple, et personne ne pouvait vivre avec eux. Toute la France souffrait impatiemment ces mauvais procédés et surtout leur orgueil qui était excessif.

Mais si l'aversion qu'on avait pour eux était grande, la crainte l'était encore davantage ; elle l'était même à un tel point, que, pour la pouvoir imaginer, il faudrait l'avoir vue. Tout le monde aurait bien voulu être délivré d'eux ; mais personne n'avait assez de courage pour oser y travailler.

D'ailleurs les chefs de la fronde, que la persécution ni le blocus n'avaient pu abaisser,

s'abaissèrent d'eux-mêmes, lorsqu'on les laissa en repos, tant par la présence du roi, que parce que le peuple les oubliait. Ainsi, jugeant entre eux qu'il fallait quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'avisèrent d'envoyer la Boulaye pour publier par tout Paris qu'on voulait assassiner M. de Beaufort, et puis pour faire crier aux armes dans toutes les rues; mais cela n'émut et n'anima personne, et il n'en arriva autre chose sinon un décret contre la Boulaye, qui se trouva dans l'obligation de se cacher pour éviter la prison; et voyant que cette tentative n'avait pas réussi, ils voulurent en éprouver une autre.

Joli, créature du coadjuteur, qui était syndic des rentiers de la ville, fit sa plainte au parlement qu'on avait voulu l'assassiner, qu'il était fort blessé, et qu'on ne lui en voulait que parce qu'il soutenait ceux à qui on voulait faire perdre leurs rentes. Comme on jugea qu'il ne disait pas vrai, ceux du parlement qui étaient pour la cour, firent en sorte qu'on ordonnât que quelques-uns de ces messieurs seraient députés pour visiter ses blessures; mais lorsque le député y fut arrivé, Joli dit qu'il était pansé, et il ne voulut jamais les lui faire voir : ce qui en découvrit la fausseté.

Aussitôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, et qui eut aussi de plus grandes suites. M. le Prince allant au Palais-Royal, comme il faisait tous les soirs, M. le cardinal lui dit qu'il avait eu avis que M. de Beaufort et le coadjuteur faisaient tenir des gens à la place Dauphine, pour l'assassiner lorsqu'il s'en retournerait à l'hôtel de Condé. M. Servien vint ensuite, qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point su que le cardinal le lui eût donné. Tous deux conseillèrent à M. le Prince de renvoyer son carrosse avec quelqu'un dedans, afin de savoir si l'avis était bon, et que cependant il demeurerait au Palais-Royal pour savoir ce qui en serait arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le carrosse, et on prétend que de la place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les frondeurs ont toujours soutenu qu'il se portait bien, et qu'on l'avait fait cacher. Comme on n'a jamais bien su la vérité de cette affaire, et qu'elle est toujours demeurée douteuse, je dirai seulement ici ce qui s'en est publié, sans rien décider, et je laisserai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion était alors que M. le Prince avait supposé cet assassinat pour faire

sortir de Paris les chefs de la fronde, et s'en faire chef lui-même. Ce qui faisait croire que ce n'était pas les frondeurs, c'est que six hommes à cheval avaient paru à la place Dauphine, dès les trois ou quatre heures après midi, et quand on leur demanda ce qu'ils faisaient là, ils répondirent que c'était M. de Beaufort qui les y avait envoyés. Aussi paraissait-il qu'ils se voulaient montrer; car il n'était pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer M. le Prince, qui ne s'en retournait jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté, ce qui faisait contre les frondeurs était que, bien qu'on ne crût pas M. de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature, on n'avait pas la même opinion du coadjuteur, qui ne lui disait pas tous ses desseins, et aussi de ce qu'on avait vu plusieurs mouvemens de la part des frondeurs, comme ceux de Joli et de la Boulaye: et l'on accusait même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avait peine à croire que ce fût le cardinal qui eût voulu faire assassiner M. le Prince, puisque c'était lui qui en avait donné l'avis, outre qu'il n'était point de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre,

ni pour le poison. Ce qui se disait encore là-dessus, et dont on a été le plus persuadé dans la suite, c'est que le cardinal avait voulu faire croire cet assassinat à M. le Prince, pour le rendre irréconciliable avec les frondeurs, et le perdre plus aisément, comme il le fit.

M. de Beaufort et le coadjuteur allèrent faire compliment à M. le Prince sur son prétendu assassinat, sans témoigner savoir qu'on les en accusât. Mais sitôt qu'il sut qu'ils montaient son escalier, il quitta brusquement la compagnie, et alla s'enfermer dans son cabinet; et, après les avoir fait attendre long-temps, il leur manda qu'il ne pouvait les voir : ensuite de quoi il fit publiquement des plaintes contre eux au parlement. Les frondeurs, assez embarrassés de se voir ainsi poussés, et d'ailleurs se sentant fort mal à la cour, firent entremettre des gens pour négocier avec M. le Prince; mais ils n'en reçurent que des réponses fières, qui concluaient toutes qu'il voulait absolument qu'ils sortissent de Paris.

Les frondeurs lui firent représenter qu'il n'était pas de sa grandeur de soutenir qu'ils l'eussent voulu assassiner, puisqu'ils pouvaient aisément prouver leur innocence, et que la Boulaye était bien loin du Pont-Neuf quand le coup fut tiré.

M. le Prince, avec sa hauteur ordinaire, ne répondit autre chose sinon que pareils éclaircissemens étaient inutiles, parce qu'innocens ou coupables il voulait qu'ils sortissent de Paris, et qu'il les trouvait bien plaisans de ne pas obéir quand il commandait. Il était ravi qu'on pût croire que la reine n'eût pu les obliger à sortir de Paris, quoiqu'ils fussent mal auprès d'elle, et que pour n'être pas bien avec lui, ils en sortissent.

Ils envoyèrent encore Noirmoutier et Fosseuse à madame la Princesse, de laquelle ils avaient l'honneur d'être parens, pensant que cette considération gagnerait quelque chose sur elle, et qu'ils l'en fléchiraient plutôt; mais ils n'y gagnèrent pas davantage que les autres, et du même ton elle répondit que M. de Beaufort et le coadjuteur étaient bien insolens de vouloir demeurer à Paris, lorsque son fils voulait qu'ils en sortissent. Ces messieurs lui répondirent qu'il n'y avait que le roi qui eût assez d'autorité pour chasser de Paris des gens de plein droit, et surtout des gens du caractère et de la qualité de ceux dont il était question; et qu'enfin la reine elle-même les y avait bien laissés; ce qui la mit dans une si grande colère, qu'elle dit qu'il y avait de la différence entre

son fils et le cardinal Mazarin ; et que si d'autres princes du sang avaient bien voulu négliger de se faire obéir, son fils n'était point de cette humeur.

Ils firent encore dire à M. le Prince qu'ils ne feraient aucune difficulté de lui obéir, sans qu'il y allât de leur honneur de se faire justifier auparavant ; mais ils n'eurent plus de réponse, et M. le Prince, sans aucun ménagement, poussa l'affaire au parlement contre les frondeurs.

Madame de Longueville et Marsillac étaient ravis de l'extrémité où se trouvaient les frondeurs ; mais M. de Longueville était d'un sentiment opposé, et il n'y avait rien qu'il ne fît auprès de M. le Prince pour l'empêcher de les pousser ; parce que le coadjuteur l'avait fort ménagé depuis que M. le Prince avait rompu avec eux pour se raccommoder avec la cour. Et ce qui y contribuait le plus, c'est qu'il était fort mal avec sa femme ; à quoi le coadjuteur ne s'opposa point : mais quoiqu'il la haït beaucoup, elle ne laissait pourtant pas que d'avoir assez de crédit auprès de lui.

Madame de Chevreuse, depuis son retour, avait pris de fort grandes liaisons, et fait de fort grandes habitudes avec les frondeurs ; et cela parce que naturellement les gens d'in-

trigues se cherchent : c'était par le moyen de Laigues et de Noirmoutier qu'elle avait connus en Flandre, et aussi parce que le coadjuteur était devenu amoureux de sa fille. Elle commença donc à penser sérieusement à ce qu'elle avait projeté depuis qu'elle était en France, qui était de raccommoder les frondeurs avec la cour contre M. le Prince, qu'elle voyait bien que M. le cardinal ne pouvait jamais aimer. Quoique M. le Prince fût assez puissant, il ne l'était pourtant point autant qu'on se le figurait. Il y avait assurément beaucoup d'imagination à le croire si redoutable, et beaucoup de faiblesse et d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuse, qui revenait de Flandre, n'étant point préoccupée de cette crainte et de cette créance universelle, comme ceux qui étaient demeurés dans le royaume, en jugea plus sainement : c'est aussi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui et à proposer sa prison. Après les premiers pas de cette dame, le coadjuteur vint en habit déguisé voir le cardinal Mazarin. M. le Prince, qui sut cette visite, en parla au cardinal, lequel sut lui tourner fort ridiculement et le coadjuteur et son habit de cavalier, et ses plumes blanches et ses jambes tortues ; et il ajouta encore à tout le

ridicule qu'il lui donna, que, s'il revenait une seconde fois déguisé, il l'en avertirait, afin qu'il se cachât pour le voir, et que cela le ferait rire. En trompant ainsi M. le Prince, il sut lui ôter si bien jusqu'aux moindres soupçons de la vérité, que ce prince continua toujours son procès criminel contre les frondeurs, sans aucune appréhension.

Mais ce qu'il y avait de plus embarrassant pour l'exécution de ce qu'on machinait contre M. le Prince, c'est qu'il était absolument nécessaire que M. le duc d'Orléans donnât son consentement, comme lieutenant-général de la régence, et ce duc était entièrement gouverné par l'abbé de la Rivière, qui ne paraissait pas moins dépendant de M. le Prince que s'il eût été son propre domestique, et cela par les raisons que je vais dire.

Le cardinal Mazarin ayant promis à la Rivière de le faire cardinal, quoiqu'il n'en eût aucune envie, et ne sachant comment se tirer de là, il fit ensorte que M. le Prince demandât le chapeau pour le prince de Conti. Le cardinal croyait encore que cela mettrait une grande désunion entre M. le duc d'Orléans et M. le Prince; mais cette mauvaise finesse du cardinal ne tourna que contre lui.

M. le Prince fit savoir à la Rivière que ce dessein lui avait été inspiré par le cardinal, qui le trompait; qu'il ne se souciait point du chapeau pour son frère, et qu'il le lui disputerait ou lui céderait selon que M. le duc d'Orléans en userait avec lui : et comme c'était une grande élévation pour la Rivière, il porta toujours son maître, depuis ce temps-là, à suivre aveuglément les sentimens et les intérêts de M. le Prince.

Il fallait donc, pour exécuter les résolutions qu'on avait prises contre ce prince, détruire le favori; ce qui paraissait impossible, à cause du temps qu'il y avait que sa faveur était établie, et que, depuis ce temps-là, rien ne se faisait que par ses conseils.

Madame de Chevreuse ne se rebuta pas pour tous ces obstacles, elle commença par encourager Madame (1) à parler contre cet abbé qu'elle n'aimait pas. Quelque crédit qu'eût le cardinal, il n'osait pourtant rien entreprendre là-dessus, et je ne sais même si avec toute leur industrie à tous ils auraient pu réussir, sans M. le Prince lui-même, qui, selon sa con-

(1) Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, sœur du grand-duc Charles de Lorraine, morte en 1672.

duite ordinaire, gâtait plus ses affaires que ses ennemis.

Le duc de Richelieu (1) devint amoureux de madame de Pons, quoique assez laide et assez vieille. Elle fut si bien instruite par la maison de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce duc à l'épouser. Ils l'amenèrent à Trie pour faire son mariage, et ils envoyèrent ensuite au Havre pour s'en saisir au nom de M. de Richelieu; car madame d'Aiguillon (2) tenait encore cette place entre ses mains comme tutrice de son neveu.

Cet événement fit un furieux bruit à la cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parce que l'on paraissait bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier que M. de Longueville était le maître absolu de la Normandie, qu'il allait s'en faire le souverain, et qu'il y avait long-temps qu'il avait cette pensée, quoiqu'il ne l'eût jamais eue. On ajouta encore à cela que M. le Prince se cantonnait dans la Bourgogne, et qu'il y avait peu d'endroits dans le royaume où il

(1) Armand de Wignerod, duc de Richelieu.

(2) Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.

n'eût du pouvoir et dont il ne pût se rendre le maître.

Quoique M. le duc d'Orléans se laissât extrêmement gouverner, il ne laissait pas pourtant d'avoir bien de l'esprit; ainsi il comprit que si tout ce qu'on publiait n'était pas vrai, il pouvait toujours y en avoir assez pour lui nuire. On lui découvrit ensuite que ce qui rendait M. le Prince si hardi à entreprendre était qu'il se tenait sûr que la Rivière lui ferait trouver tout bon, et comme on s'aperçut que tous ces discours commençaient à le dégoûter de son favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à M. le duc d'Orléans l'écrit qui contenait le dernier accommodement de la cour avec M. le Prince, lequel avait comme forcé le cardinal à le faire, et qui était entièrement opposé aux droits et à l'autorité de la charge de lieutenant-général du royaume, ce qui acheva de déterminer le duc d'Orléans à conclure la prison de M. le Prince.

Madame d'Aiguillon fut la première qui eut la hardiesse de la proposer, et le coadjuteur la négocia après avec madame de Chevreuse, sans en donner aucune part à madame d'Aiguillon.

La reine et M. le cardinal parurent avoir tou-

jours fort sur le cœur le prétendu assassinat de M. le Prince, et vouloir lui aider à s'en venger; mais M. le duc d'Orléans, bien loin d'en faire de même et de continuer d'aller au Palais comme il avait commencé, après avoir monté les degrés jusqu'à la Sainte-Chapelle, feignit de se trouver mal et s'en retourna. Le lendemain il manda qu'on ne l'attendît plus pour les assemblées, parce qu'il était malade. M. le Prince voyant ce changement, en fit des reproches à la Rivière, qui lui donna les meilleures excuses qu'il put, sans vouloir lui avouer qu'il n'était plus bien auprès de son maître.

M. le Prince, croyant avoir rendu le Mazarin tout-à-fait méprisable, voulut aussi rendre la reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonnerait, et pour cela il persuada au marquis de Jarzai qu'elle avait de la bonne volonté pour lui; qu'il devait pousser sa bonne fortune; et enfin il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette princesse dans une lettre que, de concert avec madame de Beauvais, il mit sur la toilette de la reine. Il est certain qu'il ne pouvait y avoir qu'un homme aussi entêté de son mérite, de sa bonne mine, et aussi animé de l'envie de plaire à M. le Prince, qui eût pu se trouver capable de prendre une

telle commission, que la bonne opinion seule qu'il avait naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avait pour M. le Prince, lui firent croire possible ; car d'ailleurs il avait beaucoup d'esprit et de mérite ; mais on peut dire que M. le Prince se servit dans cette occasion du faible qu'avait Jarzai pour lui, afin d'en faire sa victime, et que la vanité de Jarzai l'empêcha de s'apercevoir du dessein et de l'artifice de M. le Prince.

La reine, en recevant la lettre de Jarzai, crut que cette extravagance ne venait que de lui, et qu'il était plus à propos de l'éloigner sur un autre prétexte que d'en faire du bruit ; mais lorsqu'elle sut que cela venait de M. le Prince, et qu'il en faisait des contes partout, jusqu'à les tourner même en propos de table dans ses débauches, elle s'en mit dans une si grande colère, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzai de se présenter jamais devant elle.

M. le Prince, avec cette hauteur de laquelle il ne pouvait jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le cardinal et lui dit qu'il voulait que la reine vît Jarzai dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avait personne qui pût y obliger la moindre femme du monde,

il ne répondit autre chose, selon sa coutume de ce temps-là, sinon qu'il le fallait pourtant bien, parce qu'il le voulait. La reine se trouva donc forcée à le voir; mais l'audace de ce prince ne servit qu'à en avancer un peu davantage sa prison, la cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avait osé faire et entreprendre auparavant.

M. le Prince continuant à son ordinaire d'outrager la reine, d'insulter le cardinal, et de pousser à bout les frondeurs, agissait pourtant et vivait avec autant de confiance que s'il avait vécu d'une manière à ne se point faire d'ennemis, et comme s'il n'avait eu rien à craindre : ce qui fait bien voir que presque tous les grands princes, et même ceux qui deviennent des plus modérés et des plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes ou celles qui se piquent de l'être sont persuadées qu'on les aime, et qu'il n'est pas plus aisé de détromper celles-ci des effets de leurs charmes, qu'il n'est facile de dissuader les autres de la terreur que cause leur nom.

Ce qui devait plus contribuer à donner du soupçon à M. le Prince, c'est que le bon homme Broussel se trouva accusé de son as-

sassinat; et comme il n'était pas même capable d'en faire soupçonner, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avait été mis dans ce procès que pour achever de mettre mal M. le Prince avec le peuple, lequel adorait encore ce vieillard.

Toutes ces particularités firent tant de peur à ceux qui étaient attachés à la maison de ce prince, que beaucoup de gens lui donnèrent des avis là-dessus. Mais véritablement il les reçut si mal, qu'au dix-septième qu'on lui donna, il dit que c'était la dix-septième folie qu'on lui avait dite ce jour-là sur un même sujet. Un autre que lui, moins persuadé de son pouvoir, aurait pu croire que ce pouvait bien n'être pas une sottise, puisqu'elle lui avait été répétée tant de fois, et y aurait peut-être fait assez de réflexion pour pouvoir en profiter.

On avait pris hors de Paris un nommé des Coutures, qu'on prétendait être un témoin de l'assassinat de M. le Prince, et il devait arriver par la porte de Richelieu. M. le cardinal dit à M. le Prince qu'on l'avait averti que les frondeurs le voulaient enlever, de peur qu'il ne témoignât contre lui; qu'il fallait donc des troupes à cette porte pour les en empêcher; et que, puisque c'était son affaire, il était à propos

que ce fût des siennes, la reine ne pouvant pas toujours paraître pour le défendre. M. le Prince donna dans ce piége, et croyant en être mieux soutenu, il dit qu'il fallait que ce fussent des troupes du roi. Sur quoi le cardinal répondit qu'il fallait donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur serait commandé; à quoi M. le Prince acquiesça, et ce qu'il n'exécuta que trop exactement pour lui; car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au bois de Vincennes; mais comme on ne pouvait l'arrêter sans le consentement des frondeurs, la cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir exécuter la résolution qu'on avait prise: quoique embarrassés dans leur procès criminel, ils ne laissèrent pas de se faire acheter par M. le cardinal.

Quant au coadjuteur, plus il avait d'intérêt, et moins il voulait paraître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux gouvernemens pour ses amis, qui devaient servir a établir la sûreté du parti. On promit à Laigues une charge dans la maison de M. le duc d'Anjou (1), quand elle serait faite, les sceaux

(1) Philippe de France, frère du roi, depuis duc d'Orléans, mort subitement à Saint-Cloud en 1701.

à M. de Châteauneuf, et un brevet à quelqu'un de la fronde, dont on conviendrait.

On ne voulait pas se fier à un homme de l'esprit de M. de Beaufort, d'un secret de cette importance, outre qu'on avait peur qu'il ne le révélât à des femmes; mais comme on avait besoin de lui, le coadjuteur dit qu'il fallait lui confier la chose, et qu'il trouverait l'invention de la lui dire sans aucun péril. On ne laissa pas cependant, par cette même raison du besoin qu'on en avait, de stipuler pour lui la survivance de l'amirauté avec une grosse pension sur cette survivance, en attendant qu'il fût pourvu de cette charge, c'est-à-dire, après la mort de son frère, à qui on la donna. Le coadjuteur lui fit voir en détail l'étrange état où ils se trouvaient tous réduits par les rigueurs et par les violences de M. le Prince. Il lui dit ensuite qu'il lui était tombé dans l'esprit de proposer à M. le cardinal de le faire arrêter, parce qu'il ne l'aimait pas; mais il fit connaître en même temps qu'il ne croirait cette pensée bonne, que lorsqu'il lui aurait témoigné l'approuver : en suivant son procédé ordinaire avec lui, qui était de lui faire toujours croire qu'il ne se gouvernait que par ses conseils, quoiqu'en effet il eût accoutumé de le mener toujours lui-même comme un enfant.

M. de Beaufort marqua approuver ce dessein ; sur quoi le coadjuteur feignant de ne s'y être déterminé que parce qu'il le trouvait à propos, l'assura qu'il y allait travailler. On avait affecté de ne lui parler de cette affaire qu'en carrosse, et on y laissa même toujours Laigues avec lui, qui ne le quittait point, et qui le promenait dans les rues, sans souffrir qu'il en descendît pour entrer dans aucune maison, de peur qu'il ne parlât de cette négociation à quelqu'un, tant on le croyait incapable de garder le moindre secret.

Le coadjuteur lui vint rendre réponse ; il l'assura que sur ses avis il avait si bien négocié, qu'en moins d'une heure les princes allaient être arrêtés, et qu'ensuite il fallait qu'il parût dans les rues pour y rassurer le peuple.

Quoique cette négociation fût bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laissa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui disait, et qu'il n'était pas d'un esprit à tant raisonner sur les choses ; mais lorsque le bruit commun lui eut appris comment le traité s'était fait, il ne put souffrir d'avoir été pris pour dupe : et comme il était plus vain qu'intéressé, l'amirauté ne le put apaiser. Depuis cela il eut toujours beaucoup de refroidisse-

ment pour le coadjuteur, lequel de son côté ne se souciait plus aussi guère de lui, et qui l'abandonna même dans la créance que la cour était irréconciliable pour lui. A son égard croyant y être raccommodé, il s'imagina n'avoir plus besoin du peuple ; et sur ce fondement, sans se mettre davantage en peine de se rendre, ni de paraître populaire, il ne songea plus qu'à devenir un bon courtisan, et on commença de s'apercevoir que sa sincérité et sa probité n'étaient pas tout-à-fait si bien fondées, ni établies qu'il avait voulu le persuader.

Mais pour en revenir à la prison des princes, ils furent tous trois au conseil comme ils avaient accoutumé ; et afin que M. de Longueville ne manquât pas de s'y rencontrer aussi, et qu'on pût le mener prisonnier avec les deux autres, on l'assura, pour le leurrer, qu'on lui accorderait la survivance de la lieutenance de roi de la haute Normandie, qu'il sollicitait depuis long-temps pour le fils de Beuvron (1).

Bien des gens leur avaient conseillé de n'aller jamais tous trois ensemble au conseil;

(1) M. d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en 1696. Il était père du maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes du corps.

mais ils méprisèrent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avait donnés, et avant leur prison et sur leur prison.

La reine les obligea d'aller ce jour-là au conseil avant elle ; et comme ils entrèrent dans la galerie où on le tenait, ils y furent arrêtés. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier ; on les fit monter dans le carrosse de Guitaut (1), et Miossans (2) les conduisit au château de Vincennes.

Cet événement causa une joie si grande et si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répandue, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit bourgeois qui n'en fît un feu de joie devant sa porte, outre-ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

---

(1) François de Comminges de Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère.

(2) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France, mort en 1676.

LIVRE II.

MADAME de Longueville, qu'on voulut arrêter dans le même temps que les princes, s'enfuit en Normandie et mademoiselle de Longueville (1) avec elle, pour voir si elles ne pourraient rien faire pour leurs prisonniers. Mais au lieu de cela, tous ceux de cette province, qui l'année auparavant s'étaient déclarés pour M. de Longueville, sitôt qu'il y avait paru, reçurent madame et mademoiselle de Longueville comme s'ils n'avaient jamais entendu parler d'elles. De sorte que ces deux princesses, voyant qu'il n'y avait rien à faire à Rouen où elles étaient, allèrent à Dieppe, où madame de Longueville s'opiniâtra de demeurer, quoiqu'on l'eût assurée que la cour y venait, croyant toujours que ce n'était que pour lui faire peur et pour

(1) Marie d'Orléans, fille du premier lit de Henri d'Orléans, duc de Longueville et de Louise de Bourbon, fille aînée de Charles, comte de Soissons. Cette princesse, qui épousa Henri de Savoie, duc de Nemours, mourut en 1707.

la faire partir : cette imagination du grand crédit qu'elle y avait eu, lui étant toujours si présente, qu'elle ne pouvait sortir de son esprit.

Sa belle-fille, qui n'était pas tout-à-fait si préoccupée qu'elle de sa grande puissance, et qui d'ailleurs ne trouvait pas qu'il fût de la dignité d'une personne de son rang de courir le monde, quand même elle n'aurait pas aimé son repos autant qu'elle l'aimait, et qui pardessus tout cela encore était persuadée que sa présence ne pouvait être d'aucune utilité à M. son père, demanda permission à madame sa belle-mère de s'en revenir à Paris, ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret. Mais comme elle n'était pas en état de se servir de son autorité, elle n'osa lui refuser cette permission, et mademoiselle de Longueville la quitta de cette manière, assez médiocrement touchée de la peine que son départ lui causait.

La reine vint donc en Normandie, contre l'attente de madame de Longueville, ce qui obligea cette princesse à se sauver comme elle put.

Elle avait fait son projet que ce fût par mer, mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle se pensa noyer, sans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands priviléges qu'ils

craignaient de perdre, la voulurent encore faire jeter dans la mer par leurs matelots.

On dit que ceux qui la conseillaient ne la firent tant rester à Dieppe, que pour la tromper. Elle se trouva forcée à demeurer quelque temps errante et déguisée dans la province, avant que de pouvoir s'embarquer, et puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenay, dont M. le Prince était gouverneur. M. de Turenne s'y sauva aussi, la Moussaye avec lui, et plusieurs autres attachés aux princes.

Madame la Princesse la mère fut exilée à Chantilly, et sa belle-fille (1) avec elle : mais celle-ci n'y demeura guère. Les partisans de M. le Prince, après que le roi eut été en Normandie et en Bourgogne, la firent aller en Guienne, où M. son fils, M. de Bouillon, et la Rochefoucault l'accompagnèrent ; et où, d'abord qu'elle fut arrivée, cette province se déclara pour les princes. Mais en Normandie, sitôt que la cour y fut arrivée, toutes les places de M. de Longueville se rendirent, et M. de Richelieu mit le Hâvre entre les mains de madame d'Aiguillon sa tante.

(1) Claire de Maillé, duchesse de Fronsac et princesse de Condé.

La cour alla en Bourgogne après cela, où les places de M. le Prince, quoique avec un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La cour alla en Guienne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne. Le parlement s'accommoda avec elle. Madame la Princesse, accompagnée de M. son fils, et tous ceux qui l'avaient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la Princesse la mère fut conseillée de se trouver à la mercuriale du parlement, pour voir si là elle ne pourrait point l'animer en faveur des princes; et elle y oublia si fort et son rang et sa fierté ordinaire, et elle passa dans un autre excès si grand, qu'elle descendit jusqu'à dire au coadjuteur et au duc de Beaufort, qui se trouvaient presque toujours à ces sortes de mercuriales que, « puisqu'ils faisaient l'hon» neur à ses enfans de les avouer pour leurs » parens, ils eussent pitié d'eux. » Mais ces messieurs n'en furent point touchés; et, bien loin de lui être obligés d'une bassesse si outrée, cette bassesse ne servit qu'à leur faire mal au cœur, aussi bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette princesse fût venue quelques mois plus tard, elle aurait peut-être trouvé de meilleures

dispositions pour ses enfans ; mais elle vint dans le temps qu'on était le plus animé contre les princes. Ce contre-temps fut cause aussi qu'elle réussit si mal, et qu'elle reçut un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilly.

Peu de jours après la prison de M. le Prince, tous les frondeurs qui étaient accusés de l'avoir voulu assassiner, furent justifiés au parlement. Il parut que c'était et parce qu'ils n'étaient pas coupables ; et aussi par les ordres de la reine.

Le premier président Molé (1), qui ne les aimait pas, ne put s'empêcher de leur dire que la prison des princes était une bonne pièce pour prouver leur innocence. Le coadjuteur ayant été aussi bien avec M. de Longueville qu'il y avait été, et lui ayant de si grandes obligations, était si honteux d'avoir contribué à sa prison, qu'il publiait partout n'en avoir rien su ; et lorsque mademoiselle de Longueville repassa à Paris pour aller au lieu de son exil, il la vint voir pour l'assurer que M. le cardinal l'avait trompé là-dessus, lui ayant donné parole positive que son père ne serait arrêté que quel-

(1) Mathieu Molé, premier président du parlement, garde des sceaux, mort en 1656.

ques jours seulement, après lesquels il sortirait sur sa caution.

Pendant qu'il tenait ces sortes de discours, on en faisait un autre à la cour, qui leur était bien opposé. On soutenait qu'on n'avait point pensé d'abord à arrêter M. de Longueville; mais que le coadjuteur avait représenté que ce prince était déshonoré, si on ne l'arrêtait pas avec ses beaux-frères; qu'il avait même témoigné de l'empressement sur cela, en disant qu'il lui fallait sauver l'honneur, et que c'était à cela où il avait mis toute l'amitié qu'il avait pour lui.

Le cardinal Mazarin, qui n'était bienfaisant que lorsqu'il avait peur, se voyant rassuré par la soumission des trois provinces où la cour avait été, commença à ne se plus contraindre pour les frondeurs. Le premier qui avait été négligé était M. de Beaufort, lequel fut aussi le premier à écouter les propositions de son accommodement avec les princes.

De leur part, on lui demandait pourquoi il voulait avoir contribué à leur prison, puisque c'était une chose publique qu'il n'en avait rien su.

On lui tenait ces discours à deux intentions: l'une pour achever de l'aigrir contre les autres,

de s'être si peu fiés en lui ; et l'autre pour lui faire connaître que les princes ne pouvaient lui en vouloir de mal.

Dans ce temps-là, madame de Longueville, qui était à Stenay, où était M. de Turenne, fit un traité avec les Espagnols, qui devaient donner à M. de Turenne des troupes à commander pour le parti des princes, moyennant quoi on leur donnait la ville de Stenay, et l'on ne gardait que la citadelle.

L'on avait dessein aussi de faire venir des troupes en Normandie, que le maréchal de la Mothe devait commander. Mais après que les partisans de M. le Prince y eurent bien pensé, ils ne voulurent point qu'il y en vînt ; dans la crainte que ces mouvemens ne fissent sortir que M. de Longueville seulement, pour lequel on commença à se réchauffer, et que cela ne fît tort aux autres. L'on avait trouvé à propos que sitôt que les troupes paraîtraient en Normandie, l'on enlevât le comte d'Harcourt, qui en était comme gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville et la marquise de Flavancourt avaient négocié cette entreprise, dont le comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup ; mais ces dames tournèrent cela tellement en ridicule,

que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire, quoiqu'il ne laissât pas d'en être toujours persuadé.

Le coadjuteur connut trop tard qu'il n'y avait point pour lui de raccommodement à la cour. On lui manquait à la plupart des articles qu'on lui avait promis par son traité. Noirmoutier avait bien eu le gouvernement de Mont-Olympe; mais on ne parlait plus du second gouvernement qu'on lui avait promis, ni du brevet de duc pour un de ses amis, quoique le peuple de Paris eût approuvé le raccommodement de ce coadjuteur avec le Mazarin; parce qu'il se voyait défait par-là de M. le Prince qu'il haïssait alors encore davantage que le cardinal.

Mais comme le peuple est très-inconstant dans ses sentimens, celui de Paris après avoir approuvé le raccommodement du coadjuteur et du Mazarin, prit beaucoup de dégoût dans la suite pour l'intelligence de ces deux hommes; et l'aversion pour le ministre revint plus que jamais, et celle qu'on avait pour M. le Prince diminua beaucoup par la pitié que faisait sa détention.

Le coadjuteur se trouva donc non-seulement très-éloigné d'obtenir rien du cardinal, mais encore n'ayant plus d'assurance pour sa per-

sonne que par la faveur de M. le duc d'Orléans, qui était devenue fort grande depuis la disgrâce de la Rivière.

Il employa tout son savoir-faire à rendre cette faveur encore plus grande; et comme il ne pouvait avoir de considération que par M. le duc d'Orléans, il était de son intérêt que ce prince en eût beaucoup dans son parti. Il lui mit donc dans l'esprit de se rendre maître des trois princes et de les faire venir à la Bastille.

La cour ayant prévu ce coup avant que d'aller en Guienne, et les trouvant trop près au bois de Vincennes, elle l'avait déjà fait consentir qu'ils fussent transférés à Marcoussi, qui était plus éloigné, et cela sur le prétexte que M. de Turenne avançait beaucoup, Monsieur ne pouvant pas les retirer si aisément de Marcoussi, quoique s'il l'eût voulu bien fortement, la chose ne lui eût pas été fort difficile, particulièrement dans l'absence du roi. Mais il aima mieux le demander à la cour, et trouva plus à propos qu'ils ne fussent transférés à la Bastille que par son consentement.

Sur cette proposition, et la cour et le ministre furent fort troublés, et l'on fit tout ce que l'on put pour lui ôter cette pensée, tant

par les ministres qui étaient demeurés à Paris, que par des lettres; mais on n'en put jamais venir à bout. Madame de Chevreuse qui paraissait être entièrement dévouée à la cour, et qui avait un crédit auprès de Monsieur, s'entremit aussi pour lui persuader de satisfaire la reine là-dessus; mais ce fut inutilement.

Les amis des princes ne s'endormaient pas dans cette conjoncture, et recommençaient leurs négociations, tant du côté de la cour que du côté de la fronde; et voyant que ces deux partis commençaient à se brouiller, ils eussent bien mieux aimé réussir par le moyen de la cour. Mais après y avoir fait tout leur possible, jusqu'à proposer le mariage du prince de Conti avec la nièce du cardinal, ils virent à leur grand regret qu'il n'y avait plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la fronde, et ce fut aussi avec plus de succès.

Madame de Chevreuse écouta avec plaisir la proposition qu'on lui fit du mariage du prince de Conti avec sa fille. Ce fut madame de Rhodes qui la première l'engagea dans les intérêts de M. le Prince, par l'espérance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée sur l'avantage que ce prince y trouverait lui-même;

et ce fut sur ce fondement qu'elle la rassura contre le peu de sûreté qu'il y avait avec lui, en lui remontrant que si elle ne pouvait se fier en sa parole, au moins devait-elle prendre confiance au soin particulier qu'il prenait de ses propres intérêts.

Dès que les princes avaient été pris, madame de Rhodes avait été trouver madame la Princesse, et lui avait promis de rendre des services considérables à messieurs ses fils : ce qui lui était aisé, parce que M. de Châteauneuf était amoureux d'elle ; et comme fille naturelle du cardinal de Lorraine, elle était nièce de madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avait de très-grandes habitudes. M. de Rhodes, dont elle était veuve, avait été fort attaché à la maison de Condé ; mais, outre cela, elle avait pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jetait à corps perdu sans se mettre en peine de quoi il était question, sans compter encore l'attachement qu'elle avait elle-même pour cette maison de Condé. Par toutes ces raisons, il est facile de juger qu'elle chercha avec empressement à s'acquitter de ce qu'elle avait promis à madame la Princesse. Le coadjuteur, qui ne savait ce qu'il deviendrait au retour de la cour, entra volontiers aussi en négociation.

Cependant la cour revint à Fontainebleau, et M. le duc d'Orléans alla au-devant d'elle. Quelque chose qu'il eût promis avant que de partir, et quoiqu'il eût paru fort entêté d'avoir les princes entre ses mains, dès que la reine lui eut parlé, il consentit par sa faiblesse ordinaire qu'on les menât au Havre.

On disait tout haut à la cour qu'au retour de la reine à Paris, il lui serait aisé d'arrêter les frondeurs, même au milieu des halles.

Quand on sut que les princes allaient au Havre, leur marche mit bien des gens en peine. Ceux du parti des princes étaient dans le dernier désespoir, ne trouvant point qu'il y eût la moindre espérance pour leur sortie; et les frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des princes dont il était devenu le maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avait à faire sur M. le duc d'Orléans qui était leur seul appui, ils se crurent entièrement perdus; et ayant su qu'à la cour on disait qu'on les pouvait arrêter, même dans les halles, ils se hâtèrent de signer le traité avec les princes.

Comme ceux qui traitaient pour ces princes n'étaient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à madame de Mont-

bazon (1), de laquelle M. de Beaufort était amoureux et qu'elle gouvernait, M. le prince de Conti pour sa fille, quoiqu'elle fût promise à un autre, et qu'on eût aussi promis ce prince à mademoiselle de Chevreuse. Mais madame de Montbazon ne voulut point donner dans cette proposition, et l'on en trouva une autre qui lui fut plus agréable, qui était de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avait quatre-vingts qu'on se faisait fort de lui faire payer par la cour, qui les lui devait pour les appointemens de son mari, et le reste lui devait être payé par les princes.

Cet article fut arrêté et signé par un traité particulier, parce qu'elle ne voulut pas que le reste de la fronde le sut; et ce traité fut fait quelques mois avant celui où madame de Montbazon ne signa point.

Quoique M. de Beaufort et le coadjuteur ne s'aimassent guère, la nécessité où ils étaient d'être bien ensemble fit qu'ils se raccommodèrent, parce qu'ils n'avaient aucun crédit tous deux quand ils étaient désunis.

(1) Mademoiselle de Rohan, princesse de Guimené, duchesse de Montbazon, fille de Pierre de Rohan, comte de Vertus.

Les princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion; rien ne fut oublié pour leur liberté, quoiqu'on n'en espérât pas un fort grand succès.

La principale personne qui se mêla de cette négociation fut la princesse Palatine (1), femme du prince Edouard Palatin, laquelle avant cela n'avait pas trop paru dans le monde. Il lui était même arrivé des affaires assez désagréables; mais on lui reconnut tant d'esprit, et un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avait si bien réussi qu'elle.

M. de Nemours (2) s'en mêla aussi; mais il avait plus d'honneur, de politesse et d'agrément, que d'habileté. Il était pour les princes, parce qu'un peu avant leur prison, étant mal satisfait du cardinal il l'avait querellé jusqu'à lui dire des choses très-dures; sur quoi on lui dit qu'il était bien malheureux de n'en avoir

(1) Anne de Gonzague de Mantoue, femme d'Edouard, prince palatin, mort catholique, à Paris, en 1663.

(2) Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort en 1652. Il était père de Marie-Jeanne-Baptiste, demoiselle de Nemours, depuis duchesse de Savoie, et de Marie-Françoise-Elisabeth, demoiselle d'Aumale, depuis reine de Portugal.

point reçu de grâces après cela, et qu'il était le seul qui l'eût offensé sans récompense.

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret négocier avec les frondeurs, mais il fallait bien suivre le torrent. Le traité des princes et de la fronde fut un grand secret, et plus grand encore fut celui du mariage de mademoiselle de Chevreuse (1) avec le prince de Conti. On ne voulut point surtout que Mr de Beaufort le sût, suivant sa destinée ordinaire dans toutes les affaires où il était.

Pour en venir à bout, on résolut que M. de Nemours son beau-frère lirait ce traité tout haut, et qu'on marquerait avec un crayon ce qu'il fallait passer pour ne le pas lire, afin que M. de Beaufort ne l'entendît pas; ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entre eux et qu'on verra dans la suite.

M. le duc d'Orléans entra dans ce traité, où mademoiselle de Valois (2), sa troisième fille, fut accordée avec le duc d'Enghien. Le coad-

(1) Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte fille en 1652.

(2) Françoise-Madeleine, demoiselle de Valois, mariée avec Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664.

juteur demanda que M. le Prince contribuât à le faire cardinal ; car tout le monde traitait avec ce prince comme s'il eût dû être roi de France, persuadé qu'il ne pouvait pas sortir de prison sans devenir le maître absolu du royaume, et personne ne traita avec lui que sur ce pied-là.

Enfin de ces deux partis entièrement abattus, et des princes et de la fronde, il s'en fit un qui devint si puissant, qu'il le fut même plus que celui de la cour.

Ce qui contribua à un changement si peu attendu et si extraordinaire, c'est qu'on vit que la cour n'avait rien pardonné ; et que si elle avait paru dans quelque occasion le vouloir faire, ce n'avait été seulement que par l'embarras où elle s'était trouvée ; parce qu'aussi le ministre n'était pas moins abattu dans la mauvaise fortune, que fier et hautain dans la bonne.

Le parlement jugea donc pour sa sûreté qu'il fallait donner de nouvelles affaires à ce ministre, et ne le laisser jamais sans en avoir. Ses créatures mêmes furent bien aises qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorsqu'il se trouvait dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau ce qu'on appe-

lait en ce temps-là *claqueter* la fronde, fut que beaucoup de gens du parti des princes, aussi-bien que de celui des frondeurs, soutinrent fort ces messieurs. Et ce qu'on n'a guère su, quoique pourtant très-vrai, c'est qu'un grand nombre de gens considérables entrèrent dans le parti de M. le Prince, quand ils crurent que cela lui était inutile, comme M. le duc d'Orléans et les anciens frondeurs du parlement, qui trouvèrent fort commode de se servir de son parti sans qu'il y fût.

Cependant les princes, ainsi que je l'ai déjà dit, ne laissèrent pas d'être extrêmement bien servis; leurs amis n'oublièrent rien de tout ce qui leur pouvait être utile, et dans la fronde et dans le parlement, où ils faisaient de grandes brigues.

Le parlement, qui jugeait bien que le Mazarin lui voulait peu de bien, et ce cardinal paraissant à ces messieurs avoir assez d'avantage sur ses ennemis pour se voir en état de prendre quelque résolution contre eux, ils crurent qu'il fallait travailler tout de nouveau à lui donner des affaires : si bien qu'ils se réunirent aux autres partis. Ce qui fit que la reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avait pensé.

Madame de Longueville était allée à Stenay

avec M. de Turenne, où, comme je l'ai déjà dit, elle fit un traité avec les Espagnols, qui portait qu'on livrerait la ville de Stenay, et qu'on ne garderait que la citadelle, moyennant quoi les Espagnols donneraient des troupes que M. de Turenne devait commander pour entrer en France, et même ces troupes avaient déjà pris Rethel, que l'armée du roi songea à reprendre peu de temps après.

Dès que le cardinal fut à Paris, il en repartit aussitôt pour se rendre sur cette frontière, où tout alla si avantageusement pour lui, que Rethel fut repris, et que le maréchal du Plessis-Praslin (1) gagna une bataille contre M. de Turenne. Mais ce qu'il y eut de bizarre pour le ministre, c'est que ses affaires non-seulement n'en allèrent pas mieux à Paris, mais qu'au contraire elles en allèrent encore beaucoup plus mal; et que l'appréhension de le voir devenir trop puissant, fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La cour dans cette conjoncture était à Paris, où elle se croyait triomphante et au-dessus de toutes sortes de craintes et même de précautions; et quoi qu'elle pensât là-dessus, cette assu-

(1) César, duc de Choiseul, maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, mort en 1675.

rance et cette prévention de la reine firent qu'on ne put lui persuader d'aller au Louvre, d'où elle eût pu sortir de la ville dès qu'elle en aurait eu envie. Au lieu qu'étant au Palais-Royal elle se trouvait obsédée et enfermée par tout le peuple, et même encore proche des halles, d'où la plus tumultueuse sédition venait d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartemens plus beaux et plus commodes, contribua peut-être aussi un peu à son entêtement là-dessus, quoiqu'elle n'eût pas dû oublier qu'au temps des barricades ce même logement l'avait forcée à rendre Broussel et Blancménil.

Ce qui commença à lui faire connaître que la crainte qu'on avait d'elle et du cardinal n'était pas si grande à Paris qu'ils se l'étaient imaginé tous deux, c'est qu'un matin on y trouva le portrait de ce ministre avec une corde passée dans la toile qui représentait son effigie, et c'est aussi ce qui commença à l'intimider, et à diminuer de beaucoup cette grande assurance qu'il avait auparavant.

Pendant cela, M. de Beaufort allant un soir par la ville, quelques hommes s'approchèrent de son carrosse, et en tuèrent un qui était dedans à la portière. Cette aventure fit assez de bruit pour réveiller l'animosité du peuple:

tout le monde dit qu'on en voulait au maître, et que comme le mort était fort blond, on l'avait pris pour lui.

Du côté de la cour on y tenait un langage bien différent. On y soutenait que le mort n'avait pu être pris pour M. de Beaufort, parce qu'il avait les cheveux noirs; si bien que Saint-Eglan (c'était le nom du mort) avait des cheveux selon le parti qu'on embrassait; et d'ailleurs c'était un homme si peu connu, qu'il n'était pas malaisé de le peindre des couleurs qu'on voulait lui donner.

Après cela, on publia à la cour que cet assassinat venait du parti des princes. On disait que cette mort était une *Joliade* renforcée; et que la feinte de la blessure de *Joli* que l'on avait déjà supposée avant la prison des princes pour échauffer le peuple, n'ayant pas eu le succès qu'on en désirait, on avait voulu cette fois sacrifier un homme tout de bon, pour voir si cela réussirait mieux. Mais ce qui dénoua entièrement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs, qui fut faite dans ce temps-là, et parmi lesquels on trouva ceux qui avaient fait le coup. Ces misérables avouèrent ce meurtre, et dirent qu'ayant vu dans le carrosse du duc de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyaient,

ils avaient quitté la partie ; et abandonné le dessein de le voler.

Ce dénoûment fut cause que depuis cela on ne se soucia plus guère de quelle couleur pouvaient être les cheveux du mort en question, et qu'enfin on voulut bien leur laisser celle qu'ils avaient dans le temps qu'il était en vie.

Pendant ces petits mouvemens dans Paris, on en faisait renaître de plus considérables : on recommençait à y parler des désordres de la France, et à dire que les finances y étaient mal gouvernées ; mais ce qui empira beaucoup l'affaire contre le cardinal, fut la mauvaise finesse qu'il fit de feindre de vouloir faire sortir les princes.

Comme on crut voir revenir bientôt M. le Prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort ; et l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des princes, et à dire qu'il fallait nécessairement qu'ils sortissent de prison, et qu'il n'y avait uniquement que ce remède aux désordres et aux malheurs de l'état.

M. le duc d'Orléans était toujours pour les frondeurs quand il était avec eux ; mais dès qu'il parlait à la reine, ce n'était plus cela, et il changeait si fort qu'il était presque impos-

sible qu'aucun des partis pût faire un fond certain sur lui.

Madame de Chevreuse persuadait à la reine qu'elle travaillait de tout son pouvoir pour engager ce prince à faire tout ce qu'elle souhaitait; et même elle semblait quelquefois y avoir assez bien réussi. Mais enfin un jour que Monsieur était au Palais-Royal, le cardinal dit au roi que le duc de Beaufort et le coadjuteur étaient comme autant de *Fairfax* et de *Cromwels;* que le parlement était comme celui d'Angleterre, et que si on les laissait tous faire, ils feraient en France tout ce qui avait été fait en Angleterre.

Sur ce discours, Monsieur, qui ne cherchait peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être parent si proche du roi, il ne pouvait pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, et qu'il était de son devoir de lui en représenter l'injustice et la conséquence; et qu'il n'entrerait plus chez le roi que ceux qui lui donnaient de pareilles défiances de ses meilleurs sujets n'en fussent dehors; ensuite de quoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement: il manda à la reine qu'il ne retournerait plus au

Palais-Royal que le Mazarin ne fût parti, et qu'il n'en avait que trop souffert.

Le lendemain le coadjuteur fut au parlement, où il déclara qu'il avait ordre de M. le duc d'Orléans de leur faire connaître qu'il trouvait à propos que les princes sortissent, et qu'il avait protesté à la reine qu'il n'irait plus chez elle tant que le cardinal y serait : il leur apprit ensuite tout ce qui s'était passé. Le coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à M. le Prince, et peut-être aussi parce que c'était la vérité, qu'il avait fait cette déclaration au parlement sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que ce prince ne changeât la résolution qu'il en avait prise ; mais que comme on l'avait proposé et résolu dans son conseil, il avait dû croire qu'il le trouverait bon, comme il fit aussi, parce qu'il était encore fort animé contre la cour. Tout cela intriguait fort la reine, et lui donnait de grandes inquiétudes.

Les ministres vinrent trouver plusieurs fois de sa part M. le duc d'Orléans, sans y rien gagner. Elle lui manda même que, s'il l'avait agréable, elle l'irait voir : sur quoi il lui fit dire que, s'il la voyait entrer par une porte, elle le verrait sortir par l'autre.

La reine d'Angleterre (1) le fut encore trouver de la part de cette princesse, mais elle ne fut pas mieux reçue que les autres; au contraire, après avoir employé ses discours inutilement, comme elle sortait, des insolens lui crièrent sur les degrés, *à la mazarine;* ce qui la fâcha si fort, qu'elle rentra dans la chambre de M. son frère, pour lui dire qu'elle ne le verrait jamais, s'il ne l'assurait qu'on la respecterait chez lui comme on devait.

Madame de Chevreuse, de son côté, après avoir bien fait des voyages du Palais-Royal au palais d'Orléans, pour tâcher de persuader Monsieur, vint dire enfin à la reine qu'il était si entêté, qu'assurément personne ne pouvait rien gagner sur son esprit; qu'il n'y avait qu'elle seule qui en pourrait venir à bout; qu'elle avait un tel ascendant sur son esprit, et une adresse si grande à le persuader, que si elle le voyait, elle le radoucirait sans doute beaucoup, et qu'elle détruirait infailliblement tout ce que les frondeurs avaient gagné sur lui, lesquels appréhendaient fort cette entrevue; qu'enfin, pour contenter Monsieur, il fallait faire aller le cardinal seulement à Saint-Germain, parce

(1) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, tante du roi, morte en 1669.

qu'absolument il s'était engagé à ne point aller au Palais-Royal tant que ce ministre y serait, et quand elle y tiendrait une fois Monsieur, elle en ferait après cela tout ce qu'elle voudrait, tant son esprit avait de pouvoir sur celui de ce prince.

Le cardinal donna dans ce piége, soit parce qu'il pouvait y avoir quelque vraisemblance, soit parce qu'il avait une créance entière à madame de Chevreuse, laquelle il croyait habile, et ne pouvoir être que dans ses intérêts, à cause de Laigues qui la gouvernait, lequel il savait ne pouvoir jamais se raccommoder avec M. le Prince; mais ce qu'il ne savait pas encore assez bien, c'est que madame de Chevreuse avait gouverné Laigues en cette occasion.

M. le cardinal partit donc pour Saint-Germain la nuit d'après, et ils demeurèrent d'accord, la reine et lui, que les princes ne sortiraient point sans la participation l'un de l'autre. Ils se firent ces promesses réciproques sans croire pourtant que le temps de leur séparation dût être fort considérable.

La reine manda dès le lendemain à Monsieur que, pour le satisfaire, elle avait fait partir le cardinal, et qu'ainsi il pouvait venir voir le roi et elle quand il lui plairait. A quoi Monsieur

répondit que ce ministre n'étant qu'à cinq lieues de Paris, où il pourrait revenir par conséquent quand il voudrait, il souhaitait qu'il fût hors du royaume avant que de retourner au Palais-Royal, et dans l'instant même il alla au parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *perturbateur du repos public*, et ordonner à tout le monde de *lui courre sus;* ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir, parce que le départ du cardinal, qui paraissait une fuite, avait fait reprendre cœur au parlement, et l'avait fait perdre aux créatures de ce ministre.

Ensuite de cela il vint un grand bruit que la cour voulait se retirer secrètement de Paris. Je ne sais s'il était bien fondé; mais M. le duc d'Orléans le crut si vrai, qu'il envoya querir le prevôt des marchands et les échevins pour leur dire qu'il avait de bons avis que les créatures du Mazarin voulaient enlever le roi, et que, comme cet événement pouvait causer de très-grands désordres, il était à propos pour les prévenir que les bourgeois gardassent et les portes du Palais-Royal et les portes de la ville, ce qui fut aussitôt exécuté qu'ordonné; et la régente, afin d'empêcher que l'autorité royale ne fût blessée par ce commandement, envoya aussi

querir le prevôt des marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne se passait pas de nuit que M. le duc d'Orléans n'envoyât réveiller la reine deux ou trois fois pour savoir des nouvelles du roi ; ce qu'elle supportait très-impatiemment, et encore plus de ne pas se voir dans une fort grande sûreté de sa personne par l'animosité qu'elle savait être et contre elle et contre le Mazarin.

Madame de Chevreuse avait toujours soutenu dans le conseil de la fronde, qu'il n'y avait qu'à éloigner le cardinal de la reine, et que la connaissant comme elle faisait, elle était assurée que sitôt qu'elle ne le verrait plus elle l'oublierait : ce qui arriva ainsi qu'elle l'avait prédit, comme on le verra dans la suite.

Tout le monde croit pourtant encore que cette autorité absolue que la reine laissait prendre au cardinal sur elle, venait d'une amitié bien particulière. Cependant la vérité est que ce n'était qu'un effet du peu de goût qu'elle avait pour les affaires, et une suite de la mauvaise opinion qu'elle avait sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompait fort, car il est certain que cette princesse avait un très-bon sens en toutes choses, et que dans les conseils elle prenait toujours le bon parti. Si

elle eût voulu s'appliquer, elle se serait rendue habile dans les affaires ; mais avec un bon esprit elle ne laissait pas d'avoir un certain caractère qui lui donnait une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeler travail et occupation : ainsi par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnait une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçait sa confiance ; et comme avec l'aversion qu'elle avait pour le travail d'esprit, elle avait aussi une défiance outrée d'elle-même, qui la faisait se juger incapable de décider sur rien d'important, elle avait une déférence aveugle aux conseils, et, si on l'ose dire, aux volontés de ces mêmes personnes en qui elle se confiait fortement. Docilité fatale! qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette princesse, qui d'ailleurs avait mille aimables vertus et mille grandes qualités d'âme, dont beaucoup d'esprits du vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractère de cette reine.

Je sais donc qu'une chose que je vais dire là-dessus est contre l'opinion générale. Cependant je la sais si certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la

rapporter ; car il me semble que les vérités les plus ignorées sont dignes d'une plus grande curiosité ; et ce que j'ai à dire de si inconnu, c'est que depuis que le cardinal fut parti, la reine et lui agirent peu de concert, et furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre.

La reine, par cette même prévention de ne se croire jamais sur rien, eut donc la même créance aux autres ministres, sitôt que le cardinal fut parti ; et comme ils lui conseillèrent tous de faire sortir les princes, elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'était engagée avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle aurait eu assez de peine à s'en dispenser, le roi et elle se voyant comme prisonniers dans le Palais-Royal. Les ministres avec le premier président Molé, et les amis des princes, négocièrent les conditions de leur sortie, et le maréchal de Grammont (1) devait en être le porteur.

Lorsque le cardinal sut cette nouvelle, et le peu d'égard que la reine avait eu pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché

(1) Antoine de Grammont, duc de Grammont, pair et maréchal de France, mort en 1678.

que surpris ; mais les amis qui lui étaient restés à la cour, en lui donnant cet avis, lui mandèrent qu'il fallait qu'il s'en fît honneur, et qu'il allât lui-même délivrer les princes ; ce qu'il fit, et même à de meilleures conditions pour eux que celles que le maréchal de Grammont leur devait porter, qui devinrent inutiles, parce que ce maréchal n'arriva au Havre qu'après le cardinal, qui les avait déjà fait sortir de leur prison.

On était si préoccupé que la reine ne se gouvernait que par le cardinal Mazarin, que personne ne s'aperçut du peu de correspondance qui était entre eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la suite à diverses mésintelligences qui ont toujours été depuis ; car il est certain que du côté de la confiance ils n'ont jamais vécu ensemble depuis ce départ comme ils y vivaient auparavant.

La reine cependant se trouvant toujours enfermée par la continuation de la garde des bourgeois, qu'on n'avait point encore levée depuis l'ordre donné pour la sortie des princes, auquel elle avait consenti, les amis du Mazarin dépêchèrent M. de Navailles à ce cardinal, pour lui dire de ne le pas faire exécuter sitôt, et de mander à Paris qu'on n'en verrait l'effet que

lorsque le roi et la reine seraient en pleine liberté. Mais M. de Navailles arriva trop tard, et les princes étaient déjà sortis du Havre lorsqu'il y entra.

M. le Prince se trouva surpris et embarrassé lorsqu'il vit le cardinal, dans l'incertitude s'il était puissant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir et de lui faire bon visage dans la prison, avant même qu'il sût rien de ce qui l'amenait. Ensuite de quoi lui et le Mazarin prirent de grandes mesures. Mais entre eux les mesures ne les contraignaient guère, et même on remarqua que sitôt que M. le Prince fut sorti, à peine faisait-il semblant de regarder ce ministre.

J'avais oublié de dire qu'aussitôt que la princesse Palatine sut les princes hors de prison, elle alla trouver madame de Montbazon, et en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit qu'elle avait grande impatience de lui faire payer l'argent que les princes lui avaient promis; qu'elle lui donnât son titre, pour le lui faire payer au plus tôt; et qu'elle en prendrait tous les soins du monde.

Madame de Montbazon, abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvénient qui en pourrait arriver, quoique fort intéressée,

lui donna sa promesse; mais, après cela, elle n'en entendit plus parler : sur quoi elle pressa madame la Palatine de conclure son affaire ou de lui rendre son papier. A quoi cette princesse répondit que, l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvait plus disposer.

Sur cette réponse-là, madame de Montbazon fit demander son paiement à M. le Prince, qui, pour toute réponse, se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie et la dame en ridicule. Cette dame voyant que sa perte était sans remède, n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvait, soit pour ne point faire connaître jusqu'à quel point elle avait été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un seul article, quoique cela soit arrivé en divers temps : mais c'est pour ne point interrompre dans la suite le fil de ma narration.

Avant le retour des princes à Paris, M. le duc d'Orléans envoya à mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, une requête toute dressée, pour demander au parlement de Normandie de passer l'arrêt contre le cardinal Mazarin, dont elle était alors la seule partie à cause des princes, parce qu'il n'y avait qu'elle en ce temps-là qui les pût représenter par la proximité. Il fallait donc que ce fût en

son nom que cette requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis, et l'on ne sait quel usage on en fit.

On attendait M. le Prince à Paris, comme s'il eût dû en venir prendre possession, et en devenir le maître absolu. On jugeait que puisque tout prisonnier qu'il était, son parti osait et pouvait bien tenir le roi assiégé, il n'y avait rien qu'il n'osât entreprendre et qu'il ne pût exécuter, quand il se trouverait à leur tête. On présumait qu'il fallait de toute nécessité qu'il eût une puissance absolue et sans bornes, et qu'elle fût capable de tout surmonter.

Ses amis et ses créatures ne pensaient déjà plus qu'à choisir toutes les charges et tous les gouvernemens du royaume, et ses ennemis étaient dans des alarmes mortelles. La reine et les ministres vivaient dans de pareilles inquiétudes, abandonnés de tout le monde et sans savoir à quoi se déterminer. En un mot, toutes sortes de gens de la cour et de Paris étaient dans un état pitoyable ; il n'y avait de tranquilles que ceux qui avaient pris quelques liaisons avec M. le Prince.

On publiait qu'en arrivant il commencerait par faire tuer le vieux M. de Guitaut, pour avoir eu la hardiesse de l'arrêter ; qu'ensuite de cela

il ferait prendre la reine pour la mettre dans un couvent; et qu'enfin il se ferait déclarer régent conjointement avec Monsieur, dans l'association duquel on jugeait bien qu'il aurait tout le pouvoir de la régence; et l'on ajoutait encore à tout cela que, comme aux anciennes régences on avait avancé la majorité à treize ans, on pouvait la remettre à dix-sept, comme elle avait été auparavant.

Il est certain qu'on ne craignait et qu'on ne prévoyait rien là-dessus, quelque extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver, et que M. le Prince le pouvait entreprendre et exécuter facilement, dans la terreur et dans la consternation qu'il avait données à toute la France. Aussi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint et qu'il eut dans cette occasion, malgré tout son esprit et toute sa hauteur, ne peut s'attribuer qu'au bonheur du roi (qu'attendaient d'aussi grandes destinées) et à la volonté de Dieu, qui ne voulait ni permettre la perte du royaume, ni que la France reçût les lois d'un prince moins digne de lui commander que celui qu'il lui avait donné lui-même pour la conserver.

La première démarche que fit M. le Prince en revenant de prison, fut qu'en passant à

Rouen il ne fit point donner par le parlement de cette ville l'arrêt qu'on avait résolu contre le cardinal, et qu'il n'en parla même pas : ce qui fut extrêmement remarqué, sans que personne pût pénétrer dans ses intentions, quoiqu'on ne laissât pas de raisonner long-temps là-dessus.

La reine, qui ne parlait plus avec autorité, pria le maréchal d'Aumont (1) de vouloir bien prendre lui-même le bâton de capitaine des gardes, et de ne le point confier à son fils, qui n'était encore qu'un jeune homme, quoiqu'elle n'ignorât point qu'ayant l'honneur d'être maréchal de France, cet emploi ne fût au-dessous de lui; sur quoi ce maréchal lui répondit que ce lui était un si grand avantage de servir le roi, qu'en quelque qualité que ce pût être il s'en ferait toujours beaucoup de gloire ; mais que, comme il en voulait sortir à son honneur, il ne se chargeait point du bâton qu'elle ne lui promît que le roi ne marcherait point trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa personne, et que l'huissier eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il présenterait. Il ajouta

(1) Antoine d'Aumont et d'Estrabonne, pair et maréchal de France, duc d'Aumont, mort en 1669.

qu'il y avait quantité d'officiers et de cavaliers réformés dont il répondait, et dont il voulait faire remplir son appartement lorsque les princes viendraient, afin qu'elle pût être la maîtresse : ce que la reine approuva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de gens inconnus crurent que le hasard et la curiosité seulement de voir une entrevue aussi considérable que celle de M. le prince avec la reine, en avaient formé la foule.

Le jeudi gras 1651 que les trois princes arrivèrent à Paris, on y fit des feux de joie de leur élargissement, comme on avait fait auparavant de leur prison. Mais, à dire la vérité, les derniers ne se firent ni d'un si bon cœur, ni avec tant de gaieté que les premiers ; car le peuple est bien étrange dans ses divers mouvemens, et il en avait donné plusieurs marques au sujet de ces trois princes.

M. le duc d'Orléans alla au-devant d'eux dans son carrosse, où le duc de Beaufort et le coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embrassemens et de grands complimens de part et d'autre ; mais voilà à quoi se borna entre eux toute la reconnaissance aussi-bien que toute l'amitié.

Monsieur, qui n'avait pas vu la reine depuis leur brouillerie, vint lui présenter les trois princes, et de là il les mena souper au palais d'Orléans. Cette visite fut assez froide, le repas ne fut guère plus échauffé; et comme il n'y arriva rien de plus remarquable, on commença dès lors à se remettre de ce qu'on avait tant appréhendé de ce retour de M. le Prince.

On jugea facilement, par cette retenue qu'on n'attendait point de lui, qu'il n'avait ni de si grands, ni de si violens desseins qu'on se les était figurés; et par un commencement si modéré et si peu prévu, on jugea même encore de toute la suite de ses démarches.

Mais pour savoir de quelle manière toute cette grande puissance et de M. le Prince et de la fronde se dissipa, pour concevoir comment tant de prétextes si spécieux s'évanouirent, comment tant de projets si terribles se trouvèrent détruits sans effort et en si peu de temps, et enfin comment tant de si grandes liaisons et de traités parurent sitôt rompus, il est nécessaire, pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les sujets, et pour cela il faut reprendre la chose de plus haut.

Comme les amis de M. le Prince étaient parfaitement bien informés que les deux partis qui

composaient la fronde se haïssaient à la mort, ils avaient eu l'adresse de faire croire à chacun des deux que le sien était le seul que M. le Prince considérât. M. de Beaufort était entêté au dernier point de cette prédilection en sa faveur ; et on lui avait tout-à-fait bien persuadé que de l'autre côté ce n'était qu'un raccommodement plâtré, mais que pour avec lui il était de la plus parfaite sincérité. On ajoutait qu'avec le mérite de la sortie des princes qu'il fallait lui attribuer, la cause de leur détention ne pouvait pas lui être imputée, puisqu'il était de notoriété qu'il ne l'avait pas sue ; qu'ainsi ils ne pouvaient ni lui en savoir mauvais gré, ni rien conserver dans le cœur pour lui dont il ne dût être content, outre qu'il avait été le premier encore à traiter de leur côté. M. de Beaufort donnait à pleines voiles dans tout ce qu'on lui débitait sur ce ton-là ; et à tout ce qu'on pouvait lui dire de plus flatteur, il ajoutait encore mille particularités à son avantage.

Ceux qui traitaient pour les princes feignaient de croire ce qu'il disait, et marquaient ne pas douter que ce ne fût lui qui avait tourné le coadjuteur pour les mêmes princes. De plus on l'exaltait extrêmement de n'avoir rien demandé ; mais on pensait bien en même temps

qu'il n'avait affecté ce faux désintéressement que pour en avoir davantage.

Cependant comme il présumait facilement et beaucoup, tant de sa bonne fortune que de son intrigue, il croyait non-seulement avoir persuadé par l'une ce qu'il avait voulu faire croire de l'obligation que lui avaient les princes, mais encore avoir acquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, et comme ami principal et comme favori de celui qui gouvernait.

Il était donc si bien infatué de cette opinion, que, lorsqu'il apprit le projet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente colère et dans un chagrin si mortel qu'il en fut long-temps comme absorbé, jugeant bien que cette union donnerait à l'autre parti de la fronde de grands avantages sur lui auprès de M. le Prince, par les grandes liaisons que ce mariage donnerait à cet autre parti auprès de ce prince, et que la place qu'il y tiendrait serait bien différente, par conséquent, de celle dont il s'était flatté.

Voilà donc ce qui faisait sa douleur; mais ce qui lui causait tant de colère était d'avoir été pris pour dupe dans ce traité, et de n'avoir pas su ce désespérant mariage, quoique l'extrême habitude qu'il avait à ces sortes de ré-

serves qu'on avait à son égard, et au peu de confiance qu'on lui marquait ordinairement dans de pareilles occasions, eût dû l'y rendre moins sensible.

De cette dernière réserve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à M. de Nemours (1) son beau-frère, et il en conçut tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cause enfin qu'ils se battirent l'un contre l'autre, et ce fut dans ce combat que M. de Nemours fut tué par M. de Beaufort. Cela, joint au manque de parole de M. le Prince pour madame de Montbazon, sur ce billet qu'il lui devait payer, obligea M. de Beaufort à traiter avec la cour, dont M. le Prince ne se soucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce prince fut arrivé, il alla fort exactement chez madame de Chevreuse, exprès pour lui faire de très-grands remercîmens de tout ce qu'elle avait fait pour lui, en l'assurant qu'il lui était uniquement redevable de sa liberté; et suivant la parole qu'il en avait donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de mademoiselle sa fille pour le prince de Conti, lequel s'étant trouvé présent à cette demande, fit aussi, en la confir-

(1) Charles-Amédée, duc de Nemours, tué en 1652.

mant, ses offres de service à mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit que, quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un et l'autre à sa fille, elle ne le pouvait cependant souhaiter, si M. le Prince y avait la répugnance que bien des gens croyaient qu'il y eût, et qu'elle aimait mieux le voir satisfait qu'elle n'aimait la fortune de sa fille; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avait donnée, elle savait fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point; qu'ainsi elle lui remettait volontiers la sienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairait; que pour elle, ce lui serait toujours beaucoup d'avantage d'avoir pu servir une personne de son rang et de son mérite, et que quand elle ne recevrait pas l'honneur qu'il lui proposait, elle n'en demeurerait pas moins attachée à ses intérêts. Mais M. le Prince, pour tout ce que madame de Chevreuse lui venait de dire, ne se rengagea qu'un peu davantage encore à ce mariage en question, et même avec de nouvelles protestations si fortes qu'elle les crut sincères, quoique pourtant il n'eût aucun dessein de les exécuter; car enfin il ne comptait pas pour beaucoup un semblable manquement de parole; et il ne témoignait souhaiter cette alliance avec tant de

passion, que parce qu'il savait qu'on l'appréhendait à la cour, laquelle il voulait engager à le prier de la rompre, afin de lui en faire acheter la rupture bien cher.

Madame de Chevreuse de son côté n'avait témoigné tant d'indifférence là-dessus, que parce qu'elle savait bien que M. le Prince ne pouvait pas encore avoir eu le loisir de s'accommoder avec la cour; et qu'en s'engageant de nouveau avec elle, après tout ce qu'elle lui avait dit, il se mettait tellement dans son tort qu'il lui serait extrêmement difficile de se dégager.

Le bruit de ce prochain accomplissement de ce mariage ayant éclaté, la reine connut alors clairement que madame de Chevreuse l'avait toujours trompée, et elle n'en fut pas fort surprise; car elle s'était depuis long-temps défiée de cette princesse, jusqu'à avoir mandé même au cardinal ce qu'elle pensait de son infidélité. Ce ministre n'en avait aucun soupçon, et ne pouvait se résoudre à le croire; mais lorsqu'il s'en vit tout-à-fait convaincu, il jura qu'il ne se fierait jamais à une femme de sa sorte; il fit ce serment en se servant d'un nom tout-à-fait injurieux qu'il lui donna, pour s'expliquer mieux sur ce qu'il pensait d'elle.

Madame de Chevreuse, par sa dangereuse habileté et par toute sa conduite, avait si bien fait connaître à la cour ce que ce serait qu'une femme de son caractère et de son esprit dans la maison du prince de Condé, laquelle maison pour son utilité propre, et pour celle de madame de Chevreuse elle-même, ne pouvait avoir d'autres intérêts que ceux de ce prince, la cour, dis-je, avait si bien connu de quoi serait capable cette princesse dans la maison de Condé, que les ministres n'oublièrent rien pour l'empêcher d'y entrer, et ils jugèrent aussi que M. le Prince rompant avec elle, ce serait rompre avec toute la fronde : ce qui serait un grand désavantage pour lui.

De sorte donc que, pour y parvenir, on commença à négocier, et ce furent messieurs de Lionne et Servien, qui lui étaient plus agréables que M. le Tellier (1), qui se mêlèrent de cette négociation, où M. le Prince entra dans l'instant même, sans faire la moindre réflexion à toutes les protestations de ses nouveaux engagemens avec madame de Chevreuse.

Du côté de la cour on résolut de lui sacrifier le gouvernement de Guienne, et de lui faire

(1) Michel le Tellier, ministre d'état, mort chancelier de France en 1685.

espérer celui de Provence pour le prince de Conti, quoiqu'on n'eût aucune envie de remplir cette espérance.

La princesse Palatine s'offrit à la reine pour travailler à cette négociation ; M. de la Rochefoucault y entra tout de même, et de tout son cœur, parce qu'il haïssait la fronde au dernier point. Ainsi dans le même temps que de la part de la cour on négociait avec M. le Prince, on traitait secrètement aussi avec tous ceux de son parti pour les en détacher.

Madame de Longueville de son côté, étant encore à Stenay pour achever de régler quelques intérêts avec les Espagnols, y apprit avec une douleur sensible la nouvelle du prochain mariage de M. son frère avec mademoiselle de Chevreuse, dans la crainte que la mère et la fille ne lui fissent perdre le crédit qu'elle avait sur ce frère, lequel était le seul de sa famille sur qui elle en eût un véritable ; mais ce qui la touchait encore bien davantage, c'était de voir entrer dans cette famille une personne et plus belle et plus jeune qu'elle.

Quoique de si loin cette princesse ne pût pas savoir bien précisément en quel état était cette négociation, ni s'il était à propos de faire connaître sitôt le dessein de M. le Prince et le sien,

elle ne laissa pas cependant, pour faire croire qu'elle était assez habile pour réussir à tout ce qu'elle entreprendrait, de vouloir bien se hasarder d'écrire à Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas, qu'elle allait à Paris pour rompre ce mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse.

M. de Noirmoutier, qui connaissait mieux M. le Prince que les autres, n'avait jamais voulu entrer dans la négociation de ce prince avec la fronde, ni même revenir à Paris pendant tout le temps qu'on en parla : c'est pourquoi il manda aux frondeurs que, ne prétendant rien aux grands avantages et aux grandes félicités qu'ils allaient recevoir, par le moyen de leur accommodement avec M. le Prince, il ne voulait point aussi entrer avec leur parti dans cette nouvelle liaison ; mais qu'il ne laisserait pourtant pas de demeurer toujours uni avec eux, si dans la suite ils ne trouvaient pas dans cette liaison si éblouissante tout ce qu'ils en espéraient. Il les avertit en même temps de ce que madame de Longueville avait écrit à Fuensaldagne, qu'il avait su par certaines femmes de ce pays-là avec lesquelles il avait eu en diverses occasions quelque sorte d'habitude.

Les frondeurs prirent quelques soupçons, et

de cet avis que leur donna M. de Noirmoutier, et de ce qu'ils avaient vu qu'on avait différé le plus qu'on avait pu d'envoyer querir la dispense : joint à cela que madame de Chevreuse étant allée attendre madame de Longueville chez elle le jour qu'elle revint de Stenay, afin de lui marquer plus d'empressement, et afin aussi de la voir plus en particulier, madame de Longueville, bien loin de lui faire le moindre compliment sur le mariage de sa fille avec son frère, affecta même de ne lui en pas parler.

Ils jugèrent donc dans le conseil des frondeurs que non-seulement M. le Prince pourrait bien avoir le dessein de rompre ce mariage, mais encore que, quand il l'aurait, ils ne pourraient pas l'empêcher de l'exécuter ; que c'était peut-être même la seule raison qui l'obligerait à se détacher de la fronde, et que, pour ne pas tout perdre, ils devraient s'offrir des premiers à favoriser ce dessein, au cas qu'il l'eût ; sur quoi le coadjuteur vint trouver M. le Prince, et lui dit que, pour peu qu'il eût de répugnance au mariage de M. son frère, il le romprait ; qu'il se faisait fort même que madame de Chevreuse n'en serait pas fâchée, et qu'enfin il le prenait sur lui.

Le prince de Condé négligea cette occasion

de rompre de bonne grâce le mariage de son frère, soit que son traité avec la cour fût fait ou qu'il ne fût pas encore conclu, soit qu'il ne crût pas ce qu'on disait; enfin, par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa, outre que d'ailleurs il négligea tellement la fronde, que lorsqu'elle témoigna tant d'empressement pour faire donner un arrêt au parlement qui donnait l'exclusion aux cardinaux étrangers d'être premiers ministres, et que la cour, d'un autre côté, pour embarrasser le coadjuteur, fit ajouter à cet arrêt que les cardinaux français en seraient également exclus, il parut s'intéresser très-peu et au dessein de la fronde et à l'opposition du coadjuteur à cette addition de la cour contre lui; lequel ayant fait connaître, par tous ses mouvemens, qu'il prétendait être cardinal et premier ministre, mit bien des gens contre lui; car enfin, quelque haine qu'on portât au Mazarin, on appréhendait encore davantage de voir le coadjuteur dans le ministère que d'y voir ce cardinal; et ce fut dans les instances pressantes que fit le coadjuteur à M. le Prince, pour l'obliger à le favoriser, qu'on remarqua, par la faiblesse et par la négligence avec lesquelles ce prince s'y employa, qu'il ne

le faisait que par politique, et qu'il ne s'en mettait guère en peine.

M. le Prince et madame de Longueville revinrent avec cette même humeur et ces mêmes manières qui les avaient décriés et perdus, sans s'apercevoir et sans se douter en aucune façon qu'elles leur pussent faire le moindre tort, surtout madame de Longueville ; et quoiqu'elle eût plus d'envie que personne de se raccommoder avec la reine, elle voulait pourtant que ce fût sans en rabattre de sa hauteur, et que sa fierté allât même jusqu'à cette princesse.

Elle lui fit donc dire, comme l'aurait fait une reine étrangère, le temps qu'elle irait chez elle, et pour comble d'orgueil elle se fit attendre deux ou trois heures, dont M. le Prince fut très-fâché. Mais il est vrai que jamais fierté ne fut si mal soutenue ; car enfin, dès qu'elle fut devant la reine, il lui prit un tremblement si grand qu'on eût pu croire qu'elle avait la fièvre, et elle n'eut pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite : de sorte qu'il fallut que la reine elle-même la rassurât, dont cette princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault, qui était d'un meilleur sens que madame de Longueville, ne jugeant

pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figurait, lui conseilla de se faire valoir auprès de son frère du crédit qu'elle avait auprès de son mari, et de celui qu'elle avait auprès de son frère, de négocier entre eux; et enfin de faire si bien sa manœuvre qu'ils ne parlassent que rarement et très-peu de temps ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice, parce qu'en effet elle n'était bien ni avec l'un ni avec l'autre, et il lui était important qu'ils ne le comussent pas. Mais insensiblement elle fit tout le contraire de ce qu'elle devait pour faire réussir le conseil que lui avait donné M. de la Rochefoucault, et elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son mari, qu'elle ne le put soutenir sans son frère, dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

M. le Prince faisait un grand secret de sa négociation avec la cour; mais la cour était bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décréditer parmi la fronde. Les ministres tiraient ce traité en longueur, parce que M. le Prince demandait des choses exorbitantes; et avant que d'y répondre, ils voulaient affaiblir son parti, afin qu'il ne fût pas en état de se rendre si difficile sur les conditions.

MM. de Bouillon et de Turenne abandonnè-

rent M. le Prince sur de faibles prétextes, et ils se raccommodèrent avec la cour à des conditions qui leur paraissaient meilleures et plus sûres que celles que M. le Prince leur pouvait faire pour les arrêter : ce qui fut cause qu'ils le quittèrent, étant d'ailleurs très-mal satisfaits des manières qu'il avait eues à leur égard en diverses occasions.

M. de la Rochefoucault, qui avait trouvé que mademoiselle de Longueville pouvait faire quelque obstacle à sa belle-mère, avait aussi trouvé à propos de la ménager ; même avant le retour de mademoiselle de Longueville, il avait déjà commencé à la voir plusieurs fois et à lui rendre compte de tout ce qui se passait, en lui insinuant, toutes les fois qu'il la voyait, qu'il fallait qu'elle fût bien avec madame sa belle-mère, et en l'assurant qu'il se chargeait non-seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir et de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à madame de Longueville ; mais comme elle ne croyait que son orgueil, et qu'elle s'imaginait être parvenue au suprême degré de la grandeur et de la puissance, elle n'en voulut point croire M. de la Rochefoucault, outre que le long temps qu'elle avait été sans le voir l'avait si fort décrédité

auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégoûter, de sorte qu'au lieu de bien recevoir sa belle-fille lorsqu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle était fort en colère, sans que mademoiselle de Longueville lui eût pourtant fait autre chose, sinon qu'elle avait toujours marqué beaucoup de respect pour le roi et pour la reine; car pour ce qui est des divers efforts indirects que cette princesse avait tentés auprès de M. son père pour le détacher des partis opposés à la cour, madame de Longueville ne pouvait lui en vouloir de mal, car elle n'en avait jamais rien su. Mais la principale raison qui lui faisait recevoir sa belle-fille avec tant de dédain et d'aigreur, c'est qu'elle n'était pas si puissante qu'elle. Ce commencement des airs insultans qu'on prenait avec cette princesse, lui faisant juger des mauvais traitemens qu'elle pouvait éprouver par la suite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire, joint aussi qu'elle était persuadée que la fin qu'elle s'y proposait était le véritable intérêt de M. son père, et qu'elle n'avait pu jusque-là, ainsi que je l'ai dit, lui faire bien envisager.

M. de Longueville, avec les places qu'on lui avait rendues en Normandie, avait repris dans

cette province presque tout le crédit qu'il y avait avant sa prison, crédit qui le rendait alors fort considérable et qui fit juger à la cour qu'il était important pour elle de le désunir d'avec M. le Prince; mais on ne savait comment s'y prendre, parce qu'on le croyait absolument obsédé et entraîné par la maison de Condé, et l'on craignait fort que cette maison ne le retînt toujours attaché à elle, dans la persuasion où l'on était de l'extrême pouvoir que madame sa femme avait sur lui, quels que fussent les incidens qui les brouillaient quelquefois.

Ce prince avait eu dans ses affaires un homme qui était dévoué à la cour, mais il l'avait chassé de son service; et il en avait un autre à sa femme, qui était ce même Priolo qui, par ses rapports, l'avait jeté dans le parti de la fronde. On ne savait donc à qui s'adresser; et d'un autre côté M. le Prince avait donné tant de terreur à tout le monde, que la peur de le fâcher qu'avaient presque tous les esprits, faisait qu'on appréhendait que le parti de la cour étant si bas et si décrédité, il n'y eût sujet de craindre que personne ne se voulût charger de cette commission, ou bien que ceux qui s'en chargeraient ne trompassent la cour ensuite. Enfin M. Servien s'avisa de penser à mademoiselle de

Longueville, qu'il savait n'aimer pas beaucoup sa belle-mère.

Ce ministre était de ses amis depuis le voyage qu'elle avait fait à Munster ; et sur le prétexte de cette connaissance, il l'alla voir à la sortie de prison des princes. Il lui proposa de travailler auprès de M. son père, pour l'engager de se raccommoder de si bonne foi avec la reine, que rien ne fût plus capable de les désunir.

Elle se chargea volontiers de cette commission, et les mesures qu'ils prirent là-dessus allèrent même bien plus loin que l'on n'eût osé l'espérer. Mais mademoiselle de Longueville recommanda à M. Servien de n'en point parler à son père que cette grande prévention de la puissance de M. le Prince ne fût un peu passée, sur l'espérance qu'elle avait que pendant ce temps-là elle préparerait cette négociation, et qu'elle lui ferait savoir quand il serait à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvait avoir M. de Longueville, il se trouvait accablé de ses beaux-frères, qui se voulaient servir de ses établissemens pour mieux affermir leurs affaires, sans que l'appui et l'utilité qu'il apportait à leur parti le fissent considérer davantage d'eux ; et c'était là leur procédé ordinaire

avec tous ceux qui voulaient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté était dans un tel enthousiasme de sa prospérité, qu'elle ne se connaissait plus elle-même. D'abord elle crut si fortement qu'elle aurait plus de considération que M. le Prince, qu'elle ne pouvait pas s'imaginer pourquoi il aurait pu en avoir plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabattit quelque chose de cette opinion ; mais cette modestie n'alla pas jusqu'à son mari, car elle lui fit dire que, s'il s'avisait de trouver à redire à sa conduite, elle le rendrait le plus malheureux de tous les hommes.

Comme on s'était persuadé qu'il ne ferait jamais d'autre figure que celle de suivre le parti de M. le Prince, et que d'ailleurs c'était un crime capital auprès de sa femme et de son beau-frère que de le ménager, les frondeurs ne le considéraient guère, et ils n'avaient même avec lui que très-peu de commerce, surtout le coadjuteur, tant par les raisons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avait de l'avoir fait prendre prisonnier, après en avoir été et tant aimé et tant protégé. Il lui disait toujours pourtant qu'il voulait avoir un long entretien avec lui ; mais cet entretien ne venait jamais.

M. de Longueville était donc dans cet état,

lorsque mademoiselle sa fille entreprit de l'engager dans le parti de la cour; et comme cette princesse ne craignait guère ceux qu'elle n'aimait pas, elle n'eut aucune appréhension des Condé, quoiqu'elle eût grande part aux menaces de sa belle-mère. Ce qui lui donna encore plus de hardiesse, c'est qu'elle ne demeurait plus avec elle, parce qu'elle était revenue à son logis particulier, avant que madame de Longueville fût arrivée à Paris, et qu'elle y était toujours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la négociation qu'elle avait à faire avec M. son père par le flatter beaucoup, par s'ingérer ensuite de lui parler de ses affaires les plus importantes, et par décider hardiment de tout ce qu'elle savait qui pouvait le plus réussir auprès de lui. Mais pour mieux disposer sa matière, elle voulut commencer par le rassurer contre la maison de Condé, en plaignant M. le Prince d'être seul à ne pas prévoir les périls où il allait se précipiter, et en lui faisant voir qu'ils présumaient bien souvent de leur puissance sans aucun fondement; que leur prison en était une preuve convaincante; et que lors même qu'ils en présumaient le moins, ils ne laissaient pas de faire encore toute la même con-

tenance, dans la vue d'étourdir le public par cet artifice.

Elle ajouta qu'ils couraient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi à l'égard de tous ceux qui les avaient servis ; parce que malheureusement pour M. le Prince, et pour tous les gens qui avaient à traiter de quelque chose avec lui, il ne faisait consister l'honneur qu'à être brave et intrépide, et nullement à être homme de parole et de probité ; que personne n'osait ni lui faire de reproche là-dessus, ni l'avertir que c'était la cause de ce que tout le monde l'abandonnait ; qu'ainsi il n'était guère possible qu'il pût changer de conduite ; enfin qu'il n'y avait que lui qui ne s'aperçût pas des dangereux effets qu'il en devait attendre, et qui même lui en étaient déjà arrivés, parce qu'il n'y avait que lui qui en ignorât la cause, à laquelle il ne pouvait rien attribuer par conséquent de tout ce qui lui arrivait ; qu'il serait donc plus honorable de se raccommoder avec la cour, lorsque ce prince paraissait encore être en état de se soutenir, que lorsque sa fortune deviendrait dans son déclin ; que comme il avait toujours accoutumé de faire ses traités sans lui en parler, il pouvait lui rendre la pareille ; et que pour lui, s'il cessait d'être en considération, ce ne serait

que parce qu'il le voudrait bien; qu'il ne pouvait se voir hors de prison, sans se voir en même temps maître de la Normandie; qu'un homme comme lui n'en pouvait avoir d'autre que le roi; qu'il ferait une figure fort désagréable dans un parti où il ne pouvait être que le quatrième tout au plus; que même le duc de Beaufort et le coadjuteur auraient encore plus de crédit à Paris que lui, et qu'en demeurant comme il était, il s'allait embarrasser immanquablement avec bien des gens qui ne pouvaient pas compatir ensemble.

Par de semblables discours, ou pour mieux dire, par les dispositions des affaires, ou si l'on veut encore, par la manière dont avait été traité M. de Longueville, il devint si différent de ce qu'on l'avait toujours vu, qu'on ne le connaissait plus; il résistait à tous les gens qui l'avaient voulu soumettre, et il le prenait au-dessus de tous ceux qui mal à propos l'avaient pris sur lui.

Ensuite de cette conversation que mademoiselle de Longueville eut avec M. son père, elle avertit M. Servien qu'il était temps de parler de la négociation qui avait été proposée entre eux, et qu'elle venait de la disposer: ce que ce ministre ayant appris, il sut si bien profiter de

cette disposition, qu'il ne tarda guère à en tirer tout l'avantage qu'on en désirait. Mais il fit connaître à M. de Longueville que la reine aurait peine à avoir une confiance entière en lui, tant que son fils (1) serait à Mouron entre les mains de M. le Prince. Il pressa même sa fille de lui en parler fortement; et mademoiselle de Longueville le fit avec tant d'adresse et de succès, que malgré tous les efforts de madame de Longueville pour empêcher que son fils ne sortît de Mouron d'auprès du prince de Condé, M. de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procédé de M. de Longueville avait plus de rapport en ce temps-là avec le caractère d'esprit de sa fille qu'avec le sien propre, madame de Longueville se prenait à elle de tout ce que faisait ce prince; et c'est ce qui lui donnait une si grande haine contre mademoiselle de Longueville, sans songer qu'elle-même était la seule cause de tout ce qui lui arrivait de fâcheux; et qu'elle se l'attirait, tant par les manières dont elle avait vécu avec M. de Longueville, que par toutes les hauteurs et toutes

(1) Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils aîné du duc de Longueville.

les bizarreries qui avaient obligé mille gens à parler contre elle à son mari.

La cour, qui ne négligeait rien, sachant cette aversion de madame de Longueville pour sa belle-fille, quoique assez mal fondée, s'en servit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne se douta jamais, quoiqu'il fût cependant fort aisé à connaître.

Comme tout ce qui lui venait de sa belle-fille lui était odieux, on lui persuada qu'elle mettait dans la tête de son père de l'emmener en Normandie avec lui, et de la faire enlever au cas qu'elle n'y voulût pas consentir. Elle fut fort effrayée de cet avis, contre lequel voulant se précautionner, elle se fit garder avec un grand soin; et dans l'alarme où elle était, elle se trouva forcée d'employer M. le Prince auprès de son mari, pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si elle avait été mieux informée de la vérité, elle aurait connu qu'il était aisé de réussir sans tant de peine à ce qu'elle désirait avec tant de passion, parce que son mari ne songeait à rien moins qu'à l'emmener, et que mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des personnes qui lui étaient contraires, en avait encore plus de peur qu'elle-même, dans la crainte que, si

elle suivait son mari, elle ne reprît du crédit auprès de lui, et qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire et à son repos.

M. le Prince, sollicité par madame de Longueville, se chargea donc de parler à M. de Longueville. Mais comme il lui était plus utile que sa sœur, il la lui sacrifia; en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'irait point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son beau-frère qu'elle irait à Bourges, après être convenus l'un et l'autre qu'elle n'était pas d'une conduite qui permît de la laisser demeurer à Paris. Mais comme le jour n'était pas pris pour la conduire à Bourges, où il était bien plus honteux pour elle d'aller que si elle n'eût fait qu'un même voyage avec son mari, il lui resta quelque espérance que les affaires pourraient changer.

Sitôt qu'il eut été résolu que madame de Longueville n'irait point en Normandie, mademoiselle de Longueville, fortement excitée par la cour, pressa M. son père de hâter son voyage : ce qu'il fit aussitôt à sa persuasion; et dès l'instant qu'il fut arrivé dans cette province, il s'y trouva plus puissant qu'il n'y avait jamais été.

Pendant tous ces petits mouvemens, il se passait peu de jours que quelques-uns des amis de M. le Prince ne le quittassent; mais on ne pouvait être content à la cour que M. le duc d'Orléans ne l'eût abandonné; parce que sans lui, la retraite de tous les autres ne pouvait être pour elle d'une grande conséquence.

Les ministres, qui étaient demeurés auprès de la reine, s'avisèrent d'une intrigue qui fit réussir ce dessein. Le stratagème qu'ils mirent en usage fut la pomme de discorde entre tous les partis, et fit échouer le traité que M. le Prince projetait avec la reine. Enfin ce tour imprévu jeta ce prince dans des labyrinthes dangereux, dont il n'est jamais bien revenu : voici ce que c'était.

M. Servien dit à M. le Prince que, comme il se défiait des promesses de la reine et du cardinal, et qu'ils avaient envie de lui faire connaître toute la bonne foi avec laquelle ils désiraient se réconcilier avec lui, il avait dessein de le lui persuader de leur part, et non par des paroles simplement, qu'il s'apercevrait de la considération qu'ils avaient non-seulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnait. M. le Prince parut fort satisfait de ce

qu'on lui promettait, sans s'en éclaircir plus particulièrement.

Un mercredi de la Passion, qui était un jour de conseil, M. le duc d'Orléans s'y étant trouvé pour y assister, on vit venir le chancelier Séguier que l'on croyait exilé, le premier président Molé que l'on croyait au Palais, et Chavigni ministre d'état, tous trois connus pour être amis intimes du prince de Condé, particulièrement le dernier qui lui était entièrement dévoué; mais on leur avait fait signer à tous trois, avant que de les admettre au ministère, qu'ils seraient dans les intérêts de la reine et du cardinal, préférablement à tous autres.

La reine dit à M. le duc d'Orléans qu'elle les avait mis dans le conseil, et qu'elle avait ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président, dont M. le duc d'Orléans se mit dans une grande colère, et dit qu'ayant l'honneur d'être oncle du roi et lieutenant-général de la régence, on n'avait point dû faire un changement de cette nature au conseil sans sa participation, et qu'il n'y reviendrait plus qu'on n'y eût donné ordre.

M. le Prince de son côté demeura tout étourdi, ne sachant si ce qu'il voyait lui était bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer

avec M. le duc d'Orléans, en déclarant qu'il ne pouvait être content que Monsieur ne le fût; mais quand il eut fait un peu de réflexion et pris conseil, il comprit que ces nouveautés lui étaient préjudiciables, et que c'était pour le rendre suspect : aussi voulut-il s'en justifier; et étant allé chez madame de Chevreuse, il y fit des sermens terribles qu'il n'avait rien su de ces nouveaux changemens; mais il n'en fut pas mieux cru, et ses sermens ne servirent qu'à donner de l'horreur pour lui, parce qu'on les croyait tous faux : ce qui cependant, en cette occasion, était une grande injustice.

M. le duc d'Orléans, la fronde et le public, ne faisaient aucun doute que le prince n'eût part à ce qui était arrivé; n'y ayant, à ce qui leur semblait, nulle apparence que la reine, toute prisonnière qu'elle était au Palais-Royal, eût osé une pareille chose, sans l'avoir concertée avec M. le Prince.

Il y eut ensuite un conseil au palais d'Orléans sur le mécontentement de Monsieur à l'égard de la reine. M. de Beaufort y parla fort mal à son ordinaire; le coadjuteur y donna des avis fort violens, et entre autres de jeter des pierres contre le Palais-Royal. Sur quoi M. le Prince, lorsqu'on lui demanda le sien, en se moquant

visiblement d'eux, répondit qu'il ne savait point la guerre des cailloux, et qu'il fallait demander à ces messieurs comment elle se pratiquait : ce qui augmenta encore la défiance qu'on avait de lui.

Les ministres qui traitaient avec ce prince ne lui parlèrent plus du gouvernement de Provence pour son frère; et il fallut qu'il abandonnât avec ce gouvernement toutes ses autres prétentions, parce que, étant devenu suspect au parti opposé, il se trouva forcé de se contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On négocia ensuite avec M. le duc d'Orléans pour l'apaiser, et on lui fit trouver bon que ces messieurs demeurassent au conseil, pourvu qu'on rendît les sceaux à M. de Châteauneuf, et qu'il demeurât ministre. On dit à la cour que c'était à la considération de M. le Prince qu'on ôtait les sceaux à M. Molé : ce qui, selon l'intention que l'on en avait, de zélé et fidèle ami que ce premier président était de M. le Prince, le fit devenir son plus grand ennemi, et ce qui fut dans la suite d'un préjudice extrême pour ce prince, par la grande considération où était alors le premier président.

Après cela, on proposa à M. le duc d'agréer que le mariage de mademoiselle de Chevreuse

fût rompu, à quoi il consentit aisément; et l'on croit que ce qui en fut cause, c'est qu'on lui fit craindre que la maison de Condé ne devînt trop puissante, si ce mariage s'accomplissait.

Dès la semaine sainte Monsieur revint chez la reine au Palais, où elle fit venir le prince de Conti, pour lui dire de ne pas conclure sitôt son mariage avec mademoiselle de Chevreuse.

M. le Prince et madame de Longueville ne s'étaient point fiés en lui du dessein qu'ils avaient de le rompre; car ce prince était devenu fort amoureux de sa maîtresse; mais ils lui dirent de si terribles choses d'elle, qu'il eut autant d'impatience d'avoir des défenses de la reine sur ce sujet, qu'il en avait eu d'épouser cette jeune princesse.

Cette excuse des défenses de la reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avait aucun pouvoir en ce temps-là; et dans la situation où étaient les choses, comme cette alliance s'était projetée, non-seulement sans l'aveu de cette princesse, mais encore contre ses sentimens, elle pouvait bien s'exécuter tout de même.

M. le Prince envoya le président Viole à madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des ordres de la reine, et pour l'assurer cepen-

dant que malgré cela c'était une affaire qui n'était que différée sans être rompue; qu'ils iraient, son frère et lui, la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour exécuter ce qu'ils lui avaient promis par le président Viole, M. le Prince dit à son frère que lui seul était en obligation de faire cette démarche, comme la partie la plus intéressée; et que pour lui il ne pouvait plus voir madame ni mademoiselle de Chevreuse, par l'embarras que cela lui ferait.

Le prince de Conti, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son aîné, la chose le regardait plus que lui du côté de ces sortes de ménagemens; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en appréhendait, il serait encore plus grand pour lui, par la raison qu'étant le plus intéressé, il était par conséquent le plus engagé; et la fin de toute cette conversation entre ces deux princes fut, qu'ayant tourné la chose en complimens, et puis les complimens en raillerie et en plaisanterie, ils ne firent qu'en rire; et enfin, quoiqu'ils eussent mandé à madame de Chevreuse qu'ils iraient la trouver, ils n'y allèrent ni l'un ni l'autre, et ils ne la virent plus depuis.

Alors, des deux partis, ce fut à qui se hâterait

le plus de faire ôter la garde des bourgeois qui tenaient le roi et la reine comme prisonniers dans le Palais-Royal.

Ainsi donc, M. le Prince rompit entièrement avec les frondeurs, et il y rompit même avec une très-grande tranquillité, par le mépris qu'il avait pour eux ; il les comptait comme les derniers des hommes du monde, et incapables par conséquent de pouvoir la moindre chose contre lui. Mais ce qu'il y a de très-surprenant en cela, et même presque incroyable d'un esprit tel que le sien, c'est que ces mêmes gens, de qui il témoignait faire si peu de cas, lui parurent, dans la même semaine, si redoutables, sans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis, et ils lui devinrent si considérables, que, mal avec eux, il ne se crut plus en sûreté en aucun lieu du monde.

M. le Prince parut de bien meilleur sens en craignant les frondeurs qu'en les négligeant; car aussitôt qu'il eut rompu avec eux, il arriva ce que tout le monde avait prévu, et dont il ne s'était point douté ; quoique cela n'eût pas dû cependant lui être difficile; il arriva, dis-je, ainsi qu'on l'avait prédit, que les frondeurs se raccommodèrent avec la cour contre lui : à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine, parce

que la reine avait bien plus d'envie de se voir défaite de ce prince que d'eux.

La haine que les frondeurs, particulièrement le coadjuteur et madame de Chevreuse, avaient pour M. le Prince et pour madame de Longueville, allait si loin, qu'elle leur avait fait oublier toutes les autres haines, jusqu'à celle qu'ils avaient pour le Mazarin, avec lequel ils traitèrent tout de nouveau, sans paraître rebutés par les autres traités qui leur avaient si peu servi. Mais véritablement dans celui-ci il y avait une clause si extraordinaire, qu'elle mérite bien qu'on en fasse mention, qui est que le coadjuteur dirait toujours du mal du cardinal Mazarin, afin de conserver toujours le crédit qu'il avait parmi le peuple, et que par ce moyen il demeurât en état de l'y mieux servir.

Par ce nouveau traité, il fut résolu, pour la seconde fois, de reprendre M. le Prince prisonnier. Comme il n'allait plus au Palais-Royal, par la défiance où il était, on ne put point aussi prendre de mesures pour l'y arrêter.

La reine, qui ne se fiait pas trop aux gens de cette cabale, leur dit qu'elle ne voulait pas le faire prendre à l'hôtel de Condé; de peur que

sa prise ne fît trop de bruit à Paris et qu'elle n'y causât même de grands meurtres : cependant on faisait défiler des troupes du côté du faubourg Saint-Germain.

M. le Prince, qui était toujours sur ses gardes, se retira la nuit à Saint-Maur, et il parut n'avoir profité de ses prisons que pour en être plus défiant, parce qu'elles lui avaient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à madame de Longueville, pour lui apprendre sa retraite, et pour lui dire qu'elle n'avait que faire de l'y aller trouver; mais malgré cette précaution, et quoiqu'elle eût même une joue fort enflée, elle ne laissa pourtant pas de partir aussitôt, afin seulement de conserver la réputation qu'elle avait d'être bien avec son frère. Elle se plaignait après cela que, toute malade qu'elle était, elle avait été obligée de partir par les grands empressemens de ce prince, afin de persuader mieux la confiance qu'il avait en elle.

Le départ de M. le Prince fit un fort grand bruit, et l'on fut s'offrir au Palais-Royal et à Saint-Maur, tout comme des particuliers auraient fait dans des querelles particulières; et ceux qui allaient d'un côté n'allaient plus de l'autre. Mais on remarqua que peu de gens allè-

rent à Saint-Maur, dont M. le Prince eut beaucoup de chagrin ; et par la réflexion que trois mois auparavant toute la France avait été pour lui, il demeura fort surpris.

La crainte qu'on avait eu un temps de M. le Prince était entièrement dissipée. C'était une des plus grandes pertes qu'il eût faite à sa prison ; et, à la réserve des huit premiers jours qui suivirent sa sortie, on ne revint jamais à cette grande terreur qu'il avait autrefois donnée, quoi qu'il pût faire après cela.

Le lendemain que M. le prince de Condé fut à Saint-Maur, M. le prince de Conti alla au parlement, où il dit qu'il venait de la part de monsieur son frère leur rendre compte de sa sortie de Paris, et que, si elle n'avait pas été si prompte, il aurait été arrêté tout de nouveau ; que c'était les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'était opposé à son retour ; et que certainement, quoique le ministre fût loin de la cour, son esprit y régnait toujours par le Tellier, Servien et Lionne, qui étaient ses créatures ; que monsieur son frère ne pouvait plus ni se fier à la reine, ni aller au Palais-Royal tant qu'ils y seraient, et qu'il fallait les en chasser aussi-bien que le cardinal.

Le parlement ne prit pas cela tout-à-fait

comme se l'était imaginé M. le Prince. Cependant le prince de Conti ne laissa pas d'y retourner plusieurs fois et d'y tenir toujours à peu près le même discours.

Le maréchal de Grammont fut trouver le prince de Condé de la part de la reine, pour savoir le sujet de son mécontentement. Ce prince se plaignit qu'on avait voulu l'arrêter; dit qu'il ne pouvait être en sûreté que les trois ministres ne fussent partis, et que sitôt qu'ils le seraient, il rendrait ses devoirs au roi et à la régente.

La reine, de son côté, disait que M. le Prince ne faisait tant de bruit que pour avoir encore quelques nouveaux avantages; qu'il était insatiable, et que plus on lui donnait, et plus il voulait avoir; que l'on venait de lui donner la Guienne, et qu'il voulait encore avoir autre chose, mais qu'elle était résolue de n'en être plus la dupe, quoi qu'il pût faire; et comme elle ne croyait pas devoir alors éloigner ses ministres, elle dit aussi que, pour les caprices de M. le Prince, elle n'ôterait pas ceux qui étaient de son conseil; que ce n'était qu'un prétexte, et que s'ils n'y étaient plus, ce prince trouverait de nouveaux sujets de se plaindre.

Quoique M. le cardinal ne fût pas toujours cru lorsqu'il était loin, il ne laissait pourtant pas de conserver une très-grande autorité ; et comme on s'adressait toujours à lui pour toutes les grâces et pour toutes les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de celle-ci, sur laquelle il manda qu'il fallait absolument faire retirer les trois ministres, afin d'ôter à M. le Prince tout sujet de plainte, et de le mettre entièrement dans son tort ; en faisant voir que son dessein n'était que de brouiller. Si bien que, lorsqu'on s'y attendait le moins, la reine relégua ces trois ministres dans leurs maisons ; ensuite de quoi elle manda à M. le Prince qu'elle avait bien voulu encore le satisfaire en cela, et s'il ne voulait pas au moins faire quelques pas pour elle, après qu'elle en avait tant fait pour lui.

M. le Prince, qui ne s'était jamais figuré qu'on dût ôter ces trois ministres, n'avait point aussi pensé à ce qu'il dirait si on le satisfaisait là-dessus : de sorte qu'il ne put jamais ni rien trouver ni rien alléguer pour prétexte de son mécontentement. On crut alors que le cardinal n'avait cette complaisance que pour rendre M. le Prince encore plus criminel s'il n'y répondait pas ; mais ce n'était point là du tout la

principale raison de ce ministre : il en avait d'autres fort essentielles pour lui, qui l'avaient engagé à agir comme il avait fait.

La reine lui avait mandé que M. Servien s'était trop avancé avec M. le Prince, et qu'on aurait fort bien pu se défendre de lui donner le gouvernement de Guienne ; et M. de Lionne, neveu de M. Servien, ayant su que le Mazarin avait cette pensée de son oncle, et croyant peut-être qu'elle lui avait été inspirée par M. le Tellier, il lui manda que ce ministre prenait un trop grand ascendant sur l'esprit de la reine : ce qui fit faire plusieurs réflexions au cardinal, outre qu'il n'était pas content que dans son absence on eût fait tant de choses sans sa participation.

D'un autre côté madame de Chevreuse, le coadjuteur et les autres frondeurs, surent peindre avec de si étranges couleurs l'ingratitude de M. le Prince pour eux, son manquement de foi sur le mariage de son frère, et généralement sur tous les autres articles qu'il leur avait promis, qu'ils le décrièrent à un point que cela ne se peut comprendre.

Il était abandonné de tout le monde ; on n'avait pas la moindre confiance en lui ; il n'eut dans ses intérêts que ceux qui ne pouvaient

s'en dégager avec honneur. Si bien qu'il connut trop tard que ses manquemens n'étaient pas d'une nature à pouvoir être tournés en plaisanterie, comme il se l'était imaginé ; car il n'avait point fait jusqu'alors aucune de ces réflexions utiles qu'il fit depuis si heureusement, et qui le portèrent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus solides, dont il ignorait même le nom en ce temps-là.

Ce prince, sachant comme les frondeurs le déchiraient, ne les épargnait pas aussi, et dit que madame de Chevreuse lui avait proposé de prendre la régence. Quoiqu'elle assurât que cette proposition venait de lui, tout le monde crut M. le Prince : car, comme il était plus puissant qu'elle, il lui eût été fort aisé d'avoir la régence s'il l'avait voulu ; et comme elle était plus habile aux affaires que lui, il y avait bien de l'apparence qu'elle lui avait donné ce conseil. On ne sait même ce qui put l'empêcher de le suivre ; car on ne lui pouvait rien donner par un accommodement, qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il aurait pu prendre dans l'administration de la régence. Mais ce prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardait, par le trouble où il se trouva, et par la trop grande assurance qu'il

avait de lui-même, qu'il oublia après sa retraite à Saint-Maur de s'assurer du comte de Carces, qui était maître de la Provence, dans le temps qu'il le pouvait le plus utilement, et il ne s'en souvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la cour. Mais, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il sembla que pour le bonheur de la France, le ciel, favorable au roi et à la reine régente, aveugla toujours ce prince sur ses propres intérêts, tant qu'ils furent opposés à son devoir.

Cependant M. le duc d'Orléans continuait toujours à être irrité. Il était ennemi déclaré du cardinal, et mal satisfait de la reine et de M. le Prince, depuis que les nouveaux ministres étaient entrés dans le conseil sans sa participation. Dans cet esprit d'aigreur, il sut tellement balancer les deux partis par son mécontentement, joint à son incertitude ordinaire, aussi-bien qu'à celle du parlement, qu'il leur ôta tout leur crédit à tous, sans même en conserver beaucoup pour lui; et l'on demanda en ce temps-là qu'était devenue l'autorité royale, puisque la régence l'ayant perdue, elle ne paraissait passée à aucun autre.

Ensuite de cela, M. le Prince vint plusieurs fois lui-même au parlement, où il fit venir

beaucoup de gens armés dans la grand'salle ; et la reine y envoya des compagnies tout entières pour y garder le coadjuteur, tant les intérêts étaient changés.

Dans une de ces assemblées où il y avait plus de gens de guerre qu'à l'ordinaire, le premier président Molé dit qu'il était étrange que le lieu destiné à rendre la justice fût devenu une place d'armes ; et il ajouta que pour rétablir les choses dans l'ordre et dans la tranquillité où elles devaient être, et faire disparaître ces gens armés, il fallait que chacun fît retirer ceux qu'il connaissait.

Le coadjuteur fut au passage des huissiers pour dire aux gens de guerre qu'ils se retirassent, afin de satisfaire le premier président, et M. de la Rochefoucault se leva aussi, comme s'il eût eu la même envie de faire retirer les gens du parti de M. le Prince ; mais ce ne fut que pour fermer la porte au coadjuteur qui était sorti, et qui fut dans un très-grand péril par les gens de guerre qui y étaient, et plus encore par le peuple qui était fort animé contre lui, parce qu'ils le croyaient mazarin.

M. de Brissac, qui s'aperçut de ce qui s'était passé, se leva de sa place pour ouvrir la porte au coadjuteur et le faire rentrer ; et il dit à

M. de la Rochefoucault que, s'ils étaient dans un autre lieu, il lui donnerait cent coups d'éperon, parce qu'il ne valait pas la peine qu'on se battît contre lui. Ensuite de quoi ils revinrent dans leur place, et M. de la Rochefoucault, en serrant la main du coadjuteur et celle du duc de Brissac, leur dit à demi-bas : *Je voudrais vous avoir étranglés.* Sur quoi le coadjuteur lui repartit, en l'appelant du nom que la fronde lui avait donné : *Ne vous émouvez point tant, camarade la Franchise, il ne peut rien arriver entre vous et moi ; car vous êtes un poltron, et je suis un prêtre.* Ceux qui étaient présens à cette conversation tâchèrent de l'adoucir; mais tout ce qu'ils purent faire fut de la rompre.

Avec tout l'esprit qu'avait M. le Prince, il se tirait toujours assez mal des assemblées du parlement; et le premier président, qui ne l'aimait plus, lui rompait toujours en visière. Il lui demandait pourquoi il ne voyait pas la reine, et si c'était qu'il voulût élever autel contre autel.

Durant toutes ces assemblées du parlement, on ne laissait pas de négocier toujours entre la reine et M. le Prince ; mais on lui offrait peu de chose. C'était l'esprit de la cour de ce temps-là de réduire tout en négociation.

M. le Prince, de son côté, souhaitait beaucoup l'accommodement; il haïssait les partis, et il savait bien qu'il n'y était pas propre. Mais madame de Longueville, qui voyait bien qu'elle allait être reléguée à Bourges, comme on l'avait promis à son mari, voulait la guerre, afin que M. le Prince pût aller à son gouvernement, dans l'espérance qu'elle lui pourrait être plus utile dans la guerre que dans la paix; et que M. de Longueville ne le suivant point en Guienne, il ne serait plus si considéré de M. le Prince à son préjudice.

Le duc de la Rochefoucault était de même sentiment, parce qu'il voulait s'éloigner de Paris à quelque prix que ce fût, ayant peur qu'un prince, dont il connaissait bien mal le caractère, ne l'y fît tuer, ou que les frondeurs ne l'y fissent battre: de sorte que madame de Longueville et la Rochefoucault obsédaient si bien M. le Prince, qu'ils le portèrent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoiqu'ils n'eût ni estime ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connaissaient à fond, ils se servirent de ses deux principaux faibles, dont l'un était l'intérêt et l'autre la vanité de croire qu'on le craignait toujours beaucoup, et que l'on ne se pouvait passer de lui. Ils lui insinuèrent donc

que la reine appréhendait fort qu'il formât un parti ; et que s'il faisait la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner ses pas du côté de la Guienne, on lui enverrait offrir tout ce qu'il pourrait souhaiter : de sorte qu'il n'eut pas de peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, et il envoya auparavant sa sœur à Bourges, comme il avait promis à son mari.

Mademoiselle de Longueville avait été fort maltraitée de madame sa belle-mère et de M. le Prince, lorsqu'elle n'avait rien fait contre eux; et quand elle parut entièrement pour la cour, et qu'elle fut une des premières à aller chez la reine, M. le Prince la vint voir ; il lui rendit compte de toutes ses affaires ; et par mille complaisances, il fit tout ce qu'il put pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi-bien que des actions plus importantes, que, dans ces temps, moins on était soumis à ceux de la maison de Condé, plus on en était considéré.

Les flatteries intéressées et hors de saison que prodigua ce prince n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de mademoiselle de Longueville. Sa conscience, ses connaissances et les intérêts de son père, ne lui pou-

raient pas permettre d'en être ni surprise, ni séduite, ni corrompue.

Comme en ce temps-là toutes les affaires se faisaient au Palais, et que tout était réglé par les délibérations du parlement, les princes et tous ceux qui y avaient intérêt ne manquaient pas aussi de se trouver à toutes les assemblées qui s'y faisaient. M. le duc d'Orléans, qui parlait admirablement bien, y paraissait beaucoup; M. le Prince, qui parlait fort mal en public, et qui de plus était très-étourdi des orages qu'il prévoyait, n'y brillait pas tant, et il ne réussissait seulement qu'aux répliques sur ce qu'on lui disait d'offensant.

La reine cependant voyait avec assez de tranquillité le peu de crédit qu'elle avait, dans la pensée que la majorité du roi approchait, et que dans cette majorité elle trouverait la fin de ses peines avec l'abaissement de ses ennemis. Depuis que MM. le Tellier, Servien et de Lionne furent partis, MM. de Châteauneuf et de Villeroy (1) la gouvernèrent tout comme les autres avaient fait, quoiqu'ils l'eussent trahie de concert avec madame de Chevreuse.

(1) Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France.

Dès qu'ils furent seuls au conseil, ils lui firent donner une déclaration par laquelle elle s'engageait de ne faire jamais revenir le cardinal, sans s'apercevoir du tort que lui pouvait faire une pareille déclaration. Il est vrai que l'on crut que la reine l'avait faite avec la participation de ce cardinal; mais on a vu depuis une lettre de lui, écrite à M. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, et où il en paraît fort offensé.

Le coadjuteur ne sachant plus que faire, et voyant qu'il avait peu d'agrément dans les deux partis, s'avisa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne se plus mêler de rien il voulait se retirer, et ne se divertir plus que de ses oiseaux. Il ne prétendait pas cependant qu'on le crût, et au contraire, il voulait faire imaginer par cet art de fort grands mystères.

Mais comme la vérité se fait toujours connaître, on jugea aisément que ce qu'il disait, sans le vouloir persuader, le faisait paraître encore plus véritable qu'il ne pensait et qu'il n'eût voulu.

LIVRE III.

La majorité du roi étant sur le point d'arriver, M. le Prince vit bien qu'il serait encore moins en sûreté qu'il n'y était auparavant; mais entêté toujours de la peur que son départ donnerait, il se détermina enfin de partir pour la Guienne le plus tôt qu'il lui serait possible.

Il résolut donc de ne se point trouver à la cérémonie de la majorité, et alla sur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avait donné à M. de Longueville, pour savoir s'il n'y avait rien à faire avec lui.

Mais voyant que sa peine était inutile, et que son beau-frère voulait être toujours inviolablement attaché au roi, et soumis à tous ses ordres, sans se rapprocher de Paris, il se mit en route pour aller droit à son gouvernement.

Ce prince était si persuadé qu'aux premiers pas qu'il ferait on lui offrirait tout, qu'il attendait des courriers dans bien des lieux où il passa, et où il séjourna même pour les y at-

tendre ; mais n'en voyant point venir, la colère le prit contre ceux qui l'avaient embarqué à ce voyage ; et en disant des choses horribles à M. le prince de Conti, à madame de Longueville et à la Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avaient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en seraient plus tôt las que lui, et qu'ils l'abandonneraient.

Le roi ayant eu treize ans accomplis le cinquième de septembre, il choisit le septième du même mois pour faire la cérémonie de sa majorité, et il fut au parlement selon la coutume, pour se faire déclarer majeur. Là il fit un remercîment à la reine sa mère des soins qu'elle avait pris pendant sa régence, et il n'en fit point au duc d'Orléans qui y avait eu part comme lieutenant-général, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la cour de ne savoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la régence, on avait ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président Molé ; mais comme dans cette rencontre il fallait deux personnes différentes, parce qu'il n'était pas possible que le même homme fît les deux charges, celle de chancelier et celle de premier président, on

laissa les sceaux au chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les finances au président de Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la cour les premières démarches que fit M. le Prince pour des actes d'hostilité, et l'on fit une déclaration contre lui, laquelle fut communiquée à M. le duc d'Orléans, pour savoir s'il n'y trouverait rien à redire. Il fit seulement changer deux lignes, ce qui fit croire qu'il approuvait le reste dont il n'avait pas parlé. Cependant, quand on porta cette déclaration au parlement, il s'y opposa de la plus grande force du monde, dont la reine et les ministres furent extrêmement surpris ; mais il fallut pourtant le souffrir, comme beaucoup d'autres choses.

Le coadjuteur fut nommé au cardinalat, mais on ne crut pas trop que cela pût réussir ; car il était assez facile de juger, après tout ce qui s'était passé, que la cour ne voulait seulement que l'éblouir.

Aussitôt que M. le Prince fut parti, la cour prit la résolution de le suivre, afin de ne lui pas donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La reine fut bien aise aussi de tirer le roi hors de Paris, où ils avaient été l'an et l'autre long-

temps prisonniers, et où ils n'avaient pu être sûrement depuis le commencement des cabales de la fronde.

M. le Prince passa par le Berri, qu'il fit déclarer en sa faveur, et la Guienne ensuite. Mais dès que le roi approcha, ces provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir qu'elles ne l'avaient été à se mettre dans l'autre parti. M. de Rohan-Chabot fit déclarer pour la cour Angers, dont il était gouverneur pour M. le Prince, et M. de du Dognon fit déclarer Brouage et la Rochelle, à cause, disait-il, des obligations qu'il avait eues à M. le duc de Brézé.

A l'égard de du Dognon, ce ne fut seulement que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit aucune résistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avait fait son accommodement, par lequel on lui donnait un bâton de maréchal de France pour ses gouvernemens.

M. de Nemours suivit M. le Prince, par la seule raison qu'il s'était embarqué dans ses intérêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le prince de Tarente, sans savoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittait. Mais comme la reconnaissance n'était pas la vertu chérie de la maison

de Condé, l'on n'en eut guère pour un homme qui venait sans avoir ni troupes ni places qui pussent servir à son parti. Tout ce que M. le Prince dit, lorsqu'il sut qu'il venait, fut : Hé ! qu'est-ce que nous ferons de Tarente, et qui peut nous l'avoir envoyé ?

Ce M. de Tarente ne fut pas mieux traité dans la suite ; car comme lui et M. de la Rochefoucault eurent assiégé Cognac, et qu'une partie de leurs troupes ayant passé, le pont se rompit, ils ne purent empêcher les troupes du roi de le secourir et de défaire toutes celles des leurs qui avaient passé.

M. le Prince vint tout furieux leur faire mille reproches, et leur dit entre autres choses qu'ils n'avaient pu prendre Cognac, et qu'en un instant l'ombre et la botte de Marcin l'auraient pris. Ce qui rendait ce prince si chagrin d'avoir manqué cette place, c'est qu'il avait compté qu'elle lui devait servir de passage pour sortir de la province, et que de plus il s'était engagé qu'en s'en rendant le maître, il porterait la guerre ailleurs; et par ce mauvais succès il se voyait hors d'état de pouvoir exécuter ce qu'il avait promis.

D'ailleurs le roi avançait en Guienne, ce qui faisait perdre à ce prince beaucoup de son cré-

dit, et ce qui dégoûtait même encore extrêmement tous ceux de son parti ; outre qu'il fut très-mal servi par les gens qui avaient reçu ses ordres et son argent pour lui lever des troupes, et qui n'en levèrent pas la dixième partie de celles qu'il pouvait attendre et qu'on lui avait fait espérer. Aussi aurait-il été entièrement perdu dès ce moment-là, sans la résolution que prit le cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce prince : ce qui donna lieu en ce temps-là de dire que les chefs de parti ne se maintenaient pas si bien par leur habileté que par les fautes de leurs ennemis. Cette résolution du cardinal fut de revenir à la cour, et je vais instruire des raisons qui lui en donnèrent envie.

Le public était persuadé que Mazarin était toujours dans une grande faveur auprès de la reine ; et que pour le faire revenir elle serait capable de renverser tout le royaume ; mais pour ce cardinal il s'apercevait qu'elle était fort accoutumée à se passer de lui. Les ministres s'en apercevaient encore mieux ; mais comme Châteauneuf et Villeroy auraient eu peine à lui devenir assez agréables par eux-mêmes, pour s'emparer de toute la faveur, et qu'ils ne voulaient point que les desseins qu'ils avaient d'être

seuls les maîtres du ministère parussent d'abord, connaissant le penchant que cette princesse avait pour ses parens et pour les étrangers, ils introduisirent le prince Thomas (1) de Savoie, son cousin germain, dans la place du cardinal Mazarin.

Ce prince était un homme assez pesant, lequel avait néanmoins de très-bonnes intentions, et qui savait la guerre, quoiqu'il y eût toujours été malheureux. D'ailleurs, lorsqu'on pouvait s'apercevoir qu'il avait du sens, on trouvait qu'il était bon; mais on ne s'en apercevait pas souvent, parce qu'il était bègue, qu'il parlait fort gras, et un mauvais français, et qu'avec tout cela il était encore sourd. On faisait toutes les dépêches en sa présence, et la reine prenait une grande confiance en lui. Mais ce qui est rare, c'est qu'il fut favori, et presque premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon.

Le cardinal, qui en savait plus de nouvelles que lui-même, était fort mécontent de tout ce

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand-maître de France, général des armées du roi en Italie, mort à Turin en 1656. Il était fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

qui se passait à la cour, et il avait peur que s'il en demeurait plus long-temps éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame de Navailles, femme d'un homme attaché à lui, pressant un jour son retour auprès de la reine, cette princesse lui dit ces mêmes mots : « Ma pauvre femme, » vous pouvez juger que personne ne souhaite » tant que moi qu'il revienne ; mais le pauvre » homme est malheureux : les affaires vont » fort bien entre les mains de ces gens-ci, et » il faut qu'avant son retour on ait poussé » M. le Prince. »

Ce que la reine dit à cette dame, et ce que le cardinal apprit encore de plusieurs endroits, le pressa de revenir à quelque prix que ce fût, et lui fit croire qu'il était perdu s'il tardait davantage.

Comme il avait conservé un grand ascendant sur l'esprit de la reine et sur les ministres, dès l'instant qu'il manda qu'il fallait qu'il revînt, et qu'il était à propos que le roi lui écrivît pour le lui commander, on n'osa s'y opposer, quoiqu'à regret ; et le prince Thomas seul souhaitait son retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyait pas qu'il en perdrait sa place.

Châteauneuf et Villeroy, sans paraître vouloir contredire à ce qui se proposait, firent

écrire par un nommé Bartet, secrétaire du cabinet, la lettre que le cardinal avait demandée au roi : et ils se servirent de ce Bartet, parce qu'ils le savaient dévoué au coadjuteur, à qui ce secrétaire de cabinet ne manquerait pas de l'apprendre, et ils ne furent point trompés dans leur attente. Bartet en donna avis aussitôt au coadjuteur, qui avait eu un nouveau mécontentement de la cour, en ce qu'il s'était fait de nouveaux cardinaux et qu'il ne l'avait pas été.

Aussitôt que le coadjuteur sut la lettre dont il s'agissait écrite, il alla apprendre cette nouveauté à M. le duc d'Orléans, qui était demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort ; il en fit part au parlement, et n'oublia rien pour l'animer là-dessus : à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réussir, parce que ces messieurs y avaient déjà tous assez de disposition. Il fut délibéré que l'on enverrait sur la frontière deux conseillers au cardinal, pour lui signifier de ne point rentrer dans le royaume.

La fronde sur cette nouvelle se ranima plus que jamais contre la cour. L'animosité devint même si grande, qu'elle porta la guerre et le feu dans bien des lieux du royaume ; et la cour se trouva forcée de laisser là M. le Prince jus-

qu'à un autre temps, pour se rapprocher de Paris. Mais avant que d'en être bien proche, on attendit le retour du cardinal Mazarin, que le maréchal d'Hocquincourt (1) ramena.

Ce cardinal mit son prétexte de revenir sur ce que sachant que le roi avait la guerre contre M. le Prince, il lui amenait des troupes pour le secourir; mais ce fut un secours bien malheureux, qui fit perdre bien des places à la France, qui causa la mort à bien des gens, et qui fit bien plus d'ennemis à la reine, que ces troupes n'en pouvaient détruire.

Le prince Thomas était ravi de tous ces mouvemens, parce qu'il était persuadé que les avantages qui lui en revenaient lui étant procurés par le cardinal, s'augmenteraient à son retour, et il ne se défiait que de ceux qui l'avaient véritablement favorisé. Mais il fut bien surpris ensuite de voir son crédit si diminué au retour de ce ministre, qu'on le réduisit à ne se plus mêler de rien.

La reine cependant ne laissa pas pour cela de l'aimer toujours, mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore; car le cardinal, qui

(1) Charles de Monchi d'Hocquincourt, maréchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.

ne le croyait pas si simple qu'il était, le regarda toujours depuis comme un homme qui avait voulu prendre sa place.

Châteauneuf fut chassé de la cour, et Villeroy ne demeura que par sa grande adresse et son extrême soumission. La reine était dans le plus malheureux état du monde; toute la France ne lui pouvait pardonner qu'elle s'opiniâtrât à maintenir toujours ce ministre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvait arriver, et ce ministre ne lui voulait guère moins de mal de ce qu'il avait connu qu'elle ne voulait pas qu'il revînt. Il résolut donc à son retour, voyant le roi majeur, de se conserver bien auprès de lui, indépendamment de la reine, et même d'éloigner cette princesse des affaires aussi-bien que des bonnes grâces du roi, à quoi il a toujours travaillé depuis, ainsi qu'en portent témoignage ceux qui sont bien instruits de tout ce qui se passa de plus secret sous la régence.

On était donc agité par divers intérêts et par diverses inquiétudes à la cour, lorsqu'enfin le cardinal y arriva avec le maréchal d'Hocquincourt, qui commandait son escorte. On crut y revoir ce ministre dans la même puissance qu'il y avait toujours eue; et la reine affecta d'être transportée de joie de son retour, quoi-

que l'on ait bien su depuis qu'elle n'en eût pas tant.

Il est vrai néanmoins que d'abord elle se trouva soulagée d'avoir quelqu'un sur qui elle pût se reposer et qui la déchargeât de l'embarras de toutes les affaires ; mais cela ne dura pas long-temps ; et elle aurait bien voulu, dans la suite, avoir moins de loisir et plus de peine, et avoir conservé toute son autorité. Mazarin ne lui parlait plus de rien, et il ne témoignait pas même avoir pour elle toute la déférence qu'il lui devait, ce qui parut fort étrange à la reine, parce que, dans l'absence du cardinal, les ministres l'avaient accoutumée à recevoir d'eux des marques qu'ils avaient pour elle les égards les plus soumis, et qu'ils se comptaient dans la plus étroite dépendance ; enfin ils avaient toujours agi avec elle comme on agit avec sa souveraine. Mais, depuis l'arrivée du cardinal Mazarin, le ministère et la cour changèrent entièrement de face.

Du côté de Paris, on ne parlait que de guerre, et le duc d'Orléans déclara vouloir prendre les armes, afin d'empêcher le cardinal de demeurer dans le royaume.

Bien des gens prirent des commissions pour lever des troupes qu'on destinait à l'exécution

de ce dessein : le parlement parut disposé à suivre de pareils sentimens. Mais quoique ces messieurs allassent plus loin et contre la cour et contre le ministre qu'ils n'eussent encore fait, comme on le verra dans la suite, ils ne voulurent pourtant jamais donner l'arrêt d'union avec M. le duc d'Orléans, qu'ils avaient donné si librement à la première guerre de Paris.

M. de Nemours alla en Flandre y lever des troupes espagnoles pour secourir M. le Prince, et il en revint avec une armée très-considérable. Cependant M. de Longueville était en Normandie, avec une puissance si grande, que jamais sujet n'en a eu une pareille. Toute la province était résolue à suivre aveuglément toutes ses volontés, telles qu'elles pussent être, et d'entrer dans le parti où il les voudrait mettre.

Ce pays-là est dans une situation importante pour Paris, à cause de la rivière, ce qui fit extrêmement rechercher M. de Longueville par tous les partis; et quoiqu'il fût constant que M. le Prince eût traité avec la cour sans lui, lorsqu'il sortit de prison, il avait peine encore à lui avouer qu'il y eût pris des mesures; joint à ce que M. de Longueville n'aimait pas à refuser ce qu'on lui demandait : si bien qu'il ne

pouvait se résoudre à le rebuter absolument, non plus que M. le duc d'Orléans, quoiqu'il ne laissât pas de faire toujours tenir au roi tout l'argent de la province.

Saint-Ibal vint vers lui de la part de M. le duc d'Orléans; et il y vint de la part de M. le Prince le marquis de Montataire, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne, et maréchal de camp dans son armée, quoique très-jeune encore; tous deux n'oublièrent rien pour engager M. de Longueville dans le parti de la fronde.

M. de Beaufort lui-même, qui avait été le premier à vouloir engager M. de Longueville dans le parti de la cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour l'obliger à prendre celui de la fronde; et cela seulement par son inquiétude naturelle de changer de parti, et aussi parce qu'il ne trouvait jamais que personne rendît assez de justice à son mérite.

D'un autre côté, mademoiselle de Longueville, le premier président de Rouen, et les mazarins le pressaient encore davantage, pour le porter à entrer dans le parti de la cour; enfin, personne ne fut tant tourmenté.

S'il avait voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui aurait moins fait la cour à la

vérité; mais en récompense, il aurait évité bien des importunités. Car enfin on ne lui donnait point de repos, et un parti ne l'avait pas plutôt quitté que l'autre le reprenait. Il est cependant vrai que sa manière d'agir ne laissa pas de réussir; car il fit si bien avec toutes ses incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des gens de guerre dans toute la Normandie; qu'elle demeura paisible pendant un temps où tout le reste du royaume était au pillage et en feu par les soldats : ce qui charmait les Normands, qui sont naturellement assez intéressés, et ce qui leur a rendu long-temps la mémoire de ce prince très-chère.

Pour remédier aux desseins et aux entreprises de la fronde, la cour fit rapprocher non-seulement les troupes qui étaient destinées pour la guerre contre M. le Prince, mais encore celles des frontières : ce qui fut cause que dans cette campagne les Espagnols prirent Dunkerque, Gravelines, Barcelone et Casal. Peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alsace, par la rencontre que je vais dire; mais pour la bien expliquer il faut prendre la chose de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui était gouverneur de Brisach, un nommé Charlevoi s'en trouva le

maître absolu, par le grand crédit qu'il avait dans la garnison. Comme c'était un temps de troubles, on craignait qu'il ne voulût se faire trop acheter, ou plutôt qu'il ne voulût point se faire acheter du tout, et qu'il ne traitât avec l'empereur pour garder cette place en propre, en relevant seulement de ce prince.

Comme Charlevoi, dans tous les temps, avait été fort attaché au maréchal de Guébriant (1), la maréchale de Guébriant, son épouse (2), qui le connaissait beaucoup, et qui savait de quoi il était capable, se chargea à la cour d'aller négocier avec cet homme; mais elle y réussit par des moyens si extraordinaires, au moins si l'on en veut croire ce qu'on en disait en ce temps-là, que je ne sais si un autre aurait voulu et rendre et recevoir un service à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontait la chose. La maréchale, disait-on, savait que les femmes avaient un grand ascendant sur Charlevoi; et

(1) Jean-Baptiste de Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, tué en 1643, devant Rotweil, en Allemagne, qu'il assiégeait et qu'il prit.

(2) Renée du Bec, maréchale de Guébriant, morte à Périgueux en 1659.

qu'il avait un grand faible pour elles : ce qui l'obligea à prendre, pour l'accompagner, une demoiselle des mieux faites, et de facile composition, pour imposer à Charlevoi celles qu'elle désirait : ainsi elle n'eut qu'à lui prescrire la manière dont elle voulait qu'elle se conduisît.

La maréchale arriva, accompagnée de cette demoiselle, pour négocier avec lui ; et en allant voir les raretés de Brisach, elle donnait tout le temps à Charlevoi de voir et d'entretenir cette personne. Comme elle était belle et coquette, elle n'eut pas de peine à donner dans la vue à Charlevoi, lequel s'attacha beaucoup à lui faire sa cour, parce qu'il la croyait une bonne fortune. Elle, de son côté, dont le métier n'était que d'engager et non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le succès des desseins de la maréchale de Guébriant, laquelle, voyant leur intelligence assez bien établie pour pouvoir exécuter ce qu'elle en voulait faire, sortit de Brisach, pour aller dans une maison à quelques lieues de la ville, où elle avait accoutumé d'aller de temps en temps. Elle feignit d'y être malade pour n'aller point à Brisach; elle obligea cette étrange demoiselle à donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvait

tirer de Brisach sans quelque artifice de cette nature ; et on l'arrêta là, d'où il fut mené prisonnier à Philisbourg.

Quelque temps auparavant, M. le comte d'Harcourt avait été fait gouverneur de Brisach, pour récompense d'avoir mené les princes au Havre, parce que c'était la coutume de ce temps-là de se faire payer bien cher les services que l'on rendait.

Le comte d'Harcourt ayant donc Charlevoi en son pouvoir, et la garnison de Brisach n'ayant point été changée, il fit proposer à son prisonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette place : ce que Charlevoi exécuta.

Par ce moyen le comte d'Harcourt se trouva le maître des deux principales places de l'Alsace, et avec ce qu'il y avait de troupes il assiégea Béfort, sur le prétexte que le comte de la Suze (1), qui y commandait, était dans les intérêts de M. le Prince. On apprit tout cela à la cour avec bien du chagrin ; mais l'on n'y pouvait apporter de remède.

(1) Gaspard de Champagne, comte de la Suze, mari d'Henriette de Coligni, célèbre sous le nom de la comtesse de la Suze, dont on a des poésies excellentes, et qui est morte en 1678.

Quoique le roi fût majeur, M. le duc d'Orléans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris lieutenant-général du royaume. On passa encore plus avant ; on y mit à prix la tête de Mazarin, quoiqu'il ne fût pas justiciable du parlement, étant cardinal.

Monsieur, sachant que le roi tournait du côté de l'Île-de-France, et craignant qu'il ne se rendît maître d'Orléans, y envoya Mademoiselle (1), sa fille, laquelle trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, et y étant entrée, elle fit déclarer la ville pour M. son père, et obligea le roi, qui y venait le lendemain, à prendre une autre route.

M. de Beaufort, qui commandait l'armée de M. le duc d'Orléans et M. de Nemours celle de M. le Prince, se joignirent. M. de Nemours avait un ordre secret de M. le Prince de s'avancer vers la Guienne, et M. de Beaufort avait d'autres ordres de M. le duc d'Orléans, de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvaient se fier les uns aux autres, et qu'ils se trouvaient de sentimens fort opposés, cela joint avec d'aigreur qui était déjà entre eux depuis assez longtemps, ne manqua pas aussi de faire le sujet

(1) Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, morte fille en 1693.

d'une grande querelle entre ces deux princes, dont il serait arrivé du malheur dès lors, sans que Mademoiselle, qui revenait d'Orléans, les accommoda en passant.

Ensuite de cela, M. le Prince, qui ne se trouvait pas bien en Guienne, y laissa M. le prince de Conti et madame de Longueville; et ayant traversé toute la France en habit déguisé, vint se jeter dans l'armée de M. de Beaufort et de M. de Nemours, et étant joints ensemble, ils donnèrent le combat de Gergeau, contre le maréchal d'Hocquincourt qu'ils défirent.

On n'avait nommé le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper; aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque temps après un courrier pour révoquer la nomination; pendant lequel temps le bailli de Gondi, averti par un autre courrier du coadjuteur, amusa celui de la cour, et le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces momens il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X, qu'il savait haïr beaucoup le cardinal Mazarin; et il manda à ce pontife, que s'il voulait faire le coadjuteur cardinal, il n'avait plus de temps à perdre, parce qu'il y avait un courrier à Florence, qui allait à Rome pour y révoquer sa nomination.

Le pape, qui considérait le coadjuteur plus comme un ennemi de Mazarin, que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eût reçu les lettres du roi qui en nommait un autre, lequel était l'abbé de la Rivière ; et ce fut de cette façon qu'il fit le coadjuteur cardinal : ce qui surprit et fâcha extrêmement la cour.

Du côté de la Guienne, voici comme les choses se passèrent dans la seconde guerre de Paris; et pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il est à propos d'en reprendre le récit dès le commencement que M. le Prince y alla.

Un secrétaire du prince de Conti se mit en tête de gouverner madame de Longueville; il fit comprendre à mademoiselle de Verpillière, qui était une de ses filles d'honneur, et qui avait un fort grand crédit auprès d'elle, que tant que M. de la Rochefoucault la gouvernerait, comme il était fort habile, et que cette princesse n'en était que trop persuadée, elle ne suivrait jamais que ses conseils, et que ceux des autres personnes n'en seraient guère considérés; qu'ainsi pour les lui rendre plus considérables, il lui fallait donner quelque ami jeune, bien fait, qui ne fût point propre aux affaires,

et qui ne pût que lui plaire et l'amuser. Ils exécutèrent donc ce dessein ; et pour le faire mieux réussir, ils introduisirent M. de Nemours, quoique autrefois il ne lui eût pas trop plu, et que malgré tout l'attachement qu'il paraissait avoir pour elle, aussi-bien que tout ce qu'il avait de bonnes qualités et de grands airs, elle n'ait jamais rien pu trouver en lui de charmant, que le plaisir qu'il témoignait lui vouloir faire de quitter madame de Châtillon (1) pour elle, et celui qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimait pas un ami de cette conséquence.

Cette intelligence la brouilla absolument avec la Rochefoucault, lequel depuis assez long-temps ayant envie de la quitter prit cette occasion avec joie.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne savoir plus ce qu'elle faisait ; et elle prit à Bordeaux des airs si extraordinaires et si bizarres, qu'on n'en avait jamais vu de pareils à une personne de son rang.

M. le Prince, s'étant cru obligé pour le bien de ses affaires de quitter la Guienne, semblait y avoir laissé son frère et sa sœur pour y com-

(1) Élisabeth-Angélique de Montmorenci, deuxième fille de François de Bouteville.

mander en son absence, mais le véritable pouvoir était demeuré à Marcin et à Léné, qui avaient son secret et ses ordres. Ce prince, au retour de Bordeaux, envoya secourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui se passait pendant ce temps-là, et à la cour et à Paris, et pour en achever le récit, je continuerai par dire que M. le Prince, à son arrivée de Guienne et de l'armée, se crut assez bien avec M. le duc d'Orléans, qui le traitait agréablement; mais dès qu'il savait que le cardinal de Retz lui avait parlé quelque temps, ou bien qu'il était venu comme en cachette par le petit escalier, ce prince en paraissait tout hors de lui, et il ne savait plus quelles mesures prendre, tant il en était troublé.

D'un autre côté, M. de Bouillon s'aperçut, aussi-bien que quelques autres qui étaient dans le secret de la cour, que ce n'était pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le cardinal, puisqu'elle-même s'était plainte quelquefois assez ouvertement qu'elle n'avait jamais eu une belle parole de ce ministre.

Comme le duc de Bouillon était bien plus

habile et bien plus clairvoyant que le prince Thomas, il ménagea aussi, bien mieux que lui, le crédit qu'il sut s'acquérir auprès de la reine. Même le cardinal présent, il obtint d'elle que sa maison aurait les honneurs des princes; et le cardinal, qui ne le put empêcher, afin qu'on ne s'aperçût pas de cette faveur du duc de Bouillon, fit obtenir la même grâce à la maison de Rohan.

La reine fit dans ce temps-là M. de Créqui (1) duc, et pour empêcher qu'on ne crût tout de même que la reine fît des grâces de son chef, le Mazarin fit donner la même dignité à M. de Roquelaure (2). Mais ce ministre ne put trouver de remède contre la résolution qu'on prit de donner ensuite la surintendance des finances à M. de Bouillon.

On dit qu'il était à propos que le cardinal s'éloignât pour quelque temps, afin d'apaiser Paris et les autres lieux du royaume, qui se plaignaient tous de son retour. On croyait fortement dans le public que cet avis venait du car-

(1) Charles de Créqui, troisième de ce nom, duc de Créqui, mort gouverneur de Paris.

(2) Gaston, duc de Roquelaure, marquis de Biran, mort en 1683.

dinal lui-même, qui voulait leur donner cette satisfaction à tous; mais un jour que Froullé lui demanda quand il partirait, il trouva ce discours si mauvais, et il y répondit si durement, qu'il fit bien voir que cette résolution ne lui était pas agréable.

Cependant il ne laissa pas que de partir peu après. Mais comme son bonheur était au-dessus de tout ce qu'on pouvait faire contre lui, M. de Bouillon mourut du pourpre à Pontoise, le 9 août 1652. Ce duc eût été le plus dangereux ennemi qu'il eût jamais eu, tant par le crédit qu'il avait personnellement auprès de la reine mère, que par celui que lui auraient donné les finances qu'il eût gouvernées, et encore avec cela par l'autorité que le maréchal de Turenne son frère avait dans l'armée.

La cour s'avança fort près de Paris, et même les troupes du roi attaquèrent le faubourg Saint-Antoine. Elles ne le forcèrent pas comme elles le prétendaient; mais aussi ne furent-elles pas tout-à-fait repoussées: ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la cour, Manchini, Saint-Maigrin, le chevalier de la Vieuville, et Nantouillet, furent tués; et du côté de la fronde, Flamarin, la Roche-Giffard et le baron de Castries. M. de

Nemours fut blessé à la main, et M. de la Rochefoucault eut une grande blessure à l'œil.

Quoique les troupes du parti de la cour ne fussent point entrées dans Paris, c'était pourtant une grande affaire à M. le Prince d'y faire entrer les siennes, et elles n'étaient venues dans ce faubourg qu'en tournant par dehors autour de la ville.

Le peuple n'était plus affectionné à la fronde dans cette seconde guerre, comme il l'avait été dans la première, et les bourgeois fermaient déjà leurs portes; mais Mademoiselle, qui dans ce temps-là avait beaucoup de crédit parmi le peuple, leur persuada de laisser passer les troupes de M. le Prince au travers de la ville: en quoi elle lui rendit un si grand service, que sans elle il courait risque de la vie.

Ensuite de cela, Monsieur envoya demander du secours aux Espagnols et à M. de Lorraine (1). Ce dernier vint lui amener ses troupes lui-même; et ce qui parut fort étrange et fort surprenant, c'est que M. Séguier, chancelier de France, qui était dans le parti de Paris, obligea son beau-fils le duc de Sully, à donner passage aux Espagnols par Mantes, dont il était gouverneur.

(1) Charles VIII, duc de Lorraine, mort en 1675.

Si M. de Lorraine parut empressé à venir secourir Monsieur, de qui il avait l'honneur d'être beau-frère, il ne le parut pas moins à s'en retourner, et le roi d'Angleterre (1) négocia avec lui, en lui offrant de la part de la cour de l'argent, qu'il accepta sans paraître se mettre beaucoup en peine du parti qu'il avait pris et qu'il abandonnait. Madame (2) en pensa mourir de chagrin, et cela n'en inquiéta pas davantage le duc son frère.

M. de Nemours et M. de Beaufort, qui étaient en froideur il y avait long-temps, se raccommodèrent au combat de Saint-Antoine ; mais leur intelligence ne dura guère. Monsieur forma un conseil dans Paris dont ils furent tous deux, et la dispute de rang ayant rappelé leur ancienne jalousie, M. de Nemours fit appeler M. de Beaufort, qui le tua de deux balles dans le cœur. Le combat fut de cinq contre cinq ; dont il y en eut encore deux qui furent tués.

Peu de temps après cela, le peuple s'avisa

(1) Charles II, roi d'Angleterre, alors réfugié en France, mort en 1685.

(2) Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont, duchesse d'Orléans, morte à Paris en 1672.

d'une espèce de manie qui parut tout d'un coup, sans qu'on ait su qui la commença. C'était que, pour marquer qu'on était bon frondeur et zélé pour le parti, il fallait avoir de la paille sur soi. Cette manie alla si loin, que ceux qui n'en avaient pas étaient réputés mazarins, et fort en péril de leur vie; en sorte que tout le monde, sans exception, était obligé de porter cette marque du parti qu'il y tenait : jusque-là même que l'on vit des religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

M. le duc d'Orléans et M. le Prince voulaient que la ville demandât l'union avec le parlement et les princes, et qu'elle confirmât la lieutenance générale de Monsieur, laquelle avait déjà passé au Parlement.

Pour cet effet, on tint une grande assemblée dans la maison de ville, où non-seulement se trouvèrent les échevins et les conseillers de la ville, mais encore beaucoup d'officiers des cours souveraines, qui y étaient comme colonels de leurs quartiers, et le maréchal de l'Hospital (1) comme gouverneur de la ville.

Aussitôt qu'ils furent assemblés, on vit toute

(1) François de l'Hospital, comte de Rosni, maréchal de France, gouverneur de Paris, mort en 1668.

la Grève remplie de gens, qui ne paraissaient être que du peuple ; mais par ce qu'ils firent, ils prouvèrent bien qu'ils n'étaient rien moins que ce qu'ils paraissaient.

Ils commencèrent donc par menacer tous ceux de cette assemblée de les tuer et de les brûler, s'ils ne consentaient à tout ce qu'on désirait d'eux, et sans savoir ce qui s'y passait, ils se mirent à tirer et à vouloir monter aux fenêtres de l'hôtel de ville, d'où, pour repousser l'injure, on voulut tirer aussi ; et ce qui fit bien connaître que ceux qui attaquaient étaient des gens de guerre, c'est que, bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tirait, ils continuèrent à s'approcher. On dit même qu'on avait entendu qu'ils disaient, *à moi Bourgogne*, *à moi Condé*, qui étaient les noms des régimens de M. le Prince.

Le désordre alla encore plus loin ; et ceux qui le faisaient poussèrent leur insolence jusqu'à faire approcher auprès de la porte des fagots où ils mirent le feu. Ceux qui étaient dans la maison de ville, qui voyaient qu'on les allait brûler, que la porte était déjà enflammée, et que la fumée les étouffait, se hasardèrent de sortir ; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure. Il y en eut un très-grand nombre

de tués; et l'on remarqua que le malheur tomba principalement sur les plus grands frondeurs, parmi lesquels périrent Miron et Janvri.

Le maréchal de l'Hospital, gouverneur de la ville, à qui on en voulait particulièrement, se trouva fort embarrassé. Il cacha son cordon bleu, et il se déguisa si bien et si heureusement, qu'il échappa de leurs mains comme par miracle, et qu'il sortit de Paris.

On ne sait point au vrai qui fut la cause d'un si grand désordre. Tout le monde le désavoua. Mais ce qui a passé pour être le plus constant, c'est que M. le Prince ne voulant seulement que faire peur à l'assemblée de l'hôtel de ville, pour empêcher qu'on n'y délibérât rien que ce qu'il voulait, les soldats allèrent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un homme de grande distinction, qui paraissait cependant fort attaché à la cour, avait mandé à M. le Prince qu'il fallait faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.

Il y a eu même des politiques qui ont pensé que des gens dévoués à la cour, poussèrent ces troupes à de grandes violences, exprès pour dégoûter le peuple des princes.

Enfin, je ne sais ni quelle en fut l'intention,

ni qui en furent les auteurs ; mais ils demeurèrent entièrement décrédités parmi le peuple, qui commençait à s'ennuyer beaucoup de la guerre, et qui perdit tout le goût qu'il avait eu pour la fronde.

M. le duc d'Orléans, qu'on connaissait incapable de ces violences, n'en fut point accusé : aussi vint-on en grande hâte l'en avertir. Mademoiselle et M. de Beaufort étant chez lui, il les y envoya pour apaiser le peuple, et pour faire sortir avec sûreté ceux qui étaient investis dans la maison de ville.

Cette princesse et ce prince furent donc envoyés par Monsieur à l'hôtel de ville pour en apaiser le désordre ; mais au lieu de se hâter, ils s'amusèrent à disputer en chemin qui d'eux avait plus de crédit parmi le peuple. Mademoiselle soutenait au duc de Beaufort qu'il ne serait pas en sûreté sans elle, et lui, qui se piquait de l'amitié du peuple plus que de toutes choses, l'assurait au contraire que c'était lui qui lui procurait cette sûreté ; mais enfin on leur fit apercevoir que leur contestation était fort inutile, et même dangereuse, parce que le mal pressait beaucoup : ce qui les obligea à ne penser plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qui leur fut possible pour faire

cesser le désordre, lequel finit cependant encore plus par les ordres secrets de M. le Prince que par leur présence.

Madame de Rhodes, qui était allée faire quelques négociations avec M. le cardinal, lui parlait chez la princesse Palatine, lorsque les nouvelles lui vinrent du feu et du carnage de l'hôtel de ville; et comme le maréchal était son beau-père, et qu'elle l'aimait fort, elle s'évanouit d'effroi pour lui.

Le cardinal, jugeant bien de l'avantage qui lui reviendrait de cette violence, dont on lui apprenait la nouvelle, et présumant qu'il n'avait plus besoin de personne, se soucia peu de ce que madame de Rhodes lui voulait dire, et la quitta brusquement pendant qu'elle était évanouie. Quand elle revint de son évanouissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avait fait et d'elle et de ses négociations, qu'elle mourut en moins de quatre jours après; et ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la ville sans être connue.

Tout le monde, au lieu de la plaindre, se moqua d'elle d'être morte, comme si elle avait fait une action fort ridicule; et afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajouta

qu'elle avait été déguisée en cordelier dans la conférence qu'elle eut avec M. le cardinal, et que l'on avait trouvé dans sa garde-robe des habits de carmes, de minimes, d'augustins, enfin de toutes sortes d'ordres de religieux.

On fit M. de Beaufort gouverneur de Paris, en la place du maréchal de l'Hospital, et Broussel, prevôt des marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que M. le Prince avait tellement perdu la tramontane, et était si fort dérouté en tout ce qui regardait sa conduite, qu'il n'envoya des troupes pour secourir Saint-Maur, que lorsqu'il fut pris.

Cependant, malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce prince, M. d'Orléans et lui députèrent vers l'archiduc pour en avoir du secours. Il envoya pour la seconde fois M. le duc de Lorraine en France, mais avec un ordre si précis d'y demeurer tant qu'ils auraient besoin de lui, qu'il en devint aussi attaché à leur parti qu'il l'avait peu été la première fois.

M. de Chavigni, qui avait tant fait de choses pour rendre celui de la fronde considérable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vue de s'en faire un mérite auprès de la cour. Il commença donc premièrement à vouloir faire l'accommodement de Monsieur et de

M. le Prince tout à la fois. Après cela il travailla à celui de M. le prince de Condé séparément de celui de M. le duc d'Orléans; et voyant qu'il n'y pouvait réussir, il voulut changer de batterie, et faire celui de M. le duc d'Orléans séparément de celui de M. le Prince.

Il allait la nuit à la cour pour ses négociations, sans la participation ni de l'un ni de l'autre; de sorte qu'on aurait pu ignorer ses démarches encore quelque temps, si des coureurs de M. le Prince n'avaient pris un homme chargé de lettres, par lesquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme ensuite de cela M. de Chavigni, qui ignorait qu'on eût fait cette découverte, alla voir le prince de Condé qui était malade, ce prince, en lui montrant ses lettres, le traita si outrageusement, que la fièvre l'en prit et qu'il en mourut, tant il fut pénétré de douleur et de chagrin.

Ensuite de cela le roi ordonna au parlement de Paris de se transférer à Pontoise, à quoi cette compagnie ne voulut point obéir; et à l'exception du président de Novion et de sept ou huit conseillers, le reste demeura à Paris.

Tout le monde était si rebuté des chefs de parti qui étaient sur la scène, que s'il fût venu quelque homme dont on n'eût jamais entendu

parler, il eût été celui que l'on eût choisi pour l'être, et dont le parti eût été le plus considérable.

Il est cependant vrai que, si l'on était dégoûté de la cour, on l'était beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les parlementaires s'accommodaient mal entre eux ; et ils s'accommodaient encore plus mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étaient pas trop bien ensemble, et ils ne comptaient plus sur le parlement. Le peuple de son côté n'aimait plus ni les frondeurs d'épée, ni ceux de robe.

La cour, informée de tous ces mouvemens et de tous ces désordres, résolut de revenir à Paris sans traiter avec personne, mais seulement d'envoyer des gens parmi le peuple sonder ses dispositions, et ménager les colonels et capitaines des quartiers.

L'abbé Fouquet y vint en cachette avec le duc de Bournonville, qui était un Flamand, dont on n'avait guère entendu parler avant cela. Ils se firent beaucoup de fête d'avoir réussi à cet emploi, quoique la chose fût faite, ou du moins fort préparée par la disposition où la violence de l'hôtel de ville avait mis les esprits.

On commença à faire quelques assemblées au Palais-Royal, dans lesquelles, pour marquer

la différence des frondeurs d'avec les royalistes, ceux-ci mettaient du papier à leurs chapeaux, pour opposer à la paille qui était la marque de la fronde.

Les Parisiens souffrirent ces assemblées et ces distinctions sans en paraître émus. Et pour le jour de la naissance du roi on fit de grands feux devant le Palais-Royal, et même encore au delà. Les bourgeois à cette imitation en firent de leur côté. Ceux des environs du Palais-Royal commencèrent, et leur exemple fut suivi presque dans tous les quartiers de Paris, où les bourgeois burent tous solennellement à la santé du roi.

Le cardinal de Retz étant informé des brigues qui se faisaient sourdement à Paris pour la cour, offrit de s'en mêler, et promit de les faire réussir. La cour l'en remercia comme lui en sachant gré; mais on défendit en même temps à ceux qui conduisaient ces intrigues, de souffrir qu'il y entrât, et de s'en fier à lui d'aucune. Cependant il ne laissa pas d'en vouloir être.

M. le Prince, voyant bien qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui, et qu'on ne pouvait empêcher la ville de faire son accommodement, s'en alla en Flandre avec le duc de Lorraine,

qui, par la même raison, s'y en retourna aussi.

Depuis cela, on commença à dire à la cour ouvertement que le roi et la reine venaient dans peu à Paris; ce qui donna aux mazarins un nouveau courage, et ce qui acheva d'abattre celui de la fronde. Le prevôt des marchands alla de la part de la ville et de tous ses habitans supplier le roi de leur faire l'honneur d'y revenir.

Ensuite de quoi, et avant que d'y rentrer, le roi envoya ordre à M. le duc d'Orléans de s'en aller à Blois, et à mademoiselle sa fille, à Bois-le-Vicomte. Mais elle ne s'en tint pas là et elle voulut aller jusqu'à Saint-Fargeau. On chassa même et le duc de Beaufort et Broussel, sans que le peuple s'en émût, non plus que s'il n'avait jamais entendu parler d'eux.

Il y eut encore quelques particuliers du parlement de chassés, sans compter madame de Montbazon, madame de Chatillon, et même quelques-uns des plus mutins de la halle, sans qu'il parût que personne y songeât.

On fit dans une galerie du Louvre des bancs et un lit de justice comme au Palais, et le roi envoya querir les officiers pour tenir le parlement. Mais comme le roi ne prétendait pas que ce parlement fût un corps, parce qu'il l'avait

transféré ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grand'chambre le maître des cérémonies pour les y convier selon la coutume ordinaire, on leur envoya des lettres de cachet à chacun en leur particulier; et ils vinrent tenir le parlement au Louvre, où se joignirent ceux qui composaient le parlement de Pontoise; et le roi déclara ensuite valables tous les arrêts qu'on avait donnés à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la cour était revenue faisait juger que de meilleures têtes que celles du temps de la régence se mêlaient des affaires : ce qui a souvent fait soupçonner que c'était les conseils de M. le Tellier qui faisaient agir.

Dès le lendemain que le roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avait eu de fronde, et l'autorité royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le cardinal Mazarin ne revenant point, on voyait bien qu'il y avait quelque raison secrète qui l'en empêchait, n'y ayant plus rien à la cour ni parmi le peuple qui résistât à sa puissance; mais on ne jugeait point quelle pouvait être cette raison.

D'un autre côté le cardinal de Retz était fort inquiet. Quoique l'on eût reçu ses offres et ses

services, quoiqu'on l'eût même employé, quoiqu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du roi, et enfin quoiqu'il eût prêché devant leurs majestés, il sentait bien néanmoins ce qu'il méritait, et il parut être dans une grande défiance. Il ne voulait plus même aller au Louvre ; mais on lui fit si bien comprendre qu'il était impossible qu'il pût demeurer dans cet état avec la cour, qu'il se trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé et bien retardé. Il y fut convaincu que ses alarmes n'étaient que trop bien fondées ; car il y fut arrêté prisonnier : ce qui mit la dernière fin aux troubles, dont il n'y eut plus que les suites qui furent des accommodemens.

Peu de temps après que le cardinal de Retz eut perdu la liberté, le cardinal Mazarin revint à Paris, où le peuple parut ne se soucier pas davantage de la haine qu'il avait eue pour lui, que de l'amitié qu'il avait eue pour les frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avait ainsi remis son retour après la prison du cardinal de Retz, que pour être en pouvoir de mander et persuader à Rome que les ministres l'avaient résolue et arrêtée sans sa participation, afin que la captivité d'un de ses confrères ne lui fût point imputée.

M. le prince de Conti et madame de Longueville étaient si occupés du soin de reprendre du crédit dans Bordeaux et dans la province, qu'ils ne songèrent en aucune façon du monde qu'ils avaient affaire contre la cour, et ils croyaient n'avoir d'ennemis que ces deux hommes de confiance que M. le Prince avait laissés, ce qui n'avançait pas leurs affaires ni celles de son parti.

Il y eut auprès de Bordeaux une assemblée des plus mutins qui n'étaient que du menu peuple; lesquels s'assemblèrent la première fois dans une maison qu'on nommait l'Ormée, ce qui fit que l'assemblée se nomma de ce nom.

Le prince de Conti et madame de Longueville y prirent du crédit; ils y mirent des gens fort à eux, et comme cette mutinerie s'augmentait insensiblement et naturellement sans le secours même des soins qu'ils prenaient, ce prince et cette princesse voyant que le parlement, très-bien informé des intentions de M. le Prince, ne considérait que Marcin et Léné, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée que le parlement devenait mazarin, et qu'il n'était plus dans les intérêts de M. le Prince; ce qui les obligea à le pousser si violemment, qu'il fut contraint de sortir de la ville, quoique M. le

Prince lui eût l'obligation d'avoir été reçu dans la province. Aussi les affaires allèrent-elles toujours en empirant, depuis que M. le prince de Conti et madame de Longueville eurent préféré une assemblée de mutins au parlement, cette assemblée de canaille n'étant pas un appui pour M. le Prince aussi solide qu'un corps de cette considération.

Ce même secrétaire du prince de Conti qui, pour gouverner madame de Longueville, avait voulu brouiller M. de la Rochefoucault avec elle, ce même secrétaire, dis-je, trouva que le ministère de cette princesse lui était peu utile, et conclut qu'il lui était plus avantageux d'avoir du crédit auprès de son maître par son maître même, que par madame de Longueville : de sorte qu'il trouva encore moyen de la brouiller avec lui, ce qui fit aller les affaires de M. le Prince absolument de travers.

Un nommé Guyonnet, conseiller au parlement de Bordeaux, qui était un des hommes du monde qui avait le plus d'esprit, fit son accommodement avec la cour et celui de toute sa compagnie.

M. le Prince, informé de tout cela par Marcin et par Lénet, en eut un chagrin mortel ; et cela augmentait bien encore le mépris qu'il

avait déjà pour son frère et pour sa sœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un tel point à Bordeaux, qu'ils ne pensèrent plus qu'à leurs brouilleries particulières, et point du tout aux affaires de M. le Prince.

Dès que le roi y envoya, ce qui fut presque aussitôt après son retour à Paris, M. le prince de Conti et madame de Longueville s'accommodèrent, sur la première proposition qu'on leur en fit. Ils obligèrent la ville à s'accommoder aussi; et ce que ce prince et cette princesse en trouvèrent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se trompèrent l'un et l'autre.

M. le prince de Conti traita donc, sans la participation de sa sœur, avec M. de Candale, où son mariage fut conclu et résolu avec mademoiselle Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, tout de même, traita de son côté, sans lui en parler, avec M. de Vendôme (1), qui était venu à Bordeaux, avec les vaisseaux, comme amiral.

Une des conditions du traité de M. le prince de Conti fut que son frère ne reviendrait jamais à Paris, et une de celui de madame de Longue-

(1) César, duc de Vendôme, mort en 1665.

ville, fut qu'on travaillerait à la raccommoder avec son mari.

Après ces accommodemens, il ne parut presque plus de restes de troubles dans le royaume, et le peu qu'il en restait fut bientôt entièrement dissipé; mais, depuis cela, il n'a paru dans le règne du roi qu'une suite perpétuelle et miraculeuse d'actions extraordinaires, dignes d'une mémoire et d'une admiration éternelles, et dont la cause se doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince qu'à ses grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre et exécuter tant de choses si incroyables, qu'elles feront croire un jour notre histoire fabuleuse, par le peu de vraisemblance qu'elles porteront dans les siècles à venir sur tout ce qu'elles leur en apprendront, et sur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER TOME.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

ET DE TOUTES LES PERSONNES

DONT IL EST PARLÉ DANS LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

(Les chiffres romains indiquent le tome, et les chiffres arabes la page.)

A.

ABRA (M.) de Raconis. Voyez *Raconis*.
Achon (le comte d'), I, 314.
Aiguillon (la duchesse d'), I, 31.
Aix (le parlement d') s'unit à celui de Paris, I, 312.
Alais (le comte d'), I, 312.
Albret (le marquis d'), II, 27, 38, 290, 468.
Alexandre VII, III, 107.
Aligre, conseiller d'état, III, 2.
Amboise (le cardinal d'), I, 124.
Amelot, conseiller au parlement, I, 265.
Amelot, premier président de la cour des aides, I, 268, III, 166.
Amelot (l'abbé), IV, 87.
Amilly (le sieur d'), I, 431.
Amirauté disputée par M. le duc, I, 90.
Amnisties accordées par la cour, I, 513 et suiv. II, 112 et suiv.
Amville (le duc d'). Voyez *Brion*.
Ancre (le maréchal d'), I, 125 et suiv.
Andilly (Robert Arnauld d'), I, 26, 58.
Angerville, III, 182.
Angleterre (la reine d'), sa mi ère, I, 309 et suiv., 372, II, 185.
Anjou (Philippe de France, duc d'), I, 220.
Anne d'Autriche. Voy. *Autriche* (Anne d').
Anne, II, 160, 469.
Antoville, I, 54, 400, 435, 498, 499, 500, 512.
Archevêque de Paris (M. l'). Voy. *Paris* (archevêq. de).
Argenteuil, I, 183, 190, II, 477.
Argouges, conseiller au grand-conseil, I, 147.

Arnaud, mestre de camp, II, 3, 158, 196, 285.
Arnauld (Robert) d'Andilly. Voy. *Andilly*.
Arnolfini, moine bernardin, I, 327, 335, 336 et suiv., 348, 424 et suiv., 507.
Artois (Robert d'), I, 38.
Astaly (le cardinal d'), IV, 13.
Attichi, I, 3.
Avaux (le comte d'), II, 130, 133 et suiv., 138.
Aubépine (Charles). Voyez *Châteauneuf*.
Aubigni (l'abbé Stuart d'), IV, 119.
Aubri, président de la chambre des comptes, I, 318, III, 151.
Augustins déchaussés, I, 67.
Aumale (le duc d'), I, 381, II, 187 et suiv.
Aumont (le marquis d'), II, 450, III, 124.
Autorité royale, I, 144, 224, II, 2, III, 48.
Autriche (maison d'), sa politique, I, 53, II, 500 et suiv.
Autriche (Anne d') accorde tout, les premiers jours de sa régence, I, 92 et suiv. Conditions auxquelles le roi son mari la lui avait laissée, *ibid.* Son caractère, 93. Idée du commencement de sa régence, 94, 99. Son obstination, 172, II, 427. Elle fait sortir le roi de Paris, I, 208. Elle l'y ramène, 226 et suiv. Son attachement pour le cardinal Mazarin, 240, II, 71, 306, 327. Son portrait, I, 292. Elle est embarrassée de la déclaration de l'armée d'Allemagne, 416. Revient à Paris, II, 16. Ses conférences avec le cardinal de Retz, 71 et suiv. Elle change le conseil, 287. Outrée contre M. le Prince, 283; elle veut le faire tuer, 285 et suiv. Ses incertitudes après sa sortie, 355 et suivantes. Elle soutient les ministres, 382 et suiv.; les abandonne, 433. Ses amours, 497. Elle va à Bourges et à Poitiers contre M. le Prince, III, 6 et suiv. Rappelle le cardinal Mazarin, 70 et suiv. Faute qu'elle fait, 156 et suiv.
Auxerre (l'évêque d'), III, 74.
Autel (le vicomte d'), II, 229.
Azolini (le cardinal), III, 106.

B.

Bachaumont, I, 525; III, 157.
Bagni (le nonce), III, 372.
Bagnols (M. du Gué de), II, 67.
Bailleul (le président de), II, 125, III, 49, 74, 148, IV, 15.
Baltons, III, 4.
Bar, II, 151, 206.
Barberin (Antoine), cardinal, II, 167, IV, 15 et suiv.
Bardouville, I, 31.
Barentin (le président), III, 220.
Barillon (le président), I, 12, 72 et suiv., 126.

Barnevelt, I, 471.
Barreaux (..... des), I. 16.
Barrière, I, 314, 512.
Bassompierre (le marquis de), I, 45 et suiv., 99.
Bautru. Voy. *Beautru*.
Beaufort (François de Vendôme, duc de), I, 314, 317, 328 et suiv., 419, 454, 520, II, 16, 174. Il prétend gouverner, I, 81 et suiv. Son incapacité, 81, 87, 89, 90, 93. Il se met à la tête de la cabale des importans, 88 et suiv. Est arrêté, 89. Son caractère, 295 et suiv., 490. Il vient à Paris dans le commencement des troubles, I, 305. Il y est bientôt adoré, 307. Il envoie sa vaisselle d'argent à la monnaie, 362. On ne peut se fier à lui, 379. Il refuse d'entrer en traité avec les Espagnols, 396 et suiv. Voy. *Montbazon* (la duchesse de). Son lieu commun, 443. Il va au parlement, 454. Il apaise le tumulte, 457. Veut le revendiquer, 480. En est détourné, 481. Reste uni contre le cardinal Mazarin, 519. Son expédition des Tuileries, II, 8 et suiv. Il offre ses services au prince de Condé, 20. A peur et veut se sauver, 38 et suiv. Va chez M. le Prince, 42. Dessein contre lui, 46. Il va au Palais pour se justifier, 51 et suiv. Obtient la survivance de la surintendance des mers, 74. Se lasse de son union avec Mazarin, 131. N'est pas de l'avis de la translation des princes, 151. Sa façon d'opiner dans l'affaire des Princes mise en chanson, 211. Sa fausse démarche, 288 et suiv. Ce qu'il devient, 481 et suiv. Il commande les troupes de Monsieur, 124. Attaque Gien, 129. Autre occasion où il se signale, *ibid.* Il est cause d'une sédition, 210 et suiv. Est établi gouverneur de Paris, 226. Tue M. de Nemours, 246. On lui ôte son gouvernement, 300, 302.
Beaupré (M. de), I, 88.
Beauregard, I, 31.
Beautru (Guillaume, comte de), I, 93, 166, 167, 169, 182, 202.
Beauvais (M. l'évêque de). Voy. *Potier* (Augustin).
Beauvais (madame de), II, 490.
Bec (Réné du). Voy. *Vardes*.
Becheraille (le sieur de la), II, 82.
Bellegarde (le duc de), II, 494.
Bellièvre (Pomp. de), I, 289, 328, 336, 360, 389, 416, 419 et suiv., 422, 427, 431, 448, 456, 466, 469, 471, 492, II, 32, 43, 88, 130, 153, 164, 170, 496, III, 398.
Bellièvre (M. de). Ses réflexions sur l'état du cardinal de Retz prisonnier, III, 385 et suiv., 394.
Beloi, II, 88, III, 324.
Belot, II, 65.
Berci (M. de), III, 144.
Bermont (M. de), III, 128.
Bernai, conseiller au parlement, I, 267, III, 335.
Bertet, III, 14 et suiv., 37 et suiv.
Betaud, III, 53, 56.

Béthune (le comte de), I, 88, 314, II, 252.
Beuvron, I, 497.
Bignon, avocat-général, II, 54, III, 230.
Bitaut, II, 157, III, 323.
Blancménil (René Potier, sieur de), I, 164, 206 et suiv., 212 et suiv., 259, 278, II, 200.
Bluet, III, 266, 267, 268.
Bocquemont, II, 64.
Boisi (le marquis de), I, 35 et suiv.
Boisle (l'avocat du), I, 457, 459.
Boislève (M. de), III, 157 et suiv.
Bordeaux. Troubles de cette ville, II, 18 et suiv., 92, 103. Par qui fomentés, 109. Espèce de paix, 114, 157. Son parlement s'adresse à celui de Paris, 113.
Bossu (le comte de), II, 216.
Bouillon (le duc de). Commencement de ses liaisons avec le cardinal de Retz, I, 41. Il prend avec lui des engagemens, 252, 256. Se plaint de ce qu'on ne les remplit point, 263 et suiv., 267, 271. Va au parlement offrir ses services, 287. Son caractère, 296 et suivantes. On signe chez lui un engagement, 314. Ses idées sur l'alliance d'Espagne, 334. Son discernement, 338. Son faible, 361. Sa politique, 378, 382. Il traite l'alliance avec l'Espagne, 383, 396, 399 et suiv. Est d'avis de ne faire qu'un traité préliminaire, 411. C'était un mauvais parti, 415 et suiv. Réflexions sur son caractère, 417 et suiv. Il pense à s'accommoder avec la cour, 435. Avoue qu'il s'est trompé dans toutes ses vues, 442. Y revient pourtant, 451 et suiv. Est au désespoir de la paix conclue à Ruel, 455 et suiv. Manque d'être tué, 460. Sa patience, 464. Substance de son discours sur le traité général avec l'Espagne, 464 et suiv. Ses délais causent du dommage au parti, 470. Expédiens qu'il prend pour s'en tirer, 492 et suiv. Il les fait goûter aux envoyés d'Espagne, 497. Faute essentielle qu'il fait, 504. Sa probité, 505. Il est mécontent de la paix du parlement, 515 et suiv. Va à la cour, 518. Cherche à adoucir M. le Prince irrité contre le cardinal de Retz, II, 67 et suiv. Va à Turenne, 81. Se mêle des troubles de Guienne, 99, 103, 111, s'accommode avec la cour, III, 15 et suiv.
Bouillon (la duchesse de), I, 252 et suiv., 256, 289, 327, 332, 441, 467, 492.
Bouillon (mademoiselle de), I, 369.
Boulaie (le marquis de la), I, 291, 519, II, 34, 38.
Bouqueval, I, 258.
Bourbon (Louis de), prince de Condé. Voyez *Condé* (Louis de Bourbon, prince de).
Bourbon (Armand de), prince de Conti. Voyez *Conti* (Armand de Bourbon, prince de).
Bourget, II, 121.

Bourgogne, I, 375.
Bouthillier (M. de), I, 93.
Braguelone (l'abbé de), III, 373.
Brancas (le comte de), I, 229.
Brézé (le maréchal de), I, 14 et suiv., II, 81, 111.
Brézé (le duc de), II, 4.
Bridieu, I, 514.
Brie-Comte-Robert, I, 316.
Brigalier, conseiller à la cour des aides, I, 50, 260.
Brillac, conseiller aux enquêtes, I, 318, 448.
Brion (le comte de), I, 63, 64, 66, 69.
Briquemaut, I, 351, 403, 467.
Brissac (le duc de), I, 191, 270, 314, 389, 419, 421, 494, 502, 512, 514, 519, 523, II, 75, 164, 480, III, 83, 333, 339.
Broussel, conseiller au parlement, I, 164 et suiv., 171 et suiv., 175, 195, 199, 203, 206, 216, 219, 222, 235, 256, 265, 276 et suiv., 322, II, 55, 59, 116, 243, 270, 454, III, 226, 290 et suiv., 323.
Buisson (du), I, 262.
Brulon (le régiment de), II, 28.
Brunswic-Zell (le duc de), I, 523 et suiv.
Buckingham (le duc de), I, 16, II, 496.
Brienne (le comte de), I, 511.
Bullion (M. de), II, 348, III, 193, 245.
Bussi-Lamet, I, 370, 404, III, 370.

C.

Caen, I, 497.
Cambrai (la famille de), I, 3.
Cambrai, gouverneur de Bordeaux, II, 18 et suiv.
Campion, I, 38.
Candale (le duc de), II, 6, 7 et suiv., 93.
Canillac (le marquis de), II, 470.
Canolle, II, 112.
Cantarini, II, 323.
Canto, II, 52 et suiv.
Cardinalat, II, 95, 168, 277, III, 112 et suiv., 140 et suiv., 198, 264.
Carnavalet (M. de), I, 148 et suiv.
Carouge (le père D.), III, 144.
Caumartin (M. de), II, 45 et suiv., 164, 169, 171, 220, III, 333, 334, 356, 357, 362, 388.
Caumesnil, I, 520, II, 8.
Chaise (le chevalier de la), I, 276.
Châlons (M. l'évêque de), II, 270.
Chamboy, II, 253.
Chambre des comptes de Paris. Voy. *Paris* (chambre des comptes de).
Chambre des enquêtes. Voyez *enquêtes* (chambre des).
Chambre de justice, I, 154, 211.
Champlâtreux (M. de), président. Voy. *Molé* de Champlâtreux.
Chancelier (M. le). Voyez *Molé* (Matthieu); *Séguier*,

(Pierre); *Tellier* (Michel le); et *Châteauneuf* (Charles de l'Aubépine).
Chandenier (le marquis de), II, 251, III, 338.
Chanleu. Voy. *Clanleu.*
Chapelain (Jean), I, 97, 165.
Chapitre de l'église de Paris. Voy. *Paris* (chap. de).
Charenton, I, 316.
Charles II, roi d'Angleterre, II, 142, III, 184, 202.
Charles IV. Voy. *Lorraine* (le duc de).
Charles V, roi de France, I, 124.
Charles IX, I, 125.
Charlevoix, III, 288.
Charon, II, 44, 64, 53 et suiv.
Charrier (l'abbé), II, 340, III, 107, IV, 4.
Charton (le président), I, 200, 265, 348, 375, II, 34, 44, 53.
Châteauneuf (Charles de l'Aubépine, marquis de), garde des sceaux, II, 100, 105, 110, 113, 116, 119, 121, 135, 154, 162, 172, 175, 182, 191, 192, 205, 238, 240, 287, 304, 313, 337, 338, 340, 341, 349, 384, 389, 456, III, 2, 9, 26, 70. Il suppose un rappel du cardinal Mazarin, III, 7 et suiv., 64.
Châtelet (madame du), I, 4.
Chatillon (le maréchal de), I, 55, 214, 317.
Chatillon (madame de), II, 348, III, 188.
Chavigni (M. de), I, 32 et suiv., 157, 199, 209, 224 et suiv., II, 2, 46, 67, 266, 287, 297 et suiv., 348, 359, 505, 508, 509, III, 111, 168, 177, 197 et suiv., 285, 286.
Chaumont, I, 314.
Chaunes (le duc de), II, 26.
Chevreuse (madame de), I, 51, II, 25, 68, 69, 71, 108 et suiv., 152, 161, 169, 172, 184, 185, 186, 187, 257, 259, 281, 287, 291, 292, 314, 429, III, 145, 229 et suiv. Son caractère, I, 300.
Chevreuse (mademoiselle de), I, 520, 523, II, 23, 25, 70, 153, 173, 187, 198, 262, 281, 282, 287, 291, 429, III, 145, 181 et suiv., 381. Son caractère, I, 302.
Chigi (le cardinal). Histoire du conclave où il a été élu pape, IV, 20, 24, 45. Petit génie, 56, 60.
Choisi (madame de), I, 64.
Choisi (M. de), I, 116, 223.
Clanleu, I, 316 et suiv.
Clément (Jacques), I, 191.
Clerambault (le marquis de), comte de Palluau, I, 10 et suiv., 308, 310, III, 2, 246.
Clergé. Naturellement rampant, I, 99. Son assemblée de 1645, 103 et suiv. Conclusion de cette assemblée, 119 et suiv.
Clinchamp (marquis de), III, 124.
Cohon, évêque de Dôle, (M. de), I, 324.
Coigneux (le président le), I, 207, 213, 275, 278, 288, 328, 335 et suiv., 346, 393, 456, II, 130, 220, III, 144.
Coligni (l'amiral de), I, 207, II, 347.
Coligni (M. de), I, 88, 251, II, 263.

Cumminges (le comte de), I, 164, 193, II, 79, 91.
Comptes (chambre des) de Paris. Voy. *Paris* (chambre des comptes de).
Condé (Louis de Bourbon, prince de) se laisse mener par la reine, I, 97. Soutient le cardinal de Retz contre Monsieur, 117. Gagne la bataille de Lens, 157. Son retour, 214, II, 434. Prend des mesures contre le cardinal Mazarin, I, 216 et suiv. Son impétuosité, 218, 443. Ses bonnes intentions, 222 et suiv. Il confère avec les députés du parlement, *ibid.* et suiv. Fautes qu'il fait, 232 et suiv. Il se tourne du côté de la cour, 234. Motifs de cette conduite, 245. Ses brouilleries avec madame de Longueville, 250 et suiv. Il emmène son frère, 260. Son portrait, 294. Sa colère de l'évasion du prince de Conti, 308. Il attaque Charenton, 316. N'a point eu de part à l'entreprise faite sur la vie du cardinal de Retz, 324. Son entreprise sur les farines, 372. Il protége M. de Bouillon, 518. Est mécontent du cardinal, II, 2, 4, 17. Il se raccommode, 21 et suiv. On lui persuade que les frondeurs ont voulu l'assassiner, 36. Il est détrompé, 67. Il est arrêté, 79. Efforts que madame la Princesse fait en sa faveur, 83. Il est bien servi dans le parlement, 122. On veut le transférer de Vincennes, 146. Mesures prises pour le tuer si on eût voulu le sauver, 151. Ses partisans sont consternés de la paix de Guienne, 157. Il est transféré au Havre, 178 et suiv. Tout se réunit pour le faire sortir de prison, 189 et suiv. De qui était composé son parti, 195 et suiv. Commerce qu'on entretenait avec lui, 205. Ce qui se passe dans la négociation de sa liberté, 212 et suiv. Il est joué par Mazarin, 248. Sort de prison, 268 et suiv. Arrive à Paris, *ibid.* Songe à s'accommoder avec la reine, 284 et suiv. Il avait oublié les circonstances de la minorité, 294 et suiv. Le traité commencé n'a point de suite, 311, 320. Il s'en venge en aigrissant le parlement, 321. Parti contre lui, 325. On veut s'en défaire, il en est averti, 330 et suiv. Ses vues, 342. Il se retire à Saint-Maur, 345. Portrait de son parti, 347, 359 et suiv. Il pousse les ministres subalternes, 375. Propositions d'accommodement, 381 et suiv. Elles se rompent, 406 et suiv. Il revient à Paris, 441. Y reste, 446. Complication des intérêts de son parti, *ibid.* Son parti se fortifie, 448 et suiv. Écrit envoyé contre lui au parlement, 460 et suiv. Il se défend, 465 et suiv. Sa prise avec le cardinal de Retz, 473 et suiv. On fait promettre à M. le Prince de ne point se trouver au Palais, 484 et suiv. Arrêt rendu en sa faveur, 501 et suiv. Déclaration du roi, 503 et suiv. Il

quitte Paris, 505 et suiv. Il refuse toute négociation avec la cour, III, 2. Va en Guienne; 4. Traite avec les Espagnols, 5. Déclaration du roi contre lui, 38 et suiv. Sa modestie, 118. Il combat en Guienne, 119. Met ordre aux affaires qu'il avait en cette province et vient à Paris, 122 et suiv. Sa marche, 132. Il ne profite pas de ses avantages, 156 et suiv. Est attaqué par le procureur général, 164; par tous les corps, 165. Sa générosité, 183. Ses négociations avec la cour, 184 et suiv. Il soutient le siége de Paris, 189. Combat du faubourg Saint-Antoine, 213. Il veut enlever le cardinal de Retz, 217 et suiv. Lassé de la guerre civile, 257. Il quitte Paris, 302.

Confessions. Leur inutilité ordinairement, III, 438.

Conjuration. Réflexions à cet égard, I, 36 et suiv.

Conseil (grand-) de Paris. Voy. *Paris* (grand-conseil de).

Conti (Armand de Bourbon, prince de), I, 297, II, 513 et suiv., IV, 70. Va à la cour des aides, I, 145. Voy. *Rivière* (l'abbé de la). Il refuse d'aller au parlement, 219. Assiste aux conférences de Saint-Germain, 224. Sa tendresse pour madame de Longueville, 252 et suiv., 255. Il prend des engagemens pour la guerre civile, 256. Est emmené Saint-Germain, 260, 264, 266. Arrivé à Paris, il a de la peine à être reçu, 265 et suiv. Est d'abord suspect, 280. On revient en sa faveur, 283. Il va au parlement, où il est déclaré généralissime, 290. Son caractère, 297, 316. Il demande audience pour le député d'Espagne, 377. Mollit, *ibid.* Redevient plus animé que jamais, 396. Parti qu'il prend dans une occasion importante, 418. Il assiste à diverses assemblées du parlement, 432, 454 et suiv. Il retourne à la cour, 518. Son naturel, 526. On lui fait manquer le cardinalat et l'évêché de Liége, II, 1. Il cède sa nomination à la Rivière, 17. Engagé avec mademoiselle de Chevreuse, 280. Il retire sa parole, 282. Va à Bordeaux, 280, 514.

Corbeil, I, 314.

Cospéan (Henri de), évêque de Lisieux, I, 62, 73 et suiv.

Coudray-Giviers (du), III, 53, 56.

Coudrai-Montpensier, I, 45 et suiv., II, 131, 155.

Coulon (M.), I, 523.

Cour. Il y a des temps où il ne convient pas d'être brouillé avec la cour, I, 91. Elle dupe facilement les courtisans, 218. Ne connaît jamais le public, II, 374. Inimitiés qui y règnent, III, 278.

Cour des aides de Paris. Voy. *Paris* (cour des aides de).

Courcelles (M. de), I, 431, III, 194.

Couret (l'aumônier), I, 79.

Courtin, I, 292, IV, 70.

Coutenau (le capitaine), I, 77.

Coutures (des). Voy. *Parrain-des-Coutures.*
Cramail (le comte de), prisonnier à la Bastille, I, 45. Source de sa haine contre le cardinal de Richelieu, 46. Il projette de se rendre maître de la Bastille, 47 et suiv. Evénement qui rompt son plan, 56 et suiv.
Creci, I, 512.
Crenan, II, 476.
Crespin, II, 212 et suiv.
Cressi, II, 79.
Croisat, III, 354.
Croissi, conseiller au parlement, I, 421, II, 158, 194, 196, 323, 324, 384 et suiv., III, 40, 41, 125, 128, 257, 295.
Cromwel, II, 145, 497, III, 240.
Cugnac (Ant. de), marquis de Dampierre, I, 314.
Cumont, III, 2, 160, 218.

D.

Dampierre (le marquis de). Voy. *Cugnac.*
Dangers. Quand ils sont à craindre, I, 209.
Daurat, conseiller au parlement, II, 65.
Débauches outrées, I, 523.
Défauts. Ils ont quelquefois leur source dans de grandes qualités, I, 72.
Defita, avocat, I, 79.
Deslandes (Payen). Voy. *Payen.*
Desnots, III, 153.
Destouches, II, 263.
Dévotion. Ses illusions, I, 5 et suiv.
Dieppe, I, 496.
Dognon (le comte du), II, 111.
Dorieux (M.), III, 231.
Doujat, II, 44, 55, 214, III, 297.
Dreux, conseiller au grand-conseil, I, 147.
Dugué de Bagnols. Voy. *Bagnols.*
Ducoudray-Giviers. Voy. *Coudray-du-Giviers.*
Duneau, secrétaire de M. le comte de Cramail, I, 51.

E.

Ecclésiastiques. Comment ils doivent faire l'amour, I, 13.
Edits du tarif, I, 140.
Edits du domaine, I, 143.
Edits de la création de douze nouveaux maîtres des requêtes, I, 143 et suiv.
Edits d'impôt sur l'entrée des vins, I, 230 et suiv.
Elbène (le chevalier d'), II, 18.
Elbeuf (le duc d'), I, 270, 278, 280 et suiv., 282, 286, 287, 288, 290, 291, 296 et suiv., 327 et suiv., 338, 379, 384, 385, 389, 390, 396, 418, 442, 443, 454, 466, 480, 493, 501, 513, 519, II, 234, III, 125. Son caractère, I, 296.
Emery, surintendant des finances, I, 136, 152, II, 9, 26, 86.
Emplois. Il y faut débuter par quelque action brillante, I, 84.

Ennemis. Comment il faut se conduire avec eux, II, 6 et suiv.
Enquêtes (chambre des), II, 224.
Epernon (le duc d'), I, 98, II, 92, 113.
Epienne (l'), I, 16.
Epinelle (madame d'), II, 34.
Epineville (d'), I, 13.
Equilli, I, 11.
Erlac (M. d'), I, 208, 404, 415, 506.
Est (le cardinal d'), IV, 6.
Estri, II, 45.
Etampes (M. d'), président du grand-conseil, I, 49.
Etats-généraux, II, 271, 279.
Etourville (l'), I, 35 et suiv.
Etrangers. Doivent être exclus du ministère, I, 211, 219 et suiv., II, 255, 270.
Etrées (le marquis d'), I, 23, 109, 228, II, 93, 99.
Etrées (le cardinal d'), II, 93.
Evêques. Arrêt contre eux, III, 75.
Exemples du passé, I, 310.
Extrémités. A quoi elles portent, I, 209 et suiv.

F.

Familiarité. Ce qu'elle produit, IV, 91.
Fargis (madame du), I, 14.
Fargis (M. du), I, 45.
Faveur, II, 317.
Fay (le), III, 345.
Faye (les), I, 126.
Fayette (madame de la), III, 115.
Febey (monsignor), IV, 5.
Feron (le), prevôt des marchands, I, 261, 271.
Ferté (le maréchal de la), II, 82.
Ferté-Imbault (le marquis de la), II, 294.
Fevre (M. le), III, 138.
Fiennes (madame de), I, 418.
Fiesque (le comte de), I, 88, 314, 519, III, 127, 239.
Fiesque (la comtesse de), III, 128.
Flamarin (le marquis de), I, 372, 373, 374 et suiv., II, 334.
Fleury, III, 43, 323.
Foix (la comtesse de), II, 24.
Fontenay (M. de), III, 240, 248, 253, 287.
Fontrailles, I, 88, 176, 519.
Force (le marquis de la), I, 60, II, 111, III, 4.
Foulai, II, 116, 123.
Fouquet (l'abbé), II, 86, III, 178 et suiv., IV, 87.
Fouquet, procureur-général, III, 164.
Fournier, échevin, I, 268, 273.
Frages (le chevalier de), I, 418.
France. Comment elle a été gouvernée, I, 123. Elle se joint presque toute entière au parlement sous la minorité de Louis XIV, 312.
François I, I, 125.
François II, I, 125.
Franzoni (monsignor), IV, 5.
Frémont, II, 176.
Frette (la), I, 35 et suiv., 94.
Fronde. Origine de ce mot, I, 524 et suiv. Ses intrigues, II, 45 et suiv. Son embarras, 68. Elle s'unit à M. le Prince, 200 et suiv. Ecrits pour et contre, 324.
Frontenac (M. de), III, 128.
Fruges (madame de), I, 16.

Fuensaldagne (le comte de), I, 205, 213, 326, 330, 395, 415, 419, 428, 476, II, 140.

G.

Gabouri, II, 325, 335.
Gamarre (D. Estevan de), II, 216.
Ganseville, I, 91.
Garde des sceaux. Voy. *Chancelier*.
Gascons, II, 162.
Gaston de France. Voy. *Orléans* (duc d').
Gaucourt (M. de), III, 111.
Germain (milord), III, 202.
Germain (M. de Saint-), I, 314, 442.
Gomberville, I, 165.
Gondi (Henri, cardinal de), I, 92, *note*.
Gondi, archevêque de Paris, I, 12, 80, 100, 106, 110 et suiv. II, 49 et suiv.
Gondi (Philippe-Emmanuel, comte de, I, 5, 82.
Gondrin, archevêque de Sens, I, 185.
Gonzeville, II, 290 et suiv.
Goulas, I, 89, II, 87, 88, 294 et suiv., III, 126, 167, 239, 245.
Gourgues (le président de), II, 105, 117.
Gourville, II, 112, III, 20.
Grammont (le marquis de), I, 31, 98, *note*, 308, 317, II, 70, 92, 196, 201 et suiv., 209, 214, 247 et suiv., 269, 333, 350.
Grancei (le marquis de), I, 350, 510.
Grandmaison, II, 188.
Grandpré (le comte de), II, 82, III, 3.
Gras (M. le), III, 127, 219.
Grifoni (le commandeur), III, 440.
Guébriant (le maréchal de), III, 288.
Guénégaud (M. du Plessis), I, 148.
Guérin (le capitaine), I, 56.
Guérin, conseiller au grand-conseil, I, 147.
Guerre civile. Ce qui l'occasione, I, 123 et suiv. Ce qui la fait naître, 142 et suiv., 198 et suiv. Mesures pour la soutenir, 267 et suiv.
Guienne. Sous la minorité de Louis XIV, II, 91 et suiv. Causes des troubles qui l'agitaient, 110. Suite de ces troubles, III, 4 et suiv., 118 et suiv., 246.
Guimené (le prince de), II, 252.
Guimené (la princesse de), I, 14, 19, 23, 25, 27, 28, 58, 202, 228, 254, II, 22, 24, 27, 188.
Guise (François de), II, 452.
Guise (Henri de), I, 54, 98, III, 287, IV, 3.
Guise (mademoiselle de), I, 70.
Guitaut (le comte de), I, 90 et suiv., 166, 171 et suiv., II, 79.
Guyonnet, conseiller au parlement de Bordeaux, II, 18, 117.

H.

Habileté. En quoi elle consiste, I, 418.
Hacquest (d'), III, 214.
Hacqueville, II, 153.
Hamel (du), I, 306.
Harcourt (le comte d'), I, 4, 497, II, 3, III, 14 et suiv., 246.
Harcourt (le prince d'), I, 312 et suiv., 510 et suiv., III, 287.
Harfleur, I, 497.
Harlay, premier président, I, 126.
Haro (D. Louis de), III, 418.
Henri III, I, 125.
Henri IV, I, 125.
Héraut. S'il doit être refusé par des sujets, I, 320 et suiv.
Hervart, II, 17.
Histoire. Raisons qui empêchent qu'on n'y prenne confiance, I, 68, II, 333, 343, III, 47, 54, 301.
Hocquincourt (le marquis d'), I, 369, II, 38, 328, III, 53, 129, 135.
Hosière (M. de l'), I, 83, II, 60.
Hospital (le maréchal de l'), II, 24, III, 193, 220.

I.

Jars (le commandeur de), II, 101.
Ibal (M. de Saint-) I, 31, 41, 43, 54, 213, 249, 253, 264, 326 et suiv.
Jeannin (le président), III, 197.
Jerzay, II, 5, 8, 70, 216.
Illescas (D. Joseph de), Voyez *Arnolfini*.
Innocent x, III, 105, *note*.
Intendans de provinces, I, 152 et suiv.
Joli (Claude), II, 32, *note*, 44, 52, 324, III, 254, IV, 94.
Jour (le baron du), III, 296.
Jouy, II, 294.
Jucatières, I, 9.

L.

Laigues, I, 159, 182 et suiv., 291, 314, 427 et suiv., 476, 505, 513, 519, 523, II, 28, 70, 74, 77, 1164, 183, III, 213, 331 et suiv., IV, 119 et suiv.
Lainé, II, 412.
Lamet (l'abbé de), II, 489. III, 94.
Lamet (Bussi). Voy. *Bussi-Lamet*.
Lavardin (M. de), évêque du Mans, I, 313.
Lavardin (M. de), I, 431.
Lavaur (M. l'évêque de). Voy. *Raconis*.
Launai-Gravai, I, 257.
Lauzières, I, 19.
Lécuyer, maître des comptes, I, 49, 447.
Le Fay. Voy. *Fay* (le).
Léon (M. l'évêque de). Voy. *Rieux* (René de).
Lepinai, I, 50, 188.
Leroux. Voy. *Roux* (le).

Lesdiguières (le duc de), I, 137 et suiv.
Lesdiguières (la duchesse de), I, 283, 426, 499, II, 49.
Lettres de cachet, I, 264, 521.
Levi (le comte de), III, 132.
Liancourt (M. de), I, 479, 515.
Libelles, II, 5.
Lieutenant-civil, I, 172.
Ligue. Son commencement, I, 243. Réflexions sur quelques-unes de ses démarches, 354 et suiv., 360 et suiv.
Lingendes (M. de), évêque de Mâcon, I, 18.
Lionne, II, 124, 177, 312, 326, 330, 332 et suiv., 405, III, 468, IV, 15, 59.
Lisieux, (M. l'évêque de). Voy. *Cospéan* (Henri de).
Loisel, conseiller au parlement, I, 265.
Longueil, conseiller au parlement, I, 47, 199, 210, 216, 219, 235, 256, 278, 439, 493. II, 46 et suiv., 264, 271, III, 231.
Longueville (le duc de), I, 54, 98, 166 et suiv., 168, 250, 252 et suiv., 255, 260, 263, 266, 270 et suiv., 274, 276, 277, 286, 288, 329, 396, 436, 465, 474, 497, 498, 513, II, 19, 20, 43, 75, 136, 212, III, 466. Son caractère, I, 295.
Longueville (la duchesse de), I, 87, 250, 254 et suiv., 260, 263 et suiv., 287, 288, 331, 418, II, 80, 349, 466, 513, III, 3. Son caractère, I, 299 et suiv.
Longueville (mademoiselle de), II, 212.
Lorme (Marion de), I, 16.
Lorraine (Charles IV, duc de), III, 195, 201, 202, 216, 292.
Lotin, conseiller au grand-conseil, I, 147.
Louis de Haro. Voy. *Haro* (Louis de).
Louis IX, I, 124.
Louis XI, I, 124.
Louis XII, I, 124.
Louis XIII, I, 125.
Louis XIV, II, 81 et suiv. Tient son lit de justice, I, 143, III, 323, 344.
Louvières, I, 513.
Lozière (M. de). Voy. Hosière (M. de l').
Luc (le marquis de Saint-), III, 119.
Lude (le duc du), III, 124.
Lussan, II, 4.
Luxembourg (M. de), II, 8, 79, 216.
Luynes (le connétable de), I, 125.
Luynes (le duc de), I, 308, 314.

M.

Machaut, conseiller au parlement, I, 461, II, 353, III, 43, 323. Doyen du conseil, II, 223.
Machiavel, II, 93.
Mâcon (M. l'évêque de). Voy. *Lingendes*.
Mademoiselle, I, 33, III, 128, 215, 220.
Maignelai (la marquise de), I, 22, 52 et suiv., 70.
Maillé (le président de), I, 23.
Maison d'Autriche. Voy. *Autriche* (maison d').

Maisons (le président de), I, 199, II, 103, III, 211.
Malclerc (le sieur), IV, 95.
Maloze (le comte de), I, 375.
Mancini (mademoiselle de), II, 456.
Mans (la ville du), I, 342.
Mans (M. l'évêque du). Voy. *Lavardin.*
Marcousse (le), III, 4.
Marguerie (M. de la), conseiller d'état, III, 2.
Marigni, I, 258, II, 21, III, 247.
Marillac, I, 126.
Marlot, II, 5, *note.*
Marsillac, I, 291, III, 132.
Marsin, II, 285, III, 3, 119.
Martineau, conseiller des enquêtes, I, 348.
Matha, I, 291, 314, 502, 519, 523.
Matignon (le comte de), II, 496.
Maure (le comte de), I, 314, 503, 512.
Maure (M. de Sainte-), III, 132.
Maurice (le comte), I, 471.
Mayenne (le duc de), I, 364.
Mazarin (le cardinal), I, 24. II, 109, 113 et suiv., 348, 482. Est un des nommés pour le conseil de régence, I, 93. Son début, 96. Il n'entendait rien à nos usages, 105, 110, 236. Son portrait, 131 et suiv., II, 218. Sa conduite dans les premiers mouvemens de Paris, I, 151, 163, 167. L'un de ses apophthegmes le moins désobligeant, 162. Il était un vrai pantalon, 202 et suiv. Arrêt du parlement contre lui, 212, 267. Voyez *Parlement de Paris.* Fautes qu'il fait, 231, 233 et suiv., 257 et suiv., II, 19, 93. Son ridicule, I, 258. Il négocie utilement, 436, 443 et suiv., 447, 511. Ses fausses vues, 508. Nouvelles démarches pour son exclusion du ministère, 510. Il se brouille mal à propos avec M. le Prince, II, 1 et suiv. Se rend plus odieux que jamais, 26 et suiv., 123 et suiv. Cherche à brouiller M. le Prince avec les frondeurs, 35 et suiv. Fait arrêter les princes, 78. Il en devient fier, 82. Cherche à décrier sourdement le cardinal de Retz, 85. Prend un parti extrême sur les affaires de Guienne, 105 et suiv., 118. Source de sa défiance contre le cardinal de Retz, 117, 118. Il cherche à perdre Monsieur, 127 et suiv., 177 et suiv. Divise la fronde, 185. Trahit le cardinal de Retz, 159 et suiv. Va en Champagne, 207 et suiv. Revient à Paris, où il fait une lourde faute, 224. Est poussé personnellement par Monsieur, 235. Se sauve, 250, 254. Ses bassesses à l'égard des princes, 268 et suiv. Déclaration du roi contre lui, 269. Il est convaincu d'avoir volé neuf millions, 331. Sa tête est mise à prix, III, 51. Son rappel, 70. Ce qu'il dit à Pimentel, 82. Quel était son fort, 168. Il négocie sans avoir envie de réussir, 184 et suiv., 187. On fait les fonds pour celui qui pourra

le tuer, 194. Mal de son ministère, 244 Il revient à Paris, 370.
Médicis (Marie de), I, 14.
Meillaincour, I, 12.
Meillant, II, 46.
Meille, II, 24.
Meilleraye (le maréchal de la), I, 15 et suiv., 27 et suiv., 165, 167, 169, 172, 180, 183 et suiv., 225, 270, II, 111, 155, III, 66.
Meilleraye (la maréchale de la), I, 27 et suiv, 59.
Melbeville, I, 3.
Menardeau, I, 393, II, 116, 214, 217, 241, III, 2, 48, 164.
Menil, II, 8.
Mercœur (le duc de), I, 6, II, 455 et suiv.
Mesgrin (le marquis de Saint-), II, 6.
Mesmes (le président de), I, 194, 278, 288, 322, 329, 337, 340, 342, 345, 359, 376, 392, 431, 437, 449, 460, 462, 464, 468, 514, II, 47, 52, 220, III, 2, 68.
Mestrezat (le ministre), I, 60 et suiv.
Métternich, I, 55.
Meunier, II, 157.
Mezerolles, II, 3.
Micaut (M. de Saint-), II, 82.
Michel, I, 319.
Miguel (don) de Salamanque. Voy. *Salamanque.*
Ministres. Source de la haine qu'on a pour eux, I, 96. Leurs excès, 127. Il leur convient peu de dire des impertinences, 162, 258. Qualités qu'ils doivent avoir, 231. Ils sont trop poussés, 239. Il ne faut jamais les mépriser, II, 2. Ils s'enorgueillissent trop aisément, 182.
Miossans, II, 26.
Miron, maître des comptes, I, 125 et suiv., 187, 290, 454, III, 219.
Miron, député du parlement de Rouen, I, 433, 462.
Molé (Mathieu), garde des sceaux et premier président, I, 140, 193, 194, 196, 212, 225, 230, 272, 278, 288, 329, 387, 392, 430, 448, 455, 458, 468, 501, 514, 518, 522, II, 46, 56, 59, 114, 116, 130, 132, 138, 196, 204, 208, 214, 217, 241, 267, 287, 297, 303, 434, 486, III, 8, 48, 129. Son caractère, I, 303.
Molé de Champlâtreux (le président), I, 387, 463, II, 196, III, 49 et suiv.
Mont (du), II, 90.
Montaigu (l'abbé de), II, 422.
Montardé, II, 324.
Montbazon (le duc de), I, 228, 268.
Montbazon (la duchesse de), I, 90, 369, 396, 426, 435, 442, 480, 526, II, 20, 23, 40, 42, 109, 164, 271, 292. Son caractère, I, 303 et suiv. Son pouvoir sur M. de Beaufort, 419.
Montigni, II, 81.
Montmorenci (le connétable de), I, 125.
Montmorenci (Henri, duc de), I, 17.
Montpensier (Coudray). Voy. *Coudray-Montpensier.*
Montpouillan, III, 4.
Montresor (M. de), I, 88 et suiv., 159 et suiv., 181 et suiv, 186, 249 et suiv., 253, 305,

326, 427, 519, 520, II, 32, 163, 273, 329, 332, III, 333, 337.
Montreuil (Jean de), II, 157 et suiv., 197.
Montross (le comte de), II, 88, 89.
Morangis (M. de), I, 103.
Moreul, I, 519.
Mothe-Houdancourt (l'abbé de la), I, 21.
Mothe-Houdancourt (le maréchal de la), I, 257, 256, 290, 306, 314, 317, 328, 331, 372, 391, 397, 419, 435, 444, 456, 480, 488, 519, II, 39, 45, 263. Son caractère, I, 297.
Motteville (madame de), I, 181.
Moussaye (M. de la), II, 63, 81.

N.

Nain (M. le), II, 213.
Nangis (le marquis de), I, 91, 94 et suiv.
Nemours (le duc de), I, 98, II, 19, 26, 158, 194, 196, 266, 346, 348, III, 3, 56, 125, 130, 231, 245 et suiv.
Nemours (madame de), I, 63, 69 et suiv., 226, II, 19.
Nerlieu, I, 317.
Nesmond (le président de), I, 230, 328, III, 148, 208, 231, 235.
Noailles (le comte de), III, 375.
Noblesse. Son assemblée, II, 249, 271.
Nogent (le comte de), I, 167, 169, 182.
Noir (M. le), III, 231.
Noirmoutier (le duc de), I, 5, 214, 264, 269, 289, 314, 317, 349, 376, 419, 427 et suiv., 476, 505, 513, 519 et suiv., II, 28, 61, 70, 74, 77, 163, 173, III, 37, 366, 415 et suiv., IV, 119, 124.
Normandie. Troubles en cette province, I, 496 et suiv.
Novion (le président de), I, 147 et suiv., 206, 212 et suiv., 278, 289, 328, 336, III, 67, 74, 144, 212.
Nouveau (de), III, 335.
Noyers (M. des), I, 73, 79 et suiv.

O.

Olimpia (la signora), III, 104 et suiv.
Olonne (le comte d'), I, 311.
Olonne (la comtesse d'), III, 117 et suiv.
Ondedei (M.), II, 35, 157, 158, 334, 336, 454, III, 266, 268.
Orléans (Gaston de France, duc d'), III, 56, 69 et suiv., 138, 156 et suiv., 274 et suiv. Sa faiblesse, I, 29, 32, II, 437 et suiv., 505, III, 61, 137 et suiv., 288 et suiv. Il semble vouloir disputer la régence, I, 94. Va à la chambre des comptes, 145. Refuse d'aller au Palais, 219. Confère avec le parlement, 222, 234, 429. Sa passion dominante était la peur, 232, II, 77, 123,

390, III, 168. Il était trop livré à la Rivière, I, 235. Son caractère, 293 et suiv., II, 136, 143, 292. Il vient au Palais pour faire informer contre les prétendus assassins de M. le Prince, 44; pour s'opposer à madame la Princesse, 83 et suiv.; et pour apaiser le feu qui recommence, 113 et suiv. Il reste à Paris pendant le voyage de Guienne, 110. Il écoute les députés de Guienne, 117. Confère sur cette affaire, 114 et suiv. Il l'appuie au Palais, 117 et suiv. Est invité à traiter de la paix générale, 127 et suiv. Raison de sa haine contre Mazarin, *ibid.* et suiv., 130 et suiv. Mécontente la cour, 175. Il y va, 182. Ses liaisons avec M. le Prince, 197. Il refuse au parlement d'y prendre place, 213. Se trouve obligé de se déclarer, 229 et suiv. Se déclare contre Mazarin, 234 et suiv. Ne veut point entrer en négociation avec la reine, 245 et suiv., 255. Il y entre, 257. Son embarras à la nouvelle que le roi est prêt à sortir de Paris, 262 et suiv. Il va au Palais et veut soutenir l'assemblée de la noblesse, 274 et suiv. Le changement fait au conseil ne sert qu'à l'animer, 287 et suiv. Il perd l'occasion d'être le maître, 292 et suiv. On pense au mariage de sa cadette avec le roi, 341. Sa mauvaise conduite à la sortie de M. le Prince, 346 et suiv. Il veut ménager tout le monde, 356 et suiv., 381. Se trouve plus lié qu'il n'aurait voulu avec M. le Prince, 392. Personne n'est content de lui, 423. Il va à Limours, 440, 448. Donne un billet à M. le Prince pour approuver tout ce qu'il fera, 464. N'aimait pas les devoirs de la cour, III, 8. Partis qu'il avait à prendre, 11 et suiv. Il refuse le tiers-parti, 35. Son embarras à l'égard de M. le Prince, 59 et suiv., 137. Il joint ses troupes avec les siennes, 75 et suiv. Envoie se saisir d'Orléans, 127. Ses négociations et leur motif, 185. Il demande un plein pouvoir au parlement, 191. Sa situation pendant le combat de Saint-Antoine, 213 et suiv. Il est nommé lieutenant-général de sa majesté, 229 et suiv. Forme un conseil, 230. Travaille à la paix, 288. Reçoit ordre de se retirer après avoir fait faute sur faute, 312 et suiv.

Orléans (la duchesse d'), I, 220, II, 261, 291, 460, III, 275 et suiv.

Ormail (madame d'), II, 329.

Ornano (Joseph-Charles d'), II, 132.

Osorio (D. Joseph), II, 106.

Oublieux. Ceux qu'on appelait ainsi, II, 99.

P.

Palatine (madame la). Son caractère, I, 302, II, 195. Sa fermeté tire M. le Prince de prison, 208 et suiv. Elle est mécontente, 314, 317. Négociations dont elle se mêle, 389, 396, III, 16, 258.

Palluau. Voyez *Clérambault* (le marquis de).

Pancirole (le cardinal), II, 167.

Parain des Coutures, II, 31.

Paris, docteur de Navarre, III, 402.

Paris (archevêque de). Son rang, I, 85 et suiv. Droits de son église, 106 et suiv., 113 et suiv.

Paris (chapitre de l'église de), III, 355 et suiv., IV, 96.

Paris (cour des aides de), I, 146 et suiv., 233, 268 et suiv., III, 215, 184, 190.

Paris (chambre des comptes de), I, 146 et suiv., 233 et suiv., 266, III, 154, 184, 190.

Paris (grand-conseil de), I, 146, 266, II, 48.

Paris (parlement de). Se croit le maître après la mort du cardinal de Richelieu, I, 99. Refuse de vérifier l'édit du tarif, 141. Délibère sur plusieurs édits portés par le roi même, 144 et suiv. Il revient contre ce qui a été fait, *ibid.* et suiv. Sa jonction avec différens corps, 146 et suiv. Il va au Palais-Royal, où il est mal reçu, 148. S'assemble malgré les défenses, 149 Est mandé au Palais-Royal, 150, 237. Relation de ce qui s'y est passé, 250 et suiv., 446. Ses propositions, I, 152 et suiv. Sa fermeté, 154 et suiv. Il députe pour la liberté de Broussel, 193, 197. Motifs qui le font agir dans les premiers troubles, 195, 200. Caractère de ce corps, 204, 472 et suiv. Il fait divers réglemens, et reste assemblé pendant les vacations; arrêt qu'il donne, 211 et suiv.; lequel est cassé par un du conseil, 219 et suiv. Il ne veut point traiter avec le cardinal Mazarin, 223 et suiv., 393 et suiv. Envoie des députés à la cour pour la conférence de St.-Germain, 223 et suiv. Prend ses vacations, I, 225. Troubles qui l'agitent, 233, 235, 503 et suiv. Il donne un arrêt pour prendre les armes, 261. On lui donne ordre de se transporter à Montargis, 264. Il députe à St.-Germain, où l'on refuse de l'écouter, 265. 267. Son second arrêt contre le cardinal Mazarin, *ibid.* Son union avec les autres corps de Paris, 268 et suiv. Sa conduite avec M. le prince de Conti et M. d'Elbeuf, 279 et suiv. Il donne un arrêt qui permet de se saisir des deniers royaux, 308. S'amuse à des bagatelles, 313. Publie les remontrances contre le cardinal Mazarin, 314 et suiv. Délibère de la paix, 318 et suiv. Refuse le héraut que la reine envoie, 323 et suiv. Députe les gens du roi pour en dire les raisons,

ibid. Refuse d'écouter les propositions de l'archiduc, 324 et suiv. Il donne audience à son envoyé, 337 et suiv. Réflexions sur l'esprit de retour qui était dans le parlement, 352, 357. Il va à Saint-Germain, d'où il revient content, 358 et suiv. Moyen qu'il y eût eu de se passer de lui, 360. Il noue une négociation avec la cour, 363. Fait sortir les troupes de Paris, 374 et suiv. Les chefs de la fronde délibèrent sur la manière de se conduire avec le parlement, 376 et suiv. Il règle la députation à la cour pour la paix, 386 et suiv. Va à Saint-Germain, 387. Relation des conférences, 389 et suiv. Différentes manières de l'engager avec l'Espagne, 404 et suiv. Ses conférences, 429, 430 et suiv. Son arrêt pour les surseoir, 432. Autre en faveur de M. de Turenne, 431. Ses différentes assemblées, 432 et suiv., II, 462, 465, 467, 471, 473, 497, 500, III, 39, 147, 151, 188, 195, 209 et suiv. Ses députés concluent la paix, I, 435 et suiv. A quelles conditions, 439 et suiv. Mesures qu'on prend pour en empêcher l'effet, 442 et suiv. Les députés rendent compte de leur commission, 454 et suiv. Son arrêt qui renvoie les députés à Ruel, 458, 460 et suiv. Il conclut la paix, I, 514 et suiv. Sa déclaration à cet égard est enregistrée avec peine, 516 et suivantes. Il donne un arrêt contre les rentiers, II, 30. Informe contre le prétendu assassinat de M. le Prince, 44 et suiv., 52 et suiv. Renvoie des députés à la cour, 122. Ils se rendent compte de leurs voyages, 125 et suiv. Ce qui s'y passe pour la liberté des princes, 208, 221; et contre le cardinal Mazarin, 234 et suiv., 257. Il est mandé au Palais-Royal, 237. Relation de ce qui s'y était passé, 304 et suiv. Il remercie la reine de l'éloignement du cardinal, 254, 422. Sa déclaration sur le ministère des étrangers et des cardinaux est enregistrée, 269. Ses nouvelles vivacités contre Mazarin, 321 et suiv., III, 50 et suiv. Il pousse les sous-ministres, II, 380 et suiv., 408, 417, 423, 433. Contradiction dans sa conduite, III, 45, 47. Ses mauvaises mesures, 51. Il reçoit l'envoyé de M. le Prince, 53. Combien il est mortifié du manquement de parole que la reine lui avait donnée, 65. Il ordonne une assemblée à la maison de ville, 151; qui se tient, 215 et suiv. Rend des arrêts contre les séditieux, 161, 192 et suiv., 212. Il est mécontent de la guerre civile, 189. Ses négociations avec la cour, 188, 194, 207, 212. Il refuse séance au duc de Lorraine, 206. Il est partagé en deux parties, dont l'une reste à Paris, l'autre à Poutoise, 236. Sa nouvelle députation, 239. Il est maltraité par la reine, 297.

Veut la paix, 298; et une amnistie, 303.
Parlements de Paris, d'Aix, etc. Voy. les villes dont ils portent le nom.
Parmentier. I, 50, 56.
Partial, conseiller au parlement, III, 211.
Partis (chefs de). Quelles doivent être leurs qualités, I, 39, 186. Embarras de ceux qui le sont, 206, 377, 429, 441, II, 27, 347, 567, III, 166, 332.
Patru, II, 323.
Payen (Deslandes), conseiller au Parlement, I, 464, II, 211, 215, 413.
Péan, III, 345.
Pelletier, frère de la Houssaie, I, 387.
Penché (madame de), I, 275.
Perrault, intendant de M. le Prince, II, 274, III, 323.
Persan, II, 285, III, 2.
Peur. Ses effets, I, 34, 171 et suiv., 210, II, 47, 357, 362, 388, 390.
Pibrac (Guy de), I, 126.
Pichon, II, 52, 111.
Picolomini (le comte de), I, 30.
Piennes (le marquis de), I, 35 et suiv.
Pietre, III, 291.
Pimentel (Antoine), II, 167.
Piombino, III, 440.
Pizarro (don Francisco), I, 395, 424, 481, 500.
Plessis (le) Guénégaud. Voy. *Guénégaud*.
Plessis (le chevalier du), I, 12.
Plessis (le marquis du), I, 372, II, 106, 207, 215, 310, 329.
Plot, chanoine de Notre-Dame, I, 165.
Poissi (le marquis de), I, 5 et suiv.
Poitiers (la ville de), I, 312.
Pommereux (madame de), I, 59, 254, 373, II, 334, IV, 90.
Pons (madame de), I, 98.
Pontcarré, I, 349.
Portail, II, 323, III, 323.
Porte (le grand-prieur de la), I, 22.
Port-Mahon, III, 439.
Porto-Ferrare, III, 440 et suiv.
Porto-Longone, III, 438 et suiv.
Pôtier (Augustin), évêque de Beauvais, I, 81, 98.
Potiers (René). Voy. *Blanc-ménil*.
Pradelle, III, 346.
Praslin, I, 12 et suiv.
Président (premier) de Paris. Voy. *Molé* (Mathieu), *Molé* de Champlâtreux et *Bellièvre* (Pomponne de).
Prêts faits au roi, I, 155, 234, 258 et suiv.
Prévôt, chanoine de Notre-Dame, III, 293 et suiv.
Princes du sang. Quand ils doivent faire la guerre, III, 76 et suiv.
Prisonniers. Doivent être interrogés dans les vingt-quatre heures, I, 224.
Provençaux, II, 162.

Q.

Quatresous, conseiller aux enquêtes, I, 339 et suiv.
Quelin (M.), III, 161.
Quintin-Haucourt (le comte de), II, 216.

R.

Rablière (le partisan la), I, 340 et suiv.
Rachecourt, I, 350.
Raconis, évêque de Lavaur (M. Abra de), I, 22.
Ragni (le marquis de), I, 283.
Rambure (madame de), I, 60.
Reims (la ville de), I, 312.
Remebroc, I, 22.
Rennes (le parlement de), III, 230.
Rentes de l'hôtel de ville, II, 28 et suiv., 85, III, 228.
Retz (cardinal de). Prodige arrivé à sa naissance, I, 2. Il se bat en duel, 4. Devient amoureux de madame Duchâtelet qui le traite d'écolier, *ibid.* Se bat avec le comte d'Harcourt, *ibid.* Son père veut absolument qu'il soit ecclésiastique, 5 et suiv. Il fait le dévot pour aller aux noces de son frère, 7. Devient amoureux de sa belle-sœur, et veut l'emmener en Hollande, 8. Est découvert et ramené à Paris, 11. Se bat avec Praslin, 12. Devient amoureux de mademoiselle de Roche, 13. Se met à l'étude, 17. Répond mal aux avances du cardinal de Richelieu, avec lequel il se brouille, 18. Le succès qu'il a dans ses actes de Sorbonne lui donne du goût pour ce genre de réputation, 19. Il se met à prêcher, il emporte le premier lieu en Sorbonne, 21 et suiv. Va à Venise, où il manque de se faire assassiner, 23; de là à Rome, *ibid.* Conduite qu'il y tient, *ibid* et suiv. Il revient à Paris, et partage son temps entre l'étude et madame de Guimené, 25. Devient amoureux de madame de la Meilleraye, 27. Entre dans une conjuration contre le cardinal de Richelieu, *ibid.*, 33. Va à Sedan, et tâche de dissuader le comte de Soissons de la guerre civile, 40 et suiv. De retour à Paris, il travaille en sa faveur, 41 et suiv. Mesures qu'il prend, 44, 52. Il retourne à Sedan, 53. La mort de M. le comte le fixe dans sa profession, 58. Sa conduite, *ibid* et suiv. Ses conférences avec Mestrezat, 60. Ses liaisons avec M. de Lisieux, 62. Valeur qu'il témoigne en une rencontre singulière, 66. Voy. *Richelieu*. Il souhaite voir des esprits, 67. Est bien venu du roi après la mort de ce cardinal, 75. Raisons de cette faveur, *ibid.* et suiv. Ses aventures à la sortie du collége, 76, 78. On tente de lui obtenir la coadjutorerie de Paris, 79. Obstacles

qu'il y rencontre, *ibid.* On lui offre l'évêché d'Agde, qu'il refuse, 80. Il est fait coadjuteur de Paris, 82. Ses réflexions sur la manière de se conduire, 84 et suiv. Il se fait adjuger la préséance sur M. de Guise; refuse d'entrer dans la cabale des importans, 86. Commence à se mêler des affaires du diocèse de Paris, 100 et suiv. Véritable écueil de sa médiocre faveur, 103 et suiv. Son premier démêlé avec la cour, 104 et suiv. Il soutient les droits de son église, 106, 113 et suiv. Pousse vivement le rétablissement de l'évêque de Léon, 122 et suiv. Parti qu'il prend au commencement des troubles, 158 et suiv. Il s'aigrit par les mauvaises manières de la reine et du cardinal Mazarin, 162 et suiv., 165 et suiv. Fait son devoir après l'arrêt de Broussel, 165. Embarras où il se trouve, 173 et suiv., 266 et suiv., 269 et suiv., 277, 442 et suiv. Danger qu'il court en voulant apaiser la sédition, 175. On lui fait un crime de son crédit, 178 et suiv. On l'exhorte de pourvoir à sa sûreté, 181 et suiv. Prend ce parti après bien des réflexions, 188 et suiv. Commence la guerre civile, *ibid.* Ses intrigues dans le parlement, 200, 213. Mesures qu'il prend avec M. le Prince, 214 et suiv. Il refuse quarante mille écus de la reine, 227 et suiv. Fautes qu'il fait, 228 et suiv. Sa conduite dans l'affaire du gouvernement de Paris, 229. Il tâche de retenir M. le Prince dans le parti du parlement, 237 et suiv. Se lie avec madame la duchesse de Longueville, 250 et suiv. Il est empêché par la populace d'aller à la cour, 259 et suiv. On attente à sa vie, 384. Ses intrigues à la cour de Bruxelles, 326 et suiv. Comment il se tire de l'audience accordée par le parlement à l'envoyé de l'archiduc, 339 et suiv. Il ne se laisse point leurrer par-là, 343 et suiv. Ce qu'il pense du remède que lui propose M. de Bouillon, 361 et suiv. Il empêche une émotion populaire, 379 et suiv. Reste ferme à ne vouloir pas accabler le parlement par le peuple, 402 et suiv. Veut une liaison intime avec l'Espagne, 403, 412. Il confère avec les généraux du parti du parlement, 421 et suiv. Il est mécontent du parti que l'on y prend, 426 et suiv. Nouveau conseil où il est d'avis de pousser les choses à l'extrémité, 437, 443, 510. Il sauve la vie au premier président, 458 et suiv. Il refuse dix mille pistoles du roi d'Espagne, 467. Cruelle situation où il se trouve, 477 et suiv. Il la communique à son père, 479. Résolution à quoi il se fixe, 483 et suiv. Parole qu'il donne à M. de Bouillon, 490. Sa fausse démarche, 507 et suiv. Il se signale contre la cour, *ibid.* Ne veut pas être

compris dans l'amnistie, 515. Il est piqué avec le premier président, 518. Il devient amoureux de mademoiselle de Chevreuse, 523. Refuse l'offre que lui fait l'archiduc, 527. Il fait quitter le pavé aux petits-maîtres, II, 6 et suiv. Entreprend d'avoir l'honneur du retour du roi, 13 et suiv. Va à Compiègne, 12. Offre ses services à M. le Prince, 21 et suiv. Se justifie auprès de lui, 23. Soutient le tabouret des Rohans, 25 et suiv. Service qu'il rend à l'état en recommençant les brouilleries à l'occasion des rentes de l'hôtel de ville, 29 et suiv. Il est accusé d'avoir voulu faire assassiner M. le Prince, 37 et suiv. Il tient ferme contre les avis de ceux qui voulaient qu'il se sauvât, 39. Va au Palais, 48, 51, 58. Sa fermeté, 54, 58. Bon effet d'un de ses sermons, 60 et suiv. Il retourne au Palais pour la même affaire, 62. Quel bréviaire il y portait, 63. Sa conférence avec Chavigni, 67 et suiv. Avec la reine, 69 et suiv., 74; et le cardinal Mazarin, *ibid.* et suiv. Consent à la prison de M. le Prince, 73. Est mécontent du cardinal Mazarin, 88. Devient le favori de Monsieur, 87, 144. Essaie d'ouvrir les yeux au cardinal Mazarin, 95. On veut le brouiller avec M. de Beaufort, 109. Ses bons conseils à Monsieur, 117 et suiv. Il reçoit un coup de poignard dans son rochet, 123. On continue à le rendre suspect, 124. On l'accuse d'aigrir Monsieur, 131. Il est nommé ambassadeur extraordinaire, 138. N'est pas d'avis de la translation des princes, 147, 149. Continue à servir la cour, 154. On le fait penser au cardinalat, 164. Ses intrigues pour y arriver, 168, 175. Oppositions qu'il y trouve, *ibid.*, 180, 184. Conseil d'état tenu à cette occasion, 182. Offres qu'on lui fait, 185, 198. On tâche de diviser son parti, 186. Il travaille à la liberté des princes, 193, 198. Relève leur parti consterné, 218 et suiv. Il est attaqué par la reine, 238 et suiv. Se défend en plein parlement, 244 et suiv. Coup hardi de sa façon, 262, 267. Comment il prend l'exclusion des cardinaux du ministère, 271, 276. Il est recherché par la reine, 284, 468, *note*, 489. Se trouve désuni d'avec M. de Beaufort, 289 et suiv. Va trouver Monsieur, qui voulait l'abandonner, 295, 298. Il paraît avoir renoncé à toutes sortes d'intrigues, 299. Mesures qu'il prend, *ibid.* et suiv. Ses conférences avec la reine, 306, 314, 335, 340, 362, 376, III, 264. On lui offre la place de premier ministre qu'il refuse, II, 306 et suiv. Ses mesures pour faire sortir M. le Prince de Paris, 315 et suiv. Il retourne au parlement, 322 et suiv. Ne veut point consentir à l'assassinat de M. le Prince,

328, 331. Reçoit sa nomination au cardinalat, 340. Obstacles qu'il trouve à Rome, 339 et suiv. Il tâche d'engager Monsieur à ne pas se joindre à M. le Prince pour demander l'expulsion des ministres, 378 et suiv. Son autre négociation avec Monsieur, 395 et suiv. Avis qu'il donne à ce prince sur les sous-ministres, 397, 402. Il promet à la reine de ne point s'accommoder avec M. le Prince, 405. Aventure désagréable qu'il eut, 429 et suivantes. Il s'oppose ouvertement avec M. le Prince, 440. Se tire habilement d'affaire, 453 et suiv. Sa prise avec M. le Prince, 466 et suiv. Mesures qu'il prend pour n'être pas le plus faible, 469 et suiv. Parole qui lui échappe mal à propos, 472. Il manque d'être tué, 475. Danger qu'il court, *ibid.* Il dispute avec M. de la Rochefoucault, 480. Il reçoit défense d'aller au parlement, 487. Fait semblant d'être amoureux de la reine, 491 et suiv. Embarras où le met le voyage de la cour en Guienne, III, 12 et suiv. Il forme le projet du tiers-parti, 30. On lui reproche l'envie qu'il a marquée pour le chapeau, 43. Réflexions sur l'état des affaires, 85. Il est fait cardinal, 103. On le veut faire passer pour mazarin, 180, 186. Sa modestie dans la pourpre, 180. Chagrin que lui causent ses prétendues amours avec la reine, 145 et suiv. Il refuse de s'engager avec M. le Prince, 170 et suiv. Voudrait vivre dans l'inaction, mais on l'en empêche, 172 et suiv. Apologie de sa conduite, 176, 178. Il rompt avec mademoiselle de Chevreuse, 181 et suiv. Il décrie le parti de M. le Prince, 185 et suiv. Son entrevue avec le duc de Lorraine, 199 et suiv. Son projet de le mettre hors de Paris, 216 et suiv. Il pourvoit à sa sûreté, 222. Sa fidélité pour ses amis, *ibid.* Il se détermine à faire purement le bien de l'état, 223 et suiv. Va avec les corps ecclésiastiques prier le roi de revenir à Paris, 254, 260, 261 et suiv. On pense à l'y assassiner, 264. Il promet à la reine la retraite de Monsieur, 265. Négocie sur ce sujet avec les ministres, 269. Se trouve au Louvre au retour du roi, 312. Sa fidélité pour ceux de son parti le perd, 329 et suiv. Il refuse les avantages particuliers que la cour lui offre, 341. S'excuse d'assister au lit de justice, 344. On prend des mesures pour l'arrêter, 346 et suivantes. Il est arrêté, 350. Mené à Vincennes, 353. Il y est maltraité, 354 et suiv. N'est point abandonné de ses amis, 356 et suiv. Prédiction sur sa sortie, 357. Il s'y occupe à divers ouvrages, 358 et suiv. Sa correspondance avec ses amis, 360 et suiv. Le pape remue en sa faveur, 365. Il est bien servi à la mort de M. l'archevêque

de Paris, 373 et suiv. On lui demande la démission de l'archevêché, 377 et suiv. Il est transféré à Nantes, 387 et suiv. Il y est bien traité, *ibid.* Projet qu'il devait exécuter après s'être sauvé, 393 et suiv. Il se rompt l'épaule en se sauvant, 401. Arrive à Saint-Sébastien, 413. Est bien reçu de la cour d'Espagne, 417 et suiv. N'y veut prendre aucun engagement, 419 et suivantes. Honnêtetés qu'il reçoit sur la route, 423. Il s'embarque à Vivaros, 428. Danger qu'il court, 433 et suiv. Il arrive à Rome, IV, 5. On veut lui faire peur, 6. Il a audience du pape, 7. Paraît au consistoire, 9 et suiv. La faction de France se déclare contre lui, 10 et suiv. Il s'attache à l'escadron volant dans le conclave d'Alexandre VII, 14. Est mécontent de ce nouveau pape, 59 et suiv. Ceux de qui il fut assisté, 59 et suiv. La cour chagrine ses grands-vicaires, 96. Sa lettre à son chapitre, 97, 119.

Retz (le duc de), I, 6, 22, 98, 256, 312, 479, 502, 519.

Retz (madame de), I, 10.

Retz (mademoiselle de), I, 9 et suiv.

Rhodes (M. de), II, 217.

Rhodes (madame de), I, 523, II, 163, 173, 192, 198, 432.

Richelieu (le cardinal de), I, 99. Ses amours pour la reine, par qui traversées, 14, II, 495. Il ne peut mettre l'union dans sa famille, I, 16 et suiv. Son estime pour le maréchal de la Meilleraye, 15 et suiv. Ses différentes amours, 16, 27. Son faible, 19. Ce qu'il pensait du cardinal de Retz, *ibid.* et suiv. On veut se défaire de lui à Amiens, 31; et à Paris, *ibid.*, 35. Source de ses grandes qualités, 72. Nouveaux motifs de son aigreur contre le cardinal de Retz, *ibid.* et suiv. En vain M. de Lisieux travaille-t-il à les réconcilier, 74 et suiv. Prétendue conjuration contre lui, 73 et suiv. Sa mort, 74. Tout ce qu'il avait fait est ratifié par le roi, 75 et suiv. Ses projets, 92 et suiv. Sa mémoire pouvait être condamnée à la régence, 93. Son caractère, 125 et suiv., 129, 132.

Richelieu (le duc de), II, 80.

Rieux (René de), évêque de Léon, I, 122.

Rivière (le chevalier de), I, 223.

Rivière (l'abbé de la), I, 89, 115 et suiv., 167 et suiv., 182, 215, 235, 241, 244, 263, 274, 283, 373 et suiv., 435, 436, 443; II, 1, 2, 17, 87.

Robert d'Artois. Voy. *Artois* (Robert d').

Roche (mademoiselle de), I, 13.

Rochecorbon, II, 20 et suiv.

Rochefoucault (le cardinal de la), I, 106.

Rochefoucault (le duc de la), I, 255, 264, 291, 314, 331, 350, 373, 396, 436, II, 81, 91, 99, 103, 113, 285, 346, 446, 473, 475, 480, III, 3, 19, 214, 220. Son caractère, I, 298.

Rocheposai (l'abbé de la), IV, 6.
Rochepot (le comte de la), I, 28, 32, 36.
Roches (M. des), II, 103, 212, III, 242.
Rohan (M. de), I, 125, III, 70, 197, 183, 186, 231, 323.
Rohan (Tancrède de), I, 315.
Rohan (madame de), II, 25.
Rohan (mademoiselle de), I, 114, *note*.
Rohan-Chabot (M. de), I, 114.
Roland, I, 434.
Roquelaure, II, 112.
Rossane (la princesse de), II, 169, III, 104, 105, IV, 6, 13.
Rouanez (le duc de), I, 37.
Rouen, I, 433, 512, III, 50.
Rousseau (l'abbé), III, 93, IV, 5.
Roux (le boucher le), II, 37.
Roye (la petite de), III, 180.
Rozan (le comte de), III, 350.
Roze, I, 24.
Rubantel, I, 187, III, 347.

S.

Sablonières (le marquis de), II, 295, III, 53.
Sachetti (le cardinal), IV, 15.
Sainctot, I, 106, 110.
Salamanque (D. Miguel de), I, 43, 55.
Sarrazin, II, 323, III, 247.
Saux (la comté le), I, 12.
Savoie (Thomas - François de), I, 30, II, 99, III, 264.
Scepaux (mademoiselle de), I, 7 et suiv.
Schomberg (le prince de), I, 24.
Schomberg (le marquis de), I, 79, 98.
Secret. Commun entre gens accoutumés à se mêler d'affaires, I, 58, II, 78.
Séditions, I, 385, III, 210, 219.
Seguier (Pierre), chancelier, I, 93, 170, 184, 190, 194, II, 101, III, 244 et suiv.
Senaut (le P.), III, 264.
Senneterre (M. de), I, 170, 392, II, 94, 98, 103, 105, 107, 108.
Sens (M. l'archevêque de). Voy. *Gondrin*.
Sensy, II, 216.
Servien. (Abel de), II, 9, 13, 35 et suiv., 38, 137, 235, 238, 241, 311, 313, 315, 321, 325, 326, 337, 342, III, 228, 267, 269, 340 et suiv., 344, 394.
Seve-Châtigonville (M. de), III, 241.
Sévigné (le chevalier de), II, 75, 314, 513.
Silhon (M. de), II, 454.
Silleri (M. de), I, 314, 350, II, 106.
Simon (le duc de Saint), II, 44, 110, 111.
Simon (le commandeur de Saint-), II, 322, III, 163.
Sincerité. Où elle doit être employée, II, 301 et suiv.
Sirmond (Jacques), I, 80.
Sirot (le baron de), III, 129.
Sociande, II, 52.
Soissons (le comte de), I, 20 et suiv., 25, 29 et suiv., 37, 39, 49 et suiv., 53, 56 et suiv., 275.
Sourdière (le sieur de la), I, 264 et suiv.

Sourdis (le marquis de), II, 273, III, 127, 229.
Souvré (....de), I, 77.
Souvré (M. de), fils du précédent, II, 6.
Stuard-d'Aubigny (l'abbé). Voy. *Aubigny*.
Succès. Ce qu'ils doivent produire, II, 183, 395.
Sully (le duc de), III, 231.

T.

Tabouret (dispute sur le), II, 25 et suiv.
Taff (milord), II, 144.
Talon, avocat-général, I, 315, 358, II, 55, 210, 211, 245, 410, 411, III, 50, 54 et suiv., 150, 297.
Talon, curé de Saint-Gervais, II, 46.
Talon, secrétaire du cabinet, III, 19, 20, 42.
Tancrède. Voy. *Rohan* (Tancrède de).
Tavannes (le comte de), II, 82, 92, 266, III, 195.
Teligni, II, 347.
Tellier (Michel le), I, 267, II, 55, 80, 110, 114, 117, 119, 121, 124, 127, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 146, 147, 149, 150, 152, 155, 162, 173, 175, 178, 182, 183, 255, 313, 337, III, 42, 261, 267 et suiv., 297, 335, 374
Temoins à brevet, II, 54.
Terra-Nova (le duc de), IV, 11.
Thomas, prince de Savoie. Voy. *Savoie* (Thomas de).
Thoré (le président de), I, 142, 463.
Thou (le président de), I, 2, 68, 74, III, 323.
Tillet (M. du), I, 148.
Tilnai, Anglais, II, 145.
Tolède (D. Gabriel de), I, 466, 469, 475, 481, II, 136, 135 et suiv.
Toucheprez, I, 282, 290.
Touches (des), II, 263.
Touci (mademoiselle de), I, 488
Toulouse (le parlement de), I, 312.
Tour (de la), II, 81.
Tours (la ville de), I, 312.
Touteville, III, 345 et suiv.
Trimouille (le duc de la), I, 312, 433, 502.
Turcan, I, 147.
Turenne (M. de), I, 16, 63 et suiv., 69, 98, 370, 403, 406, 435, II, 216, 370, III, 17, 292, 310. Adhère à écouter M. de Lisieux qui voulait le convertir, I, 63, 69. Rencontre singulière qu'il eut, 63, 67. Son caractère, 297. Il se déclare pour le parlement, 369 404. Le motif en est ignoré. 405. Il est abandonné du parlement et de son armée, 465, 469 Il se jette dans Stenay, II, 81. Fait une petite armée, 91. Perd la bataille de Rhetel, 216. Est mécontent de M. le Prince, 510. Se raccommode avec la cour, III, 17 et suiv. Défend Gien, 129. Ses autres exploits, 133 et suiv. Il fait le siége d'Etampes, 195.
Turgot, I, 147.

V.

Vacherot, III, 357.
Vaire, II, 145.
Valençay (le commandeur de), II, 340, IV, 8.
Valencey, conseiller d'état, III, 242.
Valette (le chevalier de la), I, 319, 323, II, 113.
Vanau, conseiller au parlement, III, 210.
Vanbroc, I, 20 et suiv.
Vannes, I, 178, 187.
Vantadour (l'abbé de), IV, 119.
Vardes (René du Bec, marquis de), II, 131, *note*, 332.
Varicarville, I, 31, 40 et suiv., 53 et suiv., 253, 435, 496, 497 et suiv.
Vassé, I, 11, 436, 442, II, 152.
Vateville (M. de), III, 414.
Vauguyon (M. de la), III, 351.
Vaumorin, I, 91.
Vautourte, I, 326.
Vedeau, conseiller au parlement, I, 261.
Venant (la ville de Saint-), II, 3.
Vendôme (François, de). Voy. *Beaufort*.
Vendôme (madame de), I, 61 et suiv., 226.
Vendôme (mademoiselle de), I, 63 et suiv., 69, 70 et suiv.
Vendôme (César, duc de), I, 98, II, 44, 74, 82.
Vendranina (la signora), I, 23.
Verderonne (le baron de), II, 134.
Vergne (madame de la), III, 115 et suiv., 387.
Vezou, III, 373.
Vidman (le vicomte), IV, 7, 13.
Vieuville (duc de la), I, 434, II, 273, 318, 337, III, 8.
Vigneul, I, 435, II, 38, 74, 290.
Villequier (M. de), II, 208, III, 350 et suiv.
Villeroy (le maréchal de), I, 162, 166, 169, 184, 284, 468, 469, II, 131, 143, 161, 255, 310, 338, III, 9, 70.
Vincent (M.), I, 60.
Vincerot, I, 283.
Vineville, II, 8.
Viole (le président), I, 199, 206, 210, 213, 224 et suiv., 256, 278, 447, 501, II, 23, 122, 158, 194, 196, 208, 293, 349, III, 323.
Vitri (le maréchal de), I, 45, 56, 57, 99, 308, 314, 494, 519, III, 164, 329, 346.
Voisin, conseiller au parlement de Bordeaux, II, 113.
Voiture (Vincent), I, 64 et suiv.

W.

Warmie (l'évêque de), I, 106, 111, 112.

Y.

Ypres (la ville d'), II, 3.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE RETZ.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

ET DE TOUTES LES PERSONNES

DONT IL EST PARLÉ DANS LES MÉMOIRES DE GUY JOLI.

(Les chiffres romains indiquent le tome, et les chiffres arabes la page.)

A.

ACCESSIT. Différence de l'accessit et du scrutin, V, 465 et suiv.

Aides. La cour des aides s'unit au parlement, V, 12.

Aiguillon (madame d') propose l'enlèvement de M. le Prince, VI, 300.

Aîné (M. l'), conseiller au parlement, blâme la conduite du prince de Condé, V, 209.

Albret (le maréchal d'). Personnage qu'il fait auprès de mademoiselle du Vigeant, VI, 246 et suiv.

Alexandre VII. Lettre qui contient le détail de ce qui se passa au conclave où ce pape fut élu, V, 464 et suiv. VI, 187. Commencement de son pontificat, V, 488. Il donne le pallium au cardinal de Retz, 496 Jubilé publié à son avénement au pontificat, 492. Il élude la proposition de nommer des juges à ce cardinal, 505. Effroi que lui donne un arrêt de la chambre des vacations, VI, 2. Il déclare au cardinal de Retz qu'il avait nommé un suffragant pour gouverner le diocèse de Paris, 8. Cet établissement ne peut avoir lieu, 9 et suiv. Réception qu'il fait à la reine Christine à Rome, 11 et suiv. Il tâche de faire agréer au cardinal de Retz le sieur du Saussai pour grand-vicaire, 13. Son bref au sujet de la paix générale, 20. Il s'indispose tout-à-fait contre le cardinal de Retz, 21 et suiv. Il ordonne au cardinal de Retz de rétablir le sieur du Saussai, 25. Sa garde fait insulte à l'ambassadeur de France, 101.

Amelot (l'abbé) est lié avec les frondeurs, V, 48, 116.

Amelot (M.), premier président de la cour des aides, V, 282.

Anne d'Autriche, reine de France, régente pendant la minorité de Louis XIV. Son caractère, et raisons de son attachement au cardinal Mazarin, VI, 336 et suiv. Ce qui lui aliène les esprits des seigneurs et du peuple, V, 6 et suiv. Sa faiblesse dont on s'aperçoit, VI, 231 et suiv. Insulte qu'elle reçoit à Notre-Dame, V, 15. Elle fait arrêter M. Broussel, 20. Audience qu'elle donne au parlement qui sollicitait le retour des exilés, 32. Elle consent à sa demande, 35. Elle mène le roi à Ruel, et fait approcher des troupes de Paris, 44, VI, 129. Ce qu'elle fait représenter au duc d'Orléans pour l'attirer à la cour, V, 49 et suiv. Elle se détermine à faire assiéger Paris, 53 et suiv. Elle reçoit mal les députés du parlement, 58. Mépris que le peuple avait pour elle, 66. Moyen qu'elle met en usage pour porter le parlement à entrer en négociation, 71. Elle gagne les principaux officiers de la Fronde, 78. Elle revient de Paris avec la cour, VI, 280. Elle détermine le duc d'Orléans à consentir à l'enlèvement des princes, V, 119. Elle les fait transférer au Havre, 142 et suiv. Réponse qu'elle donne aux sollicitations pour la liberté des princes, 149. Elle désavoue le premier président, 167. Elle envoie plusieurs seigneurs inviter le duc d'Orléans de se rendre au Palais-Royal, 171, VI, 332 et suiv. Réponse qu'elle donne au parlement, 380. Ses démarches pour regagner le prince de Condé, V, 187, VI, 352. Députation qu'elle envoie à ce prince retiré à Saint-Maur, V, 201. Sa réponse à la lettre de M. le Prince, *ibid.* et suiv. Elle fait retirer les sieurs Servien, le Tellier, et de Lionne, 212. Ses démarches pour éloigner M. le Prince, 216. Elle fait lire un écrit sur la conduite de ce prince, 218 et suiv. Ordres qu'elle donne pour soutenir le coadjuteur, 226. Déclaration qu'elle fait en faveur du prince de Condé, 235. Elle lui accorde une déclaration d'innocence, 238, 242. Réception qu'elle fait au cardinal Mazarin, et sa réponse aux députés du parlement, 265. Ce qui la détourne de faire assassiner le cardinal de Retz, 332.

Archiduc (l'), gouverneur des Pays-Bas, envoie un héraut au parlement, qui lui donne audience, V, 72 et suiv. Note à ce sujet, *ibid.* L'archiduc entre en France, 78. Refuse des passe-ports au nonce du pape et à l'ambassadeur de Venise, 135.

Argenteuil (le sieur d'), un des confidens du coadjuteur, V, 28, 36. Lié avec les frondeurs, 103, 104. Service qu'il rend au coadjuteur, 230 et suiv.

Argouges (le sieur d') est arrêté et conduit au Mont-Olympe, V, 13.

Ariste (M.), commis du comte de Brienne, V, 300.
Arnauld (M.), chef des carabins, se joint au coadjuteur, V, 136. Se trouve à la conférence pour la liberté des princes, 175.
Arnolfini (don Joseph Illescas), héraut envoyé au parlement par l'archiduc, V, 73. Ce qu'il était en effet, *ibid.*, *note*.
Avaux (le comte d') est envoyé vers l'archiduc, V, 135.
Aubigni (M. d'), retiré en Angleterre, VI, 70, 71. Le roi d'Angleterre veut lui procurer le chapeau de cardinal, 72. Son projet en faveur du cardinal de Retz, 76 et suiv. Il continue à solliciter le chapeau de cardinal, 98.
Aubray (M. d'), lieutenant-civil, V, 86, 88.
Aumont (le maréchal d'), prend le bâton de capitaine des gardes, VI, 344.
Avocat (M. l') est grand-vicaire pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 369, 497, VI, 23. Il se cache, 25.
Autriche (Anne d'). Voy. *Anne* d'Autriche.
Auvery (le marquis d'), un des secrétaires de l'assemblée de la noblesse à Paris, V, 182.

B.

Bachaumont (M. de), conseiller au parlement, donne occasion d'appeler *frondeurs* ceux qui étaient opposés au cardinal Mazarin, V, 43 et suiv. Accusé de légèreté, 116.
Bade (la), écuyer du duc de Brissac, fait évader le cardinal de Retz du château de Nantes, V, 405 et suiv.
Bagni (le nonce) sollicite la liberté du cardinal de Retz, V, 361. Il va le visiter à Vincennes, 364, VI, 155. Il refuse de se servir des saintes huiles faites par l'évêque de Coutances, 171, 187.
Bar (M. de) est chargé de la garde des princes, V, 129, 176 et suiv., VI, 136, 142.
Barberin. Faction des Barberins au conclave d'Alexandre VII, V, 474 et suiv.
Barillon (le président de). Sa mort, V, 7.
Barre (M. la), frondeur, V, 48, 99. Offre sa bourse au coadjuteur, 270. Se sauve de la maison de ville, 298.
Barricades (les). Ce qui y donna occasion, V, 7 et suiv. Comment elles furent exécutées, 25, 28, 31 et suiv.
Beauchesne, ancien domestique de la maison de Retz, V, 405. Nouvelles dont il fait part au cardinal de Retz, 435 et suiv.
Beaufort (le duc de). Son caractère, VI, 268. Est enfermé à Vincennes, V, 7. Comment il se sauve de cette prison, 16 et suiv. Il vient à Paris, 39. Raisons qui lui font embrasser le parti de la fronde, VI, 242. Réception que lui fait le peuple après la guerre déclarée, V,

63. Il est fait lieutenant-général, VI, 230, 258. Il facilite l'entrée d'un convoi à Paris, V, 66 et suiv. Il apaise l'émotion du peuple contre le cardinal, 77. Il défend de ses insultes le premier président, *ibid.* Sa querelle avec le duc de Candale, 80 et suiv. Il refuse d'aller à la cour, 87. Il consent au retour de la cour à Paris, VI, 279. Il protége les rentiers, V, 95, 96. Dessein qu'on lui cache, 101, 102. Il apprend la blessure de Joli, et se tient sur ses gardes, 108. Se trouve à l'assemblée du parlement au sujet de l'attentat commis contre M. le Prince, 112 et suiv. Apaise le peuple, 126. VI, 133. Consent à l'emprisonnement des princes, 306. Ils tâchent de le regagner, 315, 347 et suiv. Il s'oppose à leur élargissement, V, 134. Quatrain sur sa difficulté de parler, 163. Il assiste à la conférence pour la liberté des princes, 174. S'oppose au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, 181, VI, 348. Il entre dans le parti du prince de Condé, V, 202, 226. Corps d'armée dont le duc d'Orléans lui donne le commandement, 261. Conduit un secours à Angers, 266. Ne prend point part au tumulte arrivé à la ville, 299. Il est fait gouverneur de Paris par M. le Prince, 304. Il se démet de cet emploi, 315. Il tue en duel le duc de Nemours, 317. Il est excepté de l'amnistie générale, 318.

Beautou, avocat au conseil. Affaire qui lui arrive au sujet d'un écrit qu'on lui imputait, V, 84.

Beautru. Raillerie qu'il fait du coadjuteur, V, 24.

Beauvais (M. l'évêque de). Voy. *Potier* (Augustin).

Bellièvre (le président de). Plaisanterie qu'il répond à une question du duc de Beaufort, VI, 274. Offres qu'il fait à M. le Prince, 285. Réponse qu'il lui fait, *ibid.* et suiv. Députation dont il est chargé, V, 263. Il est favorable au cardinal de Retz, 365, 370. Le cardinal fait entre ses mains sa démission de l'archevêché de Paris, 375 et suiv. Conseil qu'il lui donne, 392. Il ménage le retour de M. de Caumartin, 457. Sa mort, VI, 40.

Berthet, partisan du cardinal Mazarin, V, 213, 214. Ses voyages à la cour en habit déguisé, 301.

Bétaul (M.) est excepté de l'amnistie accordée aux frondeurs, V, 319.

Béthune (le comte de), confident du duc d'Orléans, V, 147.

Bignon (M.), avocat-général, V, 105.

Bitaud (M.), conseiller au parlement. Commission dont il est chargé, V, 264. Il est fait prisonnier, *ibid.* Est élargi, 265.

Blancménil (le président de) est arrêté, V, 26, VI, 127, 237 et suiv. Il est mis en liberté, V, 35, VI, 128. Il arrive à Paris, V, 37. Il est complimenté par le parlement, 38.

Blasphémateurs. Edit contre eux, V, 242.

Boisguérin, gentilhomme breton attaché au cardinal de Retz, V, 404. Nouvelles dont il informe ce cardinal, 426 et suiv. Il part avec lui pour l'Espagne, 431. Commission dont il est chargé, 435.

Bordeaux (le parlement de) envoie des députés à celui de Paris, V, 96, 98. Ordonne des remontrances pour l'élargissement des princes, 132. Amnistie accordée à cette ville, 138. Le parlement se déclare en faveur du prince de Condé, 243, VI, 312.

Bouillon (le duc de). Motifs qui l'engagent dans les intérêts du parlement, VI, 239 et suiv. Il est fait lieutenant-général de l'armée de la fronde, V, 62, VI, 130. Conseil avantageux qu'il donne, et qui n'est pas suivi, V, 65. On lui promet de le satisfaire sur ses prétentions, 78. Il se retire à Bordeaux, 127, 131, VI, 312. Est compris dans l'amnistie, V, 138. Refuse d'entrer dans le parti de M. le Prince, 240, 243, VI, 358 et suiv.

Boulaye (le marquis de la) vient offrir ses services au parlement, V, 61. Ses motifs, VI, 259 et suiv. Il commande la cavalerie : raillerie qu'on fait à ce sujet, V, 65. Il fait entrer des convois dans Paris, 68. Il est compris nommément dans l'amnistie accordée aux frondeurs, 79. Dessein qu'ils lui cachent, 101. Eclat qu'il fait en apprenant l'insulte faite à Joli, 108. Attentat qu'il commet contre M. le Prince, 109 et suiv. Il en obtient l'amnistie, 128. Ne prend point de part au tumulte arrivé à la ville, 299. Est excepté de l'amnistie générale, 319.

Bouteville (M. de) se retire en Bourgogne, V, 127.

Boylesire (M. de), un des conseillers du parlement de la dernière création, propose un moyen d'ôter la distinction qu'il y avait entre eux et les anciens, V, 60.

Brachet, partisan du cardinal Mazarin, V, 214.

Bragelonne (l'abbé de). Cause de sa mort, V, 360.

Bréteval est arrêté à cause de ses liaisons avec M. le Prince, V, 362.

Brézé (le duc de), amiral de France, VI, 282.

Brienne (M. de) devient secrétaire d'état, V, 46. Invite le duc d'Orléans à se rendre au Palais-Royal, 156. Ce qu'il est chargé d'écrire au cardinal Mazarin, 259. Ce qu'il fait savoir au chapitre de Reims, VI, 216.

Brignon. Voy. *Bignon*.

Brillet, écuyer du duc de Beaufort, V, 125.

Brissac (le duc de), se déclare pour la fronde, V, 63. Il est fait lieutenant-général, VI, 258. Il est député à la conférence de Ruel, V, 77. Il entre dans la confiance du cardinal de Retz, 327 et suiv. Prend avec froideur les intérêts de ce cardinal, 348, 351. Va le voir au château de Nantes, 385. Ses démarches pour lui procurer la liberté, 395 et suiv., 400

et suiv. Il l'accompagne dans son évasion, 409. Il le reçoit à Beaupreau, 419. Il le suit à Belle-Isle, 423.

Broussel (M. de) est enlevé par ordre de la cour, V, 21, VI, 127, 233 et suiv. Il est mis en liberté, V, 35. Réception que lui fait le peuple de Paris, 37. Il reprend sa place au parlement, 38. Il est fait gouverneur de la Bastille, 63. Ses plaintes contre le premier président, 113. Il est impliqué dans l'assassinat de M. le Prince, VI, 302 Il est fait prevôt des marchands par M. le Prince, V, 304. Il se démet de cet emploi, 315. Est excepté de l'amnistie générale, 318. Sa mort, 319.

Bussi-Lamet (le vicomte de) est gouverneur de Charleville, V, 302.

C.

Cadeau, négociant, manque d'être enlevé, V, 8.

Candale (le duc de). Son démêlé avec M. de Beaufort, V, 80 et suiv.

Caraffe (le cardinal). Sa mort, V, 483.

Carce (le comte de) fait soulever la Provence, VI, 270.

Cardinaux. Déclaration qui exclut les cardinaux des conseils du roi, V, 178, VI, 356.

Carnavalet (M.) accompagne M. de Guénégaud : en quelle occasion, V, 13.

Caumartin (M.), frondeur, V, 48, 97. Confident du coadjuteur et de madame de Chevreuse, 148. Aidait le coadjuteur à composer ses discours, *ibid.*, 206. Lui donne conseil, 302. Va à Poitiers se marier, 327. Tâche de détourner le cardinal de Retz d'aller au Louvre, 337. Fait prendre en son nom possession de l'archevêché de Paris, 356. Il se rend auprès du cardinal, au château de Nantes, 385. Il revient à Paris pour entretenir les amis du cardinal, 387. Ses démarches en sa faveur, 388. Comment il échappe aux recherches qu'on fit de lui pour l'arrêter, 456.

Châlons (M. l'évêque de) Ce qu'il fait pour le cardinal de Retz, VI, 31 et suiv., 35. Pension qu'il lui assure pour sa subsistance, 36. Il obtient la liberté d'Imbert, 53. Avis qu'il donne au cardinal, 75. Ses vues sur l'archevêché de Paris, 82.

Champion (M.) est nommé pour informer de l'assassinat commis contre Joli, V, 107.

Champlâtreux (M. de). Menaces qu'il fait à Joli, V, 100. Il fait son accommodement avec lui, 128. Commission dont il est chargé, 228, 231. Dégage le coadjuteur près d'être tué, 231.

Chanleu (le marquis de) est tué à la défense du poste de Charenton, V, 69.

Chanlost (le marquis de), un des secrétaires de la noblesse, V, 182.

Chapitre de N. D. (le) or-

donne des prières pour la liberté du cardinal de Retz, V, 343, 344. Le reconnaît pour archevêque, 367. Comment ses députés sont reçus au Louvre, 368. Il fait chanter le *te Deum* après l'évasion du cardinal de Retz, 426. Il prend l'administration de l'archevêché, 435 et suiv., VI, 169, 185. Il reçoit une défense du cardinal de se mêler du gouvernement du diocèse, V, 498. Il s'oppose au sieur du Saussai qui prenait la qualité de vicaire de l'archevêché, VI, 18.

Charles II, roi d'Angleterre, réfugié en France, V. 283. Envoie complimenter le cardinal de Retz, VI, 60.

Charrier (l'abbé) négocie à Rome en faveur du coadjuteur, V, 270, 272 et suiv. Ses liaisons avec le grand-prevôt, 301. Il a la confiance du cardinal de Retz, 331. Il va à Rome au sujet de l'emprisonnement de ce cardinal, 346. Ses démarches en sa faveur, 389 et suiv. Il tâche de le porter à donner sa démission de l'archevêché de Paris, 450 et suiv. Il se laisse amuser par le cardinal Chigi, 456. Il se rend maître de l'esprit du cardinal de Retz, 489 et suiv., VI, 7, 13, 58. Second voyage qu'il fait à Rome, 62 et suiv. Il négocie de la part des Fouquet la démission du cardinal de Retz, 79 et suiv. Il prétend finir cette affaire par sa seule entremise, 85, 88. Sa lettre de créance lui est retirée, 89.

Charton (le président) manque à être arrêté, V, 26. Est nommé syndic des rentiers, 94. Porte ses plaintes au parlement : railleries qu'on fait de lui, 107.

Charton (l'abbé) est nommé grand-vicaire pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 436.

Chartres. Différend entre l'évêque de Chartres et celui de Meaux pour la préséance, VI, 213 et suiv.

Chassebras (M.), curé de la Madeleine, est établi grand-vicaire par le cardinal de Retz, V, 497. Il est mandé à la cour, et se cache, 500, VI, 194. Il fait afficher le mandement du cardinal, V, 500 et suiv. Sentence rendue contre lui, et sa réponse à cette sentence, 502 et suiv., VI, 195. Arrêt rendu contre lui, 1 et suiv. Mandement qu'il publie contre l'évêque de Coutances, 4 et suiv. Autre mandement, 197 et suiv. Comment ces mandemens étaient affichés, 200. Il défend au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne, 5, 201. Le cardinal de Retz l'établit de nouveau grand-vicaire, 23. Son mandement contre les évêques de Dol et de Coutances, 202 et suiv. Première monition qu'il adresse aux fidèles du diocèse, 203 et suiv. Seconde monition, 208 et suiv.

Châteauneuf (M. de), garde-des-sceaux, est exilé, V, 46. En place, 133. Discours qu'il fait aux députés du parle-

ment, 155. Est envoyé vers le duc d'Orléans, 167, 173. Les sceaux lui sont ôtés, 192. Cause de sa disgrâce, 236. Il est rappelé et devient chef du conseil, 224. Cause de la haine que M. le Prince lui portait, *ibid.*, *note*. Il dicte à la reine la réponse à M. le Prince, 235. Il se retire des affaires, 262.

Châtillon (M. de) tâche de porter M. le Prince à prendre le parti de la fronde, V, 51, VI, 236. Il est tué à l'attaque de Charenton, V, 69.

Châtillon (madame de). Inclination de M. le Prince pour cette dame, V, 239. Ce prince lui fait donation de la terre de Merlou, 317.

Chavagnac (M. de) refuse de tuer le coadjuteur, V, 230. Il abandonne M. le Prince, 280.

Chavigni (M. de) est arrêté, V, 46. A quel sujet, *ibid.* Négocie pour M. le Prince, 119. L'avertit du dessein formé contre lui, 197. Est député au parlement par les princes, 284. Il est rappelé à la cour, VI, 371.

Chesel (M.), conseiller à la cour des aides, est relégué à Nancy, V, 13.

Chevalier (M.) est grand-vicaire pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 369, 497, VI, 3. Il est mandé à la cour, et mis à la Bastille, 24. Il est remis en liberté, 40.

Chevreuse (le duc de) embrasse le parti de la fronde, V, 63.

Chevreuse (madame de). Son retour en France, VI, 278. Porte le cardinal Mazarin à s'unir aux frondeurs, V, 117 et suiv., VI, 295 et suiv., 298. Elle est chargée de les ménager, V, 133. Elle entre dans les intérêts des princes, VI, 319. Ses démarches auprès de Monsieur, 334. Elle retient le coadjuteur dans le parti de la cour, V, 140 et suiv. Elle sollicite pour lui le chapeau de cardinal, 141, 144. Elle consent au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, 146, VI, 351. Bruit qui court qu'elle et sa fille doivent être exilées, V, 192. Elle continue ses sollicitations en faveur du coadjuteur, 245. Son intérêt à empêcher le duc de Noirmoutier de se déclarer pour le cardinal de Retz, 354.

Chigi (le cardinal) empêche les effets de la bonne volonté du pape pour le cardinal de Retz, V, 453 et suiv., 460. Voyez *Alexandre* VII.

Christine, reine de Suède. Son abjuration et son séjour à Rome, VI, 11.

Clanleu. Voy. *Chanleu*.

Clemente (le cardinal San-) est proposé pour être élu pape, V, 484.

Clergé. Assemblée du clergé, VI, 5 et suiv., 17. Détail de sa convocation, 209 et suiv., 213 et suiv. Elle justifie le cardinal Mazarin, 21. Sa décision contre les intentions du cardinal de Retz, 33.

Coadjuteur (le). Motifs qui le

portent à entrer dans le parti des frondeurs, et son caractère, VI, 255 et suiv. Insulte qu'il reçoit à la cour; conduite qu'il tient à cette occasion, V, 24 et suiv. Il est mal reçu à la cour, 25, VI, 128. Sermon qu'il prêche en présence de la cour, 126. Il sollicite le peuple à la révolte, V, 28. Mesures qu'il prend avec M. le duc de Longueville, 36, VI, 252. Il engage plusieurs personnes de qualité dans son parti, V, 38 et suiv. Ses démarches auprès de M. le Prince, 50. Il reçoit ordre de se rendre à Saint-Germain, et feint de se faire violence pour ne pas s'y rendre, 57. Il fait donner le commandement de l'armée au prince de Conti, 61. Le parlement lui accorde voix délibérative dans ses assemblées, 63, VI, 125. Il lève un régiment de cavalerie; raillerie qu'on fait à ce sujet, V, 64, VI, 130, 131. Il va en équipage de guerre secourir Charenton, V, 70. Il se rend à la cour, et confère avec le ministre, 87 et suiv. Il s'attire toute la considération à Paris, VI, 69. Il s'oppose à la paix, 273, 274. Il accorde sa protection aux rentiers, V, 96. Assemblée qui se tient chez lui pour prévenir les desseins de la cour, 102 et suiv. Il se rend au parlement au sujet de l'affaire de M. le Prince: ce qui s'y passa, 112 et suiv. Il confère avec le cardinal sur les moyens d'enlever M. le Prince, 118, VI, 296, 301. Il fait consentir M. de Beaufort à cet enlèvement, 306 et suiv. Fait rejeter la requête présentée par la douairière de Condé, V, 131, 206. Devient le confident du duc d'Orléans, 132, VI, 317. Propose de faire transférer les princes à la Bastille, V, 134, VI, 318. Il se brouille avec le cardinal, V, 134 et suiv., VI, 317. Est attaqué dans le Palais; réflexion sur ce fait, V, 137 et suiv. Il sollicite le chapeau de cardinal, 142 et suiv. Il négocie avec les partisans des princes, 148 et suiv., VI, 320. Il se trouve à l'assemblée du parlement pour la liberté des princes, V, 158, 165, VI, 332. Il assiste à la conférence pour en convenir, V, 174. Conseil qu'il donne au duc d'Orléans, 190, VI, 373. Moyen qu'il prend pour le ranimer en faveur de la fronde, V, 193. Il entre dans l'intrigue pour faire arrêter M. le Prince et revenir le cardinal, 196, VI, 146. Ce qu'il dit au sujet de la retraite de M. le Prince à Saint-Maur, V, 198. Discours qu'il fait au parlement assemblé au sujet de la retraite de M. le Prince, 206 et suiv. Plaintes de M. le Prince contre lui, 213, 220. La reine le sollicite de travailler à éloigner M. le Prince, 215. Il se rend à l'assemblée du parlement bien accompagné, 226. Dau-

ger qu'il y court, 230 et suiv. Ce qu'il y dit au duc de la Rochefoucault, 232. Il fait la procession de la grande confrérie, 233. Est insulté en revenant, 234. Il est nommé au cardinalat, et soutient le parti de la cour à Paris, 245 et suiv. Il manque d'être enlevé, 250 et suiv. Refroidissement de la cour à son égard, 255. Il conseille au cardinal de différer son retour, 258. Il s'oppose aux desseins de M. le Prince, 269. Il est fait cardinal; détail de cette négociation, 272 et suiv., VI, 147. Voyez *Retz* (le cardinal de).

Cochon, ancien évêque de Dol. Pour quelle raison le parlement lui donne des gardes, V, 71.

Cognac (le marquis de). Comment il se sauva après que Charenton eut été forcé, V, 69.

Comminges (M. de) est chargé d'enlever M. Broussel, et le conduit à Saint-Germain, V, 21 et suiv. Est chargé de l'enlèvement des princes, 122 et suiv.

Comminges (M. de), député du clergé, V, 183.

Comptes (la chambre des) s'unit avec le parlement, V, 12.

Condé (le prince de). Raisons qui le portèrent à embrasser successivement les différens partis, VI, 237. Causes de l'inimitié entre lui et madame de Longueville, 244 et suiv. Il refuse d'entrer dans le parti de la fronde, VI, 50 et suiv. Il offre ses services à la cour, 51, VI, 267. Il se rend à l'assemblée du parlement, V, 53. Son projet pour le siége de Paris, 54. Il se rend maître de plusieurs postes aux environs de Paris, 63. Il force Charenton, 69 et suiv. Il l'abandonne, 70. Il vient à Paris, VI, 277. Il se rend en Bourgogne, V, 83. Ecrits *contre lui*, 89. Il amène la cour à Paris, 89, VI, 277. Mécontentement qu'il reçoit du cardinal, V, 89 et suiv., VI, 281 et suiv. Il se raccommode avec lui, V, 92, VI, 285. Il s'attire la haine de tout le monde, 288 et suiv., 300. Il manque d'être assassiné, V, 109 et suiv., VI, 291 et suiv. Suites de cette affaire, V, 111, VI, 291 et suiv. Il fait le mariage du duc de Richelieu avec mademoiselle de Vigean, V, 117. Détail de son enlèvement, 120, VI, 291, 304 et suiv. Comment les princes prisonniers entretenaient commerce au dehors, V, 129, VI, 143 et suiv. Il est transféré à Marcoussi avec les autres princes, V, 135. Ils sont transférés au Havre, 142 et suiv., VI, 137 et suiv. Traités que les partisans des princes font avec les frondeurs, V, 150 et suiv. Ils sont mis en liberté, 177, VI, 136, 339. Le prince de Condé fait la demande de mademoiselle de Chevreuse pour le prince de Conti, 349 et suiv. Comment la cour le brouille avec le duc d'Orléans, 371 et suiv. Dispositions du prince de

Condé à l'égard du cardinal, V, 179. Il s'emploie pour séparer l'assemblée de la noblesse, 184. Il se laisse gagner par les propositions de la reine, 187 et suiv. Il fait rompre le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, 190 *et suiv.*, VI, 374. Ses raisons de s'accommoder avec la cour, V, 191. Ce qui le brouille avec la princesse Palatine, 195. Il est informé qu'on voulait l'arrêter une seconde fois, et se retire à Saint-Maur, 198, VI, 378. Lettre qu'il écrit au parlement, V, 199 et suiv. Sa réponse à la députation de la reine, 201. Il écrit à tous les parlemens du royaume, *ibid.* Ce qu'il exige pour revenir à la cour, 205. Il vient prendre sa place au parlement, 212 et suiv. Il y expose ses soupçons, 213. Il va à la cour, 214. Il prend des mesures pour se former un parti, 216. Il présente au parlement deux écrits pour sa justification contre l'écrit du roi, 220. Il se rend à une autre assemblée du parlement, où ses gens insultent le coadjuteur, 227 et suiv. Témoignages de respect qu'il donne au coadjuteur, 234. Conditions que la reine exige de lui, 235. Après avoir obtenu tout ce qu'il demandait, il se retire à Bordeaux, 238, 243 Il lève des troupes, et envoie son manifeste au duc d'Orléans, 244. Déclaration rendue contre lui et ses partisans, 249. Il est obligé de lever le siége de Cognac, 250. Ses mauvais succès, 257. Requête qu'il présente à l'occasion du retour du cardinal, 266. Mouvement que ses partisans se donnent pour mettre le parlement dans ses intérêts, 267 et suiv. Il revient à Paris; aventures de son voyage, 279 et suiv. Il se rend au parlement; ce qu'il y dit, 280 et suiv. Démarche de ses partisans, 282. Il s'empare de Saint-Denis, 289. Ses troupes sont battues à la bataille de Saint-Antoine, 294. Entreprise qu'il fait sur la maison de ville, 297 et suiv. Elle nuit beaucoup à ses affaires, 300. Le parlement lui donne le commandement des troupes, 306, 307. Démarches qu'il fait pour la paix, 309 et suiv. Conditions qu'il exigeait pour mettre bas les armes, 316 et suiv. Il se joint aux Espagnols, 317. Offres qu'il fait au duc de Retz, 350, 351. Il est obligé de lever le siége d'Arras, 435, VI, 161. Il envoie une escorte au cardinal de Retz, 49. Conférence qu'il a avec ce cardinal, 56 et suiv., 59.

Condé (la princesse de) se retire à Bordeaux avec le prince son fils, V, 132, VI, 313. On lui laisse la liberté de se retirer, V, 138, VI, 313.

Condé (la princesse douairière de) est exilée, VI, 312, 313. Présente au parlement une requête pour l'élargissement des princes, V, 131, VI, 133, 313.

temps de sa mort, V, 212, VI, 140.
Conseil. MM. du grand-conseil s'unissent au parlement, V, 12.
Conti (le prince de) est mécontent de M. le Prince et de la cour, V, 49, 50. Il est déclaré généralissime de l'armée de la fronde, 61, VI, 129, 266, 267. Il se laisse gagner par les promesses de la cour, V, 78. Ce qui lui est accordé par la paix de Ruel, VI, 272. Il est arrêté avec M. le Prince, V, 122, VI, 131, 309. Son mariage, projeté avec mademoiselle de Chevreuse, V, 144, VI, 145, 319, 323. Précautions pour le tenir secret, V, 150, VI, 323 et suiv., 349 et suiv. Il est mis en liberté, V, 176, VI, 137, 339. Son mariage avec mademoiselle de Chevreuse est rompu, V, 191, VI, 373 et suiv. Il vient au parlement pour justifier la retraite de M. le Prince, V, 199, VI, 379. Duretés qu'il dit au premier président, V, 204. Il suit M. le Prince à Bordeaux, 243. Offres qu'il fait faire au duc de Retz, 350. Son accommodement, 352.
Coudray (du) de Giviers. Voy. *Giviers* (du Coudray de).
Coulon (M.) tient chez lui des assemblées, V, 48. Il est tourné en ridicule par M. le Prince, VI, 238. S'oppose à ce qui avait été ordonné contre le coadjuteur et le duc de Beaufort, V, 113. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.
Cour des aides. Voy. *Aides* (cour des).
Coutances (Claude Auvry, évêque de), donne les ordres dans l'église de Notre-Dame, V, 461, VI, 170 et suiv. Mandement que le grand-vicaire publie contre lui à ce sujet, 4 et suiv. Il confère les ordres à Paris; accident qui lui arrive, 18 et suiv., 186.
Coutures (des), secrétaire du roi, un des syndics des rentiers, V, 94. Se tient caché, 122.
Crenan (le marquis de) apaise la rumeur qui s'était élevée au Palais entre les partisans de M. le Prince et ceux du coadjuteur, V, 229.
Créqui (le duc de) est insulté à Rome: à quelle occasion, VI, 100.
Croiset, procureur au Châtelet, manque d'être enlevé, V, 8.
Croissi (M. de), conseiller au parlement, frondeur, V, 48. Signe la requête présentée par les rentiers, 96. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.
Croissi-Fouquet (M. de). Sujet de son voyage à Rome, V, 491 et suiv., 493. Soupçons que le bailli de Gondi donne de lui, VI, 27. Il se rend de Francfort à Cologne, 44. Sujet du soupçon que le cardinal avait sur lui, 47 et suiv.
Custode (la), livre contre la reine Anne, V, 86.

D.

Dalancé (M.), chirurgien, facilite l'évasion de M. de Marigni, V, 363.
Dallui (M.) se joint aux frondeurs, VI, 261.
Dauvilliers. Voy. *Noblet-d'Auvilliers.*
Delaune (M.), conseiller au Châtelet, attaché au parti du cardinal Mazarin, V, 71.
Delote, un des syndics des rentiers, V, 94.
Denis (M.), trésorier de France, est excepté de l'amnistie générale accordée aux frondeurs, V, 319.
Deroches (Musle) est un des grands vicaires élus par le chapitre pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 436.
Descontes (M.) est un des grands - vicaires pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 436.
Des-Landes-Payen engage le duc d'Elbeuf dans le parti du parlement, VI, 261.
Dol (Antoine Cochon, évêque de) exerce avec l'évêque de Coutances la fonction de vicaire-général du chapitre, VI, 170, 186.
Dorat (M.), conseiller au parlement, frondeur, V, 48, 97. En quelle occasion il se distingue, 116. Ami du coadjuteur, 270.
Doujat (M.), nommé pour informer de l'assassinat commis en la personne de Joli, V, 107 et suiv.
Du Croisat. Propositions qu'on lui fait pour consentir à l'évasion du cardinal de Retz, V, 358.
Duels. Edit contre les duels, V, 242.
Duflos - Davanton (M.) est chargé de la garde du cardinal de Retz, V, 365. Ménage sa démission de l'archevêché de Paris, 372 et suiv. Conduit ce cardinal à Nantes, 382 et suiv., VI, 157. Il s'attache à sa fortune, 97.
Dunes. Bataille des Dunes, VI, 59.

E.

Elbeuf (le duc d'). Ses raisons d'embrasser le parti de la fronde, VI, 241. Comment il y entre, 261. Est déclaré général de l'armée de la fronde, V, 61, VI, 129. Il offre ses services à la reine, V, 61. Il cède à M. le prince de Conti, et est fait lieutenant-général, *ibid.* Mépris où il tombe, VI, 262. Promesses que la cour lui fait pour le détacher du parti des frondeurs, V, 78. Reproches que lui fait le duc d'Orléans, 172.
Emery (d'), surintendant des finances, haï du peuple, V, 7.
Enquêtes (la chambre des) soutient fortement les rentiers, V, 97, 98.

Epernon (le duc d'). Son éloignement demandé par le parlement de Bordeaux, V, 96. Il est révoqué, 138.
Escadron volant, nom d'une faction dans le conclave où Alexandre VII fut élu pape, V, 478.
Escadron (petit), nom d'une autre faction dans le même conclave, V, 478 et suiv.
Espions à brevet, V, 98, 111.
Estainville, gentilhomme chargé de tirer un coup de feu à Joli, V, 104 et suiv.

F.

Fai (du), tâche de corrompre l'argentier du cardinal de Retz, V, 333, 334.
Faure (le P.), évêque de Glandève, attaché au cardinal Mazarin, V, 70.
Fernand de Carrillo (don), chef d'escadre, conduit le cardinal de Retz en Italie, V, 432 et suiv.
Ferrand (M) est tué dans une sédition, V, 297.
Féron (le), prevôt des marchands, est obligé de se cacher, VI, 269.
Ferté (le maréchal de la), dévoué au cardinal Mazarin, V, 48, 262. Est chargé de la garde de Pontoise, 308.
Fèvre (M. le), V, 48, 270. Il est tué dans une émeute, 297.
Fiesque (le comte de) est dans le parti des frondeurs, V, 79.
Fléchier (M.) met en latin la réponse à la lettre circulaire des cardinaux, VI, 104.
Fleix (comtesse de). La reine lui donne le tabouret ; mouvement que cela occasione, VI, 287.
Fleury (M.) est excepté de l'amnistie générale accordée aux frondeurs, V, 319.
Fontrailles (M. de) est lié avec le coadjuteur, V, 26. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.
Forêt (la), lieutenant du prevôt de l'Ile, V, 254, 255.
Fosseuse (le marquis de), lié avec les frondeurs, V, 101, VI, 261. Ce qu'il répond au marquis de Crenan, V, 229. Il est arrêté, VI, 39.
Fouquet (M.), conseiller au parlement, frondeur, V, 48, 97. Devenu surintendant, il propose au cardinal de Retz sa démission, VI, 79 et suiv. Sa disgrâce, 83.
Fouquet (l'abbé). Ses relations avec madame de Chevreuse, V, 301. Fausse démarche qu'il fait en faveur de la cour, 313. Ses intrigues pour perdre le cardinal de Retz, 329 et suiv., 332 et suiv., 494 et suiv., VI, 43, 333, 391, 394.
Fromantin contribue à l'évasion du cardinal de Retz, V, 404.
Frondeurs (les), parti qui se forma pendant la minorité de Louis XIV. Origine de ce nom V, 42 et suiv., VI, 265. Ils se joignent à M. le Prince, 284. Ils en sont abandonnés, V, 92, VI, 285 et suiv. Ils se joignent aux rentiers, V, 5. Mesures qu'ils prennent

pour prévenir le dessein qu'avait le cardinal de faire enlever les principaux d'entre eux, 102. Leurs démarches auprès de M. le Prince, VI, 293 et suiv. Ils s'unissent avec le cardinal pour faire enlever M. le Prince, V, 116 et suiv., VI, 305 et suiv. Négociations qu'ils entretiennent avec celui-ci, V, 119. Ils pressent le cardinal d'exécuter l'enlèvement, 122. Ils empêchent le parlement de rien ordonner contre le cardinal, 138. Ils s'unissent avec les partisans des princes, 149 et suiv., VI, 321 et suiv. Ils demandent l'éloignement du cardinal, V, 153. Ils se rejoignent à la cour pour faire arrêter de nouveau M. le Prince, 195 et suiv., VI, 375 et suiv.

G.

Gabelles. Arrêts rendus contre les fermiers des gabelles, V, 94.

Gaucourt (M. de), attaché à M. le Prince, V, 234.

Gaumont (M. de) est chargé de faire agréer au pape la démission du cardinal de Retz, V, 389 et suiv.

Geneviève (sainte). Procession générale où on porte la châsse de cette sainte, V, 290.

Genoux (M.) est excepté de l'amnistie générale accordée aux frondeurs, V, 319.

Giviers (M. du Coudray de), conseiller au parlement, est chargé de faire rompre les ponts sur la route du cardinal Mazarin, V, 264.

Goiset, avocat, prédit l'évasion du duc de Beaufort, V, 17; et celle du cardinal de Retz, 383.

Gondy (le P. de) sollicite en faveur du cardinal de Retz, V, 342. Son zèle pour la liberté du cardinal, 357. Ses sentimens en apprenant qu'il s'était démis de l'archevêché. 381. Il est exilé, 357. Sa mort, VI, 106.

Gondy (le bailli de) informe le cardinal de Retz de ses soupçons contre le sieur Crossi, VI, 27.

Gondy (Jean-François de), archevêque de Paris. Sa mort, VI, 124.

Goulas (M. de) est envoyé au parlement par les princes, V, 283.

Gourville (M. de). Ses voyages auprès du cardinal Mazarin, V, 250. Il conduit l'entreprise pour enlever le coadjuteur, 251 et suiv. Il est arrêté, puis relâché, 253 et suiv. De qui il avait des pouvoirs pour ses négociations, 256.

Grammont (le maréchal de) détourne M. le Prince d'entrer dans le parti de la fronde, V, 51. Est dépêché pour traiter de la liberté des princes, 154, VI, 338. Il informe Chavigni du dessein médité contre M. le Prince, V, 197. Il lui porte des paroles de la part de la reine, 201. Il l'informe de la déclaration d'innocence rendue en sa faveur, 242.

Grani (M. le), lieutenant-criminel, est blessé dans une émeute, V, 86.
Gras (M. le) est massacré dans une émeute, V, 297.
Guénaud, médecin, V, 108.
Guénégaud (M.), secrétaire d'état. Commission dont la cour le charge, V, 13, 237.
Guérin (M.), conseiller de la cour des aides, est exilé à Nancy, V, 13.
Guitaut (M.) est chargé avec Commynges d'arrêter les princes, V, 122, 124, VI, 131, 309.

H.

Harcourt (le comte d') sort de Normandie, VI, 254. Il transfère les princes au Havre, V, 143, VI, 137 et suiv. Chanson à ce sujet, V, 144. Il oblige M. le Prince à lever le siége de Cognac, 250. Ses avantages sur ce prince, 257.
Harlai-Cely (l'abbé de) est demandé pour député de la province de Sens à l'assemblée du clergé, V, 215.
Haro (don Louis de), ministre d'Espagne, offres qu'il fait au cardinal de Retz, V, 436 et suiv. Présent qu'il lui fait, 443. Son empressement à finir la paix, VI, 65.
Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, va trouver le duc d'Orléans de la part de la reine, VI, 333.
Herlac (M. d'). Commission dont il est chargé auprès de l'armée en Allemagne, V, 65.
Hervart. Voy. *Herlac*.
Hocquincourt (le maréchal d') est favorable aux frondeurs, V, 111. Ramène le cardinal Mazarin en France, 257, 262. Passe chez les Espagnols, VI, 59. Est tué à la bataille des Dunes, *ibid.*
Hospital (le maréchal de l'), gouverneur de Paris. Sa fermeté, V, 269. Il se rend à l'assemblée de l'hôtel de ville, 297. Comment il parvient à échapper au danger qu'il y courait, 298 et suiv. Il se retire, *ibid.*, 302.
Houx (M. le), contrefait la signature du cardinal de Retz, V, 369, *note*, 501.
Hubert (Isaac), évêque de Vabres, fait l'oraison funèbre de la douairière de Condé, V, 142 et suiv.

I.

Jansénistes. Nom odieux à Rome, V, 271, 476. Proposition que les jansénistes font faire au cardinal de Retz, VI, 61. Lettre qu'ils écrivent en sa faveur, 73.
Jarzay ou *Jerzay* (le marquis de). Pourquoi il est banni de la cour, V, 90, VI, 302 et suiv.
Jésuites (les). Leur autorité dans les conclaves, V, 479, 484. Ils indisposent le pape contre le cardinal de Retz, VI, 2.
Imbert, valet de chambre du

cardinal de Retz, contribue à son évasion du château de Nantes, V, 404. Comment il se sauve de Nantes, 411 et suiv. Commission dont on le charge, VI, 9. Il encoure la disgrâce du cardinal, 44. Il est mis en prison, 51. Son interrogatoire, *ibid.* et suiv. Il est mis en liberté, 53.

Innocent X, pape. Ses dispositions favorables envers le coadjuteur, V, 270 et suiv., VI, 146. Il envoie un nonce pour solliciter la liberté du cardinal de Retz, V, 361. Il refuse d'agréer la démission de ce cardinal, 390, VI, 158. Il le fait inviter à se rendre à Rome, V, 391. Il l'y reçoit avec amitié, et lui donne sa protection, 453, 458. Sa mort, 462. Il n'est point regretté, *ibid.*

Intrigues de la paix (les), ouvrage publié à l'occasion du tumulte arrivé à l'hôtel de ville, V, 301.

Joli, père de l'auteur de ces mémoires, V, 26, 236, 237.

Joli (Guy), conseiller au Châtelet, auteur de ces mémoires, rend service à Beautou, V, 85. Se brouille avec le lieutenant-civil, 86. Fait établir des syndics des rentiers, et est nommé lui-même syndic, 94. Il s'attire leur confiance, 96. Il demande la confirmation du syndicat, 99. Menaces qui lui sont faites, *ibid.* et suiv. Démarche qu'il fait pour prévenir les desseins de la cour contre les frondeurs, 103 et suiv., VI, 290. Requête qu'il présente au parlement, V, 112, VI, 290. Il confirme les autres dans le dessein de récuser le premier président, V, 115. Il se désiste de son procès, 128. Il dressait les projets des discours que le coadjuteur devait prononcer, 146, 206. Accompagne le coadjuteur chez Montrésor, 196 et suiv. Expédient qu'il fournit au coadjuteur pour se dispenser d'aller au parlement, 233. Conseil qu'il lui donne pour se défendre de M. le Prince, 302. Il est envoyé secrètement à la cour pour prendre des mesures pour le retour du roi; dangers auxquels il échappe en revenant, 314. Il va conférer avec la princesse Palatine, 321, 323. Divers avis qu'il donne au cardinal de Retz, 326, 330, 334 et suiv. Comment il se sauve après que le cardinal eut été arrêté, 340. Il confère avec Caumartin pour procurer la liberté au cardinal, 345. Il se rend dans le pays de Retz pour porter les ducs de Retz à faire quelque chose en faveur du cardinal, 348 et suiv. Ce qui retarde son retour de Machecoul, 385. Il se rend à Nantes auprès du cardinal, qui lui rend sa confiance, 386. Mesures qu'il prend pour procurer la liberté au cardinal, 387, 396 et suiv. Il fait avec lui le voyage d'Espagne, 431 et suiv. Ses représentations pour le détourner d'aller à Rome, 438 et suiv. Différens avis qu'il lui donne, 493

et suiv., VI, 3, 7 et suiv., 14, 15, 28, 30, 35, 38, 51. Écrit qu'il compose au sujet de la remise de Mardick aux Anglais, 55. Il découvre une entreprise formée contre le cardinal, 59 et suiv. Autres avis qu'il lui donne, 66, 75, 87, 89. Il se rend à Paris : ce qu'il obtient de M. le Tellier pour le cardinal, 91. Il revient auprès de lui, 92.

Jubilé publié à l'avénement du pontificat d'Alexandre VII, V, 497. Il est différé en France, 499, VI, 19.

L.

Labory, un des syndics des rentiers, V, 94.

Labour (M. de) prend possession de l'archevêché de Paris pour le coadjuteur, V, 367.

Laigues (le marquis de) se brouille avec M. le Prince, V, 28. Il se joint au coadjuteur, 49, VI, 259. Il est envoyé vers l'archiduc, 78, 270. Il est nommé dans l'amnistie accordée aux frondeurs, V, 79. Il rentre dans leurs intrigues, 101. Il est présent à l'enlèvement des princes, 124. Est consulté par le duc d'Orléans, 134. Paroles qu'il est chargé de porter au coadjuteur, 142. S'oppose au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, 145. Y consent, 146. Est chargé de commander les gens destinés à escorter le coadjuteur, 226. Il détourne le duc de Noirmoutier de rien faire pour le cardinal de Retz, 354.

Lainé. Voy. *Ainé* (l').

Lavocat. Voy. *Avocat* (l').

Lens. Epoque de la bataille de Lens, V, 19.

Lesdiguières (la duchesse de) s'insinue dans les affaires du cardinal de Retz, V, 329 et suiv. Elle lui envoie deux boîtes de contre-poison, 345. Ses démarches pour porter le cardinal de Retz à se démettre de l'archevêché de Paris, 359. Son mécontentement de cette démission, 380.

Lévy (le marquis de) ramène M. le Prince à Paris, V, 279.

Lionne (M. de) écrit l'ordre pour arrêter les princes, V, 121. Commission dont on le charge auprès de M. le Prince, VI, 352. Négocie pour l'emprisonnement de ce prince, V, 196. Trahit le secret, 197. Confère avec le coadjuteur, 205. Il est éloigné des affaires, 210. Il accompagne le nonce dans la visite qu'il rend au cardinal de Retz, 366. Il reçoit ordre de traverser le cardinal de Retz à Rome, 458. Offres qu'il fait à ce cardinal, 490. Il est chargé de demander au pape des juges pour faire le procès au cardinal de Retz, 499, 504. Nouvelle proposition qu'il fait au pape de la part du roi, VI,

12. Il est rappelé de Rome, 21. Qualité qu'il se faisait donner en Italie, 187.

Loisel (M.), conseiller au parlement, V, 97.

Longueil (M. de), conseiller de grand'chambre, tient chez lui des assemblées de frondeurs, V, 47, 114. Est du conseil du duc d'Orléans, 307. Ce qui le porte à s'unir aux frondeurs, VI, 234.

Longueville (M. le duc de). Son retour des conférences de Munster, V, 18. Mécontent de la cour, il a une conférence avec le coadjuteur, 36. Sujet de son mécontentement, 49, VI, 260 et suiv. Il va dans son gouvernement de Normandie, V, 62, VI, 253. Promesse que la cour lui fait, V, 78, VI, 273. Il l'obtient à la sollicitation de M. le Prince, V, 92 Il est arrêté, 122, VI, 131, 309. Il est mis en liberté, V, 176, VI, 136, 339. Son mécontentement de sa femme et de M. le Prince, V, 240 Causes de son ressentiment contre elle, VI, 248. Caractère de M. de Longueville, 254. Il fait son traité avec la cour, 367.

Longueville (madame de). Mécontentement qu'elle reçoit de M. le Prince, V, 50, VI, 244 et suiv. Ce qui lui fait embrasser le parti des frondeurs, 249 et suiv. Son caractère, 267. Défiance que les frondeurs avaient d'elle, 269, 271. Comment elle est reçue à la cour après la paix conclue, 276. Sa fierté à l'égard de la reine, 357. Elle se raccommode avec M. le Prince, V, 78, VI, 277. Se retire en Normandie, V, 126, VI, 310. Chassée de Rouen, elle se retire à Stenay, V, 130, VI, 312. Son traité avec les Espagnols, 317, 327. Elle s'oppose au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, V, 180; 185, VI, 354. Ce qu'elle représente à M. le Prince, V, 183 et suiv. Portrait de cette princesse, 185. Elle suit M. le Prince à Saint-Maur, 198, VI, 378. Elle le détermine à se retirer à Bordeaux, V, 238; et à s'engager avec les Espagnols, 317.

Longueville (mademoiselle de) se retire en Normandie avec madame de Longueville, VI, 310. Elle se sépare d'elle, *ibid.* Froideur de madame de Longueville à son égard, 360. Comment elle porte M. de Longueville à quitter le parti de M. le Prince et à se raccommoder avec la cour, 362 et suiv., 364.

Lorraine (le duc de) fait entrer ses troupes en France, V, 286. Il se retire, 290, VI, 148. Il rentre en France, V, 308.

Lotin (le président) est arrêté, V, 13.

Louis XIV. Sa naissance, VI, 224. Rend une déclaration aux sollicitations du parlement, V, 47. Il sort de Paris avec toute sa cour, 55. Lettre qu'il adresse à ce sujet au prevôt des marchands et échevins, 56. Amnistie générale qu'il accorde aux

frondeurs, 79. Il envoie ordre au parlement d'informer de l'attentat commis contre M. le Prince, 111. Déclaration par laquelle les étrangers et les cardinaux sont exclus des conseils, 178. Il se rend au parlement pour se faire déclarer majeur, 241 et suiv., VI, 135. Lettre qu'il écrit au duc d'Orléans V, 248. Déclaration qu'il rend contre les princes, 248. Il va au-devant du cardinal Mazarin, 265. Il assiége et prend Angers, 266. Audience qu'il donne aux députés des différentes cours, 284; et à une nouvelle députation du parlement, 286. Il consent à l'éloignement du cardinal Mazarin pour satisfaire les princes, 291, 304, 308. Il transfère le parlement à Pontoise et va à Compiègne, *ibid.* Il vient à Saint-Germain, où il donne audience aux députés de divers corps, 315. Il revient à Paris, 318. Il accorde une amnistie générale: personnes qu'il en excepte, *ibid.* et suiv. Différens ordres qu'il donne à l'occasion de l'évasion du cardinal de Retz, VI, 167 et suiv. Ordonnance publiée contre le même, 188 et suiv. Ce qu'il fait savoir au clergé au sujet de ce cardinal, 32.

Louviers (M. de), fils de M. Broussel, est fait lieutenant de son père, gouverneur de la Bastille, V, 63. Il est dans les intérêts de M. le Prince, 256.

Lusignan (M. de) fait déclarer le parlement de Guienne pour la fronde, VI, 271.

Luynes (le duc de) se déclare pour la fronde, V, 63, VI, 258.

M.

Machault (M. de) est excepté de l'amnistie accordée aux frondeurs, V, 319.

Mademoiselle empêche l'armée de M. le Prince d'être défaite, V, 294 et suiv. Elle fait cesser le tumulte de l'hôtel de ville, 299. Elle s'oppose à la marque de distinction que le prince de Condé voulait mettre sur son carrosse, VI, 140.

Mahon. Description de ce port. V, 444.

Majorque. Description de cette île, V, 444.

Maisons (M. de), conseiller au parlement, a la garde de la porte Saint-Honoré, V, 71.

Malclerc, écuyer du cardinal de Retz, V, 393, VI, 26. Il a beaucoup de part à sa confiance, 27, 29. Il se rend maître de son esprit, 37. Mépris qu'il avait pour lui, 55. Contestation qu'il a avec lui, 68. Sa jalousie contre Joli, 71.

Marca (M. de). Projet qu'il propose au sujet des affaires du cardinal de Retz, VI, 33. Il est ennemi de ce cardinal, *ibid.* Il est nommé à l'archevêché de Paris, 93. Sa mort: vers à cette occasion, 99 et suiv.

Maréchal, avocat au conseil, un des syndics des rentiers, V, 94.

Marigni (M. de), fait des chansons contre le cardinal Mazarin, V, 66 et suiv. Petit ouvrage qu'il publie contre le même, 263 et suiv. Comment il échappe au lieutenant-civil, 362.

Marlot, condamné à être pendu, est sauvé par la populace, V, 86.

Marsillac (le prince de). Ses raisons de ménager madame de Longueville, V, 49. Avis qu'il lui donne, VI, 246, 250. Il est dangereusement blessé dans un combat, V, 68. La cour lui promet des lettres de duc et pair, 78. Ce qui lui est accordé par la paix de Ruel, VI, 272. Il négocie pour le prince de Condé, V, 119. Voyez *la Rochefoucault.*

Martineau, conseiller des requêtes. Sa femme commence les barricades dans son quartier, V, 24. Il demande la liberté de M. de Broussel, 27. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.

Mata (M.) se range dans le parti du parlement, VI, 261.

Matarel, un des syndics des rentiers, V, 94. Il est arrêté, VI, 39.

Maure (le comte de) se joint aux frondeurs, VI, 260. Il est député aux conférences de Ruel, V, 77. Commission dont il se charge, VI, 275.

Mazarin, nom d'un parti qui se forma sous la minorité de Louis XIV, V, 42.

Mazarin (le cardinal) est chargé du ministère par la régente, V, 6. On lui impute le retardement de la paix, 19, VI, 220. Raillerie que le parlement fait de lui, 230. Réflexions sur la conduite qu'il tint à l'occasion des barricades, V, 39 et suiv. Sa faiblesse dont on s'aperçoit, VI, 231 et suiv. A quel point il était haï du peuple de Paris, V, 42 et suiv. Ce qui le détermine à consentir au siége de Paris, 53 et suiv. Ses mesures pour retenir plusieurs officiers étrangers au service du roi en Allemagne, 65. Libelles qui se répandent contre lui, 66. Intelligences qu'il entretient dans Paris, 70. Tour imaginé pour le rendre plus odieux, 72 et suiv. Le peuple rejette sa signature, 76. Sa jalousie contre M. le Prince, 80. Il veut différer le retour du roi à Paris, 83. Précautions qu'il prend, 87 et suiv. Il fait assiéger Cambrai, 88. Il vient à Paris avec la cour, 89. Sa mésintelligence avec M. le Prince, *ibid.* et suiv., VI, 280 et suiv. Il se raccommode avec lui, V, 92, VI, 284. Ses mesures pour être informé de ce qui se passait dans la ville, V, 97 et suiv. Son dessein de faire arrêter les principaux frondeurs, 101. Ce qu'il fait pour animer M. le Prince contre leur parti, 110. Il se joint avec les frondeurs contre M. le Prince, 116 et suiv. Mesures qu'il prend pour le faire enlever, 121 et suiv. Il soumet la Normandie et la Bourgogne, 131. Il mène le roi et la reine à Bordeaux, *ibid.* Il propose de transférer les

princes au Havre, 134. Il se plaint du coadjuteur, 135. Insulte que lui font les partisans des princes, 139, VI, 328. Parole qu'il donne sur la demande du chapeau de cardinal pour le coadjuteur, V, 141 et suiv. Il s'en dédit, 144. Il soumet la frontière de Champagne, 148 et suiv., VI, 327. Il dépêche le maréchal de Grammont pour traiter de la liberté des princes, V, 154. Conclusions prises contre lui par le parlement, 166 et suiv. Il est obligé de sortir de Paris, 170, VI, 136, 335. Il va mettre les princes en liberté, V, 176, VI, 136, 339. Il tâche de regagner l'amitié de M. le Prince, V, 181. Il le porte à s'opposer au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, 185. Négociation qu'il entame avec les frondeurs contre M. le Prince, 195 et suiv. Ses raisons de précipiter son retour, 258 et suiv. Son retour, et mauvais effets qu'il produit, 260. Traverse sourdement la promotion du coadjuteur au cardinalat, 271. Inquiétudes que lui donnent les partisans de M. le Prince, 285 et suiv. On le soupçonne d'être auteur du tumulte arrivé à la ville, 300. Il se retire une seconde fois, 307. Ses raisons de ne pas revenir que le cardinal de Retz ne fût arrêté, 323. Il amuse ce cardinal par des négociations, 324 et suiv. Il lui fait proposer de se démettre de son archevêché, 360. Procès qu'il veut intenter à ce cardinal, 484. Il consent à l'élection du pape Alexandre VII, 486. Son dessein en mariant sa nièce au duc de Modène, 495. Conduite qu'il tient à l'occasion d'un mandement du cardinal de Retz, 499 et suiv.; et à l'occasion du bref du pape pour exhorter le roi à la paix générale, VI, 20 et suiv. Il poursuit le cardinal de Retz, 38, 43. Son dessein de marier une de ses nièces au roi d'Angleterre, 71. Sa mort, 75.

Meaux. Différend entre les évêques de Meaux et de Chartres pour la préséance, VI, 213.

Meilleraye (le maréchal de la) s'oppose aux révoltes du peuple de Paris, V, 23 et suiv. VI, 233, V, 27, 30. Son projet pour le siége de Paris, 50. Il se charge de la garde du cardinal de Retz, 376, 378, 382. Bons traitemens qu'il lui fait, 384. Confidence qu'il fait au cardinal de Retz, 388. Il est informé de l'évasion du cardinal, et envoie des troupes après lui, 412 et suiv.

Menardeau Champré (M.). Sa compagnie est insultée, V, 294.

Mercœur (madame de). Sa mort, V, 199.

Mercœur (le duc de). Son mariage proposé avec mademoiselle de Mancini, VI, 282. Il est rompu par M. le Prince, 283. Il est contracté, V, 199. Le duc est mandé au parlement à ce sujet, 215.

Mesmes (le président de) fait arrêter un espion, V, 14. Il est député en cour par le parlement, 75.

Miossans (le comte de) arrête les princes de la part de la cour, VI, 131, 309.
Mixon, maître des comptes, commence les barricades dans son quartier, V, 24. Il est tué dans une sédition, 297.
Modène (le duc de) épouse une nièce du cardinal Mazarin, V, 495.
Molé (le premier président) traverse les desseins de sa compagnie, V, 20, 29. Sa jalousie contre M. Broussel, 21. Il sollicite le retour des exilés, 33. Sa réponse au sujet de l'ordre qui exilait le parlement à Saint-Germain, 58. Il est député à Saint-Germain, 75. Ce qui anime le peuple contre lui, 76. Il conclut la paix avec la cour, 78, 79. Il empêche l'assemblée des chambres, 97 et suiv. Il tient chez lui une assemblée au sujet des demandes des rentiers, 99 et suiv. Sa conduite dans l'assemblée du parlement au sujet de l'affaire de M. le Prince, 113 et suiv. Il est récusé, 115. Ce qu'il dit en apprenant l'emprisonnement des princes, VI, 132. Haine du peuple contre lui, V, 126. Il favorise M. le Prince, 131, VI, 338. Rapport qu'il fait au parlement de sa députation en cour, V, 155 et suiv. Il presse le duc d'Orléans de se rendre auprès de la reine, 158 et suiv., 164. Il devient ennemi de M. le Prince, VI, 371, 373. Murmures contre lui, V, 368. Altercation entre lui et le prince de Conti, 204. Reproches qu'il fait à M. le Prince, 213. Les sceaux lui sont donnés, 236.
Montbazon (M. de) traite avec le coadjuteur, V, 25.
Montbazon (la duchesse de). Son ascendant sur le duc de Beaufort, V, 87, 90, 101. Sa jalousie contre mademoiselle de Chevreuse, 150, 186. Elle entre dans les intérêts des princes, VI, 322. Comment elle est dupée par la princesse Palatine, 340.
Montenglos (M. de) se trouve aux assemblées chez M. de Longueil, V, 48.
Montet (M.) est attaché au cardinal de Retz, V, 404.
Montresor (le comte de), lié avec le coadjuteur, V, 25; et avec les frondeurs, 101, 111, 196. Se rend au parlement pour se justifier, 227. Est attaché au cardinal de Retz, 330.
Montreuil (M. de) fait tenir des lettres aux princes prisonniers, V, 129.
Mothe-Houdancourt (le comte de la) entre dans le parti de la fronde, VI, 241. Est reconnu lieutenant-général dans l'armée de la fronde, V, 62, VI, 130.
Munster. Conférences dans cette ville pour la paix, V, 18. Siége de cette ville, VI, 42.

N.

Navailles (M. de). Commission dont il est chargé, VI, 339.
Nemours (le duc de) entre dans le parti de M. le Prince, VI,

323. Se retire avec lui à Saint-Maur, V, 198. Lui demeure constamment attaché, 240, 243. Il fait entrer des troupes espagnoles en France, 261, 266. Il est tué en duel, 317, VI, 349.

Nerlieu (M. de) est tué dans un combat, V, 67.

Nesmond (le président de) se rend au conseil du duc d'Orléans, V, 307.

Nevers (l'évêque de) est demandé pour député de la province de Sens, VI, 215.

Nicolaï (M. de), premier président de la chambre des comptes, V, 282.

Noailles (le comte de) négocie la démission du cardinal de Retz, V, 371 et suiv. Il est gouverneur de Vincennes, VI, 151.

Noblesse. Assemblée de la noblesse à Paris, V, 181 et suiv. Elle est séparée, 185.

Noblet d'Auvilliers (M.). Service qu'il rend au coadjuteur, V, 231. Comment il aide le maréchal de l'Hospital à se sauver, 298 et suiv.

Noël encourt la disgrâce du cardinal de Retz. Voyez *Imbert.* Il se sauve de sa prison, VI, 53.

Noirmoutier (le marquis de), mécontent de M. le Prince, se joint au coadjuteur, V, 26, 48 et suiv., VI, 259. Il fait entrer différens convois à Paris, V, 67 et suiv. Il est député à l'archiduc, 77, VI, 270. Il est nommé dans l'amnistie accordée aux frondeurs, V, 79. Il se remet dans leurs intrigues, 101. Il se mêle dans l'affaire de l'enlèvement de M. le Prince, 118 et suiv. Il est présent à cet enlèvement, 125. Il est fait gouverneur de Mont-Olympe, VI, 317. Il accommode l'affaire entre Joli et Champlâtreux, V, 127. Avis qu'il donne aux frondeurs, VI, 354 et suiv. Ses raisons de ne pas consentir au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, V, 145. Est gouverneur de Mezières, 302. Ce qu'il fait écrire à Joli par sa femme, 347. Il s'excuse de rien entreprendre en faveur du cardinal de Retz, 352, 355 et suiv.

O.

Ognon (le comte d') entre dans le parti de M. le Prince, V, 243.

Olimpia (la signora). Son avidité, V, 462.

Ondedei est attaché au cardinal Mazarin, V, 213. Depuis évêque, *ibid.*, *note.*

Opéra. Etablissement de l'opéra à Paris, V, 113.

Orléans (le duc d') adoucit le parlement, V, 43. S'oppose au siége de Paris, 47. Il y consent, 53. S'unit avec M. le Prince contre le cardinal, 91. Il consent à l'enlèvement de ce prince, 119. Moyens qu'on emploie pour avoir son consentement à ce sujet, VI, 297 et suiv. Méfiance que les frondeurs avaient de lui, V, 121. Ce qu'il dit en

apprenant l'enlèvement des princes, 124. Il s'oppose à leur liberté, 131. Il est déclaré lieutenant-général de la couronne, 132. Il fait transférer les princes à Marcoussi, 135, VI, 318 et suiv. Négocie avec l'archiduc, V, 135. Il consent à la translation des princes au Havre, 142 et suiv., VI, 321. Il rompt avec la cour; à quelle occasion, 330 et suiv. Il consent au mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, V, 148. Il se rend au parlement, 153, VI, 335. Discours qu'il y prononce, où il rend compte de sa conduite, V, 155 et suiv. Quatrain fait sur son éloquence, 163. Son avis, 166 et suiv. Ses précautions pour empêcher la cour de sortir de Paris, 162 et suiv., 176, VI, 336. Réponse qu'il fait aux députés de la reine, V, 172. On convient chez lui des mesures pour mettre les princes en liberté, 174. Il envoie au parlement de Normandie une requête contre le cardinal, VI, 341. Elle n'est pas présentée, 344. Il va au-devant d'eux, V, 179, VI, 345. Il fait séparer la noblesse, V, 184. Mécontentement qu'il reçoit de la cour, 189 et suiv. Moyen que la cour met en usage pour le brouiller avec M. le Prince, VI, 370 et suiv. Il justifie la reine sur la retraite de M. le Prince, V, 200. Conférence qu'il a avec M. le Prince, 205. Il le conduit à la cour, 213. Ce qu'il dit sur le mariage du duc de Mercœur, 215. Il cesse de se trouver aux assemblées du parlement, 220. Contenu de l'écrit qu'il fait en faveur de M. le Prince, 221 et suiv. Mesures qu'il prend avec le prince de Condé, 241 et suiv. Ses égards pour ce prince, 247, 249. Il se déclare entièrement pour lui, 260 et suiv. Il va au-devant de lui, et le conduit au parlement, 280. Démarches qu'il fait en faveur des princes, 288 et suiv. Il se refroidit à leur égard, 292, 295. Le parlement lui donne la qualité de lieutenant-général du royaume, 306. Il établit un conseil au Luxembourg, 307. Il se retire à Blois, 318.

Ormond (le duc d') vient complimenter le cardinal de Retz de la part du roi d'Angleterre, VI, 60.

P.

Paix (Intrigues de la). Voy. *Intrigues de la paix.*

Palatine (la princesse) conclut avec le coadjuteur les traités pour la liberté des princes, V, 149 et suiv., VI, 323. Supercheric dont elle use à l'égard de madame de Montbazon, 340 et suiv. Elle consent à l'enlèvement de M. le Prince, et conduit les affaires du cardinal, V, 195. Elle obtient pour le coadjuteur la nomination au cardinalat, 246. Liaison qu'elle entretient avec ce prélat, *ibid.* et suiv., 258. Elle fait avoir le gouvernement de Paris au

maréchal de l'Hospital, 269. Commerce qu'elle entretient avec le cardinal de Retz, 311, 314, 320, 323, 326. Elle lui devient suspecte, 328, 330. Elle veut le détourner de se rendre au Louvre, 338.

Parain - des - Coutures. Voy. *Coutures* (des).

Paris (l'abbé) est employé dans l'entreprise pour sauver le cardinal de Retz, V, 405, 408. Il est arrêté; comment il se procure la liberté, 414 et suiv.

Parisiens (les) s'opposent à l'enlèvement de Cadeau et de Croiset, V, 8. S'amentent à l'occasion de l'enlèvement de M. Broussel, 22 et suiv. Ils insultent le chancelier, 29. Leur haine contre le cardinal Mazarin, 41 et suiv. Ils s'emparent de la Bastille, 63. Nombre de leurs troupes, 64. Leurs expéditions, 65 et suiv. Ils sont forcés à Charenton, 69. Leur attachement au duc de Beaufort, 82. Ils pillent un bateau chargé de bombes et de grenades, *ibid.* Leur haine contre M. le Prince, 83. Rumeur arrivée à l'occasion de l'enlèvement des princes, 125 et suiv. Zèle des Parisiens pour les princes, 286.

Parlement de Paris. Sujet de son premier mécontentement contre la cour, VI, 226 et suiv. Il s'assemble au sujet de l'édit du tarif, V, 8. Ce qui le détermine à éclater contre la cour, 9, 13, 14 et suiv., VI, 125. Il s'unit avec les autres cours, et rend l'arrêt d'union, V, 19, VI, 229. Il se rend au Palais-Royal, V, 25. Il y retourne pour solliciter le retour des exilés, 33 et suiv. Il rend un arrêt pour rompre les barricades, 37. Il recommence ses assemblées au sujet des rentes sur la ville et du tarif, 44. Il envoie des députés à Ruel, 45 Déclaration qu'il obtient, 46. Il s'assemble au sujet du siége de Paris, 53, VI, 129. Informé du départ de la cour, ordres qu'il donne pour la sûreté de Paris, V, 57. Il envoie en cour des députés qui sont mal reçus, 58. Arrêt qu'il rend contre le cardinal Mazarin; autre qui ordonne de faire un fonds de deniers, 59. Les conseillers de la dernière création sont mieux reçus dans la compagnie, au moyen d'une somme que chacun d'eux fournit, 60. Arrêts que le parlement rend pour avoir de l'argent, 64. Ce qui le dégoûte de la guerre, VI, 263 et suiv. Il défend les écrits injurieux à la reine, V, 66. Ce qu'il conclut au sujet d'un héraut que la cour lui avait envoyé, 72. Audience qu'il donne à un prétendu héraut de l'archiduc, *ibid.* Il envoie complimenter M. le Prince, 83, VI, 278. Écrit sur cette démarche, V, 84. Il ordonne d'informer de l'assassinat commis en la personne de Joli, 127. Ce qui se passa dans l'assemblée qui se tint au sujet de l'attentat de M. de la Boulaye contre M. le Prince, 107 et suiv. Arrêt rendu sur cette affaire, 127. Il conclut par ses députés la paix de Bordeaux, 138. Nouvelles affaires qu'il veut

susciter au ministre, VI, 325 et suiv. Il ordonne des remontrances pour la liberté des princes, V, 149. Assemblée sur la réponse donnée par la cour, 152 et suiv. Arrêt rendu, 166. Députation qu'il envoie à la reine, 171. Arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, 174, VI, 335. Sa réponse au discours du prince de Conti et à la lettre de M. le Prince, V, 200, VI, 379. Arrêt qu'il rend sur les demandes de M. le Prince, V, 210. Ce qui s'y passa, lorsque M. le Prince s'y rendit, 212. Arrêt rendu sur ses plaintes, 215. Il se trouve au Louvre, où la reine l'avait mandé, 217. Assemblée où les partisans de M. le Prince et ceux du coadjuteur sont près d'en venir aux mains, 226 et suiv. Le roi y est déclaré majeur, 242. Le parlement défend de lever des troupes sans lettres du roi, 247 et suiv. Il enregistre la déclaration qui déclare les princes criminels de lèse-majesté, 249. Autres arrêts qu'il rend contre le cardinal, 263. Il met sa tête à prix, *ibid.* Différens arrêts à l'occasion du retour du cardinal, 266. Assemblée de toutes les chambres au sujet des rentes sur la ville, 267 et suiv. Députations que le parlement fait à la sollicitation des princes, 281, 284, 285. Il refuse de recevoir le duc de Lorraine, 289. Il ordonne une procession générale, et y assiste, 290. Arrêt qu'il rend, dont les partisans de M. le Prince sont mécontens, 293. Autres arrêts contre le cardinal Mazarin, 305, 306. Il est transféré à Pontoise, 307. Il invite le roi à se rendre à Paris, 310 et suiv. Il est mandé au Louvre, où le roi tient un lit de justice, 318.

Parlement de Bordeaux. Voy. *Bordeaux* (parlement de).

Payen-des-Landes. Voyez *Deslandes Payen*.

Pech cherche le coadjuteur pour le tuer, V, 231.

Pennacors (le baron de), parent du cardinal de Retz, V, 301. Il est chargé par M. le Tellier de négocier la démission de ce cardinal, VI, 78, 79, 82 et suiv., 89.

Perraut (le président) est arrêté, V, 124. Il reçoit M. le Prince à Angerville, 242.

Picard, lieutenant du grand-prevôt est tué en accompagnant le chancelier, V, 31

Pinon du Martrai offre sa bourse au coadjuteur, V, 270.

Plessis (le maréchal du) défait l'armée du vicomte de Turenne, V, 149, VI, 327.

Poise (M. de la) reçoit chez lui le cardinal de Retz, V, 416. Il favorise son évasion, 418, 419.

Pommereuil (la présidente de), amie du coadjuteur, V, 253. Services qu'elle lui rend, 344, 360.

Portail (du), avocat au parlement, auteur d'un écrit imputé à Beautou, V, 84, *note*. Il est élu syndic des rentiers, 94. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.

Port-Royal (messieurs de),

Leurs écrits en faveur du cardinal de Retz, V, 455, 503. Conseil qu'ils lui donnent, VI, 35.

Potier (Augustin), évêque de Beauvais, est disgracié, V, 6, *note*, VI, 234.

Pradelle (M. de) sollicite le cardinal de Retz de se démettre de son archevêché, V, 359 et suiv. Son chagrin de ne pas consommer cette affaire, 579.

Prevôt (M. le), conseiller de la grand'chambre, V, 313.

Priolo, agent du cardinal Mazarin, VI, 251 et suiv.

Q.

Quatresous, conseiller au parlement, frondeur, V, 48, 97, VI, 238.

Quinze-vingts (les), sobriquet donné aux nouveaux conseillers, V, 60.

R.

Raguenet, marchand de fer. Insulte qu'il fait au premier président, V, 34.

Ramée (M. de la), gouverneur du château de Vincennes, V, 16.

Rapaccioli (le cardinal). Ce qui empêcha qu'il ne fût élu pape, V, 483.

Ratière (de la), partisan, V, 88.

Renard. Son histoire, V, 81.

Rentiers (les) élisent douze syndics pour soutenir leurs droits, V, 94. Députation qu'ils font au coadjuteur et au duc de Beaufort, 95. Requête qu'ils présentent au parlement, 96 et suiv. Conseillers au parlement qui la signent, 97. Demandent justice de l'assassinat prétendu commis contre Joli, 106. Les rentes sont arrêtées pour subvenir aux frais de la guerre; brouilleries que cela pense occasioner, 267.

Retz (le duc de). Ses liaisons pour la fronde avec M. le Prince, V, 119. Il suit M. de Longueville en Normandie, VI, 253. Il s'emploie faiblement pour procurer la liberté au cardinal, V, 349 et suiv. Il va le visiter à Nantes, 385. Il le reçoit chez lui après son évasion, 420. Il veut le détourner de révoquer sa démission, 421. Il l'accompagne à Belle-Isle, 424.

Retz (le cardinal de), auparavant appelé *coadjuteur*, est dans les intérêts de la cour, V, 286, 300 et suiv., VI, 149. Précautions qu'il prend pour se mettre à couvert des violences de M. le Prince, V, 300 et suiv. Il se met à la tête de la députation du clergé pour inviter le roi à se rendre à Paris, 311, VI, 148. Il ménage la députation de la bourgeoisie pour le même sujet, V, 312. Il se rend au Louvre; caresses qu'il reçoit de la reine, 321 et suiv. Avis qu'il reçoit de la princesse Palatine, et mesures qu'il

prend, 323. Ses négociations avec le cardinal Mazarin, 324 et suiv. Ses liaisons avec mademoiselle de la Loupe, 327. Il se rend à la cour, où il est arrêté, 339 et suiv., VI, 150. Démarches du clergé de Paris pour obtenir sa liberté, V, 341 et suiv. Différens projets proposés à ce sujet, 345 et suiv. Il manque une occasion de se sauver de Vincennes, 358. Proposition qu'on lui fait de se démettre de son archevêché, 359 et suiv. Ses dispositions sur cela, 360. Discours qu'il tient en présence du nonce du pape, 364. Ce qu'il dit à Duflos Davanton, *ibid.* Comment il est informé de la mort de son oncle, VI, 152. Il fait prendre possession de l'archevêché de Paris en son nom, V, 366, VI, 153 et suiv. Il donne sa démission, V, 377, VI, 156. Il est transféré au château de Nantes, V, 381 et suiv., VI, 157. Sa situation dans cette prison, V, 384. Ses défiances, 395 et suiv. Détail des mesures prises pour le mettre en liberté, 396. Comment il se sauve du château de Nantes, 407 et suiv., VI, 159 et suiv. Son voyage jusqu'à Beaupreau, 162, 163 et suiv. Lettre qu'il écrit au chapitre de l'église de Paris, 162 et suiv; aux curés de Paris, 163; au roi, 164. Il arrive à Machecoul, V, 420. Il révoque sa démission, 421. Il s'embarque pour Belle-Isle, 422 et suiv. Détail de son voyage pour l'Espagne, 430 et suiv. Son départ de Saint-Sébastien, 440 et suiv. Il s'embarque pour l'Italie, 444 et suiv. Réception que lui fait le grand-duc, 450 et suiv., 452 et suiv. Son arrivée à Rome, 453 et suiv. Lettre qu'il adresse aux évêques de France, VI, 171. Auteurs de cette lettre, V, 455. Sa magnificence, 458 et suiv. Il reçoit du pape le chapeau de cardinal, 460. Il assiste à un conclave, 463, 477. Il s'oppose aux prétentions de l'Espagne, 485 et suiv. Ordonnance publiée contre lui, VI, 188. Liaisons qu'il contracte à Rome, V, 489 et suiv. Son mandement à l'occasion du jubilé, 497. Lettre qu'il écrit à son chapitre, VI, 189 et suiv. Sa démarche contre le cardinal Mazarin, V, 505. Va à Saint-Cassien, 506. S'oppose à la nomination que le pape avait faite d'un suffragant, VI, 9, 195 et suiv. Nomme un grand-vicaire, 16. Se retire aux eaux de Saint-Cassien, 23. Il révoque le sieur du Saussai, *ibid.* Son départ de Rome, 26 et suiv. Il a une conférence avec le comte de Fuensaldagne, 28 et suiv. Son séjour en Franche-Comté, 29 et suiv. Il est obligé d'en sortir, 37 et suiv. Ses différens voyages, 40, 43, 49, 53, 67, 70, 71. Ses méfiances contre deux de ses domestiques qu'il persécute, 44, 49, 51. Remontrance qu'il adresse au roi, 55. Ses conférences avec le prince de Condé, 56 et suiv., 58 et suiv., 64 et suiv. 66. Il va à Utrecht, 60. Il sollicite pour M. d'Aubigni,

72 et suiv., 98. Lettre qu'il publie, 74. Négociation pour obtenir sa démission de l'archevêché de Paris, 84, 86, 92. Ses occupations à Commercy, 97. Il est consulté au sujet de l'insulte faite à Rome à M. de Créqui, 102. Réponse qu'il fait à la lettre circulaire des cardinaux, 104 et suiv. Aveu qu'il faisait à Joli, 108 et suiv.

Rhodes (le marquis de). Commission dont la cour le charge, V, 154.

Rhodes (madame de). Ses raisons de s'intéresser aux affaires des princes, VI, 319 et suiv. Ses liaisons avec le garde-des-sceaux, V, 133, VI, 327. Avec le coadjuteur, V, 246; avec le maréchal de l'Hospital, 269. Sa mort, 301.

Richelieu (le duc de) épouse mademoiselle de Vigean, V, 118. Il est gouverneur du Havre, VI, 137. Il devient amoureux de madame de Pons, 299. Il abandonne le Havre, V, 131, VI, 312.

Rivière (l'abbé de la). Commission dont la reine le charge auprès du duc d'Orléans, V, 51 et suiv. Epitaphes faites pour cet abbé, *ibid.*, *notes*. Il perd la faveur du duc d'Orléans, 119, 133; VI, 298, 300.

Rochecorbon. Commission dont il se charge, V, 251 et suiv. Il est arrêté et mis à la Bastille, 254. Il se sauve, 255.

Rochefoucault (le duc de la) conduit madame de Longueville en Normandie, V, 126. Il est reçu à Bordeaux, 132, VI, 312. Il assiste à la conférence pour la liberté des princes, V, 174. Conseil qu'il donne à madame de Longueville, VI, 357 et suiv. Il ménage mademoiselle de Longueville, 359. Il porte M. le Prince à rompre l'assemblée de la noblesse, V, 183 et suiv. Il l'engage à s'opposer au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, 187. Il se retire avec lui à Saint-Maur, 198. Il presse Chavagnac de poignarder le coadjuteur, 230. Il est insulté par ce prélat, 232. Il détermine M. le Prince à se retirer à Bordeaux, 238. Il va l'y joindre, 243. Il revient avec lui à Paris, 279. Il est excepté de l'amnistie générale, 319.

Rohan-Chabot (le duc de) se saisit d'Angers, et le remet au roi, V, 267. Il obtient la vérification de ses lettres de duc et pair, *ibid.* Députation dont il est chargé, 283.

Rosen (le colonel) est retenu au service du roi en Allemagne, V, 65.

Rossane (la princesse de) reçoit des présens du coadjuteur, V, 270. Ce qui la porte à favoriser le cardinal Chigi, 478.

Rousseau (M.), intendant du cardinal de Retz, est arrêté, VI, 39.

Rousseau (l'abbé) est attaché au cardinal de Retz, V, 398; le fait sauver du château de Nantes, 404, VI, 159.

Comment lui-même se sauve de Nantes, V, 411.
Royan (le comte de) est blessé dans un combat, V, 68.
Ruel. Conférences à Ruel pour la paix entre la cour et la fronde, V, 171, VI, 130, 271, 272. Réflexions sur la conduite que le parlement tint pour parvenir à cette paix, 275.

S.

Sachetti (le cardinal). Son caractère, V, 469. La France se déclare en sa faveur au conclave d'Alexandre VII, 471. L'Espagne lui est opposée, 472 et suiv., 480. Il engage le cardinal Mazarin à consentir que le cardinal Chigi soit élu pape, 485 et suiv.
Saint-Eglan est assassiné, V, 139, VI, 329.
Saint-Hippolite (M. de) sert de guide à M. le Prince, V, 279.
Saint-Ibal (M. de) est lié avec le coadjuteur, V, 26. Nommé dans l'amnistie accordée aux frondeurs, 79.
Sale (M. de la) est dépêché au parlement par M. le Prince, V, 266.
Salmonet (l'abbé) veut détourner le cardinal de Retz de se sauver du château de Nantes, V, 404. Il est arrêté, 415.
Savari (M. de) est tué dans une émeute, V, 297.
Saussai (M. du), curé de Saint-Leu, est proposé pour grand-vicaire de Paris pendant l'absence du cardinal de Retz, VI, 12, 13. Il prend possession du grand-vicariat, 16. Démarches qu'il fait contre les intérêts du cardinal, 17 et suiv. Il est révoqué, 23 et suiv. Il est ordonné évêque de Toul, 24.
Sauvebeuf (M.) fait déclarer le parlement de Guienne pour la Fronde, VI, 271.
Sauvetat (M. de) est attaché au parti de la Fronde, V, 79.
Scarron (M.) fait une Mazarinade, V, 66.
Scrutin. Différence du scrutin et de l'accessit, V, 465 et suiv.
Séguier (Pierre), chancelier, est député pour empêcher les délibérations du parlement, V, 26. Il est insulté par la populace et obligé de se sauver, 29, VI, 232 et suiv. Il assiste au conseil du duc d'Orléans, V, 307. Ce qu'il dit au chapitre de Notre-Dame, 369. Ce qu'il fait apprenant l'évasion du cardinal de Retz, VI, 166. Ordres qu'il signifie au curé de Saint-Severin, 199.
Séguier (l'abbé) est un des grands-vicaires établis pendant l'absence du cardinal de Retz, V, 436. Devenu évêque de Meaux, il refuse de se charger du gouvernement du diocèse de Paris, VI, 10.
Senora del Pilar (N.), image de la Vierge, renommée par les miracles, V, 442.

Serrigni (le chevalier de) fait une sortie à la tête de son régiment, et est battu, V, 64.
Servien (M.). Différentes négociations dont la cour le charge, VI, 279, 352, 362, 366, 371. Est éloigné des affaires, V, 212. Il est rappelé, 328. Ses démarches pour engager le cardinal de Retz à se rendre au Louvre, 329 et suiv. Conseil qu'il donne pour empoisonner le cardinal de Retz, 346. Comment il est informé des démarches qu'on faisait au pays de Retz en faveur du cardinal, 353 et suiv.
Seve (M. de). Ses liaisons avec le cardinal de Retz, V, 312.
Severin (le curé de Saint-) est nommé grand-vicaire par le cardinal de Retz, V, 497. Il se rend à la cour; ordres qu'il y reçoit, 500, VI, 199. On s'adresse à lui pour faire l'ouverture de l'assemblée du clergé, 5. Il fait seul les fonctions de grand-vicaire, 25.
Sévigné (le chevalier de). Service qu'il rend au cardinal de Retz, V, 410, 416 et suiv. Il était lié avec les frondeurs, VI, 261.
Silhon (Jean), partisan du cardinal Mazarin, V, 213.
Silleri (le marquis de) se jette dans le parti de la fronde, V, 63. Il est fait prisonnier, 68.
Silleri (l'abbé de) est arrêté à Lyon, V, 255.
Sourches (l'abbé de), frère du grand-prevôt, V, 301.
Spedaletta. Situation de ce lieu, V, 450.

T.

Talon (M.). Ce qu'il représente au roi au sujet des cardinaux, V, 178, *note*.
Talon (M.), intendant de places frontières, informe le coadjuteur du dessein formé contre lui, V, 252.
Tancrède entre dans le parti de la fronde, VI, 260. Vers faits après sa mort, 261.
Tarente (le prince de) entre dans le parti de la fronde, VI, 260.
Tellier (M. le) conseille le siége de Paris, V, 54. Il est laissé par le cardinal auprès du duc d'Orléans, 132. S'oppose à la translation des princes à la Bastille, 134. Refuse de solliciter le chapeau de cardinal pour le coadjuteur, 141. Il expédie l'ordre pour la translation des princes, 143. La reine l'envoie pour traiter de la liberté des princes, 173. Il est éloigné des affaires, 212. Il reparaît au conseil, 345. Commission dont on le charge auprès du chapitre de Notre-Dame, 368. Il fait négocier la démission du cardinal de Retz, 77 et suiv., 90 et suiv.
Thou (M. de) est excepté de l'amnistie générale, V, 319.
Turenne (M. de). Dessein qu'on prétend qu'il avait, VI, 240. Ce qui l'oblige à quitter l'armée d'Allemagne, V, 65. Il se retire à Stenay, 127, VI,

312. Son armée est défaite à Saumepui, V, 149. Il refuse d'entrer dans le parti de M. le Prince, 240, 243. Il s'empare de Saint-Cloud pour le roi, 288. Il oblige le duc de Lorraine à se retirer, 290. Il défait les troupes de M. le Prince à la bataille de Saint-Antoine, 294. Il se tire habilement du poste de Villeneuve-Saint-George, 308. Il gagne la bataille des Dunes, VI, 59.

Turgot (M.), conseiller au grand-conseil, est arrêté et conduit au Mont-Olympe, V, 13.

V.

Vabres (M. l'évêque de). Voy. *Hubert* (Isaac).

Vacherot, attaché au cardinal de Retz, contribue à le faire évader du château de Nantes, V, 404. Il est arrêté, 415.

Valencey (le bailli de) traverse la promotion du coadjuteur au cardinalat, V, 271.

Valette (le chevalier de la) est arrêté soulevant le peuple contre le parlement, V, 71.

Valois (M. de), fils du duc d'Orléans, V, 261.

Varicarville (M. de) se joint au coadjuteur, V, 26.

Vatteville (le baron de) donne retraite au cardinal de Retz, VI, 29.

Vatteville (l'abbé) procure au cardinal de Retz une retraite en Franche-Comté, VI, 29.

Vaugrimaut fait échapper le duc de Beaufort du château de Vincennes, V, 16 et suiv.

Verderonne (le marquis de) est envoyé vers l'archiduc, V, 135.

Verjus (M. de) remet plusieurs dépêches au cardinal de Retz, V, 455. Il est son secrétaire, 494. Il est envoyé à Paris : nouvelles qu'il en rapporte, VI, 30. Autre voyage qu'il fait à Paris, 35. Ce qu'il va faire à Juliers, 51.

Vialard (M.), conseiller au parlement, frondeur, V, 48, 97.

Vieuville (le marquis de la), surintendant des finances, est exilé, V, 46. Il est rappelé, 224.

Vigean (mademoiselle de) épouse le duc de Richelieu, V, 117. Amour que M. le Prince avait eu pour elle, VI, 245 et suiv.

Ville (le corps de). Plaintes qu'il porte au parlement, V, 284. Il est insulté par le peuple, 286. Désavoue l'entreprise de M. le Prince sur Saint-Denis, 289. Il propose au parlement d'ordonner une procession avec la châsse de sainte Geneviève, 290. Il établit des compagnies bourgeoises, 294. Assemblée générale qu'il convoque à l'hôtel de ville, 296.

Villequier (M. de) arrête le cardinal de Retz, V, 339. Il le fait sortir de Vincennes, 382.

Villeroi (le maréchal de) est député de la reine pour conférer avec le duc d'Orléans

sur la liberté des princes, V, 174.

Viole (le président) traite avec M. le Prince, VI, 236. Il est interrompu dans son discours par ce prince, V, 53. Il se trouve à l'assemblée chez le duc d'Orléans, 174. Est chargé de retirer la parole du prince de Conti au sujet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, 190 et suiv., VI, 374. Il est excepté de l'amnistie générale, V, 319.

Viole - Douzenceau, conseiller-clerc. Raillerie qu'il fait du président Charton, V, 107.

Vitri (le marquis de) se déclare pour la fronde, V, 63, VI, 258.

Vrillière (M. de la) est chargé de porter l'ordre pour la délivrance des princes, V, 175,

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE GUY JOLI.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016